



Rapport de présentation – Tome 1.1 Diagnostic territorial

Vu pour être annexé à la délibération du 05/03/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Fait à Corbie,
Le Président,



Dossier 16028014-
CCVALDESOMME-818

réalisé par



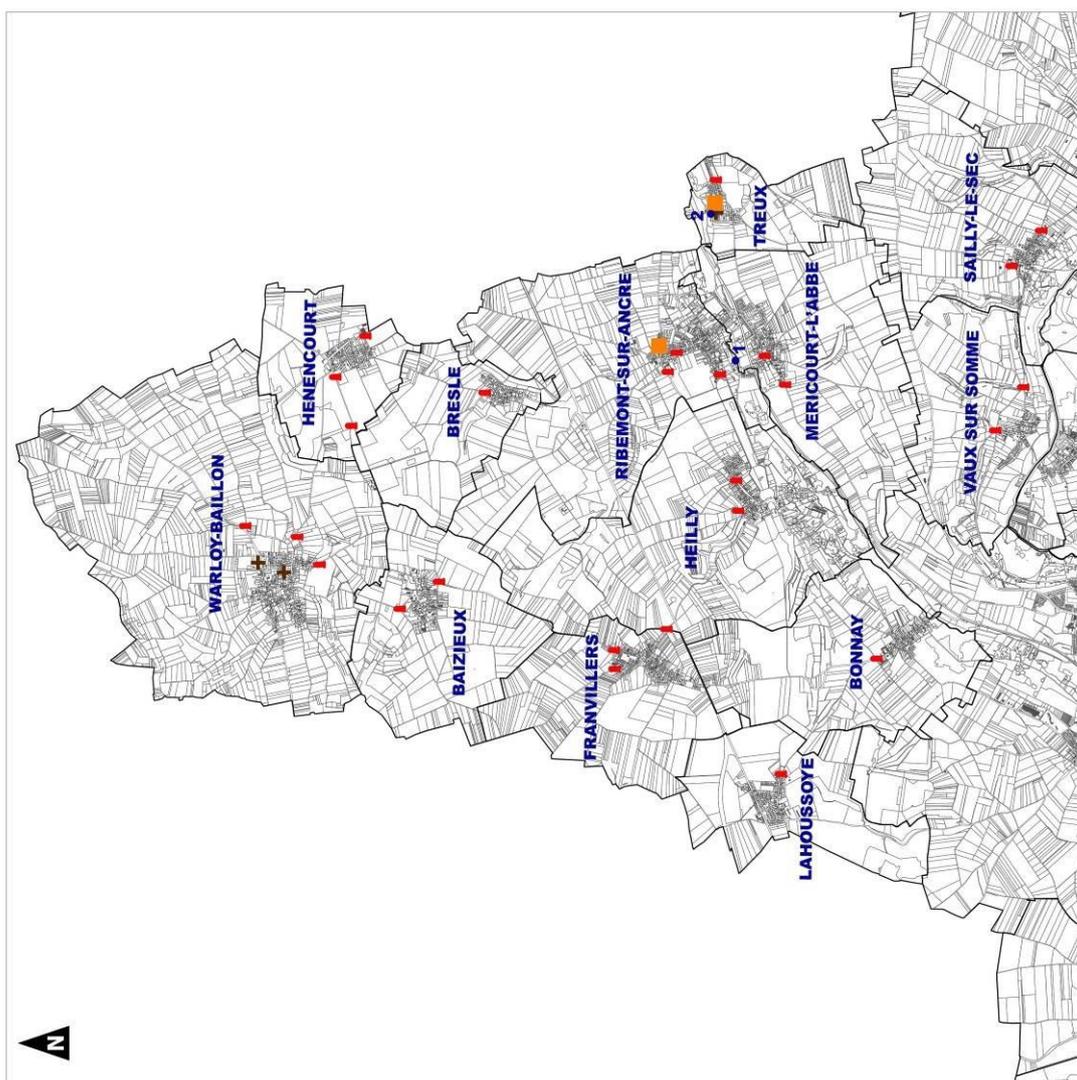
Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

DEMOGRAPHIE ET HABITAT	8
I. LA POPULATION DU TERRITOIRE.....	8
1. INTRODUCTION : LA DEMOGRAPHIE AU CŒUR DES EVOLUTIONS DU TERRITOIRE ET DES BESOINS DE LA POPULATION	8
2. EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS.....	9
2.1. A L'ECHELLE DU VAL DE SOMME : UNE POPULATION QUI PROGRESSE, PORTEE PAR UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF	9
A. Un territoire dynamique.....	9
B. Une dynamique due au solde migratoire	11
C. Migrations résidentielles	13
2.2. UNE DYNAMIQUE QUI A MOINS BENEFICIE AU PRINCIPAL POLE URBAIN.....	14
A. Une majorité de la population vivant dans les pôles définis par le SCoT.....	14
B. Un pôle Corbie – Fouilloy qui a peu bénéficié de la dynamique démographique	16
3. EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION.....	20
3.1. UN TERRITOIRE TOUCHE PAR LE DESSERREMENT DES MENAGES	20
A. Un nombre moyen de personnes par ménage qui diminue, mais qui reste supérieur à la moyenne du Pays et du Département.....	20
B. Des ménages d'une ou deux personnes majoritaires, et relativement âgés	21
C. De plus en plus de couples seuls et de familles monoparentales.....	23
D. Une forte progression du nombre de ménages	24
3.2. UNE TENDANCE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.....	24
A. Une forte progression des 45 ans et plus	24
B. Une population âgée plus importante dans les pôles.....	26
II. L'OFFRE DE LOGEMENT ET LE MARCHÉ DE L'HABITAT	29
1. L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'OFFRE DE LOGEMENT	29
1.1. UN PARC DE LOGEMENT QUI PROGRESSE SUFFISAMMENT POUR ASSURER UNE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE..	29
1.2. UNE CONSTRUCTION NEUVE QUI S'AFFAIBLIT TRES LEGEREMENT ET QUI RESTE PEU DIVERSIFIEE SUR LE PLAN DE LA FORME URBAINE	30
1.3. UNE VACANCE EN HAUSSE QU'IL VA FALLOIR SURVEILLER.....	31
1.4. UN PARC RELATIVEMENT ANCIEN.....	34
1.5. UN PARC DE LOGEMENT INDIVIDUEL.....	34
2.3. UNE OFFRE DE LOGEMENT DE GRANDE TAILLE	35
2.4. UN PARC DE LOGEMENT D'ASSEZ BONNE QUALITE, POUR LEQUEL LA QUESTION DE LA RENOVATION THERMIQUE RESTE UN ENJEU	36
A. L'inconfort sanitaire est aujourd'hui à un niveau faible.....	36
B. Le Parc privé Potentiellement Indigne (PPPI) est assez faible lui aussi	37
C. Une précarité énergétique estimée à 18% de ménage concernés (source PLH)	38
D. Une part significative de propriétaires occupants éligibles aux aides	39
2.5. LA MAJORITE DES RESIDENCES PRINCIPALES EST OCCUPEE PAR LEUR PROPRIETAIRE	40
2.6. UNE OFFRE LOCATIVE QUI PROGRESSE EN NOMBRE, MAIS QUI STAGNE EN TAUX ET QUI SE CONCENTRE PLUTOT DANS LES POLES	40
2.7. PEU DE LOGEMENTS DEDIES AU VIEILLISSEMENT EN AUTONOMIE.....	42
2. LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DE L'HABITAT	44
2.1. DES NIVEAUX DE RESSOURCES HETEROGENES ET DES PARCOURS RESIDENTIELS PARFOIS DIFFICILES	44
2.2. UNE CLIENTELE LOCATIVE FRAGILISEE PAR LA NATURE DE L'OFFRE ET LES TENSIONS DE MARCHÉ	46
2.3. LE MARCHÉ LOCATIF SOCIAL EST TENDU.....	47
2.4. UN MARCHÉ DE L'ACCESSION QUI REND DIFFICILE LA PRIMO-ACCESSION, EN PARTICULIER DANS LES COMMUNES DE LA PREMIERE COURONNE AMIENOISE	48
4. DES BESOINS SPECIFIQUES DONT IL FAUT SE PREOCCUPER	50

4.1. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : LE VAL DE SOMME EST EN CONFORMITE AVEC SES OBLIGATIONS (SOURCE PLH) ..	50
4.2. L'HEBERGEMENT D'URGENCE : UNE OFFRE PEU DEVELOPPEE (SOURCE PLH ACTUALISEE)	51
4.3. UNE DERIVE DE L'OCCUPATION DE LOISIRS VERS UN HABITAT PERMANENT INDIGNE	51
EQUIPEMENTS, COMMERCES, SERVICES.....	53
1. INTRODUCTION : LES EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES, UN SUJET TRANSVERSAL	53
2. ANALYSE DES POLES D'EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES : UN FONCTIONNEMENT MULTIPOLAIRE	54
2.1. HIERARCHISATION DES POLES SELON L'OFFRE D'EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES	54
A. Une offre d'équipements, commerces et services répartie entre 3 catégories	54
B. Deux communes qui se distinguent par l'importance de leur offre d'équipements, commerces et services : Corbie puis Villers-Bretonneux	55
C. Un réseau de pôles d'équipements commerces et services relativement dense	56
2.2. LES BASSINS DE VIE : UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE	57
3. ANALYSE SECTORIELLE DE L'OFFRE D'EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES... 80	80
3.1. ENSEIGNEMENT ET GARDE DES ENFANTS	61
A. Solutions de garde pour les jeunes enfants.....	61
B. Les écoles élémentaires et maternelles	62
C. Les collèges de rattachement.....	63
D. Les lycées de rattachement.....	64
E. L'importance de l'enseignement privé	65
3.2. EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	66
A. Médiathèques et bibliothèques	66
B. Salles de spectacle	67
C. Equipements sportifs	67
3.3. L'OFFRE COMMERCIALE	68
3.4. EQUIPEMENTS DE SANTE	71
3.5. LE DEVELOPPEMENT DES COMMERCES ET SERVICES EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE	73
4. ANNEXE : CLASSEMENT DES EQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES PAR CATEGORIES	75
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION	77
1. CONTEXTE TERRITORIAL : UNE INTERDEPENDANCE AVEC L'AGGLOMERATION AMIENOISE	77
1.1. LE VAL DE SOMME : UN TERRITOIRE SITUE ENTRE DEUX POLES MAJEURS	77
1.2. LES DYNAMIQUES A L'ŒUVRE AU SEIN DU PAYS DU GRAND AMIENOIS	78
A. Dynamiques en matière de politiques de développement : constitution d'un pôle métropolitain et filières d'excellence	78
B. Dynamiques en matière d'emploi salarié à l'échelle du Pays.....	80
2. ANALYSE SPATIALE ET SECTORIELLE DE L'EMPLOI AU SEIN DE LA CCVDS : UNE ECONOMIE MULTIPOLAIRE ET DIVERSIFIEE	84
2.1. LOCALISATION DE L'EMPLOI : UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE	84
A. Les pôles d'emploi du Val de Somme	84
B. Des dynamiques contrastées	88
2.2. L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITE : UNE ECONOMIE DIVERSIFIEE	88
A. Depuis le début des années 2000, un renforcement du secteur tertiaire.....	88
B. Une économie plus diversifiée que la moyenne du Grand Amiénois	89
2.3. ZOOM SUR LES EMPLOYEURS LES PLUS IMPORTANTS	90
2.4. ZOOM SUR L'ARTISANAT.....	91

3.	POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE : DES SITUATIONS CONTRASTEES	95
3.1.	UN TERRITOIRE QUI COMPTE PLUS D'ACTIFS QUE D'EMPLOIS	95
3.2.	UN TAUX DE CHOMAGE GLOBALEMENT MODERE, MAIS QUI TOUCHE LE TERRITOIRE ET LES HABITANTS DE MANIERE INEGALE 96	
	A. Un taux de chômage globalement plus faible que la moyenne du Grand Amiénois	96
	B. Un territoire qui n'est pas touché de manière uniforme par le chômage	97
3.3.	UN ACCES A L'EMPLOI PLUS OU MOINS AISE SELON LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES	99
	A. Un décalage entre population active et emploi en termes de catégories socio-professionnelles	99
	B. Un taux de chômage plus élevé pour les employés et les ouvriers	99
3.4.	UNE POPULATION DE PLUS EN PLUS DIPLOMEE	100
4.	L'OFFRE DE FONCIER A VOCATION ECONOMIQUE	104
4.1.	UN DEVELOPPEMENT DU FONCIER A VOCATION ECONOMIQUE ENCADRE PAR LE SCOT	104
	A. Promouvoir un développement économique facteur de mixité et d'intensité	104
	B. Coordonner l'offre économique	105
	C. Créer les conditions d'une régulation de l'offre	107
	D. Disposer d'une offre de qualité	107
	E. Encadrement du développement commercial	107
4.2.	UN FONCIER ECONOMIQUE CONCENTRE AUTOUR DE CORBIE ET VILLERS-BRETONNEUX	108
	A. Un foncier quasiment saturé à Corbie et Foulloy	109
	B. Un foncier disponible important à Villers-Bretonneux	110
4.3.	UNE ECONOMIE LOCALE QUI NE SE RESUME PAS AUX ZONES D'ACTIVITES	111
	MOBILITE	113
1.	INTRODUCTION : DEFINITION ET ENJEUX LIES A LA MOBILITE DANS LE VAL DE SOMME	113
1.1.	MOBILITE ET TRANSPORTS	113
1.2.	REPARTITION DES COMPETENCES EN MATIERE DE TRANSPORTS ET DE MOBILITE	114
	A. Routes et chemins	114
	B. Transports collectifs	114
1.3.	MOBILITE ET AMENAGEMENT DANS LE VAL DE SOMME	114
2.	UN TERRITOIRE POSITIONNE ENTRE 2 POLES : AMIENS ET ALBERT - MEAULTE	116
	A. Emploi et aires urbaines	116
	B. Pôles de commerces, services et équipements	117
3.	ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES EN MATIERE DE DEPLACEMENT : ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUETE MENAGES DEPLACEMENTS	118
	A. Une population mobile	118
	B. Des échanges importants avec les territoires voisins, notamment l'agglomération d'Amiens	119
	C. Des motifs de déplacement divers	121
	D. Des déplacements réalisés majoritairement en voiture	122
	E. Un équipement en voitures particulière important	123
	F. Un coût individuel et collectif non négligeable	124
4.	DIAGNOSTIC DE L'OFFRE DE TRANSPORTS	125
	A. Une bonne accessibilité automobile	125
	B. Une desserte ferroviaire de qualité à valoriser	135
	C. Une desserte en bus adaptée aux scolaires	170
	D. Une utilisation de vélo à renforcer	172
5.	CONCLUSION - SYNTHESE	175
	PAYSAGE ET PATRIMOINE	176
1.	LE PAYSAGE	176

1.1. LES ENTITES PAYSAGERES DU TERRITOIRE	176
A. La Basse vallée de l'Ancre.....	176
B. Les boucles de la haute Somme	177
C. Le plateau du Santerre.....	178
D. La vallée de l'Hallue.....	179
E. Unités paysagères connexes du plateau Nord amiénois et de la traversée d'Amiens	179
1.2. CARACTERISTIQUES PAYSAGERES LOCALES.....	179
A. Les Larris	179
B. Les rideaux picards.....	180
C. Les tours de village.....	181
D. L'omniprésence du tilleul (places vertes, calvaires et chapelles).....	183
1.3. LA PERCEPTION DU PAYSAGE DEPUIS LES INFRASTRUCTURES	183
A. Le paysage depuis les infrastructures linéaires, anciennes voies romaines	183
B. L'autoroute A29.....	184
C. La D1, surplombant majoritairement la vallée de la Somme.....	184
D. Les petits axes de découverte des vallées humides de la Somme et de l'Ancre.....	186
E. Les voies ferrées.....	186
F. La véloroute de la Somme	186
1.4. ELEMENTS REPERES ET VUES PARTICULIERES.....	188
1.5. LE RELIEF	196
2. LE PAYSAGE URBAIN	197
2.1. LES IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES DES COMMUNES.....	197
2.2. LES FORMES URBAINES	198
2.3. ÉVOLUTION URBAINE DE CORBIE	200
2.4. LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES : MATERIAUX	202
2.5. LES TYPOLOGIES BATIES.....	204
2.6. LES ENTREES ET TRAVERSEES DE COMMUNES A ENJEU DE SECURITE.....	207
2.7. LE PATRIMOINE BATI	209
A. Le patrimoine bâti protégé au titre des M.H. (base Mérimée), les sites inscrits et classés....	209
B. Le patrimoine bâti non protégé	214
C. Focus sur le patrimoine industriel.....	225
D. Focus sur le patrimoine rural (non protégé) :	230



Communauté de communes du Val de Somme
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Le patrimoine rural ou religieux
au Nord du territoire

- Religieux (croix, calvaire, oratoire, chapelle)
- + Monuments aux morts
- Pigeonniers
- Autres
 - 1- Moulin à eau de Ribemont-sur-Ancre
 - 2- Entrée du château de Treux



 Informations : ENVIRONNEMENT CONSEIL - 2016
 Source de fond de carte : IGN, SCAN100
 Sources de données : ADIGA - IGH - ENVIRONNEMENT CONSEIL - 2016

2.8. LE PATRIMOINE NATUREL	234
TOURISME	239
1. CADRAGE : DEFINITIONS ET CONTEXTE	239
1.1. DEFINITIONS.....	239

1.2. CONTEXTE REGIONAL ET DEPARTEMENTAL	239
A. L'économie touristique des Hauts-de-France en quelques chiffres	239
B. Contexte départemental.....	240
C. Evolution de la fréquentation des principaux lieux touristiques.....	240
1.3. CONTEXTE LOCAL : LA POLITIQUE TOURISTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME	242
2. LES POINTS D'INTERET TOURISTIQUES DANS LE VAL DE SOMME	244
2.1. PATRIMOINE BATI.....	244
A. Rappel du diagnostic paysager et patrimonial.....	244
B. Mise en valeur touristique du patrimoine bâti	246
2.2. TOURISME MEMORIEL ET HISTORIQUE.....	247
A. Les sites de mémoire liés à la Grande Guerre	247
B. La démarche UNESCO et ses conséquences potentielles	249
C. Autres points d'intérêt historiques	251
D. Synthèse histoire et mémoire	253
2.3. TOURISME VERT	254
A. Circuits de randonnée pédestre.....	254
B. Les circuits cyclos	255
C. La vallée de la Somme et sa mise en valeur.....	258
2.4. MISE EN AVANT DES PRODUITS LOCAUX.....	260
3. L'ACCUEIL DES TOURISTES : HEBERGEMENT ET RESTAURATION	260
3.1. UNE OFFRE D'HEBERGEMENT LIMITEE MAIS EN DEVELOPPEMENT.....	260
A. L'offre d'hébergement touristique à l'échelle du Grand Amiénois	260
B. L'offre d'hébergement touristique dans le Val de Somme.....	261
C. Dynamiques à l'œuvre : création de meublés touristiques et de chambres d'hôte, classement des hôtels	263
D. Les résidences secondaires : un phénomène limité, et en déclin	264
3.2. UNE OFFRE DE RESTAURATION LIMITEE	267
4. SYNTHESE	269
FONCIER	271
1. CADRAGE : DEFINITIONS ET CONTEXTE.....	271
1.1. LA NOTION DE FONCIER, ET LES ENJEUX QUI L'ENTOURENT	271
A. Le Foncier, qu'est-ce-que c'est ?.....	271
B. Renouvellement Urbain, Consommation Foncière, Extension urbaine... de quoi parle-t-on ?271	
C. Les enjeux liés au foncier	272
1.2. GRANDES TENDANCES ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE.....	272
A. Quelques chiffres clés.....	272
B. Une législation de plus en plus abondante	273
1.3. UN USAGE DU FONCIER ENCADRE PAR LE SCOT	275
2. ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL ET DE LA CONSOMMATION FONCIERE	279
2.1. L'OCCUPATION DU SOL EN 2016 : UN TERRITOIRE AGRICOLE	279
2.2. TENDANCES D'EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL SUR LA PERIODE 2002 – 2016 : UN TERRITOIRE QUI S'URBANISE FORTEMENT	280
A. Une urbanisation importante, principalement à vocation habitat, et au détriment des espaces agricoles	280
B. Analyse spatiale : une tendance à la dépolarisation	284
C. Un lien entre consommation foncière à vocation habitat et croissance de population distendu289	
D. Des extensions de moyenne ou grande taille plutôt qu'un mitage de l'espace.....	291

3. ANNEXE : LA DEFINITION DE LA PARTIE ACTUELLEMENT URBANISEE D'APRES LES SERVICES DE L'ETAT 297

DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

I. LA POPULATION DU TERRITOIRE

1. INTRODUCTION : LA DÉMOGRAPHIE AU CŒUR DES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE ET DES BESOINS DE LA POPULATION

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal comprend une importante dimension prospective : il doit permettre au territoire de se fixer des ambitions et de se doter d'un projet pour les années à venir.

Or l'analyse démographique est une partie essentielle de toute réflexion prospective dans le domaine de l'aménagement du territoire. En effet, l'évolution de la population (d'un point de vue quantitatif, mais aussi d'un point de vue structurel) va générer une évolution de ses besoins, qu'il est nécessaire d'anticiper. Ces besoins concernent aussi bien le logement, que les équipements et services, ou encore la mobilité, etc...

La démographie se trouvera donc au cœur du projet de territoire inscrit dans le PLUi.

L'objet du diagnostic est non seulement de décrire la situation à un instant T, mais aussi de **mettre en lumière des dynamiques à l'œuvre sur le territoire.**

Connaître les tendances socio-démographiques à l'œuvre dans le Val de Somme est aussi le prérequis essentiel pour réaliser le PLH. En effet, **les évolutions démographiques sont étroitement liées à la demande et à la production de logements** : d'une part produire des logements permet aux communes de conserver voire d'augmenter leur population, d'autre part l'évolution de la population influence ses besoins en logements et donc la réponse à y apporter.

La source utilisée pour réaliser le présent diagnostic est le recensement de l'INSEE, millésime 2013 (disponible au 1^{er} janvier 2016 pour la population, et au 1^{er} juillet 2016 pour les données sociodémographiques détaillées).

2. EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS

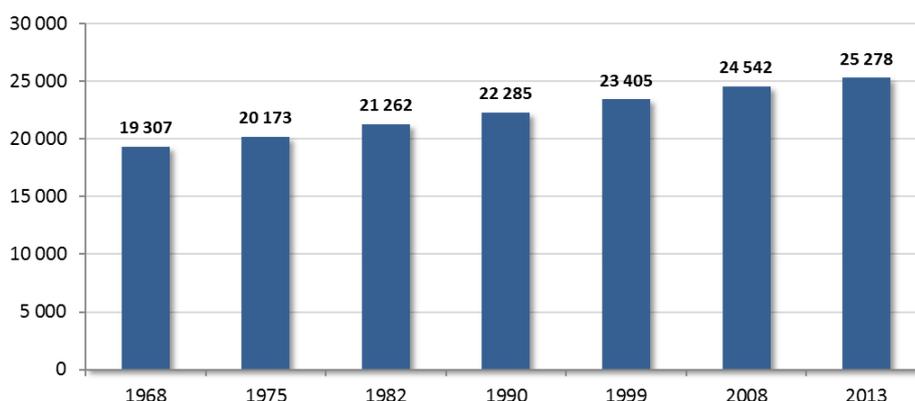
2.1. A L'ÉCHELLE DU VAL DE SOMME : UNE POPULATION QUI PROGRESSE, PORTÉE PAR UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF

A. Un territoire dynamique

En 2013, la Communauté de Communes du Val de Somme comptait 25 278 habitants. Comme l'indique le graphique suivant, la population intercommunale a connu une croissance constante depuis 1968 :

Evolution de la population depuis 1968

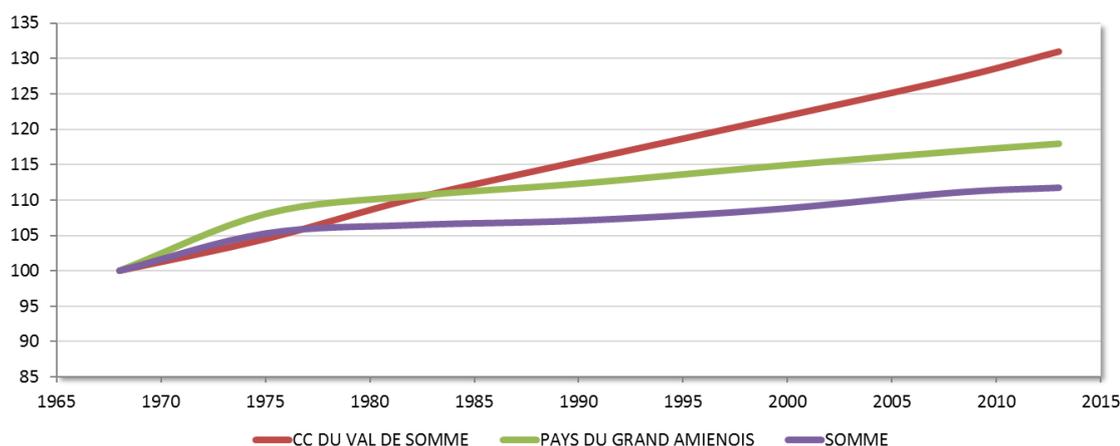
Source : INSEE, RP 2013. Réalisation : auddicé urbanisme



2 éléments apparaissent comme remarquables dans cette évolution : d'une part sa continuité, et d'autre part sa régularité. Néanmoins, pour mettre ces chiffres en perspectives, il semble utile de les comparer avec des territoires plus vastes, et avec d'autres Communautés de Communes (voir graphiques page suivante).

Evolution comparée de la population sur une base 100 en 1968

Source : INSEE, RP 2013. Réalisation : auddicé urbanisme



Le graphique permet d'abord d'observer que le Val de Somme bénéficie d'un contexte dynamique puisque le Département comme le Pays ont connu une croissance de la population sur l'ensemble de la période.

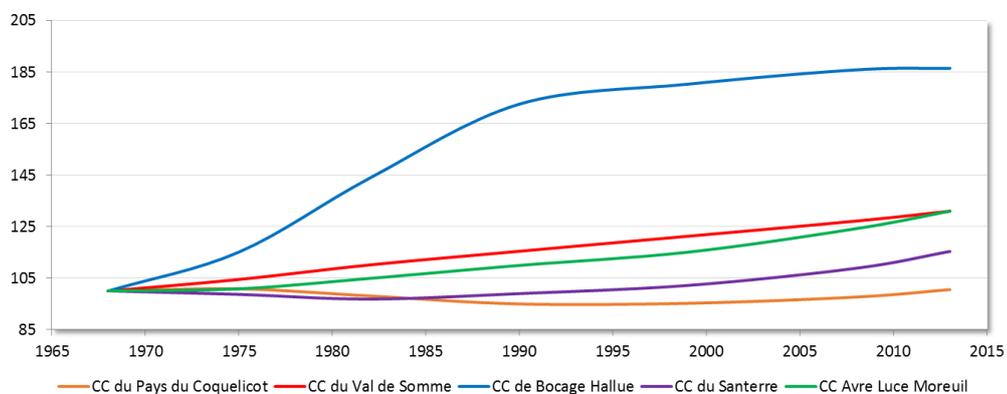
Néanmoins, après une période de croissance relativement soutenue entre 1968 et 1975, la population des territoires de comparaison a crû à un rythme lent. A l'inverse **le Val de Somme a maintenu une dynamique stable sur 5 décennies.**

Comme le montrent les autres parties du diagnostic (développement économique, mobilité, foncier en particulier), **la CCVDS a bénéficié d'un phénomène de périurbanisation**. Autrement dit, son développement est en grande partie d'exogène : le territoire a su tirer parti de son positionnement à proximité d'Amiens (et d'Albert, mais de manière secondaire) pour alimenter son développement résidentiel. Cette tendance a permis au Val de Somme d'accueillir de nouveaux habitants, tout en développant une forte interdépendance (nettement observable dans l'analyse d'indicateurs économiques et liés à la mobilité) avec l'agglomération d'Amiens.

Le graphique suivant permet de positionner la CCVDS par rapport aux EPCI qui l'entourent (EPCI antérieurs au 1^{er} janvier 2017).

Evolution comparée de la population sur une base 100 en 1968

Source : INSEE, RP 2013. Réalisation : auddicé urbanisme



Sur l'ensemble de la période, le Val de Somme a connu la même évolution que la CCALM, avec néanmoins une croissance plus régulière et moins tardive.

Le Val de Somme se place en position intermédiaire, entre 2 types de territoires :

- D'une part les territoires totalement périurbains, comme la CC de Bocage Hallue qui a connu une croissance démographique très forte et très précoce. En effet, le territoire de Bocage Hallue fonctionne de manière très intégrée à l'agglomération amiénoise, du fait de la proximité géographique avec la ville centre (le diagnostic économique révèle que la CCBH ne comprend que 32 emplois pour 100 actifs occupés, contre 59 pour la CCVDS). Cela s'est traduit par une croissance démographique très forte dès les années 1980, qui s'est progressivement tassée à partir des années 1990.
- D'autre part les CC du Pays du Coquelicot ou du Santerre, qui ont beaucoup moins bénéficiées de la « locomotive » amiénoise, et dont la démographie a été plus atone. Paradoxalement, la CCPC est à la fois le territoire qui bénéficie du « moteur » économique endogène le plus important (avec notamment le pôle aéronautique), et celui qui a connu l'évolution démographique la moins vigoureuse.

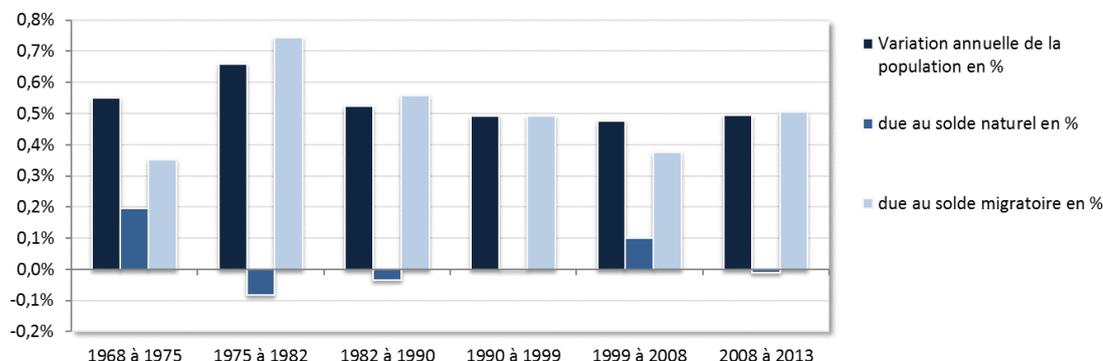
La CCVDS apparaît donc comme un territoire dynamique, au profil original qui, sans être totalement « périurbain », bénéficie fortement du voisinage d'Amiens.

B. Une dynamique due au solde migratoire

Les explications précédentes qui établissent un lien de causalité entre le dynamisme démographique du Val de Somme et la présence d'Amiens semblent corroborées par le graphique suivant :

Part du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population

Source : INSEE, RP 2013. Réalisation : audicé urbanisme



En effet, la progression de la population est entièrement due au solde migratoire. Le solde naturel quant à lui a été le plus souvent nul voire négatif, sauf sur 2 périodes (1968 – 1975, et 1999 – 2008).

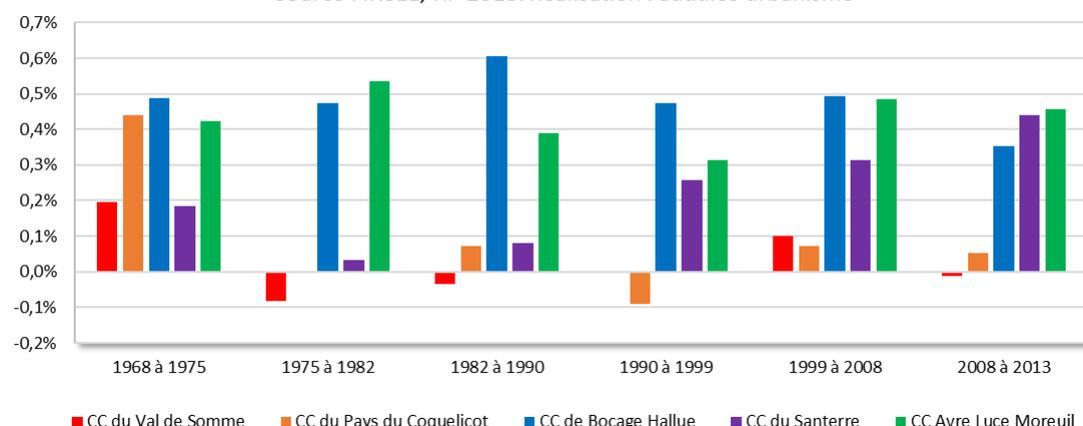
Là encore, le Val de Somme présente un profil atypique, comme le montrent les graphiques exposés en page suivante.

En effet, **la CCVDS a connu un solde naturel faible**, similaire à celui du Pays du Coquelicot, mais très inférieur de celui des autres intercommunalités (notamment de celui de la CCALM, le territoire qui semblait le plus proche du Val de Somme en termes de dynamique démographique). Si la présence de plusieurs EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et maisons de retraite sur le territoire peut expliquer en partie cette tendance, la faiblesse du solde naturel demeure un trait marquant du territoire.

Par ailleurs, **la CCVDS est le seul territoire avoir connu un solde migratoire positif et stable sur l'ensemble de la période**. Pour la CCBH, il a été très élevé avant 1990, puis légèrement négatif par la suite. Pour les deux autres territoires, il a été négatif avant 1982, puis positif par la suite.

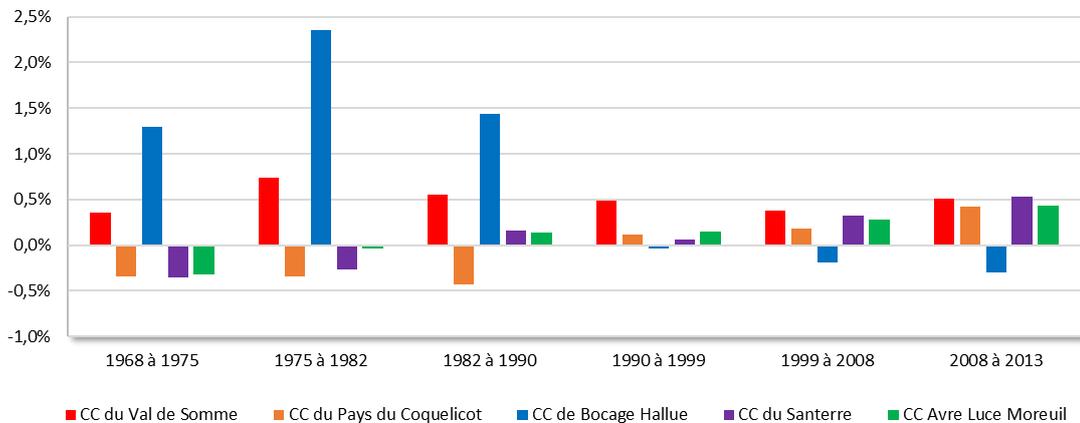
Evolution comparée du solde naturel entre 1968 et 2013

Source : INSEE, RP 2013. Réalisation : audicé urbanisme



Evolution comparée du solde migratoire entre 1968 et 2013

Source : INSEE, RP 2013. Réalisation : auddicé urbanisme



Éléments à retenir sur l'évolution du nombre d'habitant à l'échelle du Val de Somme

La CCVDS a connu depuis 1968 une croissance démographique remarquablement stable. Cette dynamique est entièrement due à un solde migratoire positif, c'est-à-dire à l'installation de ménages venus de l'extérieur.

Les comparaisons entre territoires montrent que, comme sur d'autres thématiques, le Val de Somme présente un profil original : bénéficiant fortement du voisinage d'Amiens, sans que la notion de « périurbain » ne s'y applique totalement.

C. Migrations résidentielles

Afin d'apporter des éléments d'explications sur le solde migratoire du Val de Somme, deux cartes ont été extraites de la Stratégie Habitat du Grand Amiénois. La première présente les principaux échanges migratoires entre EPCI du Grand Amiénois. La seconde présente les échanges entre chaque EPCI et le reste de la France.

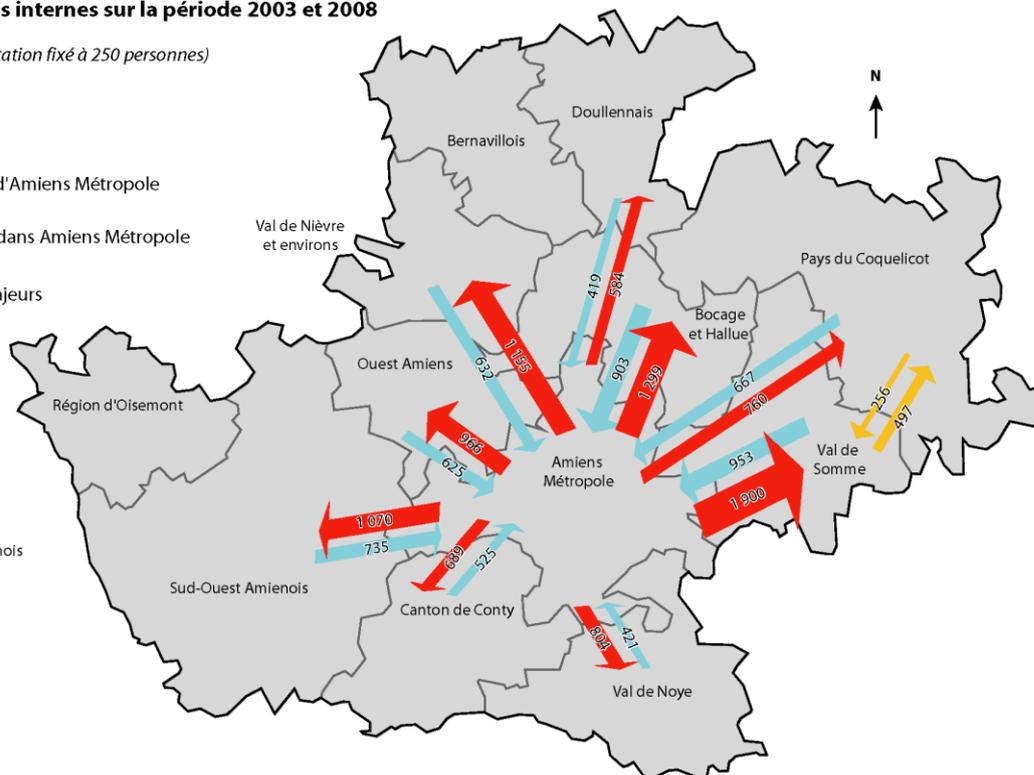
Pays du Grand Amiénois Echanges migratoires internes sur la période 2003 et 2008

(seuil minimal de représentation fixé à 250 personnes)

Typologie des flux :

-  Flux sortants d'Amiens Métropole
-  Flux entrants dans Amiens Métropole
-  Autres flux majeurs

 Pays du Grand Amiénois



Source : INSEE, migrations résidentielles 2003 - 2008
Fond : IGN Géofla
Traitement : SPIRE

0 5 10 km

Source : Stratégie Habitat du Grand Amiénois

Le Val de Somme est le premier récepteur de flux migratoires depuis Amiens Métropole. Il s'agit principalement de ménages primo-accédants qui s'agrandissent ou sont sur le point de s'agrandir, et qui recherchent un logement individuel accessible (*en termes de prix*) non loin d'Amiens.

Des ménages font également le trajet inverse (*ils sont moitié moins nombreux néanmoins*). Il s'agit principalement de jeunes décohabitants à la recherche d'un premier emploi, ou d'étudiants.

Les échanges entre le Val de Somme et le reste de la France sont déficitaires. Le Val de Somme présente le troisième plus important flux vers le reste de la France. Les ménages qui quittent le Val de Somme sont notamment des jeunes qui vont étudier ou chercher un emploi dans une grande ville (*950 ménages quittent le Val de Somme pour Amiens Métropole, tandis que 1600 ménages quittent le Val de Somme pour une autre destination hors du Grand Amiénois*).

Pays du Grand Amiénois

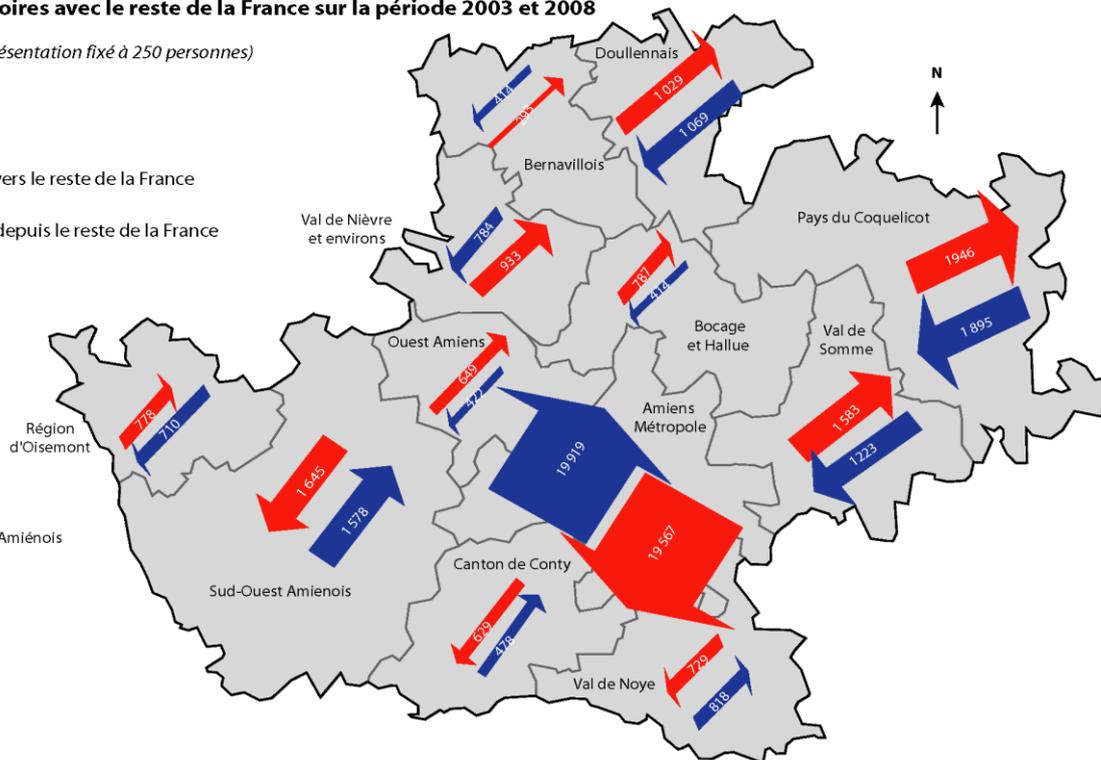
Echanges migratoires avec le reste de la France sur la période 2003 et 2008

(seuil minimal de représentation fixé à 250 personnes)

Typologie des flux :

- Départs vers le reste de la France
- Arrivées depuis le reste de la France

Pays du Grand Amiénois



Source : INSEE, migrations résidentielles 2003 - 2008
Fond : IGN GéoFla
Traitement : SPIRE

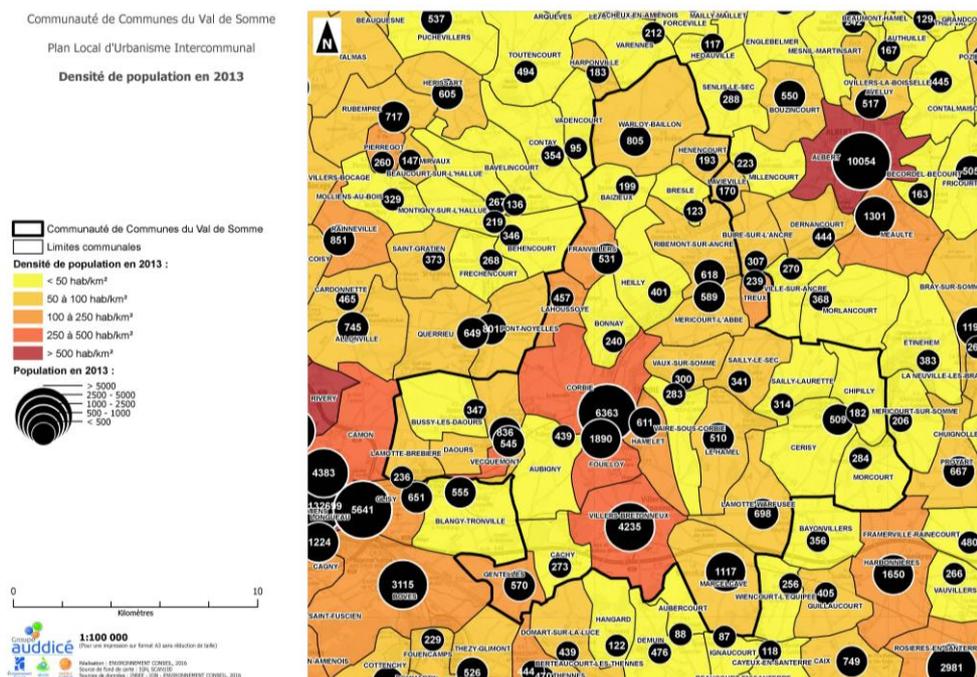


Source : Stratégie Habitat du Grand Amiénois

2.2. UNE DYNAMIQUE QUI A MOINS BÉNÉFICÉ AU PRINCIPAL PÔLE URBAIN

A. Une majorité de la population vivant dans les pôles définis par le SCoT

La carte suivante permet d'observer les populations communales en 2013 :

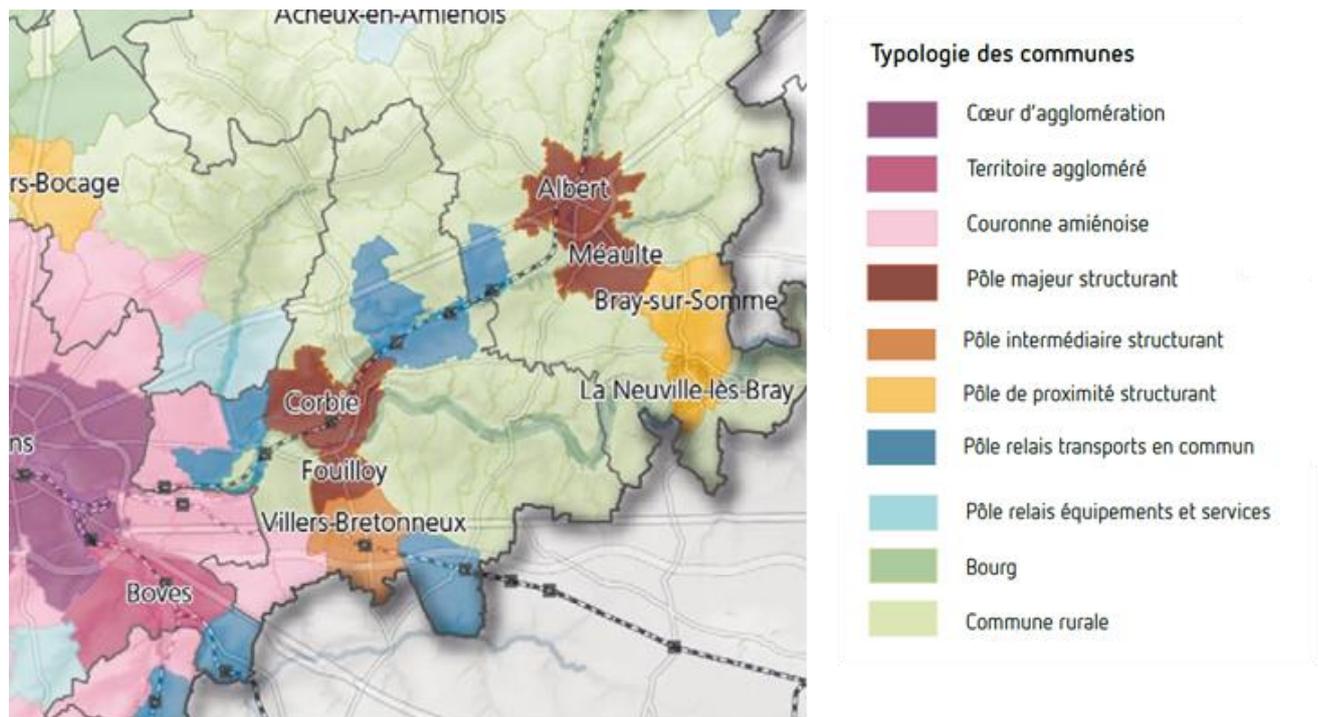


2 communes apparaissent comme les pôles principaux : Corbie et Villers-Bretonneux. 2 autres communes dépassent 1000 habitants : Fouilloy et Marcelcave. Les autres communes sont soit des bourgs dont la population est comprise entre 500 et 1000 habitants (au nombre de 11), soit des communes de moins de 500 habitants (pour les 17 autres communes).

Le volet équipements, commerces et services du diagnostic a montré qu'un nombre limité de communes possède une offre de services significative : il s'agit de Corbie, Villers-Bretonneux (qui sont des pôles « intermédiaires »), Daours, Fouilloy, Marcelcave et Warloy-Baillon (pôles « de proximité »). Il s'agit aussi des 6 communes les plus peuplées. **Il existe donc une corrélation entre la population d'une commune et le niveau de service qu'elle propose.**

Comme le montre la carte exposée en page suivante, le SCoT différencie quant à lui 5 types de communes :

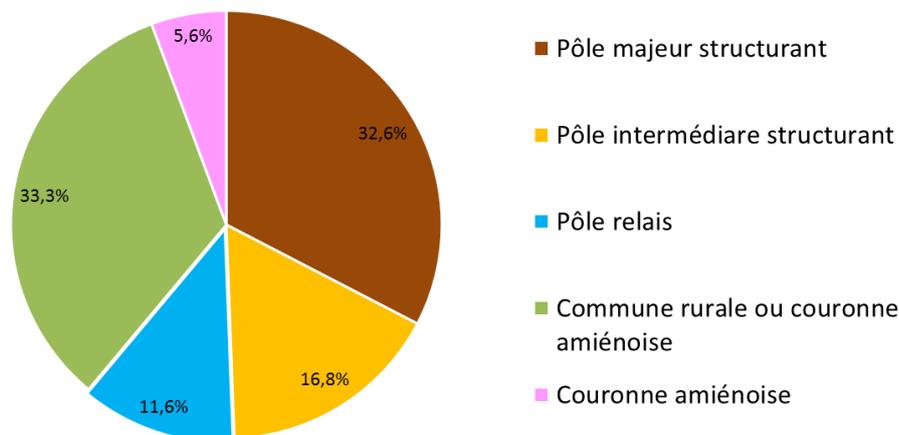
- 1 pôle majeur composé de Corbie et Fouilloy,
- 1 pôle intermédiaire (Villers-Bretonneux),
- 4 pôles relais (Daours, Heilly, Méricourt-l'Abbé, Marcelcave),
- 4 communes appartenant à la couronne amiénoise (Cachy, Gentelles, Bussy-les-Daours, Lamotte-Brebière),
- 21 communes rurales (les autres communes).



En 2013, la population se répartissait comme suit entre les différents types de communes : exactement 1 tiers de la population dans les communes rurales, un tout petit peu moins d'1 tiers dans le pôle majeur, 17% dans le pôle intermédiaire, 12% dans les pôles relais et 6% dans la couronne amiénoise.

Répartition de la population selon le type de commune

Source : INSEE, RP2013



Ainsi, **près de 50% de la population intercommunale vit dans un pôle majeur ou intermédiaire**. La part de la population vivant dans un pôle atteint **60% si l'on intègre les pôles relais**. Ainsi, le maillage relativement serré du territoire en pôles permet à la majorité de la population d'avoir accès à une offre de service minimale.

B. Un pôle Corbie – Fouilloy qui a peu bénéficié de la dynamique démographique

Les 3 cartes exposées à la suite permettent d'observer l'évolution de la population par commune sur 3 périodes :

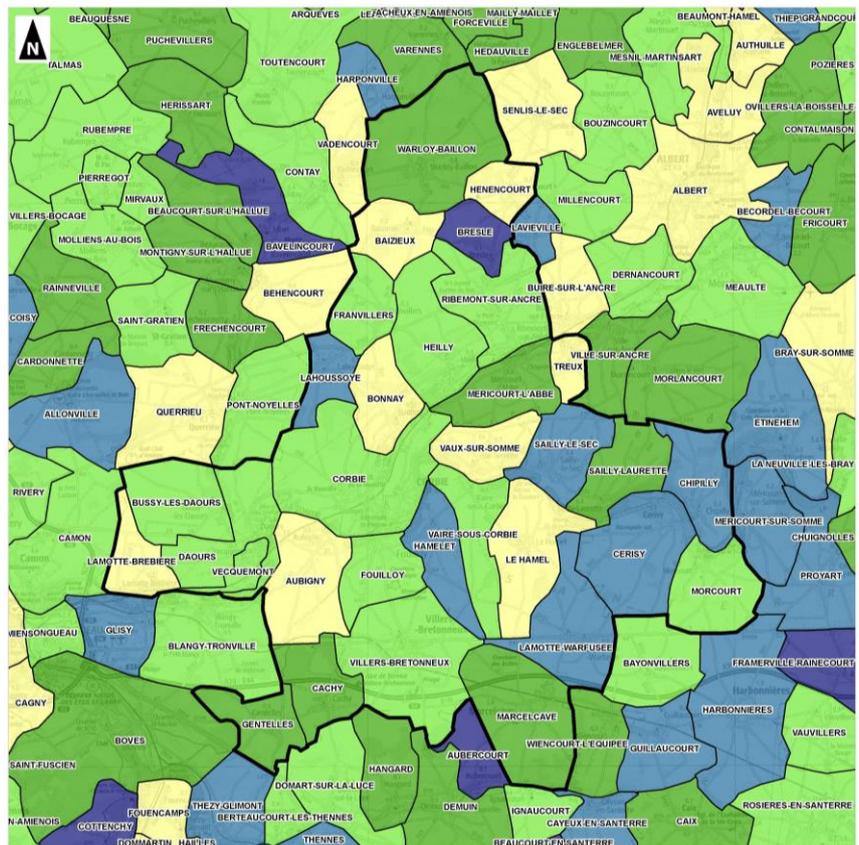
- **entre 1999 et 2013**. Sur cette période relativement longue, ce sont l'Est et le Sud du territoire qui ont connu la croissance démographique la plus spectaculaire. Ailleurs, aucune logique géographique marquante n'apparaît : la dynamique est globalement positive malgré 8 communes qui ont perdu de la population.
- **entre 1999 et 2008**. Sur cette première période plus courte, c'est la partie Est du territoire qui a été la plus dynamique. Néanmoins, l'évolution est globalement positive.
- **entre 2008 et 2013**, les évolutions sont plus contrastées. Corbie et plusieurs communes voisines voient leur population diminuer. Les parties Ouest et Sud du territoire demeurent dynamiques. A l'Est, aucune tendance uniforme ne se dégage.

Communauté de Communes du Val de Somme
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Evolution de la population entre 1999 et 2013

Communauté de Communes du Val de Somme
 Limites communales
Evolution de la population entre 1999 et 2013 :
 < 0%
 0% à 10%
 10% à 25%
 25% à 50%
 > 50%



1:100 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
 Sources de fond de carte : IGN, SCANLID
 Sources de données : INSEE - IGH - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016

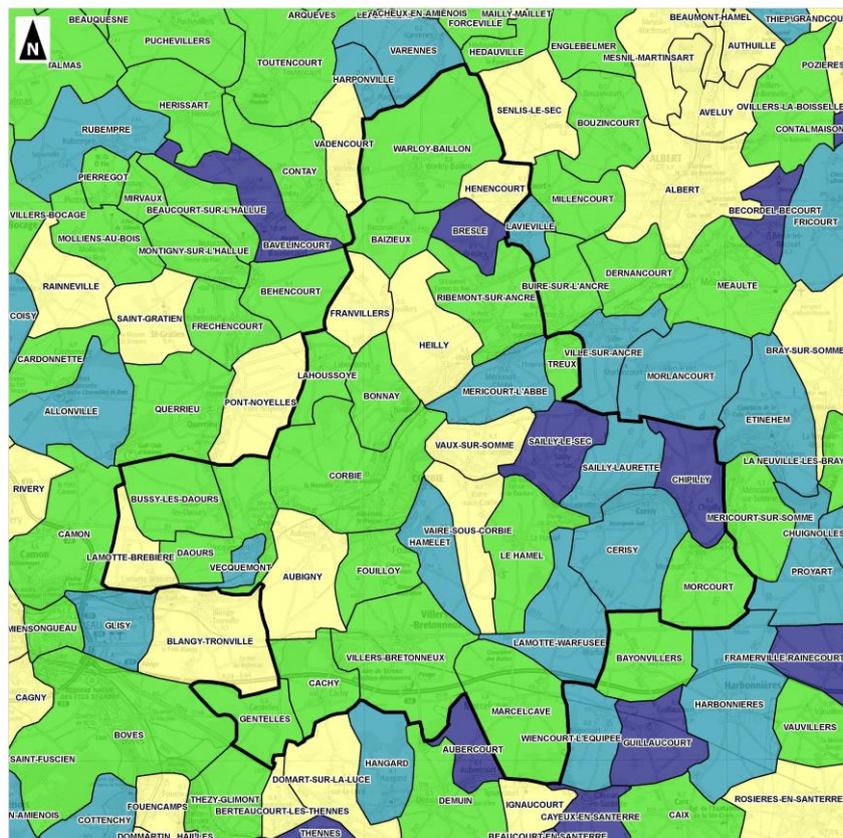


Communauté de Communes du Val de Somme
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Evolution de la population entre 1999 et 2008

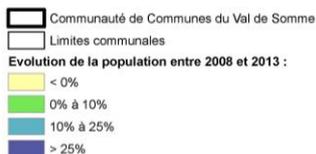
Communauté de Communes du Val de Somme
 Limites communales
Evolution de la population entre 1999 et 2008 :
 < 0%
 0% à 10%
 10% à 25%
 > 25%



1:100 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
 Sources de fond de carte : IGN, SCANLID
 Sources de données : INSEE - IGH - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016

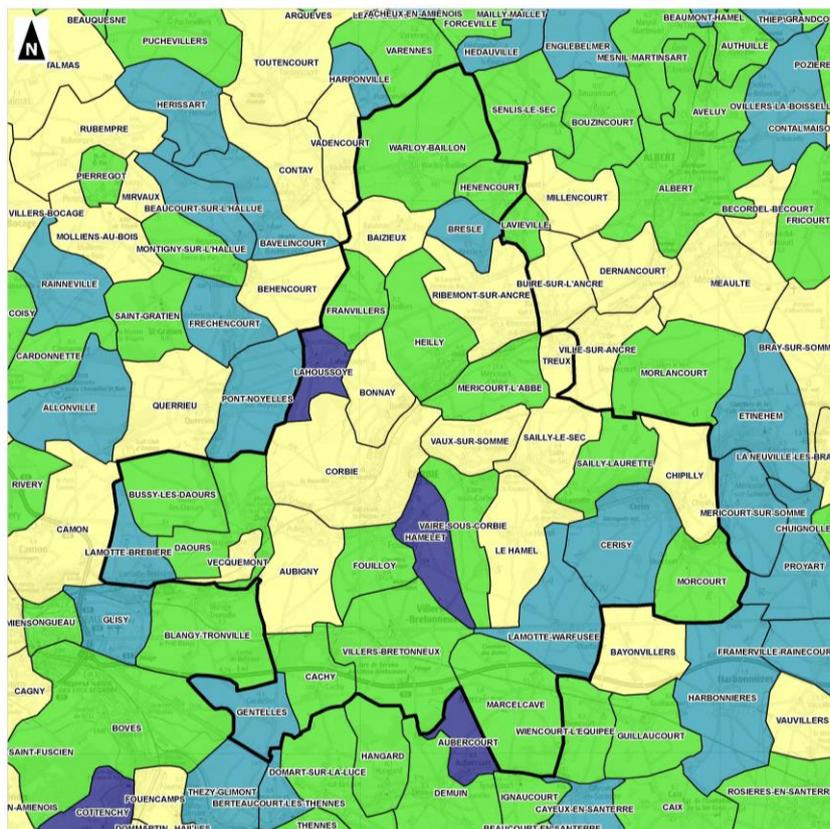


Communauté de Communes du Val de Somme
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Evolution de la population entre 2008 et 2013

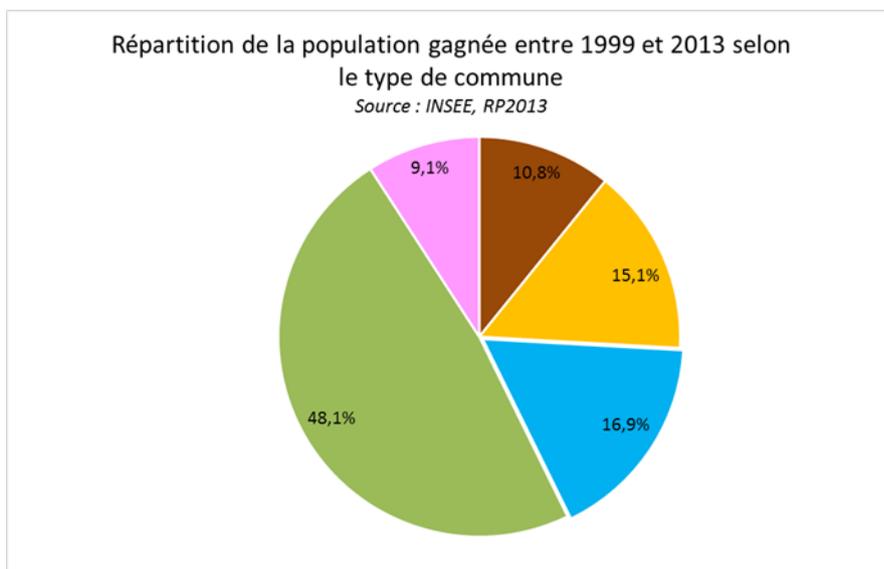

 Communauté de Communes du Val de Somme
 Limites communales
 Evolution de la population entre 2008 et 2013 :
 < 0%
 0% à 10%
 10% à 25%
 > 25%

0 10
Kilomètres


 1:100 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2014
 Source de fond de carte : IGN, SCAN100
 Sources de données : INSEE - 10K - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2015



Le graphique suivant permet d'observer comment la population gagnée par le Val de Somme s'est répartie entre les différents types de communes :



Il apparaît que **les communes rurales ont capté presque la moitié de la population gagnée** (alors qu'elles ne représentent qu'un tiers de la population totale). **Les communes de la couronne amiénoise ont également connu une croissance relativement forte.** Cette évolution a une double explication :

- d'une part, comme indiqué dans les volets tourisme et foncier, les communes de l'Est du territoire ont bénéficié de la remise sur le marché de résidences secondaires. Alors que dans le même temps les

prix deviennent prohibitifs pour les primo-accédants à l'Ouest, cette opportunité a permis à ce secteur d'accueillir une population nouvelle et de connaître une poussée démographique importante,

- d'autre part, les communes du Sud (qui bénéficient d'une excellente accessibilité avec l'autoroute, la D1029, et la voie ferrée) ont connu un rythme de construction important.

A l'inverse, le pôle majeur se distingue par une captation de la population gagnée particulièrement faible. Cette situation semble s'expliquer par 2 facteurs :

- un taux de construction relativement faible à Corbie et Fouilloy (décelé par le PLH). Ce diagnostic semble confirmé par le volet foncier du diagnostic : le pôle majeur ne représente que 17% de la consommation foncière à vocation habitat,
- un taux de vacance qui est passé à Corbie de 4% en 1999, à 6% en 2008, à 7,7% en 2013.



Éléments à retenir sur les dynamiques internes d'évolution de la population

L'analyse de la situation en 2013 fait apparaître que plus de la moitié de la population vit dans des pôles au sens du SCoT : 49% dans les pôles majeurs et intermédiaires, 60% dans l'ensemble des pôles (dont certains comme Heilly ne disposent que d'une gare). Il s'agit d'un atout du territoire, qui offre des services (au moins des services de proximité ou une gare) à la majorité de sa population.

En revanche, la dynamique démographique de la période 1999 – 2013 a faiblement bénéficié au pôle majeur : les nouvelles populations ont tendance à s'installer hors des communes les mieux dotées en équipements et services.

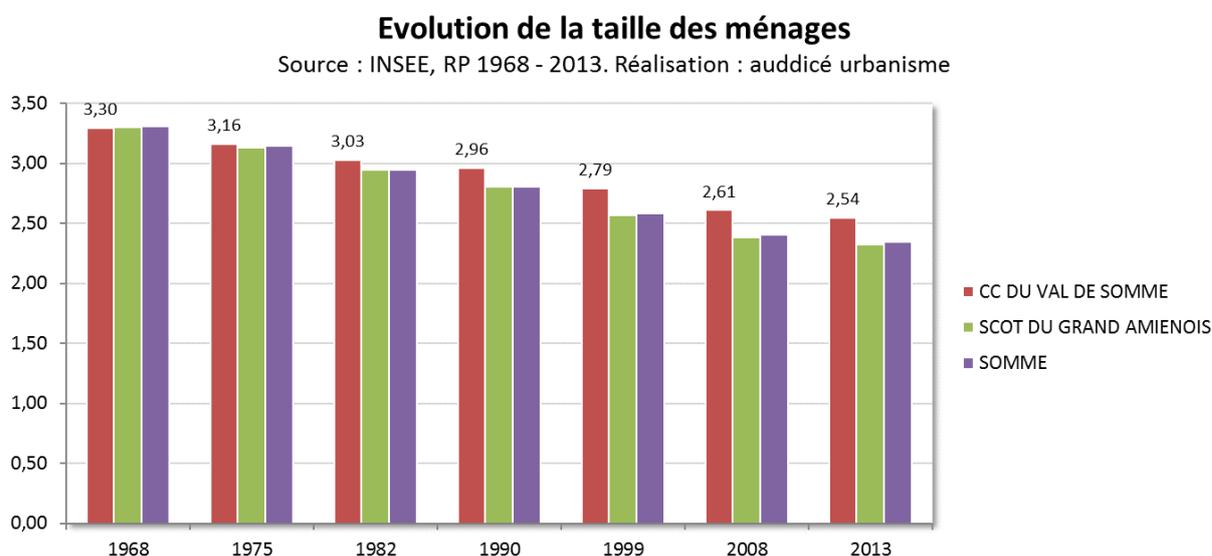
3. EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION

3.1. UN TERRITOIRE TOUCHÉ PAR LE DESSERREMENT DES MÉNAGES

Le desserrement des ménages est une évolution de fond de la société française, que l'on mesure aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale. Il consiste en une diminution de la taille moyenne des ménages, et en une augmentation rapide de leur nombre. Cette évolution est sous-tendue par plusieurs phénomènes : d'une part le vieillissement de population (voir plus bas), et d'autre part l'évolution des modes de vie (avec de plus en plus de gens qui vivent seuls ou sans enfants, même parmi la population jeune et une augmentation des familles monoparentales).

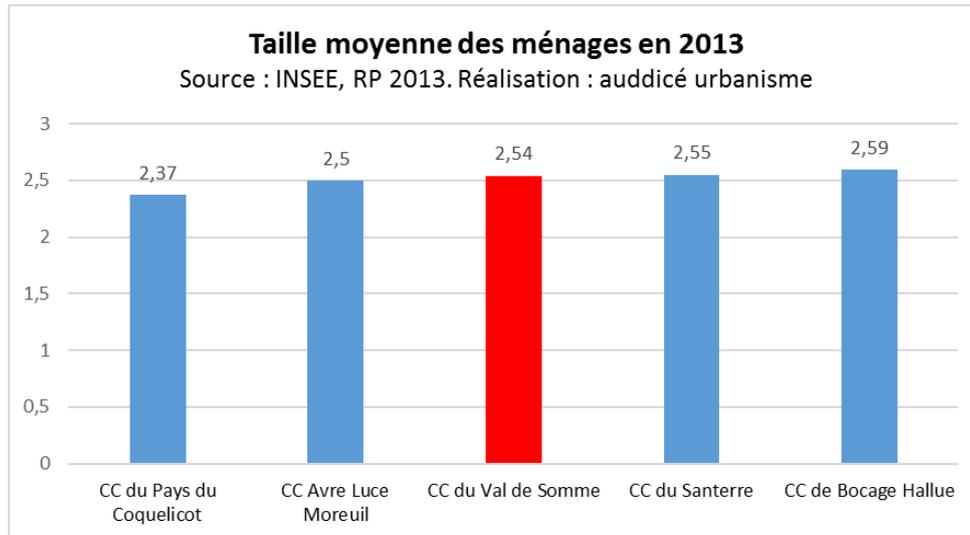
A. Un nombre moyen de personnes par ménage qui diminue, mais qui reste supérieur à la moyenne du Pays et du Département

Comme le montre le graphique suivant, le desserrement des ménages est observable sur le Val de Somme :



En effet, **la taille moyenne des ménages est passée de 3,3 à 2,54 entre 1968 et 2013.** On peut constater que ce desserrement a été moins marqué qu'aux échelles de comparaison : si le point de départ était similaire, en 2013 on ne comptait que 2,32 personnes par ménages à l'échelle du SCoT et 2,35 à l'échelle du Département.

Le graphique suivant permet de comparer la CCVDS aux Communautés de Communes qui l'entourent :

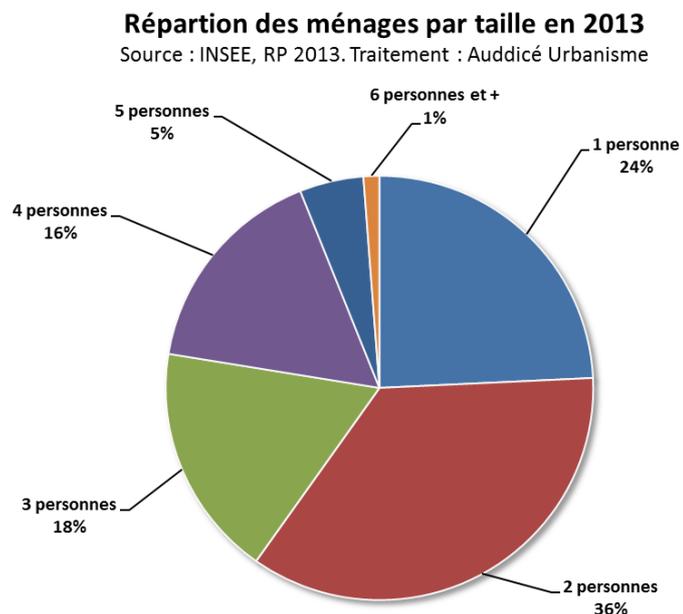


Le contraste le plus marquant concerne la CC du Pays du Coquelicot, où le nombre moyen de personnes par ménage est proche de la moyenne départementale. Pour les 4 autres EPCI, ce chiffre est compris entre 2,5 et 2,6, ce qui révèle **un profil plutôt familial** : ces territoires ont accueilli des familles qui cherchaient à accéder à la propriété non loin d'Amiens, et à un prix plus ou moins abordable.

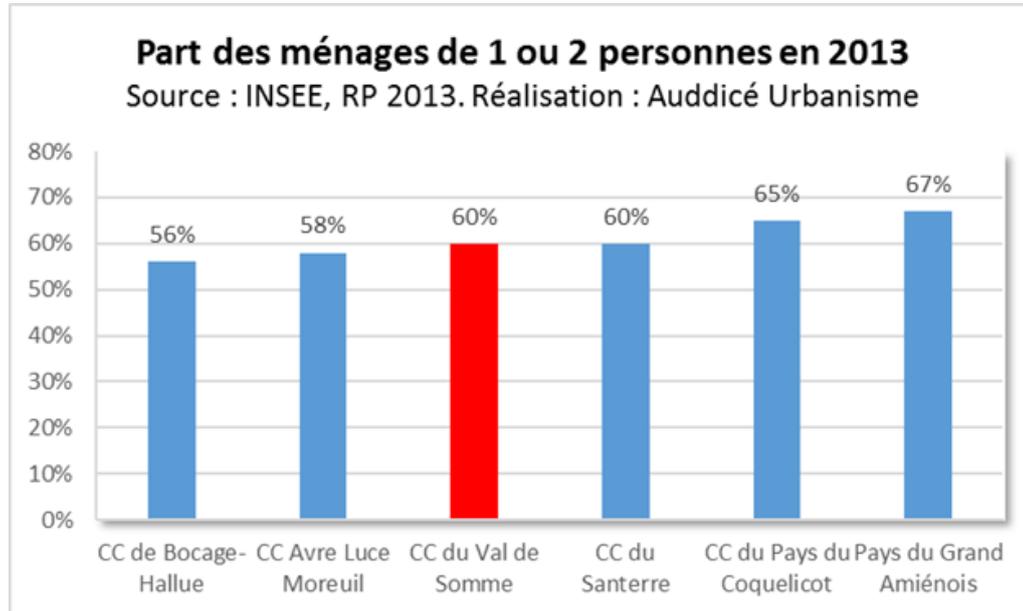
B. Des ménages d'une ou deux personnes majoritaires, et relativement âgés

Comme le montre le graphique ci-contre, **les catégories les plus importantes sont les ménages de 2 personnes (36%), suivis des personnes seules (24%),** et des ménages de 3 personnes (18%).

Au total, **les ménages de 4 personnes ou plus sont largement minoritaires : 22%.**



Le graphique suivant permet de comparer la CCVDS avec les Communautés de Communes voisines et le Pays du Grand Amiénois :



Les ménages composés d'une ou deux personnes sont majoritaires, comme sur tous les territoires de comparaison. Logiquement la CCBH, qui présentait le profil le plus familial, présente aussi la part de ménages d'une ou deux personnes la plus faible. A l'inverse, la CCPC présente la part de petits ménages la plus élevée, proche de la moyenne du Pays. La position de la CCVDS est intermédiaire.

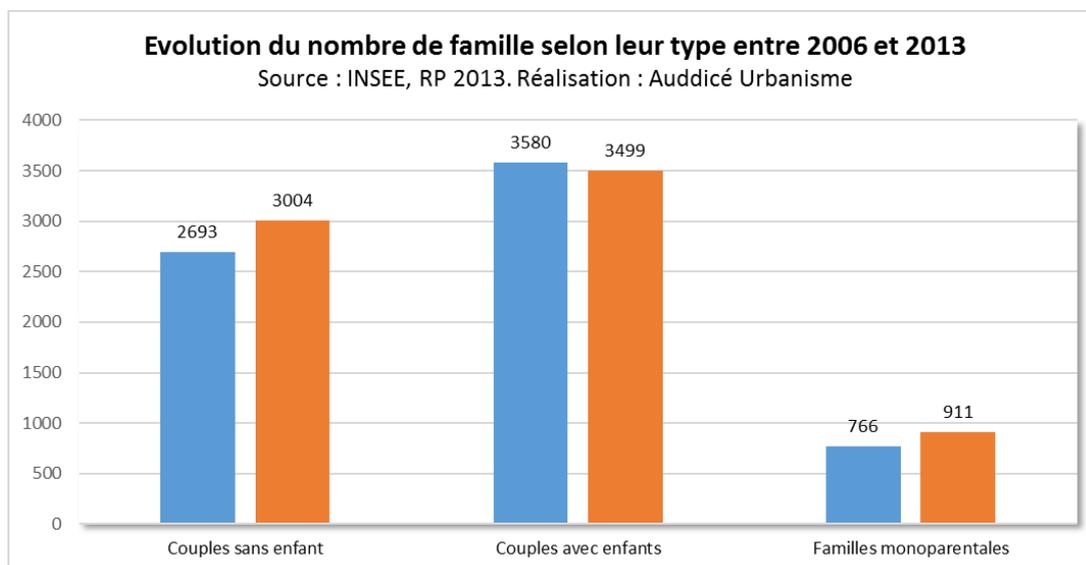
Cette mesure de la part des petits ménages ne suffit pas à caractériser la population du Val de Somme. En effet, on peut s'interroger sur l'âge de ces petits ménages : s'agit-il de personnes jeunes ou de personnes âgées ? Le graphique suivant permet de répondre à cette question :

Les moins de 39 ans sont largement minoritaires parmi les petits ménages. Il s'agit d'abord de 40 – 64 ans, puis de 65 ans et plus.

Cette observation est intéressante en termes de perspectives : les petits ménages qui ont des chances de s'agrandir sont peu nombreux, ce qui signifie que **le nombre de petits ménages va demeurer important dans les années à venir** (avec notamment un « réservoir » de 40 – 64 ans très important).

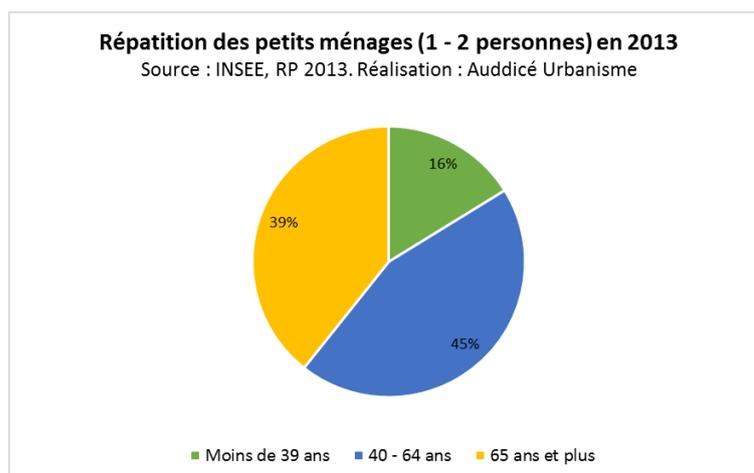
C. De plus en plus de couples seuls et de familles monoparentales

Pour compléter l'analyse, le graphique suivant s'intéresse aux familles et à leur composition. Il permet d'observer les évolutions à l'œuvre entre 2006 et 2013 :



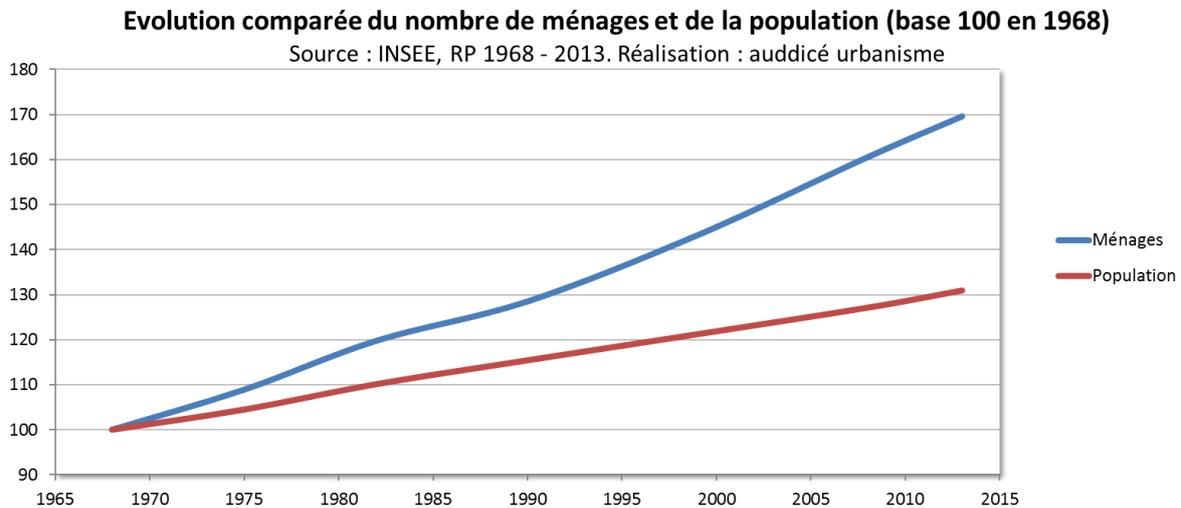
Sur cette période, la baisse du nombre de couples avec enfants est peu marquée : cette population a stagné. On peut supposer que cette stagnation est le résultat de nouvelles arrivées (rappelons que la croissance de la population sur le territoire est due à un solde migratoire positif). Par ailleurs, les couples sans enfant sont en nette progression, comme les familles monoparentales (qui restent largement minoritaires).

Ainsi, ce n'est pas tant une raréfaction des couples avec enfants qui observées, qu'une croissance des couples sans enfants et des familles monoparentales.



D. Une forte progression du nombre de ménages

Comme le montre le graphique suivant, l'une des conséquences du desserrement des ménages est une rapide progression du nombre de ménages, qui croît nettement plus vite que la population :



Le desserrement des ménages alimente par conséquent la demande en logements : le nombre de résidences principales augmente plus vite que la population.

Néanmoins, comme l'ont montré les observations précédentes, le desserrement des ménages ne génère pas seulement des nouveaux besoins en termes quantitatifs, mais aussi en termes qualitatifs.

3.2. UNE TENDANCE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

A. Une forte progression des 45 ans et plus

Le vieillissement de la population est une tendance nationale.

Le graphique affiché en page suivante permet d'observer l'évolution de la pyramide des âges entre 1999 et 2013. Cette dernière est marquée par :

- une forte progression de toutes les catégories supérieures à 45 ans,
- une stagnation des 30 – 44 ans, qui demeurent la catégorie la plus importante, mais presque à égalité avec des 45 – 59 ans,
- un recul des 15 – 29 ans,
- une progression des 0 – 14 ans.

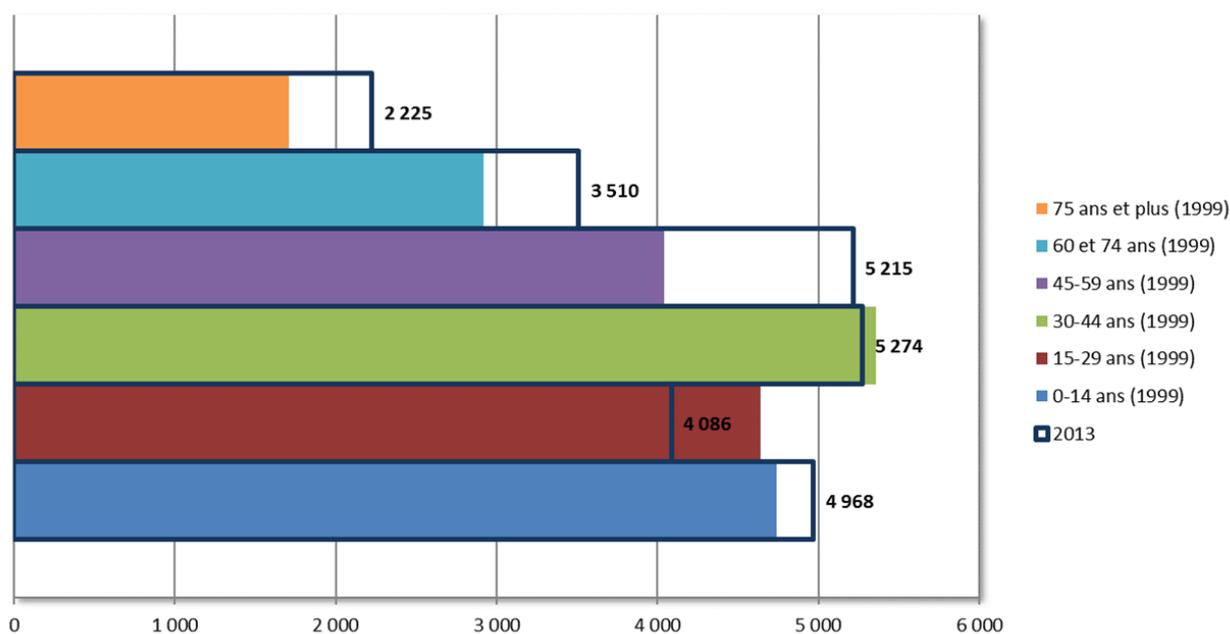
Ainsi, dans le Val de Somme le vieillissement de la population procède plus par une progression des classes les plus âgées (progression très marquée) que par un recul des catégories les plus jeunes (qui se maintiennent, à la notable exception des 15 – 29 ans).

A la lumière de ce graphique, il paraît vraisemblable que ce vieillissement se poursuive dans les années à venir : en effet, les 45 – 59 ans (une classe d'âge charnière) sont particulièrement nombreux et devraient alimenter dans les années à venir la classe d'âge supérieure (s'ils décident de rester sur le territoire).

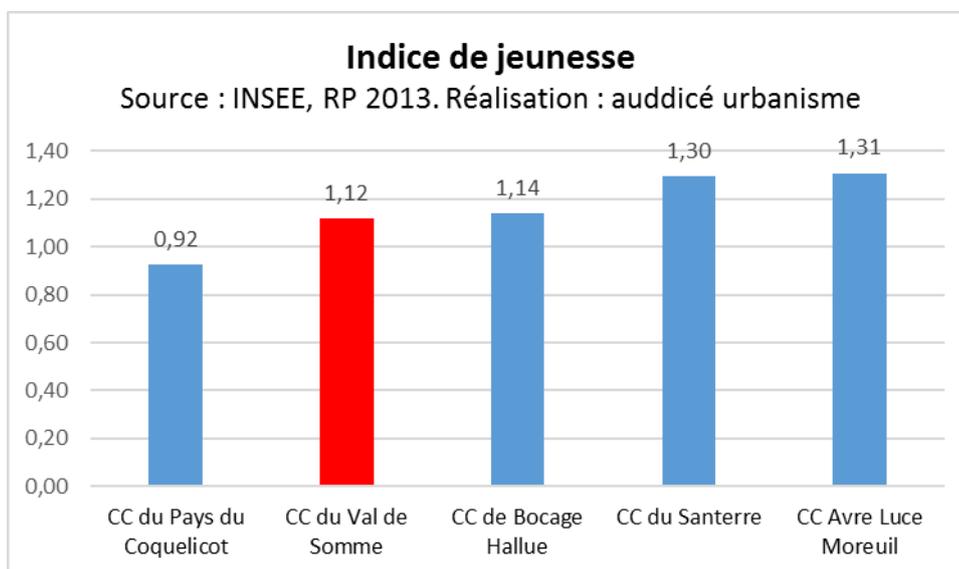
Le recul 15 – 29 ans (jeunes adultes) peut également être considéré comme enjeu : un défaut de « fixation » de cette population sur le territoire pourrait freiner le renouvellement des générations.

Structure de la population par classe d'âge en 1999 et en 2013

Source : INSEE, RP 1999 - 2013. Réalisation : Auddicé Urbanisme



Le graphique suivant permet une comparaison avec les territoires voisins via l'indicateur de jeunesse (le rapport entre la population de moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans) :



A l'heure actuelle, seule la CC du Pays du Coquelicot accueille plus de personnes de 60 ans ou plus que de moins de 20 ans. Néanmoins, l'indice de jeunesse de la CCVDS est à peine supérieur à 1 : il se trouve à égale distance entre le territoire le plus âgé (la CCPC) et le territoire le plus jeune (la CCALM).

B. Une population âgée plus importante dans les pôles

La carte exposée en page suivante s'intéresse plus particulièrement aux 75 ans et plus.

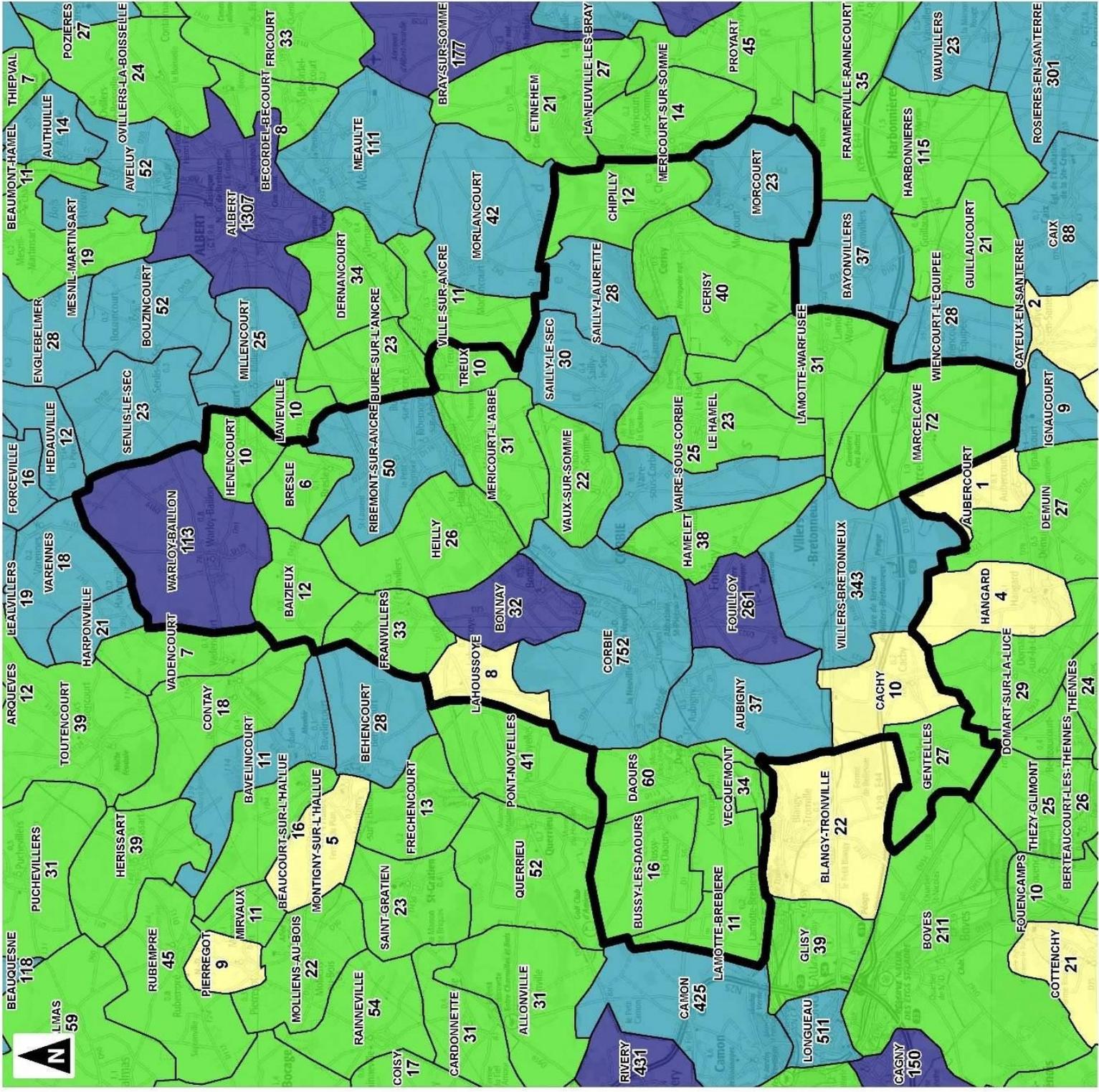
Elle indique le nombre de 75 ans et plus, et la part que représente cette classe d'âge dans la population de chaque commune.

De manière logique, les communes équipées d'EHPAD ressortent : Corbie, Fouilloy, Villers-Bretonneux, Warloy-Baillon.

Néanmoins, il est intéressant de noter que des communes disposant d'une offre de services plus limitée comportent également une population âgée relativement importante : Ribemont-sur-Ancre, Cerisy, Sailly-le-Sec, Sailly-Laurette...

Le vieillissement de la population est donc une tendance qui concerne l'ensemble du territoire.

Communauté de Communes du Val de Somme
 Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Part des 75 ans et plus en 2013



- Communauté de Communes du Val de Somme
- Limites communales
- Part des 75 ans et plus en 2013 :**
- < 4%
- 4% à 8%
- 8% à 12%
- > 12%

Nombre de 75 ans et plus en 2013



Éléments à retenir sur l'évolution de la structure interne de la population

Le Val de Somme est concerné par deux grandes tendances :

- **Le desserrement des ménages**, avec une taille moyenne des ménages qui diminue et un nombre de ménages qui croît rapidement. Ce desserrement est alimenté par le vieillissement de la population et l'évolution des modes de vie.

Si le territoire conserve un profil plus familial que la moyenne du Pays ou du Département, les ménages d'une à deux personnes représentent 60% des ménages.

Par ailleurs, si le nombre de couples avec enfants stagne, celui des couples seuls et des familles monoparentales progresse.



- **Le vieillissement de la population**, qui se manifeste au sein de la CCVDS par une forte progression de toutes les catégories de plus de 45 ans.

La catégorie charnière des 45 – 59 en particulier a fortement progressé au cours de la dernière décennie, ce qui laisse penser que le vieillissement perçu va se poursuivre dans les années à venir.

Le recul des 15 – 29 ans pose la question de la fixation des jeunes ménages sur le territoire, et du renouvellement des générations, d'autant plus dans un contexte de disponibilité d'emplois.

De manière générale, la structure de la population connaît des évolutions assez profondes qui ont des répercussions sur les besoins en logements, en déplacements, en équipements et services etc...

II. L'OFFRE DE LOGEMENT ET LE MARCHÉ DE L'HABITAT

L'analyse de l'offre de logement et du marché de l'habitat, repose sur deux sources statistiques différentes :

- les résultats du Recensement de la Population (RP) de 2013.
- les données issues de la fiche de synthèse parc privé 2011 ayant pour source l'application FILOCOM de la DGFIP

1. L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'OFFRE DE LOGEMENT

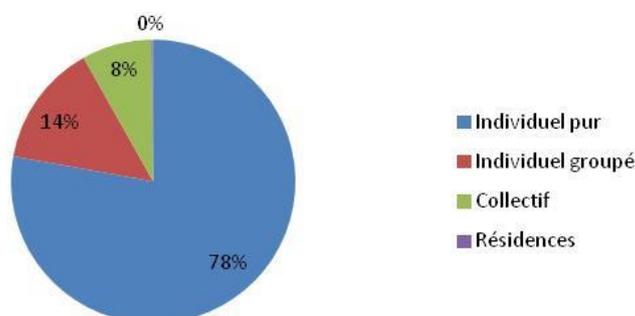
Il s'agit ici de qualifier l'offre de logements dans sa globalité et d'identifier d'éventuels spécificités ou dysfonctionnements :

- L'analyse de la construction neuve au regard de la population ou du parc de logements existants permet de mesurer l'intensité de l'effort d'urbanisation. Elle nécessite une approche de sa structure en termes de cible, de forme urbaine, et de localisation sur le territoire.
- Un logement vacant étant un logement inoccupé à une date donnée, le taux de logements vacants n'est jamais nul. La mesure de la vacance et de ses évolutions contribue ainsi à cerner la situation du marché. De façon générale, plus le taux est faible, plus le marché est tendu. L'analyse de la vacance globale n'a qu'une pertinence relative, car elle regroupe des phénomènes différents, c'est pourquoi il est important de distinguer, quand cela est possible, le type de propriétaire, la durée de la vacance et l'âge du parc vacant.

1.1. UN PARC DE LOGEMENT QUI PROGRESSE SUFFISAMMENT POUR ASSURER UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

Le parc de logement de la CCVDS a progressé de 1657 unités entre 1999 et 2013, pour atteindre 11 064 logements en 2013. Le nombre de résidences principales (logements occupés) a progressé de 1547 unités. Alors que les résidences secondaires ont diminué sur la période (257 logements fournis) et que la construction neuve a été assez dynamique, ce sont les logements vacants qui ont augmenté de près de 330 unités.

Construction neuve 2008-2015 par type
(Logements commencés décalés - SITADEL)



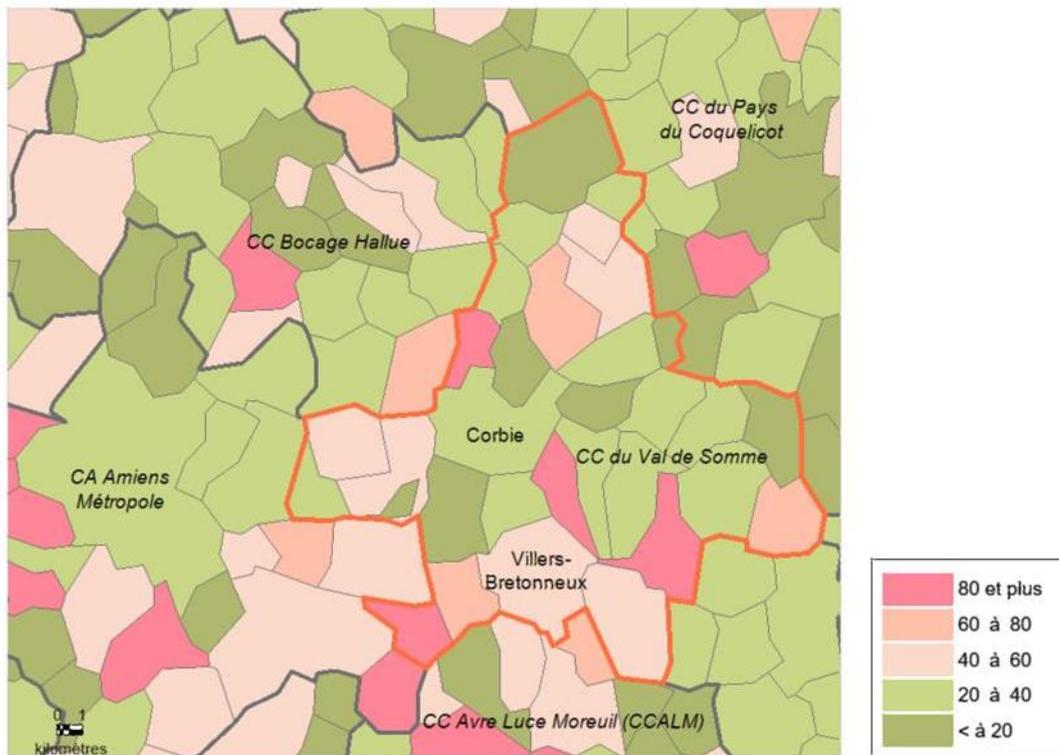
Avec une construction neuve à 121 logements par an en moyenne sur 2008-2015, le territoire est parmi les territoires dynamiques du Grand Amiénois.

On distingue plusieurs groupes de communes où la dynamique de construction neuve sur la période récente 2008-2015 a été particulièrement forte :

- Sept communes du sud : Gentelles, Cachy, Villers Bretonneux, Marcelvave, Hamelet, Lamotte-Warfusée, Morcourt.
- Trois communes de l'ouest : Bussy les Daours, Daours et Lahoussoye.
- Trois communes du Nord : Heilly, Ribemont sur Ancre et Bresle.

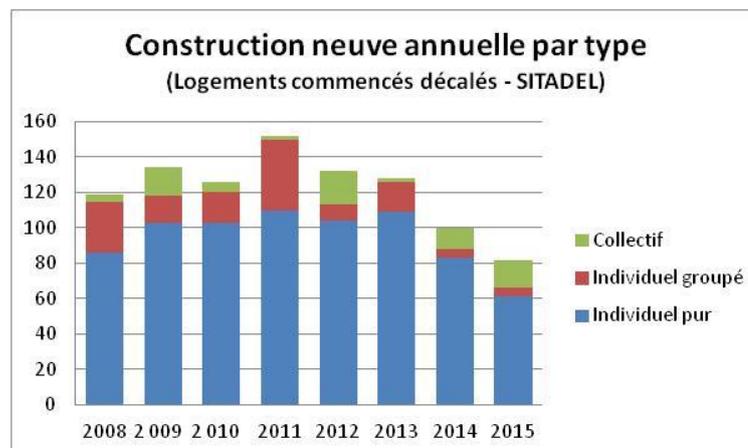
Indice de construction neuve moyen annuel pour 1000 habitants 2008-2015

Sources : MAP Info (fond de carte), SITADEL (logements commencés décalés)



1.2. UNE CONSTRUCTION NEUVE QUI S'AFFAIBLIT TRÈS LÉGEREMENT ET QUI RESTE PEU DIVERSIFIÉE SUR LE PLAN DE LA FORME URBAINE

Depuis 2008, date de fin d'une certaine forme d'« euphorie immobilière », le territoire a livré 970 logements soit 121 par an. Localement il n'y a pas eu de baisse significative, mais on observe une tendance au ralentissement depuis 2013. En effet 2008 à 2011 sont restées à un bon niveau allant même jusqu'à une augmentation de la moyenne. Après, on note une décroissance progressive, pour atteindre 82 logements livrés en 2015.



La construction individuelle en dehors de toute procédure d'aménagement est majoritaire en effet la production de logements neufs s'est répartie de la façon suivante entre 2008 et 2015 :

- 78 % en individuel pur – maîtrise d'ouvrage individuelle (759 logements)

- 14 % en individuel groupé – permis groupé (137 logements)
- 8 % en collectif (77 logements)

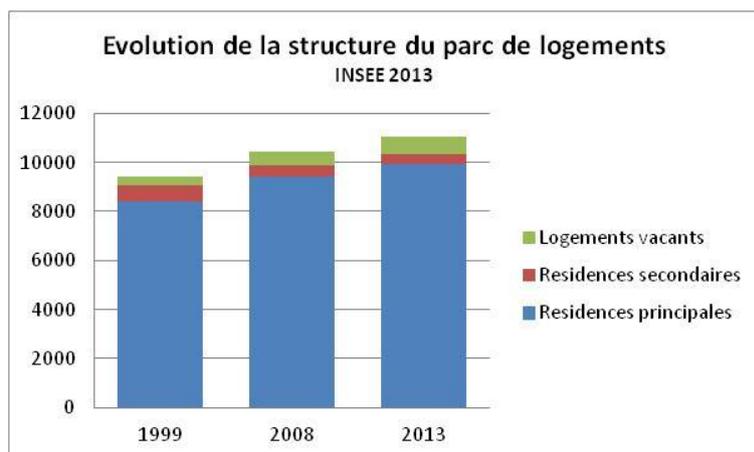
Ce mode de production de par sa nature, ne permet pas la diversification.

Les communes sont dans l'incapacité d'aller vers plus de diversification. En effet, les communes ne maîtrisent que rarement le foncier (fin 2015 seuls 2 ha était déclaré en maîtrise foncière communales pour de l'habitat dans l'enquête communale PLUi). De plus, il semble qu'elles ne savent pas vraiment monter ce genre d'opération, elles n'en ont pas la capacité technique, elles n'ont pas non plus les moyens financiers pour porter des projets publics.

Pourtant, 21 opérations étaient en cours sur le territoire à fin 2015, dont 4 en maîtrise d'ouvrage communale. Les opérateurs sont donc bien présents au côté des communes.

1.3. UNE VACANCE EN HAUSSE QU'IL VA FALLOIR SURVEILLER

Depuis les années 80, le parc de logement est en progression constante sur le territoire. Le nombre de résidences principales augmente et dans le même temps on assiste à une diminution des résidences secondaires et une augmentation des logements vacants.



La dernière période n'est pas différente sur ce point puisqu'on assiste à une nouvelle progression du nombre de logements vacants (+ 154) portant leur taux à 6,6% (ce qui est un point en dessous du taux du département).

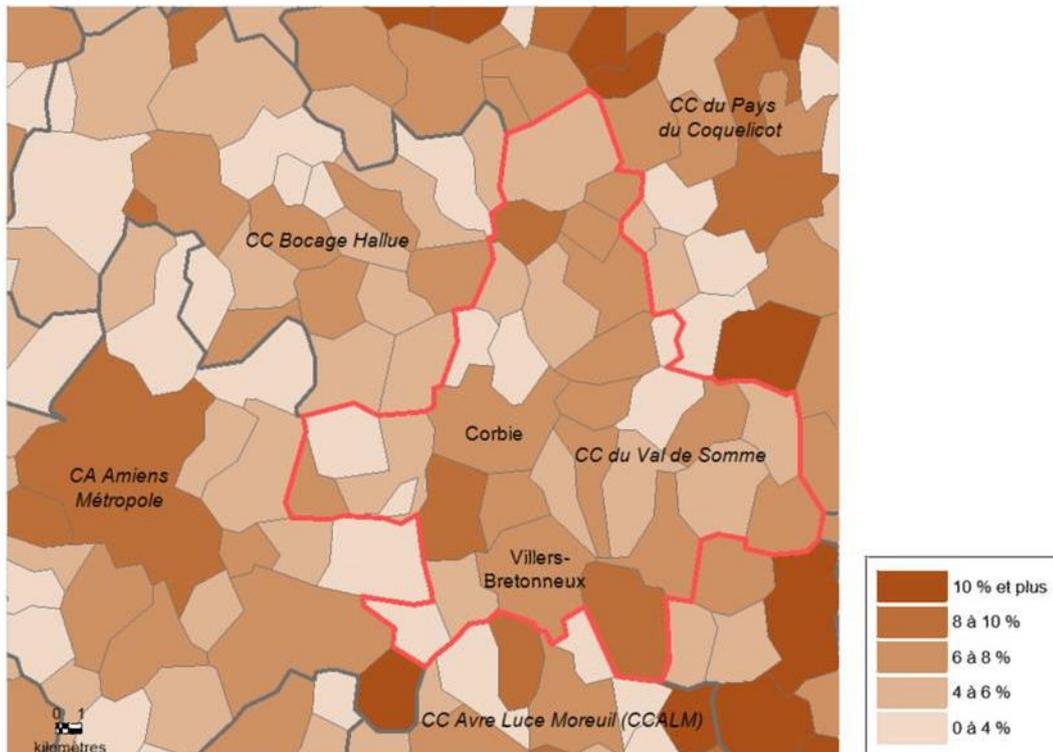
Les résidences secondaires ne représentent plus que 3,7% du parc en 2013 soit 411 logements (un point en dessous du taux du département).

Un taux de vacance « normal » pour permettre une bonne rotation du parc se situe entre 5% et 7% selon les marchés. Approcher de 7%, est le signe que le marché se détend légèrement. Il faut donc maintenir un point d'attention sur cet indicateur pour vérifier qu'il n'y ait pas une trop forte détente du marché dans les années à venir. Il faudra aussi en tenir compte dans l'intensité de la programmation neuve à venir.

Près d'un tiers des communes était en 2013 au dessus du taux moyen de la communauté de communes, certaines affichant des taux supérieurs à 8% (Aubigny, Baizieux, Marcelcave). Une vacance à ce niveau dans un marché attractif est le plus souvent causée, en plus de la rétention immobilière, par une concurrence entre l'offre récente et l'offre plus ancienne. C'est ponctuellement le début de ce phénomène sur le territoire, même si ce dernier reste dans la moyenne des territoires directement limitrophes avec Amiens Métropole. Il est donc important dans les années à venir de veiller à ce que l'augmentation de la vacance ne se poursuive pas et ne gagne pas d'autres communes car elle risquerait d'entraîner une dévalorisation des bourgs.

Taux de logements vacants

Sources : MAP Info (Fond de carte), INSEE RGP 2013



Cette vacance concerne majoritairement le parc privé (95,5% des logements vacants appartiennent à des propriétaires privés), c'est plus que dans la Somme (87,8%). La vacance HLM est ici particulièrement faible (inférieure à 11 logements, donc soumise au secret statistique dans Filocom). Cela est confirmé par les données RPLS 2015 qui indiquent une vacance HLM à 0,5%.

Parmi les logements privés vacants, la vacance de courte durée (moins de 2 ans) correspond à de la vacance de rotation : temps de vente ou de relocation, temps de mise en service...elle représente 59% de la vacance privée de la CCVDS. Dans une période de crise immobilière, la vacance de rotation peut être un peu plus longue pour certains produits, toutefois ici l'importance de cette proportion est révélatrice d'une détente conjoncturelle du marché.

Les 41% restant constituent la vacance « lourde », celle qui dure (c'est un peu plus que celui de la Somme, ou que certains territoires de comparaison). La vacance de longue durée est souvent liée à des problèmes de succession, à une inadaptation du bien au marché (trop cher, trop dégradé, trop atypique...) ou à de la rétention immobilière. C'est elle qui constitue le noyau dur de la vacance (250 à 300 logements sur la CCVDS), ce qui est supérieur à la vacance estimée par les élus lors de l'enquête – 170 à 180 logements. Le poids de certains de ces biens à l'abandon peut peser sur l'attractivité de certaines communes. La question du renouvellement urbain sera importante sur ce point.

Rappel

Type de logements classés vacants :

- Les logements inoccupés proposés à la vente ou à la location,
- Les logements vendus ou loués mais non encore occupés,
- Les logements en attente d'un règlement de succession,
- Les logements conservés par un employeur pour un usage futur au profit d'un employé,
- Les logements gardés vacants par leur propriétaire et n'ayant pas d'affectation précise.



Éléments à retenir sur les dynamiques de production de logements

- Une progression rapide du parc de logement, mais une « efficacité » démographique en perte de vitesse.
- Une tendance au ralentissement de la construction neuve.
- Une production neuve dont la diversification est compromise par la prédominance de la maîtrise d'ouvrage individuelle.
- La vacance encore raisonnable, mais qui progresse de façon continue et dont le taux en fait aujourd'hui un indicateur à surveiller.

les caractéristiques de l'offre résidentielle

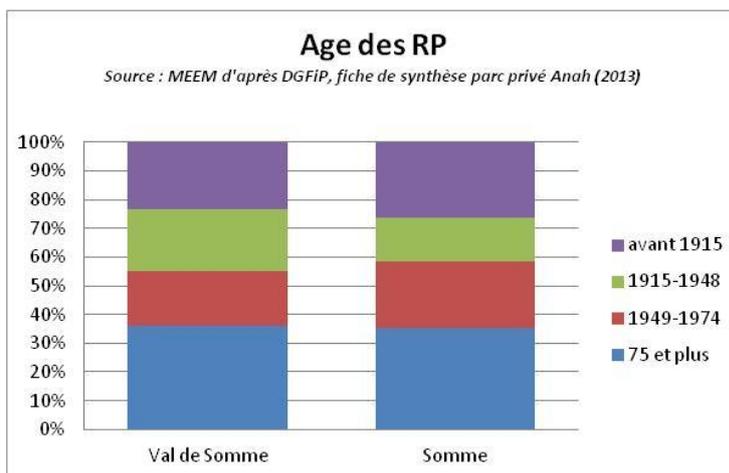
Il s'agit de qualifier l'offre de logement présente sur le territoire et de déterminer à quels demandeurs elle s'adresse :

- La structure du parc des résidences principales comparée à celle de la population permettra d'identifier les difficultés de tel ou tel type de ménages : insuffisance du parc locatif, de petits logements...
- L'identification du parc ancien et de son état permettra de mesurer les besoins en amélioration. Plus la part de logements anciens est importante, plus le potentiel de rénovation peut être important.
- La comparaison des différents segments du parc sur le territoire étudié et sur des territoires similaires permet d'affiner le rôle de chaque segment.

1.4. UN PARC RELATIVEMENT ANCIEN

L'analyse de l'année de construction des résidences principales montre le caractère assez ancien du parc. En effet, 62,4% des résidences principales ont été construites avant 1975 (c'est un peu moins que le taux départemental 64,7%). L'année 1975 marque le début des normes de construction plus « rigoureuses » en matière thermique, mais il faudra encore attendre une à deux décennies pour entrer dans des aires de production véritablement économes en énergie. L'ensemble de ces logements (près de 6230) est donc susceptible de présenter outre des risques sur le plan énergétique, des risques électriques, des risques de saturnisme (peintures au plomb)...

La proportion de logements d'avant 1975 est plus élevée chez les locataires du privé (72%) que chez les propriétaires occupants (61,8%). A noter ici que près de 42% du parc HLM est aussi du parc d'avant la généralisation de l'application des normes thermiques.

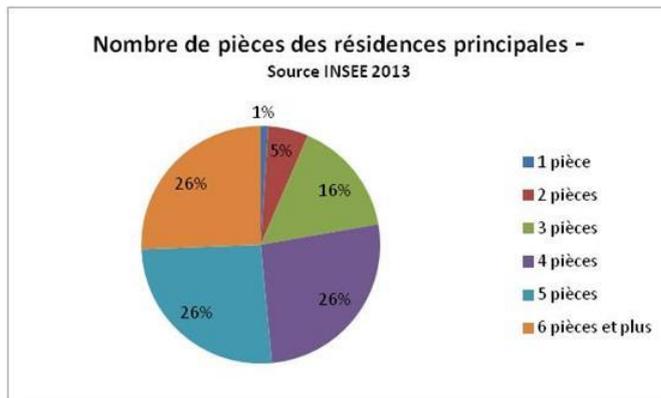


1.5. UN PARC DE LOGEMENT INDIVIDUEL

Les logements présents sur la communauté de communes sont en majorité des maisons individuelles (89,4%), ce qui révèle une faible densité de construction. Couplée à l'âge du parc, cette caractéristique permet de qualifier la morphologie « rurale » de l'offre de logement de ce territoire.

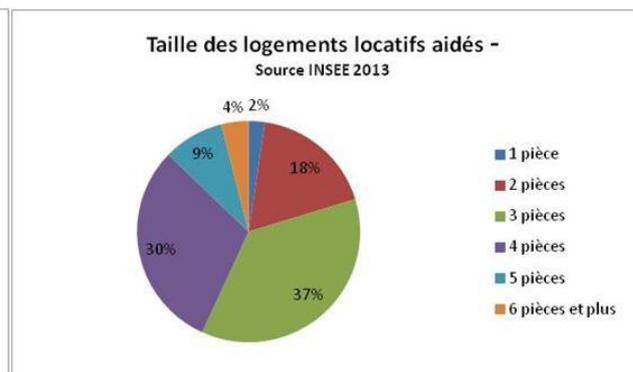
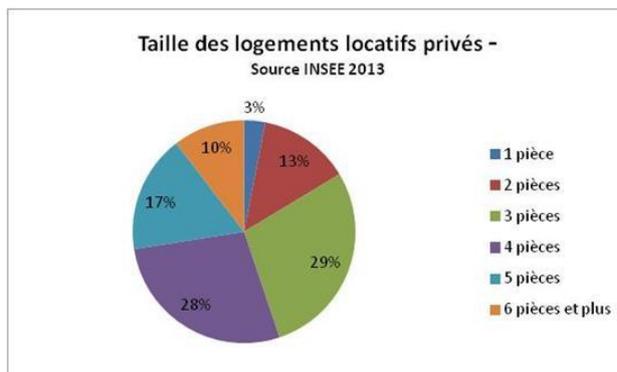
2.3. UNE OFFRE DE LOGEMENT DE GRANDE TAILLE

Le parc de logement était en 2013 essentiellement composé de biens de grande taille. La part de logements de moins de 3 pièces est extrêmement faible (6%). La faiblesse de l'offre de petite taille sera à rapprocher des prix de l'offre locative. Ces deux éléments corrélés pointent du doigt la difficulté plus importante pour les petits ménages de réaliser leur parcours résidentiel (jeunes décohabitants, isolés de tous âges, familles monoparentales, personnes âgées dont le logement est devenu trop lourd à entretenir,...).



Pour mémoire, les petits ménages (1 et 2 personnes) représentent 60% des ménages du territoire. Il y a donc ici un écart important entre taille des logements (4,5 pièces) et taille des ménages (2,5 personnes). C'est une caractéristique fréquente dans les territoires ruraux à la population vieillissante qui peinent à diversifier leur offre de logement. Toutefois, quand le territoire est attractif et surtout porteur d'emplois comme le Val de Somme, cela nuit non seulement aux parcours résidentiels des petits ménages, mais aussi à la capacité pour les employés du territoire de pouvoir loger au plus près de leur emploi.

En 2013, 78% des logements du territoire sont composés de 4 pièces et plus. Cette situation est liée à l'omniprésence de l'habitat individuel.



Si on regarde la taille des logements locatifs privés, le constat est le même, 65% des locataires du privé sont de petits ménages, tandis que les T1/T2 représentent 16% de l'offre locative privée, ce qui est peu. Si on ajoute les T3 on passe à 45% ce qui est bien mieux, mais qui sous entend à qualité égale un loyer plus élevé.

D'où pour le petit ménage en recherche d'une location, trois options :

- Choisir un logement de moindre qualité mais plus adapté au budget et risquer le « mal logement ». On estime que 15 à 20% des locatifs privés présentent un risque d'indignité (PPPI – Filocom 2013), sans parler des risques liés à la précarité énergétique.
- Privilégier la qualité et risquer de se fragiliser financièrement.
- Quitter le territoire ou renoncer à y vivre.

Concernant l'offre locative HLM le constat est similaire, les T1/T2 représentent 20% de l'offre locative HLM, ce qui est plus que dans le privé. Même si dans le parc HLM les T3 sont rarement attribués aux ménages de 1 ou 2 personnes, surtout quand le marché est tendu, l'offre en T3 intéresse beaucoup les petits ménages monoparentaux ou les ménages avec garde alternée. Avec les T3, l'offre en petits logements passe à 57% dans le parc HLM.

Au 31 décembre 2015, 63% des demandes en instance concernaient un petit ménage soit 184 demandes pour 48 attributions de T1 et T2 (3,8 demandes pour une offre – signe de tension sur cette taille de logements). Si on regarde la taille des logements demandés par les ménages, on note que les T1 et T2 sont plus demandés (41% des demandes) que les T3 qui représentent 36% des demandes. A eux tous, les petits logements concernent 77% de la demande HLM.

Outre le manque global de petits logements, les différences de prix entre le parc public et le parc privé sont importantes sur les petits logements ce qui explique l'attrait que représente cette offre pour les petits ménages. De plus la concurrence de l'offre en accession est faible sur les petits logements.

2.4. UN PARC DE LOGEMENT D'ASSEZ BONNE QUALITÉ, POUR LEQUEL LA QUESTION DE LA RÉNOVATION THERMIQUE RESTE UN ENJEU

A. L'inconfort sanitaire est aujourd'hui à un niveau faible

Selon l'INSEE il subsistait en 2013 encore 300 logements sans salle de bain. Avec ce taux de 3,1% des résidences principales le territoire se place dans la moyenne du Grand Amiénois. Ces logements concernent un peu plus de 3/4 de propriétaires occupants et un peu moins d'un 1/4 de locataires du privé.

Les chiffres Filocom sont plus élevés (près de 1000), mais ces chiffres en valeurs absolues méritent d'être considérés avec réserves pour deux raisons :

- La première est que les ménages ont tendance à ne pas déclarer aux services fiscaux les améliorations qu'ils réalisent sur leur logement. Cette donnée est donc surévaluée. Alors que dans l'INSEE ils sont déclarés à un agent recenseur et aucun croisement n'est réalisé avec les services fiscaux.
- La seconde ne concerne que quelques communes : celles qui abritent de la « cabanisation » (le terme habitat léger de loisir ne convient pas sur ces sites où ces implantations sont illégales). En effet, cette forme d'habitat peut être partiellement comptabilisée dans FILOCOM.

Qu'est ce que le PPPI ?

l'ANAH a réalisé une exploitation des données de FILOCOM pour identifier et caractériser le parc privé potentiellement indigne (PPPI). L'analyse a pour objet de croiser les caractéristiques des logements avec le revenu des occupants. Sont identifiés comme appartenant à la catégorie PPPI :

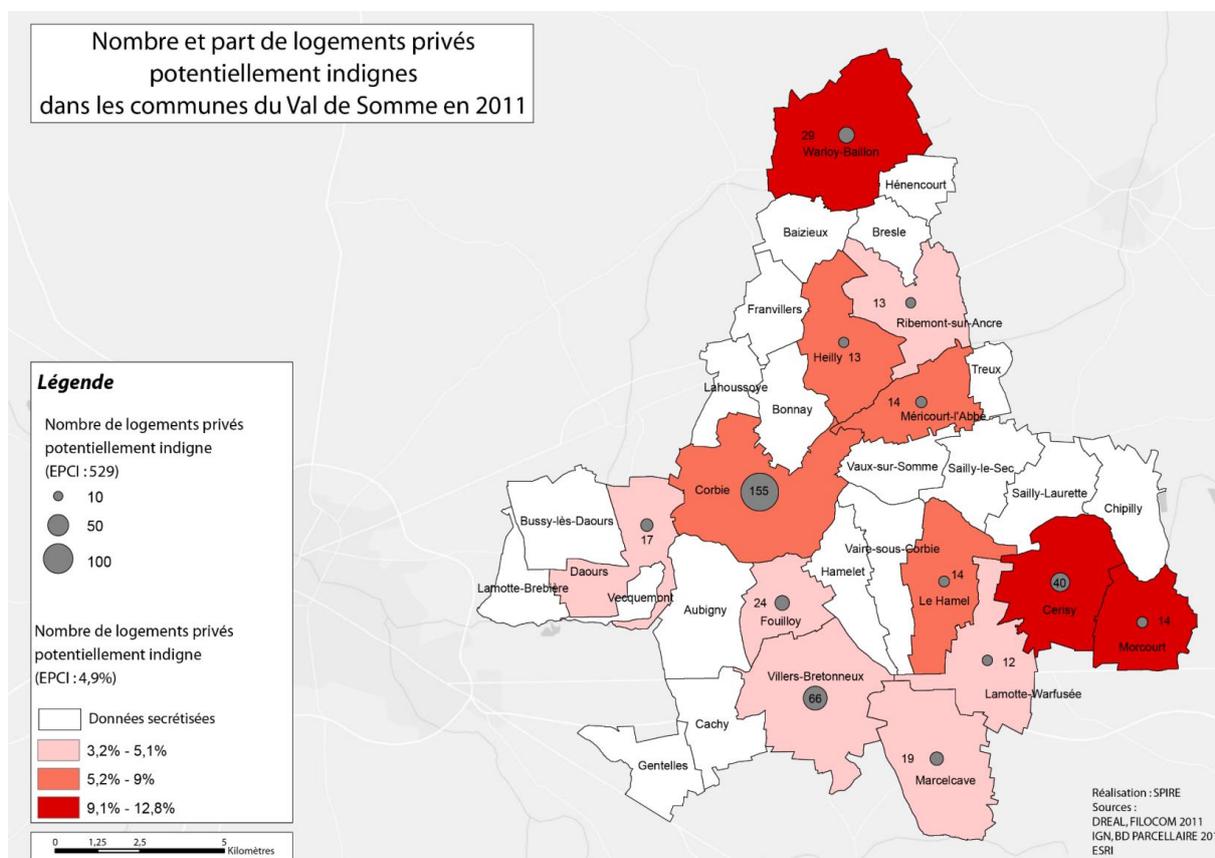
- les logements (ayant une fonction de résidences principales) classés en catégorie 6 (ordinaire) dont les occupants ont des revenus inférieurs à 30 % du plafond HLM ;
- les logements (ayant une fonction de résidences principales) classés en catégorie 7 et 8 (de « médiocre » à « délabré ») dont les occupants ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds de ressources HLM. La limite de cette analyse est que le classement cadastral est imparfait pour rendre compte de la qualité du logement, notamment parce que les données ne sont pas toujours actualisées suite à des travaux de réhabilitation par exemple.

B. Le Parc privé Potentiellement Indigne (PPPI) est assez faible lui aussi

Avec un taux de 5,4% de logements privés potentiellement indignes (contre 5,9% en 2011), soit environ 500 logements (logements cumulant modestie de la qualité de la construction de base et faiblesse des revenus des occupants) en 2013, contre 7% dans le département de la Somme, la CCVDS est parmi les territoires les moins « concernés » du Grand Amiénois par cette problématique. En effet, l'écart dans le Grand Amiénois oscille entre 3,2% sur la Communauté de Communes de Bocage-Hallue et 11,2% dans le Canton de Oisemont.

Le poids de la cabanisation peut ici aussi peser sur les résultats de certaines communes car c'est la base FILOCOM qui est utilisée pour définir le PPPI.

Le PPPI concerne : 3,3 % des propriétaires occupants, 12,9% du parc locatif, assez peu les jeunes (- de 25 ans), par contre, plus d'1 PPPI / 3 est occupé par un ménage âgé (+ de 60 ans).



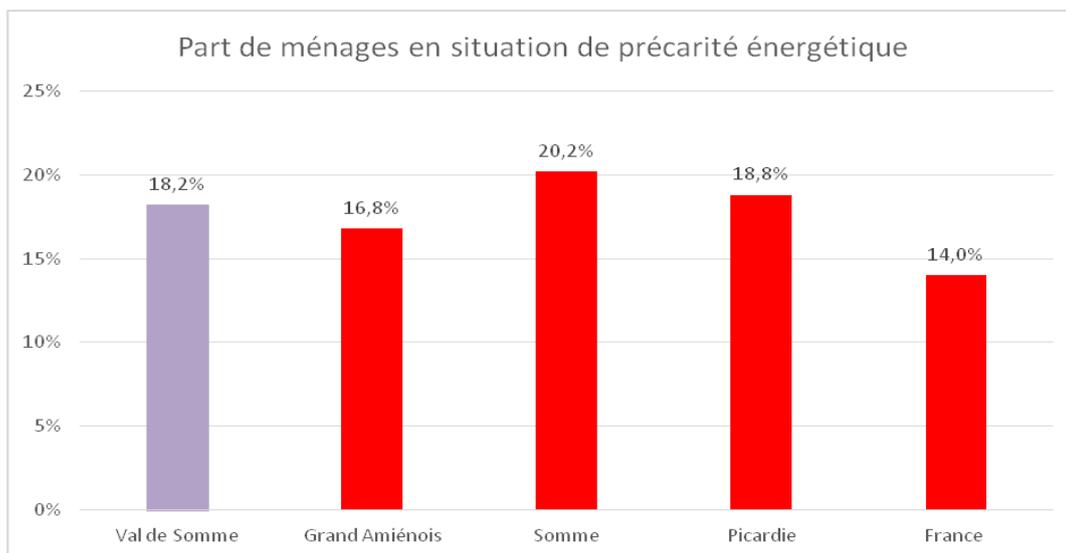
Source- PLH

Cette carte révèle toutefois que la problématique du logement privé potentiellement indigne concerne aussi bien les communes rurales qu'urbaines : les taux les plus élevés concernent d'ailleurs des communes rurales.

Dans ce domaine, les réunions de secteur réalisées au moment du PLH et l'enquête communes du PLUi ont confirmé ce résultat. Il a été précisé que des propriétaires ont tendance à demeurer dans des logements indignes jusqu'à la fin de leur vie. Après leur décès, l'initiative privée peut suffire à remettre le logement sur le marché dans les zones plus attractives (*le logement est racheté et rénové par un ménage*), mais il peut également arriver que le logement soit laissé à l'abandon ou mis sur le marché de la location sans rénovation suffisante. Quelques cas de logements locatifs en mauvais état ont d'ailleurs été signalés.

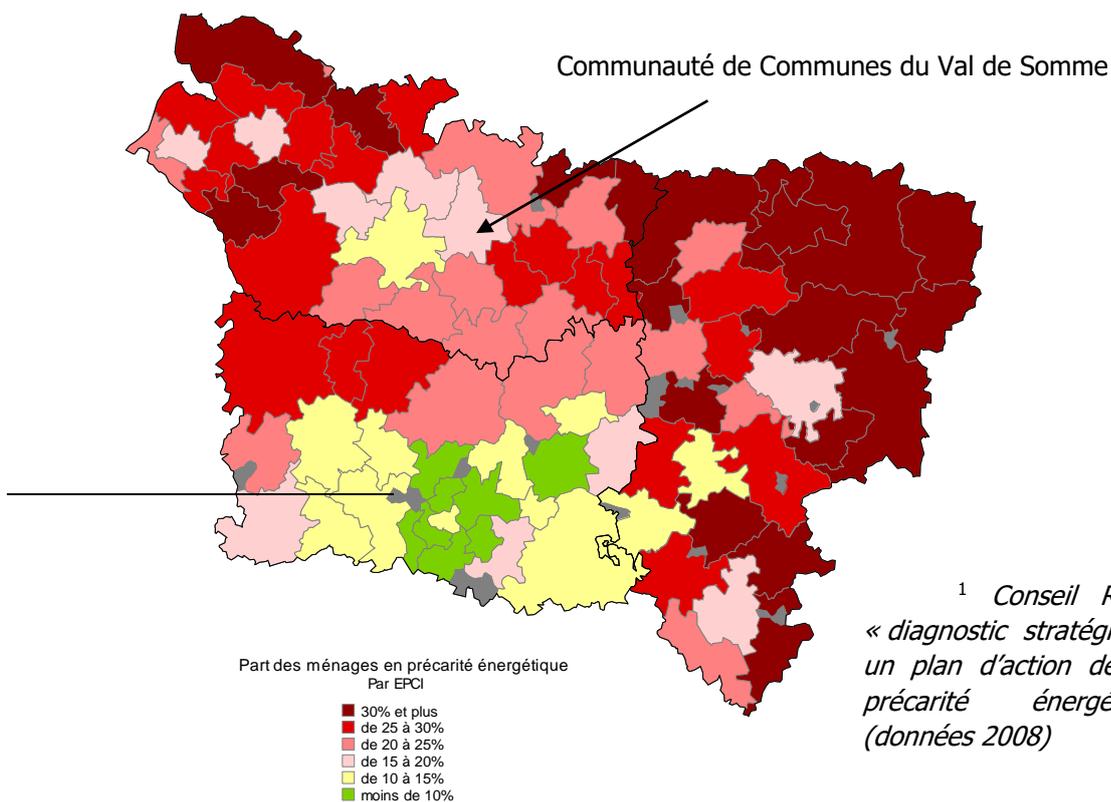
C. Une précarité énergétique estimée à 18% de ménage concernés (source PLH)

Le Conseil Régional a réalisé une étude sur la précarité énergétique en région¹. Cette étude a estimé que le Val de Somme compterait 18% de ménages en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire qui dépensent plus de 10% de leurs revenus dans l'énergie (*chauffage et déplacements etc...*). Ce chiffre est plus élevé que la moyenne du Grand Amiénois, même s'il demeure en dessous de la moyenne départementale :



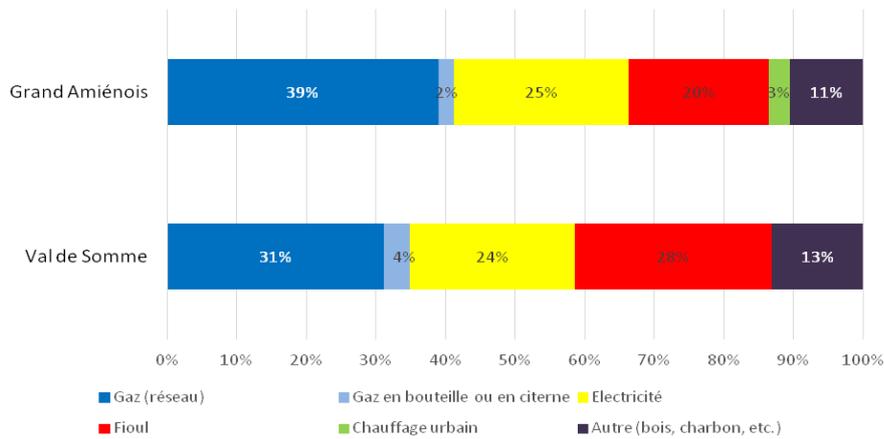
Sources données : Conseil Régional Picardie « diagnostic stratégique pour établir un plan d'action de lutte contre la précarité énergétique » 2012 (données 2008) - Traitement : SPIRE

La carte de la précarité énergétique dans les EPCI de Picardie montre que le Val de Somme se situe dans une situation intermédiaire, entre les plus faibles et les plus élevés :



¹ Conseil Régional Picardie « diagnostic stratégique pour établir un plan d'action de lutte contre la précarité énergétique » 2012 (données 2008)

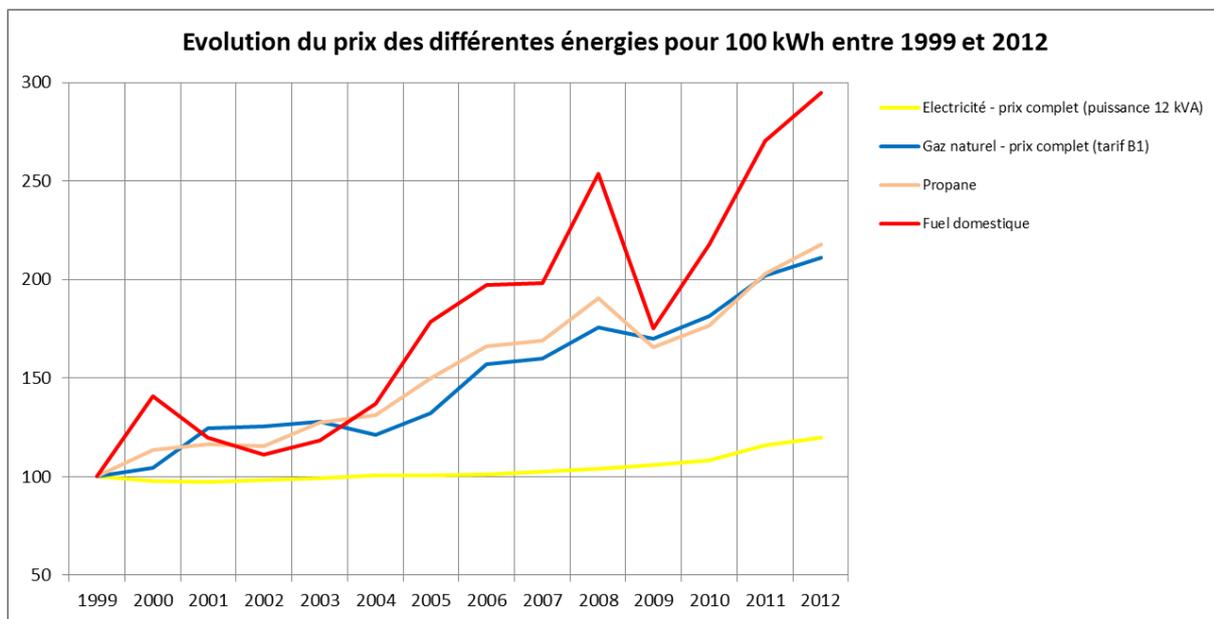
Energie de chauffage des résidences principales en 2010



Parmi les facteurs explicatifs de la situation, on trouve notamment le type d'énergie utilisé dans les logements. En effet : le parc du Val de Somme est caractérisé par une part relativement importante de logements utilisant le fioul, comme le montre le graphique ci-contre.

Source : INSEE, RP 2010.
Traitement : SPIRE

Or, le prix du fioul a fortement augmenté depuis au moins 10 ans :



Sources : MEEDDM/SOeS Base Pégase – Traitement : SPIRE

18% des ménages du Val de Somme représentent plus de 1700 ménages. Parmi ces 1700 ménages, certains pourraient profiter du dispositif « Habiter Mieux » ou du service public de l'efficacité énergétique mis en place par le Conseil Régional. La lutte contre l'efficacité énergétique constitue donc un enjeu important du PLH.

D. Une part significative de propriétaires occupants éligibles aux aides

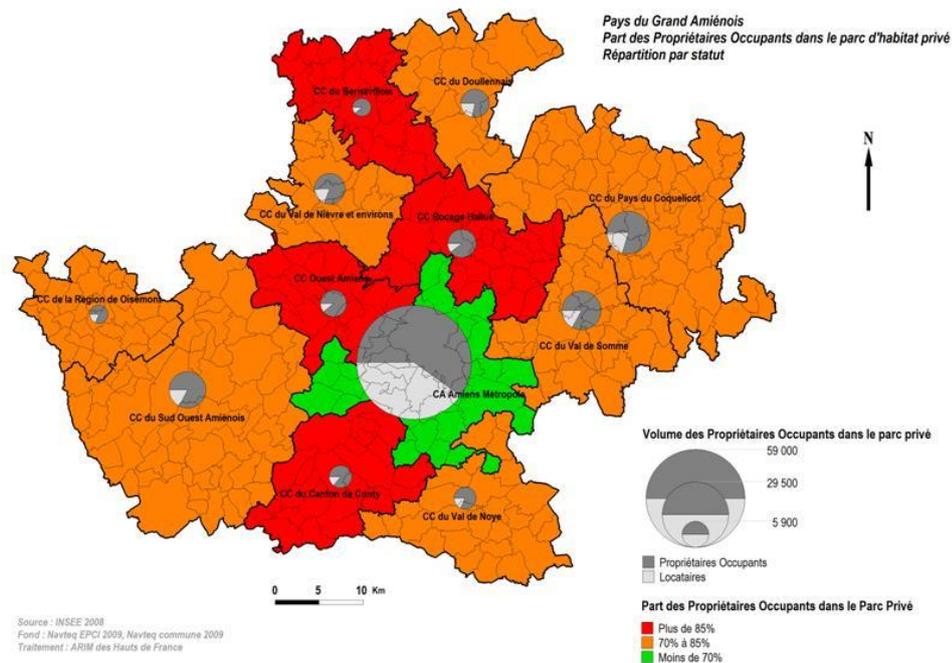
En 2013 sur le territoire, près de 1700 ménages propriétaires occupants étaient éligibles, de part leur niveau de ressources, aux aides de l'Anah, cela représente près d'un quart des propriétaires occupants. A ces ménages s'en ajoutent 1100 potentiellement éligibles, mais non prioritaires. Les ménages âgés (plus de 60 ans) représentaient 60% des ménages prioritaires éligibles et les plus de 75 ans 34,5%.

2.5. LA MAJORITÉ DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EST OCCUPÉE PAR LEUR PROPRIÉTAIRE

La Communauté de Communes compte davantage de ménages propriétaires (74,6%) que d'autres statuts d'occupation. Ce taux place le territoire dans une position intermédiaire dans le Grand Amiénois. En effet, certains des EPCI voisins affichent une part de propriétaires occupants bien supérieure à ce taux. Ce ne sont pas forcément les plus ruraux ou les plus éloignés de l'agglomération. D'autres, offrent plus de diversité dans les statuts d'occupation. Si on rapproche la part de propriétaires occupants de la dynamique démographique récente, on constate que les territoires où la part de propriétaires occupants est la plus forte, sont parmi ceux où la dynamique démographique est la plus faible.

Dans le cas du Val de Somme cette diversification un peu plus importante est aussi à rapprocher du volume d'emplois offerts sur le territoire, en effet, les pôles d'emploi ont besoin d'une diversité d'offre d'habiter pour mieux accompagner les actifs dans leurs parcours résidentiels.

Depuis 1999 le taux de propriétaires occupants a progressé de 2 points. Ce constat révèle une certaine attractivité du territoire pour l'accession et résulte de l'orientation de la production des dernières années vers l'accession.



2.6. UNE OFFRE LOCATIVE QUI PROGRESSE EN NOMBRE, MAIS QUI STAGNE EN TAUX ET QUI SE CONCENTRE PLUTÔT DANS LES POLES

En 1999, les logements locatifs représentaient 23,7% des résidences principales et 1990 unités. En 2008, ce taux avait légèrement progressé à 23,8% avec un volume de 2238 unités. En 2013, le taux de locatif atteignait 23,9% et 2379 unités.

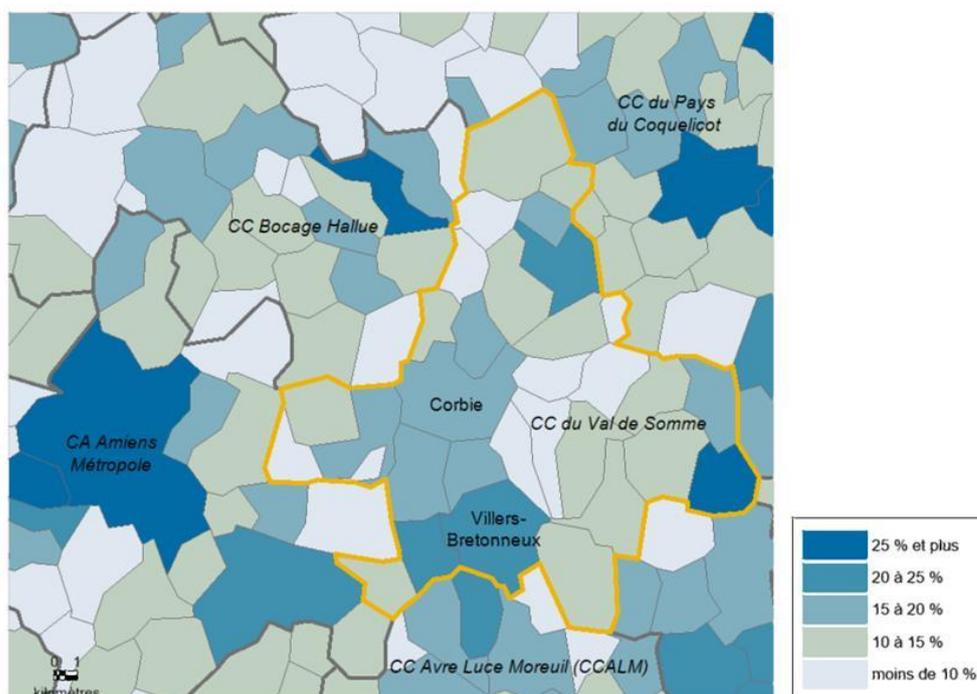
Le parc de logements locatifs relève majoritairement du parc privé (16,3% des résidences principales). Une dizaine de communes affichent des taux de locatif privé supérieurs à cette moyenne, pour certaines d'entre elles les volumes y sont très importants eu égard à leur taille (Exemple : Bresle ou Chipilly).

Corbie et Villers-Bretonneux sont caractérisées par un taux de locataires privés supérieur à 17% : elles présentent donc une relative mixité en termes de statuts d'occupation.

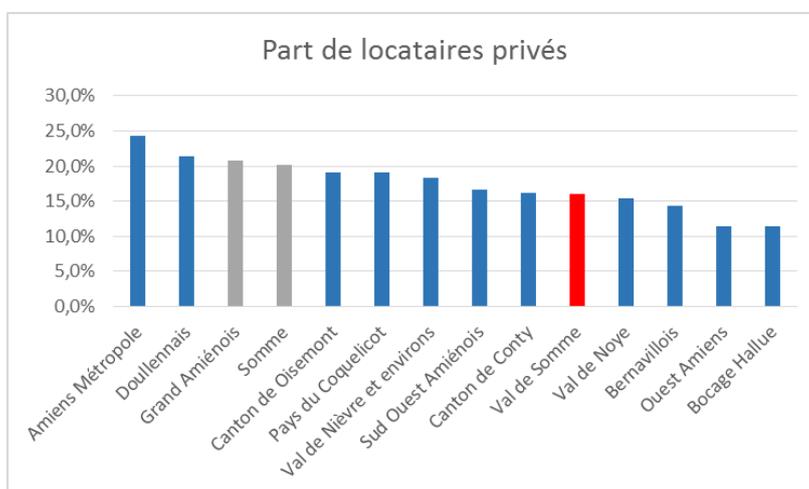
Plusieurs autres communes sont au contraire pauvres en locatif privé (*Marcelacave, Lamotte-Warfusée, Fouilloy, Lahoussoye, Warloy-Baillon*).

Taux de logements locatifs privés

Sources : MAP Info (Fond de carte), INSEE RGP 2013



Le PLH montrait déjà que la part de locataires privées est relativement faible dans le Val de Somme par rapport à la majorité des EPCI du grand Amiénois.



Source : DREAL, FILOCOM 2009

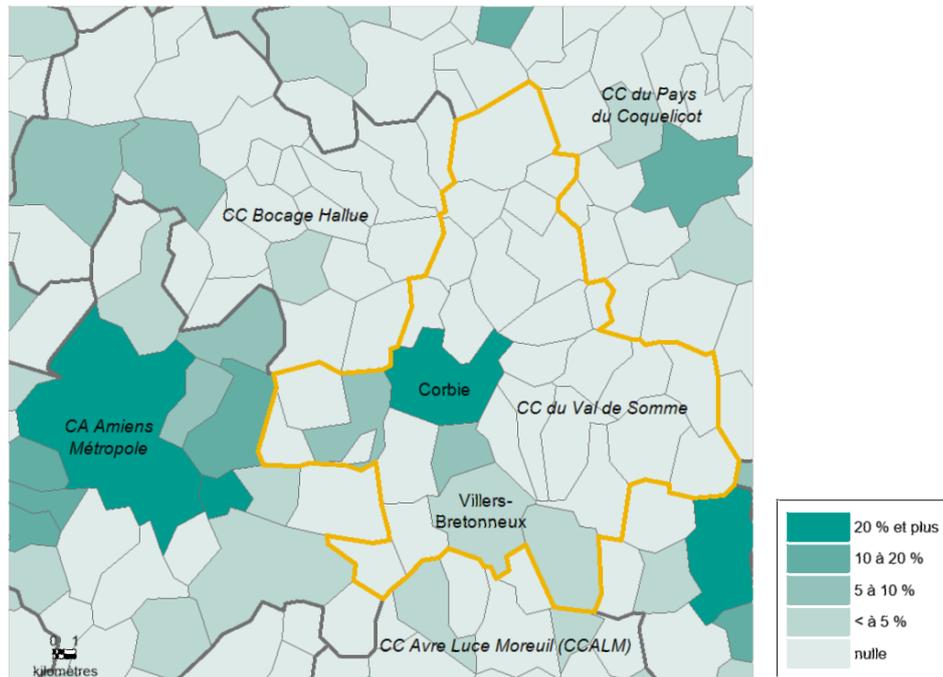
Parallèlement, l'offre locative sociale est significative pour le Grand Amiénois, près 8% des résidences principales soit 812 logements (Source RPLS 2015), mais faible pour un territoire à la fois périurbain et porteur d'emplois, dont plus de la moitié concernent des catégories socio-professionnelles aux niveaux de rémunération faible à moyen.

Ces dernières années, même si l'offre a augmenté en volume le taux est en stagnation. Le parc HLM n'est présent que dans 6 communes du territoire (Corbie – 78% de l'offre, Fouillois 9%, Villers Bretonneux 8%, Daours 4%, Marcelcave et Lamotte Warfusée)

A ce parc social HLM viennent aussi s'ajouter une quarantaine de logements communaux dont les niveaux moyens de loyer sont plus proches du parc aidé que du parc privé. Mais l'a aussi la tendance est aux grands logements.

Taux de logements locatifs aidés

Sources : MAP Info (Fond de carte), INSEE RGP 2013



2.7. PEU DE LOGEMENTS DÉDIÉS AU VIEILLISSEMENT EN AUTONOMIE

Avec un indice de jeunesse de 1,12, le territoire est aujourd'hui dans un processus où le vieillissement est de moins en moins freiné par la présence de jeunes ménages avec enfants. La population âgée y est de plus en plus présente. En attendant le prochain, le Schéma Gérontologique 2012/2016 fait apparaître que la part de la population âgée (plus de 60 ans) dans la population totale du département passerait de 21,9% en 2010 à 30,7% en 2040. Le territoire du Val de Somme se situe dans la moyenne départementale sur ce point. A long terme, on le sait, la problématique d'une offre de logement adaptée pour personnes âgées va être de plus en plus prégnante.

Concernant le maintien à domicile, il apparaît que la structuration du parc en grands logements ne facilite pas leur adaptabilité.

Les petits ménages âgés (39% des petits ménages) sont massivement propriétaires (82% des plus de 65 ans sont propriétaires), l'écart entre la taille de leur logement et la taille du ménage occupant aujourd'hui est liée à la structure familiale passée, les enfants sont partis et le couple ou la personne seule est restée dans le logement. Une question se pose alors : la taille du logement peut-elle devenir un handicap avec le vieillissement du ménage ? Comment l'éviter ?

On sait que l'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est en augmentation constante dans le département et que le territoire est parmi ceux qui portent les plus de bénéficiaires, avec notamment la proportion la plus importante de bénéficiaires de plus de 85 ans concernés (44%). Toutefois, les bénéficiaires du Val de Somme sont aussi parmi les moins dépendants. L'APA vise à compenser les dépenses (aides humaines, aides techniques, prise en charge en accueil de jour et en hébergement temporaire, etc...) engendrées pour une personne de plus de 60 ans par la prise en charge de sa perte d'autonomie dans les actes indispensables de la vie quotidienne.

Parallèlement, on sait que les personnes âgées expriment une demande importante sur des logements de plain pied localisés dans les pôles structurants et les bourgs pour se rapprocher des services urbains. Cette expression de la demande n'est pourtant pas toujours concrétisée par un déménagement quand l'offre est proposée. Cette question va bien au-delà d'un simple rapport offre/demande, la question affective est ici une variable subjective.

Avec un nombre de places, tous types d'hébergements confondus (Unité de Soins de Longue Durée, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, Foyer Logement, Maison d'Accueil et Résidence pour Personnes Agées, Petites Unités de Vie), de 146,9 pour 1000 habitants de plus de 75 ans sur le secteur d'action sociale Villers Bocage-Corbie-Boves, le territoire est le deuxième plus doté du département. Dans le détail, c'est le cas pour les EHPAD, mais c'est beaucoup moins bien pour les autres types d'hébergements, aucune place de Foyer Logement ou de MARPA par exemple.

S'agissant de l'offre en logements de droit commun adaptés autonomes aucune commune n'en propose pour le moment, mais deux projets sont en cours sur Daours et Villers Bretonneux et nombreuses sont les communes à réfléchir dans cette direction.



Éléments à retenir concernant de l'offre de logement

- Une offre résidentielle « rurale » (individuelle, grands logements, accession à la propriété) qui se perpétue, mais qui n'est plus tout à fait adaptée aux besoins générés par la nouvelle composition des ménages.
- Trop peu de logements locatifs couplé à une progression trop lente de l'offre.
- Une offre ancienne qui affiche encore des problèmes de qualité concernant le risque de précarité énergétique.
- Une prise en compte du vieillissement dans l'habitat qu'il faudra poursuivre tant sur le plan du maintien à domicile que sur le plan du logement dédié hors structure.

2. LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DE L'HABITAT

L'analyse quantitative globale de la demande et des besoins se fonde sur une évolution de la population à terme. Le calcul du « point mort » fixe une base à cette réflexion. Le point mort est le nombre de logements nécessaires pour maintenir une population à son niveau actuel ; au-dessus de ce chiffre, la population commence à s'accroître ; en dessous, elle tend à diminuer. Le point mort 2008-2013 du Val de Somme était à 91 logements par an, le territoire a produit 142 logements par an durant cette période. La cinquantaine de logements supplémentaires annuels ont permis une augmentation de population de 0,52% par an. Cette augmentation peut paraître un peu faible par rapport au nombre de logements produits. En effet, outre le fait qu'en parallèle on a assisté sur le territoire à une hausse des logements vacants, on peut s'interroger sur l'efficacité démographique des logements produits.

La demande résidentielle ne s'appréhende pas seulement d'un point de vue quantitatif. Son aspect qualitatif est lui aussi fondamental car il détermine la façon dont les ménages vont pouvoir exercer leur parcours résidentiel sur le territoire. La notion de parcours résidentiel fait référence au nombre et au type de logements qu'un ménage occupera entre le moment où il quitte le logement de ses parents et la fin de sa vie. Plus les événements de la vie seront nombreux, plus on déménagera car il est nécessaire d'ajuster les conditions d'habitation à la taille de la famille. Ainsi en France selon l'INSEE, à 45 ans, un célibataire aura connu en moyenne 2,3 logements, un couple marié une fois 3,5 et un couple divorcé et remarié 4,7.

Au niveau intercommunal, un des axes majeurs des politiques de l'habitat consiste à favoriser la meilleure adaptation possible de l'offre de logement à la diversification des parcours résidentiels. Plus localement, il est de l'intérêt des communes d'offrir un panel de logements permettant à ceux qui le souhaitent de rester sur place tout en évoluant dans leur parcours résidentiel.

Ainsi, des indicateurs comme les niveaux de revenus des ménages ou les tensions de marché permettront d'avoir une approche plus qualitative des besoins.

2.1. DES NIVEAUX DE RESSOURCES HÉTÉROGÈNES ET DES PARCOURS RÉSIDENTIELS PARFOIS DIFFICILES

En 2013, le revenu brut imposable médian par unité de consommation de l'ensemble de la population était légèrement inférieur à celui du niveau national (19 500 € contre 19 955 €). Ce niveau de ressources est assez moyen dans l'ensemble du Grand Amiénois.

RAPPEL

Qu'est ce que le revenu médian ?

Niveau de revenu tel que la moitié de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du revenu moyen qui est la moyenne de l'ensemble des revenus de la population considérée.

Qu'est ce que l'unité de consommation ?

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Qu'est ce qu'un emménagé récents ?

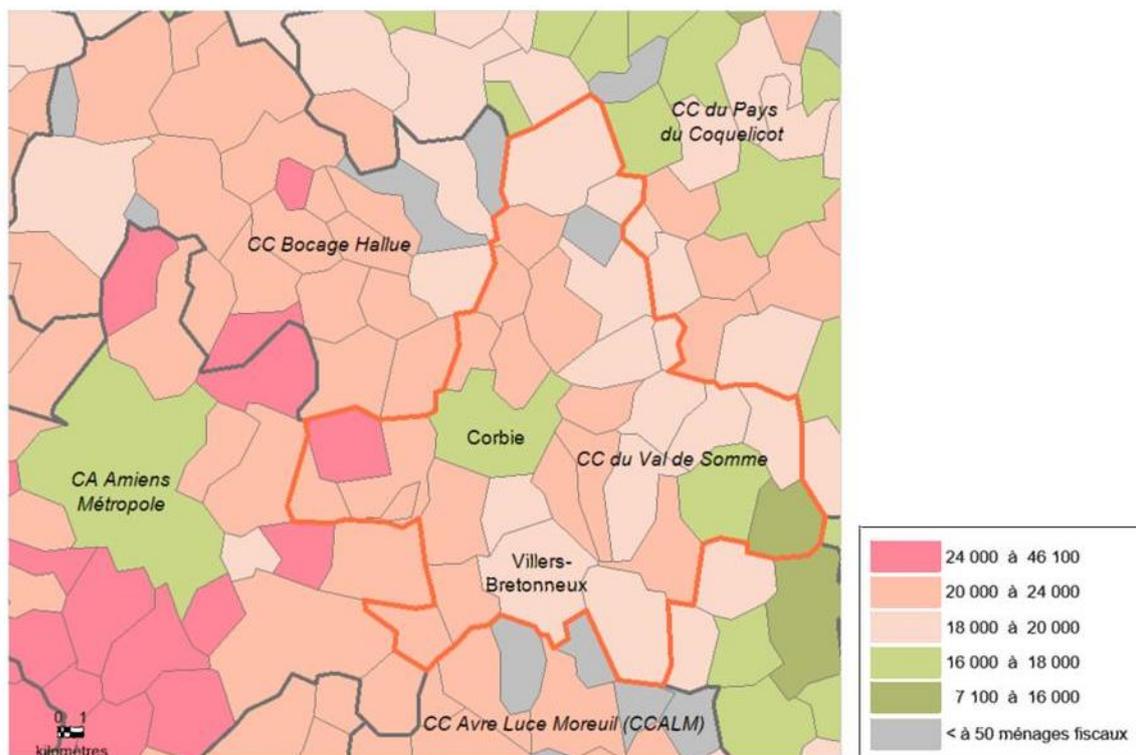
Un emménagé récent est une personne recensée dans une résidence différente de celle qu'elle occupait 5 ans auparavant.

L'analyse des revenus à l'échelle communale montre que le territoire est extrêmement hétérogène sur ce point. Toutefois, nul doute, et la carte ci-après le montre bien, que la proximité de l'agglomération a une incidence sur les niveaux de revenus des ménages. Ces facteurs de proximité, couplés à la fonction des communes, influent certainement sur les niveaux de prix immobiliers. Ainsi, on note de

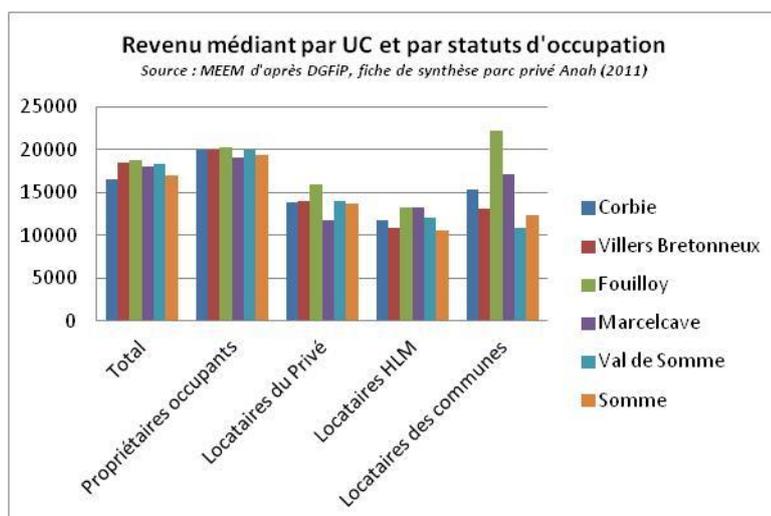
fortes disparités au sein du territoire. Exemples : Bussy les Daours 25 200 €, Corbie et Cerisy 17 450 € et 16 292 € et Morcourt 15 806 €.

Revenus médians par UC

Sources : MAP Info (Fond de carte), INSEE RGP 2013



L'analyse par statut d'occupation montre logiquement une échelle des revenus, en effet les revenus des propriétaires occupants sont plus élevés que les autres, viennent ensuite les revenus des locataires du privé, puis ceux des locataires HLM. Les niveaux de ressources des locataires des communes sont quant à eux beaucoup moins lisibles, en effet même si globalement ils sont moins élevés dans le Val de Somme, ils sont très différents en fonction des communes. A noter que l'écart entre les revenus des locataires du privé et ceux des locataires HLM n'est pas très important. Les écarts entre les propriétaires occupants et les locataires sont plus significatifs.



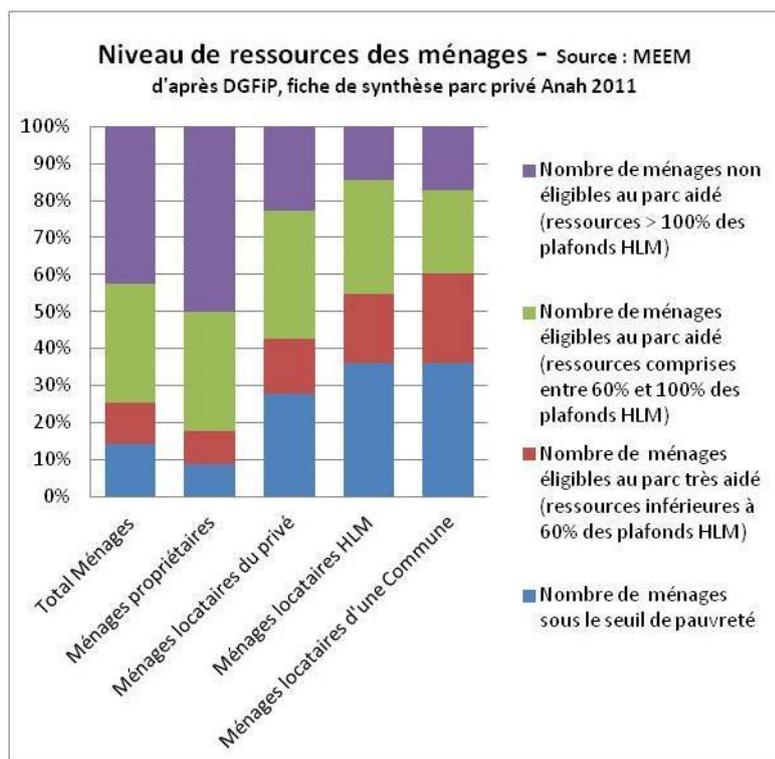
La structure des revenus par statuts d'occupation n'est pas disponible pour l'ensemble des communes en raison du secret statistique, par contre elle l'est pour les communes de plus de 1000 habitants.

L'analyse des revenus fait ressortir les points suivants :

- Corbie, la structure des revenus est similaire à celle du Val de Somme, exception faite des logements communaux dont la vocation est légèrement moins sociale.
- Villers Bretonneux, le constat est quasiment le même, avec un parc communal d'occupation légèrement plus sociale.
- Fouilloy, toujours le même constat, mais ici l'occupation du parc communale affiche des revenus supérieurs même à ceux des propriétaires occupants.
- Marcelcave, les revenus des locataires HLM sont plus importants que ceux des locataires du privé, le parc communal est là aussi moins social.

2.2. UNE CLIENTELE LOCATIVE FRAGILISEE PAR LA NATURE DE L'OFFRE ET LES TENSIONS DE MARCHÉ

Avec un taux de 58% de ménages éligibles au locatif aidé, le territoire était en 2011 en dessous de la moyenne de la Somme (63%). Ce taux est plus important (65%) chez les emménagés récents, ce qui est normal car dans la majorité des cas, la clientèle de l'accession, plus aisée est plus stable, et c'est la clientèle locative qui change le plus souvent de logement. Pèse aussi le poids de la décohabitation de ménages qui, par définition sont plus fragiles financièrement en début de parcours résidentiel. Ce taux reste inférieur à la moyenne départementale (71%).

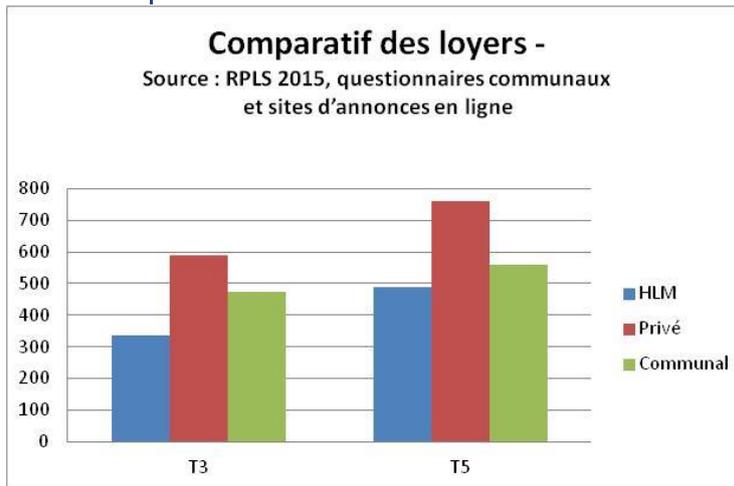


En 2011, 50% des propriétaires occupants étaient éligibles au parc aidé, une nouvelle fois le Val de Somme se positionne sur cet indicateur de façon intermédiaire dans l'ensemble du Grand Amiénois. A noter tout de même que 18% des propriétaires occupants ont des niveaux de ressources très sociales, soit près de 1300 ménages. Ces ménages sont susceptibles de rencontrer des difficultés dans l'entretien de leur logement et sont plus que d'autres sujets aux risques de précarité énergétique.

77% des locataires du privé étaient éligibles eux aussi éligibles au parc HLM (c'était encore plus chez les locataires des communes 83%). Le constat global est le même concernant les ménages très modestes (ressources inférieures à 60% des plafonds HLM).

Parallèlement, avec 85,5% d'occupants éligibles, et 55% de très modestes, le parc HLM joue parfaitement son rôle dans le marché, il favorise l'accès au logement des plus fragiles financièrement. Toutefois étant donné le poids des ménages éligibles dans le locatif privé et le locatif communal, il semble qu'il ne soit pas suffisamment développé.

Ce constat est renforcé par le fait que, la plupart du temps les logements HLM étant bien moins chers et/ou de bien meilleure qualité que le locatif privé ou même que le locatif communal, ils conviendraient mieux à une bonne part du reste de la clientèle locative.



Les loyers pratiqués dans le parc privé sont relativement élevés (*bien que largement inférieurs à ce qui se pratique sur l'agglomération amiénoise*).

L'offre locative peut répondre à plusieurs demandes : des ménages qui arrivent sur le territoire et qui ont besoin d'un logement transitoire avant d'acheter, des jeunes ménages qui souhaitent se constituer un capital en attendant une acquisition...

Le durcissement des critères d'octroi de prêt des banques a eu pour conséquence de rendre insolubles des ménages potentiels primo-accédants qui l'auraient été antérieurement. Ce besoin en logement se déporte mécaniquement vers le locatif, créant une situation d'engorgement qui a aggravé les tensions de marché.

2.3. LE MARCHÉ LOCATIF SOCIAL EST TENDU

Une forte proportion de ménages éligibles dans le parc privé est souvent l'indicateur d'un manque de logements locatifs sociaux. Cette hypothèse peut être vérifiée grâce à l'analyse de la demande sociale. Ici, fin 2015, le rapport demandes/offres (demande en instance/logements libérés dans l'année) était de 4. Un indice à ce niveau est le signe d'une tension du marché locatif social. En effet, un ratio de 2 à 2,5 est généralement considéré comme le signe d'un marché équilibré avec pour les demandeurs pas trop d'attente, et pour les bailleurs pas trop de risque de vacance. Au dessus de ce ratio le marché est tendu et les délais d'attribution s'allongent. 38,9% des attributaires ont attendu plus d'un an avant d'obtenir un logement.

Les autres indicateurs de tension de marché viennent confirmer cette analyse : la vacance est à 0,5%, ce qui est « presque trop faible » pour permettre une gestion optimum de ce parc et la rotation est à 8,5% ce qui démontre aussi une certaine difficulté pour les ménages du parc social d'en sortir pour poursuivre leur parcours. En effet, une vacance quasi nulle et une rotation faible sont le signe que le parc social ne joue pas suffisamment bien son rôle dans le marché, il est insuffisant pour permettre l'accès au logement des plus fragiles et l'exercice de leurs parcours résidentiels.

Le niveau de tension du marché pousse les ménages à se tourner vers l'offre privée (68% de l'offre locative). De plus, les niveaux de prix pratiqués en locatif privé sur le territoire excluent une partie de la clientèle potentielle (600 € en moyenne pour un T3, 750 € pour un T5) ou l'oblige à consacrer un budget trop important à son logement par rapport à l'ensemble de ses moyens.

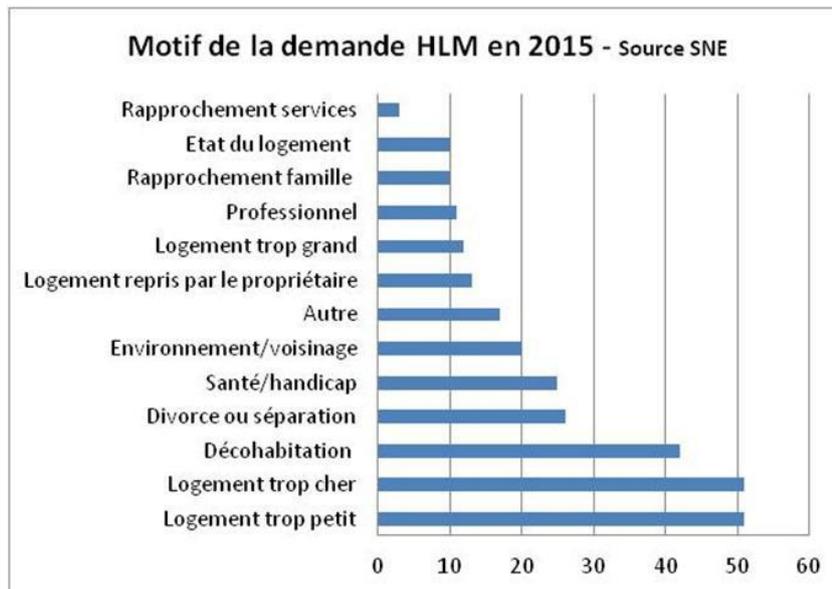
Pour rappel, 42% des locataires du privé ont des niveaux de ressources inférieurs à 60% des plafonds de ressources du parc locatif HLM.

Cette situation n'est pas sans conséquences :

- Une fragilisation financière des ménages car les différences de loyer sont importantes à qualité égale.
- Une fragilisation des conditions de vie des ménages qui choisissent un logement en moins bon état pour un peu moins cher. 76% des locatifs privés ont été construits avant 1975, d'où des risques liés à la qualité thermique des logements et par conséquent de précarisation énergétique. Parallèlement, 14% des logements locatifs privés sont potentiellement indignes, d'où des risques pour la santé et la sécurité des occupants.

- Des pertes migratoires de la clientèle locative et notamment des jeunes.

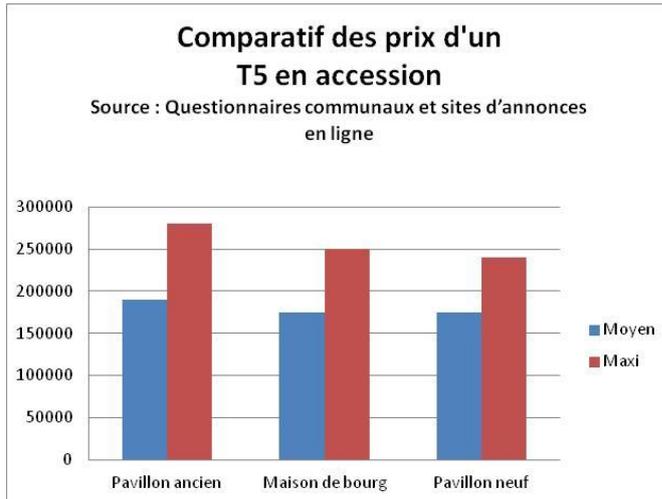
L'analyse des motifs de demande HLM vient confirmer ces hypothèses. En effet, Les deux premiers motifs de demande de logement HLM sont le besoin d'un logement plus grand (classique dans les parcours résidentiels) et la recherche d'un logement moins cher (totalement lié à la structure de l'offre locale). Vient ensuite la décohabitation qui pèse toujours beaucoup dans la demande, surtout quand l'offre privée est chère. Enfin, les accidents de la vie (santé, séparation), qui sont souvent accompagnés d'une précarisation pèsent localement sur la demande.



2.4. UN MARCHÉ DE L'ACCESSION QUI REND DIFFICILE LA PRIMO-ACCESSION, EN PARTICULIER DANS LES COMMUNES DE LA PREMIERE COURONNE AMIENOISE

La possibilité pour un ménage d'accéder, que ce soit dans le neuf ou dans l'ancien, existe à des niveaux de prix qui sont élevés si on tient compte des niveaux de ressources des locataires du territoire.

La primo accession est difficile, en effet, le budget des candidats à la primo-accession (un candidat sur deux) est de 130 000 € à 160 000 € maximum pour 80% d'entre eux, sachant que le gros de la clientèle se situe autour de 145 000 €/150 000 €. Il existe deux types de clientèles, les locaux, issus du territoire ou des territoires ruraux voisins qui souhaitent exercer leur parcours résidentiel en interne, ils ont souvent des budgets contraints, et les périurbains, qui souhaitent ou qui sont obligés pour des raisons de budget de quitter l'agglomération voisine.



Ce niveau de budget explique que des parcelles trop chères (> 50 000 € / 55 000 €) puissent avoir du mal à se vendre sur certaines communes, la clientèle potentielle est plus rare et la concurrence entre les opérations forte. Le marché local est un marché qui favorise les accédants moyens à supérieurs et qui globalement expose le territoire à des risques liés aux choix qualitatifs qui s'imposent aux ménages (banalisation des constructions, allongement des durées de travaux et de chantiers...).

Aujourd'hui la majorité des acheteurs en neuf cherchent des terrains de 500 à 650 m² maximum. Les opérations en cours sur le territoire proposent des lots d'une surface moyenne de 600 m² la production a donc su s'adapter à cette nouvelle demande. Les prix moyens au m² sont autour de 85 € soit un coût moyen de parcelle de 51 000 €, soit un coût qui ne facilite pas la primo-accession. Les variations internes des prix du foncier sont comprises entre 55 et 110 €, les prix les plus élevés sont relevés dans la partie ouest du territoire, tandis que les communes du nord et de l'est sont concernées par les niveaux de prix les plus bas.

Le PLH montrait que les opérateurs ne raisonnent pas en prix au m², mais plutôt en coût global, c'est aussi le cas des acquéreurs, entrent en ligne de compte, le coût de la parcelle, la présence d'un assainissement collectif (qui permet les parcelles plus petites et limite les coûts de construction) et le poids de la taxe d'aménagement. Il montrait aussi que la taille de la parcelle ne limite pas sa commercialisation, même si elle oblige à une construction sur limite séparative ou à une mitoyenneté, la clientèle pour ce type de parcelles existe car c'est le prix qui caractérise le demandeur.

Estimation du prix d'un pavillon neuf T5 :
 Coût du foncier 45 000 à 90 000 €
 Coût de la maison 130 000 € en entrée de gamme pour un 95 m², 150 000 € en moyenne gamme.
 Total : 175 000 € à 240 000 € (hors frais et taxes)

Les niveaux du coût d'accession dans l'ancien ne permettent pas non plus la primo-accession, sachant qu'à ces coûts, s'ajoutent souvent des coûts de travaux non négligeables, dont la mise en œuvre est parfois repoussée dans le temps, ce qui peut créer des situations d'indignité plus ou moins longues. La territorialisation des prix de l'ancien est similaire à celle des prix fonciers. Les produits au dessus de 250 000 € ont plus de mal à se vendre dans l'ouest du territoire car la demande est plus rare, dans l'est et le nord ce plafond se situe plutôt autour de 150 000 €, c'est ce que démontrait le PLH.

Sur 2010-2014, l'accession aidée à la propriété (via le prêt à taux zéro) a concerné 90 ménages par an (soit 3,6/1000 habitants), taux inférieur au taux national de 4/1000, mais très supérieur au taux régional (2,4/1000).

Sur 2010 et 2011, où le financement via un PTZ pouvait encore s'exercer sur le parc ancien, 59% de cette accession aidée s'est faite dans le parc existant. L'accession dans l'ancien pour un territoire est très importante car son niveau impacte le niveau de la vacance et l'attractivité des bourgs.

La clientèle locative HLM semble être en partie exclue de l'accession. Pour exemple, 89% de la clientèle d'accédants en PTZ est issue d'un locatif autre que HLM sur le territoire, ce qui montre que la clientèle HLM a du mal à accéder à la propriété ce qui pèse aussi sur la rotation de ce parc.

Dans ce territoire, où la primo-accession est difficile et où s'ajoute un contexte général qui ne lui est pas non plus favorable :

- augmentation des coûts du foncier, qui pèse de plus en plus sur le budget des ménages,
- augmentation des coûts de construction, liée aux évolutions récentes des normes, qui a pour effet qu'à budget constant le bâti pèse plus dans l'opération,
- durcissement des conditions d'accès aux prêts bancaires, certes les taux d'emprunts sont bas, mais dans les faits l'accès au prêt des jeunes ménages s'est complexifié,

Il sera important de construire une programmation qui en tienne compte.



Éléments à retenir au sujet des besoins résidentiels

- L'exercice des parcours résidentiels est difficile pour certains types de ménages les petits ou les modestes (jeunes décohabitants, personnes nouvellement séparées – isolées ou monoparentales, personnes âgées recherchant un logement adapté...).
- Le marché locatif est globalement tendu et le rôle social du locatif privé est important. De fait le locatif social n'est pas suffisant.
- Les niveaux de prix immobiliers rendent la primo accession difficile en particulier sur l'ouest du territoire.
- Des besoins sociaux liés au logement ne sont pas suffisamment traités (loyers abordables, accession maîtrisée, maîtrise des charges énergétiques...).

4. DES BESOINS SPÉCIFIQUES DONT IL FAUT SE PREOCCUPER

4.1. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : LE VAL DE SOMME EST EN CONFORMITÉ AVEC SES OBLIGATIONS (SOURCE PLH)

La seule commune soumise à l'obligation de proposer une aire d'accueil des gens du voyage est Corbie. Aujourd'hui cette obligation est remplie grâce à une aire de moyen séjour de 30 places.

L'association APREMIS a en charge la gestion de cet équipement. Le rapport d'activité 2013 de cette association permet d'apporter quelques informations sur le fonctionnement de l'aire d'accueil :

- Avec 1319 nuitées (*59 ménages et 191 personnes distinctes*), le taux d'occupation de l'aire est de 12%. APREMIS explique cette faible occupation par la situation périphérique de l'aire, peu appréciée des gens du voyage, qui ne fréquentent l'aire que sur une courte durée.
- L'une des qualités de l'accueil des gens du voyage sur l'aire mise à leur disposition par la CCVDS se mesure par les conditions d'accueil : l'association APREMIS assure une présence effective 6 jours sur 7, avec une astreinte 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.
- Le rapport précise que les principales tensions entre le gestionnaire et les occupants proviennent de problèmes techniques causés par une mauvaise utilisation des équipements ou de l'usure de ces équipements par les intempéries.
APREMIS souligne néanmoins que la collectivité réalise des travaux réguliers pour limiter ces problèmes.
- En 2013, des travaux d'agrandissement du local d'accueil ont été réalisés. Celui-ci offre désormais des conditions de travail très correctes pour les régisseurs et le chef d'exploitation.

Au niveau départemental, l'association souligne que la qualité de l'accueil des gens du voyage, et l'insertion de ces populations parmi les sédentaires qu'elles côtoient doivent être les objectifs de la politique d'accueil des gens du voyage pour les années à venir.

4.2. L'HÉBERGEMENT D'URGENCE : UNE OFFRE PEU DÉVELOPPÉE (SOURCE PLH ACTUALISÉE)

En termes d'hébergement d'urgence, le Service d'Insertion, d'Accueil et d'Orientation (*SIAO : service de l'Etat chargé de trouver des solutions d'hébergement pour remédier aux situations d'urgence*) de la Somme n'a connaissance d'aucune offre dans le Val de Somme, autant en hébergement d'urgence *stricto sensu*, qu'en logements destinés à faciliter l'insertion des personnes en difficulté.

Lorsque cela s'avère nécessaire, le préfet réquisitionne des chambres d'hôtel qui font office d'hébergement d'urgence : cependant cette solution n'est pas adaptée à toutes les situations et ne suffit pas.

En réalité, Corbie dispose de deux logements qu'elle destine à l'accueil d'urgence. Ces logements sont toujours pleins, et le développement d'une offre supplémentaire en partenariat avec un bailleur et une association répondrait à un besoin.

Un logement est en cours de création sur la commune de Ribemont-sur-Ancre.

4.3. UNE DÉRIVE DE L'OCCUPATION DE LOISIRS VERS UN HABITAT PERMANENT INDIGNE

Plus de 500 situations jusque là apparentées localement à de l'habitat léger de loisirs ont été recensées sur le territoire, parmi lesquelles au moins 400 sont formellement illégales et peuvent être apparentées à de la cabanisation. Il s'agit de caravanes ou mobil-homes installés sur le bord de la Somme, sur des propriétés privées ou communales, hors des campings traditionnels, qui servent le plus souvent de résidences secondaires.

« La cabanisation consiste en une construction (sans permis et avec moyens de fortune) servant d'habitat permanent ou occasionnel. Elle se matérialise par une réappropriation et/ou une extension de cabanons traditionnels et par le stationnement, sans autorisation, de caravanes ou de mobil homes auxquels sont ajoutés terrasses, auvents ou clôtures »

Charte de lutte contre la cabanisation dans les Pyrénées Orientales

Une partie de ces cabanes font aujourd'hui office de résidences principales et cette dérive est en constante augmentation ces dernières années. Deux causes à cela peuvent être identifiées, le mode de vie ou une difficulté d'insertion par le logement liée le plus souvent à une situation sociale fragile. Ces cabanes, le plus souvent plutôt bien entretenues, avec la recherche d'un maximum de confort et de normalité, répondent à un besoin face à une absence de diversité de typologies d'habitat ou de choix de localisation géographique.

Ces ménages optent pour un détournement de leur droit d'occuper une parcelle louée, ce qui leur permet d'être propriétaire d'un bâti moins onéreux qu'une résidence principale de droit commun, dans un environnement attractif.

Au moins 70 situations d'occupation permanente (y compris parfois en campings ou parc résidentiels de loisirs) ont été comptabilisées par les maires. Certaines de ces situations sont recensées dans des communes qui n'étaient pas spécifiquement identifiées comme porteuses de HLL.

Les ménages concernés sont une population précaire, en difficulté ou marginalisée, de tous les âges et de toutes les situations matrimoniales, y compris des salariés (saisonniers ou pas) ou des retraités. Ils sont plus ou moins exclus du marché du logement localement ou sur leur territoire d'origine. Ils sont propriétaires du bâti (parfois avec un emprunt en cours sur ce bien) ou hébergés par le propriétaire, des cas de sous location ont aussi été mentionnés.

Dans tous les cas, ces situations relèvent d'une réponse à un besoin social qu'il sera nécessaire d'appréhender dans le cadre du droit au logement décent. Au respect de ce droit, vient se superposer l'obligation de reloger amené par le DALO (Droit Au Logement Opposable). En effet, le PLH doit proposer des solutions pour améliorer la situation logement des personnes : mal logées, défavorisées, présentant des difficultés particulières liées au logement.



Éléments à retenir au sujet des besoins spécifiques

- les obligations en matière d'accueil des gens du voyage sont remplies,
- des manques concernant l'accueil d'urgence,
- des situations d'habitat permanent en « cabanisation » qu'il faudra résorber.

EQUIPEMENTS, COMMERCES, SERVICES

1. INTRODUCTION : LES ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES, UN SUJET TRANSVERSAL

Les équipements, commerces et services constituent une thématique centrale pour un projet d'aménagement et développement local. En effet, la thématique est intimement liée aux sujets suivants :

- **La démographie**, dont l'évolution influence le besoin en équipements, commerces et services. En l'occurrence, la Val de Somme est caractérisé par une population de plus en plus nombreuse, de plus en plus âgée, et composée de ménages de plus en plus petits.
- **La qualité du cadre de vie et l'attractivité résidentielle du territoire.** En effet, l'offre d'équipements, commerces et services est un critère majeur dans les choix de résidence des ménages. La proximité de cette offre facilite les déplacements et l'organisation quotidienne des ménages.

Avec l'éloignement des lieux de résidence et d'emploi, le lien entre résidence et équipements s'est partiellement distendu : les actifs peuvent accéder aux services sur le lieu d'emploi, ou entre le lieu d'emploi et le lieu de résidence. Cette tendance représente un défi pour les territoires ruraux et périurbains, qui voient leur nombre d'habitants augmenter sans que cela se ressente forcément sur la vitalité du tissu local d'équipements, commerces et services.

- **Le développement économique.** Le lien est à la fois direct et indirect :
 - o direct dans le sens où les commerces et services représentent de l'emploi local. La « sphère présenteielle » (toutes les activités permettant de répondre aux besoins des personnes présentes sur le territoire) occupe en effet une place importante dans l'économie des territoires. **En 2013, la sphère présenteielle représentait 64% de l'emploi salarié dans le Val de Somme,**
 - o indirect dans la mesure où la présence d'équipements, commerces et services contribue à l'attractivité économique du territoire.
- **La mobilité.** En effet, dans les territoires peu denses, la question de l'accès aux équipements, commerces et services est cruciale.
- **Le tourisme.** Si l'offre d'équipements, commerces et services répond au quotidien aux besoins des habitants, elle peut aussi répondre aux besoins exprimés plus ponctuellement par les touristes et excursionnistes. Ainsi, la présence d'une offre fournie contribue à rendre le territoire plus accueillant et plus attractifs pour les visiteurs.

Le diagnostic équipements, commerces et services présenté à la suite s'attache d'une part à comprendre la structure et le fonctionnement du territoire en pôles d'équipements et en bassins de vie, et d'autre part à faire l'état des lieux de l'offre secteur par secteur.

2. ANALYSE DES PÔLES D'ÉQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES : UN FONCTIONNEMENT MULTIPOLAIRE

2.1. HIÉRARCHISATION DES PÔLES SELON L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES

A. Une offre d'équipements, commerces et services répartie entre 3 catégories

Cette analyse repose sur l'exploitation d'une base de données gérée par l'INSEE : la Base Permanente des Equipements. Cette dernière permet de savoir précisément quels équipements, commerces et services sont présents dans chaque commune, parmi une liste de 100 items environ (relevant aussi bien des commerces et services privés, que des services et équipements publics).

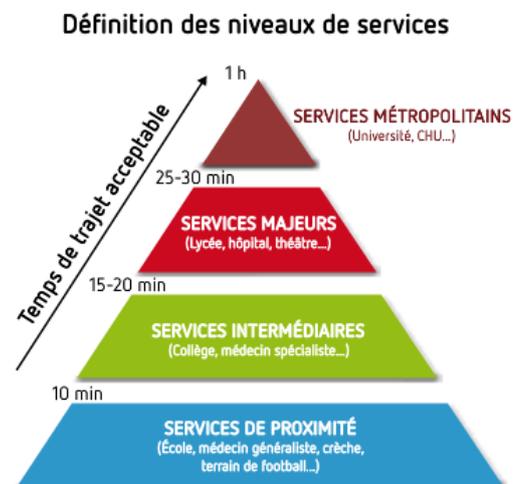
L'INSEE répartit l'offre d'équipements, commerces et services en trois catégories selon la fréquence du besoin et donc la distance acceptable pour y accéder. On distingue ainsi :

- Les équipements, commerces et services **de proximité** : on y trouve aussi bien la boulangerie, la boucherie, l'épicerie, que le médecin généraliste, la pharmacie, les écoles maternelles et élémentaires, le bureau de Poste, certains terrains de sport etc...
- Les équipements, commerces et services **intermédiaires** : supermarché, divers commerces d'équipement de la personne ou de la maison, structure d'hébergement pour personnes âgées, collège, poste de police ou gendarmerie, gare etc...
- Les équipements, commerces et services **supérieurs** : hypermarché, lycée, hôpital, cinéma etc...

La composition exacte de chaque catégorie est indiquée en annexe du présent diagnostic.

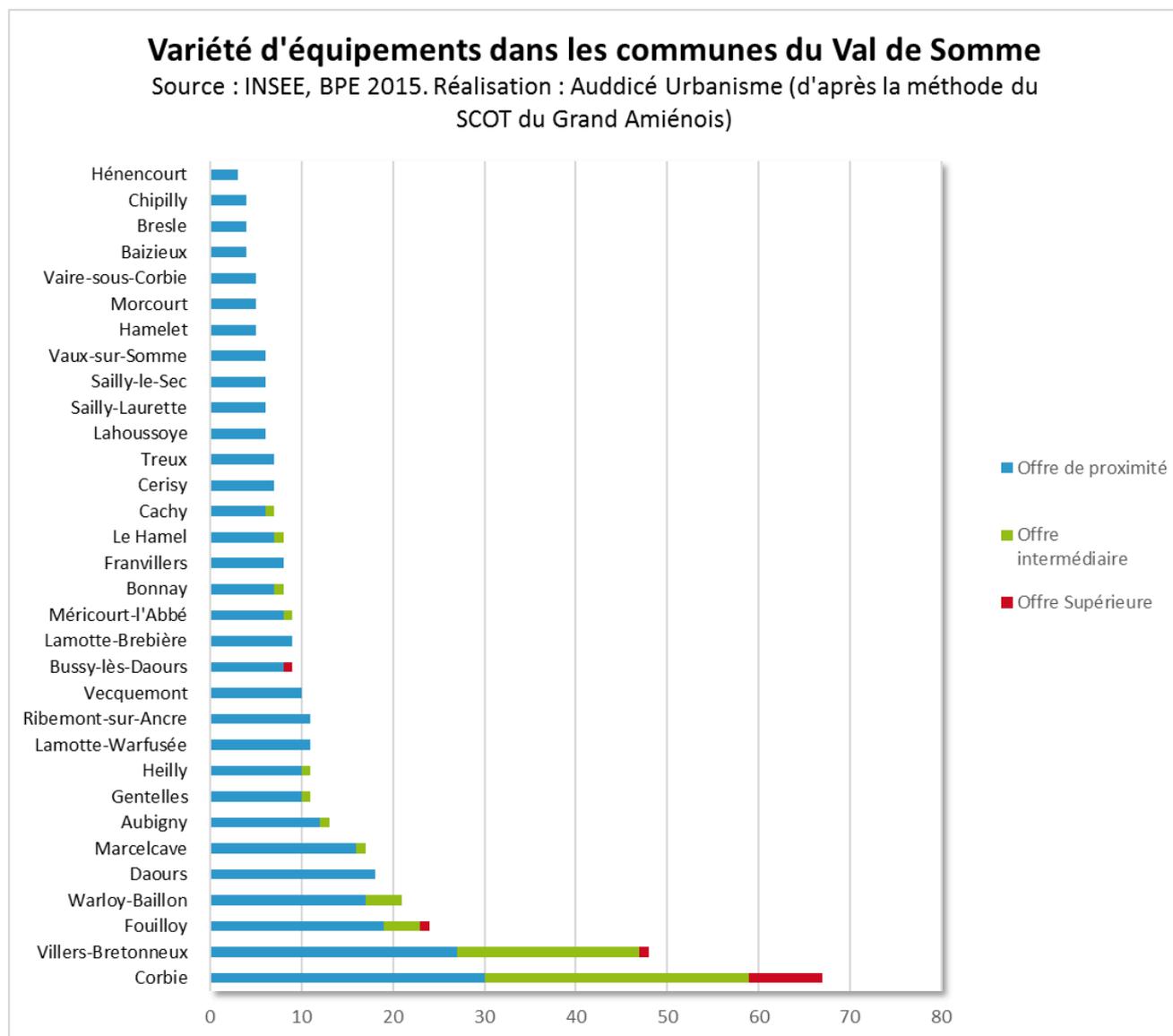
Comme l'indique le schéma ci-contre, ce cadre d'analyse a été repris et adapté dans le cadre du SCoT pour décrire l'offre de commerces, services et équipements du Pays.

Extrait du SCoT, rapport de présentation, p. 93



B. Deux communes qui se distinguent par l'importance de leur offre d'équipements, commerces et services : Corbie puis Villers-Bretonneux

Le graphique suivant représente la variété de l'offre d'équipements, commerces et services dans chaque commune. Pour chaque catégorie, **plus le segment est long, plus le nombre d'équipements, commerces et services différents est important** :



Corbie se dégage nettement comme la commune qui présente la plus grande variété d'équipements, commerces et services. La commune se distingue notamment par la présence d'une salle de spectacle, d'un hôpital et de services de santé spécialisés, d'équipements sportifs (centre aquatique par exemple), ou encore par une offre de commerces plus variée qu'ailleurs.

Vient ensuite Villers-Bretonneux, dont l'offre d'équipements intermédiaire est assez étoffée. La commune dispose d'un collège, et d'une gamme d'artisans et services variée.

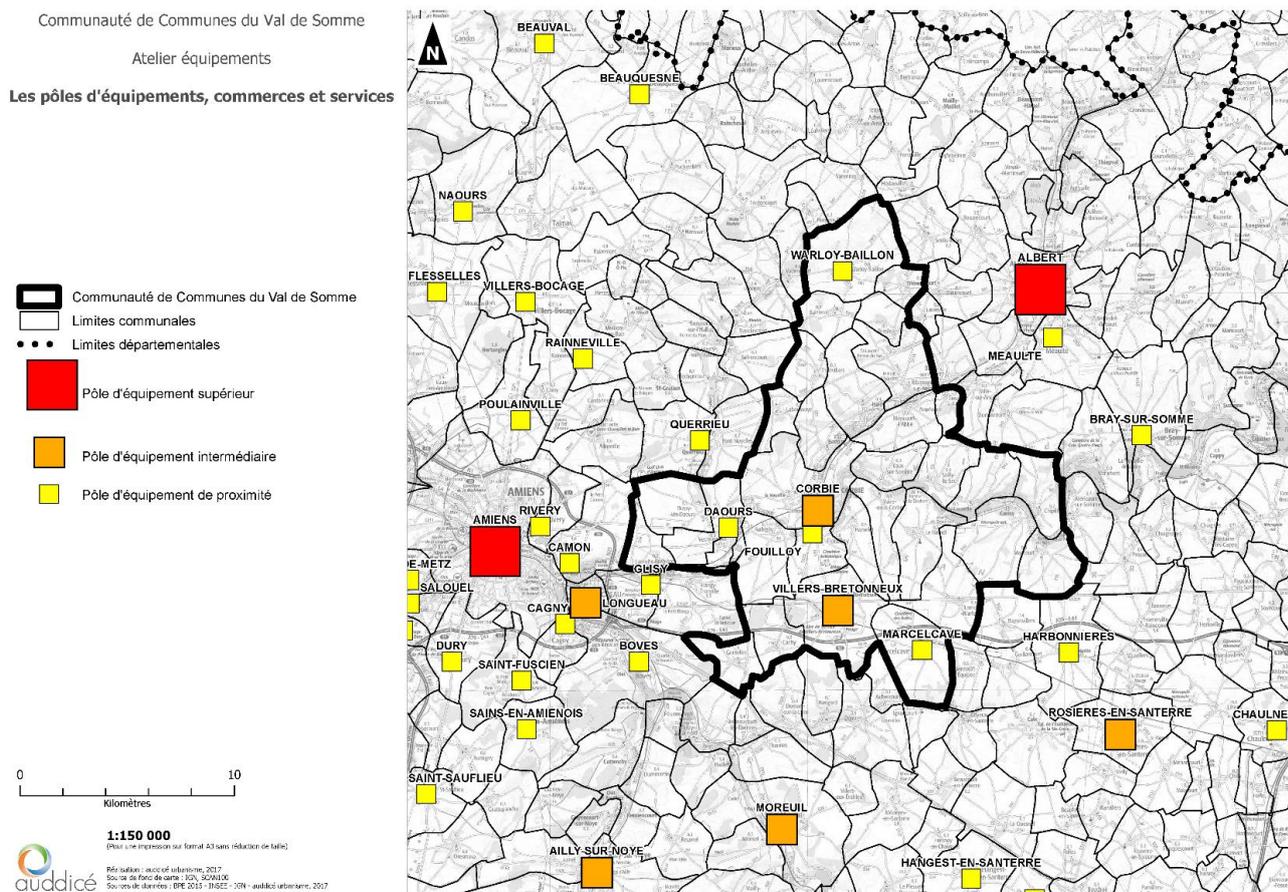
Derrière ces deux pôles principaux apparaît un groupe de pôles moins importants, mais caractérisés par une offre d'équipements de proximité correcte, éventuellement accompagnée de quelques équipements intermédiaires. **Il s'agit de Fouilloy, Warloy-Baillon, Daours et Marcelcave.** Ces communes bénéficient d'une offre de commerces (notamment de proximité), et d'équipements de santé de première nécessité (voir état des lieux par secteurs).

C. Un réseau de pôles d'équipements commerces et services relativement dense

Sur la carte suivante, il a été considéré que :

- Les communes qui possèdent au moins la moitié des équipements supérieurs sont des pôles supérieurs,
- Les communes qui possèdent au moins la moitié des équipements intermédiaires sont des pôles intermédiaires,
- Les communes qui possèdent au moins la moitié des équipements de proximité sont des pôles de proximité.

Cette représentation permet de spatialiser la hiérarchie observée dans le graphique précédent :



La CCVS compte donc 2 pôles intermédiaires (Corbie et Villers-Bretonneux), et 4 pôles de proximité (Daours, Fouilloy, Marcelcave et Warloy-Baillon).

Au final, cela constitue un réseau relativement développé de polarités, surtout si l'on compare le Val de Somme aux territoires voisins :

- La CC de Bocage Hallue par exemple comporte de nombreux pôles de proximité (Querrieu, Rainneville, Villers-Bocage, Flesselles, Naours...), mais aucun pôle intermédiaire. Une organisation qui indique la forte dépendance de ce territoire avec l'agglomération d'Amiens.
- A l'inverse, la CC du Pays du Coquelicot peut compter sur un pôle majeur (Albert), mais ne compte aucun pôle intermédiaire et peu de pôles de proximité.

La CC du Val de Somme présente donc un fonctionnement original, moins dépendant d'Amiens qu'un territoire plus périurbain comme la CCBH, et avec un réseau de pôles moins centralisé que celui de la CCPC.

Il est intéressant de noter que, si le réseau est dense, il n'est pas équitablement réparti sur le territoire intercommunal. En effet, presque tous les pôles sont concentrés au Sud et à l'Ouest. **L'Est du territoire intercommunal est dépourvu de polarité. La dynamique démographique relevée dans ce secteur (voir volet démographie) n'a pas eu d'effet bénéfique sur l'offre d'équipements, commerces et services (un constat partagé en atelier).**

On note également **l'importance de Warloy-Baillon au Nord**, dans un secteur où le réseau de polarités est peu dense (même s'il faut prendre en compte Acheux-en-Amiénois, que la méthode ne fait pas ressortir, mais qui a une importance réelle). Avec le développement de la maison de santé, l'offre de services de Warloy-Baillon s'est étoffée, alors que la commune n'a pas été intégrée parmi les pôles du SCoT et du PLH.

2.2. LES BASSINS DE VIE : UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE

Une seconde manière d'appréhender le fonctionnement général du territoire est de se référer aux **bassins de vie de l'INSEE**. D'après ce dernier : « *le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.* »

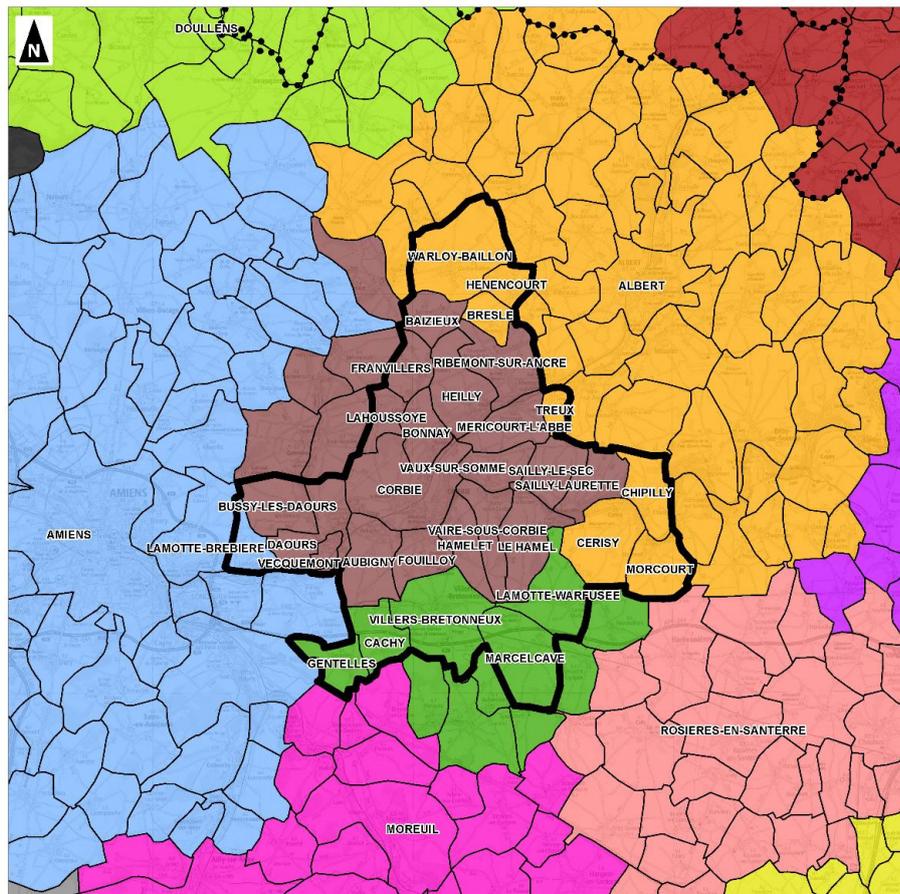
Le zonage des bassins de vie est construit **autour des pôles intermédiaires** (voir carte précédente) : la méthode consiste à déterminer les zones d'influence de ces pôles en regardant où les habitants peuvent accéder au plus proche (en temps de trajet) aux équipements de proximité et intermédiaires.

Appliquée au Val de Somme et à son environnement immédiat, cette méthode donne la carte suivante :

Communauté de Communes du Val de Somme
Atelier équipements
Les bassins de vie en 2012



1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
 Mises à jour : audecité urbanisme, 2017
 Sources de données : IGN, SCMI/OX
 Sources de données : INSEE, 2011 - INSEE/OX, audecité urbanisme, 2017



Ainsi, la CCVS est concernée par pas moins de 4 bassins de vie. Une situation particulièrement éclatée qui met en lumière la **multipolarité du territoire**.

Le bassin de vie de Corbie est le plus important, sur toute la partie centrale de la Communauté de Communes. Le Sud se trouve dans le bassin de vie de Villers-Bretonneux. Le Nord et l'Est sont dans le bassin de vie d'Albert. A l'Ouest, seule Lamotte-Brebière se situe dans le bassin de vie d'Amiens.

La situation ainsi décrite est très différente de celle dépeinte par la carte des aires urbaines (voir le volet Développement Economique du diagnostic), basée sur l'emploi, qui fait apparaître le Val de Somme comme entièrement inclus dans l'aire urbaine d'Amiens. Cette situation montre que **si l'influence de l'agglomération amiénoise est prépondérante en matière d'emploi, les polarités locales gardent un rôle essentiel en matière d'équipements, commerces et services.**

Il s'agit d'un atout réel du Val de Somme, qui est un territoire de proximité : de nombreux besoins du quotidien (voire un peu moins fréquents) peuvent trouver une réponse sans se rendre à Albert ou dans l'agglomération amiénoise.



Éléments à retenir sur les pôles d'équipements, commerces et services

La CCVDS présente **un fonctionnement multipolaire**. Bien que proche d'Amiens et Albert, le territoire comprend **un réseau relativement dense de pôles d'équipements**.

Les deux plus importants sont Corbie, puis Villers-Bretonneux. Viennent ensuite 4 pôles dont le rayonnement est moindre : Fouilloy, Daours, Marcelcave et Warloy-Baillon.

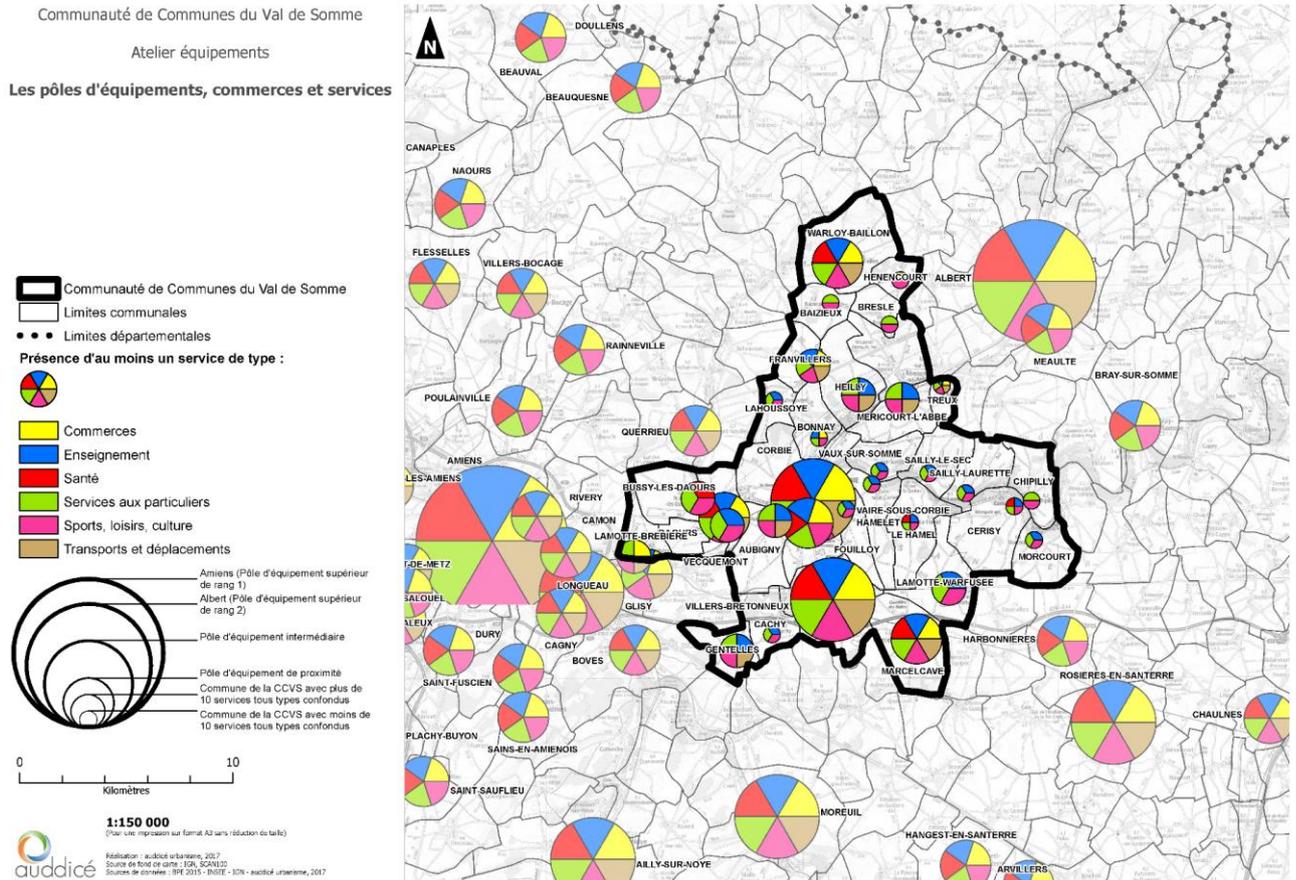
La présence de ces pôles est un atout important pour le territoire, car il permet à une proportion importante de la population d'avoir un accès facile aux équipements, commerces et services de proximité.

En revanche, le diagnostic fait ressortir **l'absence de pôle à l'Est du Val de Somme**.

3. ANALYSE SECTORIELLE DE L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS, COMMERCE ET SERVICES

L'INSEE répartit les équipements en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports / loisirs / culture, transports.

La carte suivante représente l'importance des différents pôles à la fois en nombre d'équipements, commerces et services proposés (taille des symboles) et en diversité des domaines présents (nombre de couleurs présentes dans les symboles) :



On observe que **les pôles précédemment déterminés se distinguent par la diversité des services qu'ils proposent** : les 6 pôles (qu'ils soient intermédiaires ou de proximité) sont les seules communes à proposer les équipements commerces et services dans les 6 domaines.

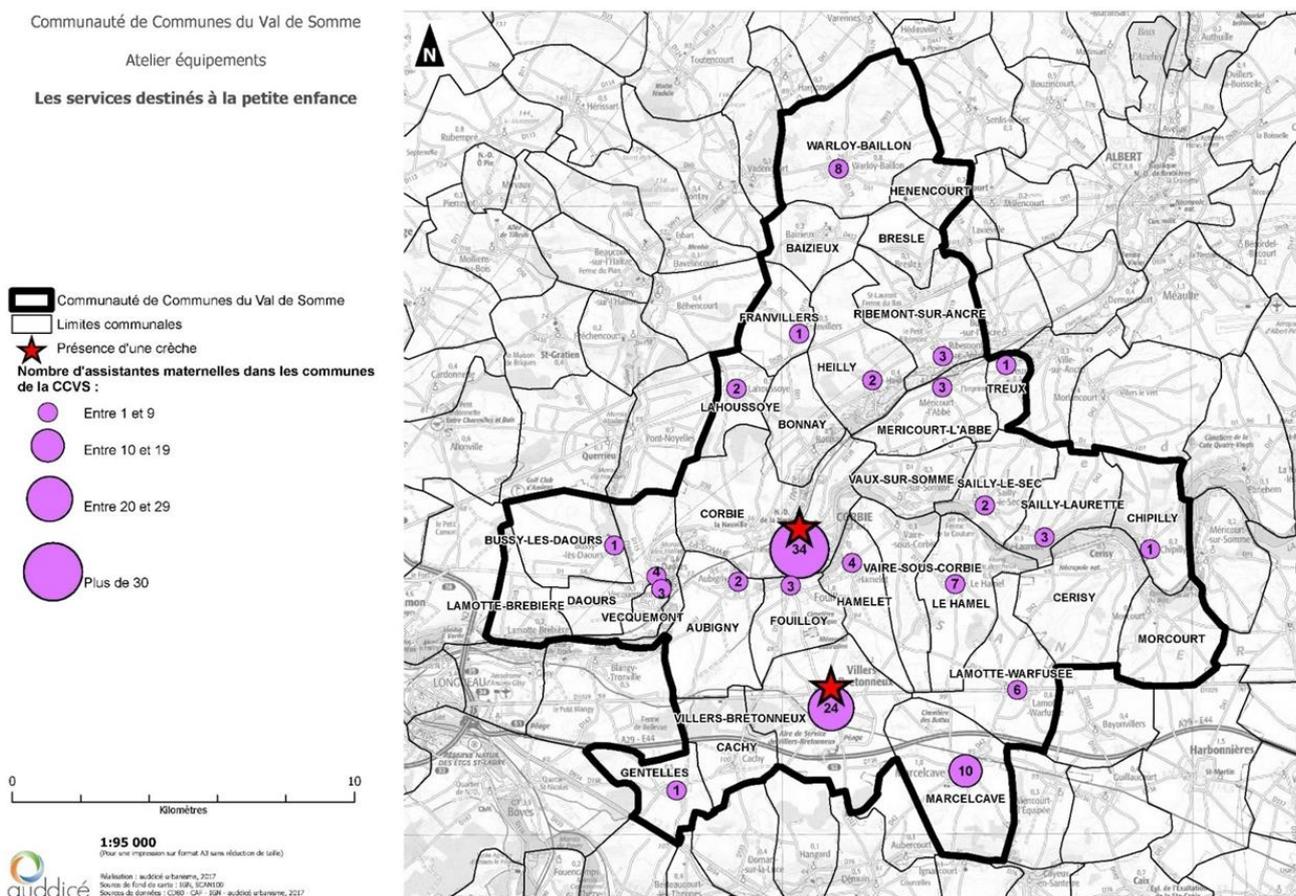
La CCVS est par ailleurs encadrée par 2 pôles importants : Amiens et Albert, dans cet ordre d'importance.

Les éléments de diagnostic présentés à la suite précisent la situation du Val de Somme dans ces différents domaines. Néanmoins, les domaines déterminés par l'INSEE ont été revus pour mieux correspondre à la réalité du territoire.

3.1. ENSEIGNEMENT ET GARDE DES ENFANTS

A. Solutions de garde pour les jeunes enfants

La carte suivante permet de visualiser les crèches présentes sur le territoire, ainsi que les assistantes maternelles enregistrées sur le site de Caisse d'Allocation Familiale qui permet aux ménages de trouver des assistantes maternelles agréées.



Ainsi, on observe dans le Val de Somme une situation similaire aux grandes tendances nationales :

- l'offre en crèche est minoritaire avec une structure à Corbie (15 places) et une à Villers-Bretonneux (20 places). A l'échelle nationale, la crèche est le premier choix exprimé par les parents pour la garde de leurs enfants. Néanmoins, faute de places, seuls 16% des enfants bénéficient de ce mode de garde,
- le site de la CAF permet aux parents de trouver 125 assistantes maternelles. Sachant que chacune d'entre elle peut garder plusieurs enfants, cette offre de garde est largement majoritaire (un déséquilibre que l'on retrouve à l'échelle nationale).

Cette offre est diffuse sur l'ensemble du territoire, même si certaines communes sont particulièrement bien dotées : Corbie (34), Villers-Bretonneux (24), Marcelcave (10), Le Hamel (7) ou encore Lamotte-Warfusée (6).

A Corbie, un relais d'assistantes maternelles permet de faciliter les démarches.



Retour d'atelier au sujet des assistantes maternelles

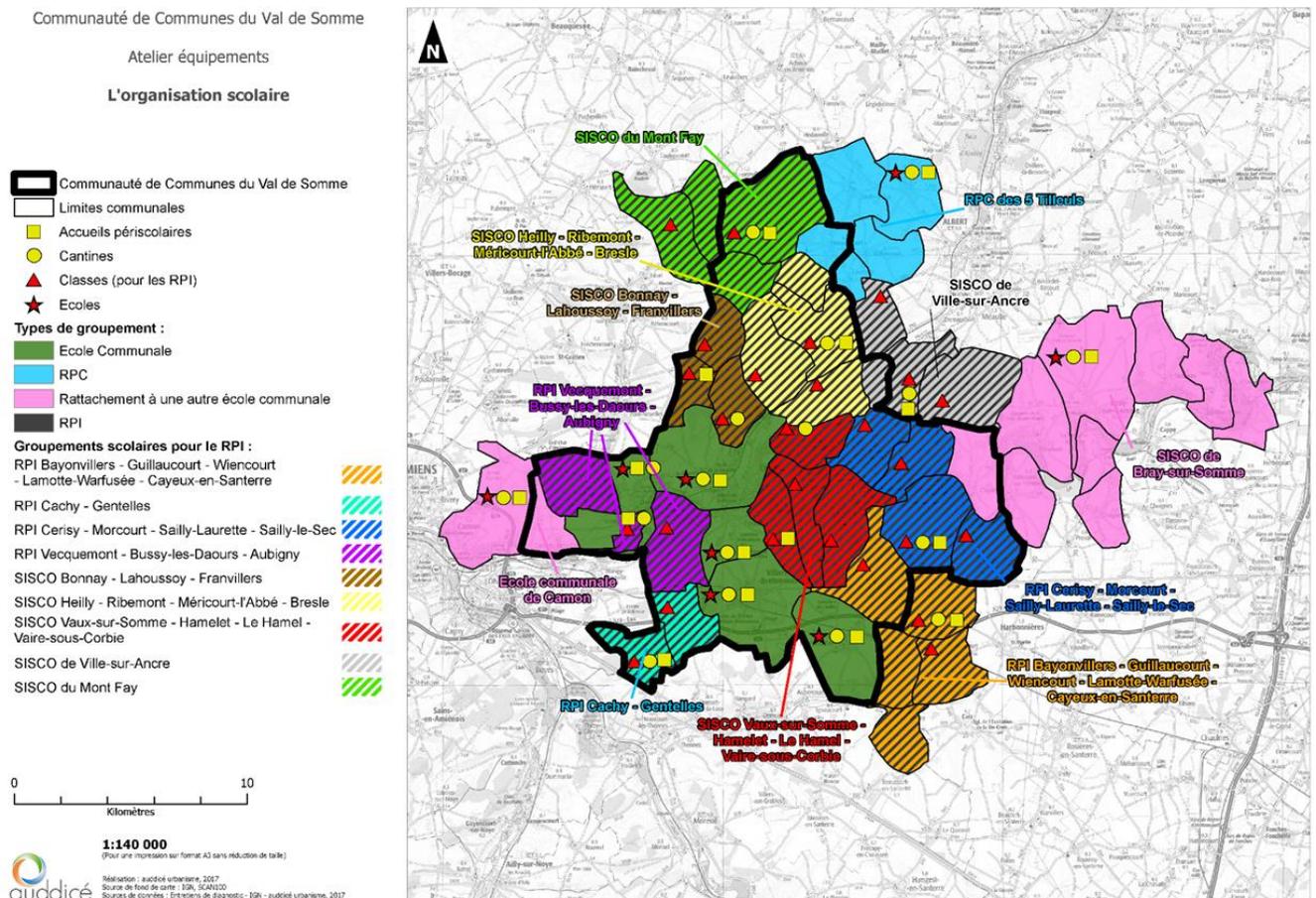
Au cours de l'atelier consacré aux équipements, commerces et services, les participants ont noté que la garde des enfants ne se fait pas forcément sur la commune de résidence. Elle peut se faire à proximité du lieu de travail, ou entre le lieu de résidence et lieu de travail. Ce phénomène peut, par exemple, expliquer le nombre important d'assistantes maternelles à Lamotte-Warfusée, qui est situé sur un axe routier important.

De manière générale, lors de l'atelier, ou lors des entretiens de diagnostic en commune, l'offre dans ce domaine a été décrite comme suffisante grâce à la présence en nombre d'assistantes maternelles.

B. Les écoles élémentaires et maternelles

L'organisation scolaire en France est relativement complexe. En effet, les communes ont le choix entre plusieurs organisations : école communale (à laquelle d'autres communes peuvent être rattachées, moyennant participation financière) ou regroupement intercommunal qui peut être concentré (tous les niveaux sur le même site - RPC) ou non (les différents niveaux sont répartis sur plusieurs communes - RPI).

Toutes les formes d'organisation scolaire sont pratiquées dans le Val de Somme, comme le montre la carte suivante :



Les RPI (communes hachurées) constituent le modèle dominant en dehors des pôles, qui ont leur école communale. Seule Hénencourt fait partie d'un RPC (l'école se trouve à Bouzincourt ; commune du Pays du

Coquelicot). Chipilly et Lamotte-Brebière sont rattachées à des écoles communales également extérieures au territoire (Bray-sur-Somme et Camon).

Ainsi, la plupart des écoles comportent au moins une classe, si ce n'est une école. De plus, le réseau d'accueils périscolaires et de cantines (essentiels pour les parents actifs) est dense.

C. Les collèges de rattachement

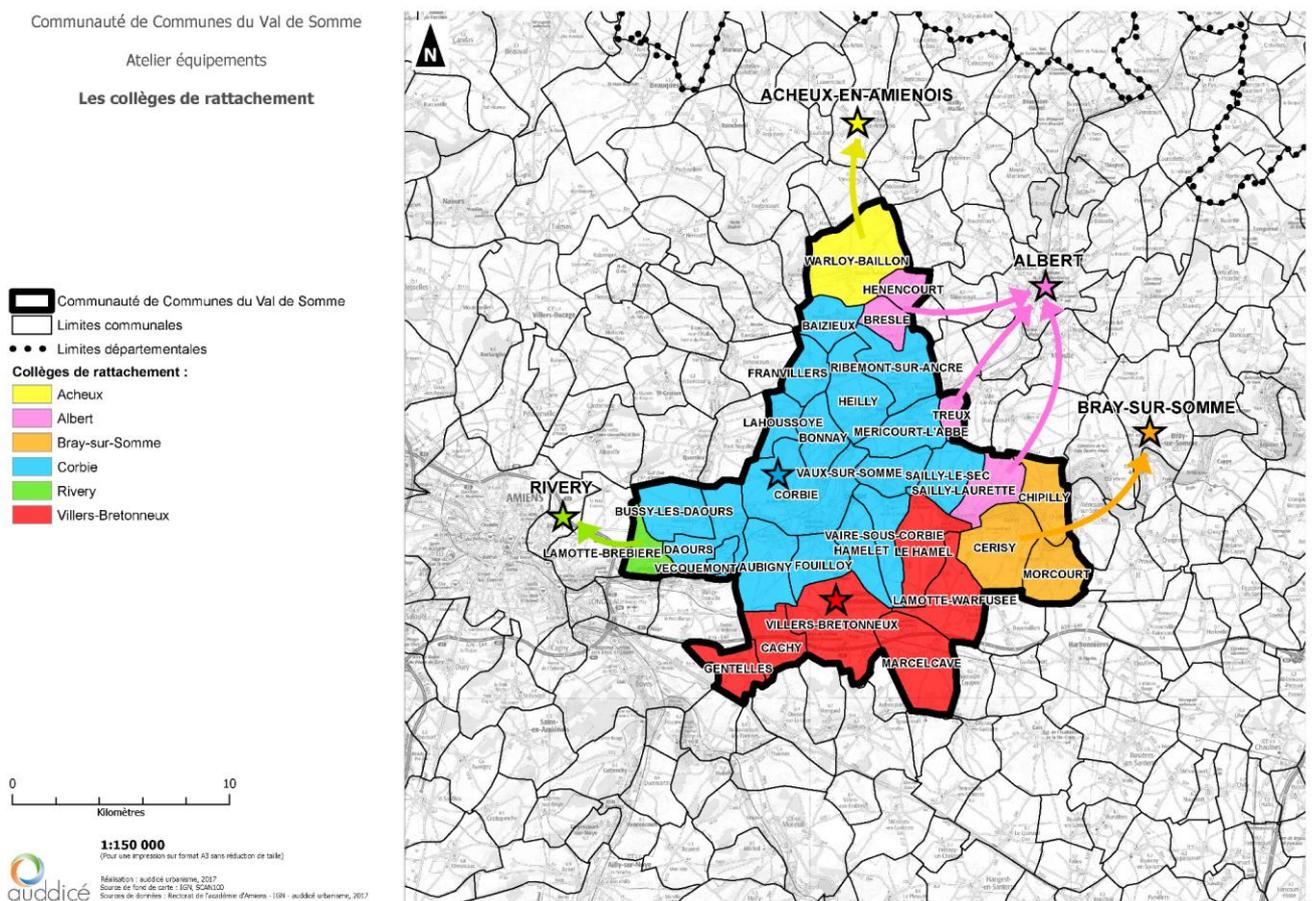
Comme le montre la carte suivante, **le Val de Somme accueille 2 collèges publics**, auxquels est rattachée la majorité des communes du territoire : ils sont situés à Corbie et Villers-Bretonneux.

Pendant, **9 communes sont rattachées à des collèges extérieurs au territoire** :

- Lamotte-Brebière au collège de **Rivery**,
- Warloy-Baillon au collège de **Acheux-en-Amiénois**,
- Hénencourt, Bresle, Treux et Sailly-Laurette à Albert, Chipilly, Cerisy, Morcourt au collège de **Bray-sur-Somme**.

Cette organisation contribue au caractère multipolaire du territoire, précédemment exposé.

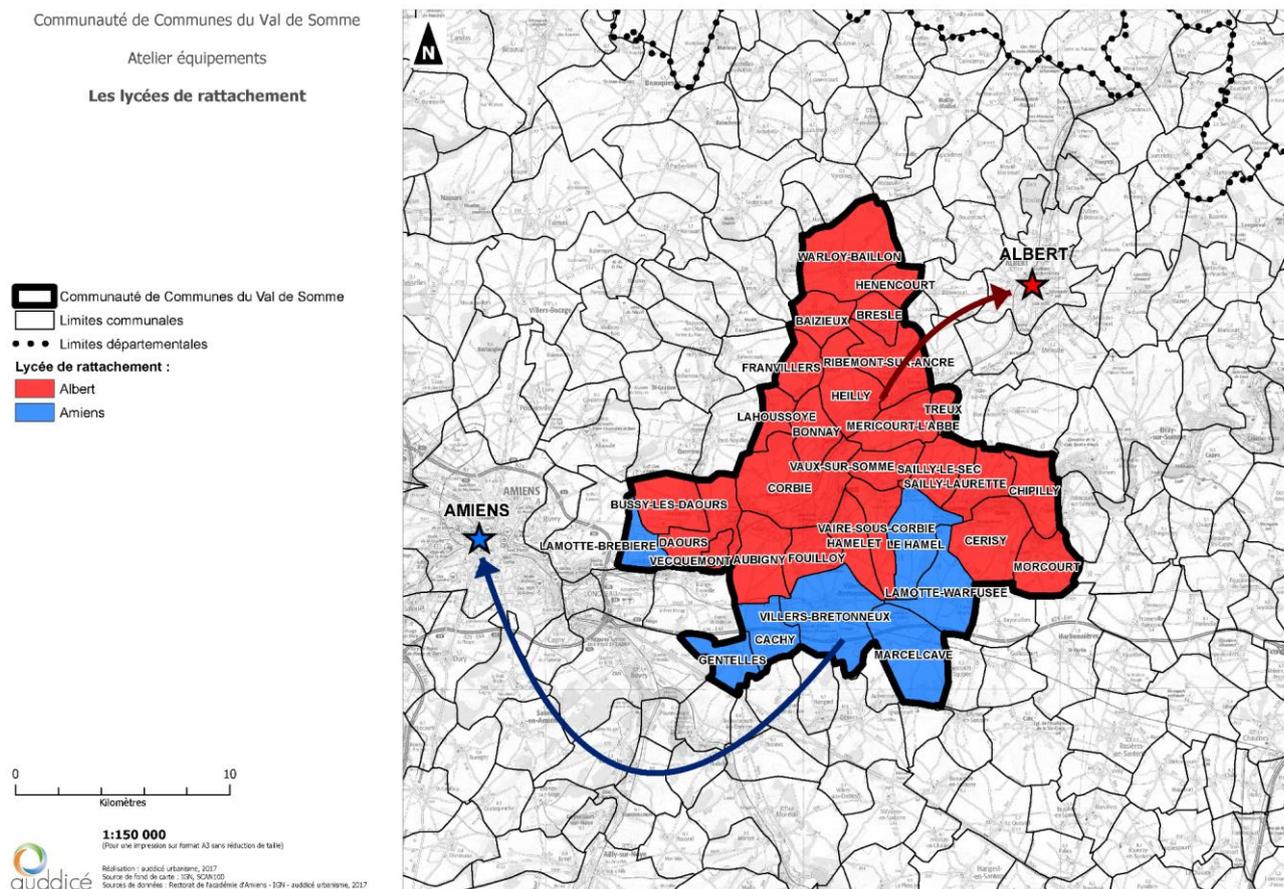
Néanmoins il apparaît que les collégiens du territoire ont tous accès à un collège situé à proximité de leur lieu de résidence (le réseau de bus du Département assure la desserte des établissements).



D. Les lycées de rattachement

La carte suivante représente les lycées de rattachement. La majorité des communes sont rattachées au lycée d'Albert, tandis que les communes du Sud (et Lamotte-Brebière) sont rattachées à Amiens.

Pour les lycéens, qui sont plus autonomes dans leurs déplacements, la question du moyen de transport est essentielle. Le train est celui qui offre à la fois le temps de trajet le plus court, et la plus grande liberté (fréquence intéressante). Dans ces conditions, **l'accès aux gares est une problématique importante pour ce public.**



E. L'importance de l'enseignement privé



Retour d'atelier au sujet de l'enseignement privé

Au cours de l'atelier consacré aux équipements, commerces et services, les participants ont insisté sur l'importance grandissante de l'enseignement privé.

La CCVDS compte plusieurs établissements privés sur son territoire :

- **des écoles primaires à Corbie et Warloy-Baillon,**
- **un collège à Corbie,**
- **un lycée à Corbie.**

Il existe aussi des établissements dans l'agglomération amiénoise qui sont facilement accessibles depuis la CCVDS.

A l'heure actuelle, la dynamique est forte dans les établissements privés, qui attirent de plus en plus d'élèves. Les élus constatent que cette dynamique a été renforcée par la réforme des rythmes scolaires. **L'établissement Sainte-Colette de Corbie en particulier jouit d'une réputation très positive,** et n'hésite pas à communiquer pour élargir son influence.

3.2. EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

A. Médiathèques et bibliothèques

A l'heure actuelle, la CCVDS accueille **une médiathèque intercommunale**, et **10 bibliothèques municipales**, bibliothèques relais ou points de lecture. Par ailleurs, **deux nouvelles médiathèques intercommunales sont projetées** à Ribemont-sur-Ancre et Villers-Bretonneux.

Communauté de Communes du Val de Somme

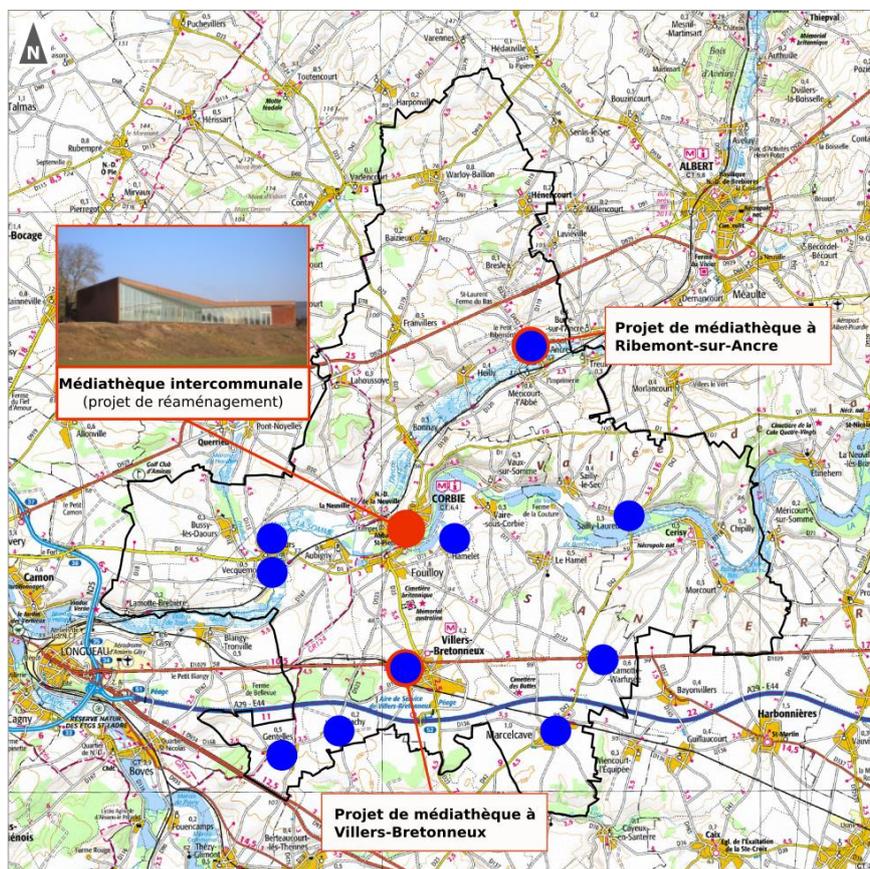
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le réseau de médiathèques et bibliothèques
du Val de Somme

- Equipements ou projets d'équipements communautaires
- Bibliothèques municipales, bibliothèques relais, points de lecture

0 10
Kilomètres

 **1:100 000**
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
Source de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016



La médiathèque intercommunale est un équipement relativement important : ouverte du mardi au samedi, elle compte 2 149 inscrits, dont 1 tiers résident à Corbie, et plus de 90% dans la CCVDS. Deux projets sont actuellement étudiés : l'extension des horaires d'ouverture (de 22h à 35h par semaine), et la mise en place d'un système RFID permettant d'emprunter et de rendre les livres sur des bornes.

Les autres équipements ne sont, pour la plupart, ouverts que quelques heures chaque semaine.

La présence de ces équipements s'accompagne d'une politique d'animation culturelle intercommunale, avec des événements organisés régulièrement sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Enfin, il convient de noter que la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot projette la création d'un nouveau pôle culturel à Albert. Il est possible que cet équipement attire certains publics qui fréquentent déjà Albert pour d'autres raisons (emploi, scolarité, accès aux services...).

Dans ce contexte, la pluri-inscription (un phénomène déjà observé par l'équipe de la médiathèque intercommunale) pourrait se développer davantage.

B. Salles de spectacle

Corbie accueille 2 salles de spectacles dont le rayonnement est intercommunal :

- Le théâtre « Les Docks » : il s'agit d'une salle de 600 places, dont la programmation est pluridisciplinaire (tous types de spectacle vivant et cinéma).
- Le théâtre « La Buanderie » : une salle de plus petite taille (50 places), qui permet d'accueillir des troupes régionales et de nouvelles créations.

Ces deux salles jouissent d'une réputation bien établie sur le territoire : elles sont régulièrement pleines, avec une part d'habitants de la CCVDS qui s'élève à 70% environ.

C. Equipements sportifs

En termes d'équipements sportifs, certaines installations sont présentes dans presque toutes les communes :

- 28 communes disposent d'un boudrome,
- 24 communes disposent d'un terrain de grands jeux (qui permet notamment la pratique du football).

D'autres ne sont pas aussi généralisés, mais restent faciles à trouver sur le territoire :

- 17 communes disposent de salles « non spécialisées », pouvant accueillir diverses activités en salle,
- 15 communes disposent d'un terrain de tennis,
- 14 communes disposent de plateaux extérieurs ou salles multisports.

Corbie se distingue par la présence d'équipements qui n'existent pas dans les autres communes :

- une piste d'athlétisme,
- un bassin de natation.

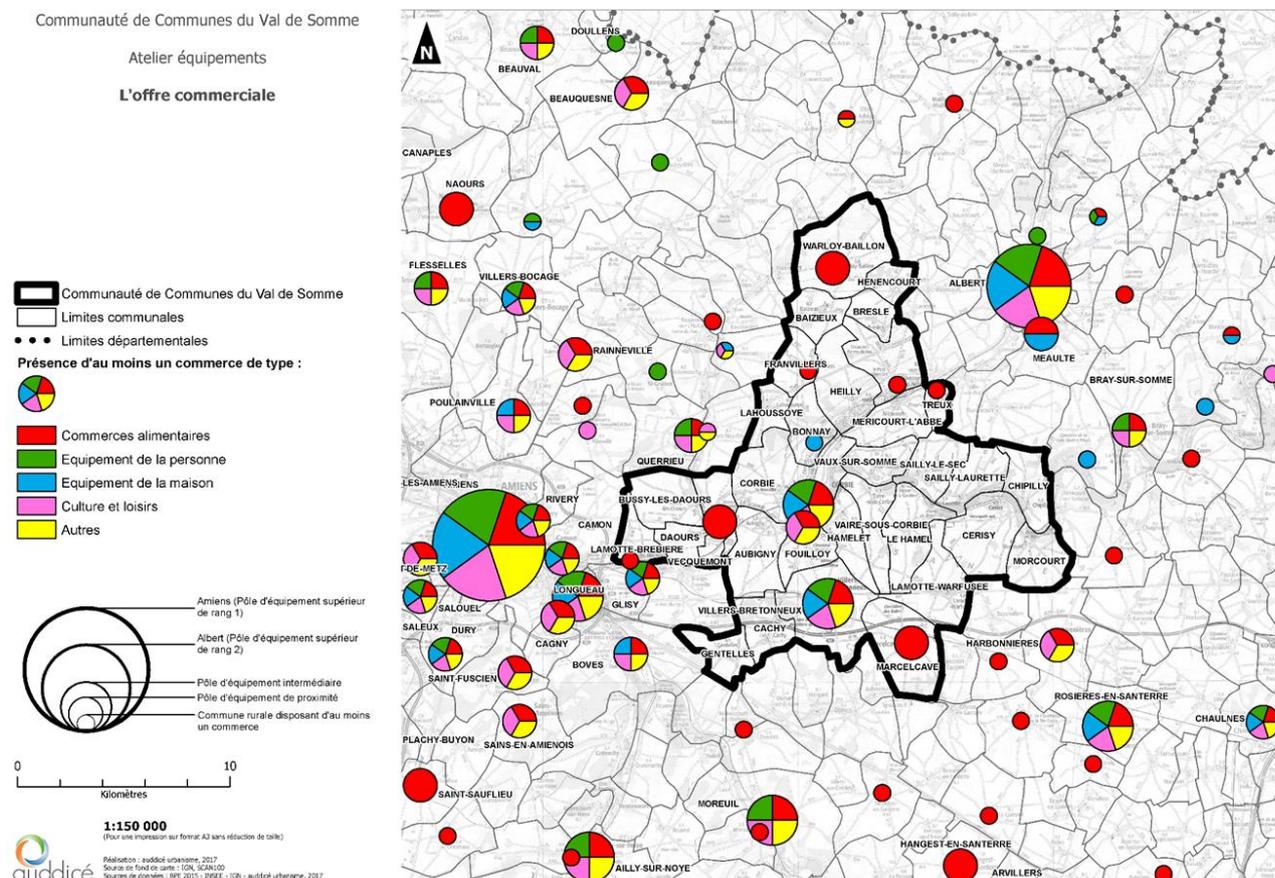
Le bassin de natation dépend d'ailleurs d'un équipement communautaire structurant : le centre aquatique Calypso. Ce dernier constitue un équipement structurant, avec 160 000 entrées en 2015 (dont 27 000 scolaires, et 3 500 pour les clubs). D'importants travaux d'étanchéité ont été réalisés au premier semestre 2016.

Les horaires de cet équipement permettent notamment une fréquentation le midi, et en début de soirée, ce qui lui permet de toucher un public large, notamment d'actifs.

L'aire d'attractivité du centre aquatique dépasse même les frontières intercommunales, puisque certains habitants de l'Est de l'agglomération amiénoise le fréquentent. En revanche, au Sud du Val de Somme, certains habitants fréquentent la piscine de Moreuil.

3.3. L'OFFRE COMMERCIALE

La carte suivante illustre l'offre commerciale présente au sein du Val de Somme et dans son environnement immédiat. Sont représentés à la fois le nombre de commerces (taille des symboles), et la diversité des commerces (nombre couleurs dans les symboles) :



Corbie et Villers-Bretonneux se dégagent comme les deux principaux pôles du Val de Somme : en effet, ces deux communes sont à la fois celles qui accueillent le plus de commerces en nombre, et en variété.

Viennent ensuite **Fouilloy, qui accueille des commerces dans 3 catégories, puis Marcelcave, Daours et Warloy-Baillon, qui n'accueillent que des commerces alimentaires**. Il est intéressant de noter que Warloy-Baillon souhaiterait développer un petit pôle commercial pour capter les flux de la maison de santé : ce projet est en cours d'étude en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

4 communes n'accueillent qu'un seul commerce (alimentaire le plus souvent).

Pour compléter ce panorama, il est nécessaire de noter que plusieurs communes accueillent des marchés :

- Corbie (mercredi et vendredi),
- Villers-Bretonneux (mercredi),
- Marcelcave (jeudi),
- Fouilloy (dimanche).

Enfin, **les villages sont desservis par des commerces ambulants**, qui pallient l'absence de commerces traditionnels, notamment pour les denrées alimentaires (boulangerie, boucherie, primeur, vendeurs de produits surgelés...). Ces commerces se font toutefois de plus en plus rares, et la question de leur pérennité

amène à s'interroger sur l'accès aux commerces de proximité au sein des communes rurales, et à l'offre de mobilité proposée aux habitants (Cf. profil mobilité).

On peut noter que **si le Val de Somme bénéficie d'une structure commerciale grâce à ses bourgs, elle se trouve dans un environnement fortement concurrentiel** : en effet, il existe une forte concentration commerciale à Amiens et autour (notamment à l'entrée Est, avec le Pôle Jules Verne, qui se trouve dans le voisinage immédiat de la CCVDS).

Dans le SCoT, la CCVDS bénéficie d'une ZACOM (un des secteurs privilégiés pour l'accueil des grandes surfaces commerciales à l'échelle du Pays), à Villers-Bretonneux. Sa surface est de 15 ha, et le type d'achat à privilégier est l'occasionnel lourd ou léger.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Exploiter la desserte du territoire (routière, autoroutière et ferroviaire).

Mettre à profit la procédure de ZAC pour concevoir un projet commercial qualitatif et cohérent avec les autres activités et avec le développement urbain de Villers-Bretonneux.

Renforcer la complémentarité entre deux pôles structurants du Grand Amiénois.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

15 ha dédiés aux équipements commerciaux autorisés au sein du périmètre de la ZACOM.

Densité minimale des opérations de 0,35.

Typologies d'achats à privilégier : OCCASIONNEL LOURD / OCCASIONNEL LÉGER.

Sources : Streets NavTEQ 2010 - Orthophoto Géoparcadie 2008
Zacom Aduga 2012

Jusqu'à présent, les projets proposés pour développer cette zone ont toujours été refusés en Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Cette situation de blocage pose la question d'une part de la gouvernance économique du Pays du Grand Amiénois (qui pourrait évoluer dans le cadre du pôle métropolitain : voir le volet Développement Economique du Diagnostic), et d'autre part celle de la complémentarité entre le développement de cette zone et son environnement commercial.



Retour d'atelier au sujet des commerces de proximité et de l'artisanat

Dans le cadre du diagnostic du PLUi, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) a réalisé un état des lieux de l'artisanat dans le Val de Somme.

Depuis 30 ans, les commerces de proximité ont connu un déclin très marqué. La situation a eu tendance à se stabiliser depuis 10 ans environ. Ces commerces ont notamment souffert de la concurrence de la grande distribution, qui offre un rapport qualité – prix très compétitif. Les changements des habitudes alimentaires ont également joué un rôle dans cette évolution.

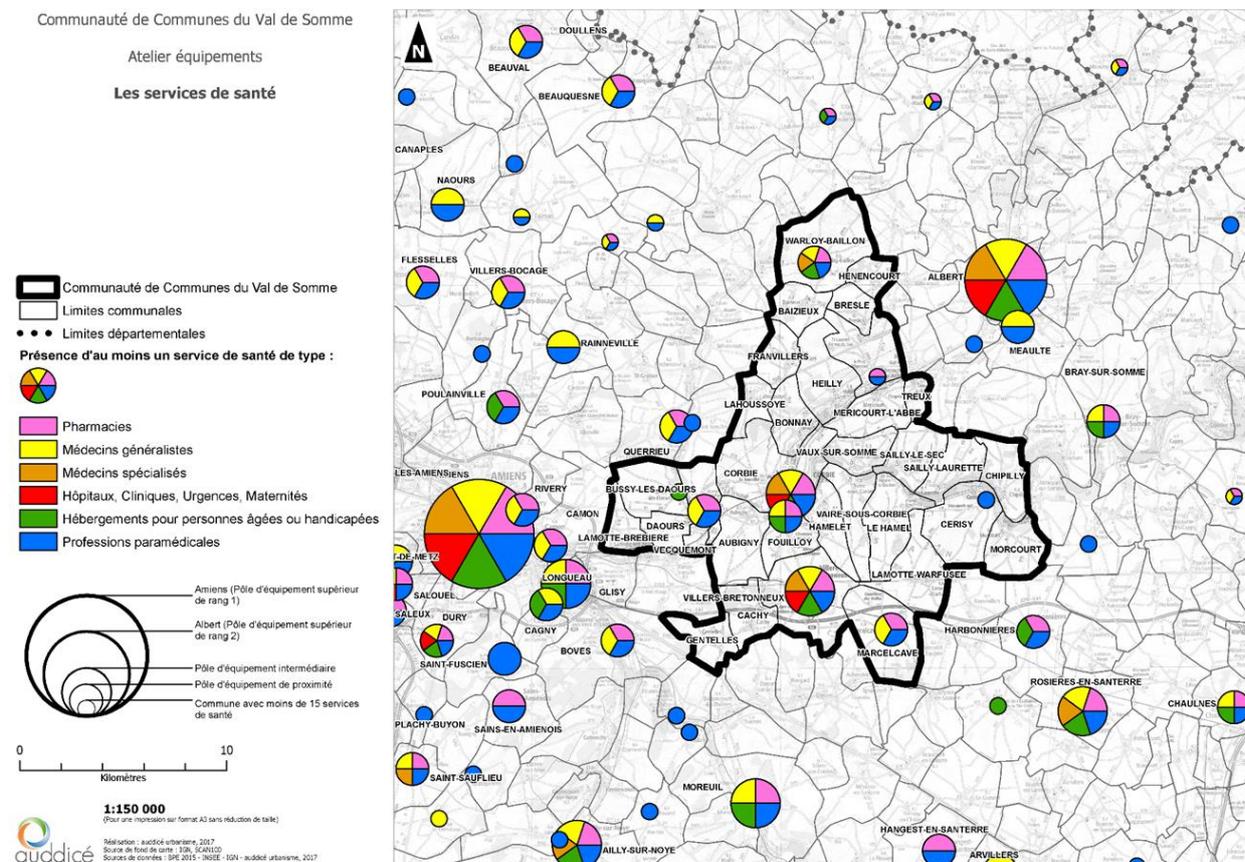
A l'heure actuelle, la CCVDS compte 9 boulangeries, et 5 boucheries - charcuteries.

La CMA indique qu'un enjeu crucial est la continuité des activités, notamment lorsqu'un commerçant prend sa retraite. En effet, une fermeture de 6 mois devient général définitive. L'un des problèmes est que certains commerces en difficulté n'ont pas pu moderniser leur outil de travail au fil des années, ce qui réduit les chances de reprises.

Une action exemplaire est celle de la commune de Daours, qui a racheté et modernisé un local afin d'assurer le retour d'un boulanger dans la commune. L'opération a été un succès grâce à l'engagement sur le long terme de la commune (l'investissement nécessaire s'élevait à 200 000 € environ).

3.4. EQUIPEMENTS DE SANTÉ

La carte permet de dresser un état des lieux des équipements de santé sur le territoire :



Le Sud-Ouest de la Communauté de Communes est particulièrement bien équipé : Corbie, Fouillois, et Villers-Bretonneux bénéficient d'une offre développée avec aussi bien les services de première nécessité (médecin généraliste, pharmacie, infirmiers ou infirmières en libéral) que des services plus spécialisés (médecins spécialisés, hôpital, établissements pour personnes âgées...). De plus, Daours et Marcelcave bénéficient services de santé nécessaires au quotidien.

Au Nord, Warloy-Baillon apparaît comme un pôle de santé, grâce à sa maison de santé qui a connu un succès important depuis sa création (elle regroupe à présent 18 professionnels) et son EHPAD.

L'Est de la CCVDS en revanche, est dépourvu de médecin et de pharmacie. Les habitants ont le choix de se rendre à Corbie, à Albert, ou à Bray-sur-Somme. Cette absence de service de santé sur place peut être considérée comme un enjeu dans la mesure où ce secteur est peu desservi par les transports en commun (pas de gare, peu de bus). Cette situation peut poser problème aux personnes âgées peu mobiles, mais aussi aux ménages avec jeunes enfants, qui préfèrent en général pouvoir disposer de services de santé à proximité immédiate.

La carte suivante permet de mettre en relation la part de personnes de plus de 75 ans présente dans chaque commune, et l'existence ou non de services de santé :

Communauté de Communes du Val de Somme

Atelier équipements

Part des personnes âgées et services de santé

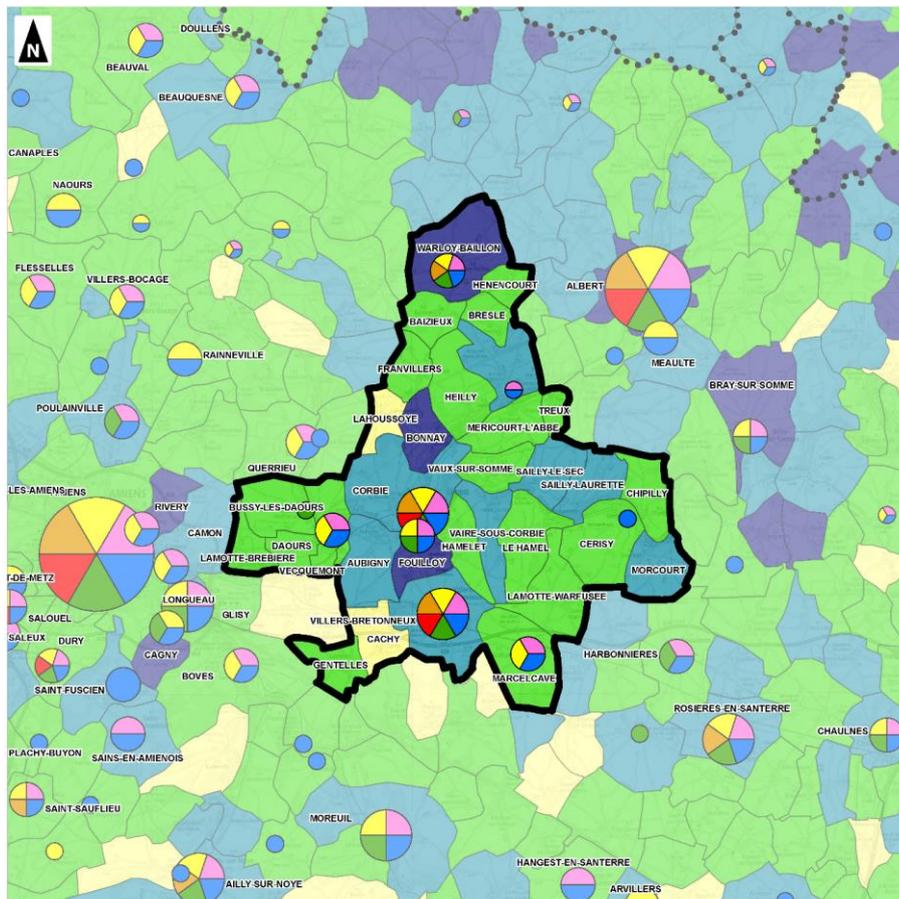


1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : auddicé urbanisme, 2017
Sources de données : IGN, SCARISSE
Sources de données : IRE 2015 - INSEE - IGN - auddicé urbanisme, 2017



Sur l'axe Corbie – Villers-Bretonneux, et à Warloy-Baillon, il y a une corrélation entre présence de services de santé, et proportion de personnes de plus de 75 ans dans la population.

En revanche, à l'Est on constate à la fois une absence de services de santé, et une part de personnes âgées relativement importante dans certaines communes.



Retour d'atelier au sujet de l'exemple de la maison de santé de Warloy-Baillon

Le projet de maison de santé de Warloy-Baillon est le résultat d'une initiative à la fois privée et publique. A l'origine, un médecin souhaitait pouvoir s'installer dans une structure de ce type. Le bâtiment a été construit grâce à un investissement public (porté à 50% par la commune, et à 50% par d'autres financeurs), qui est amorti progressivement via les loyers payés par les professionnels qui occupent la structure.

Aujourd'hui, 18 professionnels sont présents sur le site, et une extension est à l'étude.

La présence de la maison de santé a permis une extension de la maison de retraite. De plus, elle génère un flux de personnes significatif que la commune souhaiterait capter par la création d'un petit pôle commercial (sur le modèle de celui existant à Querrieu).

Ce système de regroupement de professionnels de santé sur un seul site connaît un succès significatif : il existe également des maisons de santé à Corbie et Villers-Bretonneux, tandis qu'à Marcelcave la pharmacie propose des cellules médicales à la location.

3.5. LE DÉVELOPPEMENT DES COMMERCES ET SERVICES EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE

De nouvelles tendances (ou le retour d'anciennes pratiques un temps abandonnées) en lien avec la diversification des activités agricoles sont susceptibles de proposer des services à la population. On peut citer la vente directe à la ferme, qui peut compléter l'offre commerciale en milieu rural, ou encore la création de salles de réception ou de séminaires dans d'anciennes dépendances agricoles.

Le diagnostic agricole a permis de recenser l'ensemble des projets allant dans ce sens sur le territoire de la CCVDS (voir diagnostic agricole).



Éléments à retenir sur l'analyse sectorielle de l'offre d'équipements, commerces et services

En matière de garde des enfants et d'enseignement, la CCVDS se distingue par :

- une offre de garde des jeunes enfants largement dominée par les assistantes maternelles, malgré la présence de 2 crèches (à Corbie et Villers-Bretonneux),
- une organisation des écoles primaires dominée par les écoles communales (dans les pôles) et les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (classes dispersées sur plusieurs communes). Le réseau d'écoles, cantines, et accueils périscolaires est dense sur le territoire,
- la présence deux collèges publics (Corbie et Villers-Bretonneux), ce qui n'empêche pas 9 communes d'être rattachées à des collèges extérieurs,
- un rattachement majoritaire au lycée d'Albert, sauf pour les communes du Sud (rattachement à Amiens).
- un enseignement privé important et en développement, avec l'école Notre-Dame de Warloy-Baillon, et le collège-lycée Sainte-Colette de Corbie.

En matière d'équipements culturels et sportifs, le territoire dispose :

- d'une médiathèque intercommunale à Corbie, à laquelle il faut ajouter des projets de médiathèques intercommunales à Villers-

Bretonneux et Ribemont-sur-Ancre,

- d'un réseau de 10 bibliothèques municipales / bibliothèques relais / points de lecture,
- de 2 salles de spectacle à Corbie (dont une de 600 places qui propose aussi bien des spectacles vivants que des projections de cinémas),
- de nombreux équipements sportifs : 28 communes équipées de boulodromes, 24 de terrains de grands jeux, 15 de terrains de tennis... Dans ce domaine, Corbie apparaît comme la commune la mieux équipée, avec en particulier le centre aquatique Calypso.

Corbie et Villers-Bretonneux apparaissent comme les 2 pôles commerciaux du territoire. Ailleurs, l'offre se limite en général à des commerces alimentaires de proximité (qui constituent des atouts véritables pour les pôles de proximité). Par ailleurs, le Val de Somme s'insère dans un contexte commercial dense, en particulier avec le pôle Jules Vernes à l'Est de l'agglomération amiénoise (mais aussi avec les centres-villes d'Amiens et d'Albert). Ce contexte est un élément à prendre en compte pour le développement de la ZACOM de Villers-Bretonneux.

Enfin, le Val de Somme se distingue par une offre d'équipements de santé importante, sauf dans l'Est du territoire, qui est pour l'instant dépourvu des services nécessaires au quotidien (médecin généraliste, pharmacie).

4. ANNEXE : CLASSEMENT DES ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES PAR CATÉGORIES

	Proximité	Intermédiaire	Supérieur
Commerces	<p>Epicerie, Supérette Boulangerie Boucherie, charcuterie Fleuriste</p>	<p>Supermarché Librairie, papeterie, journaux Magasin de vêtements Magasin de chaussures Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo Magasin de meubles Magasin d'articles de sports et de loisirs Droguerie, quincaillerie, bricolage Parfumerie Horlogerie, bijouterie Magasin d'optique Station service</p>	<p>Hypermarché Produits surgelés Poissonnerie</p>
Santé	<p>Médecin omnipraticien Chirurgien dentiste Infirmier Masseur kinésithérapeute Pharmacie</p>	<p>Sage femme Orthophoniste Pédicure, podologue Laboratoire d'analyses et de biologie médicale Ambulance Personnes âgées : hébergement Personnes âgées : soins à domicile Personnes âgées : services d'aides Garde d'enfant d'âge préscolaire</p>	<p>Etablissement de santé Etablissement de santé Etablissement de santé Etablissement psychiatrique Urgences Maternité Centre de Santé Structures psychiatriques en ambulatoire Spécialiste en cardiologie Spécialiste en dermatologie et vénéréologie Spécialiste gynécologie Spécialiste gastro-entérologie, hépatologie Spécialiste psychiatrie Spécialiste ophtalmologie Spécialiste oto-rhino-laryngologie Spécialiste pédiatrie Spécialiste radiodiagnostic et imagerie médicale Orthoptiste Audi prothésiste Enfants handicapés : hébergement Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires Adultes handicapés : hébergement Adultes handicapés : services Travail protégé Aide sociale à l'enfance : hébergement</p>

	Proximité	Intermédiaire	Supérieur
Enseignement	Ecole maternelle Ecole élémentaire	Collège	Lycée d'enseignement général et ou technologique Lycée d'enseignement professionnel
Services aux particuliers	Banque, Caisse d'Épargne Bureau de poste, relais poste, agence postale Maçon Plâtrier, peintre Menuisier, charpentier, serrurier Plombier, couvreur, chauffagiste Electricien Entreprise générale du bâtiment Coiffure Restaurant Agence Immobilière Sois de beauté	Police, gendarmerie Centre de finances publiques Pompes funèbres Contrôle technique automobile Ecole de conduite Vétérinaire Blanchisserie, teinturerie	Pôle emploi : réseau de proximité Location d'automobiles et utilitaires légers Agence de travail temporaire
Sports, loisirs et culture	Boulodrome Tennis Salle ou terrain multisports Salle de sport spécialisée Terrain de grands jeux	Bassin de natation Athlétisme Roller, state, vélo bicross ou freestyle	Cinéma Théâtre
Transports et déplacements	Taxi	Gare	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION

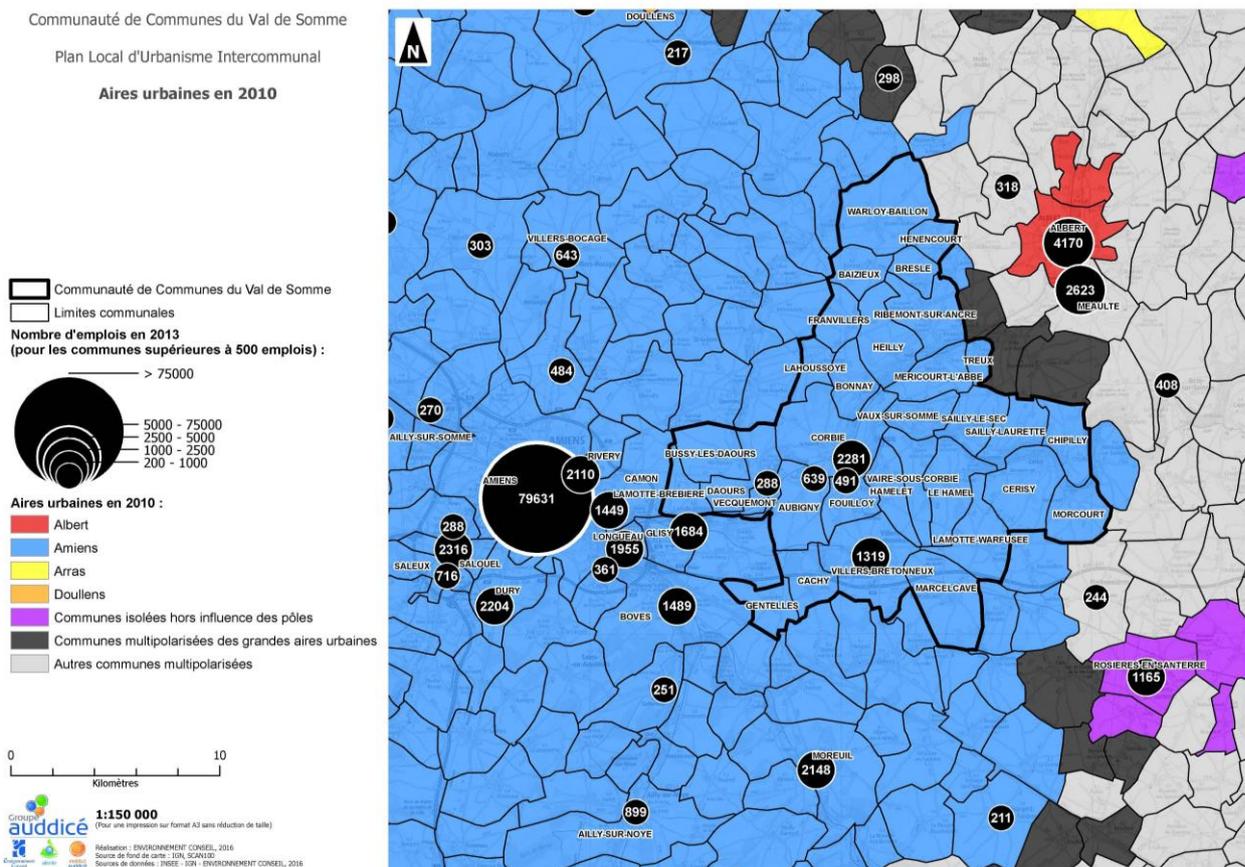
1. CONTEXTE TERRITORIAL : UNE INTERDÉPENDANCE AVEC L'AGGLOMÉRATION AMIÉNOISE

1.1. LE VAL DE SOMME : UN TERRITOIRE SITUÉ ENTRE DEUX PÔLES MAJEURS

Comme le montre la carte suivante, le territoire de la CCVDS est entièrement compris dans l'aire urbaine d'Amiens. **Cette situation traduit l'interdépendance économique entre le Val de Somme et l'agglomération amiénoise.** En effet, une aire urbaine est composée d'un pôle urbain de plus de 10 000 emplois (Amiens, en l'espèce) et de communes dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

Cette situation d'interdépendance est également perceptible dans l'analyse des mobilités : les habitants de la CCVDS sont relativement mobiles, et se déplacent en proportion importante vers l'agglomération amiénoise.

Le Val de Somme se trouve à proximité immédiate d'un autre pôle économique, dont l'importance n'est pas comparable à celle d'Amiens, mais qui demeure marquant : il s'agit d'**Albert-Méaulte**. Si ce pôle ne compte « que » 6 800 emplois, il bénéficie d'une image très forte, et d'activités industrielles de pointe, avec les activités aéronautiques.





Retour d'atelier au sujet de l'artisanat

Ce positionnement à mi-chemin entre Amiens et Albert a été relevé comme l'une des caractéristiques marquantes du Val de Somme lors de l'atelier consacré au développement économique, à l'emploi et à la formation.

En lien avec cette situation, les participants à l'atelier ont évoqué 2 types de problématiques :

- Comment le Val de Somme peut-il exister en termes d'image, alors que ces deux voisins ont une image forte et bien identifiée ?
- Comment profiter de la présence d'Amiens Métropole, et non la subir ? En effet, les participants ont souligné l'ambivalence de la relation avec Amiens : la présence d'un pôle majeur peut être un atout si une réelle complémentarité existe, mais un inconvénient si la métropole capte toutes les implantations d'entreprises.

1.2. LES DYNAMIQUES À L'ŒUVRE AU SEIN DU PAYS DU GRAND AMIÉNOIS

A. Dynamiques en matière de politiques de développement : constitution d'un pôle métropolitain et filières d'excellence

■ LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

- ***Qu'est-ce qu'un pôle métropolitain ?²***

Le Pôle Métropolitain est une structure de coopération intercommunale créée par la loi du 16 décembre 2010. Elle permet à des EPCI de se réunir, sur la base du volontariat, au sein d'un établissement public pour promouvoir « un modèle de développement durable du pôle métropolitain et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire, ainsi que l'aménagement du territoire infra-départemental et infra-régional ».

Le Pôle Métropolitain peut se voir confier des compétences « en vue d'actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace (...) et de développement des infrastructures et des services de transports ». Pour cela, les assemblées délibérantes de chaque EPCI se prononcent par délibérations concordantes sur l'intérêt métropolitain des compétences transférées.

La pertinence de ce type de structure découle du fait que les dynamiques économiques dépassent souvent les frontières des EPCI, qui ont besoin de coordonner leurs actions, et d'organiser les complémentarités territoriales à développer.

- ***Le projet de pôle métropolitain dans le Grand Amiénois***

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois a été créé le 11 septembre 2018. Il regroupe 8 intercommunalités (Amiens Métropole, CC d'Avre-Luce et Noye, CC du Grand Roye, CC du Pays du Coquelicot, CC Territoire Nord Picardie, CC du Val-de-Somme, CC Nièvre et Somme et CC Somme Sud-Ouest), 471 communes et 387 000 habitants.

² Eléments de cadrage tirés du site vie-publique.fr

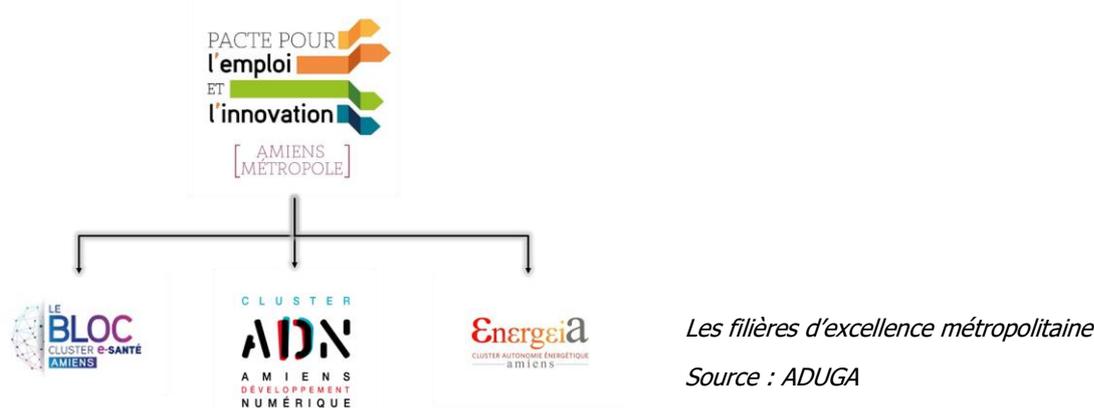
Il porte le Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Climat Air Energie Territorial, il met en œuvre des actions en faveur du développement économique et touristique. Il assure une mission de dialogue en ce qui concerne la mobilité et les transports, et constitue l'interlocuteur de l'Agence régionale de santé.

■ LE PACTE POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION D'AMIENS MÉTROPOLE, ET LES FILIÈRES D'EXCELLENCE MÉTROPOLITAINE

Les acteurs économiques sont peu influencés par les frontières administratives locales. Ainsi, les politiques menées sur le territoire de l'agglomération amiénoise ont une influence sur le Val de Somme.

A ce titre la politique économique d'Amiens Métropole, intitulée « Pacte pour l'Emploi et l'Innovation » doit être citée. Cette démarche (votée en octobre 2014) repose sur 3 axes :

- raviver l'esprit d'entreprise,
- travailler sur l'image d'Amiens, via l'élaboration d'un Plan Marketing Territorial décliné à l'échelle d'Amiens Métropole et du Grand Amiénois,
- structurer 3 filières grâce à des clusters : e-santé, numérique, autonomie énergétique. Ces derniers regroupent 250 entreprises, 22 laboratoires de recherche, et 40 organismes de formation.



Le Val de Somme a tout intérêt de se saisir de ces réflexions en cours. En effet, les dynamiques mise en place par cette démarche de la Métropole a vocation à questionner l'ensemble du Grand Amiénois sur la ou les stratégie(s) économique(s) du secteur.

Au-delà de ces impulsions amiénoises, il s'agit pour le Val de Somme de définir son socle identitaire, sa vision et son ambition de développement territorial auprès des habitants, des touristes et des entrepreneurs dans un contexte de structuration de pôle métropolitain.

La structuration de filières d'excellence est une opportunité pour le Val de Somme. A titre d'exemple, certaines entreprises du cluster e-santé sont implantées sur la zone d'activité de Villers-Bretonneux. Ainsi, bien que n'étant pas localisées sur Amiens Métropole, ces entreprises bénéficient des ressources mises en place par l'agglomération.

Pendant, la structuration économique d'Amiens Métropole peut aussi constituer un frein pour les territoires voisins, dont le Val de Somme, si ces derniers ne s'organisent pas afin de faire valoriser leur complémentarité et leurs atouts par rapport à la métropole et au pôle métropolitain.

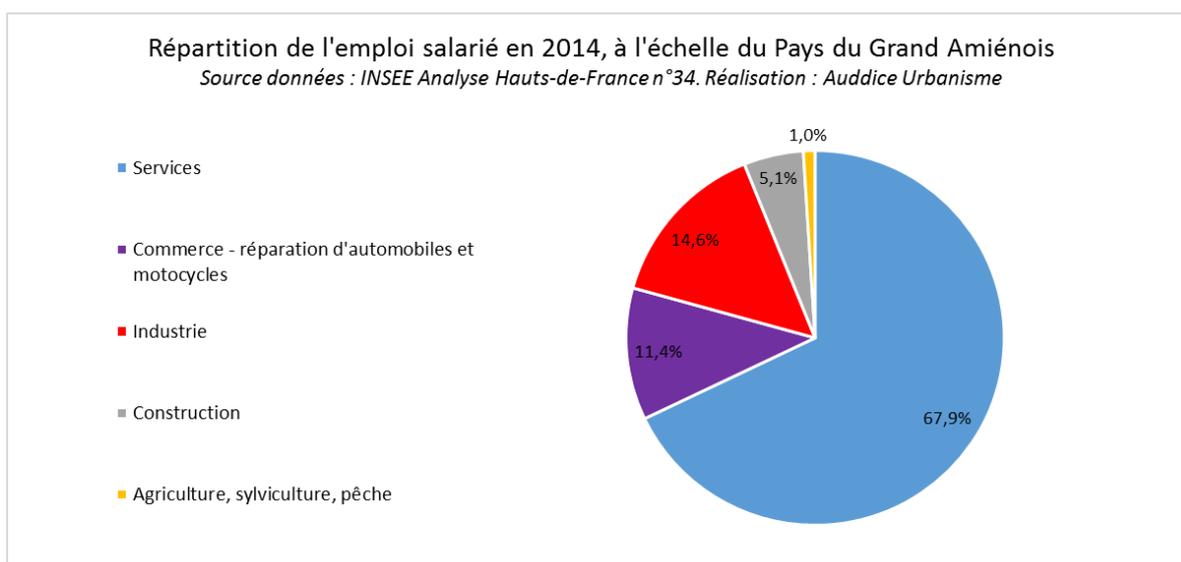
L'ambivalence de la relation entre l'agglomération amiénoise et le Val de Somme (à la fois opportunité et frein) est un des éléments importants ressortis des travaux réalisés lors de l'atelier de diagnostic Développement Economique, Emploi, Formation.

B. Dynamiques en matière d'emploi salarié à l'échelle du Pays

En décembre 2016, l'INSEE et l'ADUGA ont réalisé conjointement une étude sur l'évolution de l'emploi dans le Grand Amiénois (plus la Communauté de Communes d'Avre Luce Moreuil) entre 2008 et 2014 (*INSEE Analyses Hauts de France – L'évolution de l'emploi dans le Grand Amiénois face à la crise – décembre 2016*). **Cette étude permet de poser un contexte territorial en matière de développement économique autour du Val de Somme.**

Tout d'abord, il est intéressant de noter que **l'économie du Grand Amiénois est fortement tertiaisée** :

- les services représentent 67,9% de l'emploi salarié (62,8% en moyenne dans les Hauts-de-France), et le Commerce – réparation d'automobiles et motocycles 11,4%. **Au total, le secteur tertiaire représente donc près de 80% de l'emploi salarié,**
- l'industrie et la construction représentent respectivement 14,6% et 5,1% de l'emploi salarié,
- le secteur primaire (agriculture, sylviculture, pêche) ne représente quant à lui qu'1% de l'emploi salarié.



Fin 2014, le Grand Amiénois comptait 122 500 emplois salariés, soit 4 200 emplois de moins qu'en 2008 (ce qui équivaut à un déclin de 3,3%). Cette régression de l'emploi est plus accentuée que la moyenne régionale (-2,7%), ce qui tend à montrer que le Grand Amiénois a été relativement sensible aux effets de la crise économique qui a sévi sur la période. **Néanmoins, cette tendance globale négative cache des disparités, aussi bien sectorielles que géographiques.**

Sur le plan sectoriel, le tableau suivant montre que certains secteurs ont été lourdement touchés comme l'industrie (-14,3% d'emplois) ou la construction (-14,6% d'emplois), tandis qu'autres ont mieux résisté : le commerce – réparation d'automobiles et motocycles a connu un recul plus modéré (-3,5%), tandis que les services ont connu une légère progression (+0,4%), et l'agriculture – sylviculture – pêche une forte progression (+ 9,7%).

2 La crise économique a particulièrement affecté l'industrie et la construction

Évolution de l'emploi salarié du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2014

	unité : %		
	Unité urbaine d'Amiens	Pays du Grand Amiénois	Hauts-de-France
Agriculture, sylviculture et pêche	-47,4	9,7	15,3
Industrie	-17,0	-14,3	-16,0
Industrie manufacturière	-21,7	-16,9	-17,8
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	35,8	33,8	11,6
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	-1,4	-0,4	1,8
Construction	-8,6	-14,6	-14,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-3,8	-3,5	-1,8
Services	-0,4	0,4	2,4
Transports et entreposage	-14,7	-13,6	-5,4
Hébergement et restauration	-5,5	-2,8	6,1
Information et communication	-10,3	-9,0	4,9
Activités financières et d'assurance	-8,5	-6,3	0,1
Activités immobilières	8,6	0,9	-2,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,1	-0,1	-1,7
Activités de services administratifs et de soutien	17,8	24,0	7,7
Administration publique	6,1	3,9	-0,3
Enseignement	-6,4	-1,7	4,1
Santé humaine et action sociale	1,2	1,6	7,7
Arts, spectacles et activités récréatives	-26,6	-22,8	9,6
Autres activités de services*	11,2	8,0	-12,1
Ensemble	-3,2	-3,3	-2,7

*Les « autres activités de services » englobent notamment les services aux particuliers.
Source : Insee, Clap 2008 et 2014.

Source : INSEE Analyses
Hauts de France n°34

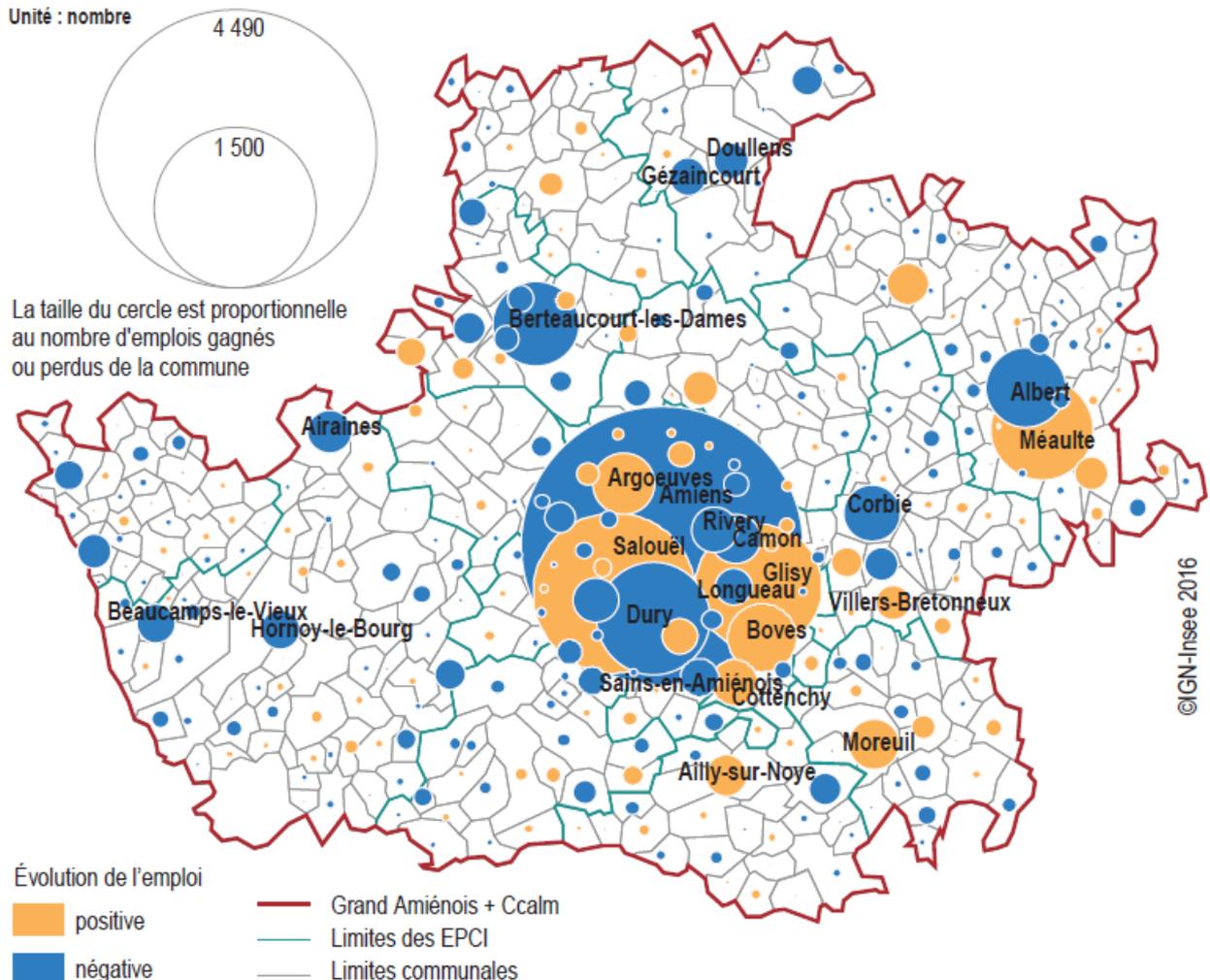
D'un point de vue géographique, la carte suivante permet de dégager les tendances suivantes :

- des destructions d'emplois concentrées dans le cœur de l'agglomération amiénoise : - 3 000 postes pour l'unité urbaine d'Amiens, et - 4 500 pour Amiens même. D'autres communes comme Dury, Longueau, Rivery, Camon ont également connu des pertes d'emploi.
- une dynamique positive au Sud de l'agglomération amiénoise, qui bénéficie du transfert de l'hôpital,
- un développement de l'emploi à Glisy et Boves, grâce à l'expansion du pôle Jules Verne (où les actifs du Val de Somme sont surreprésentés),
- un développement des activités aéronautiques à Méaulte (industrie de pointe hautement spécialisée),
- des dynamiques contrastées au sein des bourgs du Grand Amiénois : si certains ont vu l'emploi salarié progresser (Acheux-en-Amiénois, Ailly-sur-Noye, Bray-sur-Somme, Cottenchy, Moreuil, Saint-Fuscien, Villers-Bretonneux, Villers-Bocage...), d'autres ont connu un déclin de l'emploi (Albert, Corbie, Doullens, Airaines...). Au sein d'un même territoire administratif, les situations peuvent être variables (par exemple, au sein du Val de Somme, Villers-Bretonneux est sur dynamique positive).

3 Des créations d'emplois dans la banlieue sud d'Amiens et à Méaulte

Évolution de l'emploi salarié par commune du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2014 dans le Pays du Grand Amiénois

Unité : nombre



Lecture :

du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2014, l'emploi salarié a progressé de 1 500 postes à Salouël, et régressé de 4 490 à Amiens.

Sources : Insee, Clap 2008 et 2014.

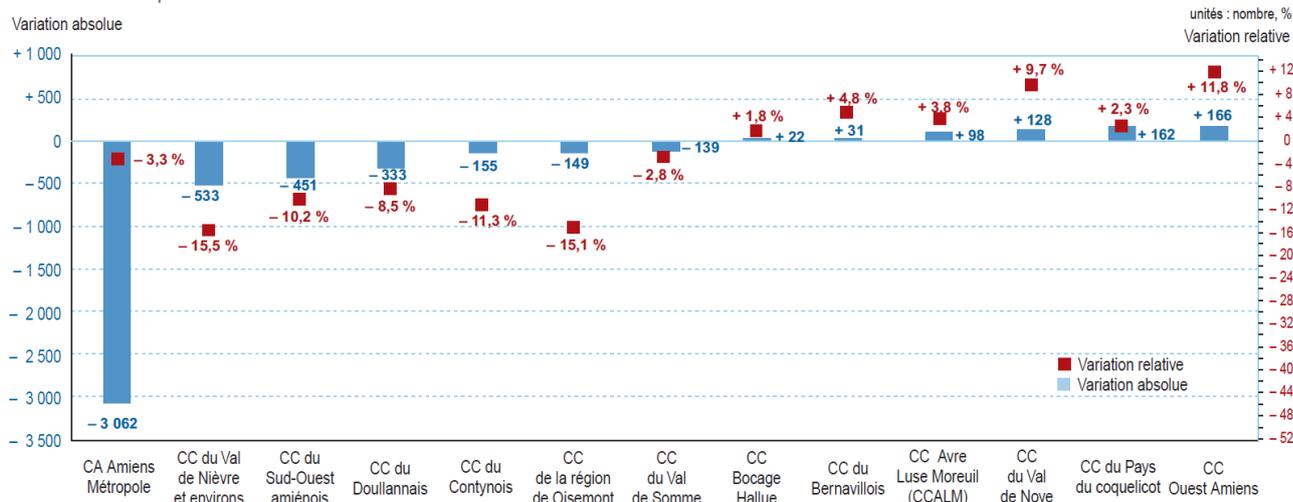
Source : INSEE Analyses Hauts de France n°34

Le graphique suivant permet de comparer l'évolution de l'emploi dans les différents EPCI du Grand Amiénois. Le Val de Somme y apparaît dans une situation intermédiaire : avec un recul de 139 emplois salariés (-2,8%), il fait mieux que des territoires lourdement touchés par la crise (CC du Val de Nièvre, du Sud-Ouest Amiénois, ou du Doullannais), mais moins bien que d'autres qui ont connu une croissance de l'emploi (CC de Bocage-Hallue, du Pays du Coquelicot ou d'Ouest Amiens par exemple).

Cette situation soulève des questions sur les atouts et les faiblesses économiques du Val de Somme, qui pourraient expliquer ces contrastes.

4 Des évolutions contrastées de l'emploi au sein du Grand Amiénois

Variation de l'emploi salarié dans les intercommunalités du Grand Amiénois en 2008 et 2014



Source : INSEE Analyses Hauts de France n°34

Éléments à retenir sur le contexte territorial



Le Val de Somme est situé entre l'agglomération amiénoise et, dans une moindre mesure, le pôle Albert-Méaulte. Ce positionnement particulier a été repéré comme une des caractéristiques du Val de Somme lors de l'atelier de diagnostic « Développement Economique, Emploi, Formation ».

Plusieurs dynamiques, positives ou négatives, sont susceptibles d'avoir une influence sur le développement économique du Val de Somme.

Sur le plan des dynamiques institutionnelles et politiques :

- Le Val de Somme appartient à un Pôle Métropolitain, ce pôle intervient notamment sur des politiques en matière de Plans Climat Air Energie, de Promotion Economique et de Tourisme,
- Le Val de Somme a l'opportunité de se positionner par rapport aux projets de la métropole amiénoise, qui peuvent l'impacter positivement (exemple des entreprises installées à Villers-Bretonneux qui font partie du cluster e-santé). Pour cela, l'enjeu est définir le socle identitaire, la vision et l'ambition du territoire.

Sur le plan des dynamiques économiques, le Grand Amiénois a été sensible à la crise économique entre 2008 et 2014. Les secteurs ayant le plus reculé sont l'industrie et la construction.

Avec un recul de 2,8% de l'emploi salarié, le Val de Somme ne fait partie ni des territoires qui ont perdu le plus d'emploi, ni des territoires qui en ont gagné. Par ailleurs, on constate des disparités internes : l'emploi a progressé à Villers-Bretonneux, alors qu'il a reculé à Corbie.

2. ANALYSE SPATIALE ET SECTORIELLE DE L'EMPLOI AU SEIN DE LA CCVDS : UNE ÉCONOMIE MULTIPOLAIRE ET DIVERSIFIÉE

2.1. LOCALISATION DE L'EMPLOI : UN TERRITOIRE MULTIPOLAIRE

A. Les pôles d'emploi du Val de Somme

A la suite sont exposées 2 cartes qui permettent de dégager quels sont les pôles d'emplois de la Communauté de Communes :

- En effet, la première représente le nombre d'emplois (salariés et non salariés) par commune, ainsi que la part de chaque commune dans l'emploi total de la CCVDS. **Corbie se détache nettement comme le premier pôle d'emploi du Val de Somme** : avec 2 300 emplois environ, elle accueille plus de 25% de l'emploi total. Vient ensuite Villers-Bretonneux, qui compte 1300 emplois sur son territoire.

Derrière ces deux pôles principaux viennent une série de pôles secondaires :

- o Aubigny, qui accueille un des employeurs majeurs de la CCVDS, avec le site Nestlé Purina,
- o Fouilloy, qui dispose d'une petite zone d'activité, mais aussi de commerces et services,
- o Vecquemont, où est implanté la Féculerie Roquette,
- o Daours, qui constitue un petit pôle de commerces et services, et accueille une entreprise de transport relativement importante,
- o Warloy-Baillon, qui est principalement un pôle de services (avec notamment une maison de retraite et une maison de santé),
- o Lamotte-Warfusée, qui comprend une entreprise relativement importante (Agrisneus).

Le cœur économique du Val de Somme se trouve sur un groupe de 5 communes contiguës : Daours, Vecquemont, Aubigny, Corbie, Fouilloy, Villers-Bretonneux. En effet, ce groupe de communes compte plus de 5200 emplois. Un chiffre à comparer aux 6 800 emplois du pôle Albert-Méaulte par exemple.

- La seconde représente le nombre et la part des actifs vivant et travaillant dans la même commune. **Cet indicateur fait également ressortir Corbie comme le principal pôle d'emploi de la CCVDS** : 813 Corbéens travaillent également dans la commune, soit un taux supérieur à 30%. Ce chiffre est important également à Villers-Bretonneux : 420.

Il est intéressant de noter que **certaines communes abritant des employeurs importants, comme Aubigny et Vecquemont ne se distinguent pas sur le plan du nombre de personnes qui habitent et travaillent dans la même commune.** Cette situation pose la question de la concordance entre offre et demande d'emploi, et de l'aire de recrutement des entreprises. Elle interroge également l'offre d'habitat, de services, et donc l'attractivité du territoire, qui a une influence certaine sur l'implantation locale des travailleurs

A l'inverse, des communes comme Warloy-Baillon et Cerisy se distinguent par un taux d'actifs habitant et travaillant dans la même commune supérieur à 20%. Le cas de Warloy-Baillon est particulièrement intéressant : avec « seulement » 126 emplois, on compte tout de même 82 actifs travaillant et habitant dans la même commune. L'emploi communal se trouve essentiellement dans les secteurs de la santé, des commerces et services, or ces secteurs ont tendance à employer localement, d'où ce chiffre élevé (ce constat s'applique aussi à Corbie et Villers-Bretonneux, où ce type d'activité est

également présent). Il est intéressant de noter que ces activités présentielle (qui répondent aux besoins des personnes présentes sur le territoire) semblent générer un emploi plus ancré localement.

Part communale du nombre d'emplois (salariés et non-salariés) recensés à l'échelle intercommunale en 2013

■ Communauté de Communes du Val de Somme

□ Limites communales

Part communale du nombre d'emplois recensés à l'échelle intercommunale en 2013 :

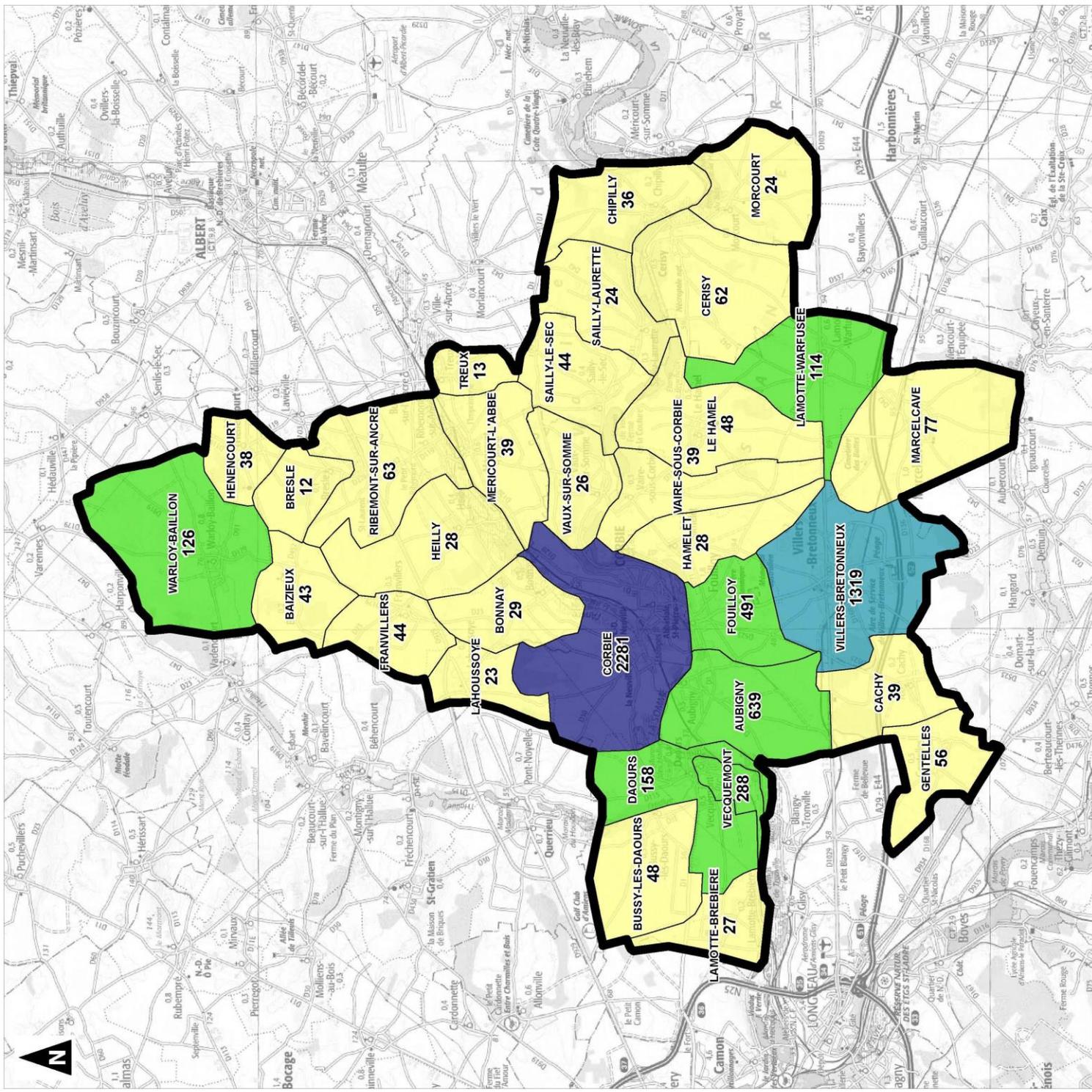
< 1,65%

1,65% à 10%

10% à 25%

> 25%

Σ Nombre d'emplois recensés en 2013



1:100 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audidicé urbanisme, 2017
Sources de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : INSEE - IGN - audidicé urbanisme, 2017

Part des actifs qui résident et travaillent sur la même commune en 2013

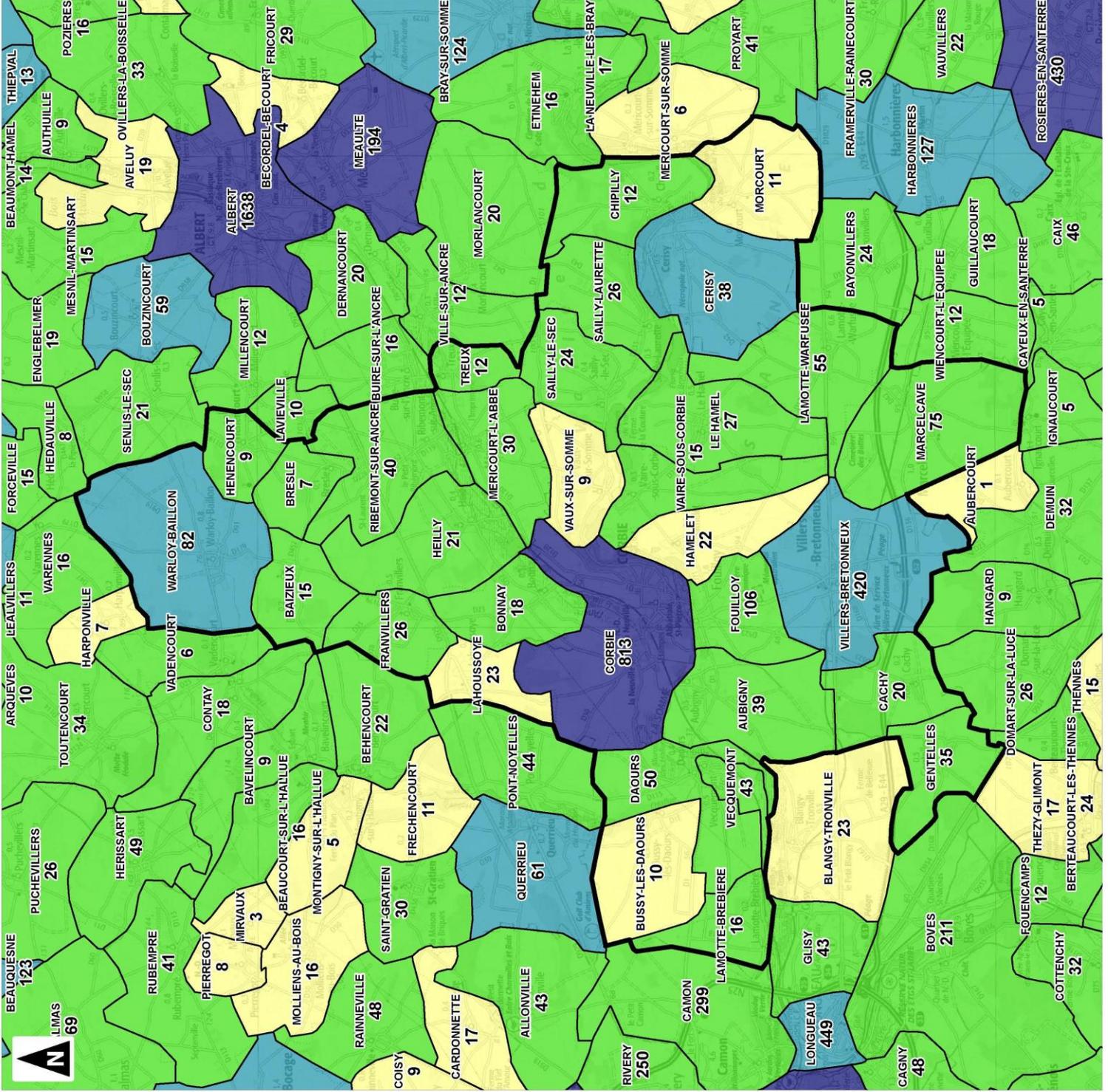
 Communauté de Communes du Val de Somme

 Limites communales

Part des actifs qui résident et travaillent sur la même commune en 2013 :

-  < 10%
-  10% à 20%
-  20% à 30%
-  > 30%

 Nombre d'actifs qui résident et travaillent sur la même commune en 2013



B. Des dynamiques contrastées

Le tableau suivant montre l'évolution de l'emploi salarié des communes comprenant au moins 200 emplois au sein du Val de Somme sur la période 2008 - 2014 :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution
Aubigny	477	471	477	481	496	515	530	11%
Corbie	2 131	2 158	2 099	1 982	1 933	1 941	1 946	-9%
Fouilloy	403	406	399	400	353	350	342	-15%
Vecquemont	267	263	252	255	253	252	257	-4%
Villers-Bretonneux	967	976	995	1 021	1 009	1 017	1 036	7%

Source : INSEE, CLAP. Réalisation ADUGA

Les communes de Corbie et Fouilloy ont connu sur la période étudiée un net déclin de l'emploi.

Vecquemont a également connu un recul de l'emploi, mais ce dernier est plus modéré.

Aubigny et Villers-Bretonneux ont à l'inverse vu l'emploi local augmenter.

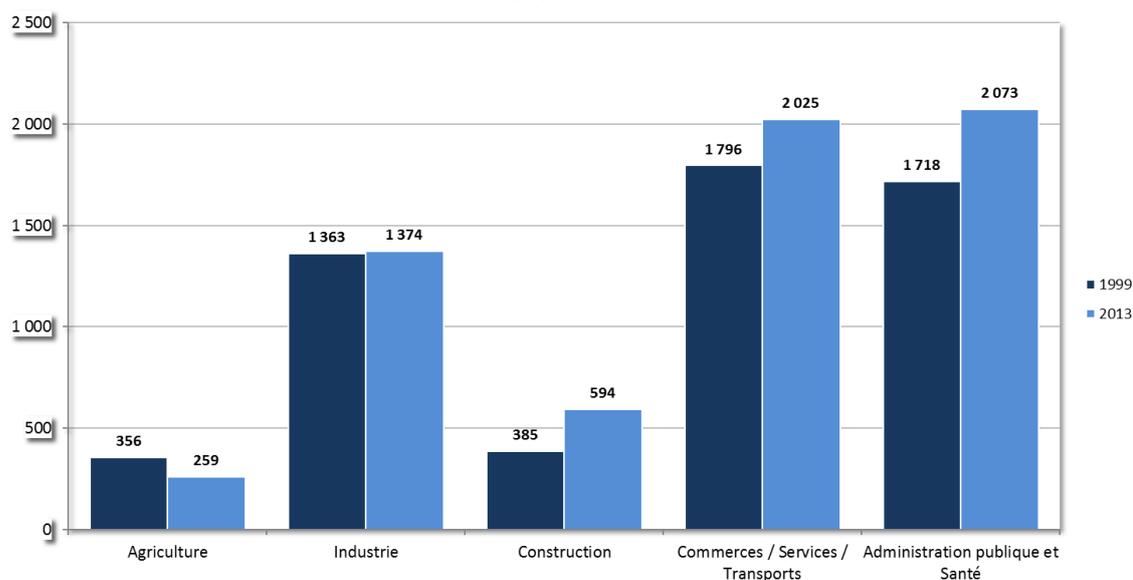
2.2. L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ : UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE

A. Depuis le début des années 2000, un renforcement du secteur tertiaire

Le graphique suivant représente l'évolution de l'emploi (salarié et non salarié) par secteur entre 1999 et 2013 :

Evolution de l'emploi par secteur d'activités en 1999 et 2013

Source : INSEE, recensement de population. Traitement : auddicé urbanisme



Observer ces évolutions sur un temps court permet de compléter ces éléments avec des éléments conjoncturels plus locaux (2008-2014).

Observer l'évolution de l'emploi sur un temps long permet d'appréhender les dynamiques de fond qui sont à l'œuvre.

Entre 1999 et 2003, l'évolution est globalement positive : + 707 emplois soit une progression de 12,6%

Les dynamiques sectorielles observées sont les suivantes :

- un seul secteur perd de l'emploi, il s'agit de l'agriculture (des informations plus détaillées sur les dynamiques du secteur agricole sont disponibles dans le diagnostic agricole).
- l'emploi industriel stagne, ce qui représente une bonne performance, sachant que dans le même temps il a fortement reculé (- 19%) dans le Grand Amiénois.
- les autres secteurs progressent : construction, Commerces / Services / Transports, et Administration Publique / Santé.

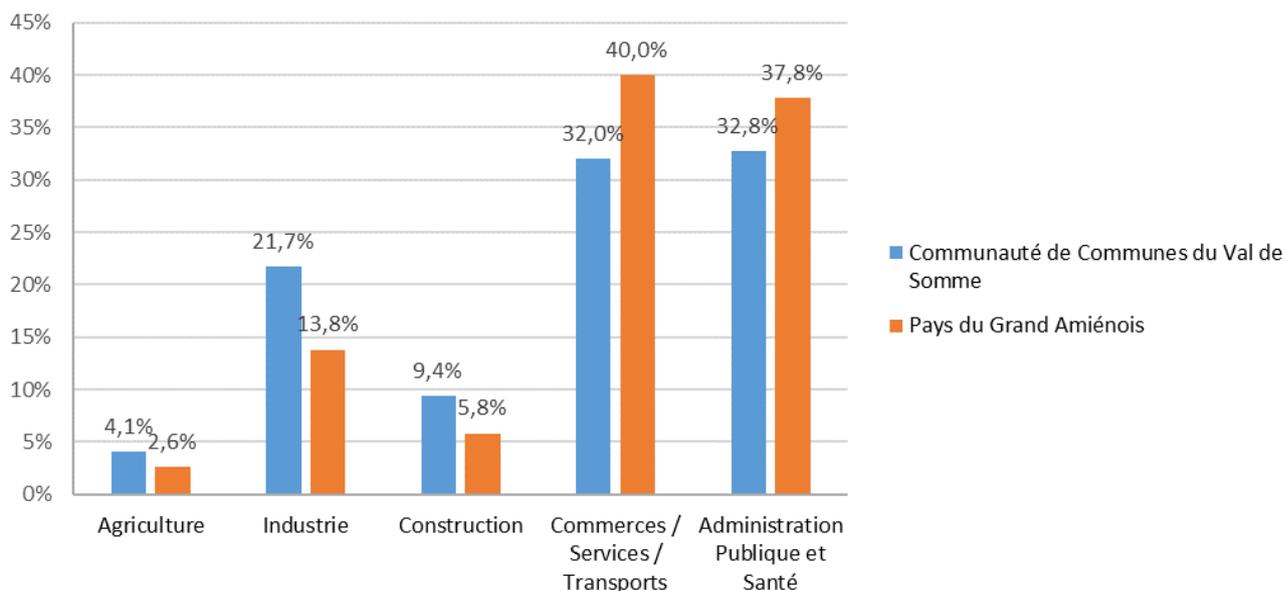
On assiste donc à une tertiarisation de l'économie : les activités du secteur tertiaire représentent un nombre d'emplois de plus en plus important, et voient leur poids augmenter dans l'emploi total.

B. Une économie plus diversifiée que la moyenne du Grand Amiénois

Le graphique ci-dessous représente le poids en termes d'emploi de chaque secteur d'activité, et permet de comparer la Communauté de Communes du Val de Somme et le Pays du Grand Amiénois.

Répartition de l'emploi en 2013

Source données : INSEE, RP 2013. Réalisation : Auddice Urbanisme



Il permet de nuancer le constat précédent :

- si les deux composantes du secteur tertiaire (les Commerces / Services / Transports d'une part, et l'Administration Publique et Santé d'autre part) représentent bien les 2 tiers de l'emploi de la

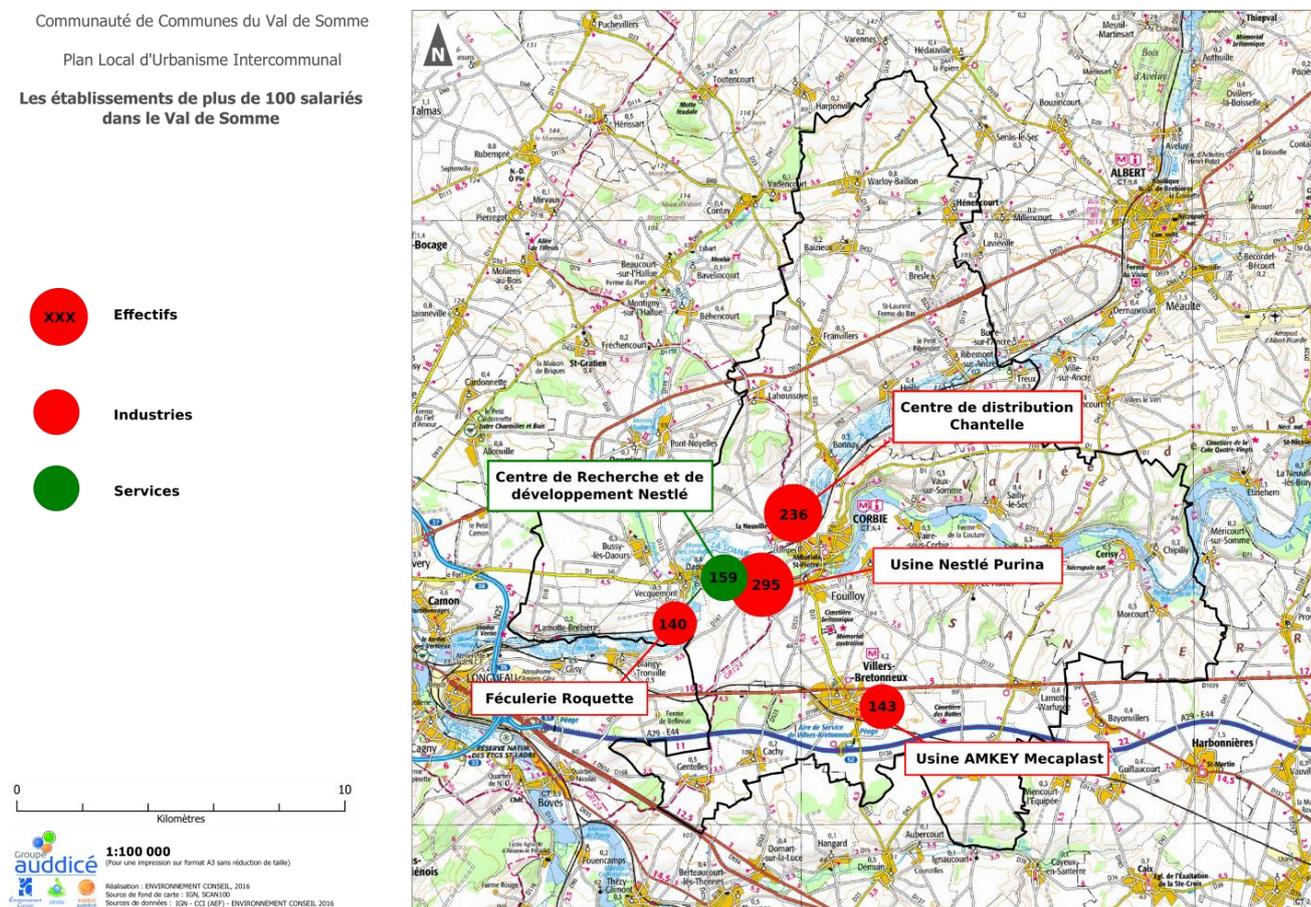
Communauté de Communes (à raison d'un tiers chacun), cette proportion reste plus faible que la moyenne du Pays du Grand Amiénois (où elle atteint les 3 quarts),

- à l'inverse, l'industrie reste un secteur d'activité relativement important dans le Val de Somme : 21,7% de l'emploi, contre 13,8% en moyenne dans le Grand Amiénois. Il en va de même pour la construction (9,4% contre 5,8%) et l'agriculture dans une moindre mesure (4,1% contre 2,6%).

Ainsi, la CCVDS présente une structure économique plus diversifiée que le Pays du Grand Amiénois en moyenne, même si le secteur tertiaire est prépondérant. Cette structure explique en partie la meilleure résistance de l'emploi sur le Val de Somme face aux variations de conjoncture.

2.3. ZOOM SUR LES EMPLOYEURS LES PLUS IMPORTANTS

Cette place non négligeable de l'industrie dans l'économie locale s'explique par la présence de plusieurs employeurs industriels importants sur le territoire. En effet, le Val de Somme accueille 5 entreprises de plus de 100 salariés, représentées sur la carte suivante :



Ces sites sont répartis sur 4 communes différentes, mais se trouvent tous dans le même secteur autour de l'axe Corbie – Villers-Bretonneux :

- Aubigny, avec le site Nestlé Purina, qui comprend une usine et un centre de recherche (454 salariés en tout),
- Corbie, avec le centre de distribution Chantelle (236 salariés),
- Villers-Bretonneux avec l'usine AMKEY Mecaplast (143 emplois),

- Vecquemont avec la féculerie Roquette (140 emplois + 90 emplois temporaires pendant 6 mois de l'année).

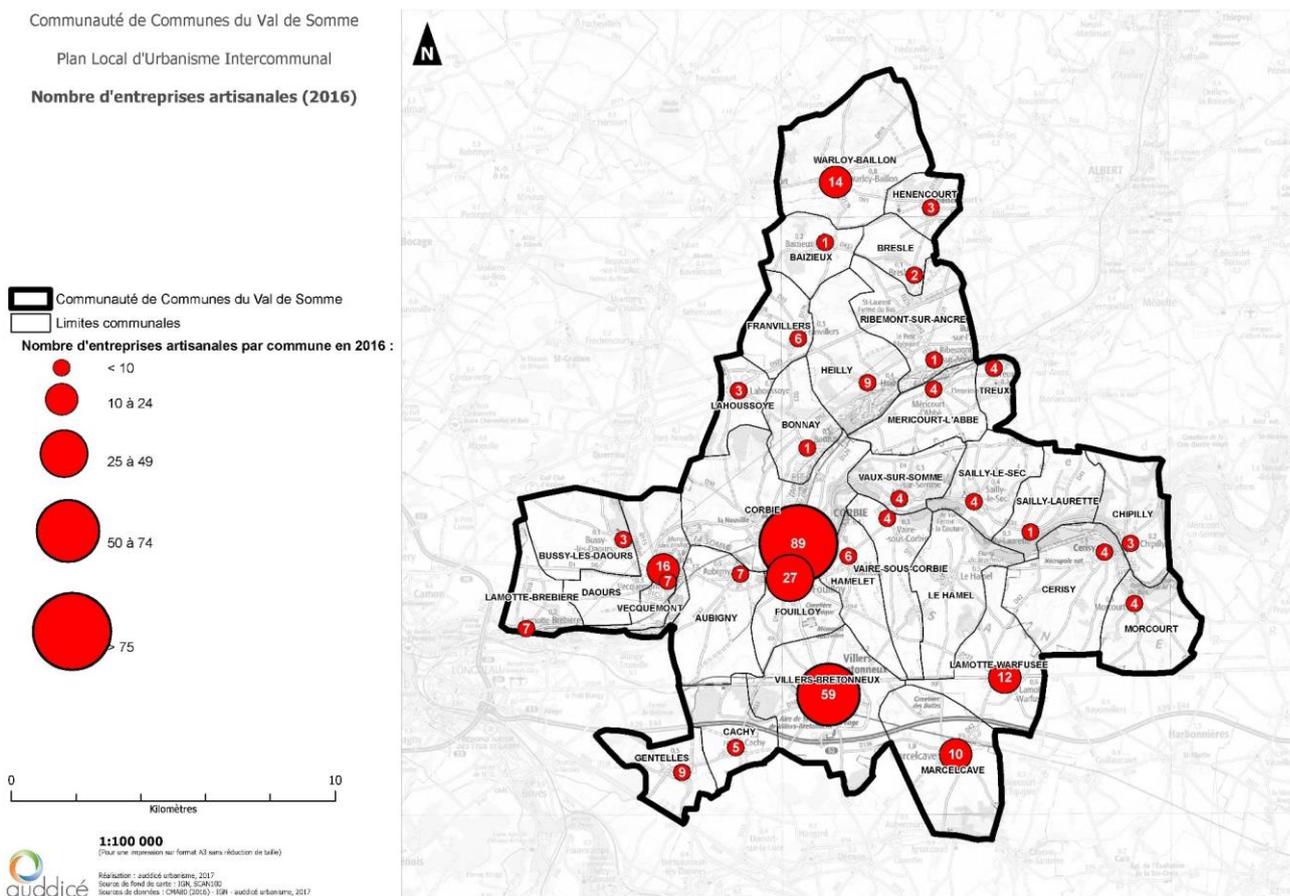
Ces gros employeurs représentent à eux seuls près de 1000 emplois salariés, soit 20% de l'emploi salarié en 2014. Ils interviennent tous dans le secteur de l'industrie, ou des services liés à l'industrie. Il est intéressant de noter que les activités de Nestlé Purina et Roquette sont liées au secteur agricole.

La présence de ces employeurs est évidemment un atout pour le Val de Somme, à la fois par la quantité et la diversité des emplois qu'ils proposent (en complément du secteur tertiaire). En revanche, l'inconvénient de cette situation est la relative dépendance de l'économie locale vis-à-vis de quelques entreprises.

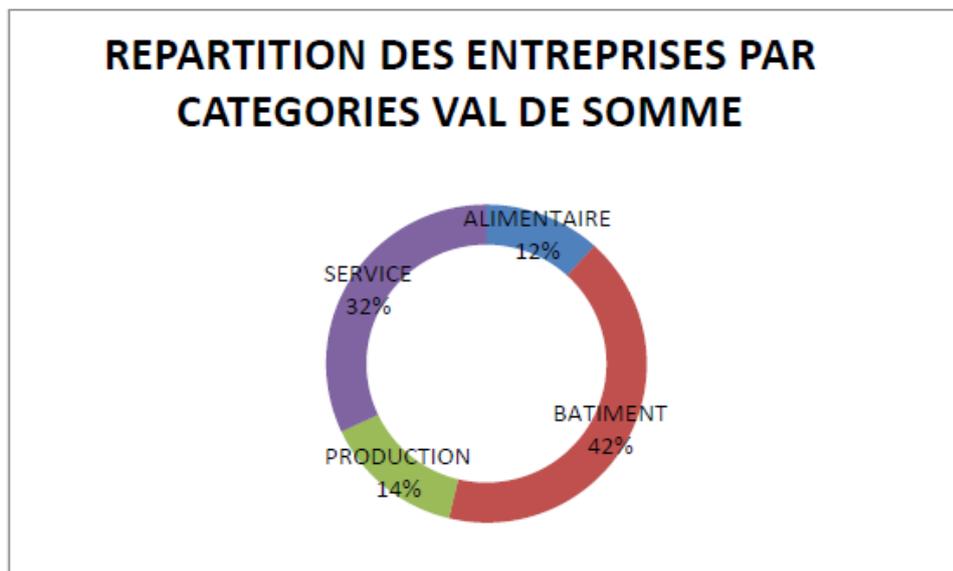
2.4. ZOOM SUR L'ARTISANAT

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat a participé à l'élaboration du diagnostic en réalisant un profil de l'artisanat sur le territoire. Ce dernier contient un certain nombre d'éléments permettant de caractériser l'artisanat dans le Val de Somme.

D'après le registre des métiers, la CCVDS accueille 331 entreprises artisanales. Ces dernières sont réparties sur le territoire intercommunal de manière diffuse. Comme le montre la carte suivante, presque toutes les communes accueillent au moins un artisan.



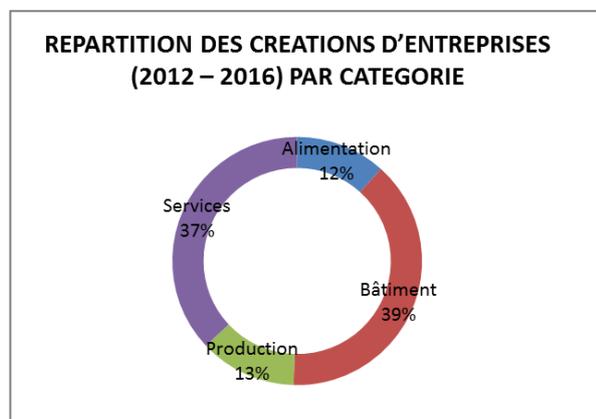
Leur répartition sectorielle est la suivante :



Source : CMA80

Cette répartition est proche de la moyenne nationale. Néanmoins, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat souligne que le territoire se distingue par **une faible densité d'entreprises de métiers de bouche**, avec l'observation d'un **phénomène de disparition d'entreprises** (vieillesse des fonds de commerce, perte de clientèle).

En termes de dynamique, les données de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat permettent de connaître le nombre de créations d'entreprises artisanales réalisées entre 2012 et 2016, et leur répartition par secteur :



	Alimentation	Bâtiment	Production	Services	Total
2012	1	2	3	9	15
2013	2	6	1	4	14
2014	4	9	1	10	24
2015	4	14	6	12	36
2016	1	12	3	6	22
Total	13	43	14	41	111

On peut noter que le secteur des services est particulièrement dynamique, puisqu'il représente 37% des créations d'entreprises, contre 32% des entreprises existantes.

La part des activités liée à l'alimentation est relativement faible dans les créations, comme dans l'ensemble des entreprises existantes. Sur ce point, la Chambre des Métiers souligne qu'il existe un enjeu. En effet, les créations sont rares car coûteuses, il est donc essentiel d'assurer la continuité des activités existantes, notamment au moment de la cession, qui peut être difficile si la qualité des infrastructures n'a pas été maintenue dans le temps. De plus, pour assurer la succession des commerces, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat indique que le travail de transmission doit commencer au moins 2 ans avant la cessation d'activité.

Certaines communes (Daours par exemple) ont mis en place une politique de rachat/rénovation de locaux commerciaux (en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat) pour favoriser le maintien du commerce.



Retour d'atelier au sujet de l'artisanat

Au cours de l'atelier consacré au développement économique, à l'emploi, et à la formation, les élus ont relevé la disparition progressive des commerces et services de proximité, qui répondent aux besoins du quotidien.

Cette tendance est notamment liée au fait que de nombreux habitants travaillent en dehors de la Communauté de Communes, et ont tendance à consommer sur leur lieu de travail, ou sur le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail.

Avec la raréfaction de la clientèle, une spirale négative s'enregistre dans les services et commerces de proximité : faute de marge de manœuvre, les investissements nécessaires à la modernisation des infrastructures ne sont pas réalisés, ce qui fait obstacle à la reprise lorsque l'artisan prend sa retraite.

Pour contrer ce phénomène, la captation des flux (que ce soit les flux routiers, ou les flux ferroviaires) des actifs lors de leurs migrations pendulaires, a été relevé comme un enjeu important pour le territoire.



Éléments à retenir sur l'emploi au sein de la CCVDS

D'un point de vue spatial

L'économie du Val de Somme se caractérise par une structure multipolaire : si Corbie se distingue comme le pôle d'emploi principal (avec près de 2300 emplois), Villers-Bretonneux compte également plus de 1000 emplois (1300 environ). D'autre part, on trouve plusieurs pôles d'emploi secondaires sur le territoire.

Sur la période 2008 – 2014, les communes les plus dynamiques en termes d'emploi salarié ont été Aubigny et Villers-Bretonneux. A l'inverse, Corbie et Fouillooy ont subi une perte d'emploi nette.

D'un point de vue sectoriel

L'emploi est dominé par le secteur tertiaire, qui a été le plus dynamique au cours des années 2000. Au dernier recensement, il représentait environ les deux tiers de l'emploi total.

Néanmoins, comparé à la moyenne du Grand Amiénois, le Val de Somme conserve un secteur industriel relativement important. En effet, l'emploi industriel s'est maintenu entre 1999 et 2013 (alors qu'il a fortement reculé dans le reste du Grand Amiénois), et représente près de 22% de l'emploi total (contre 14% pour la moyenne du Grand Amiénois).

Cette persistance de l'industrie est due à la présence et à la bonne santé de quelques gros employeurs : Nestlé Purina (1 site comportant de la production et de la recherche à Aubigny), Chantelle (centre de distribution à Corbie), Roquette (féculerie de Vecquemont), Amkey Mécaplast (usine à Villers-Bretonneux).

Par ailleurs, la CCVDS accueille 331 entreprises artisanales, réparties dans presque toutes les communes.

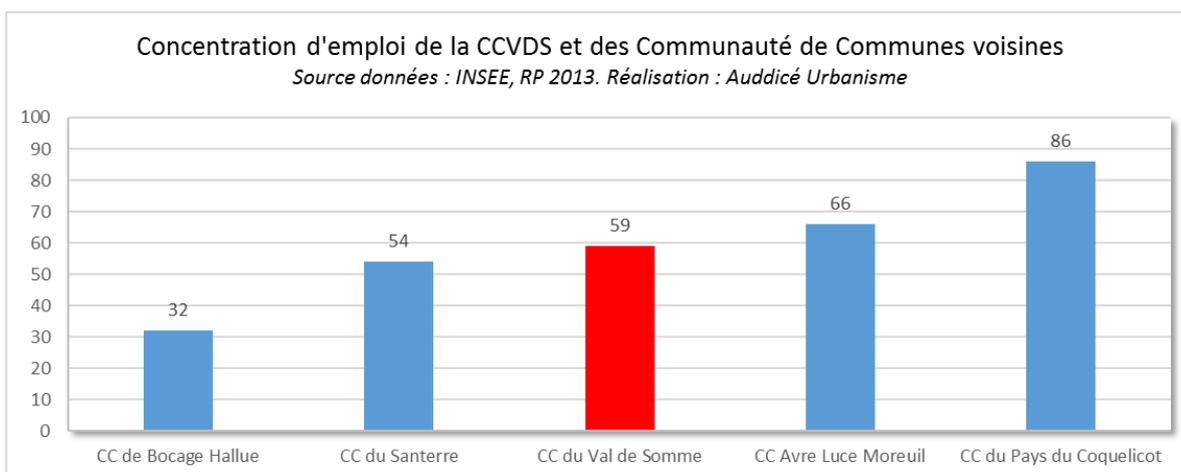
3. POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHÔMAGE : DES SITUATIONS CONTRASTÉES

3.1. UN TERRITOIRE QUI COMPTE PLUS D'ACTIFS QUE D'EMPLOIS

D'après le recensement de l'INSEE datant de 2013, la CCVDS comptait 6 300 emplois environ, contre 12 100 actifs, dont 10 800 occupaient un emploi environ.

Ainsi, la concentration d'emploi³ du territoire s'élève à 59 emplois pour 100 actifs occupés. Ce chiffre confirme la forte interdépendance déjà observée entre la CCVDS et les territoires voisins. Cette situation implique de nombreux flux quotidiens pour des habitants du Val de Somme vers leur lieu d'emploi (une réalité observée plus précisément dans la partie Mobilité du diagnostic).

Le graphique suivant permet de comparer la situation du Val de Somme par rapport à celle des Communautés de Communes voisines :



Cependant, cette situation est médiane au sein du Grand Amiénois :

- elle présente une concentration d'emploi presque deux fois supérieure à celle de la CCBH, cette dernière présentant un profil de campagne urbaine très affirmé, avec une dépendance très forte vis-à-vis d'Amiens,
- cependant, elle est loin derrière la CC du Pays du Coquelicot (86 emplois pour 100 actifs occupés), qui est plus éloignée d'Amiens et qui présente une plus grande « indépendance » économique (grâce notamment au pôle d'emploi Albert-Méalte).

Ces chiffres font apparaître le fonctionnement original du Val de Somme (qui transparait également dans la partie Services, Commerces et Equipements) qui ne peut être qualifiée dans son ensemble ni comme une campagne urbaine dans l'influence d'Amiens (comme la CCBH), ni comme entité relativement indépendante des territoires voisins (comme la CCPC). Cette position particulière doit être porteuse d'innovation pour exister et perdurer. A titre d'exemple la création d'entreprise du Val de Somme est peu éloignée des chiffres du Pays du Coquelicot qui a mis en place un certain nombre d'actions pour l'encourager.

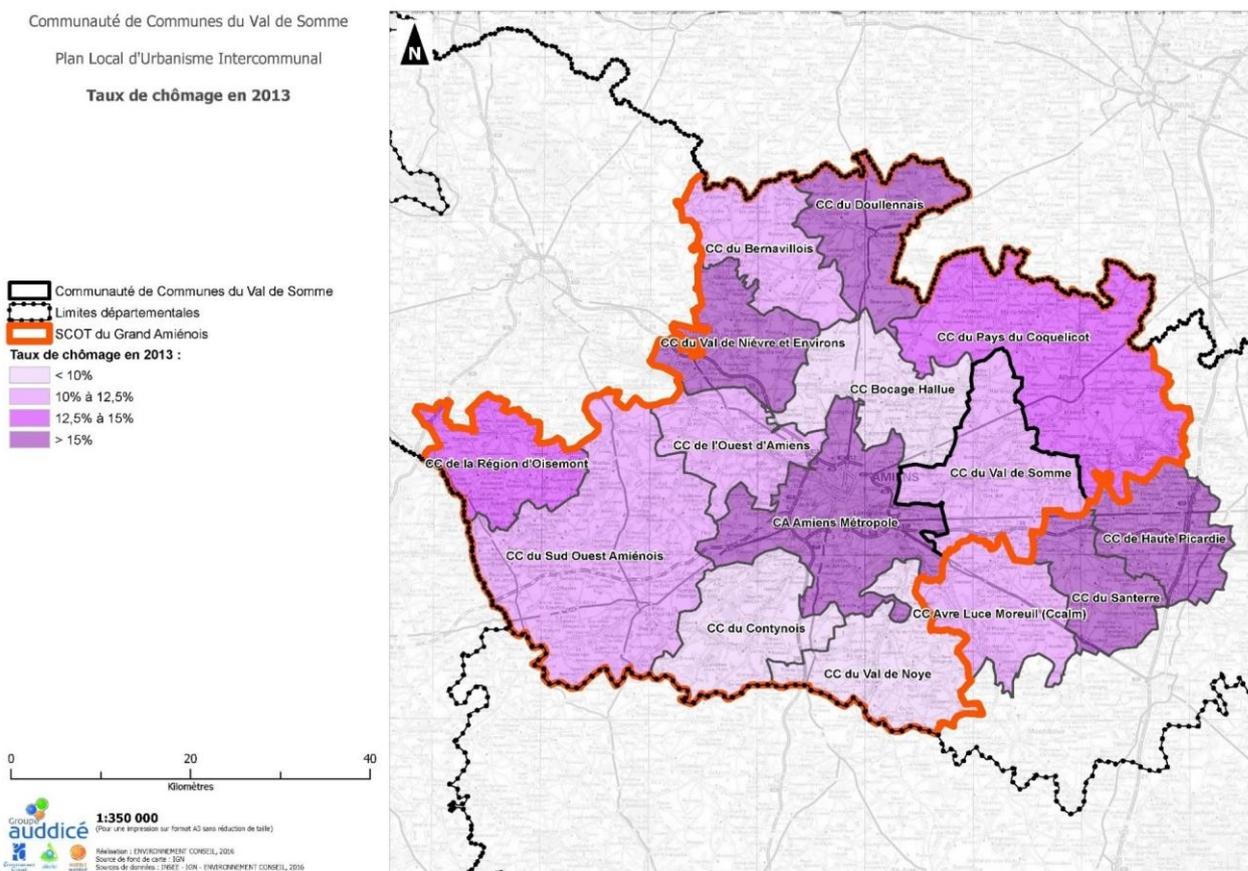
³ Nombre d'emplois / Nombre d'actifs occupés

3.2. UN TAUX DE CHÔMAGE GLOBALEMENT MODÉRÉ, MAIS QUI TOUCHE LE TERRITOIRE ET LES HABITANTS DE MANIÈRE INÉGALE

A. Un taux de chômage globalement plus faible que la moyenne du Grand Amiénois

D'après l'INSEE, le taux de chômage était de 11% en 2013.

Comme le montre la carte suivante, à l'échelle du Grand Amiénois, certains territoires présentent un taux plus faible : il s'agit de la CC de Bocage Hallue, de la CC du Contynois, et de la CC du Val de Noye. Pour autant, le taux observé dans le Val de Somme reste modéré par rapport à la moyenne du Grand Amiénois et de la Somme (respectivement 15,3% et 15,6%), ou à celui atteint par certains territoires plus éloignés d'Amiens (CC du Val de Nièvre, du Doullennais, de la Haute Picardie, du Santerre).



Il convient de noter que ces différences ne sont pas simples à interpréter et ne correspondent pas forcément à un « manque » d'emploi sur certains territoires par rapport à d'autres. Ainsi, la CCVDS compte plus d'emplois que la CCBH, aussi bien en valeur absolue que proportionnellement à la population active (59 emplois pour 100 actifs occupés, contre 32 emplois pour 100 actifs occupés au sein de la CCBH - voir graphique précédent). Cela ne l'empêche pas de présenter un taux de chômage plus élevé.

Comme le montre le graphique précédent, la CC du Pays du Coquelicot comprend à la fois une offre d'emplois nettement plus étoffée que celles de la CCBH ou de la CCVDS (86 emplois pour 100 actifs occupés), et un taux de chômage plus élevé.

Ainsi, paradoxalement, il n'y pas de lien automatique à l'échelle d'une Communauté de Communes entre importance de l'offre d'emploi et taux de chômage. Ce dernier dépend aussi de

la proximité d'autres pôles d'emplois, de la mobilité des personnes, et de la capacité du territoire à accueillir ou non une population socialement diversifiée.

B. Un territoire qui n'est pas touché de manière uniforme par le chômage

La carte exposée en page suivante permet d'observer la part des chômeurs dans la population des 15 – 64 ans (qui est en moyenne de 8,2% dans la Communauté de Communes).

Elle fait apparaître des contrastes et des logiques spatiales assez marquées :

- **A l'Ouest, dans les campagnes urbaines proches d'Amiens** (grâce aux axes de communication), **le taux de chômeurs est généralement inférieur à 7%**. Il s'agit en effet de bourgs ou de communes à la physionomie rurale qui accueillent de nombreux actifs travaillant sur Amiens.

Certaines communes du Val de Somme semblent faire partie de cet ensemble géographique : Baizieux, Franvillers, Lahoussoye, Bussy-les-Daours, Daours, Vecquemont, Gentelles.

- **A l'Est, à l'inverse le taux de chômeurs est plus élevé** (à Cerisy, Chipilly, ou Morcourt par exemple). Il semble que ces communes profitent moins de la manne d'emplois que représente Amiens, en raison de leur éloignement.
- Parmi les autres communes, il est notable que **les pôles présentent un taux de chômeurs supérieur à 7%, voire 9% pour Corbie.**

Pour le cas de Corbie, la situation peut s'expliquer partiellement par une diversité sociale qui caractérise les villes par rapports aux communes moins importantes. En effet, Corbie est la seule commune du Val de Somme à présenter un parc locatif (social et privé) réellement conséquent : elle peut donc répondre aux besoins de logements d'une population plus large en termes de situations sociales, que le reste du territoire. L'existence de cette explication n'empêche pas que l'emploi dans le principal pôle de la Communauté de Communes puisse être considéré comme un enjeu, au contraire, **Corbie est sans doute la commune qui accueille la population la plus éloignée de l'emploi.**

Pour les autres pôles, cette explication est moins valable dans la mesure où leur parc de logements ne permet pas une aussi bonne mixité sociale qu'à Corbie.

Part des chômeurs parmi les 15 - 64 ans en 2013

Communauté de Communes du Val de Somme

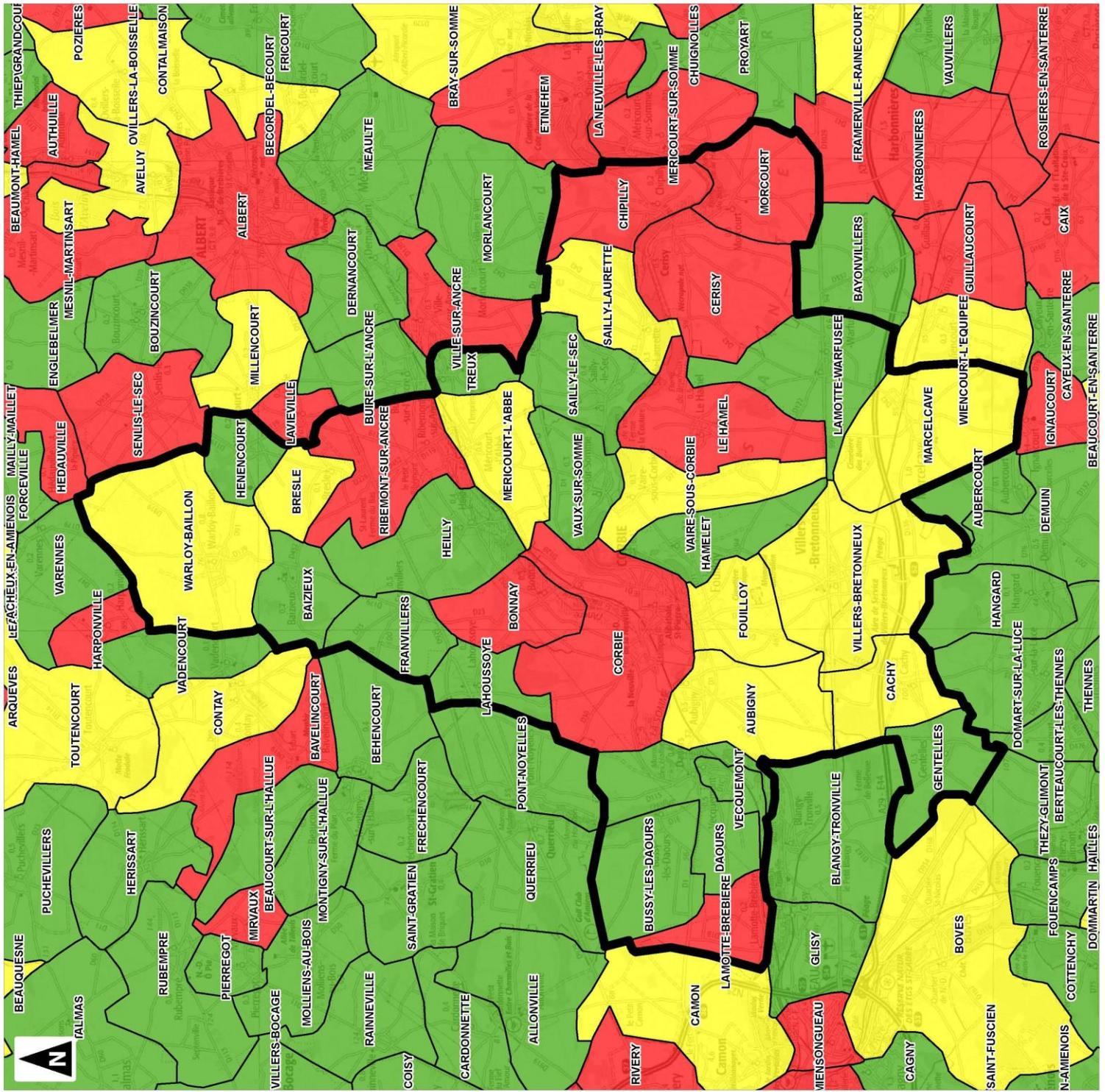
Limites communales

Part des chômeurs parmi les 15 - 64 ans en 2013

< 7%

7% à 9%

> 9%



1:100 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017

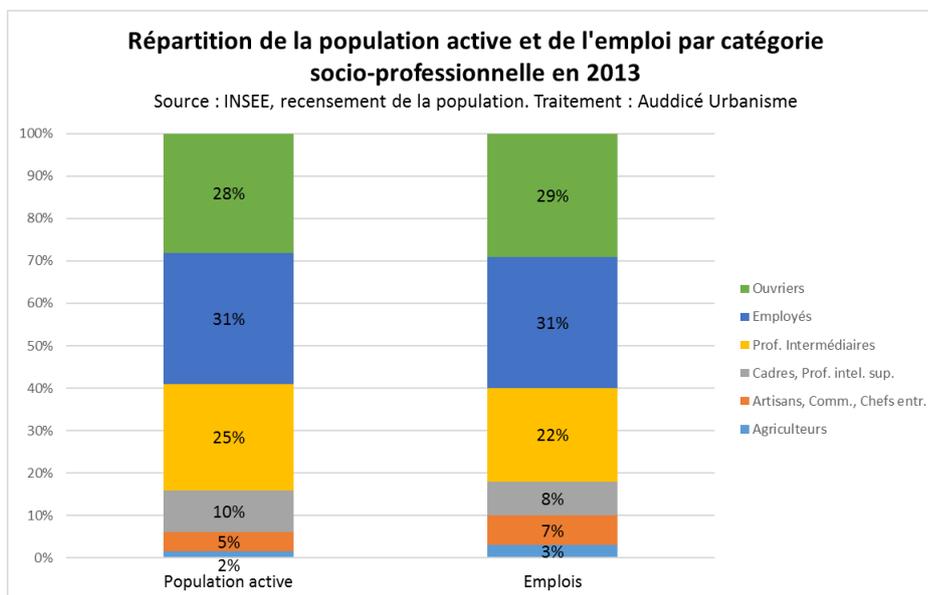
Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Sources de données : INSEE - IGH - auddicé urbanisme, 2017

3.3. UN ACCÈS À L'EMPLOI PLUS OU MOINS AISÉ SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

A. Un décalage entre population active et emploi en termes de catégories socio-professionnelles

Le graphique suivant représente la répartition par Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) de la population active et des emplois :

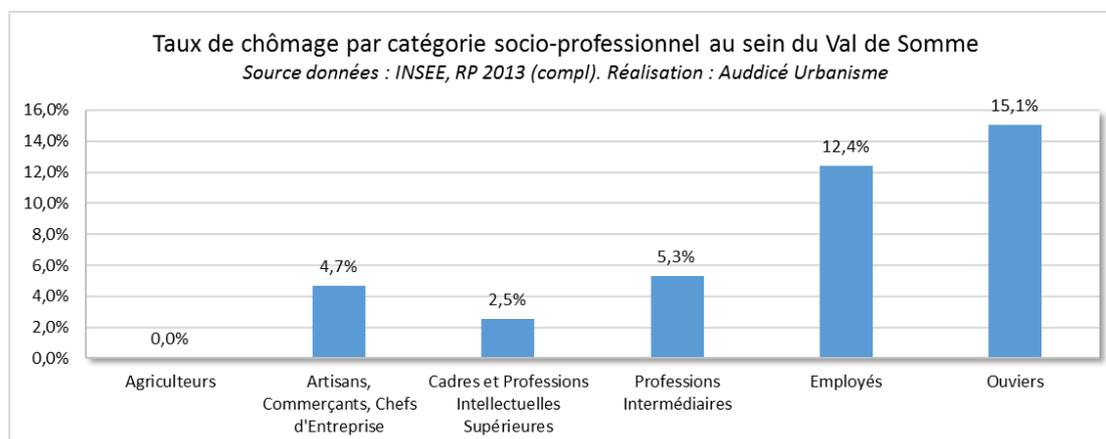


Il fait apparaître une relative correspondance structurelle entre les deux groupes : des différences mineures apparaissent pour les Professions Intermédiaires, pour les Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures, et pour les Artisans, Commerçants et Chefs d'Entreprise.

B. Un taux de chômage plus élevé pour les employés et les ouvriers

Cependant, comme expliqué précédemment, il n'y a pas de lien direct à l'échelle de la Communauté de Communes entre présence d'emploi et taux de chômage, en raison des relations importantes existant entre la CCVDS et les territoires voisins.

En l'occurrence, le graphique suivant indique **le taux de chômage est nettement plus élevé pour les employés et les ouvriers, que pour les Cadres – Professions Intellectuelles Supérieures et les Professions Intermédiaires, signe que ces deux catégories trouvent plus facilement un emploi sur les territoires voisins et / ou qu'ils sont plus mobiles (migration pendulaire et migration résidentielle).**





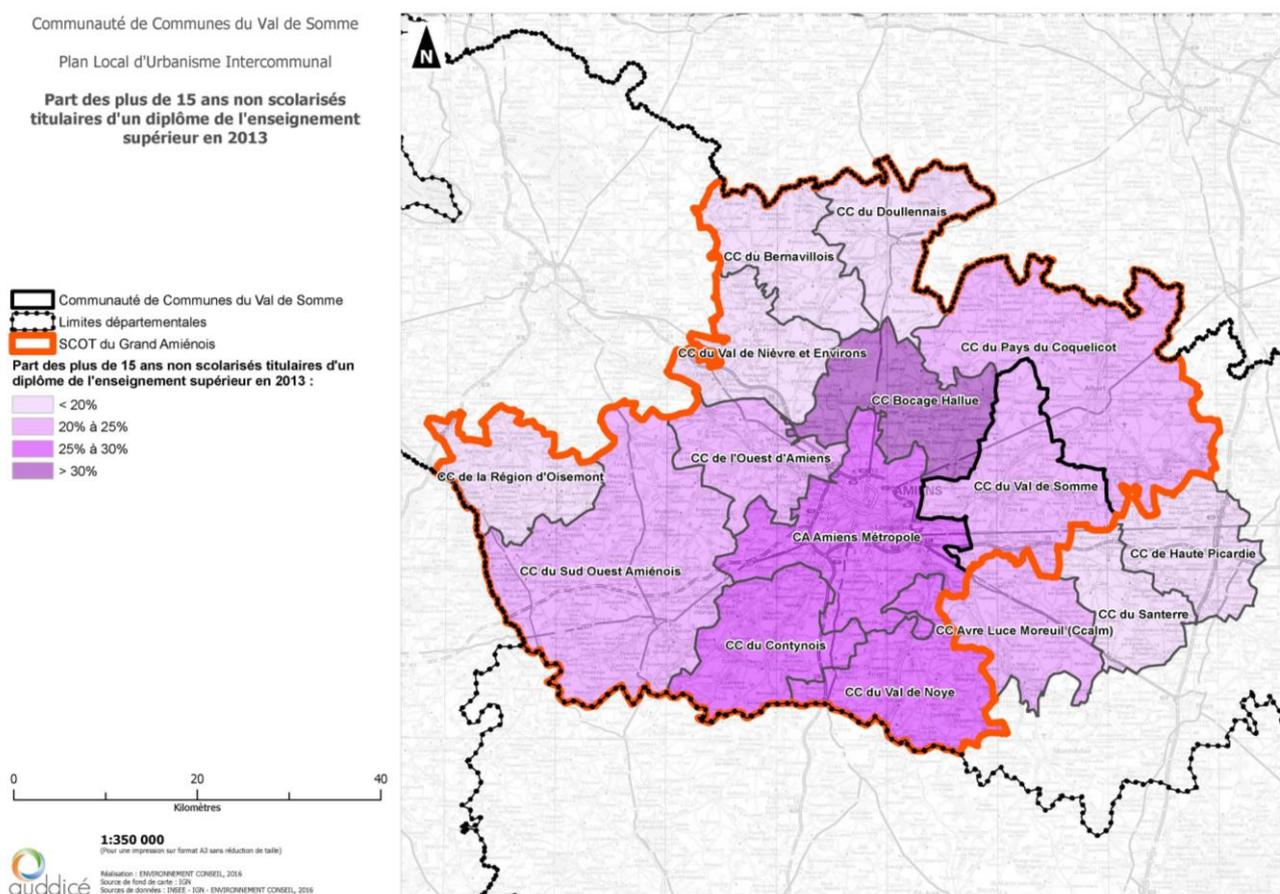
Retour d'atelier au sujet du chômage des ouvriers

Lors de l'atelier développement économique, emploi, formation, le représentant de pôle emploi a souligné les problèmes posés par le déclin industriel. En effet, si ce déclin n'est pas observé sur le territoire, il touche la CCVDS indirectement via les habitants qui habitent la Communauté de Communes et qui travaillent sur des territoires voisins.

A l'heure actuelle, Pôle Emploi éprouve des difficultés à proposer des postes équivalents suite à la destruction d'emplois dans le domaine de l'industrie.

3.4. UNE POPULATION DE PLUS EN PLUS DIPLÔMÉE

Comme le montre la carte suivante, le Val de Somme ne se trouve pas parmi les territoires du Grand Amiénois où le taux de diplômés est le plus important. En effet, ce taux est de 21,4%, quand il dépasse 25% dans les CC du Contynois ou du Val de Noye, voire 30% pour la CC de Bocage-Hallue. La répartition est d'ailleurs la même que pour le taux de chômage.



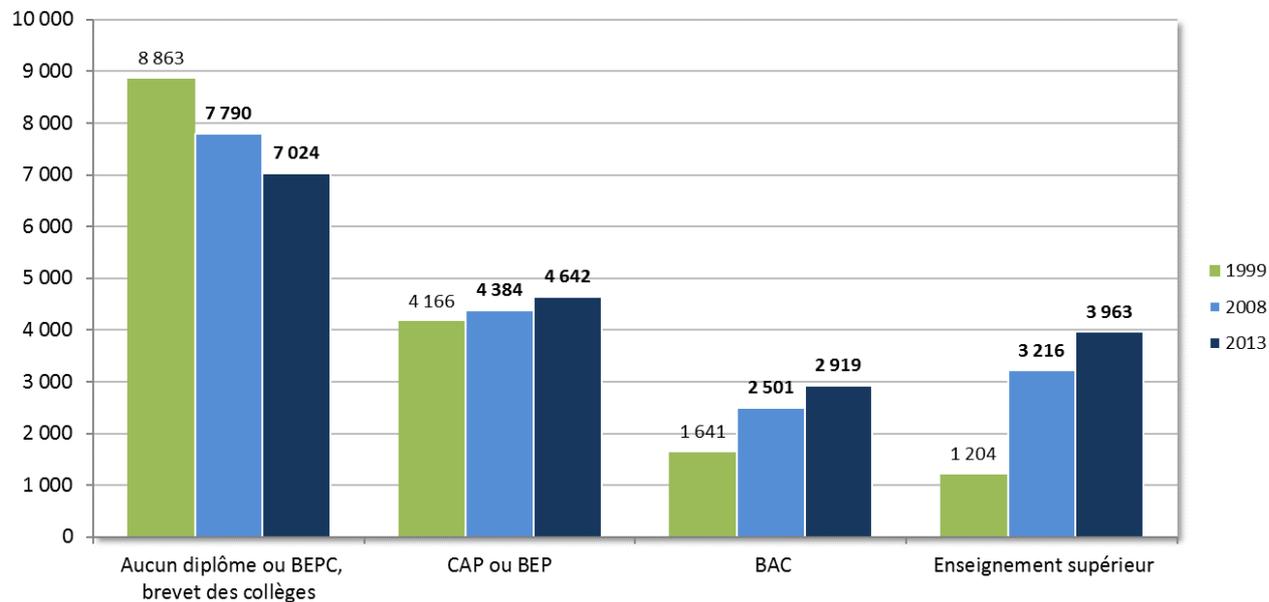
La carte présentée sur la page suivante permet d'observer le même indicateur à l'échelle communale. Elle fait apparaître des situations contrastées, avec les mêmes logiques spatiales que pour le taux de chômage.

La part de diplômés de l'enseignement supérieur apparaît plus élevée dans les secteurs où l'influence d'Amiens en termes d'emploi est la plus forte (autour de la D929 et de la D1029 notamment),

Le graphique ci-dessous montre que la situation évolue fortement en matière de niveau de diplôme : depuis 1999, le nombre de titulaires d'un BAC ou d'un diplôme d'enseignement supérieur augmente rapidement.

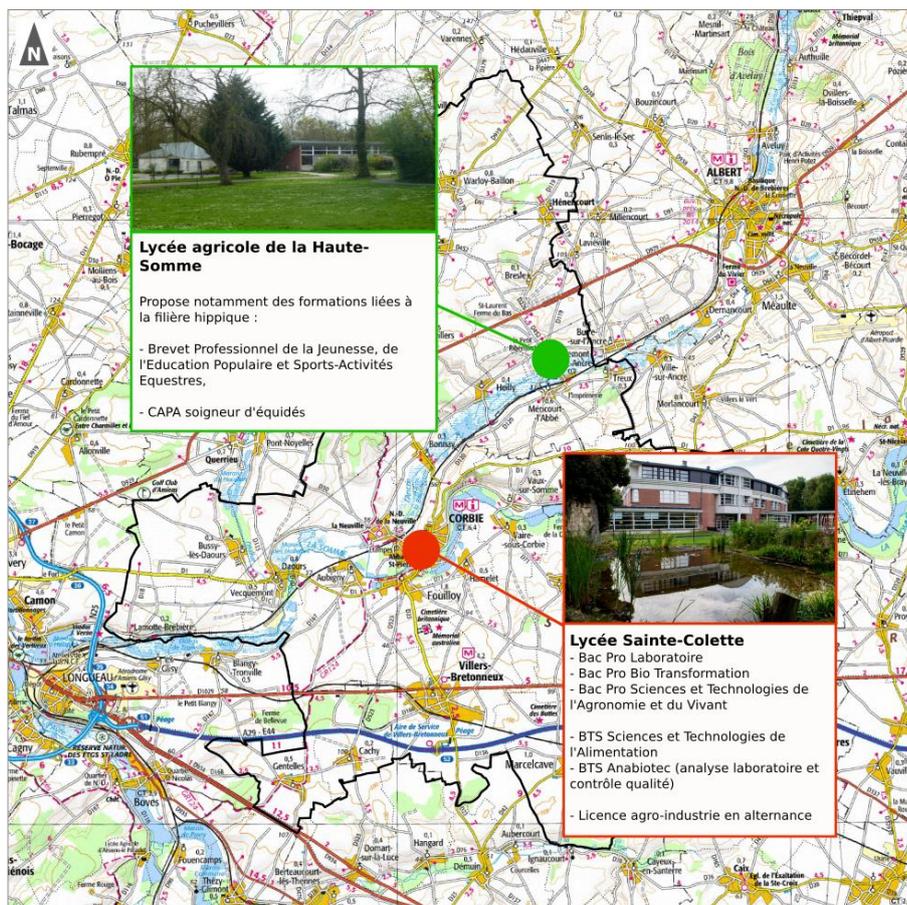
Evolution des qualifications de la population entre 1999 et 2013

Source : INSEE, recensement de la population. Traitement : audicé urbanisme



En matière de formation supérieure ou professionnelle, le territoire accueille 2 structures de formation :

Communauté de Communes du Val de Somme
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Les Lycées du Val de Somme



0 10
Kilomètres

1:100 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Élaboration : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
Sources de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016

L'antenne du Lycée Agricole de la Haute-Somme installée à Ribemont-sur-Ancre est spécialisée dans les métiers de la filière hippique.

Le Lycée privé Sainte-Colette propose quant à lui des formations (Bac Pro, BTS, Licence) dans les domaines de l'analyse et de l'alimentation.

Par ailleurs, la Val de Somme est à proximité d'Albert, où le Lycée Lamarck propose plusieurs BTS (Négociation et Relation Client, Assistant de Gestion, Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques), et d'Amiens, qui est un centre universitaire important (et facilement accessible, notamment par le train).

Lille et Paris sont également accessibles facilement, même si les temps de trajet ne permettent pas des trajets quotidiens aisés.

	<p><u>Retour d'atelier au sujet de la correspondance entre la qualification de la main d'œuvre</u></p> <p>Lors de l'atelier développement économique, emploi, formation, le représentant de pôle emploi a souligné un point faible en matière de formation : l'offre actuelle n'est toujours adaptée aux besoins des métiers de demain, qui nécessitent de plus en plus des assemblages de compétences avec une orientation de plus en plus grande vers le service, ou l'intégration du numérique. A titre d'exemple, un chauffeur de bus doit aujourd'hui (en plus de ses compétences traditionnelles) être en capacité de proposer des services à ses clients.</p>
---	---



Éléments à retenir sur l'emploi, la population active, et le chômage

Au sein du Val de Somme, les actifs sont plus nombreux que les emplois : 59 emplois pour 100 actifs occupés en moyenne. De ce point de vue, le Val de Somme présente une situation intermédiaire entre les territoires au profil périurbain très marqué (exemple de la CC de Bocage Hallue – 32 emplois pour 100 actifs occupés), et des territoires moins dépendants d'Amiens (exemple de la CC du Pays du Coquelicot – 86 emplois pour 100 actifs occupés).

Paradoxalement, **le fait de disposer d'une offre d'emploi étoffée ne suffit pas à protéger du chômage, et le taux de chômage de la CCVDS (11%)** est à la fois plus élevé que celui de la CCBH, et plus faible que celui de la CCPC. La possibilité d'accéder facilement au grand pôle d'emplois que constitue Amiens, et la spécialisation sociale des territoires sont aussi des facteurs déterminants pour le taux de chômage. **Le taux de chômage de la CCVDS demeure modéré par rapport à la moyenne du Pays (15,3%) ou du Département (15,6%).**

Des inégalités d'accès à l'emploi sont observées sur le territoire, avec **des secteurs où la part des chômeurs dans la population est plus élevée :**

- **Les communes les plus à l'Est du territoire**, qui semblent souffrir de leur éloignement par rapport à l'agglomération amiénoise,
- **Certains pôles, et en particulier Corbie.** Cela peut s'expliquer en partie par une offre de logement et de services qui confèrent à Corbie une capacité d'accueillir une population socialement plus diversifiée que les autres communes.

D'autre part, si un décalage entre nombre d'actifs et nombre d'emplois est observé pour toutes les CSP, **les employés et les ouvriers connaissent un taux de chômage nettement plus important que les autres catégories (respectivement 12,4% et 15,1%), une tendance qui dépasse les limites du Val de Somme.**

4. L'OFFRE DE FONCIER À VOCATION ÉCONOMIQUE

4.1. UN DÉVELOPPEMENT DU FONCIER À VOCATION ÉCONOMIQUE ENCADRÉ PAR LE SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale ambitionne « d'organiser un développement économique équilibré ». Pour atteindre cet objectif, 4 actions sont mises en œuvre :

A. Promouvoir un développement économique facteur de mixité et d'intensité

Pour ce faire, les territoires devront :

- accueillir prioritairement les activités économiques dans le tissu urbain mixte,
- réserver les zones d'activités à l'implantation des activités productives.

Autrement dit, les zones dédiées ne doivent pas être l'unique mode de développement de l'économie dans l'espace, et la mixité des fonctions doit être développée autant que possible au sein des tissus bâtis.

B. Coordonner l'offre économique

Le principe de cette action est de développer sur l'ensemble du Pays des offres de foncier économique complémentaires, et lisibles pour les acteurs.

Pour cela, 3 niveaux d'offres de foncier sont institués :

- **L'offre à vocation métropolitaine** : elle constitue la vitrine économique du Pays, et doit renforcer son rayonnement et son attractivité. L'offre métropolitaine se concentre dans l'agglomération d'Amiens (Espace Industriel Nord, Pôle Jules Verne, Boréalia, Gare la Vallée), et à Méaulte (Aéropole Picardie),
- **L'offre d'intérêt interterritorial** : cette offre est complémentaire de l'offre à vocation métropolitaine. Elle se répartit sur l'ensemble du Grand Amiénois, permettant aux entreprises de réaliser leur parcours d'implantation sans quitter leur territoire.

Le Val de Somme comprend un site d'intérêt interterritorial, la ZAC du Val de Somme à Villers-Bretonneux.

Sites intégrés à l'offre d'intérêt interterritorial :

Nom de la zone	Commune(s) d'implantation	Offre nouvelle inscrite dans le SCOT urbanisable à long terme (constructible après procédure de modification du document d'urbanisme)	Rappel de l'offre disponible à court-moyen terme (hors secteurs destinés au commerce)
Montières Activités	Amiens		30 ha (reconversion de friches)
Zone du Rouval	Doullens		20 ha (commercialisation du lotissement)
ZAC du Val de Somme	Villers-Bretonneux, Marcelcave	18 ha (extension de la ZAC sur Marcelcave)	32 ha (commercialisation de la ZAC hors secteur commercial)
ZAC des Hauts Plateaux	L'Étoile, Moufliers (hors Grand Amiénois)		82,5 ha (aménagement de la ZAC hors secteur commercial)
ZAC des Bornes du Temps 2	Saint-Sauveur		53 ha (aménagement de la ZAC)
ZAC du Bosquel	Le Bosquel		46 ha (aménagement de la ZAC)
Parc Henri Potez	Albert	13 ha (extension)	17 ha
Poix-de-Picardie	Poix-de-Picardie		15 ha
TOTAL		31 ha	295,5 ha

- **L'offre de proximité** : elle doit contribuer au maintien d'activités industrielles et artisanales en milieu rural, et a vocation à rayonner sur des petits bassins d'emploi.

Le Val de Somme comprend 1 site relevant de l'offre de proximité, la zone du Chant des Oiseaux à Fouilloy :

Sites intégrés à l'offre de proximité :

Nom de la zone	Commune(s) d'implantation	Offre nouvelle inscrite dans le SCOT urbanisable à long terme (constructible après procédure de modification du document d'urbanisme)	Offre disponible à court-moyen terme (hors secteurs destinés au commerce)
Parc d'activités du Val de Noye	Ailly-sur-Noye		18 ha = aménagement de la ZAC
ZAC de la Montignette 2	Villers-Bocage		28 ha = aménagement de la ZAC
Zone artisanale	Bernaville		5 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zone artisanale	Domart-en-Ponthieu	6 ha	5 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zone artisanale	Ailly-sur-Somme		6 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Parc des Arènes	Airaines	3,5 ha	5 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zone des Quarante	Oisemont	8,7 ha	6,3 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zone artisanale	Hornoy-le-Bourg		3,5 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zone artisanale	Beaucamps-le-Vieux	9 ha	5 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Le Chant des Oiseaux	Fouilloy	2 ha	5 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zone artisanale	Bray-sur-Somme		4 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zone artisanale	Bouzincourt		5 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
Zones artisanales	Communes de la CA Amiens Métropole		8 ha = foncier ouvert à l'urbanisation
TOTAL		29,2 ha	103,8 ha

De plus, le SCOT prescrit :

- une gouvernance intercommunale pour la programmation et la commercialisation des projets,
- un développement qui prend appui sur l'armature économique du Grand Amiénois,
- la création des conditions d'accueil adaptées aux besoins des entreprises. Il s'agit de fixer des critères de qualité pour l'offre nouvelle. Plus précisément :
 - o L'offre interterritoriale doit être localisée à proximité de grands axes routiers, intégrer une offre minimale de parcelles supérieures à 5 ha d'un seul tenant, présenter une haute qualité urbaine et architecturale, entrer dans le champ d'une compétence intercommunale,
 - o L'offre de proximité doit quant à elle bénéficier d'une localisation favorable au regard des dessertes actuelles et futures, et entrer dans le champ d'une compétence intercommunale.
- une promotion collective du Grand Amiénois.

C. Créer les conditions d'une régulation de l'offre

Cette action concerne avant tout la gouvernance des projets : elle doit favoriser la production continue de l'offre, et éviter les situations de surabondance de l'offre (génératrice de concurrences territoriales).

Les politiques de développement économique doivent être portées par les EPCI, en bonne concertation avec les communes.

D. Disposer d'une offre de qualité

Cette action doit renforcer l'attractivité économique du Grand Amiénois : si le coût du foncier est un paramètre essentiel, la qualité de l'offre est également un critère de choix important pour les entreprises.

Le SCoT prescrit :

- la requalification des sites existants,
- la création des conditions d'une offre attractive (il s'agit de fixer des critères de qualité à toute offre nouvelle).

E. Encadrement du développement commercial

Le développement des grandes surfaces commerciales, et des nouvelles zones à vocation commerciale est encadré par le SCoT. En effet, les équipements dont la surface de vente dépasse 1000 m² devront être implantés :

- soit dans les tissus urbains déjà bâtis (prioritairement),
- soit dans des zones d'extension limitativement énumérées par le SCoT, il s'agit des ZACOM.

Le Val de Somme bénéficie d'une ZACOM (un des secteurs privilégiés d'accueil des grandes surfaces commerciales à l'échelle du Pays) à Villers-Bretonneux. Sa surface est de 15 ha, et le type d'achat à privilégier l'occasionnel lourd ou léger.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Exploiter la desserte du territoire (routière, autoroutière et ferroviaire).

Mettre à profit la procédure de ZAC pour concevoir un projet commercial qualitatif et cohérent avec les autres activités et avec le développement urbain de Villers-Bretonneux.

Renforcer la complémentarité entre deux pôles structurants du Grand Amiénois.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

15 ha dédiés aux équipements commerciaux autorisés au sein du périmètre de la ZACOM.

Densité minimale des opérations de 0,35.

Typologies d'achats à privilégier : OCCASIONNEL LOURD / OCCASIONNEL LÉGER.

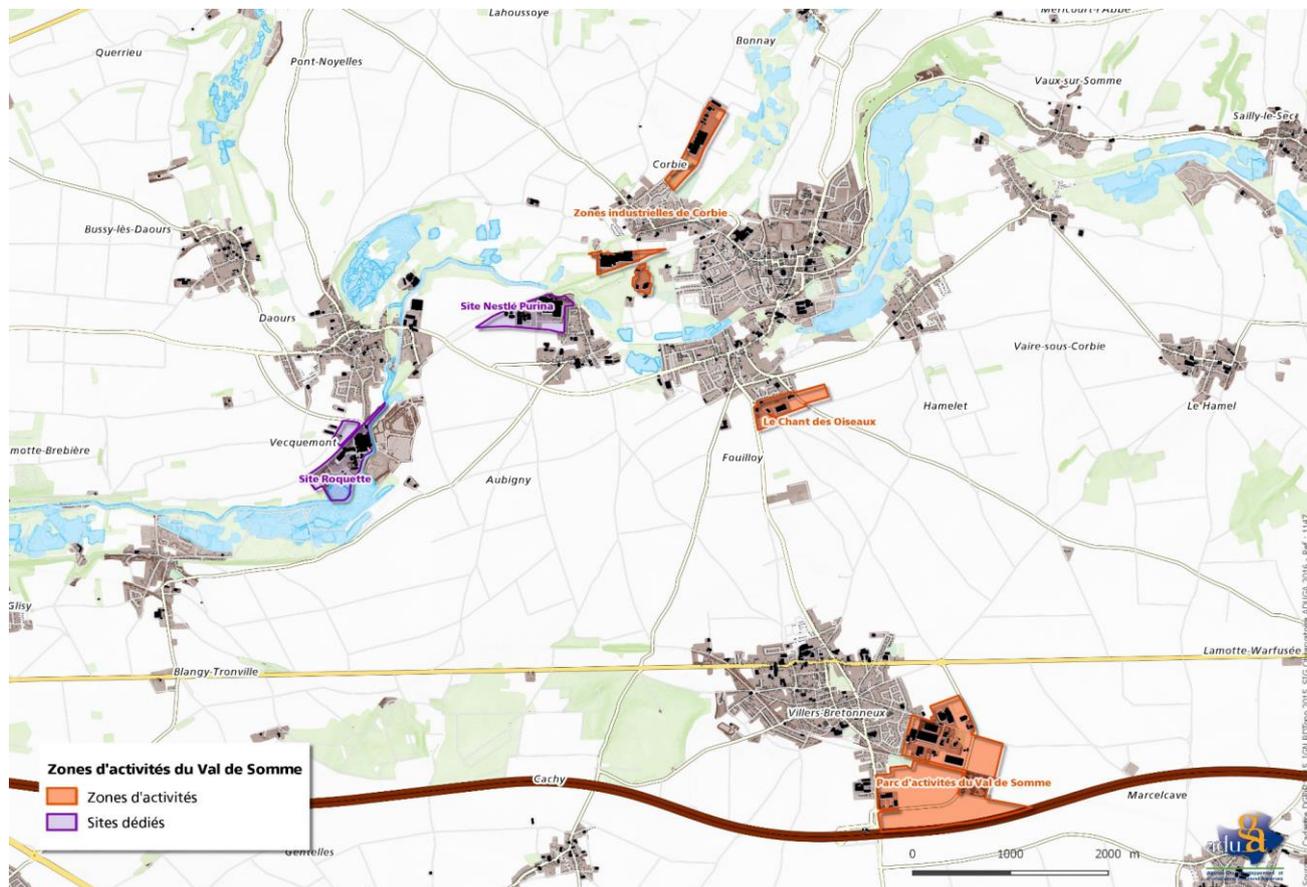


Périmètre ZACOM

Sources : Streets ViewTEQ 2010 - Orthophoto Géoparciale 2008
Zacom Adiga 2012

4.2. UN FONCIER ÉCONOMIQUE CONCENTRÉ AUTOUR DE CORBIE ET VILLERS-BRETONNEUX

Comme l'indique la carte suivante, réalisée par l'ADUGA, le foncier à vocation économique se concentre sur les communes de Corbie, Fouillois, Villers-Bretonneux, Aubigny, Vecquemont. On retrouve ici logiquement le cœur économique du territoire mis en avant à l'occasion de l'analyse des pôles d'emplois. On peut noter que Corbie, Fouillois et Villers-Bretonneux accueillent des zones d'activités, tandis qu'Aubigny et Vecquemont accueillent des sites dédiés à une entreprise.

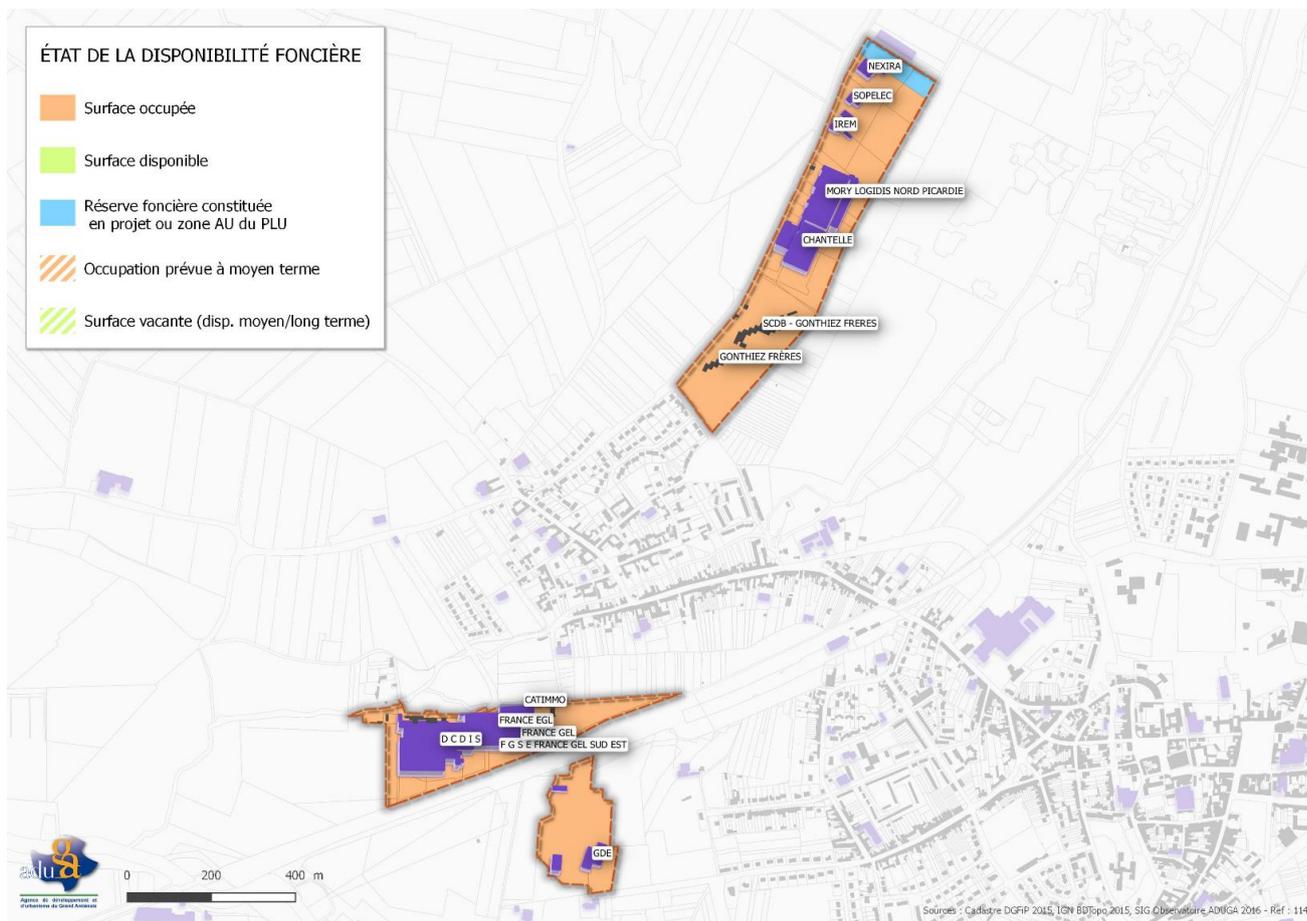


A. Un foncier quasiment saturé à Corbie et Fouilloy

L'observatoire des zones d'activités permet de connaître l'état de l'offre de foncier économique, zone par zone.

La situation des zones d'activité de Corbie est indiquée sur la carte suivante. Elles ne comprennent plus de surface disponible, et présentent une réserve foncière de capacité très limitée. Il est intéressant de noter que certains locaux du complexe industriel situé au Sud-Est sont vacants (ancien stockage Roquette).

Les activités dans ces zones relèvent des secteurs de l'industrie et de la logistique.



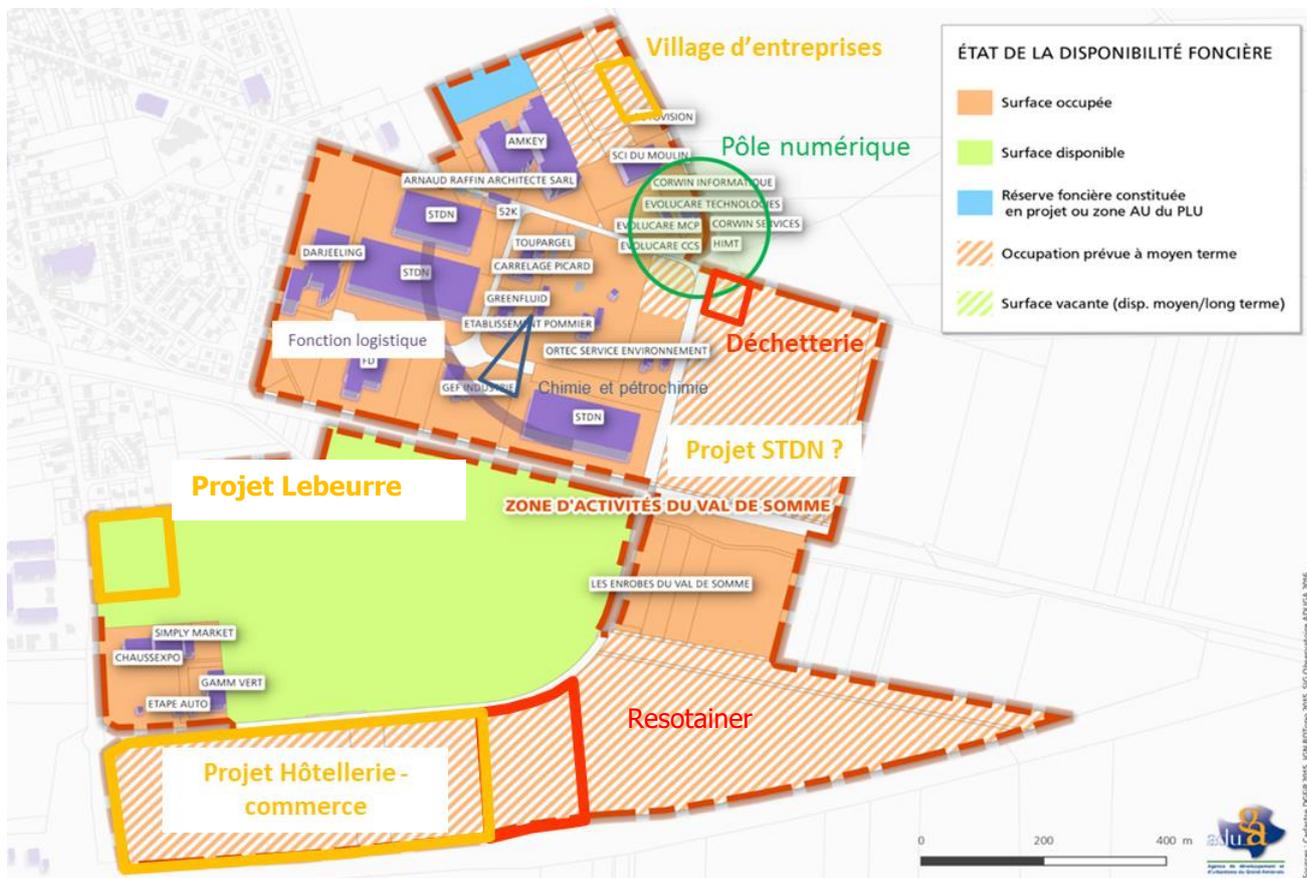
Fouilloy quant à elle dispose d'une zone à vocation économique (la zone du Chant des Oiseaux). Comme le montre la carte ci-contre, 6 hectares d'extension sont prévus à l'heure actuelle (la zone est bien inscrite au SCoT, comme expliqué précédemment). Sur ces 6 ha, 2 ha ont été récemment mobilisés ou sont en cours d'urbanisation (installation du SDIS et de SOGIDEF).

La zone est actuellement occupée par des entreprises de divers secteurs : centre de tri de La Poste, imprimerie, entreprises logistiques, vendeur de camping-cars.



B. Un foncier disponible important à Villers-Bretonneux

La carte suivante représente la zone d'activités du Val de Somme, d'après l'atlas des zones d'activités de l'ADUGA. Elle indique qu'un certain nombre de changements sont intervenus, ou sont en cours depuis la dernière mise à jour de cette base de données. Globalement, la zone présente encore de vastes disponibilités foncières :

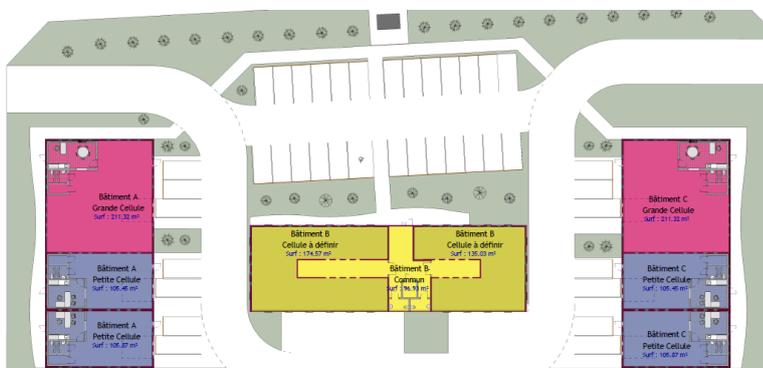


L'occupation actuelle présente un profil relativement diversifié, avec du commerce (au Sud-Ouest), des entreprises logistiques, des entreprises du secteur de la pétrochimie, et un pôle numérique.

Si l'on déduit les projets déjà réalisés (en rouge), 31 ha sont disponibles, 41 ha sont indiqués comme visant une occupation à moyen terme.

Néanmoins, la situation évolue, avec la création d'un hôtel d'entreprises sur la partie Nord. Ce dernier comprendra :

- 2 tranches de 3 bâtiments chacune (2x 1200 m²),
- pour chaque bâtiment, 3 cellules dont les surfaces seront comprises entre 95 et 210 m² « fusionnables »,
- pour chaque cellule, un bureau, un atelier et de sanitaires (surfaces modulables en fonction de la nature de l'activité pratiquée),
- un loyer annuel estimé autour de 40 euros /m²/ HT/ HC.





Retour d'atelier au sujet de la mise en valeur de l'offre foncière

Lors de l'atelier développement économique, emploi, formation, les participants ont noté que l'offre foncière est abondante, mais ont pointé 2 faiblesses :

- un défaut de mise en valeur de l'offre,
- le manque d'une stratégie globale en lien avec l'offre foncière.

4.3. UNE ÉCONOMIE LOCALE QUI NE SE RÉSUME PAS AUX ZONES D'ACTIVITÉS

L'observatoire des zones d'activité du Grand Amiénois permet d'avoir des connaissances sur l'emploi dans les zones d'activités.

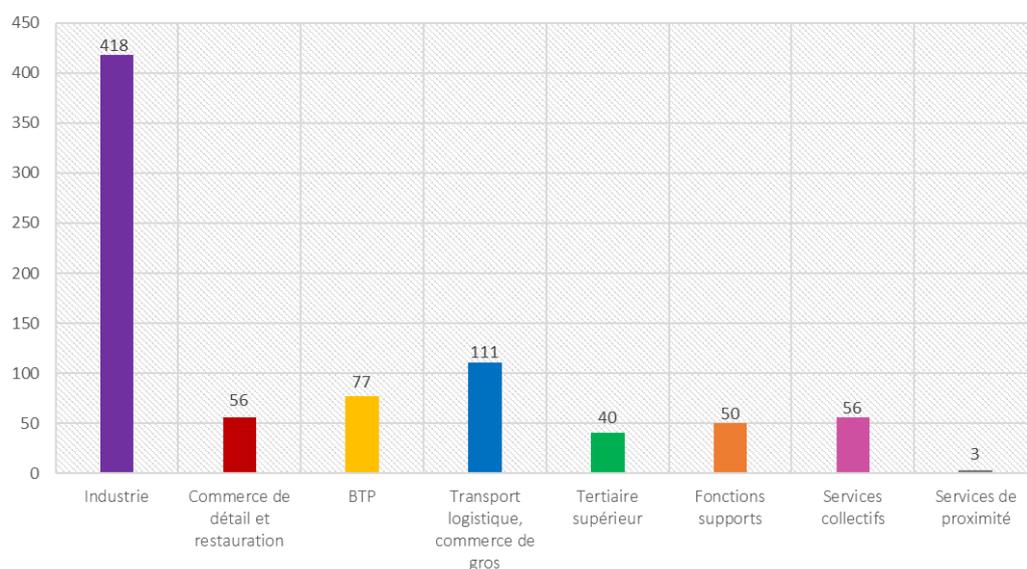
Ainsi, en 2015, les zones d'activité réunissaient 811 emplois. Si l'on se fie au dernier recensement disponible (2013), cela représenterait environ 13% de l'emploi total et 15% de l'emploi salarié.

Ainsi une grande majorité des activités économiques et de l'emploi se trouve hors zones d'activités :

- soit sur des sites dédiés à de grandes entreprises, comme celui de Nestlé Purina à Aubigny (environ 450 emplois) et celui de Roquette à Vecquemont (environ 140 emplois). Les emplois proposés en zone d'activité ou dans des sites dédiés à de grandes entreprises seraient donc au nombre de 1400 environ (22% de l'emploi total, 25% de l'emploi salarié).
- soit dans les tissus urbains mixtes (ou dans leur proximité immédiate), pour la majorité des emplois.

Le graphique suivant, réalisé par l'ADUGA sur la base de l'observatoire des zones d'activités montre que l'emploi proposé dans les zones d'activités présente un profil spécifique, avec une surreprésentation de l'industrie :

La nature de l'emploi en zone d'activité dans le Val de Somme



Source : ADUGA

Ces constats font échos aux prescriptions du SCoT visant à développer l'économie prioritairement dans les tissus urbains mixtes, et à réserver les zones d'activité aux activités productives. Jusqu'à maintenant, ce modèle de développement a été mis en œuvre dans le Val de Somme.



Éléments à retenir sur le foncier à vocation économique

Le développement du foncier à vocation économique est encadré par le SCoT. Parmi les points essentiels à prendre en compte dans le PLUi, on trouve :

- une priorité donnée au développement de l'économie dans les tissus urbains mixtes,
- plusieurs zones du Val de Somme inscrites au SCoT comme pouvant faire l'objet d'extensions (à Villers-Bretonneux, et à Fouilloy),
- une ZACOM (zone d'extension pouvant accueillir des commerces de plus de 1000 m² de surface de vente) à Villers-Bretonneux.

A l'heure actuelle, les principales possibilités d'extension se trouvent sur la zone de Villers-Bretonneux : à court, moyen et long terme, 72 ha sont disponibles sur cette zone. 4 ha sont prévus par le SCoT sur la zone du chant des Oiseaux à Fouilloy (6 ha à l'origine, dont 2 h ont été urbanisés ou sont encore en cours d'urbanisation).

Les chiffres de l'observatoire des zones d'activité du Grand Amiénois (ADUGA) montrent que **l'économie des zones d'activités représente une minorité de l'emploi total** (15% de l'emploi salarié, 25% si l'on compte également les sites dédiés de Nestlé Purina et Roquette), **très spécialisée dans l'industrie.** Cette situation est compatible avec les prescriptions du SCoT, qui donnent la priorité au développement de l'économie dans les tissus urbain mixtes, et réserve les zones d'activité aux activités productives.

MOBILITÉ

1. INTRODUCTION : DÉFINITION ET ENJEUX LIÉS À LA MOBILITÉ DANS LE VAL DE SOMME

1.1. MOBILITÉ ET TRANSPORTS

L'article L101-2 du code de l'urbanisme dispose que :

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

e) Les besoins en matière de mobilité »

Ainsi, la loi a adopté (depuis la loi SRU votée en 2000) le terme de mobilité (et non celui de transports). Ce choix est révélateur des attentes du législateur vis-à-vis de l'action des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme : alors que la notion de transport est liée à une préoccupation exprimée en termes d'offre et d'infrastructure (sa capacité, son coût, ses performances etc...), la notion de mobilité est beaucoup plus large. Elle renvoie non seulement à la question des transports, mais également à celles des **besoins et des pratiques des habitants** en matière de déplacements.

Les besoins des habitants s'appréhendent d'abord en termes de **motifs de déplacements**. Ces derniers peuvent se répartir en 3 grandes catégories :

- travailler ou étudier,
- faire des achats, accéder à des services,
- se distraire (loisirs, sociabilité) : accéder à des activités, se promener, voir ses amis ou sa famille, etc...

Leurs pratiques, quant à elles, dépendent de plusieurs facteurs :

- des facteurs individuels (composition et organisation familiale, habitudes, préférences, etc...),
- des facteurs sociétaux externes (exemples : lieu et organisation du travail, prix du carburant),
- des facteurs liés aux choix des collectivités (présence de transport de transport en commun, politique d'aménagement et d'organisation des différentes fonctions urbaines...)

Ainsi, les enjeux liés la mobilité dépassent de loin la stricte question des transports :

- **enjeu environnemental** (rejet de Gaz à Effet de Serre) et de **santé publique** (pollution de l'air),
- **enjeu d'inclusion sociale** (accès aux services et à la sociabilité),
- **enjeu économique** (coût des déplacements, possibilité d'accéder à l'emploi).

1.2. RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE TRANSPORTS ET DE MOBILITÉ

A. Routes et chemins

La Communauté de Communes du Val de Somme est compétente en matière d'entretien, de création et d'aménagement de voirie communale.

Hors agglomération, elle réalise un certain nombre d'opérations (fauchage, enduits, signalisation, déneigement) sur les voies secondaires permettant la circulation entre les communes.

Le Conseil Départemental est compétent en matière de routes départementales. Dans les traversées de bourg, en cas de travaux, le Département finance et assure la maîtrise d'ouvrage de l'intégralité de la couche de roulement (enrobé ou enduit) après réalisation du bordurage et de l'assainissement par les communes.

Hors agglomération, le Conseil départemental est compétent et intervient quel que soit le problème soulevé par la commune en faisant une étude préalable pour prioriser la demande et éventuellement programmer des travaux.

B. Transports collectifs

Le Conseil Régional est l'Autorité Organisatrice des transports ferroviaires d'intérêt régional. L'exploitation du service (TER) est confiée à la SNCF.

Par le passé, le Conseil Départemental de la Somme était compétent en matière de lignes interurbaines départementales, et gérait le service de cars Trans'80. Il était dans ce cadre responsable des transports scolaires interurbains du primaire au lycée (la CCVDS est intervenant secondaire pour le transport vers les collèges de Corbie et Villers-Bretonneux).

A partir de 2017, ces compétences sont transférées au Conseil Régional (à partir du 1^{er} janvier 2017 pour le transport routier départemental, et de 1^{er} septembre 2017 pour le transport scolaire), en application de la loi portant Nouvelle organisation territoriale (NOTRe) du 7 août 2015.

La Région devient également chef de file de l'intermodalité et de la complémentarité entre les modes de transport et doit intégrer la planification régionale de l'intermodalité dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), en application de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014 et de l'ordonnance n°2016-1028 du 27 juillet 2016.

Dans la nouvelle région issue de la fusion des régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais coexistent 2 syndicats mixtes de transport collectifs qui ne couvrent pas la totalité de la nouvelle région : le syndicat mixte des transports de l'Oise (SMTCO) et le syndicat mixte intermodal régional des Transports (SMIRT) auquel adhèrent l'ensemble des autorités organisatrices du Nord Pas-de-Calais. Un passage à des politiques et de services unifiés à l'échelle de la nouvelle Région Hauts-de-France est fixé à l'horizon 2023.

1.3. MOBILITÉ ET AMÉNAGEMENT DANS LE VAL DE SOMME

Les politiques d'aménagement, et notamment la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, permettent aux collectivités d'agir sur la mobilité. En effet, les leviers suivants peuvent être actionnés :

- localisation des nouveaux lieux d'habitat,

- location des nouveaux lieux d'activités et de commerces,
- localisation des nouveaux lieux d'équipement,
- le maillage, la sécurité et la qualité des réseaux,
- l'articulation entre les différents réseaux et moyens de locomotion,
- l'offre de stationnement (dont covoiturage).

De ce point de vue, la Communauté de Communes du Val de Somme présente une spécificité : elle a souhaité **coupler la réalisation de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec une démarche intitulée « Aménagement et Urbanisme Orientés vers le Rail »**. Cette dernière, engagée par l'Etat, la Région, la SNCF, et l'ADEME, vise à mieux articuler urbanisme et offre ferroviaire. Le bénéfice attendu est double : valoriser les efforts mis en œuvre pour renforcer l'offre de transport ferroviaire, et faire bénéficier au plus grand nombre de ce service.

Par atteindre ces objectifs, la démarche AUOR prévoit d'actionner deux leviers d'action :

- étendre les espaces accessibles depuis la gare pour les modes de déplacements actifs et les transports collectifs
- tirer parti des disponibilités foncières pour accueillir les populations nouvelles dans les espaces à proximité des gares.

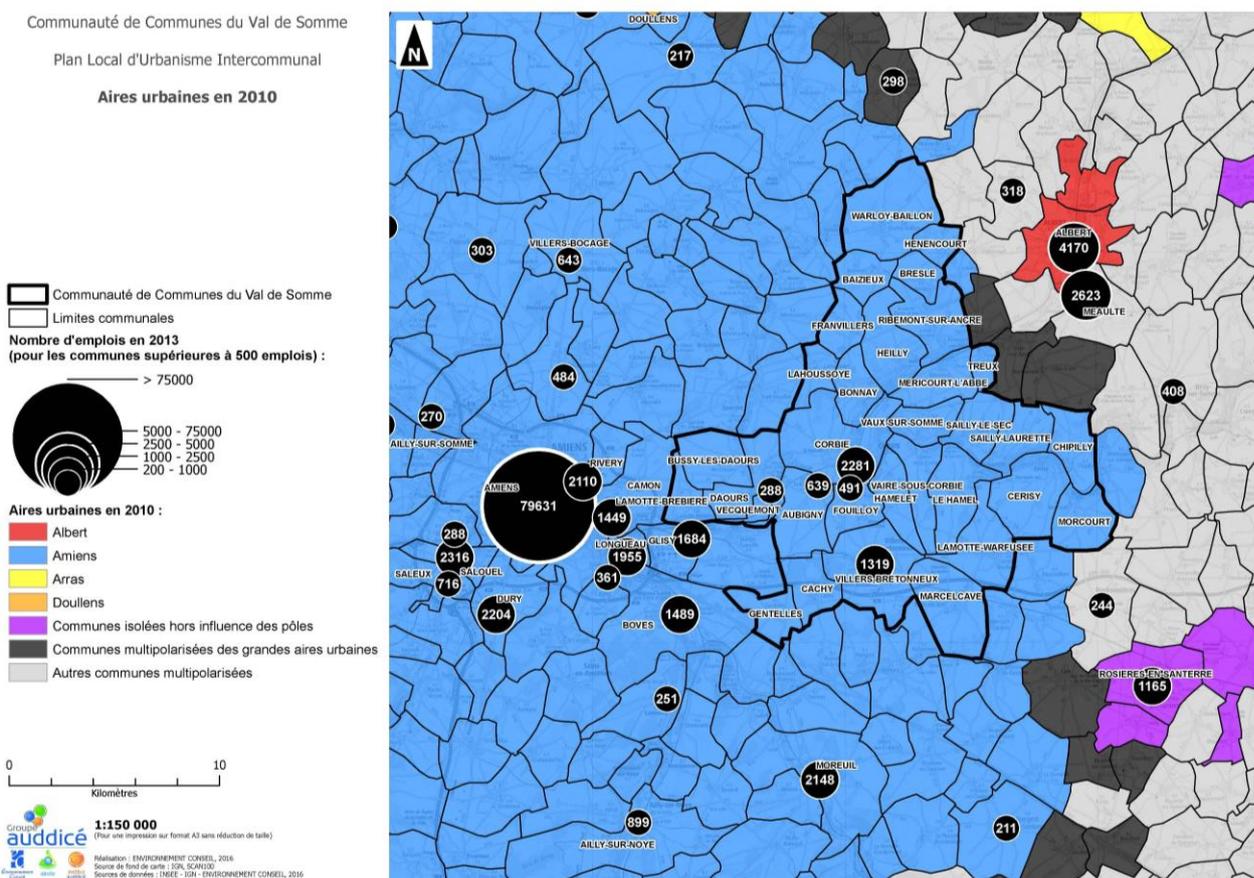
Cette démarche justifie, notamment dans le diagnostic du PLUI, un travail particulier autour des gares.

2. UN TERRITOIRE POSITIONNÉ ENTRE 2 PÔLES : AMIENS ET ALBERT - MÉAULTE

A. Emploi et aires urbaines

La carte présentée en page suivante permet d'observer 2 éléments :

- **Les pôles d'emploi.** Si la CCVDS comprend des pôles internes (les deux principaux étant Corbie et Villers-Bretonneux, tandis que les pôles secondaires sont Aubigny, Fouillois, et Vecquemont), elle se trouve à proximité de 2 pôles importants : l'agglomération amiénoise (presque 80 000 emplois pour la seule commune d'Amiens), et le pôle Albert-Méaulte (presque 7 000 emplois, grâce notamment aux activités aéronautiques).
- **Les aires urbaines⁴.** Ces dernières traduisent l'importance de l'agglomération amiénoise en termes d'emplois : en effet toutes les communes de la CCVDS appartiennent à l'aire urbaine d'Amiens. Néanmoins, il ressort des entretiens communaux menés lors du diagnostic qu'Albert – Méaulte est également un pôle important. La situation du Val de Somme entre ces deux entités est un atout important en matière d'attractivité.



⁴ Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Cette situation a des conséquences en matière de mobilité : elle génère des échanges importants avec l'extérieur du territoire (avec principalement des résidents de la CCVDS qui travaillent à l'extérieur, mais également des échanges dans le sens inverse), et donc des besoins importants en matière de mobilité.

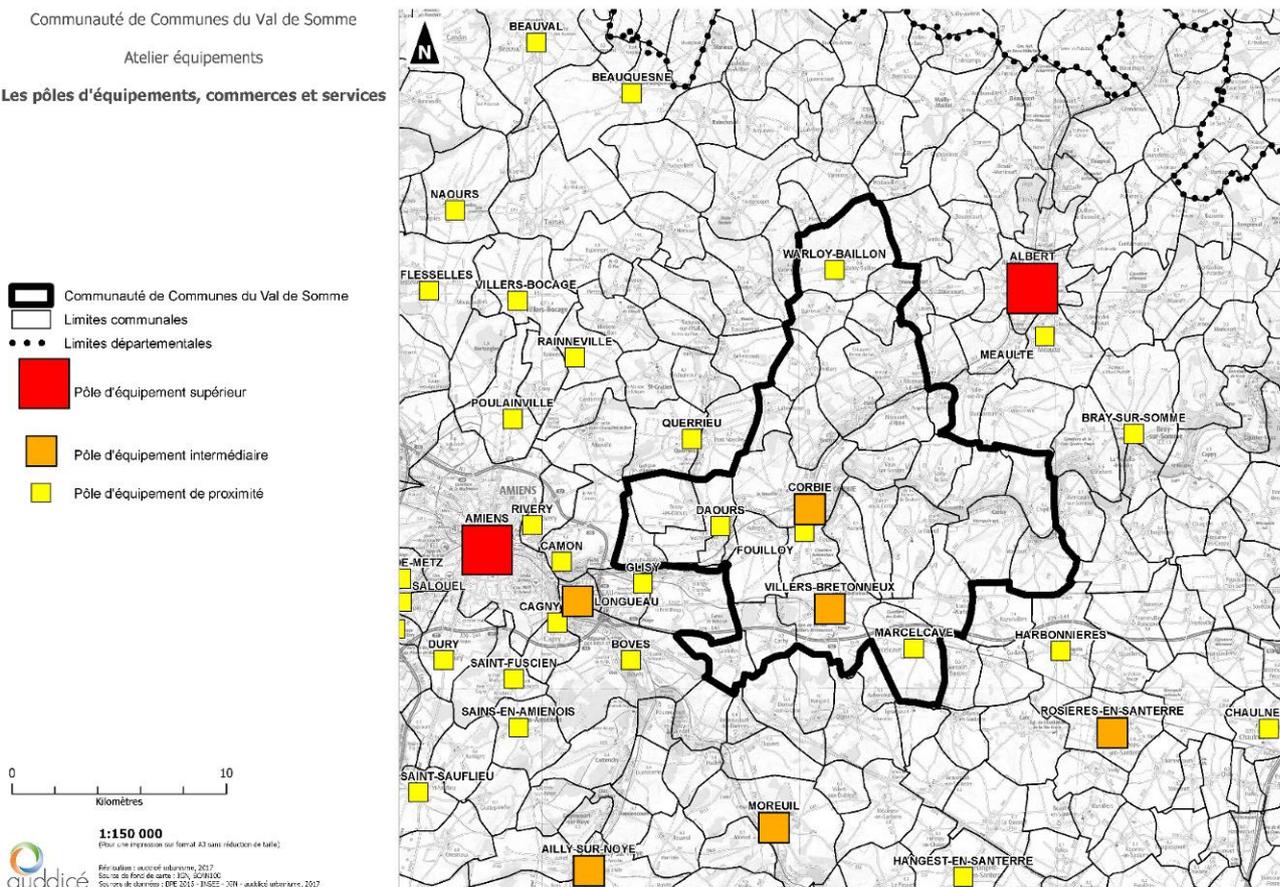
B. Pôles de commerces, services et équipements

D'un point de vue commerces, services et équipements, le Val de Somme présente un fonctionnement original et relativement complexe :

- d'une part, il se trouve entre deux pôles dits « supérieurs » (c'est-à-dire qui bénéficient de la présence d'au moins la moitié des équipements les plus spécialisés, qualifiés de supérieurs par l'INSEE),
- d'autre part, il comprend en son sein plusieurs pôles :
 - o Corbie et Villers-Bretonneux au titre des pôles intermédiaires,
 - o Daours, Fouillois, Marcelcave et Warloy-Bailion au titre des pôles de proximité.

Le fonctionnement du territoire, comme sur le plan économique, est multipolaire. En termes de mobilité, cela suppose des habitudes de déplacements différentes selon les communes, et éventuellement la fréquentation de plusieurs pôles selon les équipements et services recherchés.

Communauté de Communes du Val de Somme
Atelier équipements
Les pôles d'équipements, commerces et services

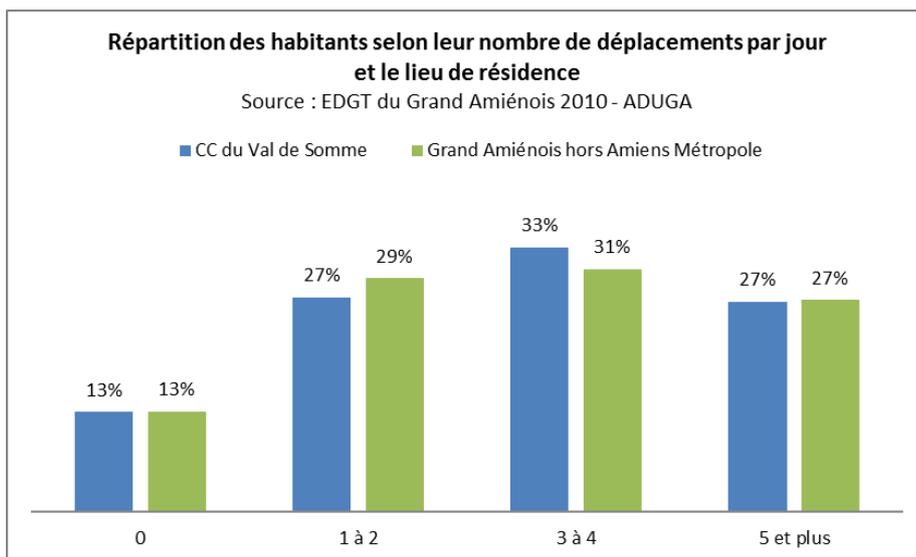


3. ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENT : ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUÊTE MÉNAGES DÉPLACEMENTS

A. Une population mobile

L'Enquête Ménages Déplacements, réalisée en 2010, permet de connaître le nombre de déplacements⁵ réalisés en moyenne un jour de semaine par les habitants de 5 ans et plus.

La répartition de la population de 5 ans et plus selon le nombre de déplacements réalisés chaque jour est représentée sur le graphique suivant :



La population du Val de Somme apparaît comme particulièrement mobile :

- plus de la moitié des habitants effectue au moins 3 déplacements par jour (60%),
- plus d'un quart de la population effectue au moins 5 déplacements par jour (27%),
- seule 13% de la population ne se déplace pas du tout.

Cette situation est normale, et peut être interprétée de manière positive : elle témoigne simplement des besoins de déplacements des habitants pour travailler, accéder à des commerces et services, se distraire etc...

D'ailleurs, la situation du Val de Somme est similaire à la moyenne du Grand Amiénois Hors Amiens Métropole, si ce n'est que la proportion de personnes réalisant 3 à 4 déplacements est légèrement plus élevée.

Ces chiffres néanmoins sont **révélateurs de l'importance du défi que représente la mobilité** :

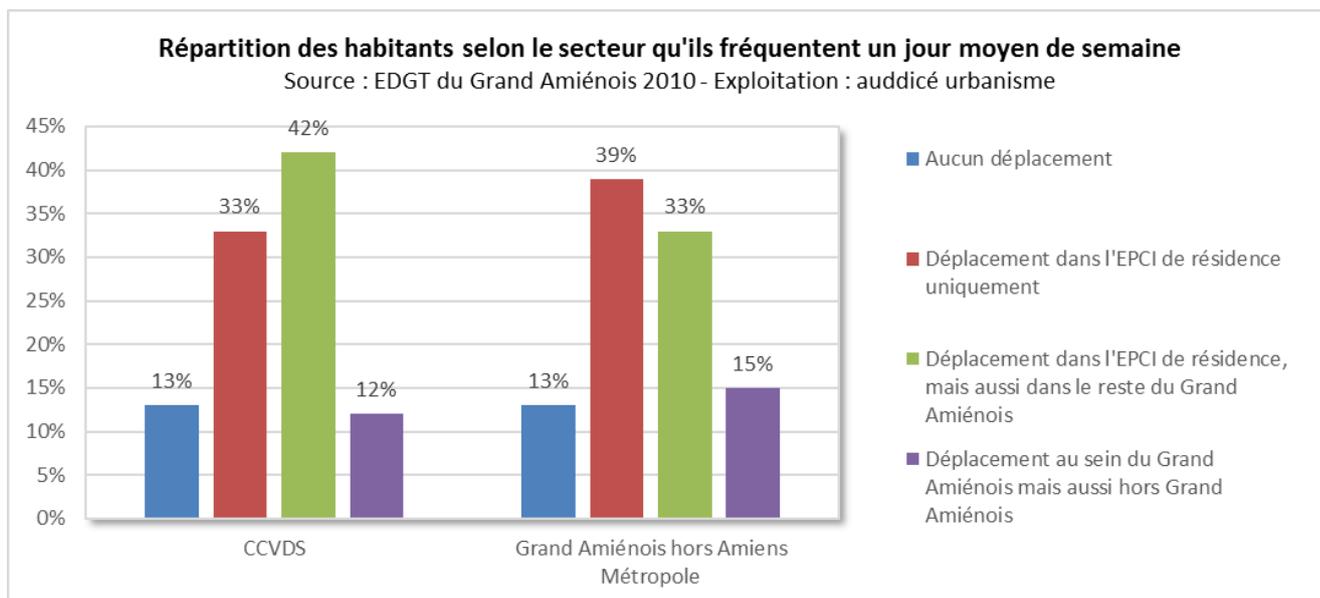
- Une population qui se déplace beaucoup est une population qui, potentiellement, dépense du temps et de l'argent dans les transports (en particulier dans les territoires peu denses comme le Val de Somme). Ainsi, l'enquête ménages déplacements révèle que 31% des habitants du Val de Somme passe au moins une heure par jour à se déplacer. La mobilité représente donc un enjeu crucial en termes de qualité de vie,

⁵ Un déplacement est défini par un motif, et non par un moyen de transport. Par exemple, une personne qui utilise un vélo, puis prend le train pour aller travailler ne réalise qu'un seul déplacement. En revanche, une personne qui s'arrête pour faire les courses en rentrant du travail réalise 2 déplacements.

- A l'inverse, parmi les personnes qui se déplacent peu voire pas du tout, l'absence de mobilité peut représenter une forme d'exclusion sociale (accès aux services, à la sociabilité). Les 13% de personnes n'ayant effectué aucun déplacement apparaissant sur le graphique précédent donnent une indication en ordre de grandeur de la part de la population peu mobile sur le territoire, même si une réserve doit être émise dans la mesure où il est possible que certaines personnes habituellement mobiles ne se soient pas déplacées le jour de l'enquête.

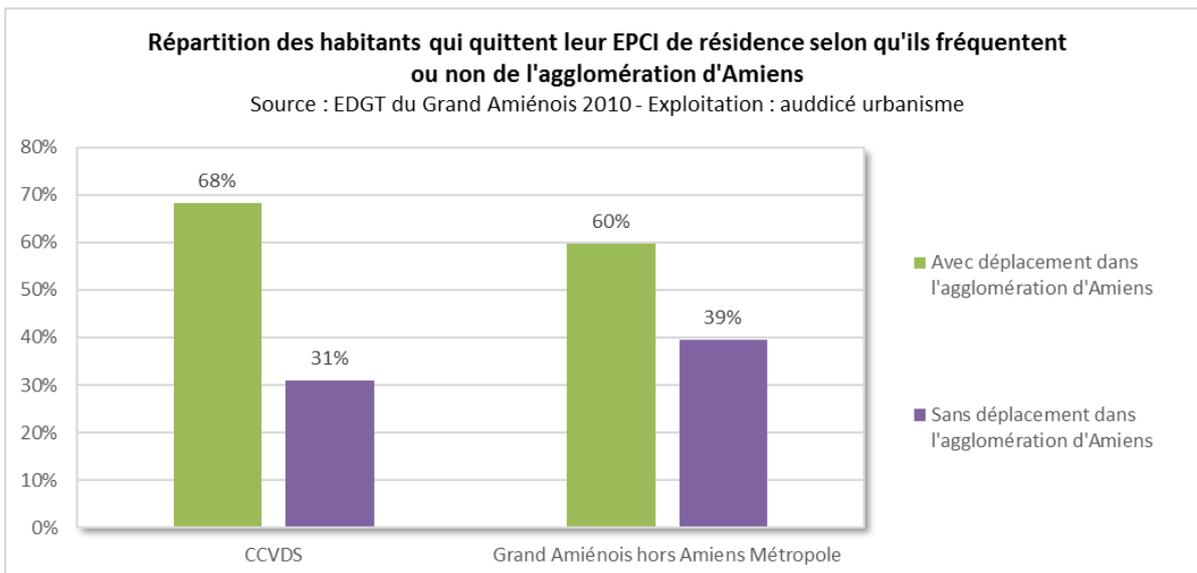
B. Des échanges importants avec les territoires voisins, notamment l'agglomération d'Amiens

Comme le montre le graphique suivant, les habitants du Val de Somme se déplacent beaucoup à l'extérieur du territoire :



En effet, 54% des habitants de 5 ans et plus se déplacent au-delà du Val de Somme (42% restent dans le Grand Amiénois, 12% en sortent). Ce chiffre n'est que de 48% en moyenne pour le Grand Amiénois Hors Amiens Métropole, ce qui témoigne de l'importance des échanges entre le Val de Somme et les territoires qui l'entourent.

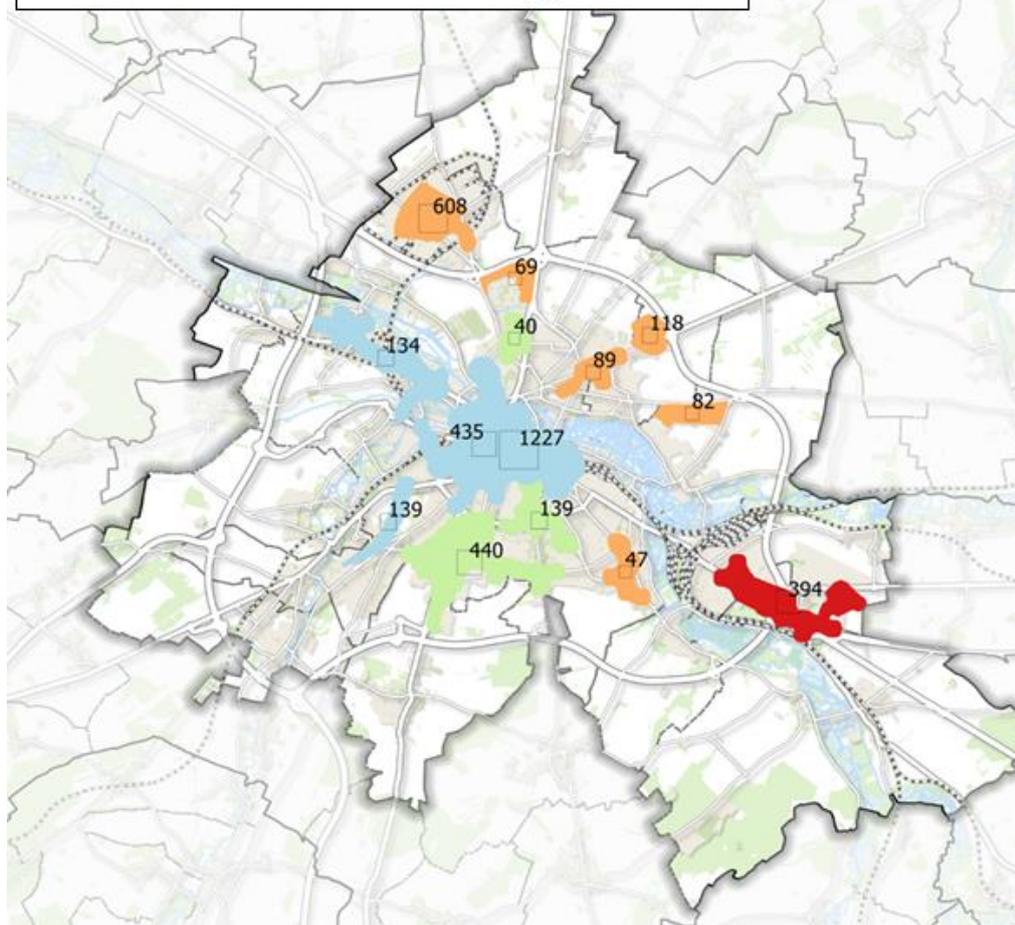
Le graphique suivant se concentre sur les habitants qui se déplacent en dehors du Val de Somme, et indique quelle est la part de ces habitants qui fréquente ou non l'agglomération d'Amiens :



Ainsi, plus de deux tiers des habitants quittant le Val de Somme fréquentent l'agglomération d'Amiens, soit une proportion plus élevée que la moyenne du Grand Amiénois Hors Amiens Métropole (68% contre 60%). Cette situation est l'une des traductions de la relation existant entre la CCVDS et l'agglomération d'Amiens, exprimée précédemment en termes d'aire urbaine ou de pôles de services. **Elle confirme que la mobilité vers l'agglomération amiénoise est un enjeu particulièrement important.**

La carte suivante, réalisée par l'Agence d'Urbanisme du Grand Amiénois, permet de connaître le lieu de travail des actifs du Val de Somme travaillant dans l'agglomération du Grand Amiénois. Les symboles carrés représentent le nombre d'actifs qui travaillent dans chacun des secteurs, tandis que la couleur est un indicateur du poids des actifs dans chacun des secteurs (plus la couleur est chaude, plus les actifs du Val de Somme ont un poids important) :

Lieu de travail des actifs résidant dans le Val de Somme et travaillant dans l'agglomération



Source : ADUGA

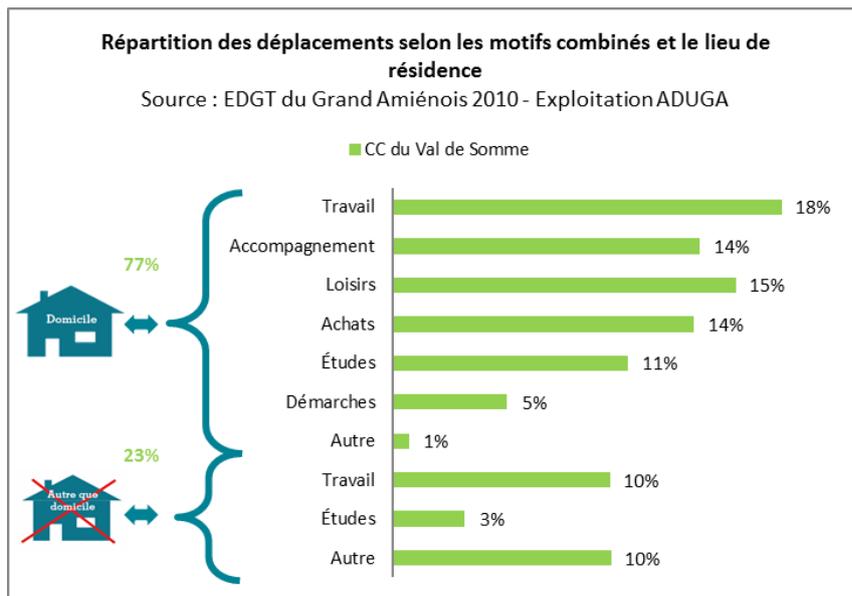
Le premier lieu de travail des actifs du Val de Somme dans l'agglomération est le centre-ville (1227), suivi de l'Espace Industriel Nord (608), et du secteur Amiens Sud – Dury (440).

En revanche, les actifs du Val de Somme sont surreprésentés au sein du Pôle Jules Vernes, ce qui indique qu'une logique de proximité géographique est à l'œuvre.

Il est intéressant de noter que l'importance du centre-ville d'Amiens comme lieu d'emploi représente aussi un potentiel de déplacement important en transports en commun (train en particulier) : en effet, il s'agit d'un secteur bien desservi par les transports en communs, et adapté à la pratique des modes de déplacements doux.

C. Des motifs de déplacement divers

Comme le montre le graphique suivant, les motifs de déplacement des habitants sont loin de se limiter aux seuls déplacements domicile-travail :

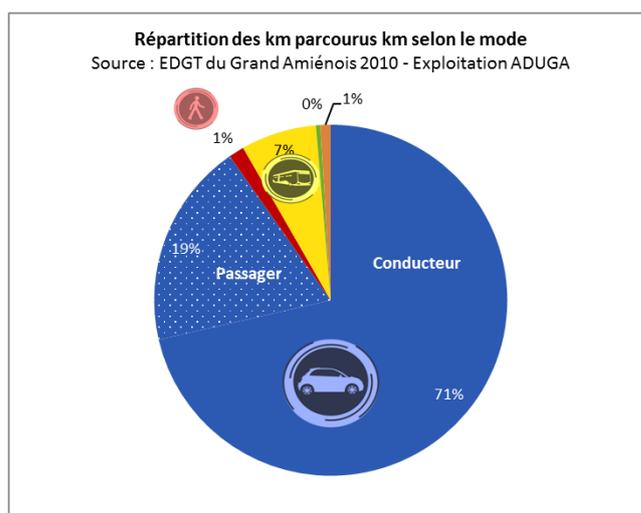
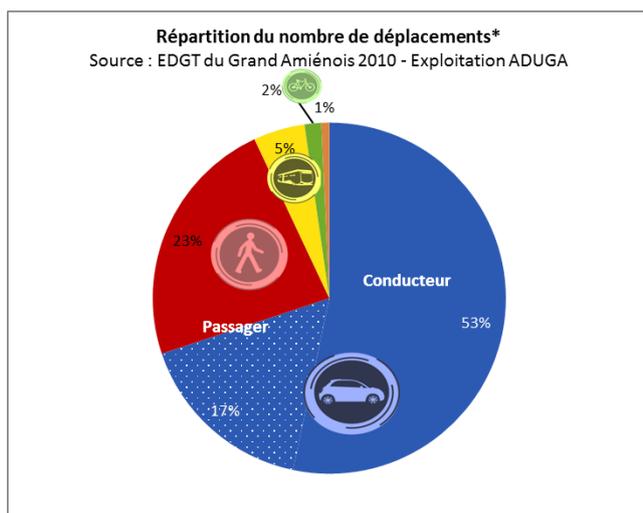


En effet, les déplacements domicile – travail, ou domicile – études représentent moins d’un tiers de l’ensemble des déplacements (29%). Les achats, les loisirs, et les accompagnements représentent chacun 15% environ des déplacements.

Ces chiffres rappellent que l’enjeu de la mobilité concerne tous les aspects de la vie quotidienne des habitants, et par conséquent toutes les fonctions urbaines (habitat, services, commerces, équipements).

D. Des déplacements réalisés majoritairement en voiture

Les deux graphiques suivants permettent d’observer le poids des divers modes de déplacements pour les habitants du Val de Somme (déplacements réalisés dans le Grand Amiénois, hors tournées et promenades) :



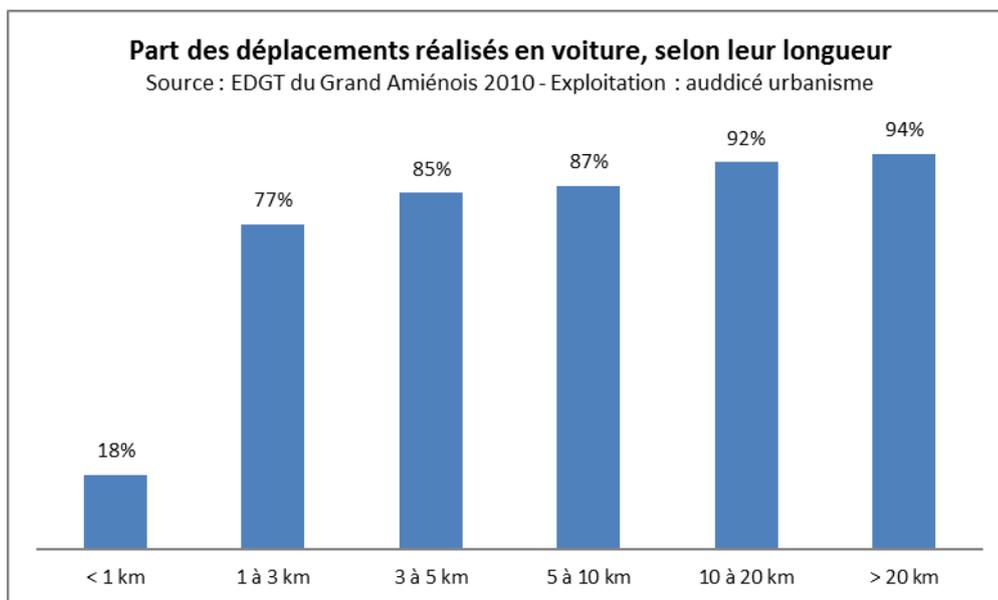
La voiture représente le premier mode de déplacement : 70% du nombre total de déplacements (53% en tant que conducteur, 17% en tant que passager), et 90% de la distance parcourue (71% en tant que conducteur, 19% en tant que passager).

Vient ensuite la marche à pied, qui représente 23% du nombre de déplacements, mais 1% seulement de la distance parcourue.

L'usage des transports en commun est peu développé : 5% en nombre de déplacements, 7% en distance parcourue.

Le vélo représente quant à lui un mode de transport dont l'importance est négligeable (alors que 73% des ménages sont équipés d'un vélo au moins).

Le graphique suivant permet de constater que l'usage de la voiture n'est pas circonscrit aux trajets longs :

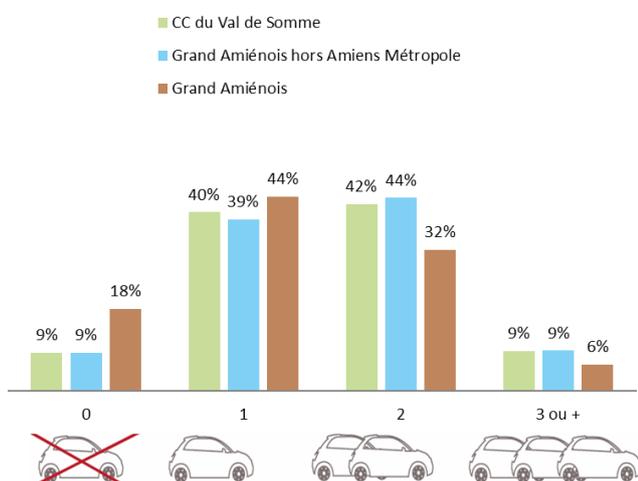


Si la voiture est largement minoritaire pour les trajets inférieurs à 1 kilomètre, elle est largement majoritaire pour tous les déplacements supérieurs à 1 km, y compris ceux dont la longueur est comprise entre 1 et 3 kilomètres (trajets sur lesquels le vélo peut être un mode de transport performant).

Ainsi, l'enquête indique que 31% des déplacements réalisés en voiture par les habitants du Val de Somme mesurent moins de 3 kilomètres.

Répartition des ménages selon le nombre de voitures à disposition et le lieu de résidence en 2010

Source : EDGT du Grand Amiénois 2010 – Exploitation : ADUGA



E. Un équipement en voitures particulière important

Comme le montre le graphique ci-contre, 91% des ménages disposent d'au moins une voiture, et 51% d'au moins deux voitures.

Ce taux d'équipement automobile est élevé, à l'image de moyenne du Grand Amiénois Hors Amiens Métropole.

En 2010, la desserte ferroviaire de très bonne qualité dont bénéficie le Val de Somme n'avait pas d'effet visible sur le taux d'équipement en voiture particulière.

Les ménages non équipés sont très minoritaires, ce qui constitue un défi pour le développement des offres alternatives, la « clientèle » de ces offres étant très limitée.

F. Un coût individuel et collectif non négligeable

Voici une estimation du coût quotidien de la mobilité, estimé en temps, en distance, en carburant, et émissions de CO₂, en moyenne pour un habitant du Val de Somme⁶ s'étant déplacé (les personnes n'ayant effectué aucun déplacement dans la journée sont exclues du calcul) :

- 52,7 minutes,
- 31,7 kilomètres,
- 2,1 litres de carburant (pour les personnes s'étant déplacées en mode motorisé),
- 6,3 kilogrammes de CO₂ (pour les personnes s'étant déplacées en mode motorisé).

Si ces coûts peuvent paraître raisonnables à l'échelle individuelle, ils semblent importants à l'échelle collective, en particulier en ce qui concerne la voiture. Ainsi, **chaque jour les conducteurs de voitures habitant le Val de Somme :**

- parcourent 410 000 kilomètres, soit plus de **10 tours de la Terre**,
- consomment 22 tonnes équivalent pétrole, soit **470 pleins de réservoir** (diesel, 55 L par réservoir en moyenne)
- émettent **76 tonnes de gaz à effet de serre**.



Éléments à retenir sur les pratiques en matière de déplacements

Les habitants du Val de Somme sont particulièrement mobiles (plus de 25% des habitants réalisent au moins 5 déplacements par jour, et 60% réalisent au moins 3 déplacements).

Ils se déplacent en majorité en dehors de la Communauté de Communes (54%, ce qui représente un taux plus élevé que la moyenne du Grand Amiénois hors Amiens Métropole), et **en particulier vers Amiens Métropole**.

Ces deux caractéristiques font du Val de Somme un **territoire « périurbain », ou une « campagne urbaine »** : un espace où communes rurales et urbaines sont interdépendantes, et traversées par de nombreux échanges quotidiens.

Ils se déplacent d'abord pour le travail et les études (29% des déplacements), mais les autres motifs (achats, loisirs...) sont aussi des générateurs de déplacements importants.

La voiture est le mode de déplacement dominant, et largement majoritaire pour tous les déplacements supérieurs à 1 kilomètre.

A l'échelle du Val de Somme, la mobilité représente un coût important : plus de 400 000 kilomètres parcourus chaque jour en voiture, soit 76 tonnes de gaz à effet de serre émises.

⁶ Plus précisément, il s'agit des personnes de 5 ans et plus qui ne sont pas sorties du Grand Amiénois, n'ont pas effectué de promenade ou de tournée, n'ont pas utilisé de moyen de locomotion qualifié par l'enquête de « autres modes ». Source : Diagnostic Energie Environnement des Mobilités – EDGT du Grand Amiénois

4. DIAGNOSTIC DE L'OFFRE DE TRANSPORTS

A. Une bonne accessibilité automobile

■ LES PRINCIPAUX AXES ROUTIERS

Le Val de Somme est traversé par plusieurs infrastructures routières importantes :

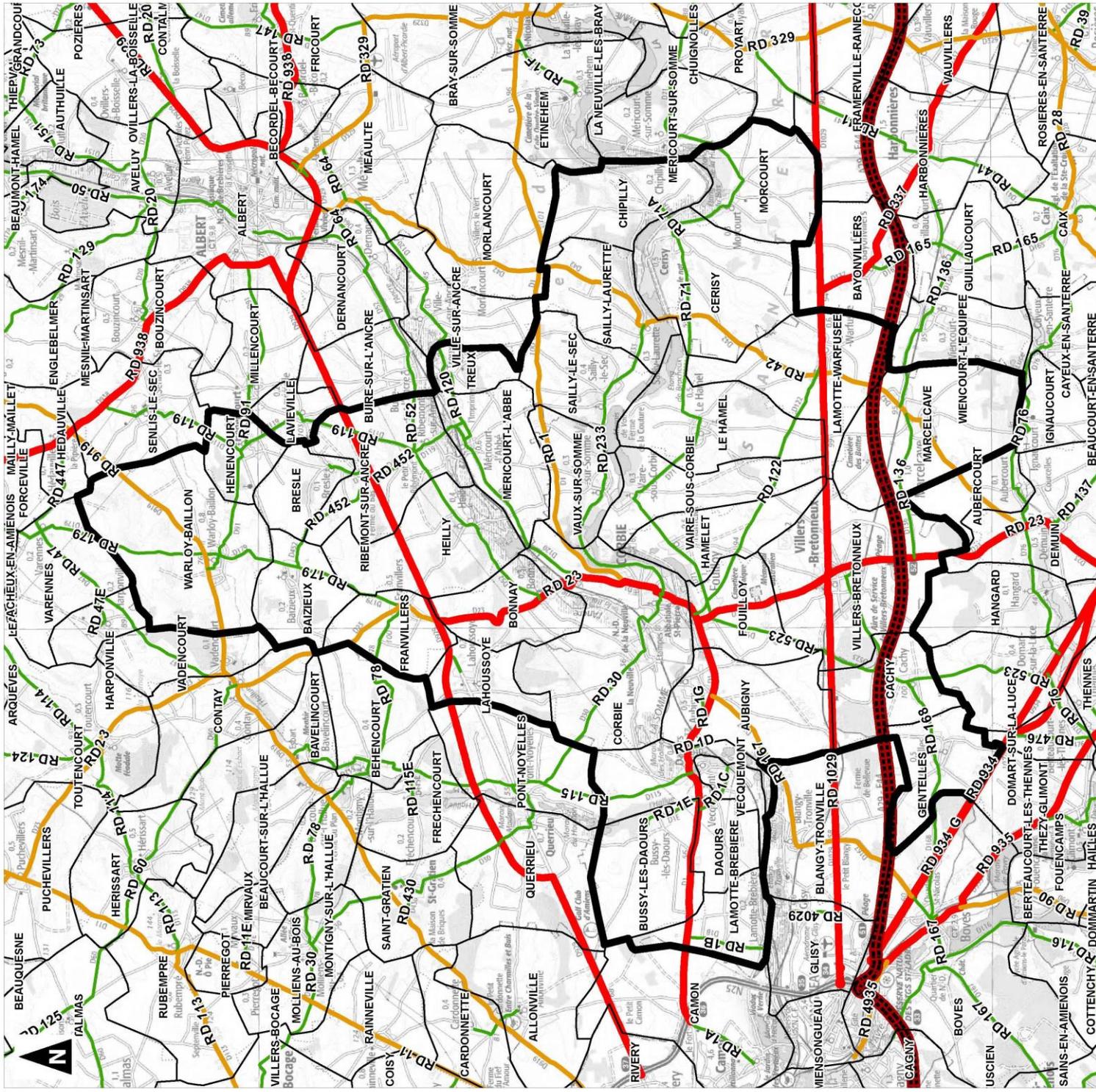
- **L'autoroute A29**, qui permet aux habitants de rejoindre l'agglomération amiénoise depuis le diffuseur de Villers-Bretonneux (5% des habitants de la CCVDS qui ont le permis de conduire disposaient d'un abonnement télépéage en 2010⁷). Elle a aussi une utilité pour les déplacements longs (pour rejoindre Amiens, les routes départementales sont plus performantes). Elle permet notamment de rejoindre Saint-Quentin (45 minutes depuis Villers-Bretonneux), Rouen (1h30) et Le Havre (2h). Elle permet également de rejoindre l'autoroute A1, vers Lille (1h20 depuis Villers-Bretonneux) ou vers Paris (1h45).
- **La D1029**, qui traverse le territoire parallèlement à l'autoroute. Il s'agit d'une pénétrante importante vers Amiens (25 minutes depuis Villers-Bretonneux),
- **La D1**, qui constitue également une voie d'accès vers Amiens (25 minutes depuis Fouilloy),
- **La D929**, axe important puisqu'il relie Amiens et Albert.

On peut noter la présence de deux axes d'importance secondaire :

- **La D919**, qui relie le Nord du territoire à Amiens (35 minutes depuis Warloy-Baillon),
- **La D23**, qui constitue le principal axe traversant le Val de Somme du Nord au Sud (27 minutes entre Villers-Bretonneux et Warloy-Baillon).

⁷ Source : EDGT du Grand Amiénois - 2010

Infrastructures routières



Communauté de Communes du Val de Somme

Limites communales

Autoroute

Routes départementales :

Catégorie 1

Catégorie 2

Catégorie 3



1:100 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

■ **L'ACCESSIBILITÉ DU VAL DE SOMME PAR RAPPORT AUX PRINCIPAUX PÔLES D'EMPLOIS**

Comme le montrent les cartes suivantes, ce réseau routier permet une bonne connexion automobile avec les deux pôles urbains environnants : Amiens et Albert Méaulte.

Par rapport à Amiens :

- les deux tiers du territoire se trouvent à moins 30 minutes de route,
- seul le secteur de la vallée de la Somme à partir de Le Hamel en amont se situe à plus de 30 minutes de route. En effet, ces communes sont relativement éloignées des routes structurantes,
- à l'inverse, l'extrémité ouest du territoire du territoire (Lamotte-Brebière, Bussy-les-Daours, Daours, Vecquemont, Aubigny, Gentelles) se trouve à moins de 20 minutes.

Par rapport au pôle Albert-Méaulte :

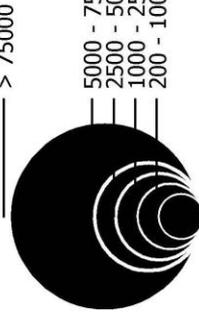
- L'ensemble du territoire se trouve à moins de 30 minutes de route,
- Les deux tiers environ du territoire se trouvent à moins de 20 minutes en voitures,
- Pour Ribemont-sur-Ancre, Bresle, et Hénencourt, ce temps de trajet est même ramené à 10 minutes.

Isochrones autour du centre-ville d'Amiens

 Communauté de Communes du Val de Somme

 Limites communales

Nombre d'emplois en 2013
(pour les communes supérieures à 500 emplois) :



 10 min en voiture autour de la mairie d'Amiens

 20 min en voiture autour de la mairie d'Amiens

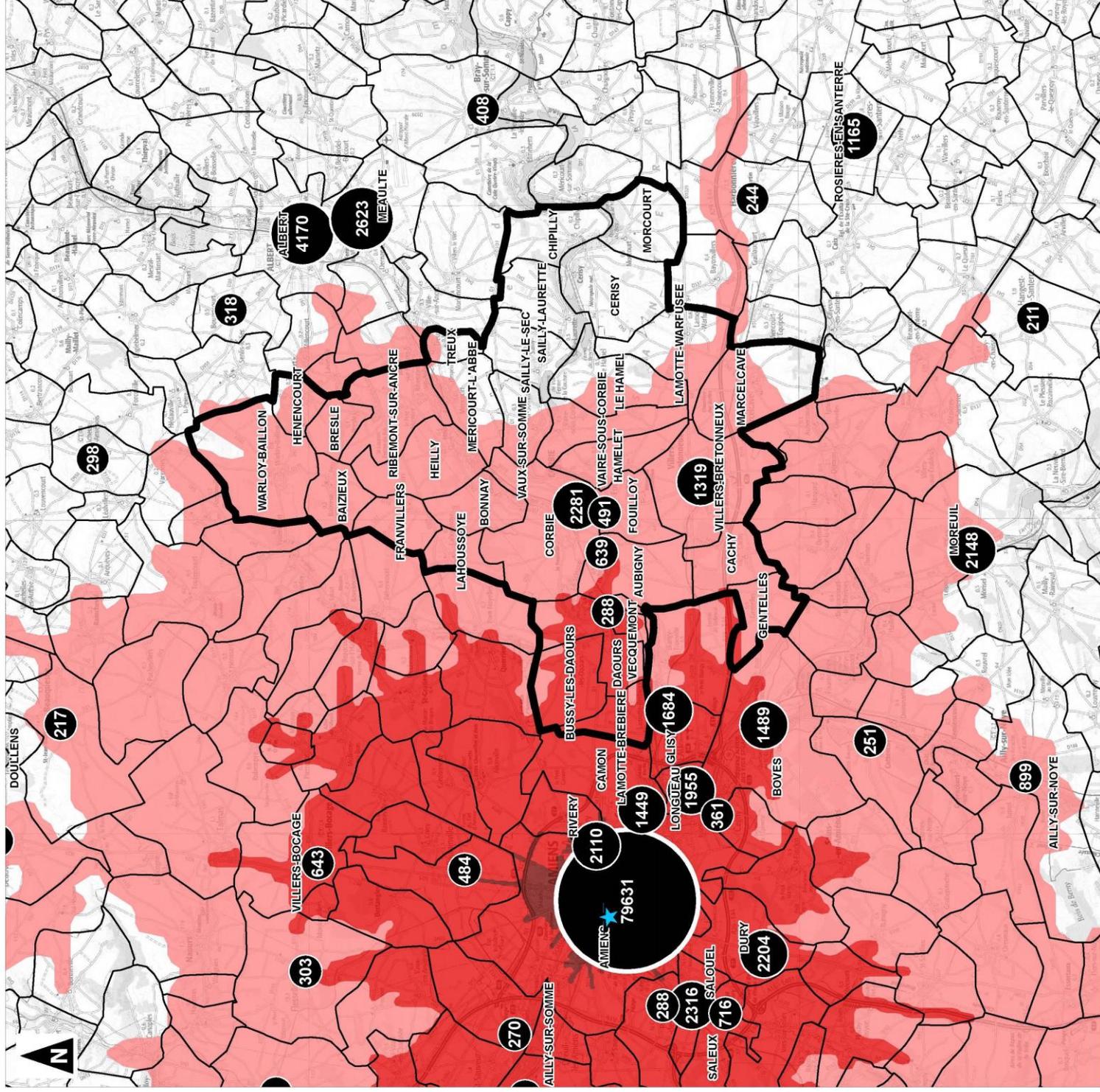
 30 min en voiture autour de la mairie d'Amiens

 Mairie d'Amiens



1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Communauté de Communes du Val de Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Isochrones autour du pôle Albert-Méaulte

 Communauté de Communes du Val de Somme

 Limites communales

Nombre d'emplois en 2013
(pour les communes supérieures à 500 emplois) :

 > 75000

 5000 - 75000

 2500 - 5000

 1000 - 2500

 200 - 1000

 10 min en voiture autour du point situé à l'équidistance entre l'hôtel de ville d'Albert et l'usine STELIA de Méaulte

 20 min en voiture autour du point situé à l'équidistance entre l'hôtel de ville d'Albert et l'usine STELIA de Méaulte

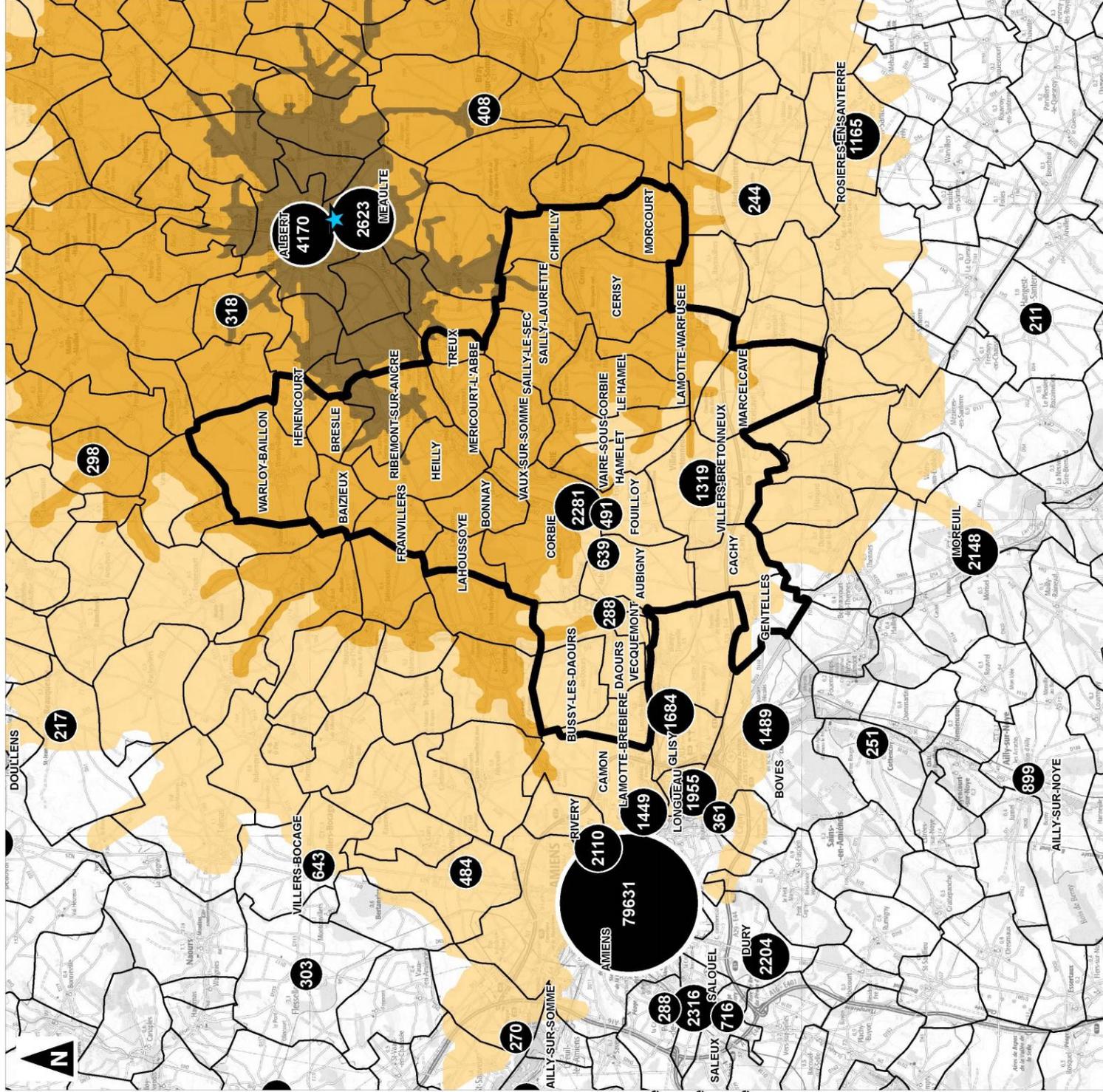
 30 min en voiture autour du point situé à l'équidistance entre l'hôtel de ville d'Albert et l'usine STELIA de Méaulte

 Point situé à l'équidistance entre l'hôtel de ville d'Albert et l'usine STELIA de Méaulte



1:150 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Communauté de Communes du Val de Somme

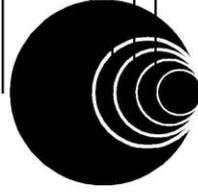
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Isochrones autour du centre-ville d'Amiens et du pôle Albert-Méaulle

 Communauté de Communes du Val de Somme

 Limites communales

Nombre d'emplois en 2013
(pour les communes supérieures à 500 emplois) :

 > 75000

 5000 - 75000

 2500 - 5000

 1000 - 2500

 200 - 1000

 10 min en voiture autour du point situé à l'équidistance entre l'hôtel de ville d'Albert et l'usine STELIA de Méaulle

 20 min en voiture autour du point situé à l'équidistance entre l'hôtel de ville d'Albert et l'usine STELIA de Méaulle

 10 min en voiture autour de la mairie d'Amiens

 20 min en voiture autour de la mairie d'Amiens

 Point situé à l'équidistance entre l'hôtel de ville d'Albert et l'usine STELIA de Méaulle

 Mairie d'Amiens



1:150 000

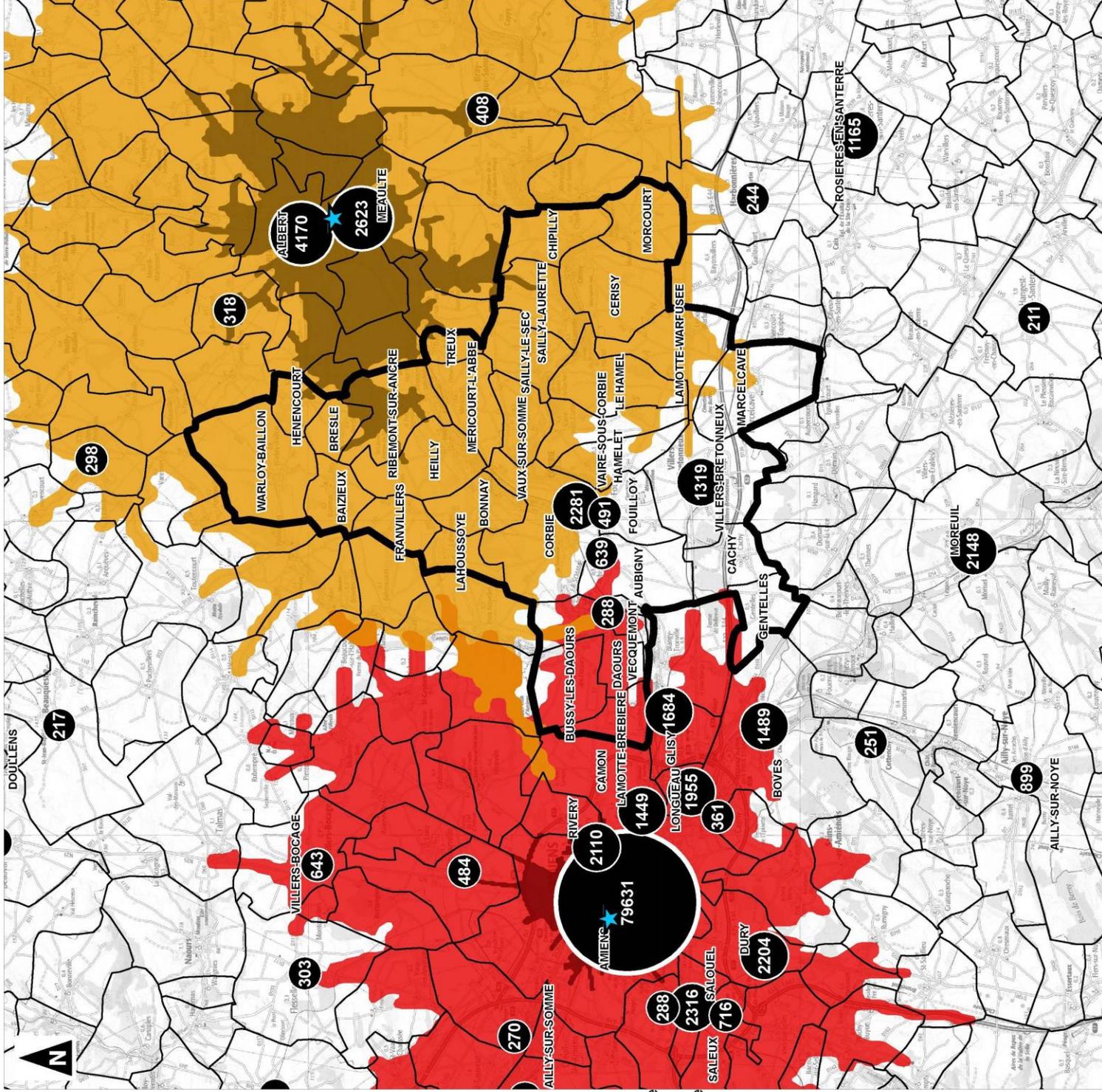
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016

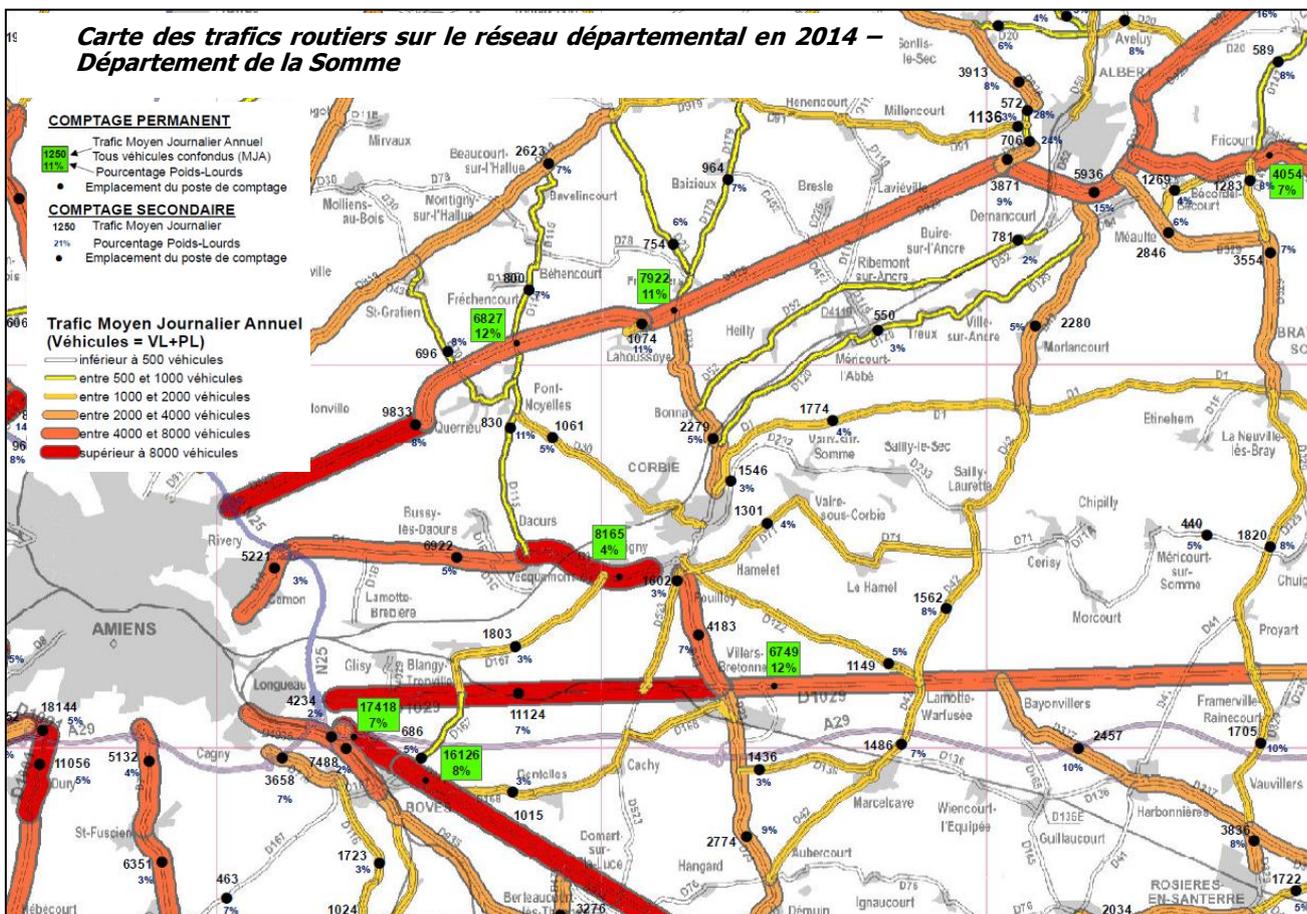
Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Sources de données : INSEE - IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016



■ UN TRAFIC IMPORTANT

Comme l'indique l'extrait suivant de la carte du trafic sur les routes départementales (réalisée par le Conseil Départemental de la Somme), le Val de Somme accueille des flux importants :



Ces flux sont particulièrement importants sur les pénétrantes vers Amiens.

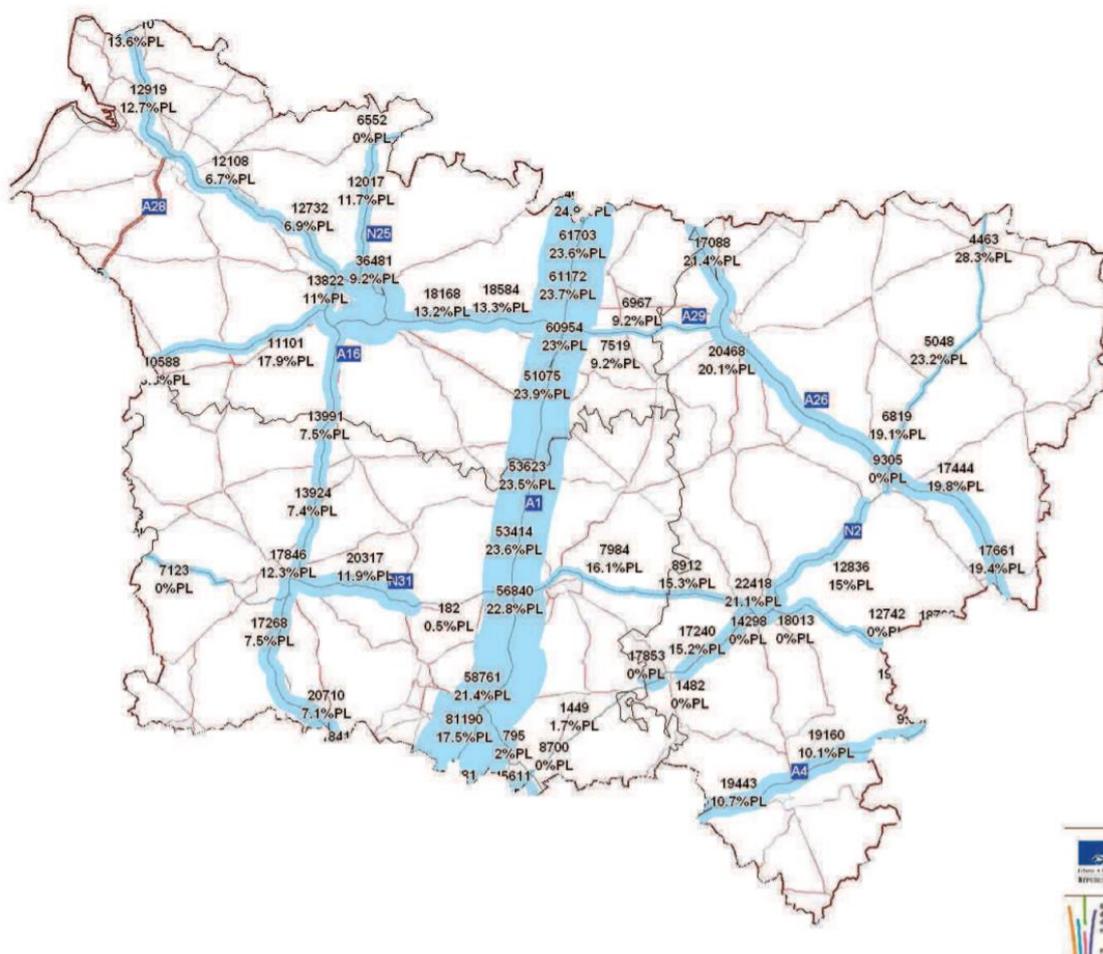
Ce trafic est source de nuisances et de risques lorsque les voies de communication importantes passent à proximité des zones habitées. Plusieurs cas se présentent sur le territoire :

- **Traversée de Fouilloy et Daours par la D1** (plus de 8000 véhicules traversent chaque jour le centre-ville de Fouilloy). La traversée de Fouilloy est d'ailleurs la principale zone accidentogène du territoire,
- **Traversée de Lamotte-Warfusée et Daours par la D102** (avec une part de poids-lourds non négligeable).

Les axes Nord-Sud sont beaucoup moins fréquentés, hormis la D23 entre Corbie et Villers-Bretonneux.

La carte suivante représente les flux autoroutiers (source : Observatoire Régional des Transports Picardie – Chiffres Clef 2015) :

Traffics routiers moyens journaliers (2013)



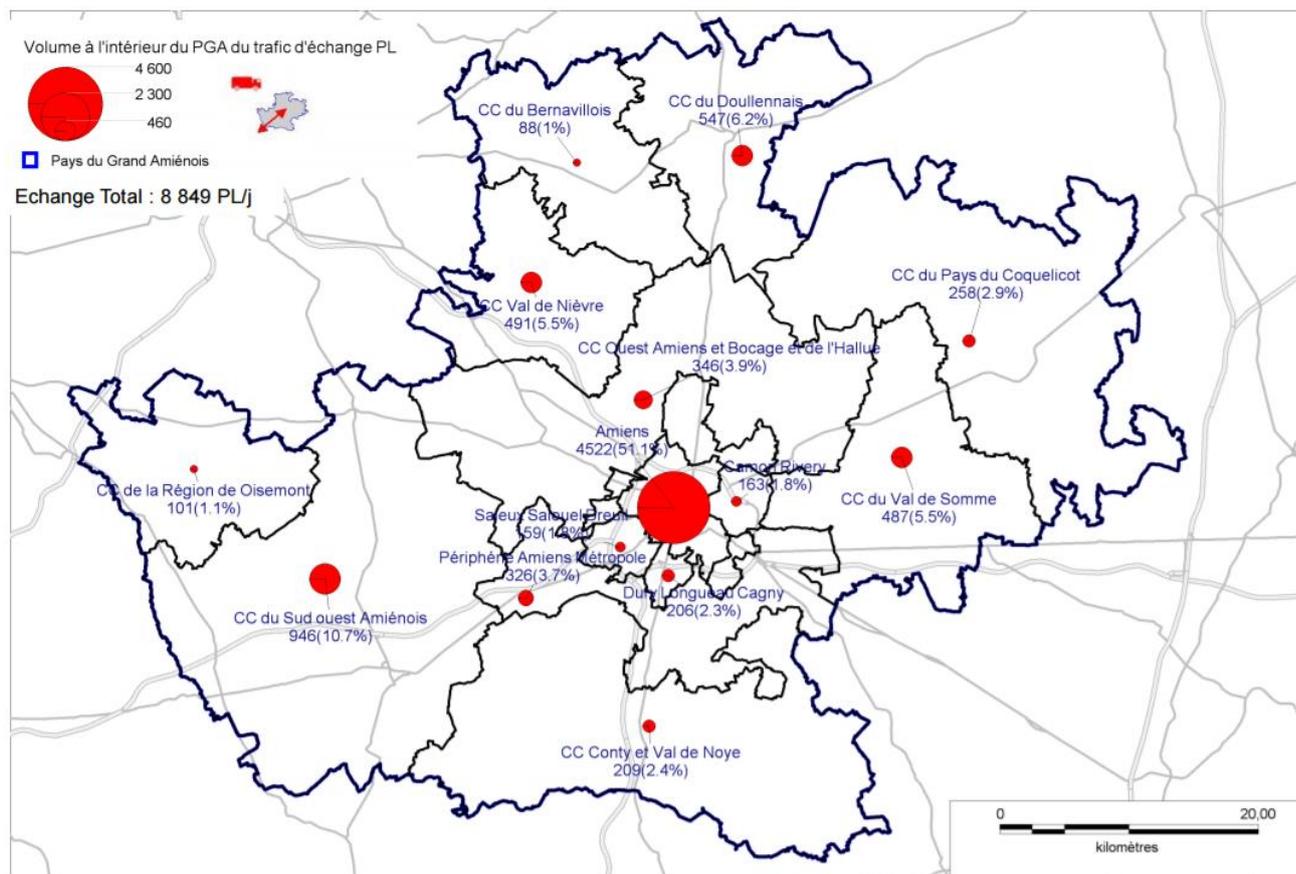
L'autoroute A29 entre Amiens et la jonction avec l'A1 (tronçon qui traverse le Val de Somme) est fréquentée par plus de 18 000 véhicules chaque jour (dont 13,3% de Poids Lourds).

En 2010, une enquête cordon a été réalisée dans le Grand Amiénois (le principe de ce type d'enquête est d'arrêter les voyageurs pour les interroger sur leur trajet). Elle a permis d'obtenir des données précises qui conservent un intérêt même si elles présentent une certaine ancienneté. Des enquêtes ont notamment été réalisées sur la D1029 au niveau de Villers-Bretonneux, et sur le diffuseur autoroutier de Villers-Bretonneux.

Par rapport aux données déjà présentées précédemment, cette enquête indique que sur la D1029, 87% des véhicules ont comme point d'arrivée ou de départ le Grand Amiénois, alors qu'à l'inverse 54% des véhicules qui passent sur l'A29 Est sont en transit et ne s'arrêtent pas dans le Pays.

Par ailleurs, elle a permis de mesurer les flux de poids lourds entrant ou sortant du Grand Amiénois qui ont pour origine ou destination la CCVDS. En moyenne, un jour de semaine, 437 poids lourds effectuent un déplacement entre le Bernavillois et un lieu situé hors du Grand Amiénois.

Si cela ne représente que 5,5% des échanges journaliers de poids lourds, ce chiffre n'est pas négligeable. Il est supérieur à ceux que présentent la CC du Pays du Coquelicot, les CC Ouest Amiens et Boccage Hallue, ou encore les CC de Conty et du Val de Noye.



Le tableau suivant permet de connaître le trafic d'échange poids lourds journalier :

Trafic d'échange PL journalier	
AUBIGNY	30
BUSSY-LES-DAOURS	2
CACHY	2
CHIPILLY	1
CORBIE	122
DAOURS	28
FOUILLOY	23
HAMEL	19
LAHOUSOYE	3
LAMOTTE-WARFUSEE	16
MARCELCAVE	2
SAILLY-LE-SEC	5
VECQUEMONT	39
VILLERS-BRETONNEUX	195
TOTAL	487

La commune qui connaît le trafic le plus important est Villers-Bretonneux, suivie de Corbie (on retrouve ainsi les deux principales polarités économiques du territoire).

Viennent ensuite Vecquemont (présence de l'usine Roquette) et Aubigny (usine Nestlé Purina). Le trafic engendré par la féculerie Roquette est saisonnier, donc il se peut qu'il connaisse des pics plus importants une partie de l'année.

Les autres communes sont des pôles d'emploi secondaires, sauf le Hamel et Lamotte-Warfusée qui sont des communes rurales.

A Lamotte-Warfusée, un agrandissement de l'entreprise Agri-Pneus est envisagé et pourrait renforcer le trafic de poids lourds.

■ **LE COVOITURAGE : UNE PRATIQUE QUI SE DÉVELOPPE LENTEMENT**

Il existe peu d'éléments objectifs permettant de mesurer le covoiturage.

Interrogés par questionnaire et lors des entretiens de diagnostic, les élus estiment en majorité que la pratique se développe, surtout vers des pôles d'emplois importants comme STELIA à Méaulte.

Néanmoins, ce développement semble modéré pour le moment, et s'organise visiblement entre salariés d'une même entreprise.

Toutefois, 1 commune (Fouilloy) constate un manque de stationnement dédié au covoiturage qui se traduit par un stationnement de centre-ville engorgé.

1 parking de covoiturage existe à Corbie : il est matérialisé sur le chemin de halage.

Des pratiques de covoiturage sont observées sur le parking du magasin Simply Market à Villers-Bretonneux.

Une plateforme de covoiturage locale a été mise en place via un site internet (www.roulezco.fr – cofinancée par le Pays de Baie de Somme 3 Vallées, le Pays du Grand Amiénois, et le Pays Santerre Haut de Somme). Elle permet notamment de trouver des trajets réguliers. Plusieurs initiatives de ce type ont vu le jour au sein de la Région Hauts-de-France, et la création d'une seule plateforme régionale est à l'étude.



Éléments à retenir sur l'accessibilité automobile du Val de Somme

Le Val de Somme bénéficie d'une **bonne desserte routière**, avec :

- la présence d'une autoroute, qui permet de rejoindre les principales villes des Hauts-de-France et de Normandie,
- d'un dense réseau de routes départementales, avec notamment trois pénétrantes vers Amiens, et une route traversant la CCVDS du Nord et au Sud.

Grâce à ce réseau, la plupart des communes se situent à moins de 30 minutes, voire moins de 20 minutes, d'Amiens et/ou Albert-Méaulte.

Cette accessibilité est indéniablement un atout pour le territoire. Néanmoins, **l'usage très important de ces infrastructures crée des nuisances** : la D1 à Fouilloy est empruntée par plus de 8000 véhicules par jour, ce qui représente un inconvénient très important en matière de cadre de vie, et génère une insécurité routière accrue sur certains secteurs.

B. Une desserte ferroviaire de qualité à valoriser

■ UN NOMBRE IMPORTANT DE GARES, ET UNE FRÉQUENCE INTÉRESSANTE

La carte exposée en page suivante représente les lignes ferroviaires, les gares, et les temps de trajets entre ces dernières. Elle permet d'observer que le Val de Somme est traversé par 2 lignes :

- **La ligne 272 000 (Lille – Paris-Nord), ou ligne 1 du Train Express Régional (Amiens – Albert - Lille).** Cette dernière relie notamment Amiens à Albert, et dessert Daours, Corbie, Heilly, Méricourt-Ribemont.

Elle permet de rejoindre rapidement Amiens (9 minutes depuis Daours, 22 minutes depuis Méricourt-Ribemont) et Albert (8 minutes depuis Méricourt-Ribemont, 22 minutes depuis Daours). Les services qui ne s'arrêtent pas entre Albert, Corbie, puis Amiens sont particulièrement rapides : 10 minutes pour le trajet Amiens – Corbie, et 11 minutes pour le trajet Corbie – Albert,

- **La ligne 261 000 (Amiens – Laon), ou ligne 4 du TER (Amiens – Saint-Quentin / Laon).** Elle relie notamment Amiens et Rosières-en-Santerre et Ham, et dessert Villers-Bretonneux et Marcelcave.

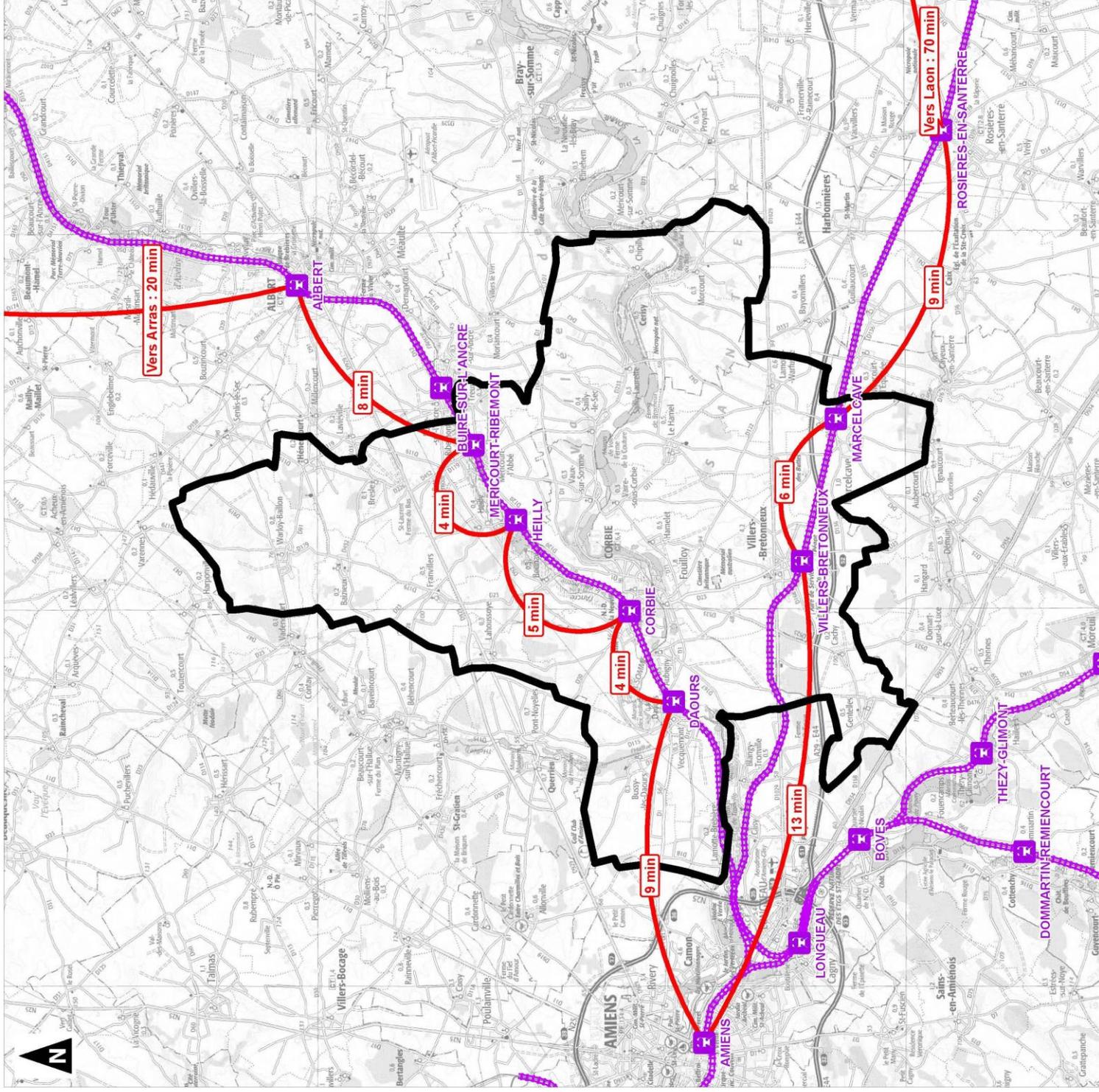
Le temps de trajet vers Amiens est également court : 13 minutes depuis Villers-Bretonneux, 19 minutes depuis Marcelcave.

En tout, le Val de Somme compte donc 6 gares desservies par le TER : un niveau d'équipement important, et rare parmi les EPCI du Grand Amiénois.

Qui plus est, les temps de trajet sont tout à fait compétitifs par rapport à la voiture. Voici, à titre d'exemples, quelques comparaisons au départ de Corbie et Villers-Bretonneux :

- Corbie – Amiens : entre 10 et 13 minutes train / 27 minutes en voiture,
- Corbie – Albert : entre 11 et 17 minutes en train / 20 minutes en voiture,
- Corbie – Arras : 36 minutes en train / 1h07 en voiture,
- Corbie – Lille : 1h05 en train / 1h30 en voiture,
- Villers-Bretonneux – Amiens : 13 minutes en train / 26 minutes en voiture.

Temps de trajet en train



Communauté de Communes du Val de Somme

Gare

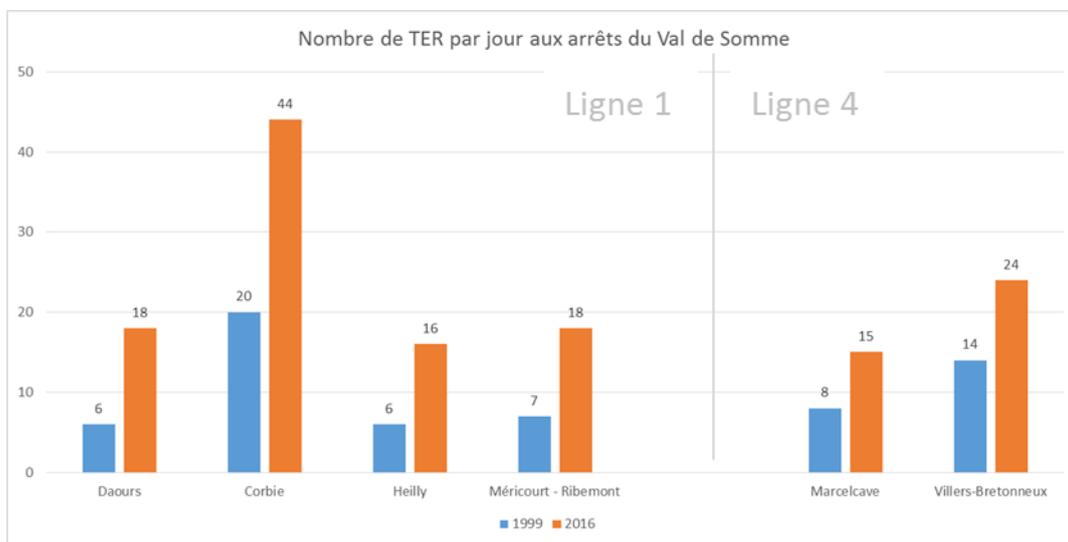
Voie ferrée

Temps de déplacement en train



1:125 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Par ailleurs, les fréquences proposées sur ces lignes se sont nettement améliorées depuis plusieurs années (la compétence Transport Ferroviaire ayant été prise par le Conseil Régional, qui a mené une politique volontariste en la matière), comme en atteste le graphique suivant :



Source : Fiches horaires SNCF - (TER Picardie)

Les tableaux suivants indiquent la répartition des trains dans la journée (les offres de substitution comme les cars ne sont pas représentées) :

Ligne 1 - Départs vers Amiens en semaine

LIGNE 1	Corbie (21 trains)	X X
	Daours (10 trains)	X X
	Heilly (8 trains)	X X
	Méricourt-Ribemont (10 trains)	X X

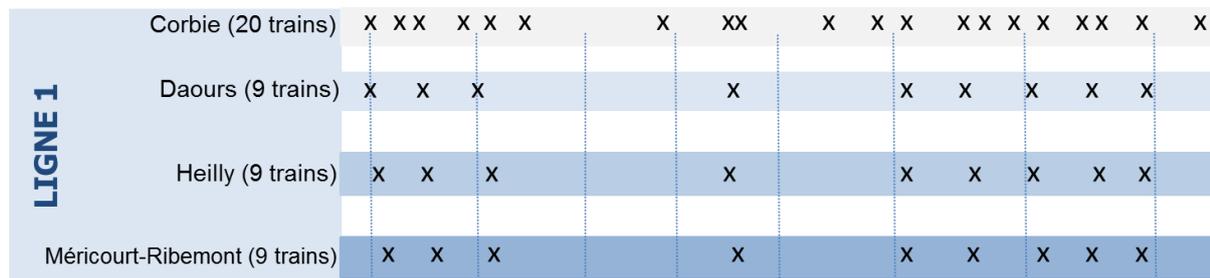
Ligne 4 - Départs vers Amiens en semaine

LIGNE 4	Marcelcave (7 trains)	X X
	Villers-Bretonneux (11 trains)	X X

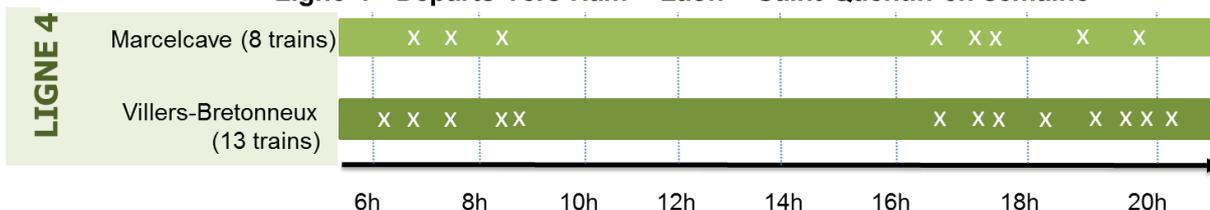
6h 8h 10h 12h 14h 16h 18h 20h

Source : fiches horaires valables du 11.12.2016 au 03.03.2017

Ligne 1 - Départs vers Albert – Arras – Lille en semaine



Ligne 4 - Départs vers Ham – Laon – Saint Quentin en semaine



Source : fiches horaires valables du 11.12.2016 au 03.03.2017

Les fréquences aux heures de pointe sont bonnes dans l'ensemble, avec tout de même des différences notables :

- **Corbie bénéficie d'une excellente desserte** avec une dizaine de trains entre 6 et 10h vers Amiens, 6 trains dans le sens inverse. Les arrêts sont également nombreux à partir de 16h. Des déplacements sur la demi-journée sont possibles avec 3 à 4 trains dans chaque direction à la mi-journée.
- **Villers-Bretonneux bénéficie également d'une desserte de qualité** : 5 trains entre 6h et 10h dans les deux sens, et d'assez nombreux arrêts à partir de 16h. **En revanche, il n'y a pas de trains en milieu de journée.** Des cars sont proposés, mais avec un temps de trajet beaucoup moins intéressant.
- **Dans les autres gares, au moins 3 trains passent dans les deux sens, aussi bien le matin qu'après 16h.** A la mi-journée, 1 train passe dans chaque sens sur la ligne 1, mais pas sur la ligne 4.



Éléments à retenir sur la desserte ferroviaire du Val de Somme

Le Val de Somme bénéficie d'une très bonne desserte ferroviaire, qui constitue un atout majeur en termes d'attractivité, avec :

- 6 gares réparties sur 2 lignes,
- des temps de trajets performants par rapports à la voiture,
- des fréquences intéressantes, surtout à Corbie et Villers-Bretonneux, mais aussi dans les autres gares.

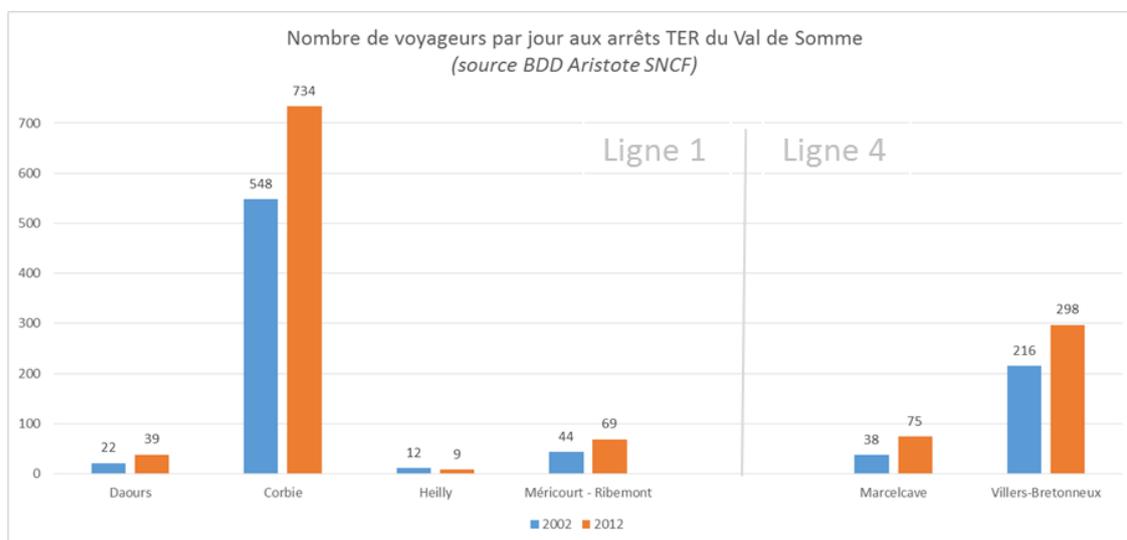
- **USAGE DES GARES : UN NOMBRE DE VOYAGEURS EN PROGRESSION, AVEC AMIENS COMME PREMIÈRE DESTINATION, ET UNE PART IMPORTANTE DE SCOLAIRES**

Les deux cartes suivantes présentent, pour chaque gare, le nombre de montées et de descentes observées un jour de semaine entre 6h et 10h.

Elles permettent d'établir clairement une hiérarchie entre les différentes gares du territoire :

- **L'importance de la gare de Corbie apparaît clairement** : il s'agit non seulement de la gare la plus importante en termes de montées (448, loin devant Villers-Bretonneux avec 164), mais également de **la seule gare de descente** (178 descentes entre 8h et 10h). Ces chiffres illustrent le statut de pôle de Corbie, seule commune où un nombre conséquent de voyageurs descend pour travailler, étudier, accéder à des services etc...
- **Villers-Bretonneux est la seconde gare du territoire**, avec 164 montées le matin, mais seulement 7 descentes. **Ce faible nombre de descentes démontre que le lien entre la gare et la zone d'activité est inexistant**,
- Ensuite viennent Marcelcave, Méricourt-Ribemont, et Daours (avec respectivement 54, 49 et 37 montées le matin).
- Enfin vient Heilly, seule gare où la fréquentation est très faible (8 montées le matin).

Le graphique suivant présente l'évolution de la fréquentation des gares entre 2002 et 2012 (ces données sont à interpréter avec précaution, mais sont révélatrices des tendances d'évolution) :



Il existe une tendance générale à la hausse des fréquentations (sauf à Heilly, où elle reste très faible), avec des augmentations significatives :

- + 191 voyageurs, soit + 35% à Corbie,
- + 82 voyageurs, soit + 38% à Villers-Bretonneux,
- + 37 voyageurs, soit + 97% à Marcelcave,
- + 25 voyageurs, soit + 56% à Méricourt-Ribemont,
- + 17 voyageurs, soit + 77% à Daours.

Communauté de Communes du Val de Somme

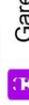
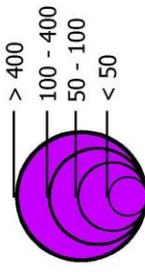
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Nombre moyen de montées entre 6h et 10h un jour de semaine (2013)

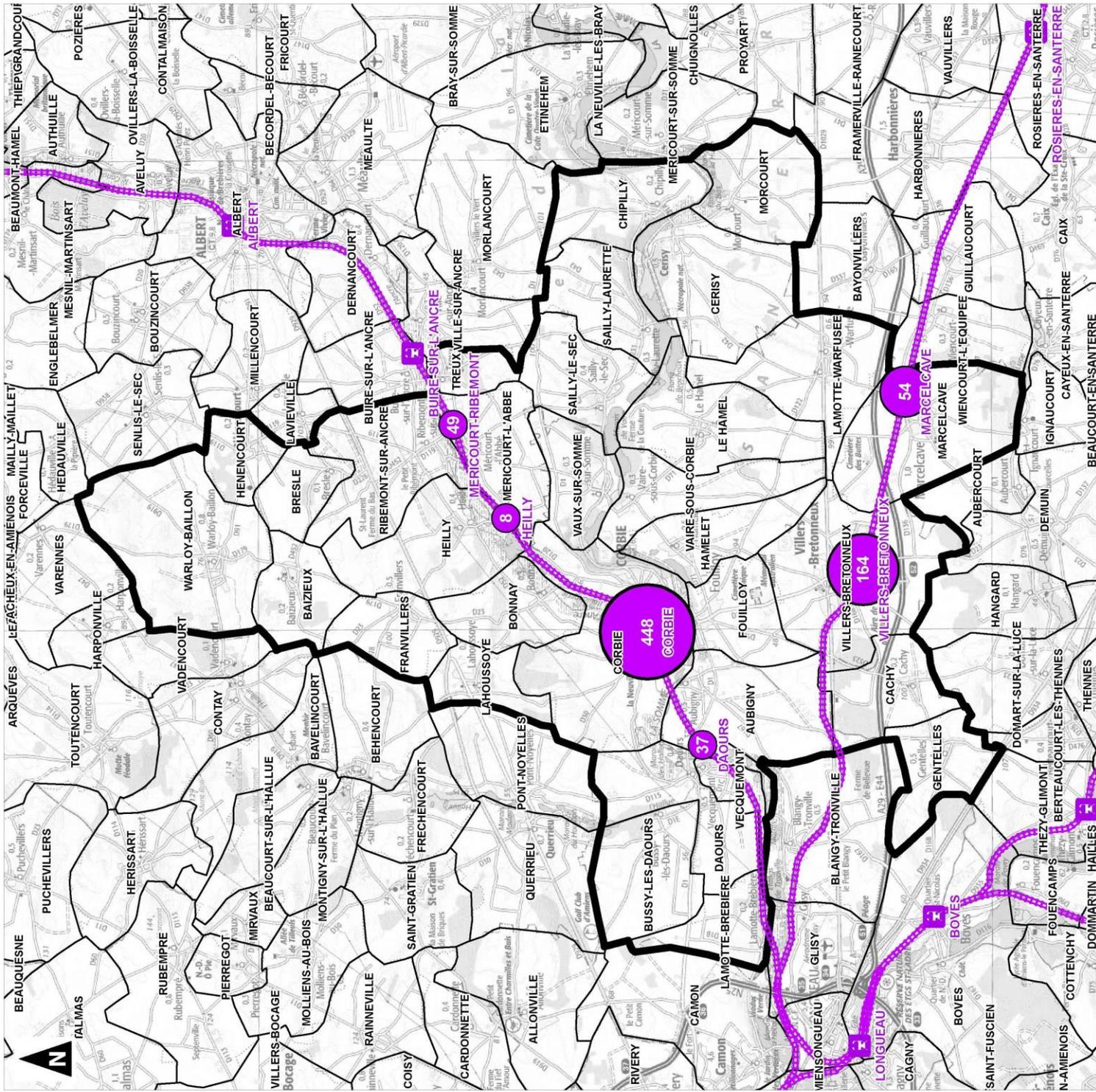
Communauté de Communes du Val de Somme

Limites communales

Nombre moyen de montées entre 6h et 10h un jour de semaine (2013) :



Voie ferrée



1:100 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Communauté de Communes du Val de Somme

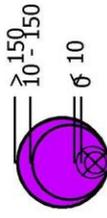
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Nombre moyen de descentes entre 6h et 10h un jour de semaine (2013)

 Communauté de Communes du Val de Somme

 Limites communales

Nombre moyen de descentes entre 6h et 10h
un jour de semaine (2013) :



 Gare

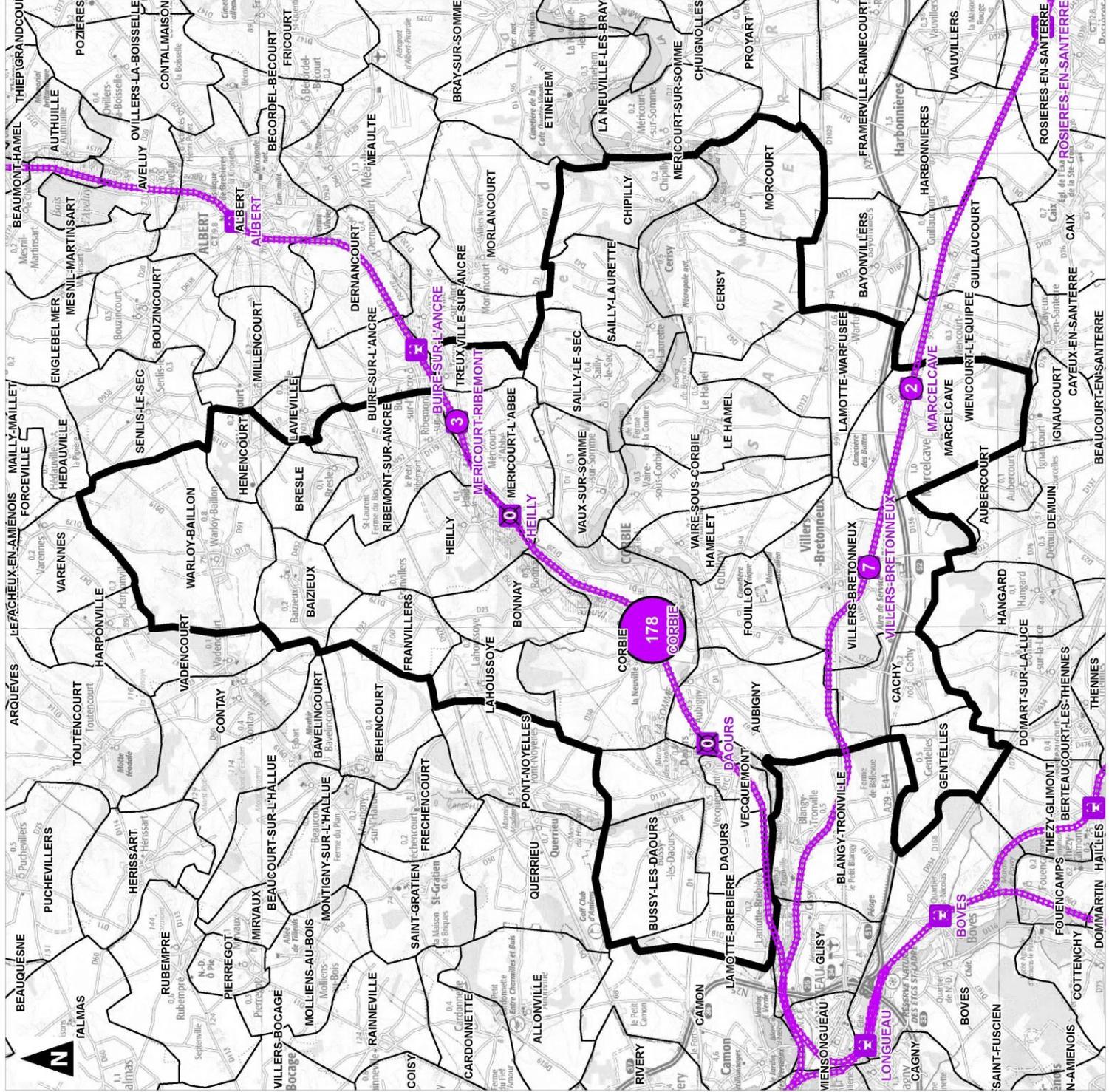
 Voie ferrée



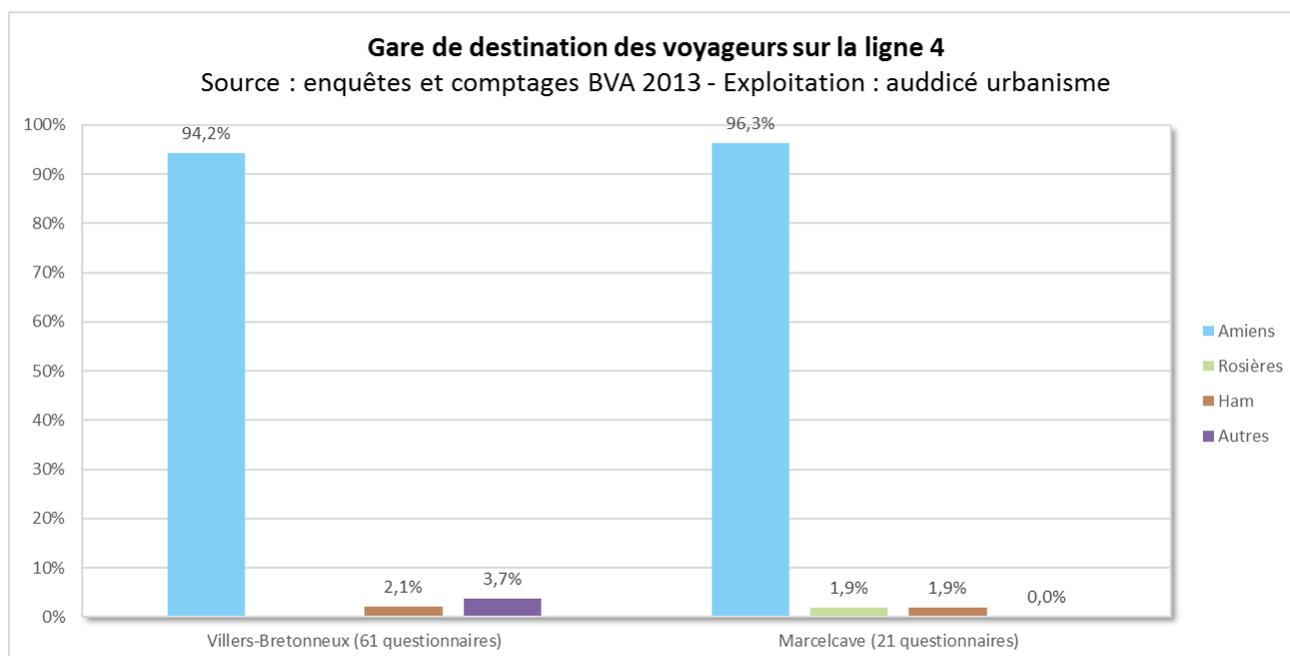
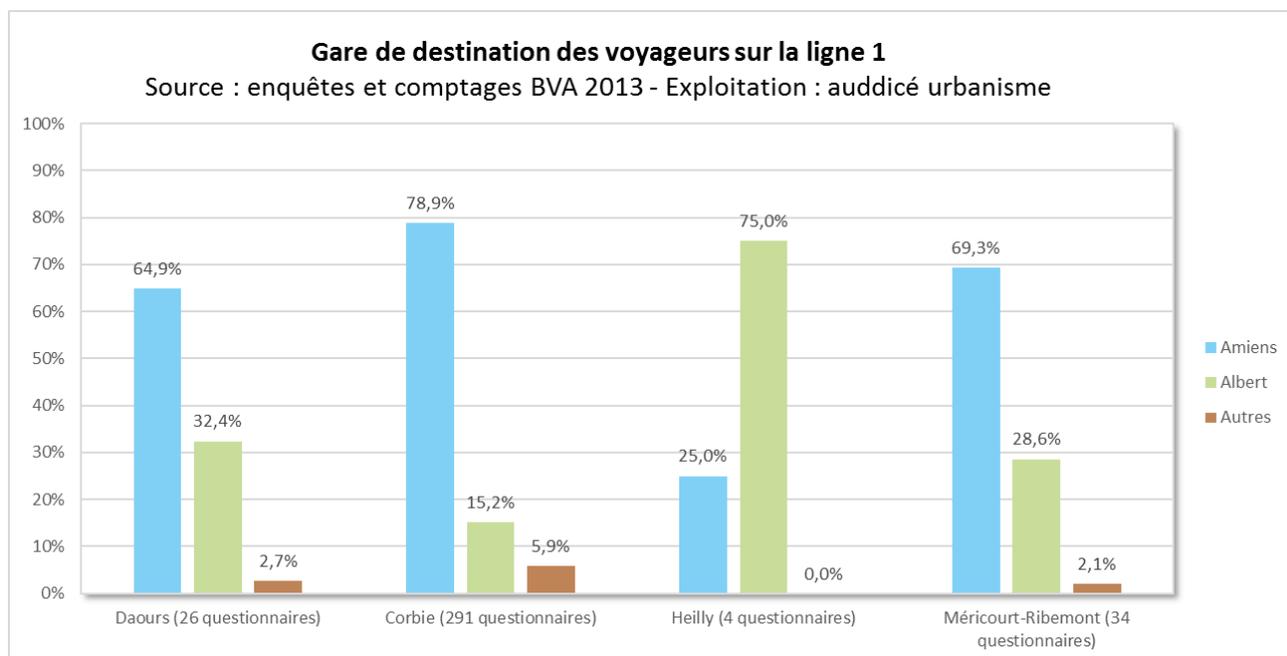
1:100 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Rédaction : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
Sources de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : Enquêtes et campagnes BVA - base unique 2013 (TER Picardie) - IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016



Les deux graphiques suivants représentent la gare de destination des voyageurs au départ des différentes gares du territoire en 6h et 10h (les résultats sont à interpréter avec précaution car le nombre de personnes interrogées est dans certains cas relativement faible) :



Sur la ligne 1, 2 gares de destinations se dégagent :

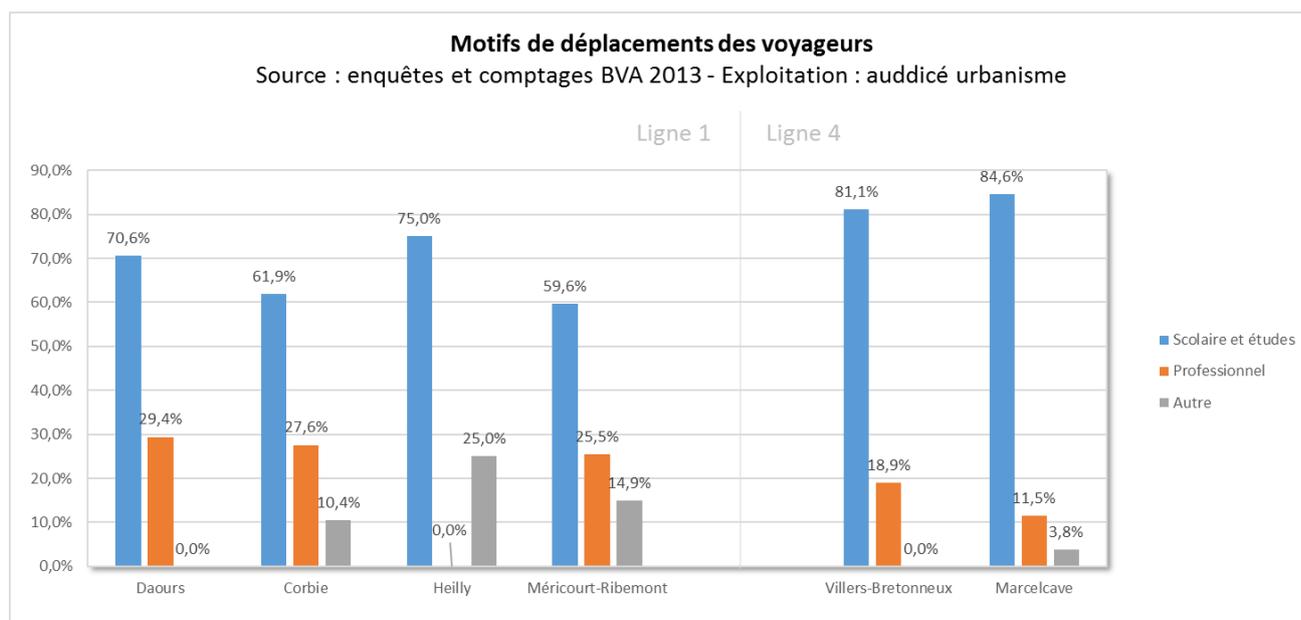
- Amiens, qui constitue la gare de destination principale des voyageurs (entre 65 et 80% des voyageurs selon les gares), sauf à Heilly (où les résultats sont peu significatifs au regard du faible nombre de questionnaires étudiés),
- Albert, qui constitue la seconde destination (entre 15 et 30% des voyageurs selon les gares).

Sur la ligne 4, Amiens est la principale destination (95% des voyageurs environ).

Il convient de noter qu'Amiens et Albert peuvent éventuellement être des gares de transit vers d'autres destinations (Paris notamment).

De ces chiffres ressortent l'importance primordiale de la mobilité entre le Val de Somme et Amiens.

Le graphique suivant illustre les motifs de déplacement. Il permet de distinguer les déplacements scolaires / étudiants des déplacements professionnels et des autres déplacements (à interpréter avec les mêmes réserves que précédemment) :



Là encore, les lignes 1 et 4 se distinguent :

- **Sur la ligne 1, on peut observer une certaine diversité.** Si les déplacements liés à l'école ou aux études sont majoritaires (entre 60 et 75% des voyageurs selon les gares), le travail représente entre 25 et 30% du total. Les autres motifs (loisirs, achats...) ne sont pas négligeables avec 15% à Méricourt-Ribemont et 10% à Corbie.
- **Sur la ligne 2, les déplacements liés à l'école et aux études sont nettement majoritaires** (plus de 80% du total).



Éléments à retenir sur l'usage du train dans le Val de Somme

En termes de fréquentation, Corbie se dégage nettement comme la gare la plus importante : non seulement on y observe le plus grand nombre de montées le matin, mais il s'agit aussi de la seule gare où un nombre conséquent de voyageurs descendent le matin. Ensuite vient Villers-Bretonneux, puis Marcelcave, Méricourt-Ribemont et Daours. La gare d'Heilly est peu fréquentée.

Les voyageurs sont de plus en plus nombreux à prendre le train dans le Val de Somme (sauf à Heilly).

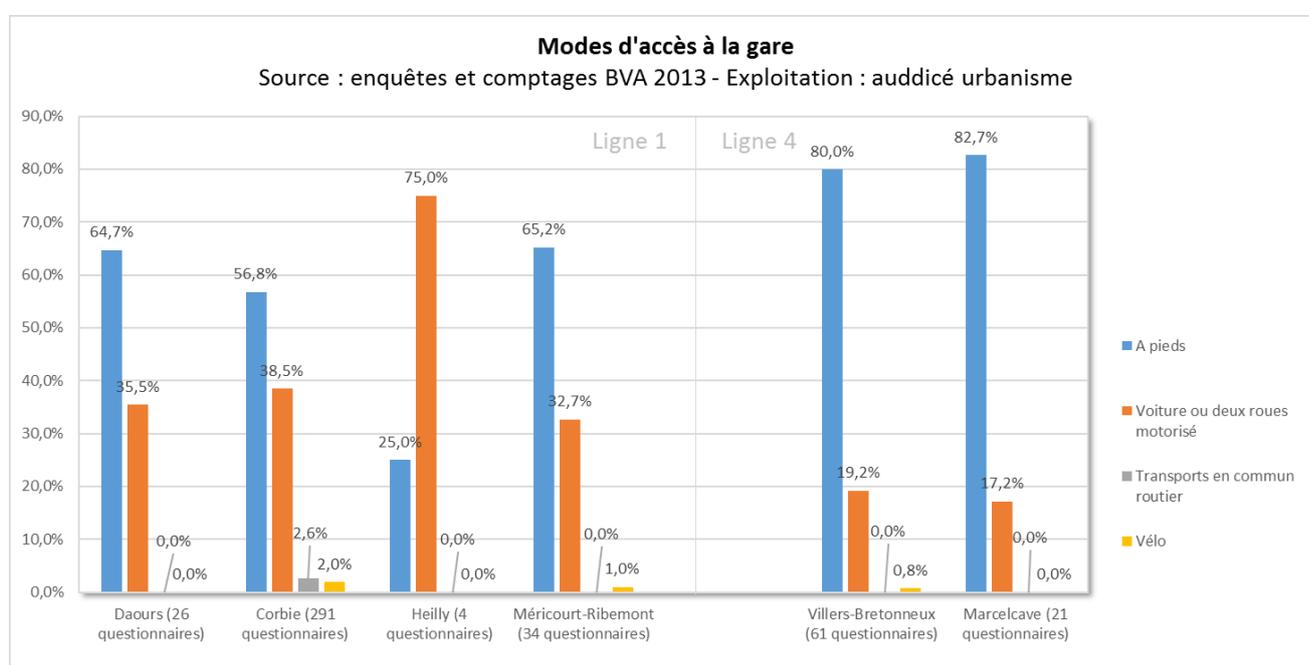
La principale destination des voyageurs est Amiens. Sur la ligne 1, Albert est la seconde destination (loin derrière Amiens).

Les premiers motifs de déplacement des usagers du train sont l'école et les études. Ensuite vient le travail (loin derrière, surtout sur la ligne 4), puis les

autres motifs.

■ **ACCESSIBILITÉ DES GARES : UN BON MAILLAGE DU TERRITOIRE**

Le graphique suivant représente le mode de transport utilisé par les voyageurs pour accéder aux différentes gares (comme pour certains graphiques présentés précédemment, la foi à accorder aux données dépend du nombre de questionnaires recueillis) :



Excepté à Heilly (où les données sont peu significatives, faute de questionnaires), le principal mode d'accès à la gare est la marche à pied. On peut noter sur ce point une différence entre la ligne 1 et la ligne 4 : sur cette dernière, le poids de la marche à pied comme mode d'accès à la gare est particulièrement important (plus 80%). **Cette situation met en lumière l'importance de l'accessibilité piétonne des gares (confort, sécurité), et la nécessité pour valoriser les gares de densifier leurs abords immédiats.**

Après la marche à pied, viennent la voiture et les deux roues motorisées : un mode de déplacement important pour les habitants des communes voisines, et qui doit également être pris en compte dans les aménagements des gares et de leurs abords.

Le vélo et les transports en commun sont quasiment inexistants. Si cette situation est compréhensible en ce qui concerne les transports en commun (le seul réseau de bus desservant le territoire est celui du Département, et il n'est pas organisé pour faciliter l'intermodalité bus – train), **il semble en revanche que des progrès soient possibles concernant le vélo.**

> **Accessibilité piétonne et cyclable**

L'accessibilité piétonne et cyclable a été analysée dans le cadre plus général du contexte urbain de chacune des gares (voir ci-après).

> **Accessibilité automobile**

La carte présentée en page suivante représente les secteurs accessibles à 5, 10 et 15 minutes en voiture autour des gares.

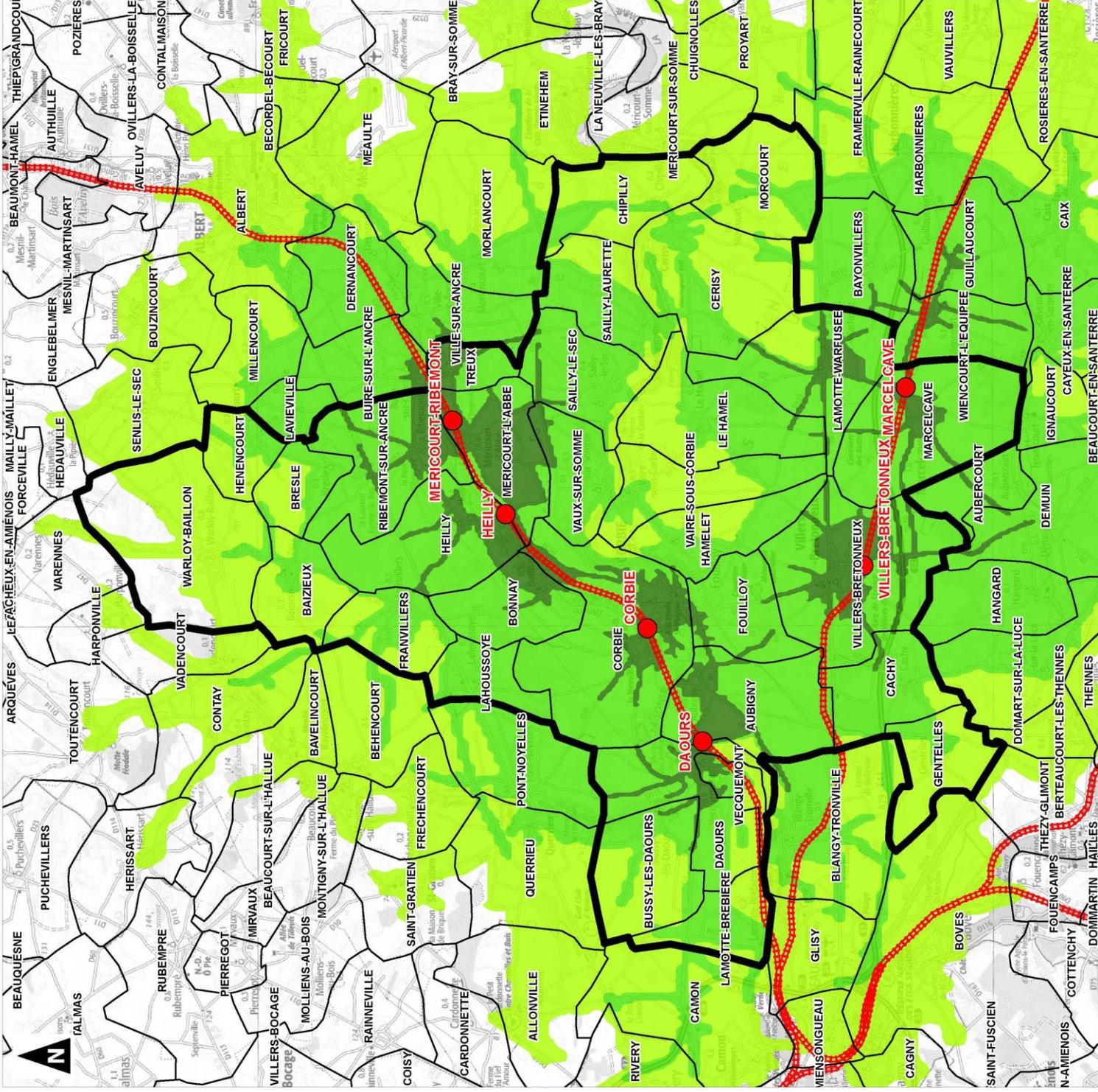
Elle permet d'observer :

- que l'ensemble du territoire (si ce n'est l'extrême Nord de Warloy-Baillon) **se trouve à moins de 15 minutes en voiture d'une gare,**
- que **la majeure partie du territoire se trouve à moins de 10 minutes en voiture d'une gare,**
- que les secteurs où l'influence des gares est potentiellement la moins importante sont :
 - o le Nord-Ouest du territoire (Warloy-Baillon, Hénencourt, Bresle, Baizieux, Franvillers notamment),
 - o l'extrémité Ouest du territoire (Bussy-les-Daours, Lamotte-Brebière, Gentelles) : en effet, si la gare de Daours est relativement proche, l'agglomération est très proche également, ce qui réduit l'attractivité du train,
 - o la vallée de la Somme en amont de Hamelet.

Ces observations confirment que l'enjeu ferroviaire dans le Val de Somme dépasse largement les seules communes desservies par le train, et que la desserte ferroviaire est un atout majeur pour le territoire intercommunal dans son ensemble.

Isochrones autour des gares de la Communauté de Communes

-  Communauté de Communes du Val de Somme
-  Limites communales
-  Gare dans la Communauté de Communes
-  Voie ferrée
-  5 minutes autour d'une gare en voiture
-  10 minutes autour d'une gare en voiture
-  15 minutes autour d'une gare en voiture



1:100 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

■ PROFIL ET ENVIRONNEMENT URBAIN DE CHAQUE GARE

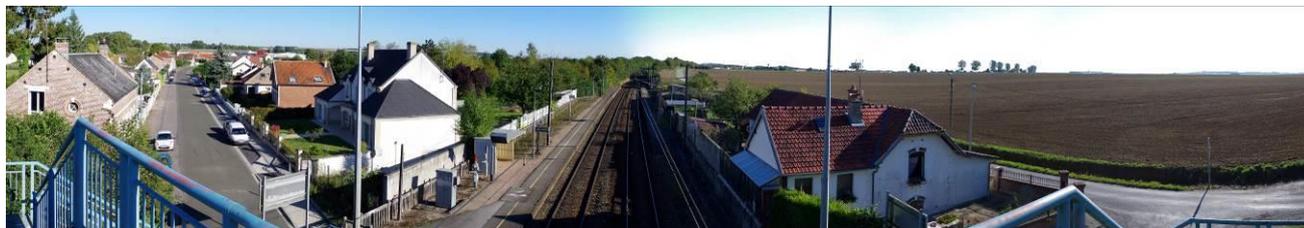
> Daours

- La gare de Daours en quelques chiffres

Daours	
<i>Temps de trajet vers Amiens</i>	9 minutes
<i>Temps de trajet vers Albert</i>	21 minutes
<i>Nombre de trains s'arrêtant chaque jour (2016)</i>	18
<i>Nombre de montées un jour de semaine entre 6h et 10h en 2013</i>	37
<i>Nombre de descentes un jour de semaine entre 6h et 10h en 2013</i>	0
<i>Evolution de la fréquentation de la gare entre 2002 et 2012</i>	+ 77%
<i>Part de l'école et des études dans les motifs de déplacement des voyageurs en 2013</i>	70,6%
<i>Part du travail dans les motifs de déplacement des voyageurs en 2013</i>	29,4%
<i>Part de la marche à pieds parmi les modes d'accès à la gare</i>	64,7%
<i>Communes appartenant au Bassin Versant de la gare en 2012 (AUOR)⁸</i>	Aucune

- Analyse urbaine des abords de la gare

L'arrêt ferroviaire de Daours se présente à la limite sud de l'urbanisation dans un secteur pavillonnaire enclavé par la D1 passante au Nord, la Somme sur l'Ouest et la voie ferrée au Sud. Au nord de l'arrêt, le tissu urbain est lâche. Au sud, la transition est franche avec l'espace agricole ouvert.



Arrêt de train de Daours depuis la passerelle piétonne

Le terrain de sport proche de l'arrêt ferroviaire et situé sur le territoire communal d'Aubigny présente l'avantage de ne pas être concerné par les aléas du PPRi de la Somme. Il recoupe les deux isochrones « 10 minutes à pied ou à vélo de l'arrêt ». Les sites proposés à l'urbanisation par les élus en début d'élaboration du PLUi à l'Ouest de la Somme (Daours et Vecquemont) sont difficilement accessibles depuis l'arrêt ferroviaire actuellement assez enclavé.

Un point de traversée de la Somme accompagné d'un cheminement doux (cycles et piétons) faciliterait le désenclavement de l'arrêt de train. En effet, l'axe passant de la D1 reste aujourd'hui peu propice aux modes doux. Il y a aussi un intérêt de développement touristique dans la création d'un lien facilité entre la véloroute de Péronne à Amiens et l'arrêt de train.

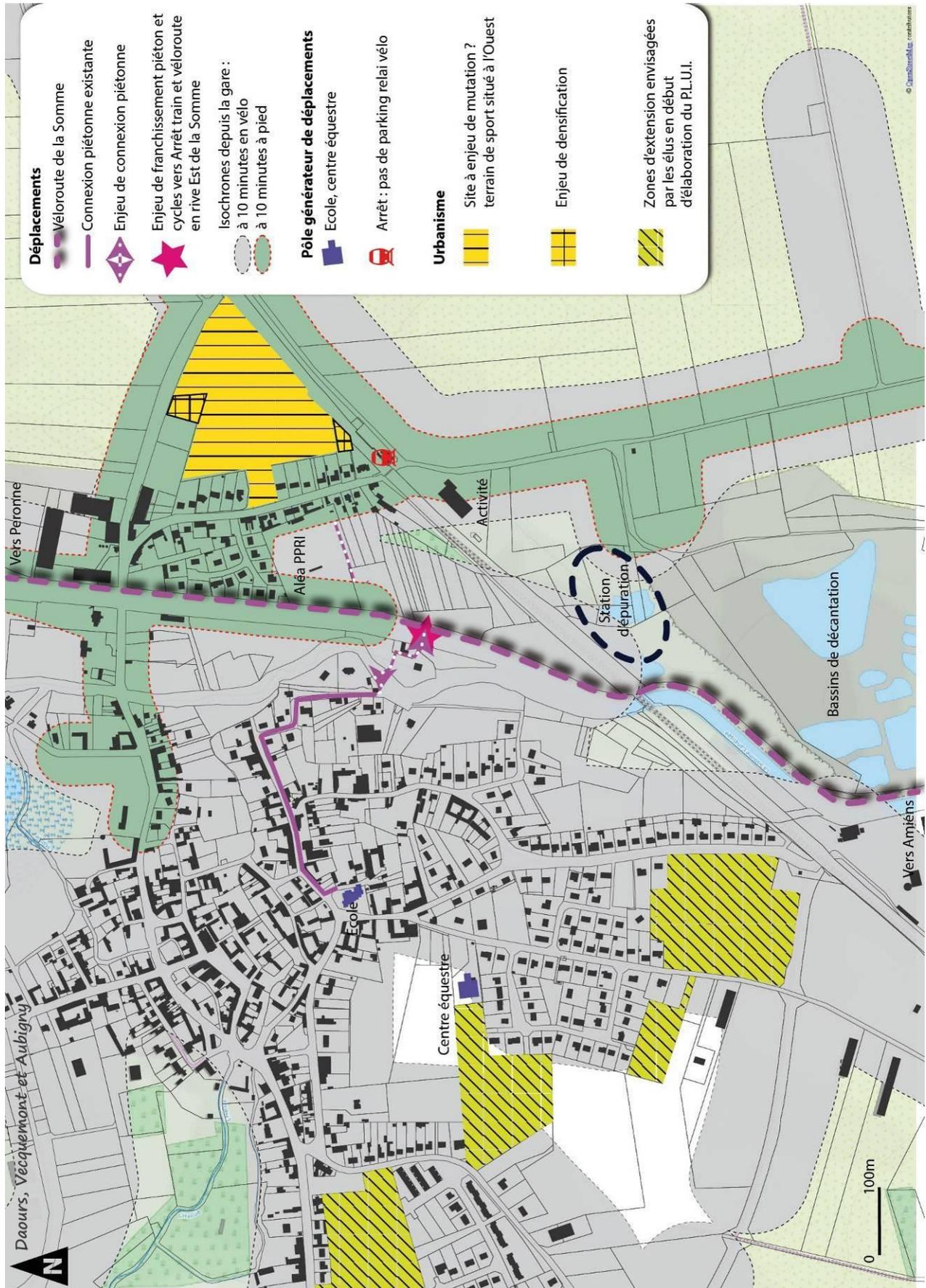
⁸ Communes comprenant au moins 5 abonnés montant à cette gare



Au sud de la passerelle : absence de parking vélo relai et de place PMR automobile matérialisée au nord et au sud de l'arrêt.



Un accès PMR praticable. Il manque néanmoins des bandes podotactiles sur les quais.



> Corbie

- *La gare de Corbie en quelques chiffres*

Corbie	
<i>Temps de trajet vers Amiens</i>	Ente 10 et 13 minutes
<i>Temps de trajet vers Albert</i>	Entre 11 et 17 minutes
<i>Nombre de trains s'arrêtant chaque jour (2016)</i>	44
<i>Nombre de montées un jour de semaine entre 6h et 10h en 2013</i>	448
<i>Nombre de descentes un jour de semaine entre 6h et 10h en 2013</i>	178
<i>Evolution de la fréquentation de la gare entre 2002 et 2012</i>	+ 35%
<i>Part de l'école et des études dans les motifs de déplacement des voyageurs en 2013</i>	61,9%
<i>Part du travail dans les motifs de déplacement des voyageurs en 2013</i>	27,9%
<i>Part de la marche à pieds parmi les modes d'accès à la gare en 2013</i>	56,8%
<i>Communes appartenant au Bassin Versant de la gare en 2012 (AUOR)⁹</i>	Corbie Fouilloy Vaire-sous-Corbie

- *Analyse urbaine des abords de la gare*

Au Sud de la gare, l'espace accordé à l'automobile est dominant. Les stationnements non dessinés font que l'espace consacré à cet usage est peu densifié au détriment des fonctions piétonnes et cyclistes. A l'Ouest de la gare, une cheminée d'une friche industrielle constitue à la fois un intérêt patrimonial et un point de repère visuel.



Vue du parvis de la gare depuis la passerelle

⁹ Communes comprenant au moins 5 abonnés montant à cette gare



Rue Jaurès et rue Léon Cure : l'espace entre les deux rues est un parking peu optimisé

Les quais de la gare ont des bancs abrités. L'ensemble présente néanmoins un caractère vieillissant qui gagnerait à être amélioré (peintures écaillées, passerelle peu esthétique). Cela encouragerait l'usage du train.



Gare



Passerelle peu esthétique

Le parvis Sud de la gare est en enrobé, peu qualitatif pour ce type d'espace. L'omniprésence de l'automobile nie les modes doux.



Absence d'un espace dédié aux piétons, deux roues au Sud de la gare : omniprésence sur tout l'espace de l'automobile

A l'Ouest de la gare, le site de la déchetterie a une situation peu pertinente : le passage de camions rentre en conflit avec l'usage piéton au sud de la gare. Ce site pourrait devenir un potentiel de renouvellement urbain proche de la gare à condition de trouver un nouveau site d'accueil.



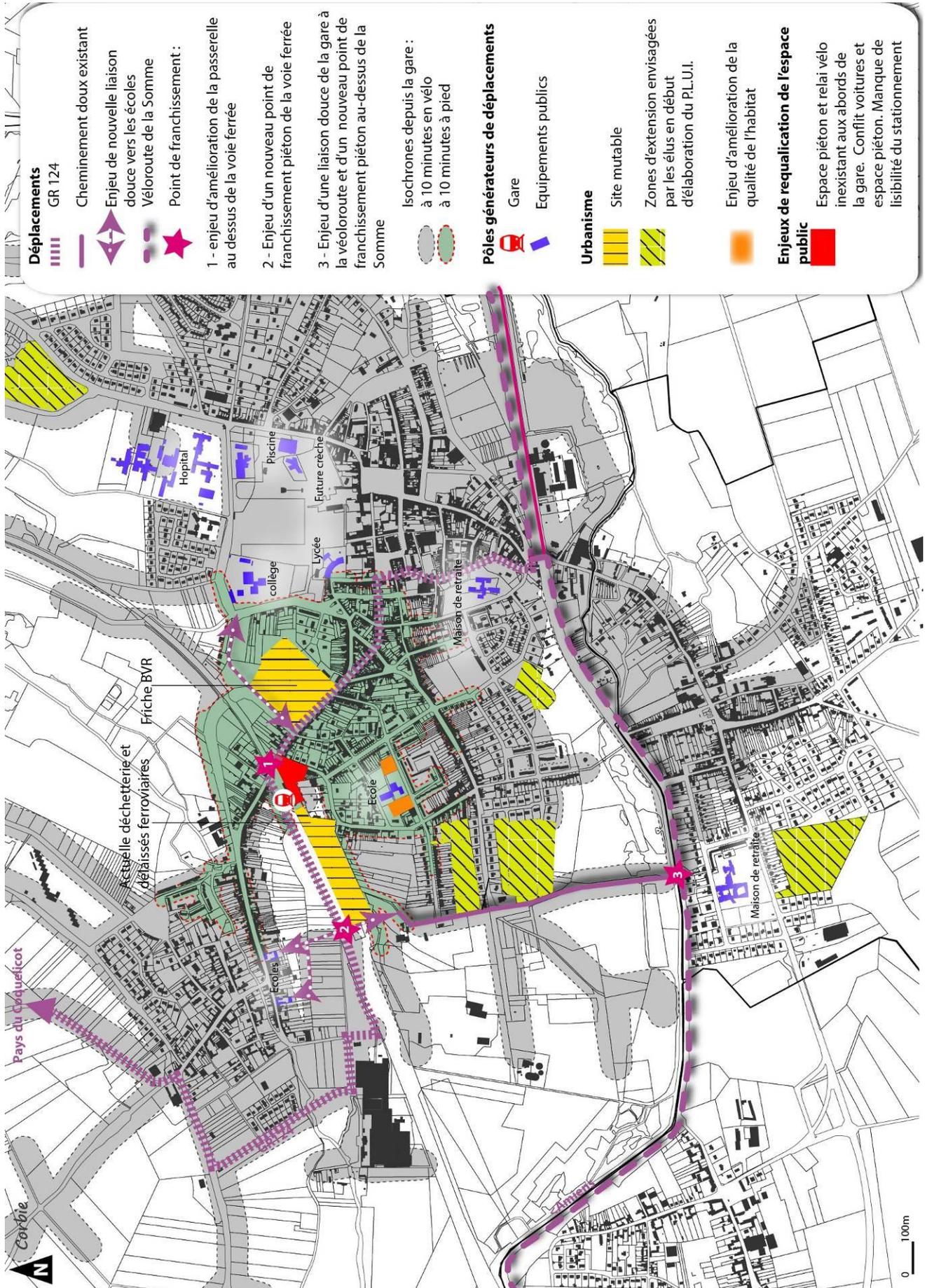
La déchetterie jouxte la gare



Place P.M.R : la qualité du trottoir est peu appropriée



A l'Ouest de l'ancienne fabrique, les délaissés ferroviaires montrent un talus de +/-1,5m



La carte d'analyse en fonction des isochrones montre une bonne pertinence des sites envisagés par les élus à l'urbanisation en début d'élaboration du PLUi. Sur le territoire communal de Fouillooy au Sud de la maison de retraite, le site envisagé reste frontalier de l'isochrone « à 10 minutes en vélo ». Pour cette extension urbaine, le franchissement de la Somme à vélo (étoile n°3) pourrait permettre de gagner la gare en vélo en sécurité en évitant l'axe très passant de la D1. Le site mutable BVR est idéalement placé pour les deux isochrones et pour un objectif de densité bâtie élevé.

> Heilly

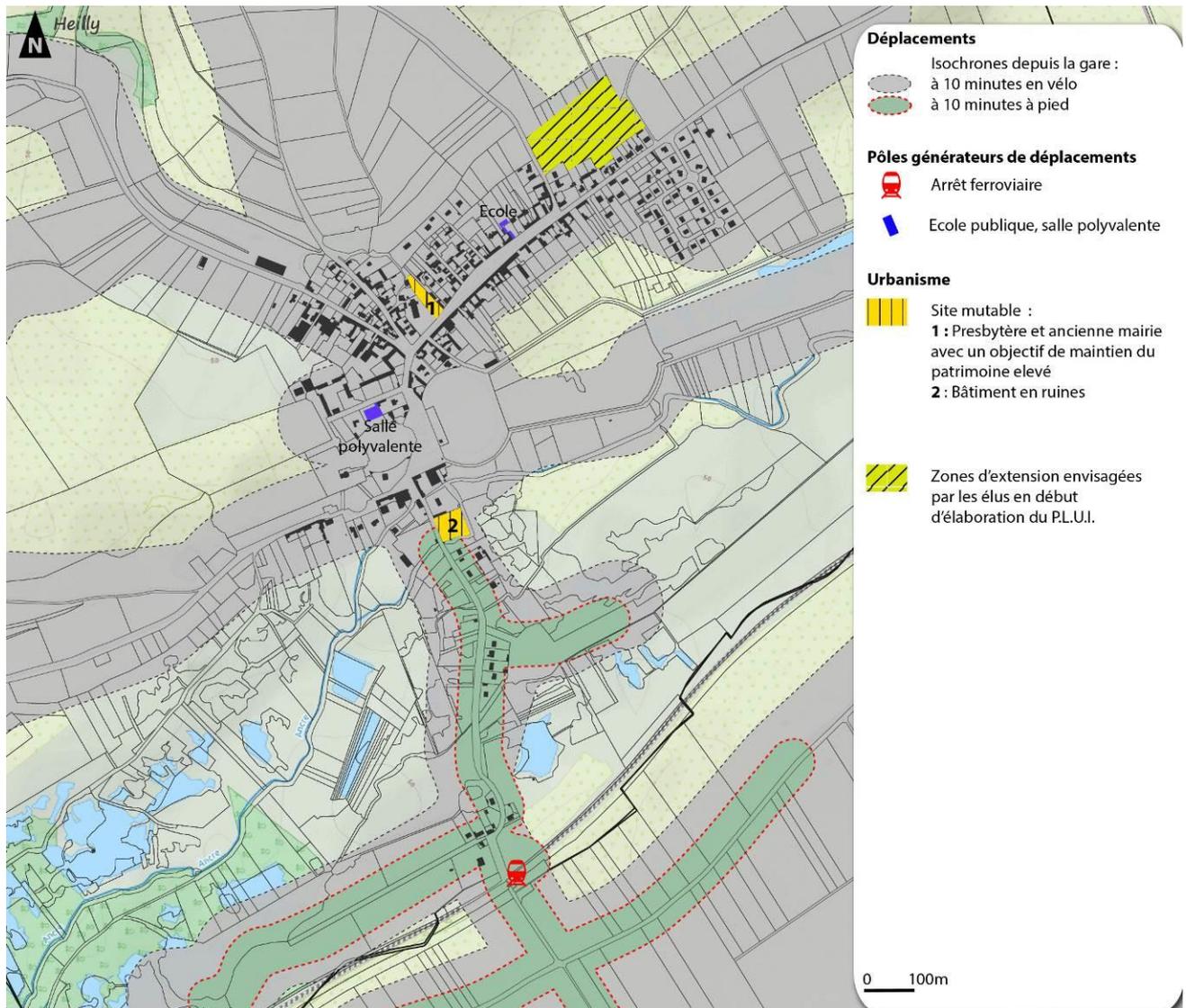
- La gare de Heilly en quelques chiffres

Heilly	
<i>Temps de trajet vers Amiens</i>	18 minutes
<i>Temps de trajet vers Albert</i>	12 minutes
<i>Nombre de trains s'arrêtant chaque jour (2016)</i>	16
<i>Nombre de montées un jour de semaine entre 6h et 10h en 2013</i>	8
<i>Nombre de descentes un jour de semaine entre 6h et 10h en 2013</i>	0
<i>Evolution de la fréquentation de la gare entre 2002 et 2012</i>	- 25%
<i>Part de l'école et des études dans les motifs de déplacement des voyageurs en 2013</i>	75%
<i>Part du travail dans les motifs de déplacement des voyageurs en 2013</i>	0%
<i>Part de la marche à pieds parmi les modes d'accès à la gare en 2013</i>	25%
<i>Communes appartenant au Bassin Versant de la gare (AUOR)¹⁰ en 2012</i>	Aucune

- Analyse urbaine des abords de la gare

L'arrêt de train d'Heilly est très distant du centre du village (1,4 km). Les contraintes de PPRi, l'éloignement au centre, et le risque de non pérennisation de l'arrêt que fait planer sa faible utilisation rentrent en défaveur de la démarche d'un urbanisme orienté vers le rail sur cette commune. On peut signaler un intérêt touristique que présente le maintien de l'arrêt ferroviaire pour la découverte du village patrimonial.

¹⁰ Communes comprenant au moins 5 abonnés montant à cette gare



> Méricourt-Ribemont

- La gare de Méricourt-Ribemont en quelques chiffres

Méricourt-Ribemont	
<i>Temps de trajet vers Amiens</i>	22 minutes
<i>Temps de trajet vers Albert</i>	8 minutes
<i>Nombre de trains s'arrêtant chaque jour (2016)</i>	18
<i>Nombre de montées un jour de semaine entre 6h et 10h en 2013</i>	49
<i>Nombre de descentes un jour de semaine entre 6h et 10h en 2013</i>	3
<i>Evolution de la fréquentation de la gare entre 2002 et 2012</i>	+ 56%
<i>Part de l'école et des études dans les motifs de déplacement des voyageurs en 2013</i>	59,6%
<i>Part du travail dans les motifs de déplacement des voyageurs en 2013</i>	25,5%
<i>Part de la marche à pieds parmi les modes d'accès à la gare en 2013</i>	65,2%
<i>Communes appartenant au Bassin Versant de la gare (AUOR)¹¹ en 2012</i>	Méricourt-l'Abbé Ribemont-sur-Ancre

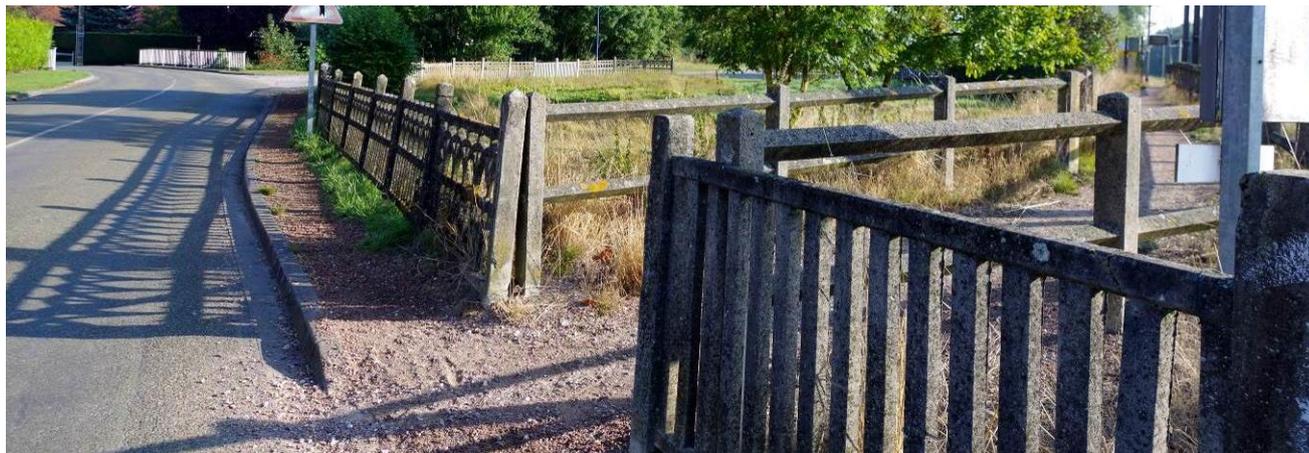
- Analyse urbaine des abords de la gare

L'arrêt ferroviaire mérite des améliorations d'accueil. On note aussi des contraintes d'accès piéton aux abords de l'arrêt de train.



Des contraintes d'espace piéton sécurisé réduit au sud de l'arrêt de train

¹¹ Communes comprenant au moins 5 abonnés montant à cette gare



Accès nord des voies : un revêtement en schiste rouge inapproprié pour les PMR et déficients visuels

Entre l'Ancre et les voies, un espace minéral peu qualitatif est présent. Il dispose peut-être d'une capacité de mutation en parking relai paysager. Le contexte proche de l'Ancre doit attirer l'attention sur la diminution des surfaces imperméables, le recours à la gestion alternative des eaux pluviales.



Espace minéral proche de l'ancien bâtiment de la gare



Absence de bancs dans les abris d'attente des trains. Pas de bandes podotactiles sur les quais

Entre l'école de Méricourt-l'Abbé et l'arrêt de train, le circuit piéton se fait sur l'herbe. Il apparait nécessaire de concilier la préservation de la qualité paysagère de village picard et la valorisation des liaisons douces sécurisées vers l'arrêt ferroviaire.



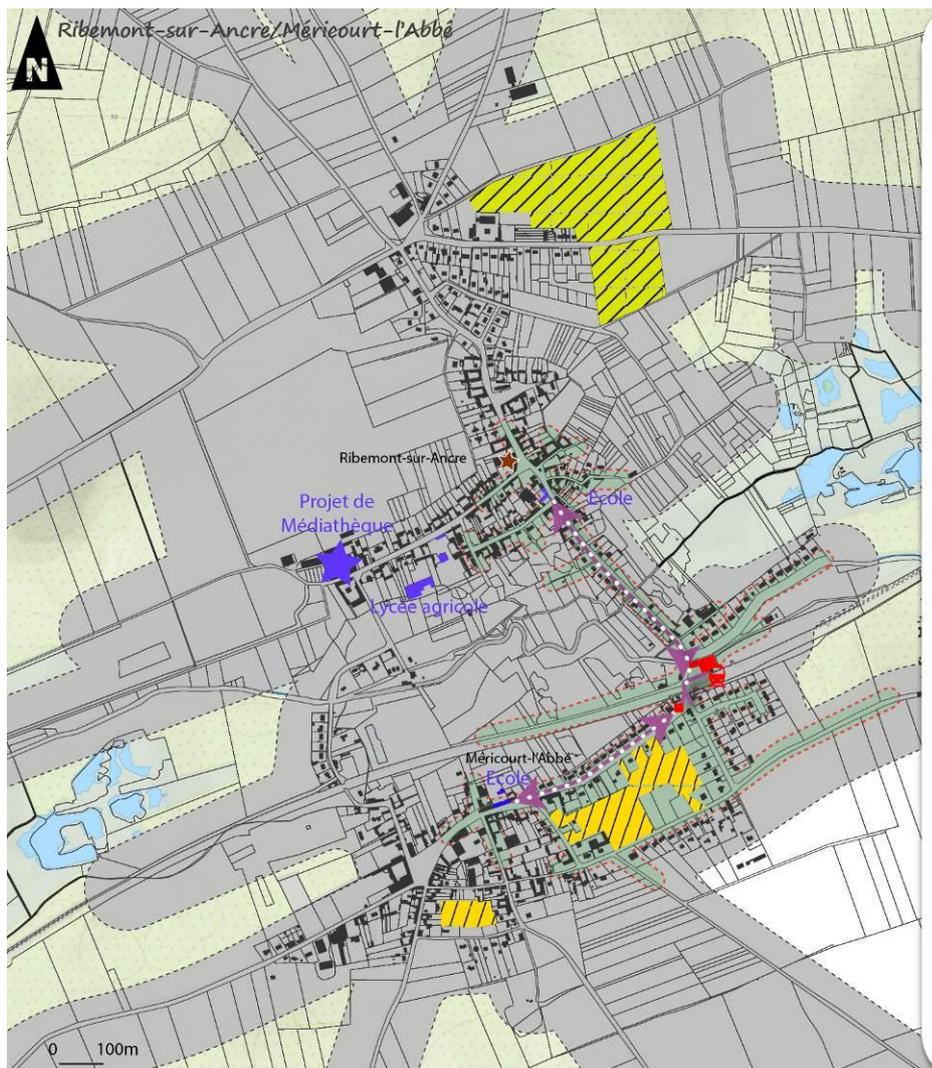
Mieux relier l'école à l'arrêt de train, de bus tout en maintenant la qualité paysagère de village picard



Le cœur de bourg de Ribemont-sur-Ancre montre un bel exemple de conciliation entre une desserte piétonne sécurisée et accessible par tous les temps, le maintien de surfaces enherbées (patrimoine paysager du village picard). On remarque aussi (photo de gauche) le caniveau en pavés dans l'espace voirie qui diminue visuellement la voie, manière subtile de faire ralentir les véhicules.

Les sites d'extension urbaine envisagés par les élus en début d'élaboration du PLUi à Méricourt-l'Abbé sont propices à un urbanisme orienté vers le rail. Le site directement au Sud-Ouest de l'arrêt est dans un contexte pavillonnaire de faible densité bâtie. Celui plus au Sud-Ouest du bourg est dans une partie d'habitat ancien plus dense.

A Ribemont-sur-Ancre, les zones proposées à l'urbanisation par les élus restent accessibles à 10 minutes en vélo de l'arrêt de train. Elles posent donc la réflexion d'une liaison sécurisée pour les cycles depuis ce secteur et aussi la création d'un stationnement vélo relais à l'arrêt de train. Elles interviennent dans un contexte urbain pavillonnaire lâche. Au Nord de la D52, le flanc de coteau du Mont Plaisant présente une pente de 5% générant un risque d'érosion qu'il convient de bien prendre en considération.



Déplacements

- Enjeu d'amélioration des continuités piétonnes entre l'arrêt de train, les écoles, l'arrêt de bus. Respect de la qualité paysagère existante (alignements d'arbres et trottoirs enherbés faisant la qualité de village picard)
- Isochrones depuis la gare :
 - à 10 minutes en vélo
 - à 10 minutes à pied

Pôles générateurs de déplacements

- Equipements
- Arrêt de train : améliorer l'accueil par des bancs. Accès PMR impossible au Nord du fait du matériau (schiste rouge) Absence de parking relai vélo.
- Abribus
- Musée archéologique de Ribemont-sur-Ancre

Urbanisme

- Zones d'extension envisagées par les élus en début d'élaboration du P.L.U.I.
- Espace minéral proche de l'arrêt ferroviaire à enjeu de qualification pc 128 (exemple : parking paysager filtrant)

> Villers-Bretonneux

- La gare de Villers-Bretonneux en quelques chiffres

Villers-Bretonneux	
<i>Temps de trajet vers Amiens</i>	13 minutes
<i>Nombre de trains s'arrêtant chaque jour (2016)</i>	24
<i>Nombre de montées un jour de semaine entre 6h et 10h en 2013</i>	164
<i>Nombre de descentes un jour de semaine entre 6h et 10h en 2013</i>	7
<i>Evolution de la fréquentation de la gare entre 2002 et 2012</i>	+ 38%
<i>Part de l'école et des études dans les motifs de déplacement des voyageurs en 2013</i>	81,1%
<i>Part du travail dans les motifs de déplacement des voyageurs en 2013</i>	18,9%
<i>Part de la marche à pieds parmi les modes d'accès à la gare en 2013</i>	80%

- Analyse urbaine des abords de la gare



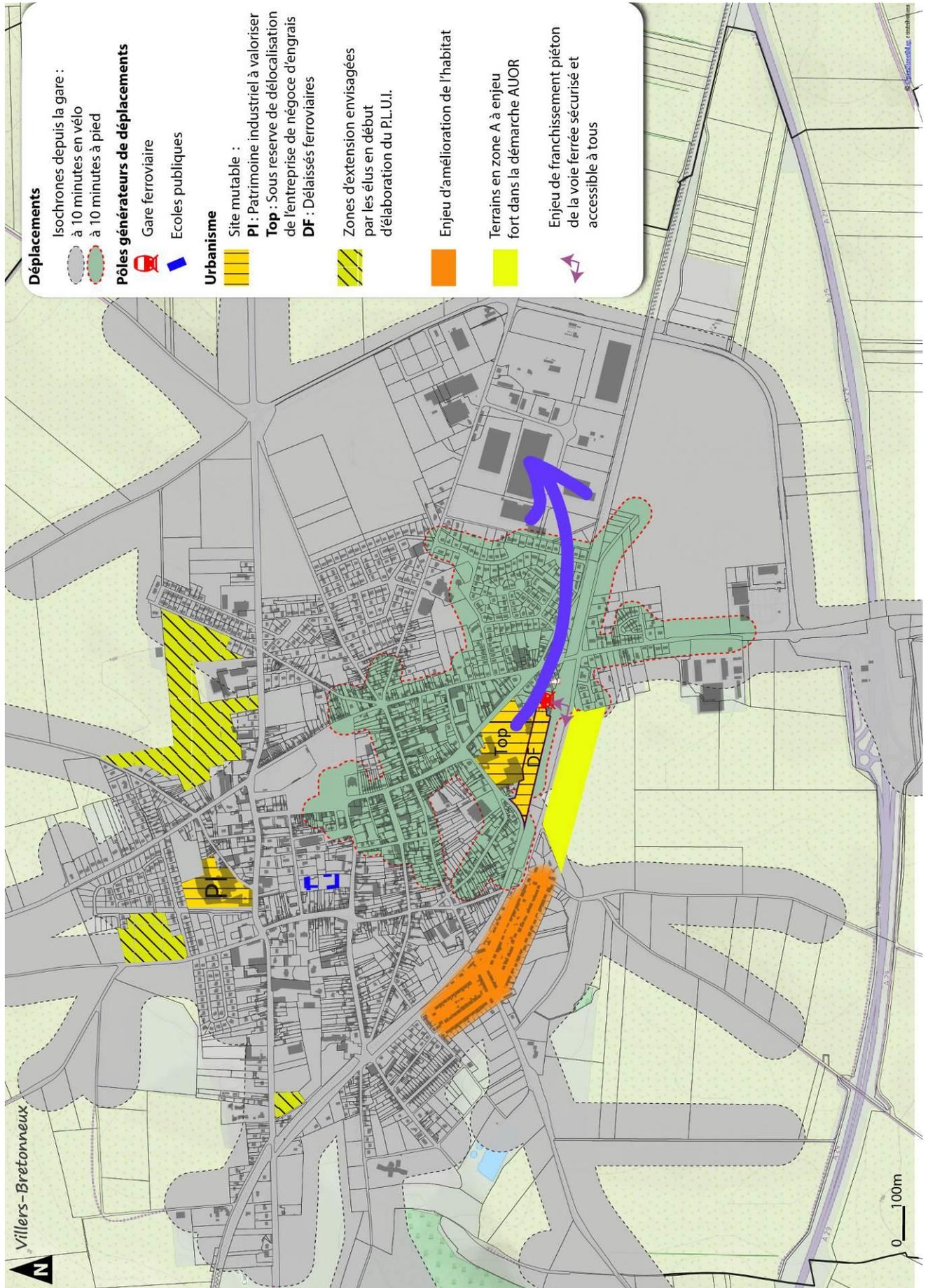
A proximité de la gare, la libération volontaire du site de l'entreprise « TOP » constitue une éventualité non confirmée à ce jour, mais qui mérite d'être étudiée pour en mesurer les conséquences en termes d'aménagement urbain. Ce potentiel foncier couplé à celui de la friche RFF et SNCF plus au sud permettrait de construire la ville sur la ville en préservant l'espace agricole. Le contexte du centre-ville proche montre une densité bâtie de 43 logements/ha.

Le recouplement des deux isochrones montre que ce site est vraiment très approprié pour du logement.

Comme le montre la carte en page suivante, les sites proposés à l'urbanisation par les élus en début d'élaboration du P.L.U.I. sont majoritairement situés au Nord de la commune. Ces secteurs ne sont pas compris dans l'isochrone « 10 minutes à pied de la gare » mais figurent dans celui « 10 minutes à vélo de la gare ». L'axe passant de la D1029 reste néanmoins dangereux pour les cyclistes. Les franges bâties Nord récentes et actuellement envisagées par les élus sont particulièrement exposées en vue du mémorial Australien de la Grande Guerre de Villers-Bretonneux. Une prise en compte de la qualité paysagère des franges exposées au site doit être menée.



Potentiel foncier dans l'ilot de la gare sous condition de déplacement de l'entreprise « Top »



La gare de Villers-Bretonneux bénéficie de nombreux aménagements pour l'accessibilité à tous (bandes podotactiles, place de stationnement PMR sur le parvis).



Gare de Villers-Bretonneux depuis la passerelle piétonne



Parvis aménagé au Nord de la gare



Mobilier récent incitant à l'usage régulier du train



Capacité d'accueil de 5 vélos dans le parking relai vélo

A l'Ouest de la gare, le parking est fonctionnel mais peu optimisé (grand espace de circulation au centre). Des petits aménagements paysagers manquent pour inscrire visuellement les véhicules en stationnement.



Parking actuel sur la friche RFF et SNCF

Le jardin jouxtant l'entreprise « Top » ne présente pas d'intérêt paysager marqué : les sujets sont encore juvéniles.



Parcelle 424 depuis le Nord par la rue de la gare : jardin au Sud-Est de l'entreprise « Top »



Parcelle 423 et son entrée depuis la rue de la gare : pas d'enjeu patrimonial



Façade de l'entreprise « Top » par la rue Théodore Delacour (Au Nord-Ouest de l'îlot de la gare) : pas d'enjeu patrimonial



Parcelles 413 et 414 occupées par un boisement. Le portail en ferronnerie d'art et ses deux piliers méritent d'être préservés en place ou déplacés (dans ce dernier cas, uniquement la ferronnerie)



Parcelle 908, villa présentant un caractère patrimonial (extrémité Est du site TOP)

> Marcelcave

- La gare de Marcelcave en quelques chiffres

Marcelcave	
<i>Temps de trajet vers Amiens</i>	19 minutes
<i>Nombre de trains s'arrêtant chaque jour (2016)</i>	15
<i>Nombre de montées un jour de semaine entre 6h et 10h en 2013</i>	54
<i>Nombre de descentes un jour de semaine entre 6h et 10h en 2013</i>	2
<i>Evolution de la fréquentation de la gare entre 2002 et 2012</i>	+ 97%
<i>Part de l'école et des études dans les motifs de déplacement des voyageurs en 2013</i>	84,6%
<i>Part du travail dans les motifs de déplacement des voyageurs en 2013</i>	11,5%
<i>Part de la marche à pieds parmi les modes d'accès à la gare en 2013</i>	82,7%
<i>Communes appartenant au Bassin Versant de la gare (AUOR)¹² en 2012</i>	Marcelcave

- Analyse urbaine des abords de la gare

L'arrêt ferroviaire a une capacité d'accueil satisfaisante pour les personnes à mobilité réduite par des aménagements récents. La traversée du rail se fait par un passage sur les voies accessible aux personnes à

¹² Communes comprenant au moins 5 abonnés montant à cette gare

mobilité réduite. Entouré en rouge sur la photo ci-dessous, on remarque la présence d'un hangar en béton sur la parcelle 5. Ce terrain a peut-être aujourd'hui une capacité de mutation.



Un aménagement récent des voies avec des bandes podotactiles. Un accueil satisfaisant



Parcelles 6,7 et 8 au Sud de l'arrêt de train : le parking pourrait être optimisé sur deux rangs. Un paysagement de haies bocagères permettrait d'améliorer l'inscription paysagère des véhicules en stationnement. Il n'y a pas de place PMR réservée.

A proximité immédiate de l'arrêt de train, une place verte triangulaire crée une petite centralité. Elle est appuyée par deux façades patrimoniales R+1+C de maisons de la reconstruction 1920 qui définissent de manière qualitative cet espace.



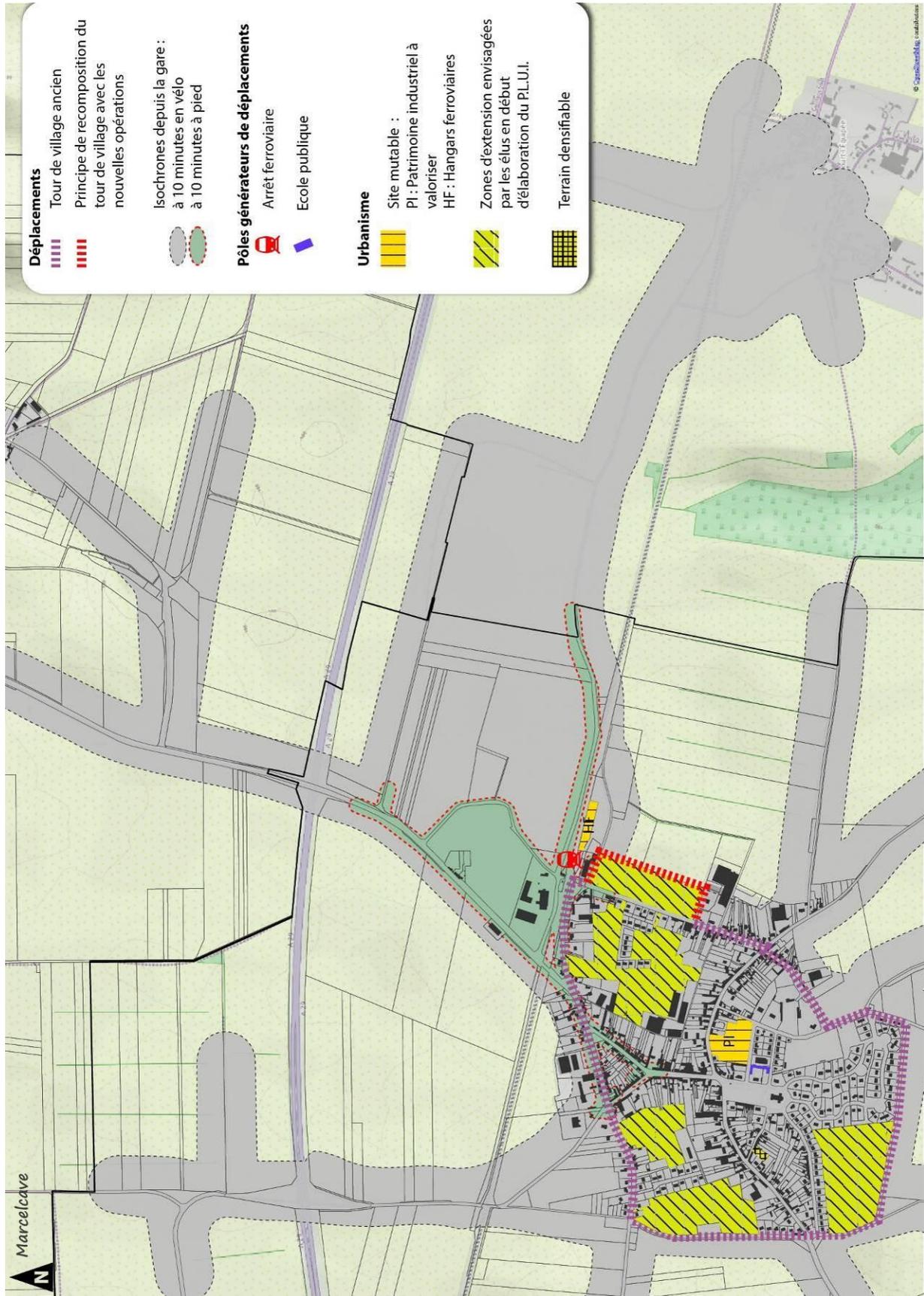
Les terrains directement au sud de l'arrêt sont intéressants par leur proximité (recoupement des isochrones velo et piéton). Un boisement à l'Est fait qu'ils ne sont pas en confrontation brutale avec le paysage du plateau de Santerre.



Espace agricole envisagé à l'urbanisation sur une partie des parcelles 22 et 3 à l'Est de la rue de la gare.

La proposition de site urbanisable des élus en début d'élaboration du PLUi sur la commune de Marcelcave est en bonne adéquation à la démarche d'un urbanisme orienté vers le rail. Une attention particulière doit être faite sur le maintien de son tour de village historique. Les opérations d'extension urbaine peuvent entraîner la recomposition ponctuelle de celui-ci afin qu'il garde sa continuité même s'il ne se s'agit pas de l'emprise historique. Le site mutable à l'Est de la place verte de l'église présente un enjeu fort de préservation de l'architecture patrimoniale.

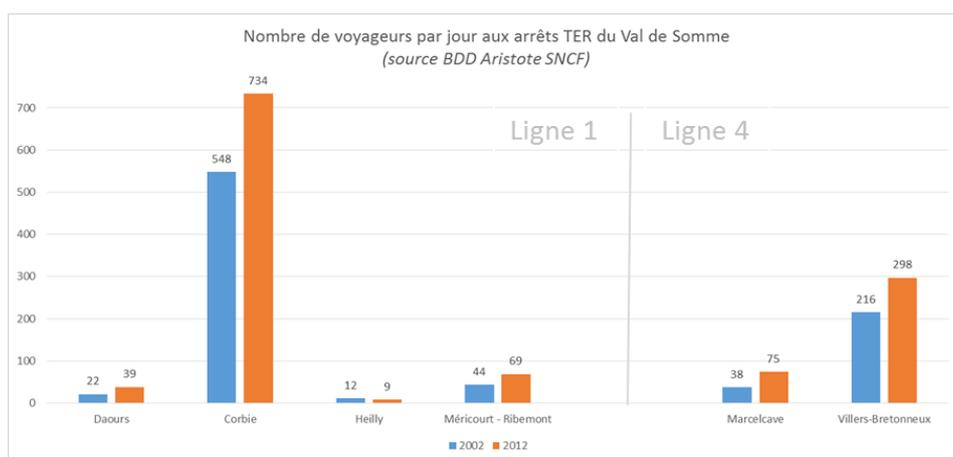
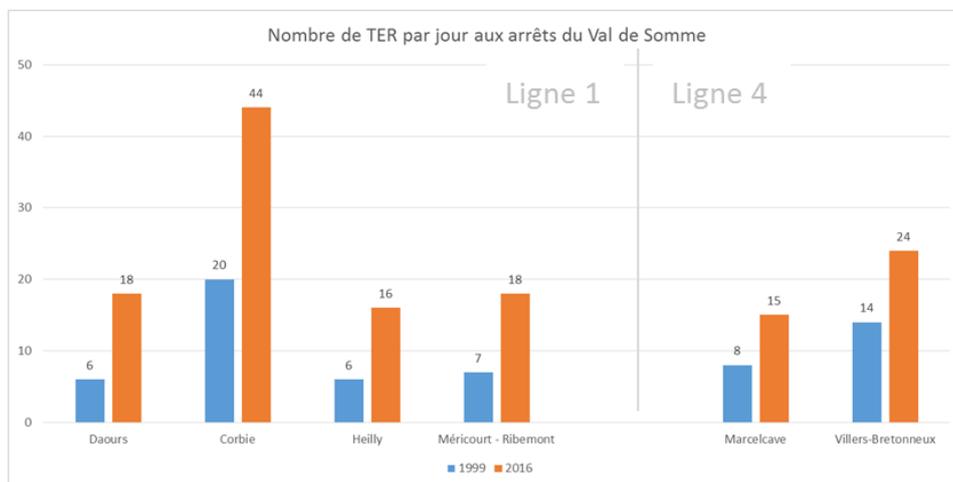
Il existe un enjeu de connexion et de déplacements entre la place verte, le site industriel mutable, la zone d'extension envisagée au Nord-Est, et la gare.





Retour d'atelier : les facteurs de fréquentation des gares

L'atelier de travail consacré à la mobilité a été l'occasion de s'interroger sur les facteurs de fréquentation des gares. En effet, comme le montrent les graphiques suivants, la fréquence des trains n'explique pas à elle seule la fréquentation de chaque gare :



Ces données sur le nombre de voyageurs par gare (BDD Aristote de la SNCF) sont à interpréter avec précaution. Elles ne servent normalement qu'à illustrer une tendance d'évolution

A titre d'exemple, la fréquence des trains à Heilly est presque la même qu'à Méricourt-Ribemont, tandis que la fréquentation est bien plus élevée dans cette dernière gare.

Parmi les facteurs de fréquentation, on trouve :

- Le nombre de personnes qui habitent à proximité de la gare,
- La qualité des accès cyclistes et piétons,
- L'existence d'un stationnement suffisant,
- Le confort de la gare (possibilité de s'abriter, de s'asseoir, etc...).

Certains facteurs ne sont pas liés à l'aménagement du territoire, comme la

compétitivité prix du train par rapport à la voiture.

Le tableau suivant montre que plusieurs gares ont bénéficié d'une augmentation

	population 1999	population 2013	évolution (en %)
Daours	768	836	8,9
Corbie	6317	6363	0,7
Heilly	399	401	0,5
Méricourt l'Abbé	483	589	21,9
Ribemont-sur-Ancre	616	618	0,3
Marcelcave	977	1117	14,3
Villers-Bretonneux	3952	4235	7,2

de la population :
Corbie consti

tué une exception notable : la population communale a stagné, et néanmoins la fréquentation a augmenté. Cependant cette gare, bénéficiant d'une très bonne desserte, rayonne sans doute sur plusieurs communes.

Enfin l'analyse de l'exemple Méricourt-l'Abbé – Ribemont-sur-Ancre, illustre l'importance du positionnement géographique des nouvelles constructions par rapport à la gare :



Augmentation de la population = augmentation du nombre de voyageurs ?

Gare de Méricourt - Ribemont

7 TER en 1999
contre 18 en 2016

+ 57% de voyageurs
entre 2002 et 2012

	population 1999	population 2013	évolution (en %)
Méricourt l'Abbé	483	589	21,9
Ribemont-sur-Ancre	616	618	0,3

Cette opération de 29 logements à Méricourt l'Abbé semble avoir eu un impact positif sur la fréquentation de la gare

C. Une desserte en bus adaptée aux scolaires

Comme le montre la carte suivante, le territoire est desservi par 4 lignes de bus :

- **La ligne 36 (Albert – Franvillers – Amiens) :**

Cette ligne dessert 5 communes dans le Nord du Val de Somme : Hénencourt, Warloy-Baillon, Baizieux, Franvillers, Lahoussoye.

Les jours de semaines, la desserte est la suivante :

- 2 bus en direction d'Amiens (horaires à Hénencourt) :
 - 6h54,
 - 8h45.
- 3 bus en direction d'Albert (horaires à Hénencourt) :
 - 13h06,
 - 18h29,
 - 19h06.

Une desserte spécifique est également prévue les jours de marché.

La durée du trajet vers la gare routière d'Amiens est comprise entre 25 minutes (depuis Lahoussoye) et 40 minutes (depuis Hénencourt).

La durée du trajet vers la gare d'Albert est comprise entre 13 minutes (depuis Hénencourt) et 25 minutes (depuis Lahoussoye).

Cette ligne est susceptible d'intéresser les scolaires, les voyageurs occasionnels, voire certains actifs.

- **La ligne 47 (Péronne – Rosières-en-Santerre - Amiens) :**

Cette ligne dessert Lamotte-Warfusée et Villers-Bretonneux

Les jours de semaines, la desserte est la suivante :

- 2 bus en direction d'Amiens (horaires de Lamotte-Warfusée) :
 - 6h58,
 - 8h38.
- 3 bus en direction de Péronne (horaires de Lamotte-Warfusée) :
 - 16h40,
 - 18h50,
 - 19h00.

Le trajet vers Amiens dure une vingtaine de minutes.

Cette ligne est susceptible d'intéresser les scolaires, les voyageurs occasionnels, voire certains actifs.

- **La ligne 40 (Roye – Hangest-en-Santerre – Amiens) :**

Cette ligne dessert Cachy et Gentelles.

Les jours de semaines, la desserte est la suivante :

- 1 bus en direction d'Amiens, qui passe à 7h07 à Cachy.
- 1 bus en direction de Péronne, qui passe 18h58 à Cachy.

Le trajet vers Amiens dure entre 19 minutes et 23 minutes.

Cette ligne est susceptible d'intéresser les scolaires.

- **La ligne 37 (Albert – Corbie – Amiens) :**

Cette ligne dessert 10 communes : Treux, Méricourt-l'Abbé, Ribemont-sur-Ancre, Heilly, Bonnay, Corbie, Fouilloy, Aubigny, Daours, Bussy-les-Daours.

Les jours de semaines, la desserte est la suivante :

- 1 bus en direction d'Amiens, qui passe à 13h07 à Treux, et à 13h43 à Bussy-les-Daours.
- 1 bus en direction d'Albert, passant à 16h54 à Bussy-les-Daours et 17h35 à Treux.

Le trajet vers Amiens dure entre 12 minutes (depuis Bussy-les-Daours) et 50 minutes (depuis Treux).

Le trajet vers Albert dure entre 15 minutes (depuis Treux) et 56 minutes (depuis Bussy-les-Daours).

Cette ligne n'est susceptible d'intéresser que les scolaires.

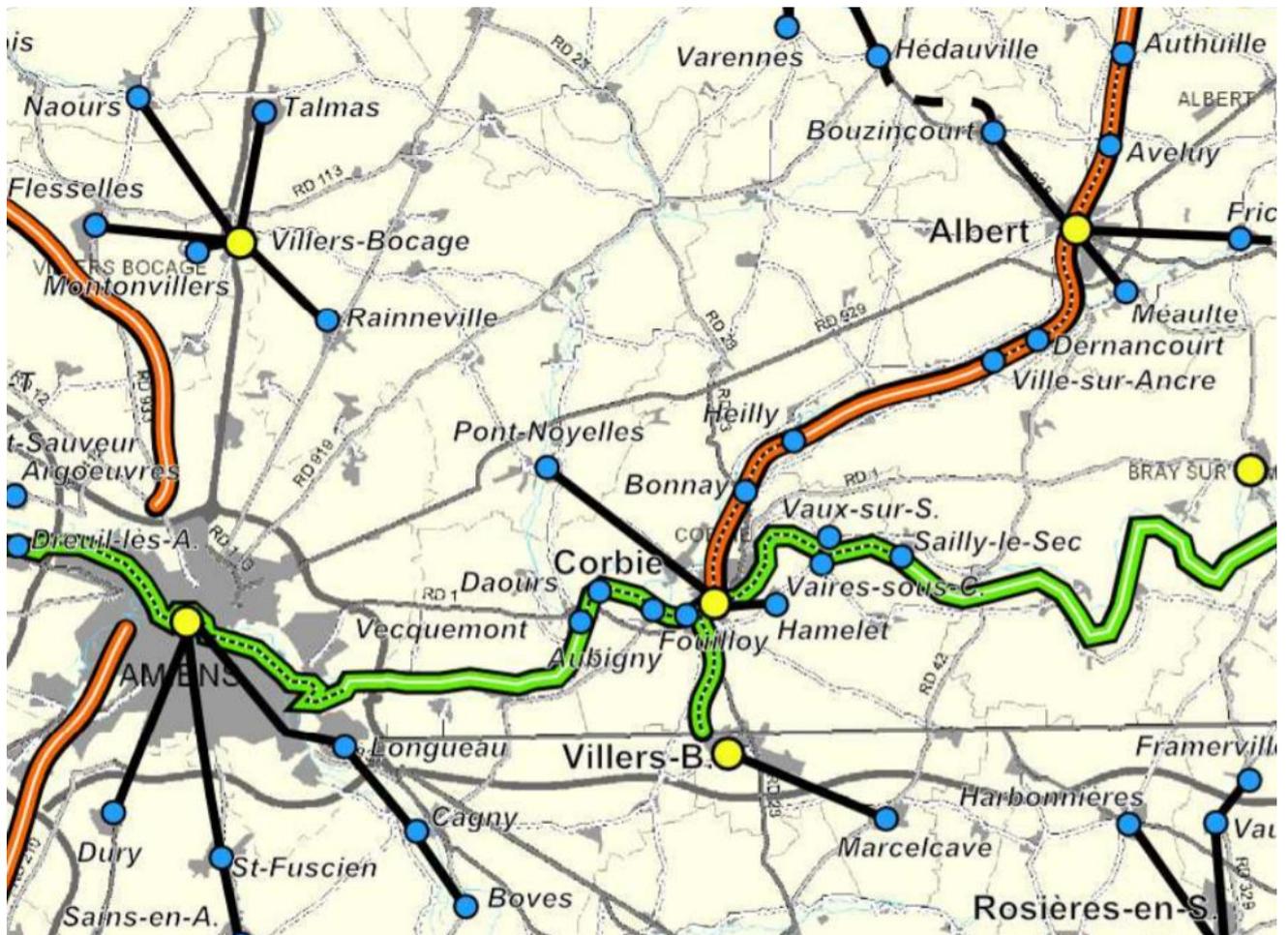
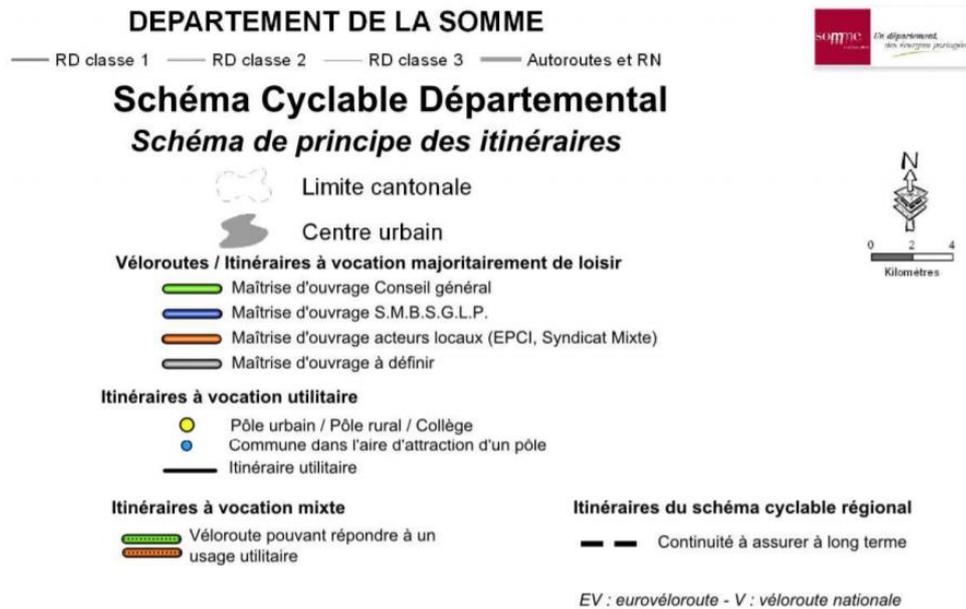
Si la majorité des communes du Val de Somme sont couvertes (19/32), l'offre de bus présente 2 inconvénients importants :

- Une fréquence faible,
- Des temps de trajets peu compétitifs par rapport à la voiture et au train.

Il s'agit néanmoins d'une offre intéressante pour certains publics spécifiques comme les scolaires, où les personnes qui ne disposent pas d'une voiture. De par leur fréquence, les lignes 36 et 47 sont celles qui sont susceptibles de toucher le public le plus large.

Les lignes sont radiales et tournées vers Amiens : il n'est pas possible de passer la demi-journée ou la journée sur la commune constituant le terminus opposé à Amiens (excepté à Albert les jours de marché avec la ligne 36, et les samedis à Péronne avec la ligne 47).

D. Une utilisation de vélo à renforcer



Extrait du schéma cyclable départemental – Conseil départemental de la Somme

Le schéma cyclable départemental fait apparaître, outre les axes dédiés aux loisirs et au tourisme, un principe de liaisons utilitaires.

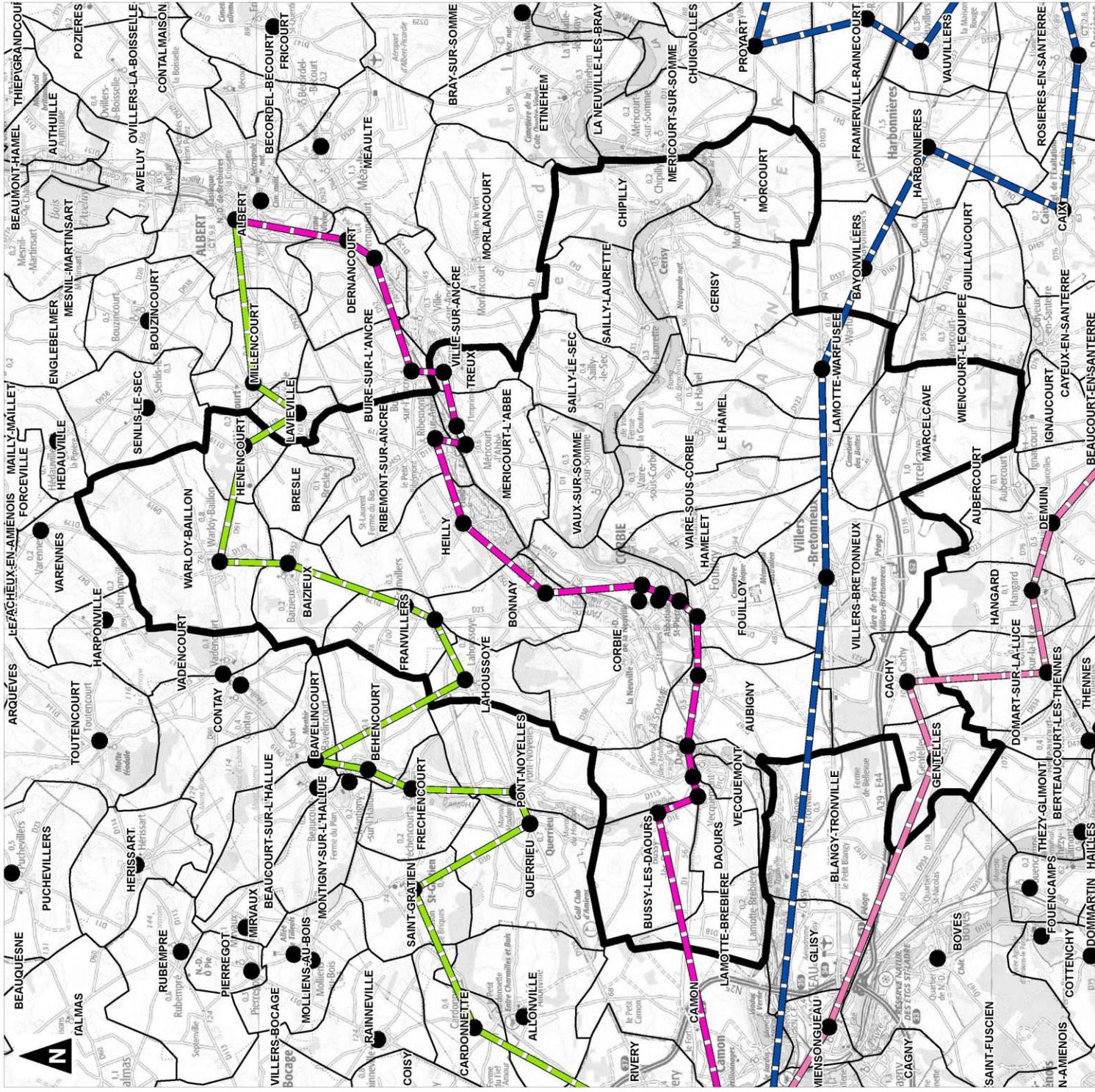
Cette carte montre en effet que les deux véloroutes peuvent servir d'appui aux déplacements utilitaires. La liaison Marcelcave – Villers-Bretonneux est également intéressante.

Lignes de bus Trans'80

-  Communauté de Communes du Val de Somme
-  Limites communales
-  Arrêt de bus Trans'80

Lignes de bus qui desservent la Communauté de Communes :

-  Ligne 36 : Albert - Franvillers - Amiens
-  Ligne 37 : Albert - Corbie - Amiens
-  Ligne 40 : Roye - Hangest en Santerre - Amiens
-  Ligne 47 : Péronne - Rosières en Santerre - Amiens



5. CONCLUSION - SYNTHÈSE

Le Val de Somme présente certains traits caractéristiques des espaces « périurbains » ou de « campagnes urbaines » :

- **Un positionnement à proximité de pôles d'emplois importants**, que sont Amiens et Albert-Méaulte. Le Val de Somme comporte également des pôles d'emploi en son sein : Corbie et Villers-Bretonneux.

L'interdépendance entre le Val de Somme et ces pôles est nettement perceptible aussi bien dans les habitudes de déplacements des habitants, que dans l'organisation des transports, qui convergent tous vers Amiens (routes, voies de chemin de fer, lignes de bus).

- **Des habitants mobiles** : plus de la moitié des personnes de plus de 5 ans (60%) réalisent au moins 3 déplacements par jour, et plus d'un quart (27%) au moins 5 par jour. De plus, de nombreux habitants sortent du Val de Somme tous les jours, ce qui induit des distances parcourues non négligeables : chaque habitant se déplaçant parcourt en moyenne 31,7 km par jour, et passe plus de 52 minutes en déplacement.
- **Une place importante de la voiture** : la voiture représente 70% des déplacements, et 90% de la distance parcourue. Au-delà d'un kilomètre, la voiture est le premier mode déplacement. Chaque jour, les conducteurs de voiture du Val de Somme parcourent plus de 400 000 kilomètres, consommant 470 pleins de réservoir, et rejetant 76 tonnes de CO₂.

Le territoire présente aussi des spécificités, dont la plus importante est une offre de transport ferroviaire de qualité. En effet, le Val de Somme bénéficie de 6 gares ou haltes ferroviaires, avec un service de qualité aussi bien en termes de temps de trajet que de fréquence. D'ailleurs, **la dynamique en termes de fréquentation est globalement très bonne.**

Cependant, comme le montre l'analyse urbaine, **la valorisation de l'offre ferroviaire peut encore être optimisée** en améliorant la qualité urbaine des abords et des accès aux gares, ou en mobilisant le foncier disponible autour des gares. **D'ailleurs certains pôles comme Corbie, Villers-Bretonneux et Marcelcave présentent des sites mutables, parfois à proximité immédiate des gares.**

De ce point de vue, il est intéressant de noter qu'**en 2010, malgré cette offre ferroviaire, les transports en commun ne représentaient que 5% des déplacements et 7% de la distance parcourue par les habitants du Val de Somme.** Néanmoins, la situation a peut-être évolué depuis cette date (dernière Enquête Ménages Déplacements), puisque la fréquentation du train est en nette augmentation.

Au cours de travaux consacrés au diagnostic, plusieurs élus ont pointé du doigt le fait que **toute l'offre de transport était orientée vers Amiens (axe est-ouest)**, tandis que l'offre de déplacements Nord-Sud est très limitée (en transport en commun en particulier), **ce qui ne favorise par l'accessibilité des équipements et commerces présents dans le Val de Somme.**

Les principaux axes de transport sont :

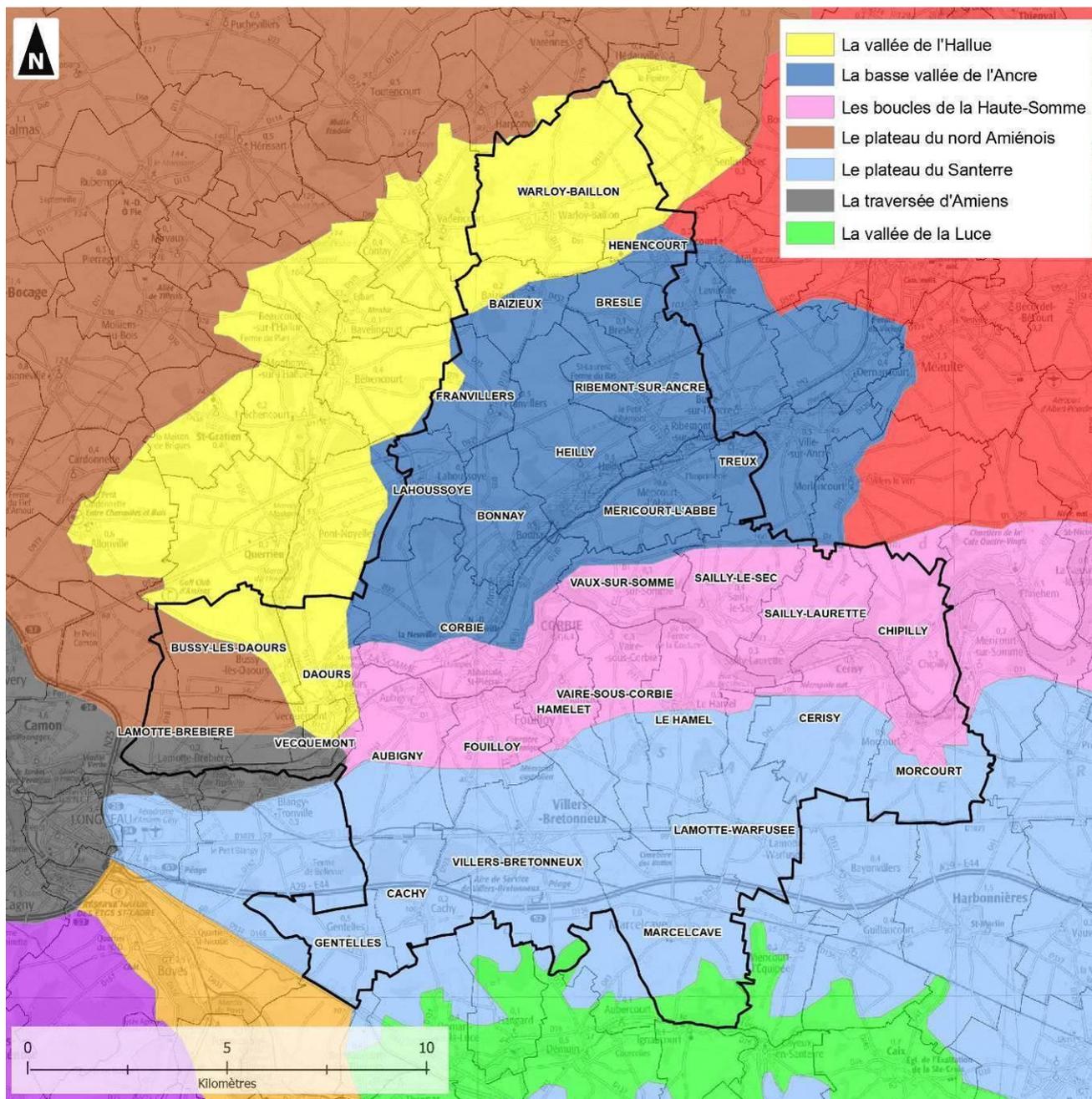
- L'axe Amiens – Corbie – Albert, qui suit le cours de la vallée de Somme, puis celui de la Vallée de l'Ancre,
- L'axe Amiens-Villers Bretonneux.

L'Est du territoire, et dans une moindre mesure le Nord (qui bénéficie tout de même de la RD929), sont à l'écart de ces deux principaux axes.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

1. LE PAYSAGE

1.1. LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE



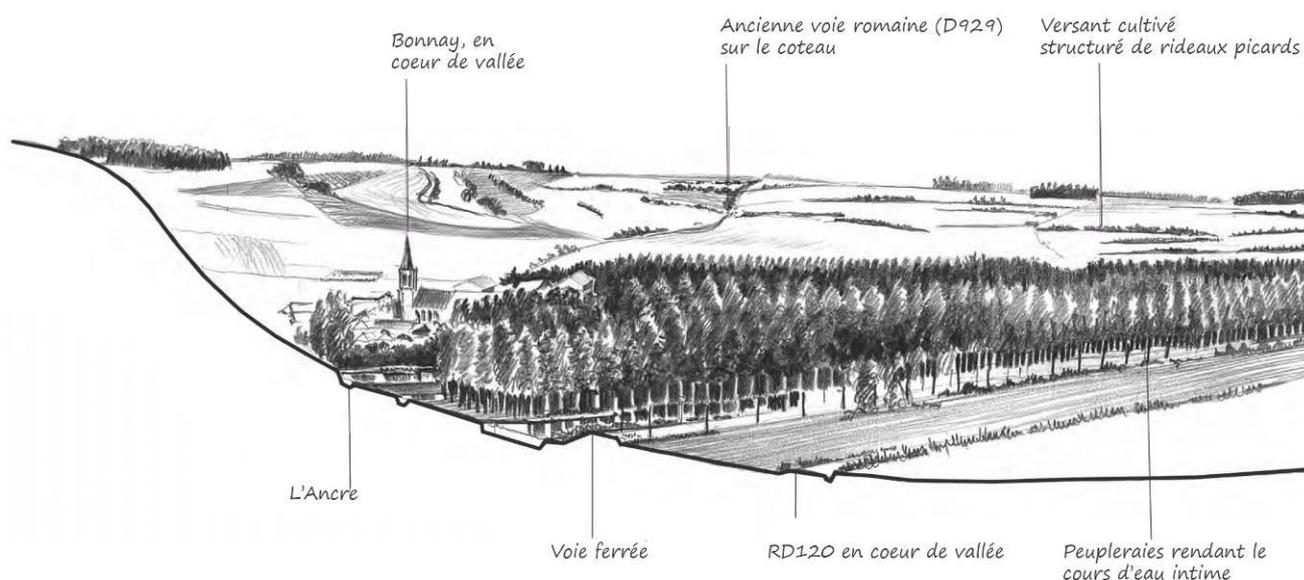
Les entités paysagères – Source données : Dreal Hauts-de-France

Le territoire de la Communauté de Communes comprend 6 entités paysagères dont 3 majeures (vallée de l'Ancre, boucles de la Haute Somme et Plateau du Santerre) :

A. La Basse vallée de l'Ancre

Localisation : Entre la Somme et la vallée de l'Hallue sur 10 communes du territoire.

Caractéristiques : l'Ancre est un ruisseau modeste dont le fond de vallée peut dépasser cinq cent mètres de large. Les versants sont dissymétriques : le côté exposé au Nord présente des parties abruptes par rapport au versant ensoleillé, plus ouvert et donc moins abrupt. Ces reliefs accidentés ont été cultivés par une succession de rideaux qui strient de lignes horizontales le paysage des versants. Le cœur de vallée est marqué par des étangs et des peupleraies. Les villages du cœur de vallée ont souvent des formes urbaines de village-rue. Bonnay se caractérise par une orientation perpendiculaire au sens de vallée. Heilly est un village domaine où le relief a été savamment utilisé pour mettre en scène une perspective sur le château aujourd'hui en ruines mais dont subsiste l'architecture arborée remarquable du domaine. La D929, ancienne voie romaine est la principale infrastructure de découverte de la vallée de l'Ancre sur son coteau Nord. Le caractère rectiligne de l'infrastructure met en scène le relief.



Structure paysagère de la Basse vallée de l'Ancre (Source : Atlas des paysages de la Somme)

B. Les boucles de la haute Somme

Localisation : partie centrale de la communauté de communes. L'unité paysagère marque le territoire communal de douze communes.

Caractéristiques : Dans ce paysage humide, on constate une rupture forte avec le paysage rigoureusement plat et nu du Santerre situé plus au Sud. Sur un parcours de 40 km la Somme décrit huit grands méandres. Les versants concaves de ces méandres sont particulièrement abrupts. La Haute somme n'a pas été naviguée jusqu'à sa canalisation en 1830. De ce long isolement résulte aujourd'hui une mosaïque de paysages remarquablement préservés : marais tourbeux, roselières, prairies flottantes, étangs et forêts humides. La moitié de ce territoire est classé en ZNIEFF. L'équilibre reste néanmoins fragile par l'attrait touristique du territoire. Celui-ci a généré la prolifération d'un habitat léger de loisirs dommageable à l'unité paysagère par une piètre qualité architecturale : Saily-Laurette, Vaux-sur-Somme. L'entité présente deux belvédères majeurs : le point de vue de Sainte-Colette et celui du camp de César de Chipilly (voir au chapitre des vues particulières).



Belvédère de Sainte-Colette à Corbie (source Auddicé Urbanisme)

C. Le plateau du Santerre.

Localisation : Extrême Sud du territoire (9 communes)



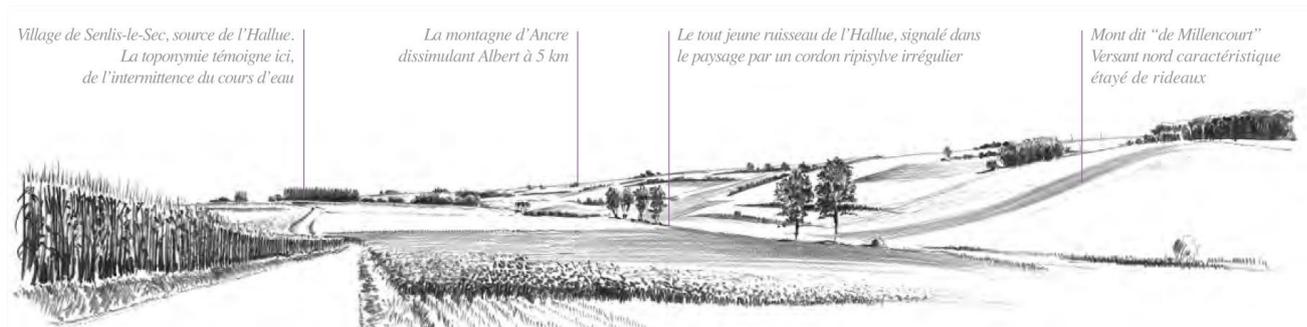
Un paysage agricole ouvert, sensible à l'implantation des éléments verticaux anthropiques (source Atlas des paysages de la Somme)

Caractéristiques : Il s'agit d'un plateau agricole ouvert de grandes cultures. Le terrain plat avec une couche de limon importante en fait une des terres cultivées les plus riches de France. Les horizons sont immenses d'une altitude quasi constante de 100 mètres. La présence ponctuelle de petits bois est souvent révélatrice d'un sous-sol argileux impropre aux grandes cultures. La D1029, ancienne voie romaine, entaille le plateau de manière rectiligne. Elle marque le paysage urbain de Villers-Bretonneux et de Lamotte-Warfusée. Les éléments verticaux ont une importance forte par la constante horizontale : église patrimoniale de Lamotte-Warfusée mais aussi des évolutions nouvelles du paysage : parc éoliens, hangars agricoles en périphérie des villages dont l'impact visuel devient prégnant dans le paysage. Sur le territoire communal de Marcelcave, on note une dynamique paysagère intéressante de replantation de haies bocagères dans un souci environnemental de limitation de l'érosion des sols. Les paysages urbains sont marqués par l'architecture de la reconstruction 1920. Celle-ci est qualitative et met en scène les édifices publics dans le paysage urbain.

D. La vallée de l'Hallue

Localisation : Extrême Nord du territoire et partie nord du territoire communal de Daours

Caractéristiques : La vallée présente une nette dysmétrie de ses versants. Les côtés Est et Sud, souvent ombragés sont pentus et relativement continus. Par opposition, les versants Ouest et Nord plus ensoleillés montrent des échancrures. Les villages sont modestes (exemple : Daours). Le franchissement de la vallée par la voie romaine Bavay-Amiens explique l'abondance de traces gallo-romaines. On trouve des vestiges de villae à Daours, Bussy-les-Daours. Un cimetière gallo-romain a été mis à jour à Warloy-Baillon.



Village de Senlis-le-Sec, source de l'Hallue.
La toponymie témoigne ici,
de l'intermittence du cours d'eau

La montagne d'Ancre
dissimulant Albert à 5 km

Le tout jeune ruisseau de l'Hallue, signalé dans
le paysage par un cordon ripisylve irrégulier

Mont dit "de Millencourt"
Versant nord caractéristique
étayé de rideaux

Paysages de la source de l'Hallue, vue de Warloy-Baillon (source Atlas des paysages de la Somme)

E. Unités paysagères connexes du plateau Nord amiénois et de la traversée d'Amiens

Localisation : Ouest du territoire

Caractéristiques : ces deux unités restent anecdotiques dans le territoire de communauté de communes. Entre Daours et Montières-Etouvie, le paysage de la vallée de la Somme opère une mutation : les coteaux s'aplanissent et le fleuve cesse de décrire d'amples méandres. C'est ici que la vallée traverse son cours le plus industriel. Certains points de vue hauts du territoire communal de Lamotte-Brebière permettent d'apercevoir le paysage industriel récent sur les coteaux d'Amiens et sur l'axe de la RN25.

1.2. CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES LOCALES

A. Les Larris

Les pentes des reliefs sont très différenciées selon leur exposition. Alors que les versants nord sont adoucis par les différences de températures et se prêtent à l'activité agricole, les versants Nord et Est sont généralement les plus abrupts. Ils ont été de ce fait davantage consacrés à l'activité pastorale. Sur ces versants abrupts ou la craie du sous-sol affleure parfois, l'activité pastorale a entretenu l'ouverture du milieu et le maintien d'une faune et d'une flore spécifique calcicole des milieux secs. On y trouve notamment des arbustes disposés de manière clairsemée sur des pelouses calcicoles. Sans la pratique pastorale l'évolution de ce type de milieu tend vers le boisement (fermeture du milieu) avec une banalisation de la flore. On perd ainsi le panel variétal spécifique du milieu ouvert calcicole.



Larris du Mont d'Harponville visible sur les parcelles 95 à 97

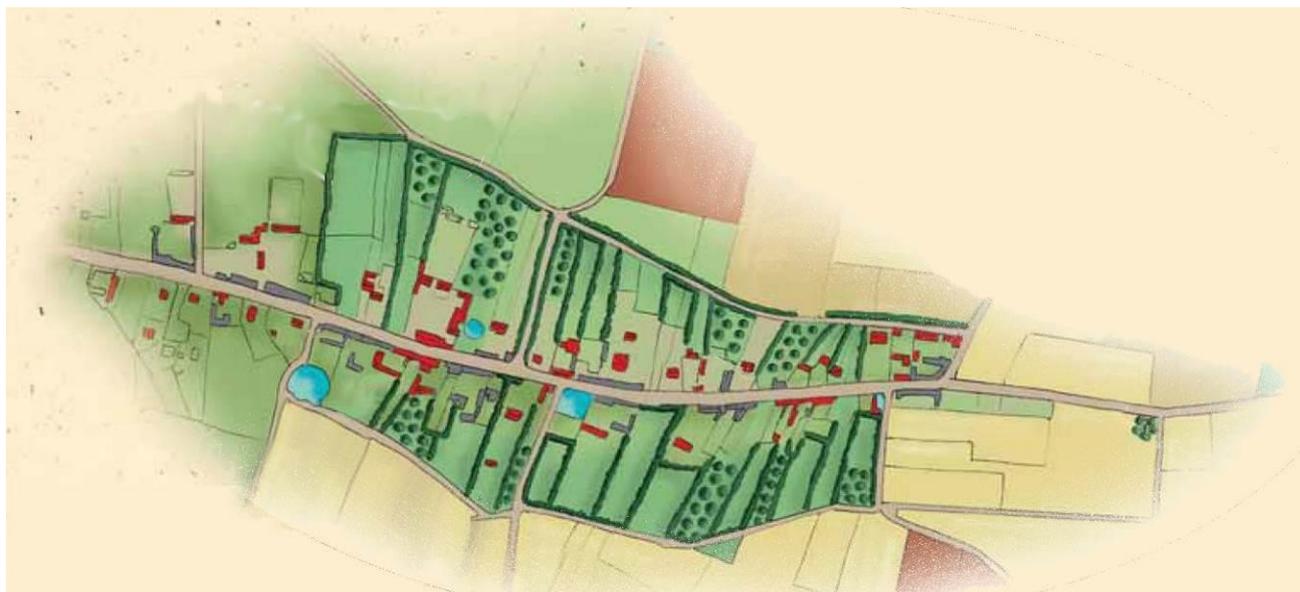
B. Les rideaux picards

Les rideaux ou talus résultent des premiers défrichements avec la mise en culture de terrains en pente. Ces espaces résiduels accompagnés d'une végétation arbustive et arborée structurent les versants en des lignes horizontales fortes dans le paysage. Emblématiques de Picardie, «les rideaux picards» jouent également un rôle majeur dans la lutte contre l'érosion des terres. Ils sont aussi des espaces naturels relais participant à la trame verte. Comme les larris, ce sont des espaces fragilisés. Les rideaux picards tendent à disparaître avec les remembrements. Ils convient donc de les protéger. Ils constituent la mémoire du paysage cultivé, un moyen de freiner l'érosion des sols lorsque les rideaux sont disposés perpendiculairement aux pentes, des milieux naturels relais entre îlots forestiers de plateau et vallées humides.



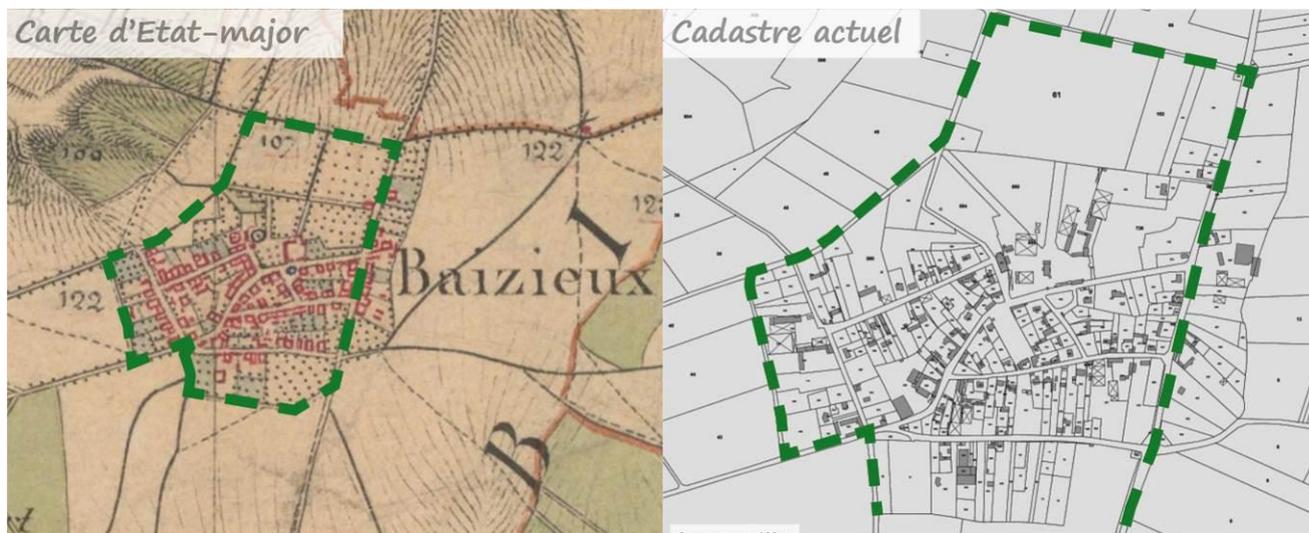
Rideaux Picards présents sur le coteau au Nord du village de Bonnay

C. Les tours de village



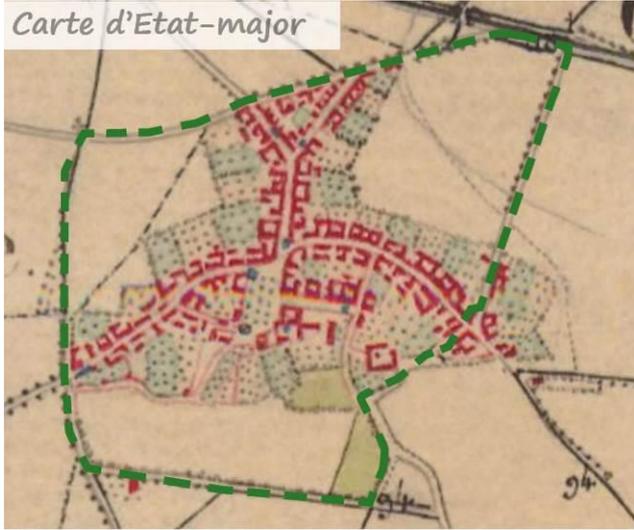
Tour de village (source document : Extrait de «Arbres et haies de Picardie, observer, projeter, gérer et protéger le patrimoine arboré» CAUE de Picardie)

Chemin périphérique, le tour de village fut créé pour assurer la circulation du bétail d'une prairie à l'autre. Le réseau de haies entoure le chemin, délimite les propriétés et assure une protection des animaux contre les vents froids et l'humidité, incidemment aussi celle du village. La dynamique d'extensions des villages, le remembrement font que les tours de villages sont le plus souvent partiels, rarement préservés dans leur intégralité. Pérenniser les tours de villages avec les nouvelles extensions est possible. Cela suppose une réflexion en amont sur le réseau existant de connexions douces autour du village. Sur le territoire de la communauté de communes on recense peu de tours de villages intacts. Seulement deux : l'un à Baizieux et l'autre à Marcelcave.



Tour de village de Baizieux. Seule la partie Sud fait actuellement défaut.

Carte d'Etat-major



Tour de village de Marcelcave : la mairie a su concilier son extension urbaine récente au sud avec la préservation de son patrimoine paysager puisque le tour de village est resté intact.

D. L'omniprésence du tilleul (places vertes, calvaires et chapelles)

La religion chrétienne accorde au tilleul un caractère sacré, dû à l'odeur de ses fleurs. On en plantait déjà près des églises au Moyen-Âge. Egalement, la forme de la feuille en cœur était associée à la représentation du « sacré cœur ». Le tilleul est souvent planté par ensemble de trois arbres, symbole religieux de la trinité. Leur présence dans le paysage du territoire de la communauté de communes est une constante. Ils constituent des éléments repères fort du paysage. Associés aux calvaires et chapelles, ils nous renseignent sur les limites anciennes des villages.



Calvaire entouré de tilleuls à Franvillers



Place verte de Corbie

1.3. LA PERCEPTION DU PAYSAGE DEPUIS LES INFRASTRUCTURES

A. Le paysage depuis les infrastructures linéaires, anciennes voies romaines

Deux anciennes voies romaines rectilignes marquent le territoire. Elles se rejoignent à Amiens : la D929 et la D1029. La D929 entaille le relief et traverse l'entité paysagère de la basse vallée de l'Ancre. Des alignements d'arbres soulignent l'axe. Ainsi à Franvillers, on perçoit l'infrastructure au Sud du village par la présence des arbres.



La D929 soulignée par les alignements d'arbres depuis le tissu urbain de Franvillers

La seconde, la D1029, se caractérise par le contexte ouvert du plateau agricole du Santerre mais aussi la traversée de deux communes reconstruites après la première guerre mondiale : Villers-Bretonneux et Lamotte-Warfusée.

B. L'autoroute A29

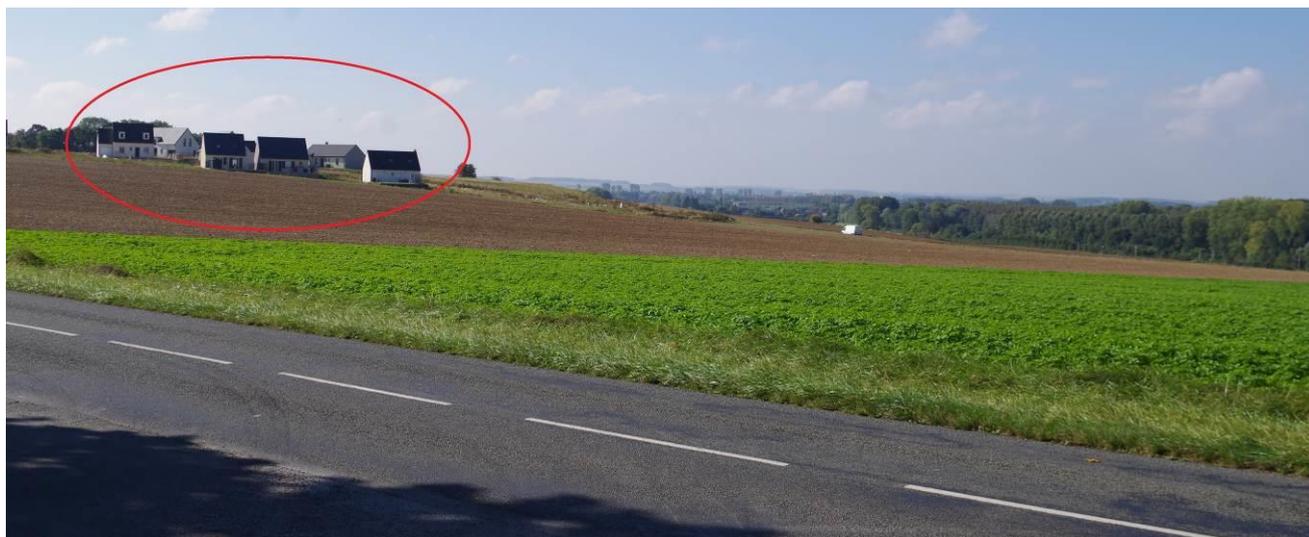
L'autoroute ouvre des vues plutôt en direction au Sud du plateau du Santerre. Dans ce paysage à dominante horizontale, les éléments verticaux constituent des points de repère importants du paysage. Par exemple, le triple château d'eau de Guillaucourt se perçoit du lointain. L'infrastructure alterne entre situation en dépression et situation sans talus avec des continuités visuelles fortes.



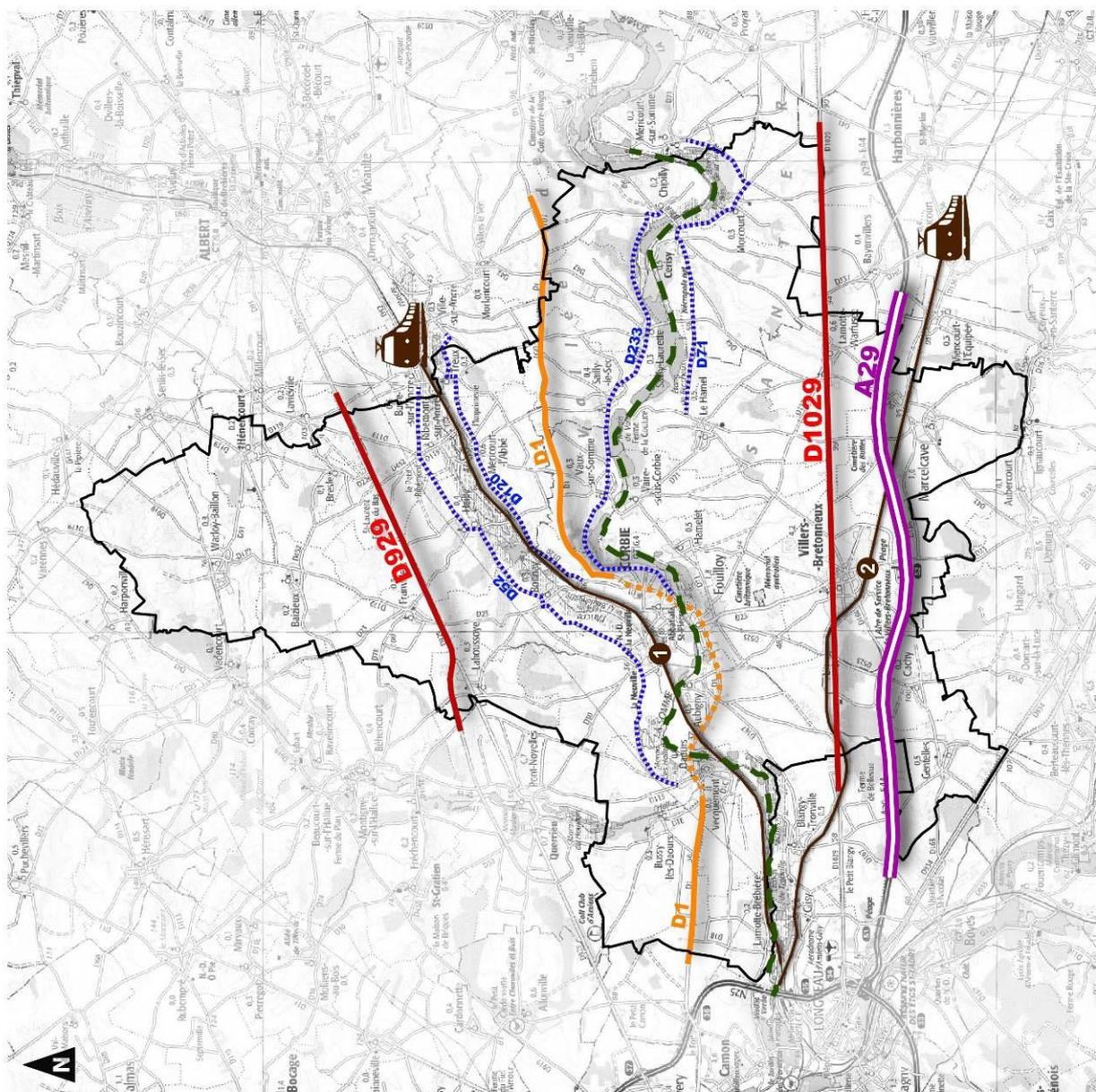
Château d'eau de Guillaucourt depuis l'A29 en se rendant vers Amiens

C. La D1, surplombant majoritairement la vallée de la Somme

La D1 fait le lien entre les coteaux et la vallée de la Somme. Principalement, elle se situe sur les coteaux. Elle appartient de manière ponctuelle au paysage de vallée à hauteur du bassin de vie de Corbie dans un contexte industriel et habité. A hauteur du point de vue de Sainte-Colette, la D1 montre un lotissement malvenu sur un point haut de la ville de Corbie.



Depuis l'embranchement du point de vue de Sainte Colette sur la D1



Communauté de Communes du Val de Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le paysage perçu depuis les infrastructures

Infrastructures rectiligne (anciennes voies romaines)

- D929 : entaillant le relief
- D1029 : découverte du plateau du Santerre et des communes reconstruites (Villers-Bretonneux, Lamotte-Warfusée)

Autoroute A29

D1 : route surplombant majoritairement les vallées

- D1 : courte section en vallée, contexte urbain et industriel du bassin de vie de Corbie

Voie ferrée

- 1 - Vallée humide de l'Ancre (paysage intime)
- 2 - Plateau agricole ouvert du Santerre

Véloroute




1:100 000
 (Pour une impression au format A3 sans réduction de taille)
 Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
 Source de fond de carte : IGN, SCAN100
 Sources de données : ADUGA - IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016

D. Les petits axes de découverte des vallées humides de la Somme et de l'Ancre

Un réseau de petites routes accompagne le circuit des vallées humides de la Somme et de l'Ancre aussi bien au Sud qu'au Nord. Les vues depuis ces axes révèlent rarement la présence de la zone en eau mais davantage les peupleraies, zones humides connexes comme ci-dessous sur la D52.



A mi-parcours entre La Neuville et Daours par la D52 : la vallée de la Somme depuis le Nord et l'église Saint-Pierre classée M.H. à Corbie

E. Les voies ferrées

Deux tronçons ferroviaires jalonnent le territoire. Le principal suit la vallée de l'Ancre et dessert la gare de Corbie. On y perçoit un paysage boisé humide dominante avec quelques visions furtives sur la vallée humide. la perception est donc plus intime, très différente des axes routiers accompagnant les coteaux des vallées humides.



La Voie ferrée au Sud d'Heilly : elle accompagne la vallée verte de l'Ancre

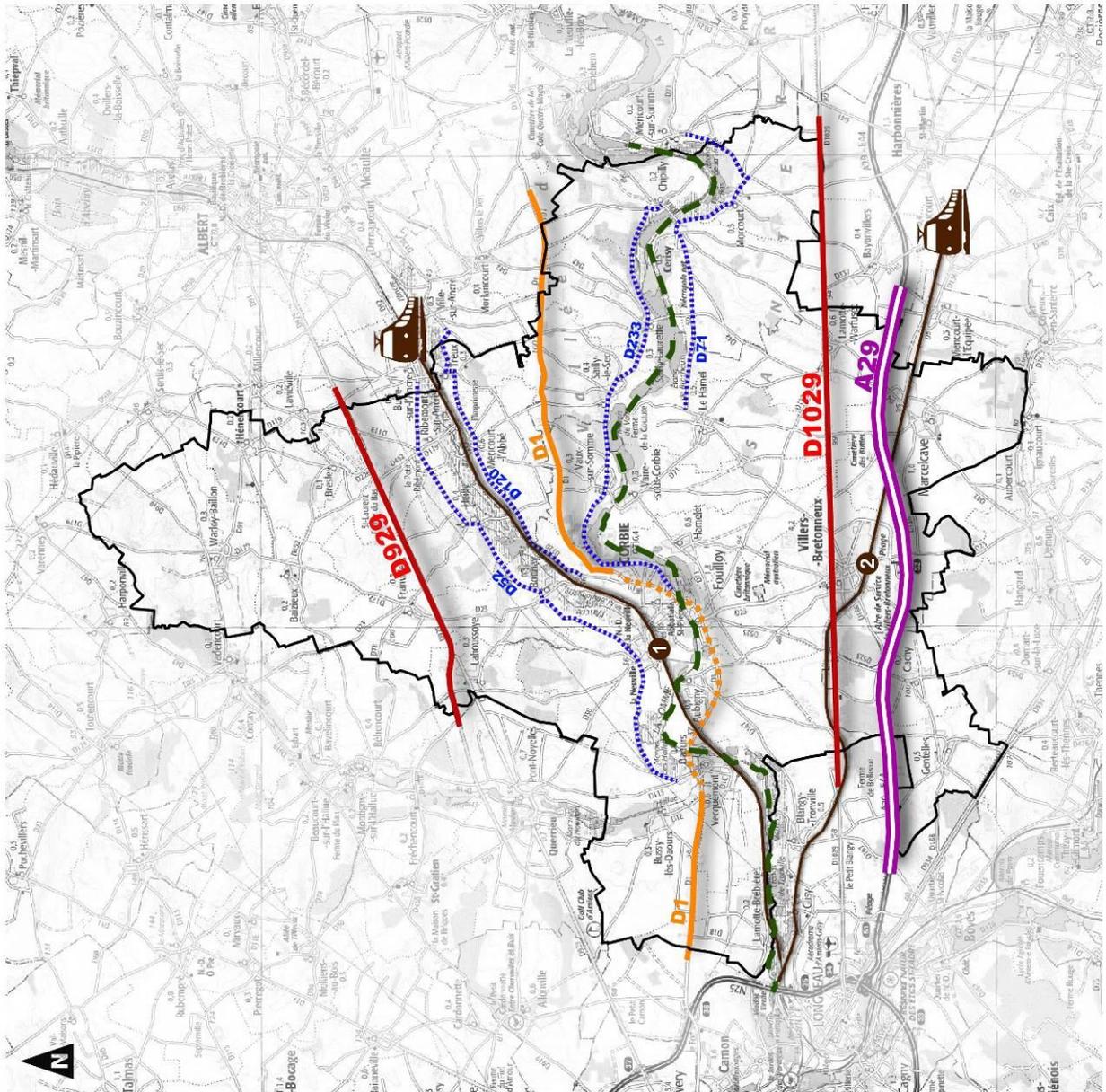
Un second axe ferroviaire est présent au Sud du territoire. Il parcourt le paysage du plateau agricole ouvert du Santerre.

F. La véloroute de la Somme

La véloroute est l'axe privilégié de découverte de la vallée de la Somme au cœur de ses méandres. Elle offre un tracé sinueux propice aux détours et à la rêverie dans un cadre vert arboré intime. L'axe remarquablement aménagé permet de vient enrichir le panel touristique de la communauté de communes. D'Ouest en Est on trouve les activités nautiques (relais nautique de Corbie), la randonnée pédestre « découverte des étangs de Corbie », « Autour de SAILLY-le-Sec », « circuit du marais des vaches » à Méricourt-sur-Somme, les belvédères proches (point de vue de Sainte-Colette, Camp de César à Chipilly). Il reste toutefois quelques points noirs paysager comme les abords de l'usine Roquette et l'habitat léger de loisirs.



Les H.L.L. côtoient la véloroute à Vaire-sous-Corbie



Communauté de Communes du Val de Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le paysage perçu depuis les infrastructures

Infrastructures rectilignes (anciennes voies romaines)

D929 : entaillant le relief
D1029 : découverte du plateau du Santerre et des communes reconstruites (Villers-Bretonneux, Lamotte-Warfusée)

Autoroute A29

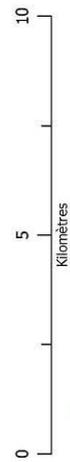
D1 : route surplombant majoritairement les vallées

D1 : courte section en vallée, contexte urbain et industriel du bassin de vie de Corbie

Voie ferrée

1 - Vallée humide de l'Ancre (paysage intime)
2 - Plateau agricole ouvert du Santerre

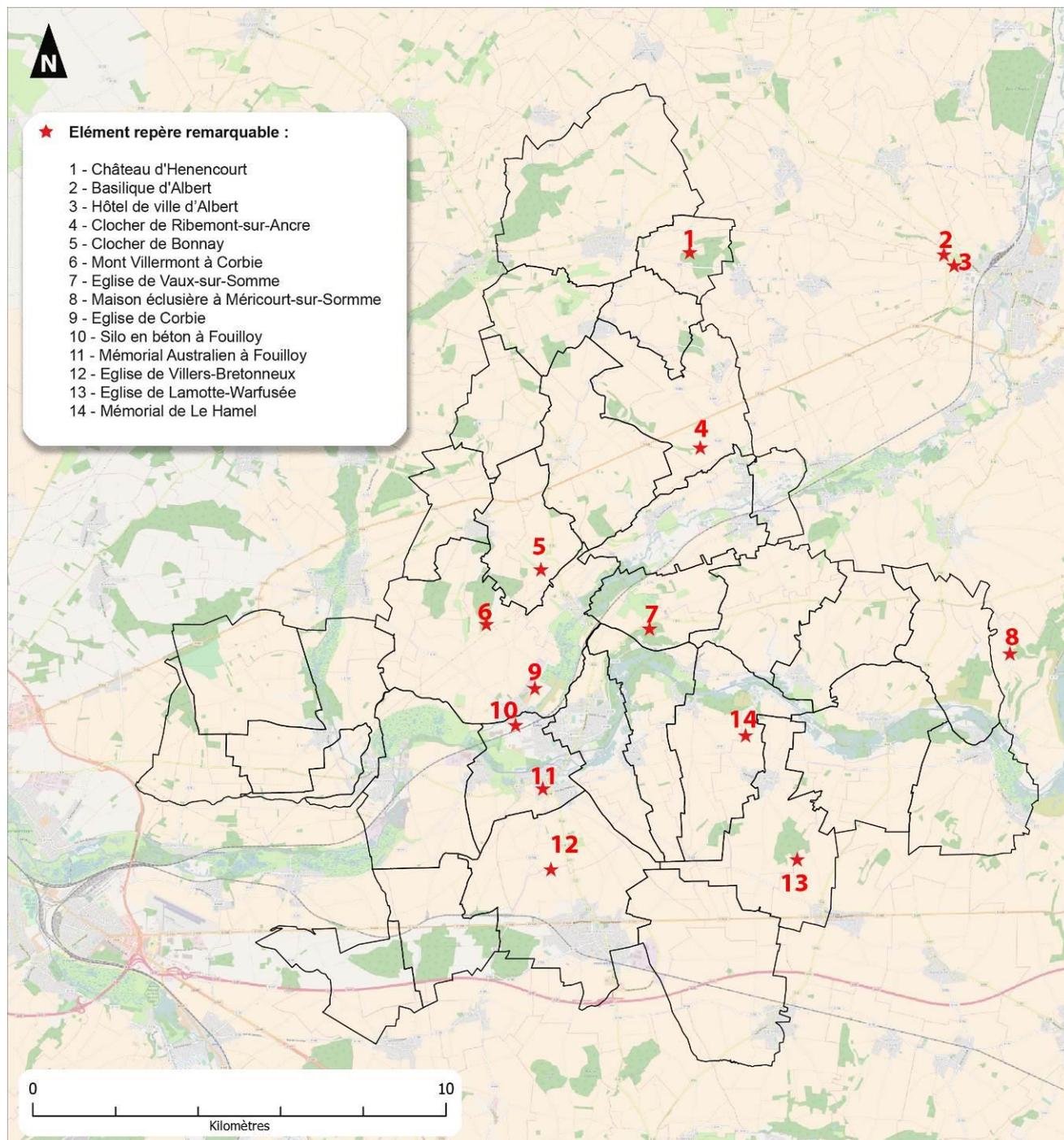
Véloroute



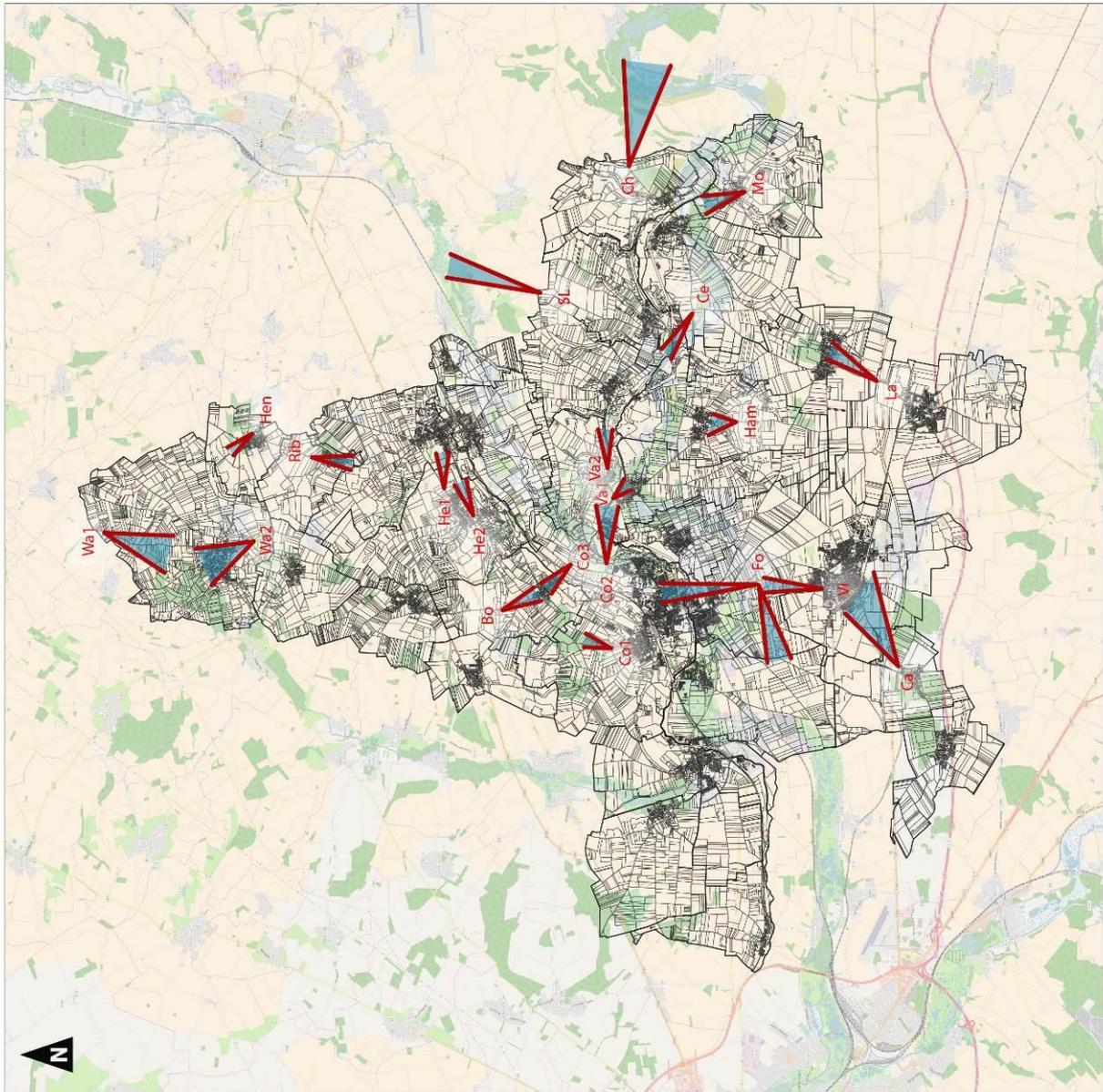

1:100 000
 (Pour une impression au format A3 sans réduction de taille)
 Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
 Source de fond de carte : IGN, SCAN100
 Sources de données : ADUGA - IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016

1.4. ELÉMENTS REPÈRES ET VUES PARTICULIÈRES

Le territoire de la communauté de communes présente une richesse visuelle forte par la structure du relief majeur de la Vallée de la Somme. On y relève 14 éléments repères majeurs. Ces derniers ont une influence dans l'échelle de perception du grand paysage. C'est pourquoi certains font partie de l'extérieur du territoire de la communauté de communes (Basilique et hôtel de ville d'Albert, maison éclusière de Méricourt-sur-Somme).



Les vues particulières recensées en page suivantes prennent aussi en compte l'échelle de perception du grand paysage. Les vues lointaines en position dominante sont celles implicitement recherchées par l'œil humain.



Communauté de Communes du Val de Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Vues particulières
du territoire**



Cône de vue remarquable
(les lettres font référence aux photos du diagnostic)



1:100 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

audicé
Cœur de
Cœur

Crédit
Coastal
audicé
audicé
audicé

Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL 2016
Source de fond de carte : IGN, SANDRO
Sources de données : IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016

Wa1 – Vue au nord de Warloy par la D179 : Depuis les hauteurs du mont de Varennes, on perçoit la silhouette du village dans la vallée naissante de l'Hallue.



Wa2 – Vue sur Warloy par le Sud : à hauteur de l'entrée menant du chemin allant vers un ancien moulin à vent, la situation de belvédère est remarquable et permet de voir l'ensemble du village par le Sud.



Hen – Perspective sur le château d'Hénencourt : En empruntant la rue Neuve, on perçoit en point de mire la façade néoclassique du château protégé au titre des monuments historiques.



Rib – Silhouette villageoise de Ribemont-sur-Ancre depuis le mont Plaisant : le relief domine le village par le Nord.



He1 – Vue sur l'église de Ribemont par la D52 : la D52 suit la vallée de l'Ancre par le Nord. Depuis le territoire communal, les champs agricoles ouverts mettent en scène l'église de Ribemont-sur-Ancre.



He2 – Perspective de la terrasse supérieure du château d'Heilly : S'il ne reste pas grand-chose du château, son domaine reste néanmoins très présent dans le paysage du val de l'Ancre. Les alignements de tilleuls sont le témoignage du parc architecturé. A l'arrière-plan, les saules au coloris bleuté révèlent l'identité naturelle et humide du val d'Ancre.



Bo – Silhouette villageoise de Bonnay en descendant du Mont Rôti : Le village se perçoit dans la vallée de l'Ancre dans une ambiance de peupleraies et de prairies humides.



Co1 – Vue sur mont Villermont depuis le GR124 : ce microrelief constitue un point focal fort depuis le GR124 sur le territoire communal de Corbie.



Co2 – Point de vue de Sainte-Colette : Rares sont les vues lointaines sur le complexe humide de la Somme. Ce point de vue montre la zone en eau du marais où l'on exploitait au siècle dernier la tourbe comme combustible.



Co3 – Silhouette villageoise de Bonnay par le Sud : Depuis la D120 sur le territoire communal de Corbie, on perçoit Bonnay au cœur de la vallée humide boisée de l'Ancre. Le village rue présente la particularité d'orienter son axe d'urbanisation perpendiculairement à la vallée.



Va1 – Pont sur la Somme à Vaux-sur-Somme : La Somme canalisée permet aujourd'hui le développement du tourisme fluvestre. Les habitations légères de loisirs dans un langage architectural médiocre gagneraient à se faire oublier dans le paysage d'eau.



Va2 – Vue en sortie Est de Vaux-sur-Somme : La D233 met en scène le relief abrupt au Nord de la Somme. On y découvre les caractéristiques paysagères locales des rideaux picards. Sur le relief en point haut, le Bois de Vaux constitue un point focal.



Ce – Vue sur le canal de la Somme depuis la D71 : Au sud de Sailly-Laurette, la D71 met en scène une vue furtive sur la zone en eau du canal de Somme qui est le plus souvent masqué par la végétation arborée.



Ch – Belvédère du camp de César à Chipilly : ce site aménagé met en scène le marais d'Etinehem et de Méricourt-sur-Somme.



Ca – Silhouette de Villers-Bretonneux depuis Cachy : En empruntant la rue du Général Rawlinson à Cachy, se profile derrière l'A29 (invisible) et le bois d'Aquennes, le village de Villers-Bretonneux.



Vi – Vue sur le mémorial Australien à Villers-Bretonneux : La promenade des Genêts montre un secteur d'urbanisation récent où un cône de vue a été ménagé sur le mémorial militaire.



Fo – Vue panoramique depuis le mémorial Australien : Vue magistrale du territoire dont l'axe principal est celui du cimetière.



En cœur du cimetière, on perçoit l'Abbatiale Saint-Pierre de Corbie classée monument historique.



Ham – Silhouette villageoise du Hamel par le Sud : la route avec son talus ferme visuellement l'Est. Elle met en scène de cette manière la vue sur la silhouette villageoise du Hamel.



La – Eglise de Lamotte-Warfusée depuis le pont surplombant l'A29 : Le paysage agricole ouvert et le point haut anthropique du pont mettent en scène l'église de la reconstruction au style art-déco avec une flèche ajourée singulière (classée M.H.).



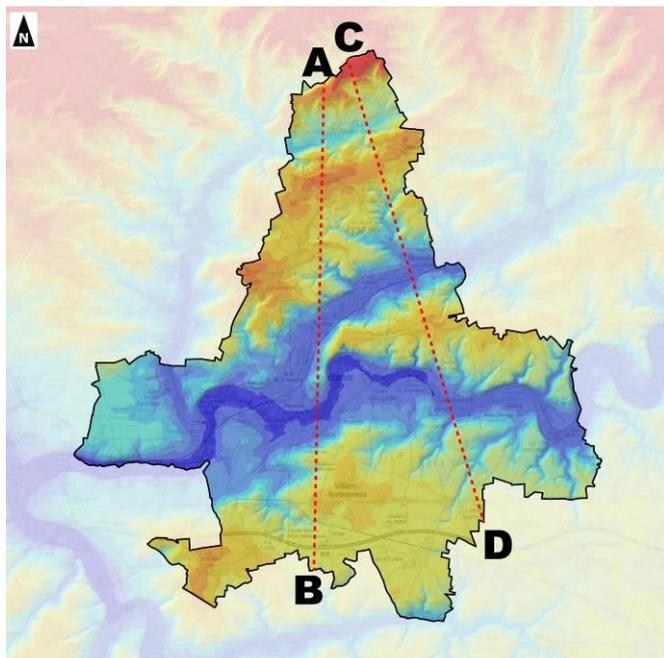
SL – Vue lointaine sur Albert à hauteur de Beacon Cemetery à Saily-Laurette : Dos au cimetière, ce point de vue sur Albert montre aussi le théâtre des anciens combats en mars 1918.



Mo – Vue depuis les hauteurs du village de Morcourt : Les dernières maisons au sud montrent en toile de fond le relief abrupt du val-de-Somme.

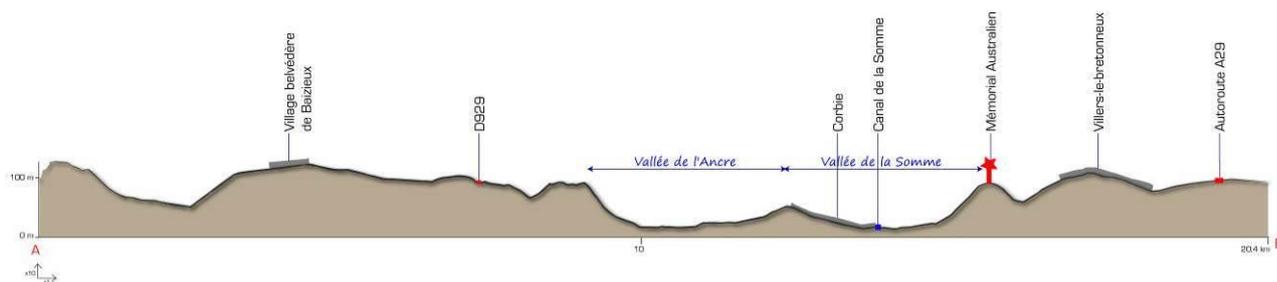


1.5. LE RELIEF



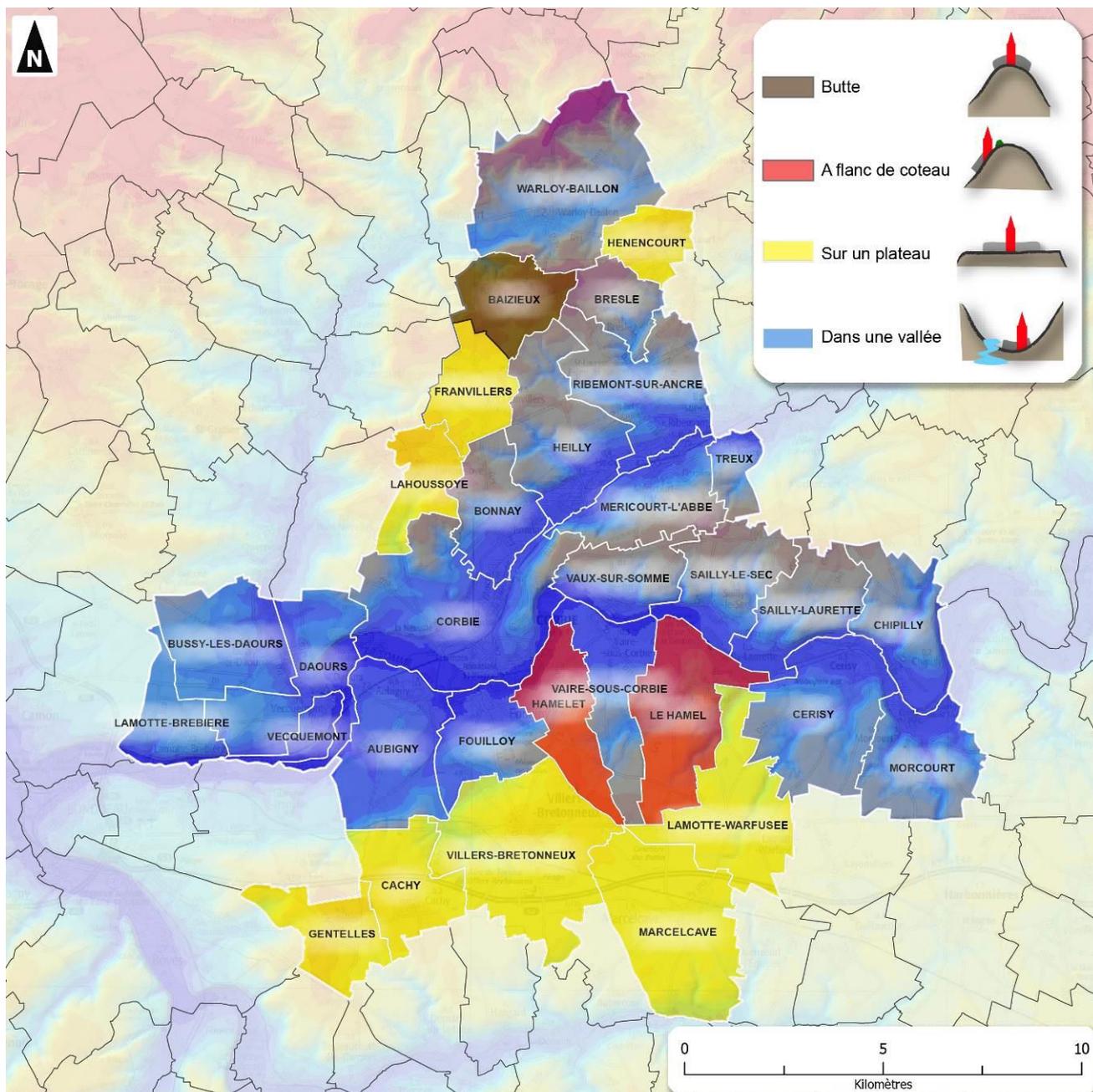
Coupe AB : La coupe AB est réalisée en passant par le village belvédère de Baizieux et le mémorial Australien de Villers-Bretonneux. On y voit la vallée de l'Ancre et la vallée de la Somme rapprochées.

Coupe CD : Sur cette coupe, le « point haut » du territoire est représenté au Nord avec le mont de Varennes culminant à +142 m. Les vallées de l'Ancre et de la Somme sont éloignées l'une de l'autre avec un éperon de relief traversé par la D1



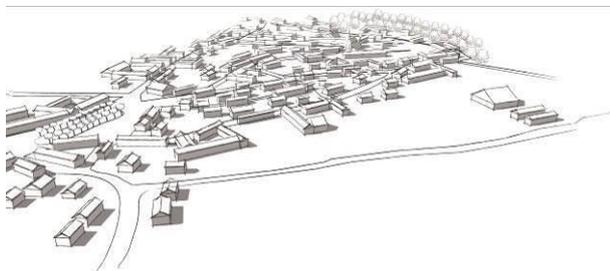
2. LE PAYSAGE URBAIN

2.1. LES IMPLANTATIONS GÉOGRAPHIQUES DES COMMUNES

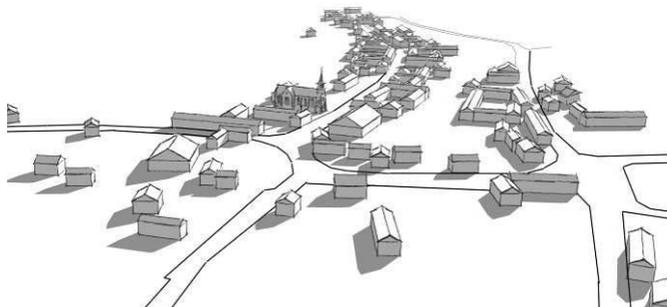


Le territoire de la communauté de communes est caractérisé par des implantations villageoises à 65% dans des vallées humides à large fond plat. Au sud, se révèle un groupe de cinq communes sur le plateau du Santerre. Au nord, trois communes sont également implantées sur un plateau : Lahousoye, Franvillers et Hénencourt. Baizieux se caractérise par son implantation au sommet d'une butte générant une richesse visuelle forte du village belvédère. Hamelet et Le Hamel sont des communes à flanc de coteau. C'est particulièrement flagrant pour la commune de Le Hamel depuis le point de vue du mémorial Australien à l'Est de la commune.

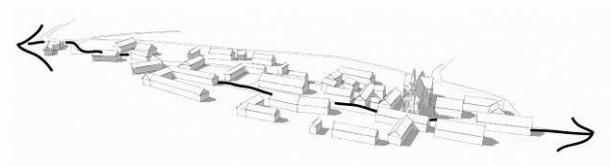
2.2. LES FORMES URBAINES



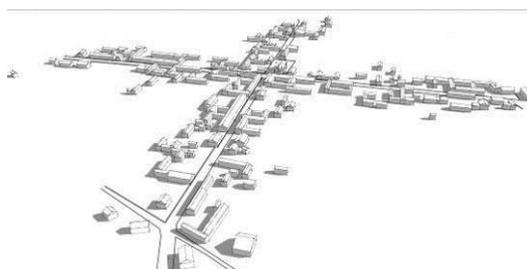
En noyau : structure compacte regroupée autour d'un centre accueillant les bâtiments institutionnels, les équipements, une place, une mare historique



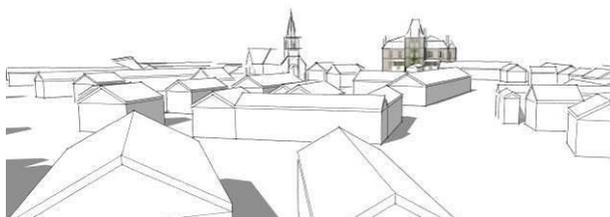
Etalé le long des voies : la seule disponibilité du sol a permis aux communes de s'étaler le long des voies au gré des opportunités foncières. A noter que la forme historique a pu être différente (en noyau, village-rue)



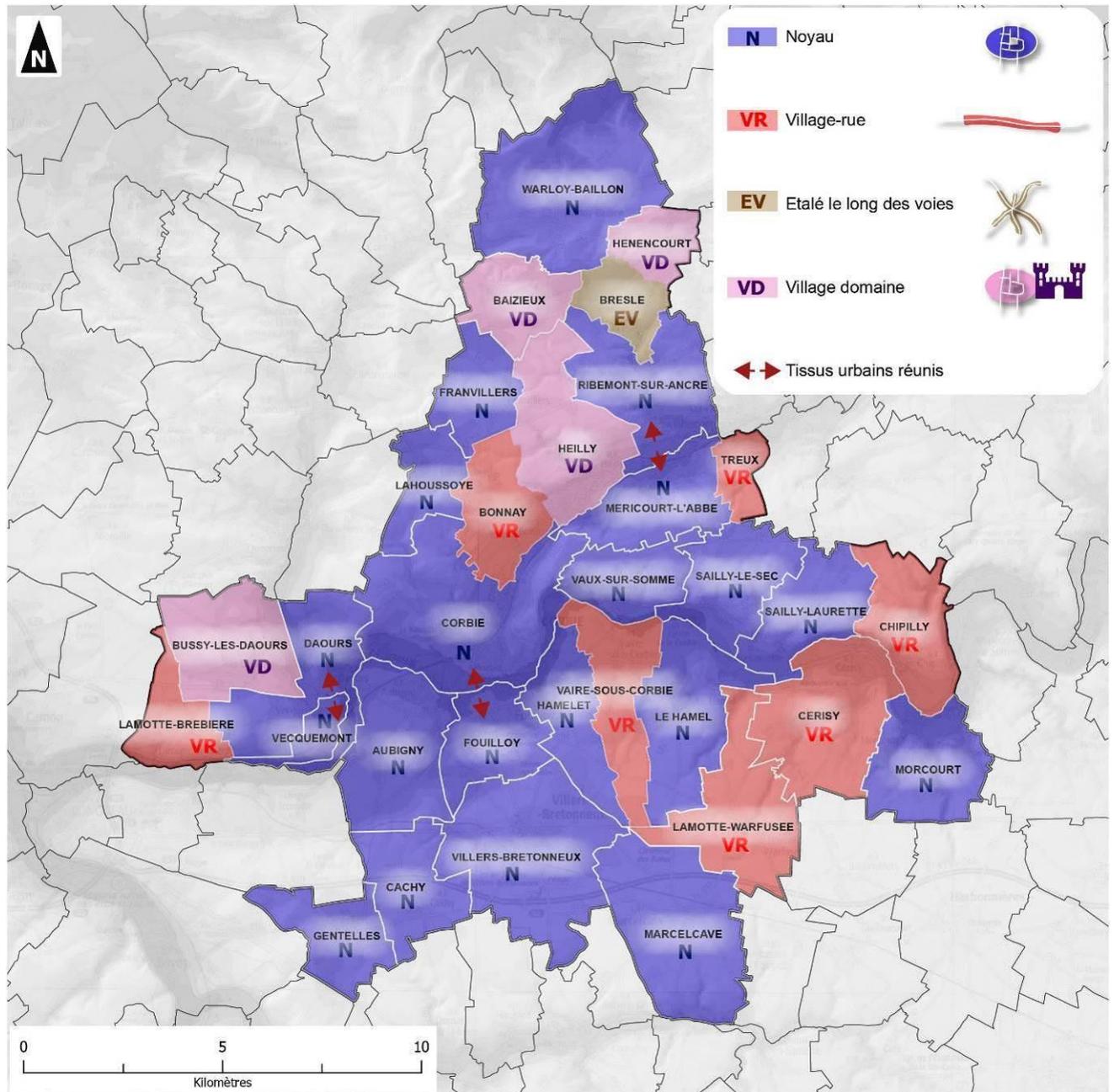
Village-rue : une urbanisation linéaire le long d'un axe de communication (le plus souvent une route départementale) caractérise cette forme.



Village carrefour : Village implanté au carrefour de deux voies de circulation. Un bâtiment ou un espace public marque le carrefour. Le développement actuel se fait le long des voies sans apporter d'épaisseur urbaine au village. On parle d'étalement linéaire.



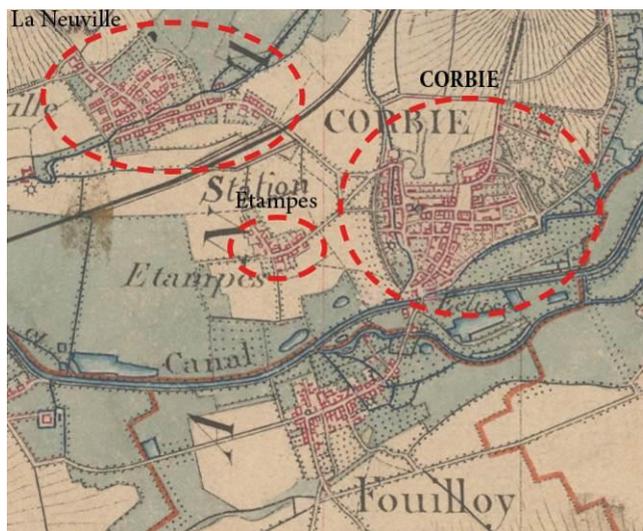
Village domaine : le village domaine se caractérise par un château historique souvent accompagné d'un grand parc ou d'un boisement. Le village est adossé au bois attenant à la propriété du domaine. La forme urbaine qui en découle est compacte.



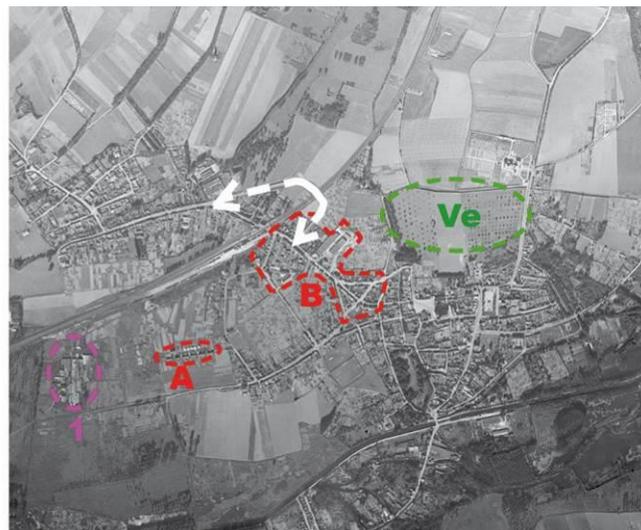
La forme urbaine dominante est celle de village en noyau qui réunit 62% des communes du territoire. 7 villages adoptent une forme de village-rue. A l'exception de Lamotte-Warfusée dont l'orientation découle d'une infrastructure rectiligne (ancienne voie romaine de la D1029), les autres villages-rue ont pour origine l'implantation en fond de vallée humide. On pourra remarquer cependant l'originalité du village de Bonnay où la forme de village-rue est perpendiculaire au sens de la vallée de l'Ancre, disposition atypique de village-rue en fond de vallée humide.

Les villages domaines sont présents majoritairement au Nord du territoire.

2.3. EVOLUTION URBAINE DE CORBIE



1900 – Carte d'état-major : La Neuville, Etampes et Corbie sont des entités urbaines séparées.



1947 (ign) : Une nouvelle voie franchit l'obstacle de la voie ferrée entre la Neuville et Corbie. Au Nord du bourg, des vergers sont encore présents (Ve). A l'Ouest on observe un développement industriel (1). En lien avec cet essor industriel, l'habitat se développe entre La Neuville et Corbie (A et B).



1961 (ign) : L'axe de la rue Jean Masse et le rue des Prés s'affirme avec des débuts de connexion Ouest/Est laissant présager le développement urbain futur de ce secteur (A). Au Sud de la rue Victor Hugo une opération avec des typologies de plain-pied et des toits monopente voit le jour (B).



1970 (ign) : Extension urbaine importante au Sud de la gare en lien avec l'essor industriel de la ville (C). Nouveau collectif R+4 Boulevard Camille Roland (D). Le pôle hospitalier se renforce (1).



1980 (ign) : Au Nord-ouest de La Neuville, développement du camping du Vieux Moulin (A). L'habitat léger de loisirs se développe à proximité de la Somme (D). Un grand ensemble pavillonnaire gagne le coteau (B). Dans la rue des Déportés, une opération d'ensemble pavillonnaire a lieu sur une échelle plus modeste. Le collège Eugène Lefebvre est créé (1). L'extension de l'hôpital s'affirme (2).



1997 (ign) : Assez peu de changement hormis la partie Est du quartier de la Neuville où l'habitat pavillonnaire se développe.

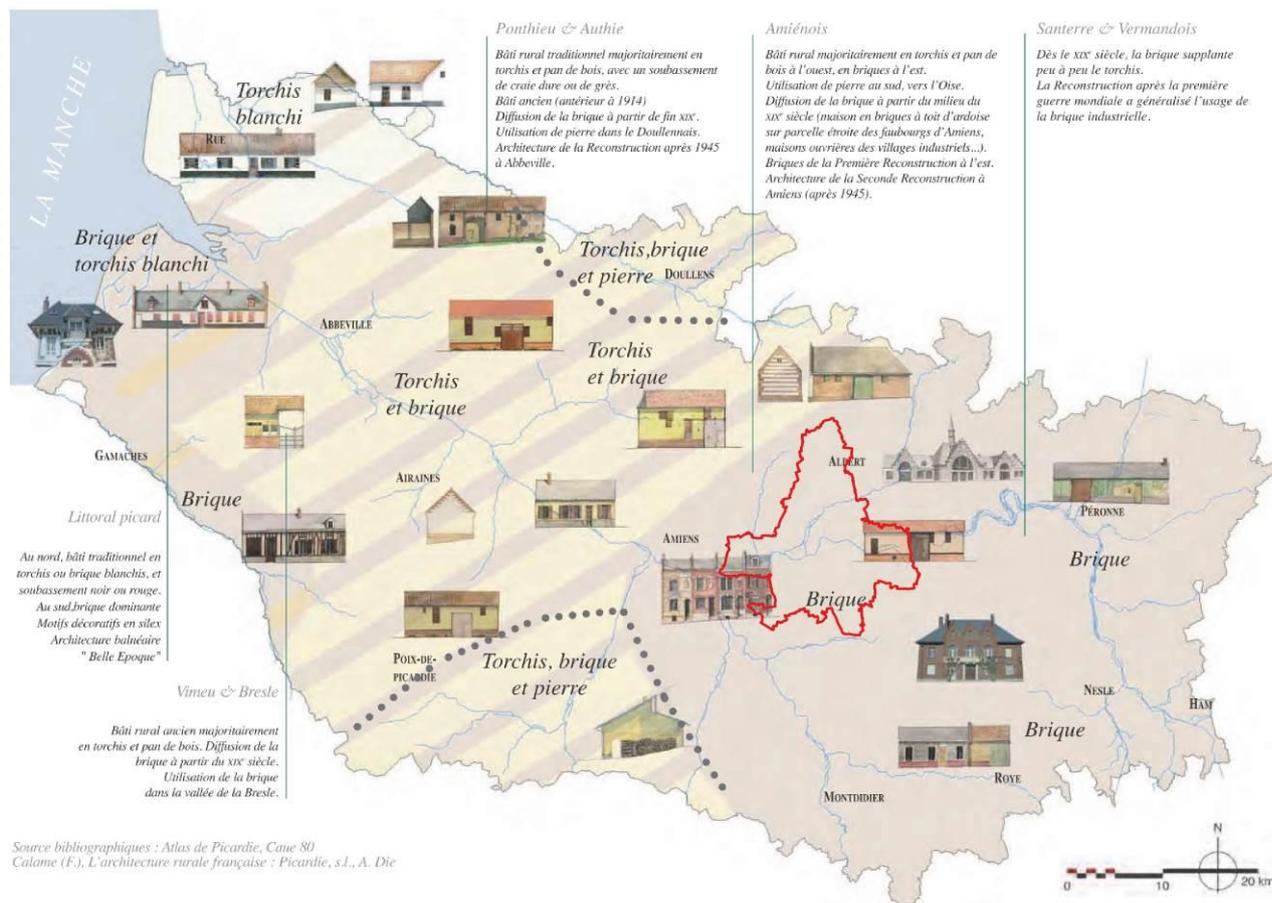


2002 (ign) : cordon pavillonnaire unilatéral au Nord de la rue Barbusse (A). Opération d'ensemble de la résidence de l'Abbaye à proximité du collège (B).



2016 (cadastre) : Habitat pavillonnaire groupé rue de l'Ancre à La Neuville (C). Confortement de l'habitat pavillonnaire dans le secteur de la rue Barbusse (D). Lotissement gagnant les hauteurs de la ville, 30m plus haut que la place de la république (E).

2.4. LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES : MATÉRIAUX



Matériaux de construction de la communauté de commune dans le contexte de la Somme (Atlas des paysages de la Somme). En rouge : le territoire de la Communauté de communes



Rouges barres à Lahoussoye : alternance de pierre de calcaire blanche avec des rangées de briques en façade ou sur pignon.



Ossature bois apparente à Warloy-Bailion : Soubassement en brique. Maçonnerie de brique entre le lattis de bois apparent. Couverture en ardoise. Cette grange montre l'évolution des matériaux de façade : le torchis a cédé la place à la brique.



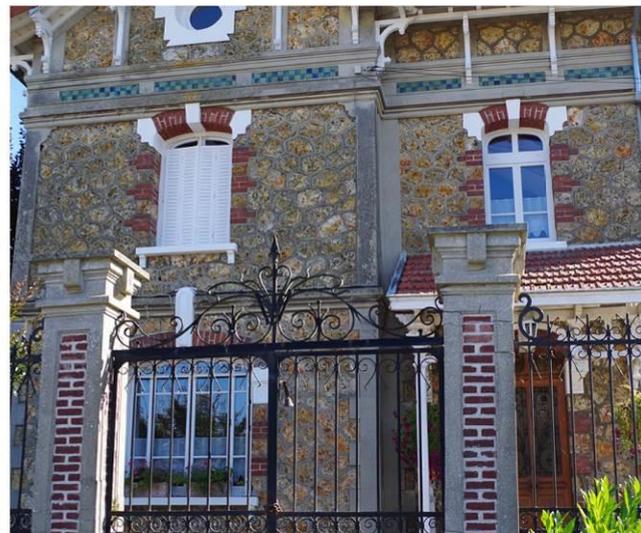
Grange en torchis à Warloy-Bailion : Soubassement brique classique permettant la solidité d'assise de la construction. Torchis bien préservé avec néanmoins une mise à nu ponctuelle du lattis mettant en fragilité le torchis. Au-dessus du porche d'entrée, des tuiles en « S » de type « Panne Flamande » subsistent.



Architecture de brique qualitative de la reconstruction 1920 à Lamotte-Warfusée : Elle caractérise surtout la partie Sud du territoire de la communauté de communes, secteur qui a été fortement impacté par la première guerre. Les édifices publics ont été bien mis en valeur ainsi que les fermes et l'habitat.



Architecture de la reconstruction au Hamel sur une maison d'angle : Le paysage urbain est redessiné. Les maisons d'angle prennent une importance capitale dans les définitions spatiales des places et des rues avec l'introduction de pans coupés comme ci-dessus.



Maison en pierre Meulière à Marcelcave : Ornementation inspirée de l'Art nouveau. La pierre meulière est une roche sédimentaire siliceuse qui servait à fabriquer les meules. La pierre, souvent caverneuse par une structure vacuolaire, dispose d'un pouvoir d'isolation qui a été apprécié. Sa présence traduit aussi l'influence architecturale parisienne au sud du territoire de la communauté de communes.

2.5. LES TYPOLOGIES BÂTIES

On recense 12 typologies différentes sur le territoire :

Rue de la Crête à Corbie



Collectif R+4 à R+5. En retrait de l'espace public dans un espace vert.

Rue de Melbourne à Villers-Bretonneux



Maison de bourg. Habitat groupé de volumétrie R+1+C. Baies plus hautes que large permettant de maximiser l'espace. Maçonnerie générale en brique rouge. Couverture en tuile rouge orangé ou ardoise.

Rue Jean Masse à Corbie



Habitat groupé R+1+C : Typologie des années 1960 avec petit jardin devant créant une transition public/privé et participant à la qualité paysagère de la rue. Couverture en fibrociment. Bâti en bande en retrait de l'espace public. Maçonnerie en briques. Clôtures en béton homogènes faisant partie de l'opération.

Rue Hippolyte Noiret à Fouilloy



Habitat semi-groupé par deux R+1+C : Petit jardin devant créant une transition public/privé et participant à la qualité paysagère de la rue. Couverture en tuile rouge orangé. Maçonnerie en brique.

Rue Jaurès à Corbie



Habitat ouvrier groupé R+1+C : Disposé à l'alignement de l'espace public. Façades étroites homogènes en maçonnerie de brique rouge.

Allée des Chalets à Ribemont-sur-Ancre



Habitat ouvrier en « doublettes » : Typologie anciennes de volumétrie R+C et mitoyennes par deux. Entrées de part et d'autre permettant la préservation de l'intimité. Disposition en retrait de l'espace public. Maçonnerie de brique enduite ou non. Couverture en tuile rouge orangé.



Maisons villageoises R+C : Habitat ancien groupé, disposé à l'alignement de l'espace public. Maçonnerie de brique apparente. Couverture en ardoise ou tuile rouge orangé. Il s'agit d'un bâti ancien très structurant.



Fermes à plan carré R+C : Granges, disposées à l'alignement de l'espace public. Habitat au fond de la cour. Maçonnerie de brique apparente. Couverture en tuile rouge orangé. Lorsque les architectures de grange sont en torchis, il arrive bien souvent que la grange disparaisse laissant l'habitation principale très en retrait de l'espace public. La succession des granges en front de rue fait la qualité urbaine du village picard.

Place de la Neuville à Corbie



Pavillons groupés R+C : Habitat récent groupé en retrait de +/- 5 mètres de l'espace public. De volumétrie R+C. Maçonnerie en parpaings enduits. Couverture en tuile rouge orangé.

Rue Robert Léger à Ribemont-sur-Ancre



Maison bourgeoise R+1+C : Au centre d'une cour/jardin. Baies plus hautes que larges. Cheminées monumentales. Mur bahut avec grille en ferronnerie d'art en front à rue. Maçonnerie de brique. Couverture en ardoise.

Rue du Fort à Warloy-Baillon



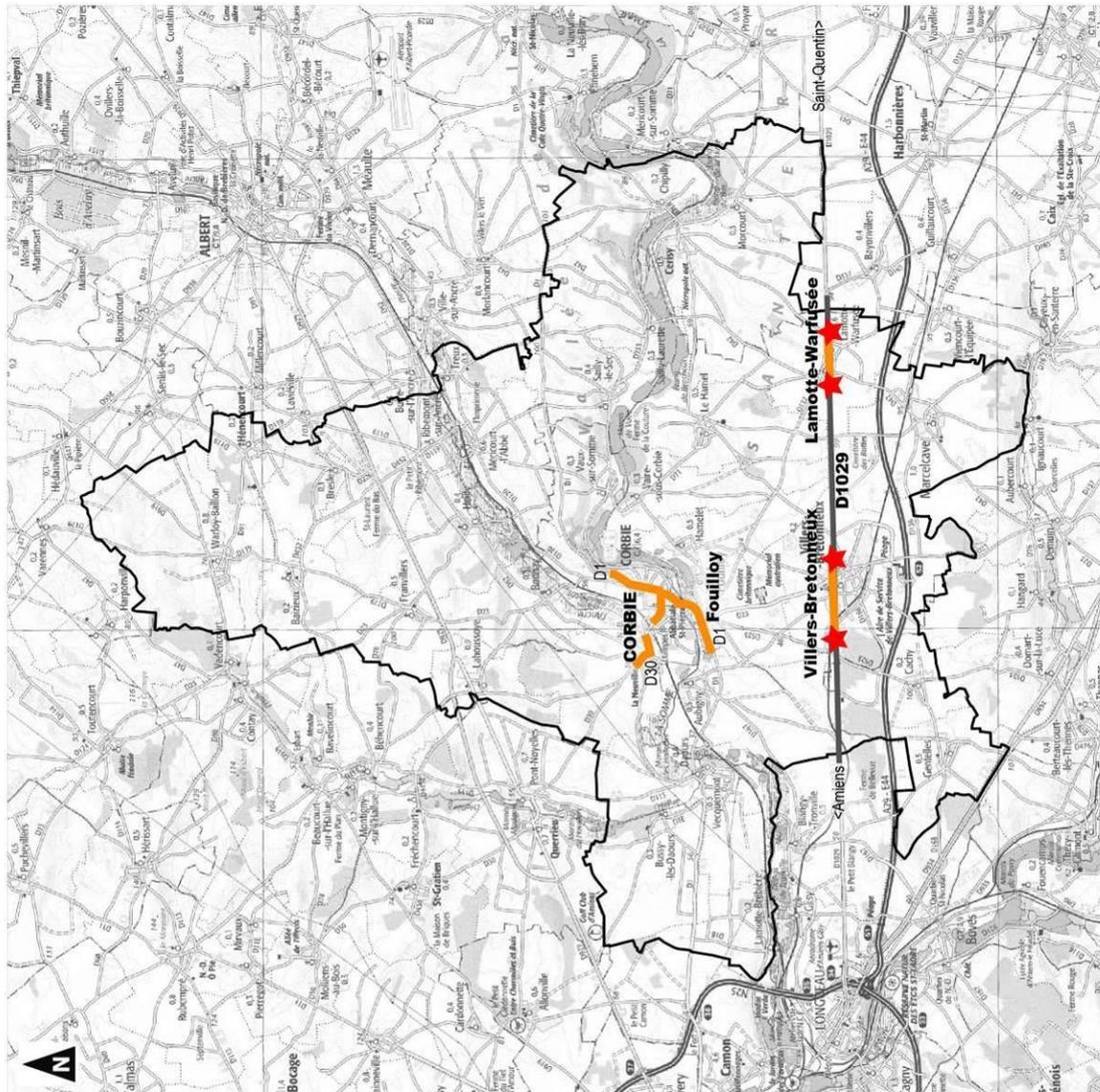
Pavillons R+C : Habitat récent isolé en retrait de l'espace public. Généralement très consommateur d'espace. Couverture en tuile rouge orangé ou autre coloris foncé. Façade en parpaing enduit avec coloris clair. Les pavillons sont soit en opération d'ensemble homogène soit disposés ponctuellement au gré d'opportunités foncières comme c'est le cas ci-dessus.

Rue de l'Abreuvoir à Vaux-sur-Somme



Habitat léger de loisir : Habitat de piètre qualité architecturale mitant et dégradant les milieux sensibles du val de Somme et du Val d'Ancre. Matériaux hétéroclites peu qualitatifs. Fondations et réseau d'assainissement collectif inexistant. Typologies rencontrées à Corbie, Fouillois, Vaux-sur-Somme, Vaire-sous-Corbie, Sailly-le-Sec, Sailly-Laurette, Chipilly, Cerisy, Morcourt, Bonnay et Heilly.

2.6. LES ENTRÉES ET TRAVERSÉES DE COMMUNES A ENJEU DE SÉCURITÉ



Communauté de Communes du Val de Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Entrées et traversées de communes à enjeu de sécurité

Communauté de Communes du Val de Somme

Entrée de commune à enjeu de sécurité très fort
(axe rectiligne de la D1029 incitant à la prise de vitesse)

Traversée de commune dangereuse



1:100 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)
Rédaction : ENVIRONNEMENT CONSEIL - 2016
Sources de données : IGN, SCANSO
Sources de données : IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL - 2016

Les enjeux de sécurité sont concentrés sur l'axe rectiligne de la D1029 au niveau de deux traversées villageoises : **Villers-Bretonneux et Lamotte-Warfusée**. La traversée de ville de l'ensemble urbain de Corbie et Fouilloy est marquée par un trafic important sur les axes de la D1 et la D30. Des largeurs de trottoir réduites et une ambiance routière peu agréable pour les modes de déplacement doux caractérisent la rue Jules Lardière (D1) à Fouilloy.



Entrée Ouest de Villers-Bretonneux par la D1029 : La prise de vitesse est liée au caractère rectiligne de l'infrastructure et aussi à la traversée longue de la commune. Toutefois sur cette entrée Ouest on est en section montante, ce qui rentre en faveur du ralentissement des véhicules



Entrée Est de Villers-Bretonneux par la D1029 : Le giratoire avant l'entrée au lieu-dit la Râperie tend à bien faire ralentir les véhicules. L'église est visible sur cette entrée. Néanmoins, on doit se méfier du caractère rectiligne de cette infrastructure qui tend à inciter les véhicules à accélérer.



Entrée Est de Lamotte-Warfusée par la D1029 : la commune présente en son centre une vallée sèche. En conséquence les deux entrées sur la D1029 se font en section descendante. La perception de l'église classée M.H. permet cependant une bonne lisibilité de l'entrée.



Entrée Ouest de Lamotte-Warfusée par la D1029 : La lecture de l'entrée de commune est moins évidente que par l'Est. Section descendante et caractère rectiligne ne rentrent pas en faveur d'un ralentissement des véhicules.



Radar pédagogique dans la traversée villageoise de Villers-Bretonneux et celle de Lamotte-Warfusée



Des largeurs de trottoirs réduites dans le contexte routier chargé de la D1 à Fouilloy (secteur de la jonction Corbie/Fouilloy)



Un stationnement sauvage sur le trottoir de l'axe passant de la D1029 à Lamotte-Warfusée.

2.7. LE PATRIMOINE BÂTI

A. Le patrimoine bâti protégé au titre des M.H. (base Mérimée), les sites inscrits et classés

Le territoire de la communauté de communes comprend 6 monuments classés et 4 monuments inscrits monuments historiques. Il n'y a pas d'AVAP ni de site inscrit ou classé.

Château classé d'Hénencourt (C1)



Classé MH : Château classé en totalité, pigeonnier, parc (cad A88, A89)

Château construit aux XVIIème et XVIIIe siècle. La grille de la cour d'honneur est exécutée au XVIIIe par le ferronnier d'art Jean Veyren.

Eglise ND de l'Assomption à Corbie (C2)



Portail classé M.H.

De style gothique flamboyant, la construction de l'église de la Neuville s'est échelonnée sur les XVème et XVIème siècles. La pierre est issue de la commune de Vaux-sur-Somme. Le pignon de la façade est orné de crochets sculptés.

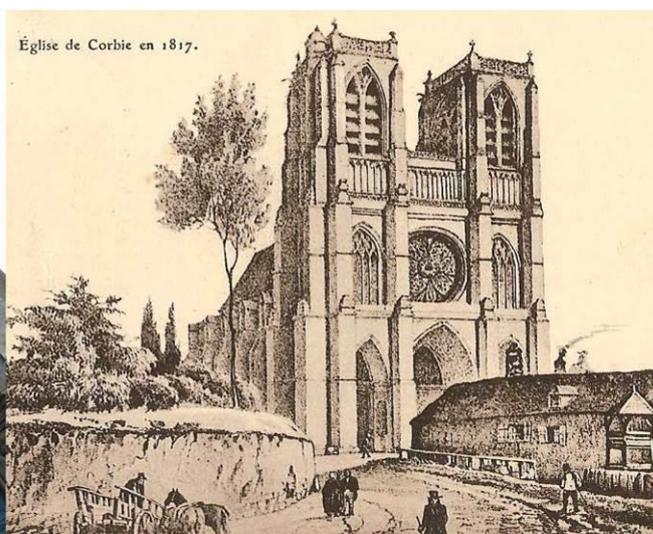
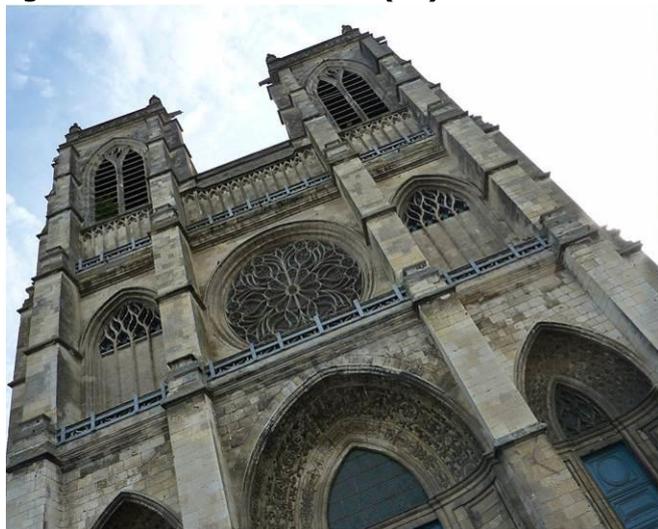
Eglise collégiale St-Etienne à Corbie (C3)



Entrée classée M.H.

Construite au XIIème siècle, cette église est unique par son portail aux sculptures mutilées, souvenir de l'Art décoratif roman. Sur le mur extérieur Sud, entre deux contreforts, restent les traces de la cellule où fut recluse Sainte Colette de 1402 à 1406.

Eglise Saint-Pierre à Corbie (C4)



Classé MH : L'ensemble de l'édifice

Église principale de l'Abbaye royale Saint-Pierre de Corbie fondée au VII^e siècle par la reine Bathilde. En 1816, on arrêta un nouveau plan. On ferma la nef d'un mur de pierre et on démolit ce qui restait du transept et du chœur, donnant à l'abbatiale sa physionomie actuelle. De sa grandeur passée, ne subsistent aujourd'hui que ses deux tours massives s'élevant à 55 mètres, et ses voûtes de 25 mètres de hauteur. La longueur de l'édifice passa de 115 à 35 mètres.

Eglise de Cerisy (C5)



Classé M.H. : ensemble de l'édifice religieux

Le clocher et la nef datent du XIII^e siècle, les murs extérieurs et les portes latérales du XVI^e siècle, et le portail de 1977

Eglise de la reconstruction à Lamotte-Warfusée



Classé : l'église en totalité (cad. A217), le décor intérieur (peinture et vitrail)

Edifiée sur les plans de Godefroy Teisseire entre 1929 et 1931. Flèche ajourée en béton armé et charpente également en béton armé.

Eglise d'Heilly (I1)



Inscrit MH : Edifice entier sur parcelle AC 19.

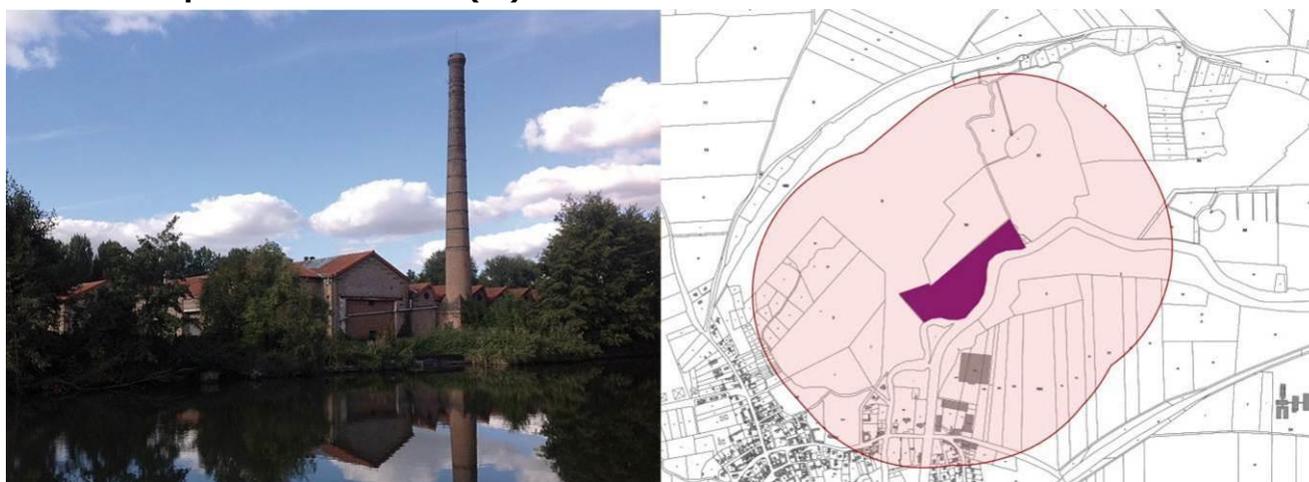
L'église a été reconstruite en 1776 sur un nouvel emplacement afin de la recentrer dans le village, lui-même décentré à la suite des travaux du château. Façade écran de deux niveaux et développant un décor de style classique et baroque.

Château d'Heilly sur les communes d'Heilly et de Ribemont-sur-Ancre (I2)



Inscrit MH : terrasse en terre-plein, orangerie, mur de clôture, mur de soutènement, escalier, canal, basse-cour, parterre, boulingrin. Le château construit au XVIIIème siècle a été en grande partie détruit et transformé en carrière de pierre après sa vente en 1848. Inscrit sur les parcelles AB68, 74 à 79, 81, 82, 104, 105, AD1 à 11. Sur la commune de Ribemont-sur-Ancre : les parcelles AD 13 à 15.

Usine du Parquet Loutré à Daours (I3)



Inscrits MH : les trois ateliers en totalité, les bureaux (façades et toitures), le bâtiment d'eau et la cheminée en totalité, le grand magasin et le petit magasin industriels situés au centre du site en totalité, le bâtiment de la conciergerie (façade et toitures), le mur de clôture et la grille d'entrées, tous les sols et le réseau hydraulique constitutif du site industriel (cad AC32 à 34, 36, 39 à 46, 49 à 52).

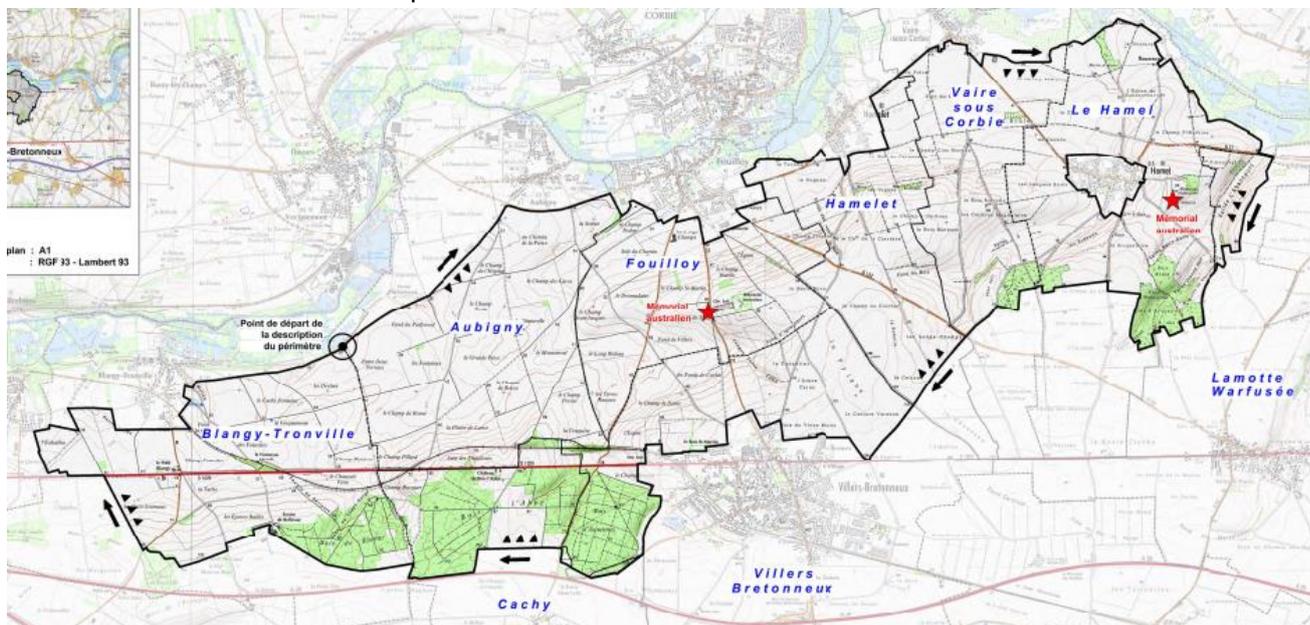
Château de Méricourt-sur-Somme (I4)



Inscrit MH : le château (la tour de fortification médiévale et le corps de logis du XVIIIème s. en totalité, les écuries, la remise et la serre), le parc et le jardin, le réseau hydraulique ancien (cad. AC 35a, 35b, 35c, 35d, 35g, AD158). Bien que Méricourt-sur-Somme ne soit pas dans le territoire de la communauté de communes, le périmètre de protection du château intervient à l'Est sur le territoire de la commune de Chipilly.

Site classé des monuments australiens de Villers-Bretonneux et Le Hamel

Par décret du 24 août 2018, un site classé a été créé autour des monuments australiens de Villers-Bretonneux et Le Hamel. Il recouvre un vaste périmètre de 3 733 ha.



Le site internet du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire indique :

« Ce classement, au titre du code de l'environnement, vient reconnaître le caractère historique du lieu d'implantation, en belvédère, de **deux mémoriaux militaires** du Commonwealth, situés à une quinzaine de kilomètres à l'est d'Amiens : le mémorial national australien de Villers-Bretonneux et le parc mémoriel australien de Le Hamel.

Le mémorial de Villers-Bretonneux forme un ensemble monumental néo-classique de pierres blanches. Il s'inscrit de manière puissante dans le site du fait de son installation sur un point haut du plateau. Il célèbre les forces australiennes ayant combattu en France et dans les Flandres lors de la première guerre mondiale et accueille également un cimetière militaire comprenant des tombes britanniques, canadiennes, australiennes, néo-zélandaises et sud-africaines. Sa construction a été confiée à Sir Edwin Lutyens qui a réalisé de nombreux mémoriaux et cimetières militaires du Commonwealth sur le sol français. Ce mémorial a été inauguré en 1936 en présence du roi d'Angleterre George VI et du président français Albert Lebrun.

Un deuxième mémorial, « le parc mémorial australien », plus discret que le précédent, célèbre, à Le Hamel, la bataille du 4 juillet 1918. Ce mémorial a été édifié en 1990 et inauguré en 1998.

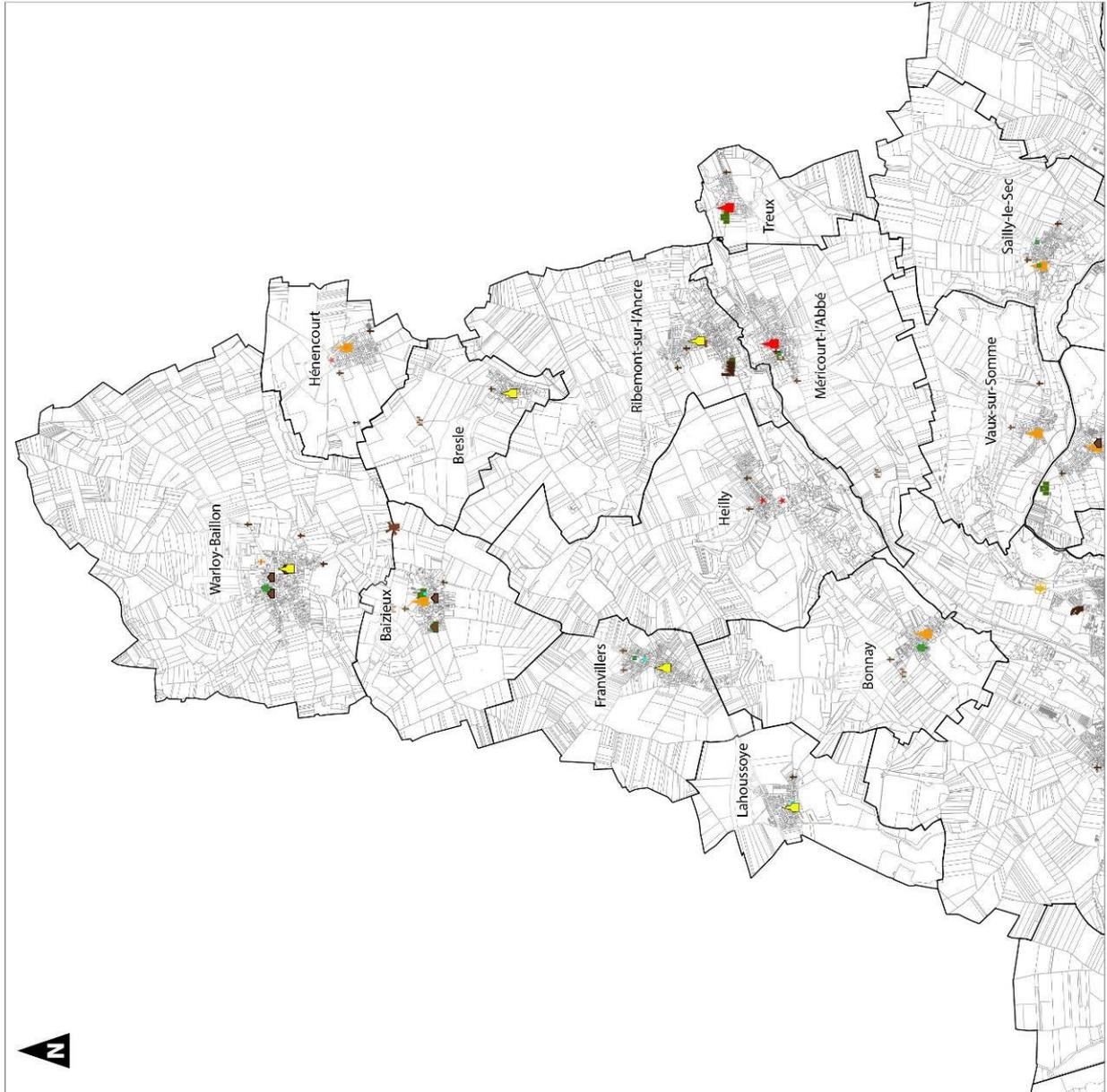
Entre avril et juillet 1918, c'est dans ce secteur que furent arrêtées des offensives allemandes en direction d'Amiens. C'est pourquoi les perspectives perçues vers Amiens depuis ces mémoriaux fondent le périmètre du projet de classement.

Australiens et Néo-zélandais viennent nombreux chaque année, assister le 25 avril à « l'Australian and New-Zeland Army Corps (ANZAC) Day », imposante cérémonie en hommage à leurs soldats morts sur le sol français.

Le périmètre de classement, d'une superficie d'environ 3 733 ha, se définit comme le « champ d'influence » des deux mémoriaux. Il s'étend, vers l'ouest, de manière à protéger la vue sur la ville d'Amiens. »

B. Le patrimoine bâti non protégé

70 éléments de patrimoine non protégé ont été relevés sur le territoire de la Communauté de Communes (voir cartes suivantes).



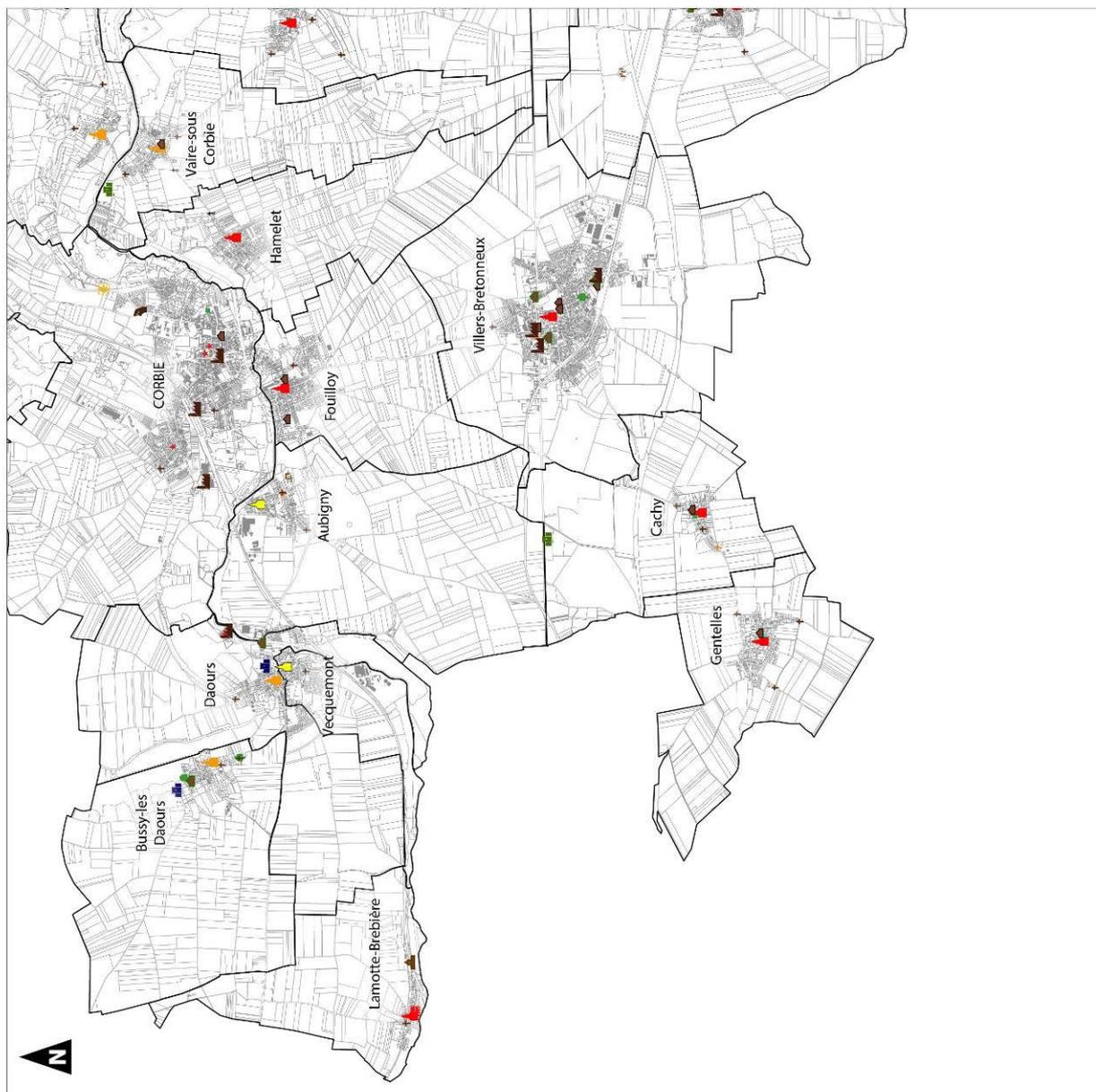
Communauté de communes du Val de Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le patrimoine bâti au Nord du territoire

-  Patrimoine protégé
-  Croix ou calvaire
-  Monument aux morts
-  Chapelle
-  église du XVIIe-XVIIIe
-  église reconstruite au XIXe
-  église reconstruite au XXe
-  Bâti de la reconstruction
-  Cimetière isolé
-  Château
-  Château de plaisance
-  Demeure de plaisance
-  Maison de maître
-  Habitat social
-  Patrimoine industriel
-  Ancienne gare
-  Belvédère aménagé
-  Ferme remarquable
-  Mare historique (d'après cadastre Napoléonien)
-  Moulin à vent
-  Pigeonnier
-  Place verte remarquable
-  Arbre isolé remarquable
-  Statue

0 1 2 km



Communauté de communes du Val de Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le patrimoine bâti à l'Ouest du territoire

-  Patrimoine protégé
-  Croix ou calvaire
-  Monument aux morts
-  Chapelle
-  église du XVIIe-XVIIIe
-  église reconstruite au XIXe
-  église reconstruite au XXe
-  Bâti de la reconstruction
-  Cimetière isolé
-  Château
-  Château de plaisance
-  Demeure de plaisance
-  Maison de maître
-  Habitat social
-  Patrimoine industriel
-  Ancienne gare
-  Belvédère aménagé
-  Ferme remarquable
-  Mare historique (d'après cadastre Napoléonien)
-  Moulin à vent
-  Pigeonnier
-  Place verte remarquable
-  Arbre isolé remarquable
-  Statue

0 1 2 km

auddicé
urbanisme

Réalisation : AUDDICE Urbanisme, 2017
Sources de données : IGN, SCADIS
Sources de données : PACS, Etat Villeme, AUDDICE Urbanisme, 2017



Communauté de communes du Val de Somme
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Le patrimoine bâti à l'Est du territoire

-  Patrimoine protégé
-  Croix ou calvaire
-  Monument aux morts
-  Chapelle
-  église du XVIIe-XVIIIe
-  église reconstruite au XIXe
-  église reconstruite au XXe
-  Bâti de la reconstruction
-  Cimetière isolé
-  Château
-  Château de plaisance
-  Demeure de plaisance
-  Maison de maître
-  Habitat social
-  Patrimoine industriel
-  Ancienne gare
-  Belvédère aménagé
-  Ferme remarquable
-  Mare historique (d'après cadastre Napoléonien)
-  Moulin à vent
-  Pigeonnier
-  Place verte remarquable
-  Arbre isolé remarquable
-  Statue

0 1 2 km

Aubigny			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise construite du XVIe au XVIIIe s	Patrimoine religieux	sans	87
Monument aux morts	Patrimoine de mémoire	sans	espace public
Ferme remarquable	Isolée, porche remarquable	sans	29
Croix, calvaire : 2			
Baizieux			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise reconstruite au XIXe	Patrimoine religieux	sans	402
Château	En briques, datant du XIXe	sans	586
Mare	Présente sur le cadastre Napoléonien	sans	442
Bâti de la reconstruction	Mairie	sans	457
Croix, calvaire : 2			
Bonnay			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise reconstruite au XIXe	Patrimoine religieux	sans	27
Arbre isolé d'intérêt paysager	Marronnier sur place verte du Marronnier	non labélisé arbre remarquable	Sud pc 114
Croix, calvaire : 1			
Bresle			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise construite du XVIe au XVIIIe s	Patrimoine religieux	sans	225
Croix, calvaire : 1			
Bussy-les-Daours			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Château	Château de plaisance	sans	263, 270
Eglise reconstruite au XIXe	Patrimoine religieux	sans	47
Arbre isolé d'intérêt patrimonial	2 platanes de l'entrée du château	source "les arbres remarquables dans le département de la Somme"	62
Arbre isolé d'intérêt patrimonial	Marque l'entrée Sud	non labélisé arbre remarquable	proche pc 83
Maison de maître	Architecture	sans	50
Croix, calvaire : 2			
Cachy			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise reconstruite au XXe	Patrimoine religieux	sans	97
Mairie et école	Bâti de la reconstruction	sans	27
Place verte	Patrimoine rural	sans	proche église
Mare historique	Présente sur le cadastre Napoléonien	sans	106
Monument aux morts 1870	Patrimoine de mémoire	sans	127
Calvaire, croix : 2			

Cerisy			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise	clocher et nef du XIIIe	Classée MH (totalité)	15
Ancienne école de garçons	Bâti de la reconstruction	sans	176
Monuments aux morts	Patrimoine de mémoire	sans	Grand rue
Pigeonnier	Patrimoine rural	sans	276
Pigeonnier	Patrimoine rural	sans	49
Pigeonnier	Patrimoine rural	sans	211
Pigeonnier	Patrimoine rural	sans	27
calvaire, croix : 4			
Chipilly			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Maison de maître	Architecture	sans	110
Eglise reconstruite au XIXe	Patrimoine religieux	sans	24
Belvédère aménagé	Panorama de mise en valeur du paysage	sans	17
calvaire, croix : 2			
Corbie			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise ND de l'assomption	Portail, style gothique flamboyant	Classée MH (Portai)	156
Eglise collégiale St-Etienne	XIIe s, art décoratif roman	Classée MH (entrée)	158
Eglise Saint-Pierre à Corbie	Abbatiale	Classée MH (totalité)	219
Usine de métallurgie	Rue de Babelogne, 2ème quart XXe s.	sans	63, 223 à 226
Usine de Noir animal	63 rue Jaurès, 2ème quart XXe, cheminée	sans	307, 308
Usine de chaussures	4 rue Péri, 1er quart XXe s., toits en sheds	sans	62
Statue de Sainte Colette	Patrimoine religieux	sans	98
Mairie de la reconstruction	Bâti de la reconstruction, château	sans	401
Belvédère de Sainte-Colette	Patrimoine naturel	sans	215
Place verte	Patrimoine rural	sans	Est de la ville
Croix, calvaire : 2			
Daours			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Usine du Parquet Loutré	Patrimoine industriel de 1874	Inscrite MH	AC32 à 34,36, 39 à 46, 49 à 52
Château	Château de plaisance	sans	274
Eglise reconstruite au XIXe	Patrimoine religieux	sans	144
Maison bourgeoise/maison d'industriel	architecture	sans	97
Croix, calvaire : 1			

Fouilloy			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Maison de retraite	Bâti de la reconstruction	sans	133
Maire	Bâti de la reconstruction, château	sans	63
Eglise reconstruite au XXe	Patrimoine religieux	sans	33
Monument aux morts	Patrimoine de mémoire	sans	proche église
Croix, calvaire : 1			
Franvillers			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise construite du XVIe au XVIIIe s	Patrimoine religieux	sans	41
Mare	Présente sur le cadastre Napoléonien	sans	Espace public Est pc 48
Place verte	Qualité spatiale, grande échelle	sans	Espace public
Croix, calvaire : 2			
Gentelles			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise reconstruite au XXe	Patrimoine religieux	sans	89
Mare historique	Présente sur le cadastre Napoléonien	sans	Ouest pc 71
Mairie et ancienne école	Bâti de la reconstruction	sans	98
Calvaire, croix : 3			
Hamelet			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise reconstruite au XXe	Patrimoine bâti de la reconstruction	sans	395
Croix, calvaire : 1			
Heilly			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Château et domaine	Terrasse, bowling, orangerie	Inscrit MH	(voir chapitre MH)
Eglise	Style classique et baroque	Inscrite (totalité)	19
Chapelle	Patrimoine religieux	sans	159
Croix, calvaire : 2			
Hénencourt			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Château	XVIIe et XVIIIe	Classé MH	88, 89
Eglise reconstruite au XIXe	Patrimoine religieux	sans	341
Monument commémoratif de 1870	Patrimoine de mémoire	sans	340
Croix, calvaire : 2			
Lahoussoye			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise construite du XVIe au XVIIIe s	Patrimoine religieux	sans	194
Mare	Présente sur le cadastre Napoléonien	sans	193
Lamotte-Brebière			

Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Demeure de plaisance	Architecture	sans	456, 458
Eglise reconstruite au XXe	Patrimoine religieux	sans	435
Ancienne gare	Patrimoine ferroviaire	sans	463
Monument aux morts	Patrimoine de mémoire	sans	proche église
Croix, calvaire : 1			
Lamotte-Warfusée			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Maison de maître	Bâti de la reconstruction	sans	202
Eglise de Lamotte reconstruite au XXe	Reconstruction 1920 à flèche ajourée	Inscrite MH (totalité)	217
Eglise de Warfusée reconstruite au XXe	Bâti de la reconstruction d'exception	sans	222
Ecole et ancienne mairie	Bâti de la reconstruction	sans	79
Arbre isolé d'intérêt paysager	3 tilleuls adultes	non labélisé arbre remarquable	79
Place verte	Patrimoine rural	sans	Ouest pc 213
Maison de la reconstruction	Bâti de la reconstruction	sans	30
Monument aux morts	Patrimoine de mémoire	sans	31
Le Hamel			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Usine de tissage de velours	En point haut du village, 1er quart XXe	sans	184
Bâti de la reconstruction	Ferme néo-Normande	sans	154
Eglise reconstruite au XXe	Patrimoine religieux	sans	157
Place verte	Patrimoine rural	sans	proche église
Chapelle	Patrimoine religieux	sans	194
Croix, calvaire : 2			
Marcelcave			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise reconstruite au XXe	Patrimoine religieux	sans	78
Ancienne école	Bâti de la reconstruction	sans	24
Château	Architecture	sans	25
Maison de maître / Maison d'industriel	Architecture	sans	101
Maison de maître	Architecture de pierre Meulière	sans	27
Usine de bonneterie	12 rue Foiraine, 2e quart XXe	sans	56 à 60
Usine de bonneterie	3, rue du 8 mai. Bonneterie Tonnel	sans	33
Place verte	Place verte importante par la taille	sans	proche église
Arbre isolé d'intérêt paysager	Hêtre isolé au lieudit "le cimetière"	non labélisé arbre remarquable	20
Monument aux morts	Patrimoine de mémoire	sans	9
Cimetière isolé	Patrimoine de mémoire	sans	16
Calvaire, croix : 2			

Méricourt-l'Abbé			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Ferme	En Perspective de la place verte	sans	284
Place verte	forme triangulaire	sans	espace public
Eglise reconstruite au XXe	Patrimoine religieux	sans	71
Croix, calvaire : 2			
Morcourt			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise construite du XVIe-XVIIIe	Patrimoine religieux	sans	170
Place verte	Topologie, morphologie triangulaire	sans	
calvaire, croix : 3			
Ribemont-sur-l'Ancre			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise construite du XVIe au XVIIIe s	Patrimoine religieux	sans	86
Filature de laine peignée Hourdequin Dhaille	Toits en sheds, 1874	sans	404 à 406
Maison de maître	Intérêt architectural	sans	227
Habitat social	Architecture remarquable en doublettes	sans	55 à 62
Pigeonnier	Patrimoine rural	sans	80
Croix, calvaire : 2			
Sailly-Laurette			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise reconstruite au XXe	Patrimoine religieux	sans	100
Place verte	Patrimoine rural	sans	sud pc 137
Sailly-Le-Sec			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise reconstruite au XXe	Patrimoine bâti de la reconstruction	sans	72
Place verte	Patrimoine rural	sans	72
Place verte	Patrimoine rural	sans	192
Calvaire, croix : 2			
Treux			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Château	Architecture	sans	3, 4
Eglise	Patrimoine religieux	sans	26
Monument morts	Patrimoine de mémoire	sans	proche de l'église
Pigeonnier	Patrimoine rural	sans	41
Croix, calvaire : 1			
Vaire-sous-Corbie			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise reconstruite au XIXe	Patrimoine religieux	sans	

Place verte de jeu de boules à la plume	Patrimoine rural de grand intérêt	sans	proche église
Mairie de la reconstruction	Architecture de la reconstruction	sans	4
Château	Architecture	sans	1
Chapelle	Patrimoine religieux	sans	42
Croix, calvaire : 1			
Vaux-sur-Somme			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise reconstruite au XIXe	Patrimoine religieux	sans	11
calvaire, croix : 2			
Vecquemont			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise construite du XVIe au XVIIIe s	Patrimoine religieux	sans	110
Croix, calvaire : 1			
Villers-Bretonneux			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Eglise reconstruite au XXe	Patrimoine religieux	sans	499
Mairie	Bâti de la reconstruction	sans	307
Halle	Bâti de la reconstruction art déco	sans	533
Maison de maître	Marque la perspective de la rue	sans	98
Maison de maître	Architecture	sans	378
Maison de maître	Architecture	sans	446
Maison de la reconstruction	Bâti de la reconstruction	sans	2200
Villa Néo-Normande	Bâti de la reconstruction	sans	908
Usine de Bonneterie	43 rte d'Amiens, tissage de 1921	sans	457 à 458
Usine de Bonneterie Tiberghien frères	27 rue Delacour Rousseau, reconstruction	sans	97, 497
Usine de tissage	rue de Montdidier, reconstruction	sans	2306,2307,2301,2300
Arbre isolé d'intérêt paysager	Hêtre marquant la place du 14 juillet	non labélisé arbre remarquable	au Nord pc 2372
Monument aux morts	Patrimoine de mémoire	sans	92
Calvaire, croix : 1			
Warloy-Baillon			
Patrimoine	Description et/ou intérêt	Protection	n° pc
Bâti de la reconstruction	Habitation avec modénatures de briques	sans	50
Bâti de la reconstruction	Maison de retraite	sans	162
Bâti de la reconstruction	Ecole	sans	178
Arbre isolé d'intérêt patrimonial	2 Tilleuls place du fort	non labélisés remarquables	Ouest pc10
Eglise construite du XVIe au XVIIIe s	patrimoine religieux	sans	177
Monument de la grande guerre	patrimoine de mémoire	sans	41
Monument aux morts	patrimoine de mémoire	sans	proche de l'église
Moulin à vent	ruines	sans	203
Croix, calvaire : 3			

12 exemples de patrimoine non protégés recensés :



Ferme remarquable avec porche à Aubigny



Château de style classique à Daours



Ruines du Moulin à vent à Warloy-Bailлон



Ancienne Filature de laines peignées à Ribemont-sur-Ancre.



Mémorial national Australien de Villers-Bretonneux



Mémorial de la 3^{ème} division Australienne à Sailly-le-Sec



Eglise de la reconstruction à Sailly-le-Sec



Ferme néo-Normande de la reconstruction au Hamel



Maison bourgeoise à Bussy-les-Daours



Maison bourgeoise à Marcelcave

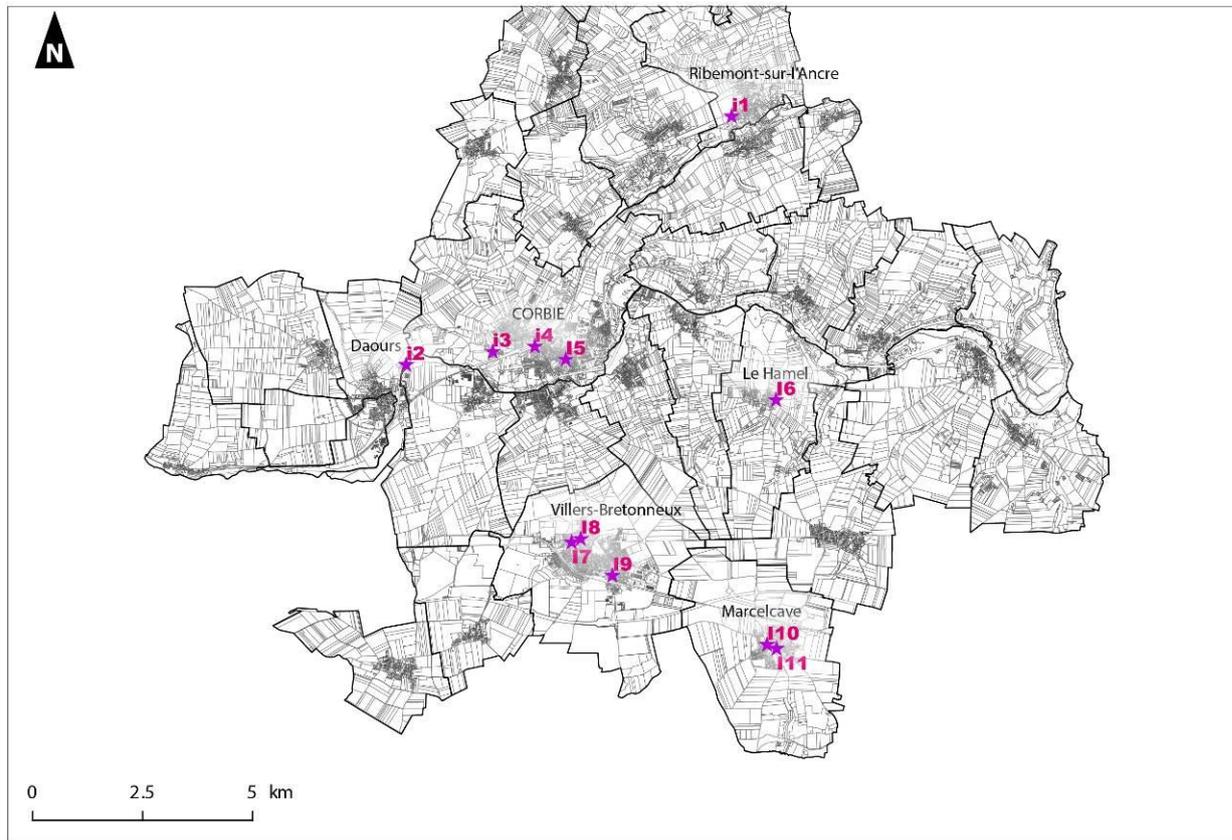


Maison Meulière à Marcelcave



Typologies ouvrières groupées par deux à Ribemont-sur-Ancre

C. Focus sur le patrimoine industriel



Localisation du patrimoine industriel d'après la base Mérimée

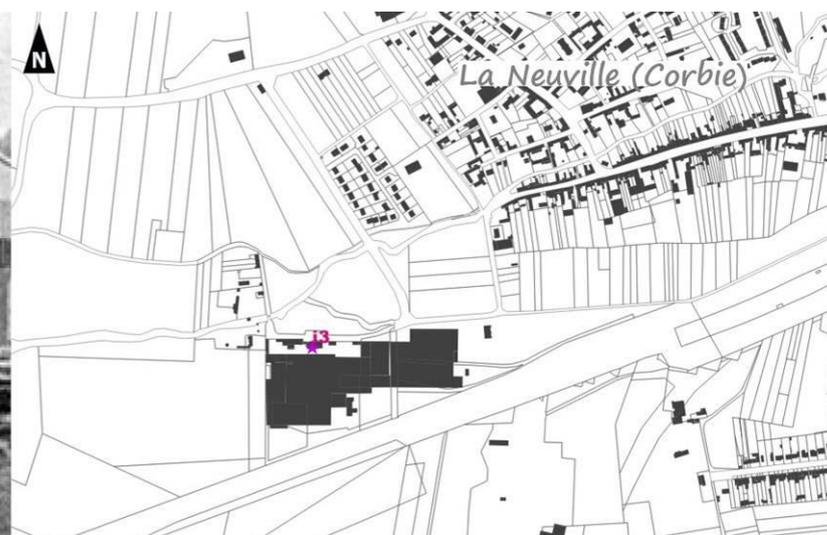
11 éléments de patrimoine industriel ont été recensés dans l'inventaire général du patrimoine culturel de la base Mérimée. L'un est inscrit aux monuments historiques : **i2 – usine du Parquet Loutré à Daours**



i1 - Filature de laine peignée dite filature Hourdequin Dhaille rue Saint-Léger à Ribemont-sur-l'Ancre : Construction de 1874. Toits en sheds visibles depuis l'espace rue. Projet porté par la CCVDS de médiathèque.



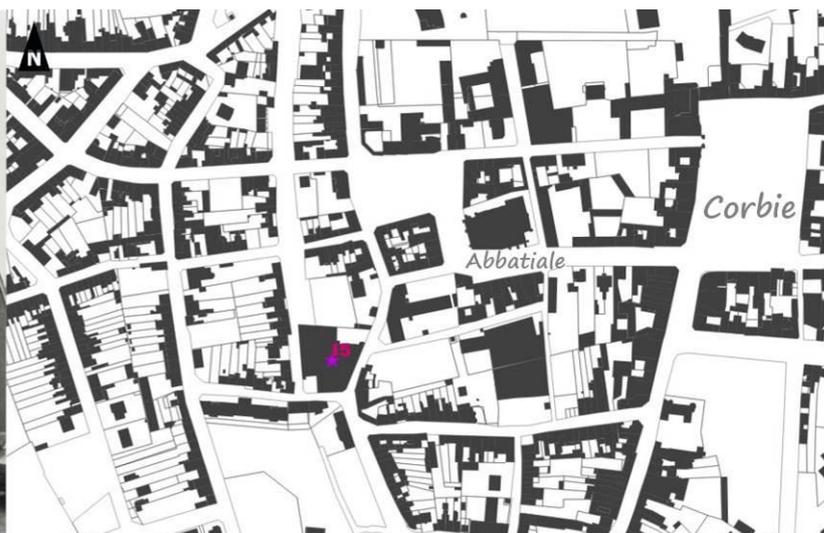
i2 - Filature Galland de 1892 rue de la vieille Somme à Daours : Devient tissage Bloch Meyer et Cie, puis Filatures de Daours, puis usine de roulements Rouca. Usine inscrite M.H. (voir chapitre patrimoine protégé)



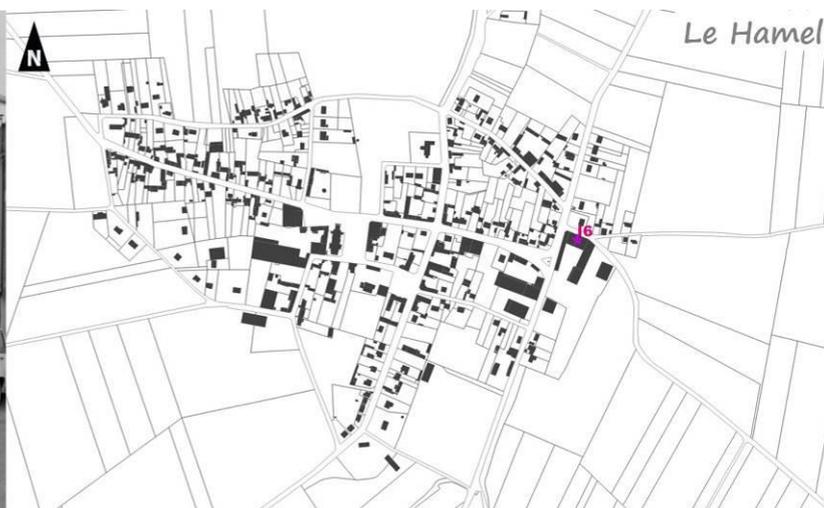
i3 - Usine de métallurgie rue de Bablogne à Corbie : Métallurgie Etiam du 2ème quart du XXème siècle.



I4 - Usine de Noir animal au 63 rue Jaurès à Corbie, proche de la gare : elle date du 2ème quart du XXème siècle.



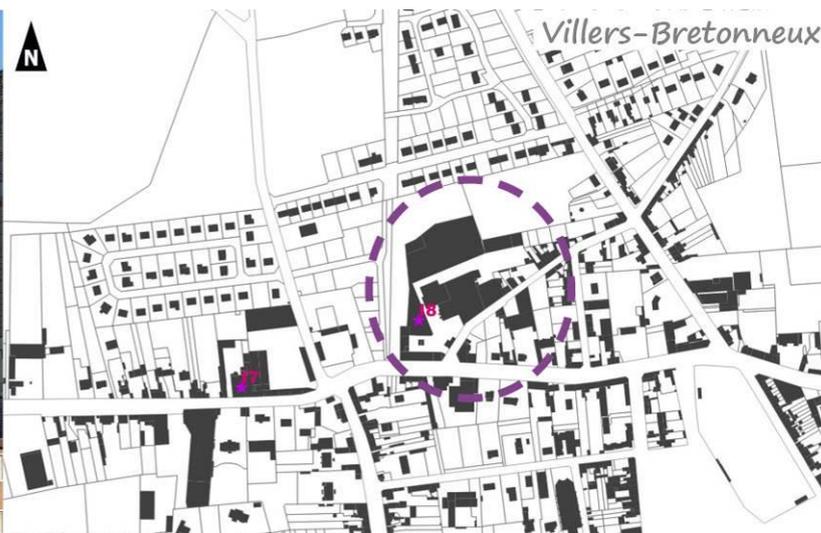
i5 - Usine de chaussures au 4 rue Gabriel Péri à Corbie : Chaussures Bouet puis confection Huette. 1er quart XXème siècle.



i6 - Tissage de Velours au n°1 Grand Rue à Le Hamel : Tissage Chevalier 1er quart XXème siècle. L'usine est située en point haut du village à flanc de coteau.



i7 - Usine de bonneterie située 43 rue d'Amiens à Villers-Bretonneux. Tissage Valton Joseph datant de 1921. Toits en sheds.



18 - Usine de bonneterie Tiberghein Frères située 27 rue Delacour Rousseau à Villers-Bretonneux : Entièrement reconstruite en 1922, agrandie en 1929. Une liaison douce est ménagée à l'Ouest de l'ancienne usine. Elle ménage un cône de vue vers le mémorial Australien.



i9 - Tissage rue de Montdidier à Villers-Bretonneux : reconstruction de la première guerre mondiale.



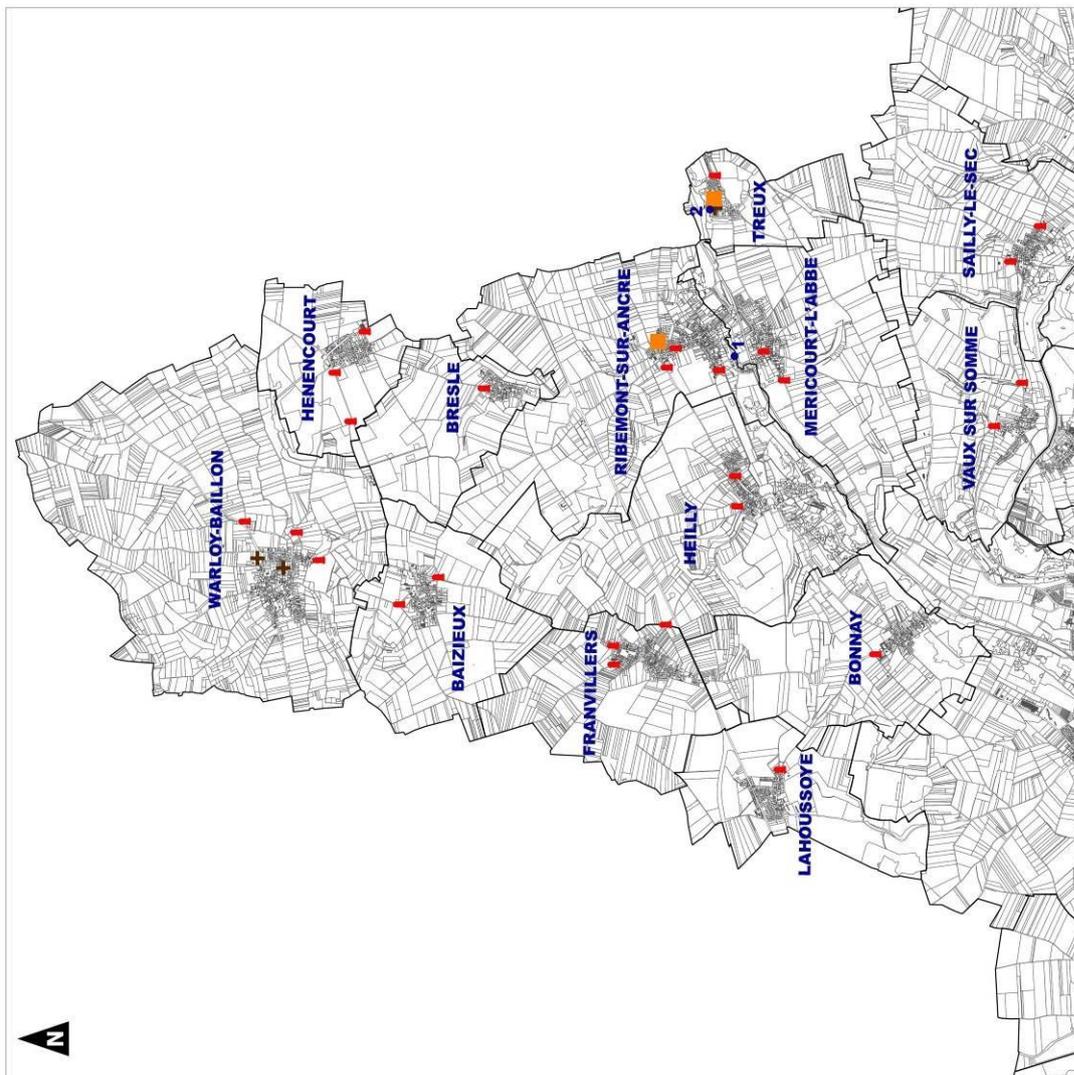
i10 - Usine de bonneterie située 12 rue Foiraine à Marcelcave. Construction du 2ème quart du XXème siècle.



i11 - Bonneterie située 3 rue du 8 mai à Marcelcave : Bonneterie Tunnel datant du 1er quart du XXème siècle.

D. Focus sur le patrimoine rural (non protégé) :

Ces éléments interviennent sur une échelle plus petite. Cela ne minimise pas leur intérêt culturel à préserver pour les générations futures.



Communauté de communes du Val de Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le patrimoine rural ou religieux
au Nord du territoire

■ Religieux (croix, calvaire, oratoire, chapelle)

⊕ Monuments aux morts

■ Pigeonniers

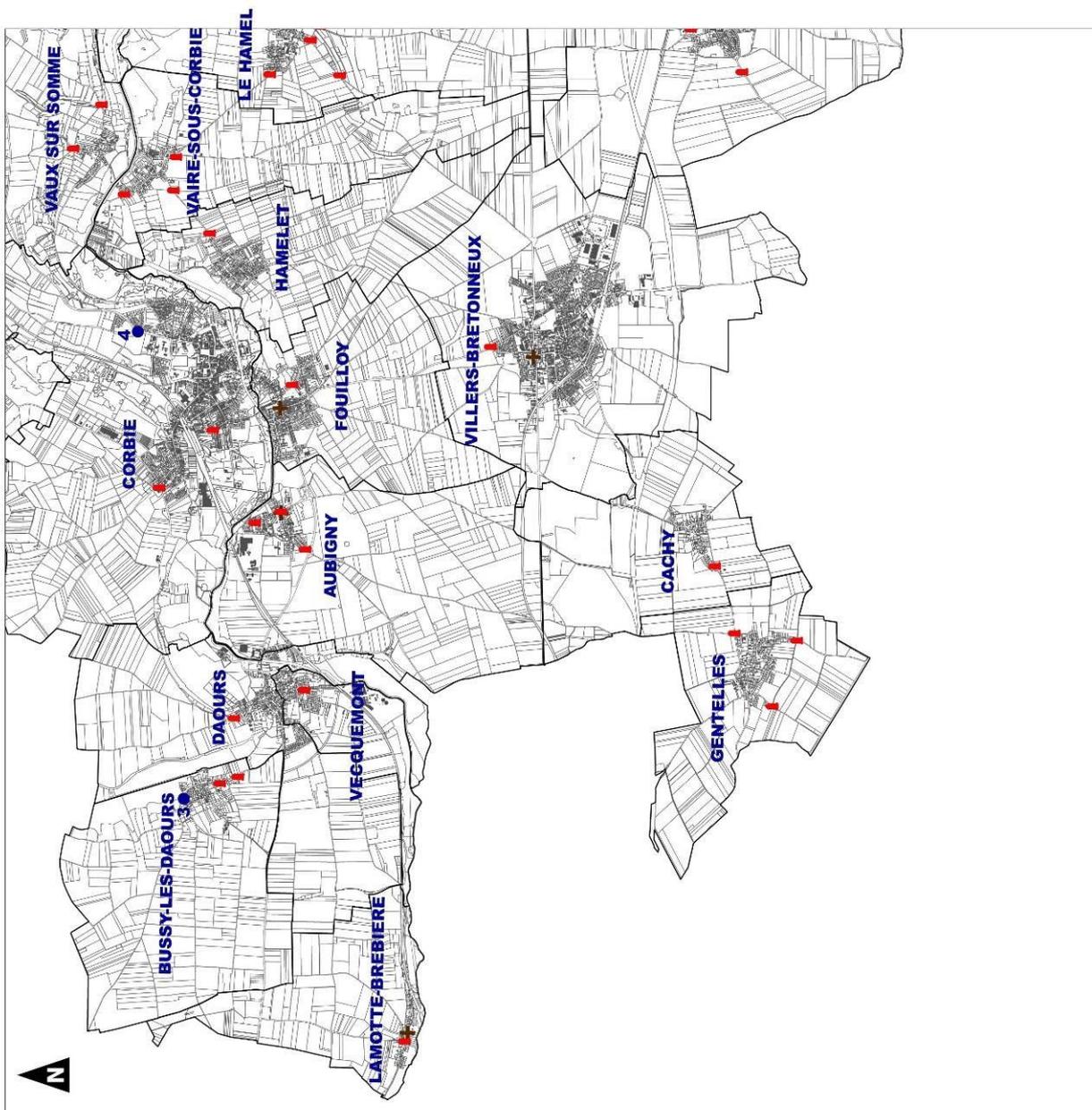
● Autres

1- Moulin à eau de Ribemont-sur-Ancre
2- Entrée du château de Treux



Groupement audicé
Région Picardie - ENVIRONNEMENT CONSEIL 2016
Service de fond de carte : IGN, SCANLID
Sources de données : ADUKA - IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016





Communauté de communes du Val de Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le patrimoine rural ou religieux
à l'Ouest du territoire

■ Religieux (croix, calvaire, oratoire, chapelle)

+ Monuments aux morts

■ Pigeonniers

● Autres

- 3 - Entrée du château de Bussy-les-Daours
- 4 - Statue de Sainte-Colette à Corbie

0 1 2 km



Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
Source de fonds de carte : IGN, 2014
Bureaux de Services : AUBIGNY - SOIX - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016



Communauté de communes du Val de Somme
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Le patrimoine rural ou religieux
à l'est du territoire

- ✚ Religieux (croix, calvaire, oratoire, chapelle)
- ✚ Monuments aux morts
- Pigeonniers

Le territoire est riche en patrimoine religieux avec 58 calvaires, 5 chapelles. Le patrimoine rural est également présent avec un moulin à eau à Ribemont-sur-Ancre, quatre pigeonniers, deux entrées de château (Bussy-les-Daours, Treux).



Chapelle en briques à l'entrée Sud de Le Hamel



Calvaire en cœur de village de Cerisy



Monument aux morts de la Grande guerre à Bussy-les-Daours



Entrée du château de Bussy-les-Daours donnant une qualité patrimoniale depuis l'espace public

2.8. LE PATRIMOINE NATUREL

Communauté de Communes du Val de Somme

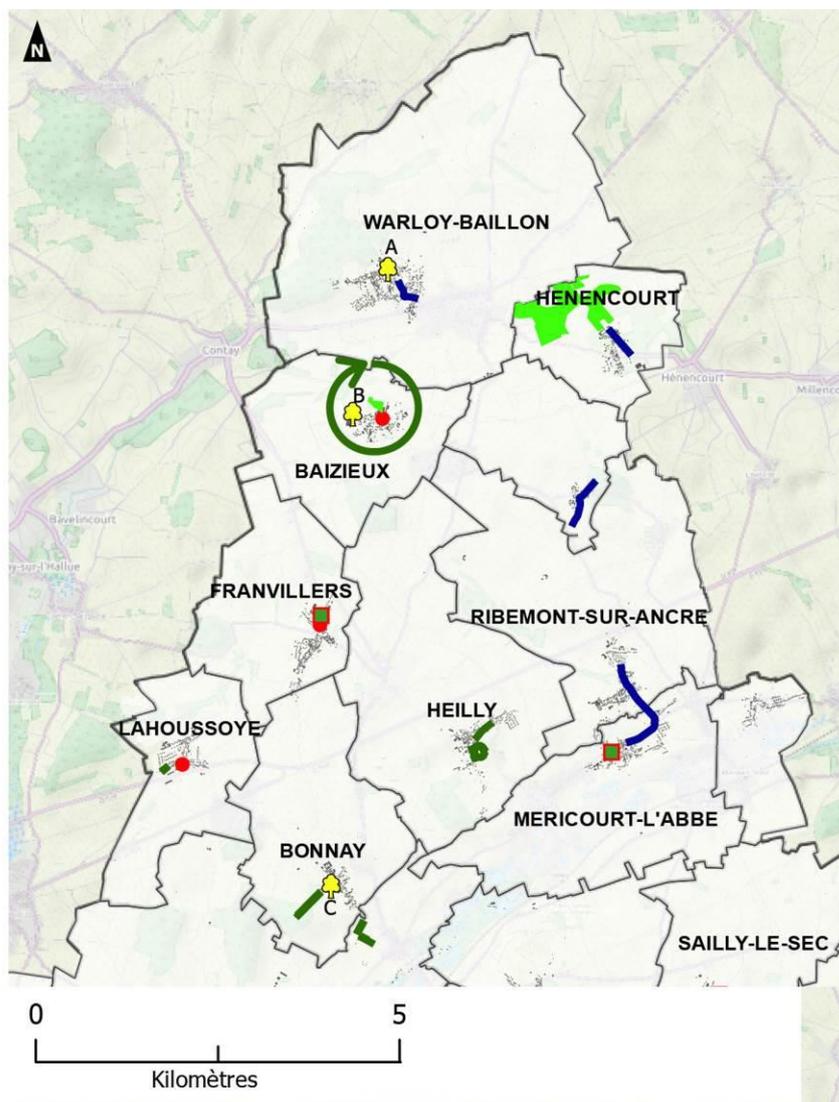
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Le patrimoine naturel des villages et des villes au Nord du territoire

Strate arborée

- Bois constitutif de village domaine
- Alignement arboré structurant (routier ou urbanisme végétal de village domaine comme à Heilly)
- Place verte remarquable (qualité spatiale, qualité du cadre arboré, surface importante ou situation sur talus atypique)
- Arbres remarquables :
 - A - Deux Tilleuls à Warloy-Bailлон
 - B - Noyer remarquable à Baizieux
 - C - Marronnier sur place verte à Bonnay
 - D - 2 platanes de l'entrée du château de Bussy-les-Daours
 - E - Arbre isolé en entrée Sud du village par la D15
 - F - Hêtre pourpre à Villers-Bretonneux
 - G - 3 Tilleuls à Lamotte-Warfusée
 - H - Marronnier isolé à Marcelcave

Qualité rurale des villages

- Rue caractéristique de village picard (larges bandes enherbées)
- Mare
- Tour de village préservé



Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
Source de fond de carte : IGN, SCAN150
Sources de données : ADUGA - IGN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016

L'ensemble du territoire présente une qualité rurale des villages bien préservée. Les villages domaines de Bussy-les-Daours, Baizieux, Hénencourt, Heilly se distinguent bien par une qualité rurale et patrimoniale conjuguée. Baizieux a une position de village belvédère très sensible et un tour de village bien préservé. On note aussi que même dans le paysage du Santerre très affecté par les destructions de la grande guerre, la qualité paysagère reste préservée comme à Marcelcave. Ce village présente une grande place verte et un tour de village intact.

Communauté de Communes du Val de Somme

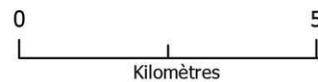
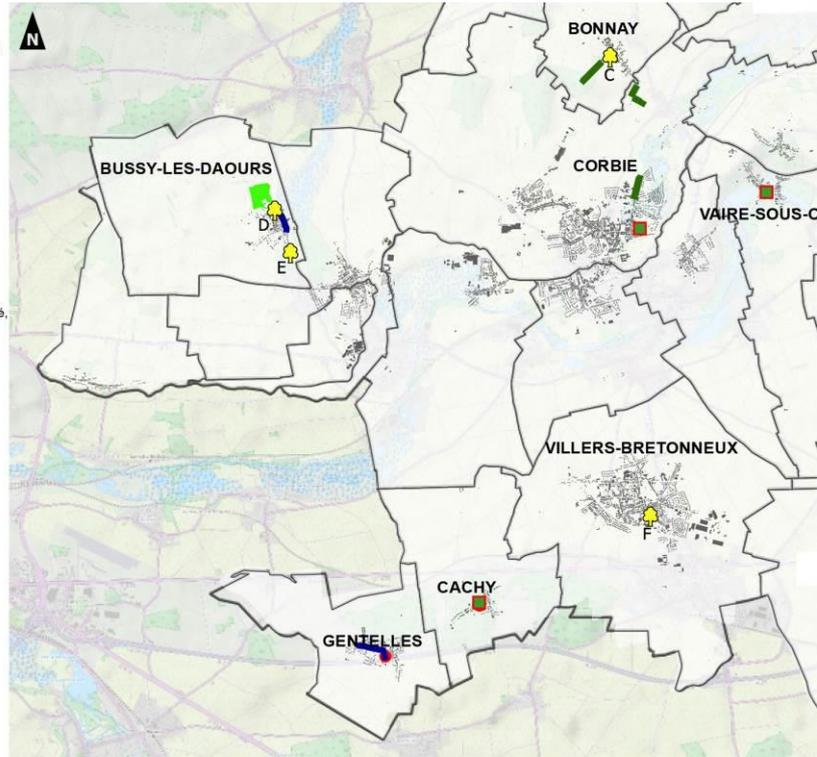
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Le patrimoine naturel des villages et des villes à l'Ouest du territoire

Strate arborée

-  Bois constitutif de village domaine
-  Alignement arboré structurant (routier ou urbanisme végétal de village domaine comme à Heilly)
-  Place verte remarquable (qualité spatiale, qualité du cadre arboré, surface importante ou situation sur talus atypique)
-  Arbres remarquables :
 - A - Deux Tilleuls à Warloy-Bailion
 - B - Noyer remarquable à Baizieux
 - C - Marronnier sur place verte à Bonnay
 - D - 2 platanes de l'entrée du château de Bussy-les-Daours
 - E - Arbre isolé en entrée Sud du village par la D15
 - F - Hêtre pourpre à Villers-Bretonneux
 - G - 3 Tilleuls à Lamotte-Warfusée
 - H - Marronnier isolé à Marcelcave

Qualité rurale des villages

-  Rue caractéristique de village picard (larges bandes enherbées)
-  Mare
-  Tour de village préservé



Communauté de Communes du Val de Somme

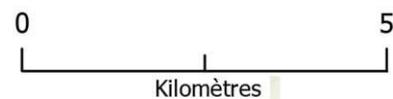
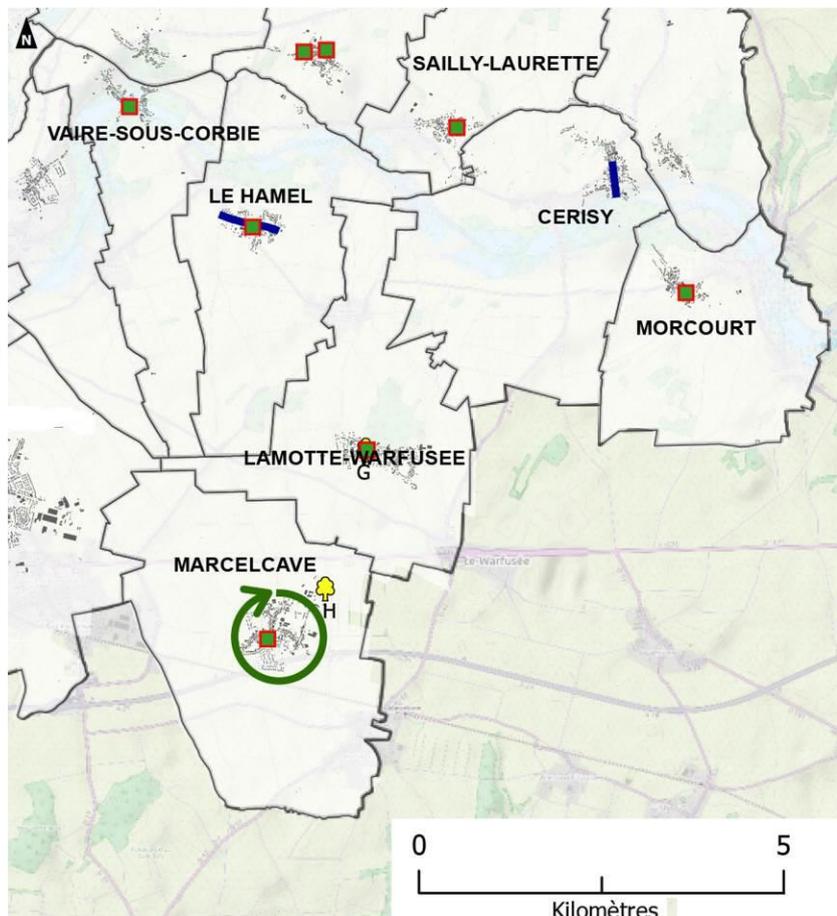
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Le patrimoine naturel des villages et des villes à l'Est du territoire

Strate arborée

-  Bois constitutif de village domaine
-  Alignement arboré structurant (routier ou urbanisme végétal de village domaine comme à Heilly)
-  Place verte remarquable (qualité spatiale, qualité du cadre arboré, surface importante ou situation sur talus atypique)
-  Arbres remarquables :
 - A - Deux Tilleuls à Warloy-Bailion
 - B - Noyer remarquable à Baizieux
 - C - Marronnier sur place verte à Bonnay
 - D - 2 platanes de l'entrée du château de Bussy-les-Daours
 - E - Arbre isolé en entrée Sud du village par la D15
 - F - Hêtre pourpre à Villers-Bretonneux
 - G - 3 Tilleuls à Lamotte-Warfusée
 - H - Marronnier isolé à Marcelcave

Qualité rurale des villages

-  Rue caractéristique de village picard (larges bandes enherbées)
-  Mare
-  Tour de village préservé



Arbres isolés remarquables du territoire (lettre située sur la carte précédente) :



A - 2 tilleuls à Warloy-Baillon sur la place du Fort



B - Noyer sur la parcelle 608a, ruelle Lenglet à Baizieux



C - Marronnier sur placette verte triangulaire « placette du Marronnier » à Bonnay



D - 2 platanes de l'entrée du château de Bussy-les-Daours parcelle 62



E - Arbre isolé qui marque l'entrée sud par la D15 de la commune de Bussy-les-Daours



F - Hêtre pourpre place du 14 Juillet à Villers-Bretonneux



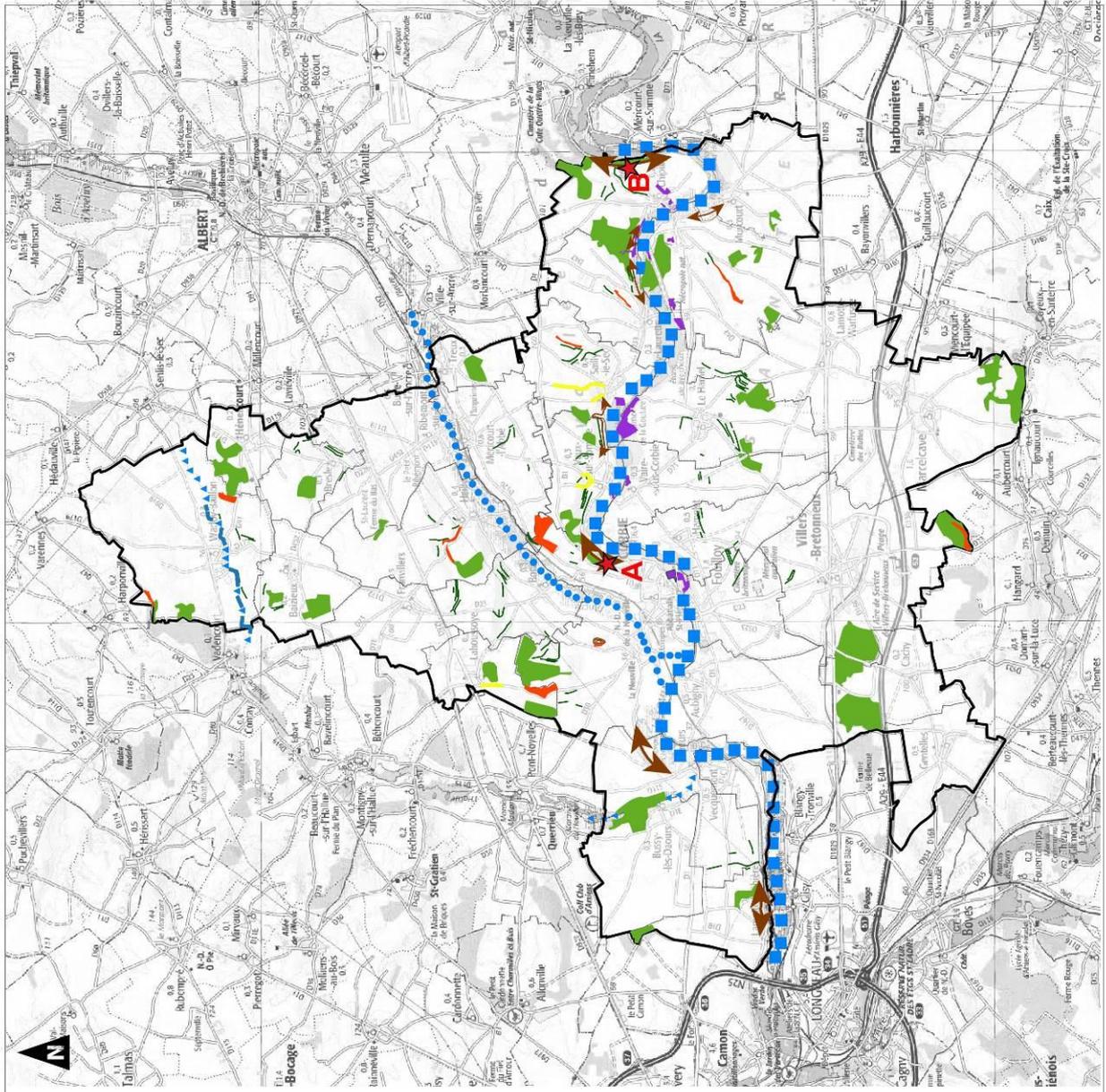
G - 3 Tilleuls jouxtant l'école à Lamotte-Warfusée sur la parcelle 79.



H - Hêtre sur la parcelle 20 lieudit « le cimetière » à Marcelcave

Le territoire est peu boisé, en particulier au Sud-Est dans l'unité paysagère du plateau du Santerre. Les reliefs les plus forts sont ceux qui marquent les méandres de la Somme. La vallée de la Somme entre Aubigny et Méricourt-sur-Somme constitue un patrimoine naturel important du territoire. C'est pourquoi il faut être vigilant à la pression exercée sur celle-ci par l'habitat léger de loisirs.

Les Larris et les rideaux picards sont présents de manière bien disséminée sur tout le territoire. On relève 11 arbres isolés remarquable sur la communauté de communes du Val de Somme.



Communauté de Communes du Val de Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le patrimoine naturel du territoire

Patrimoine naturel lié à l'eau

- Complexe humide de la vallée de la Somme
- Complexe humide de la vallée de l'Ancre
- ▲ Vallée de l'Hallue

Patrimoine naturel influencé par les pratiques agricoles

- Larris (anciens pâturages des pentes escarpées calcaires)
- Rideaux picards des pentes cultivées

Le patrimoine naturel lié au relief

- Relief escarpé structurant du grand paysage
- Chemins creux

Patrimoine naturel arboré

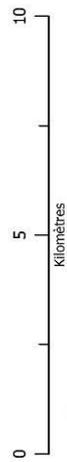
- Boisement
- Ripisylve (cours de l'Hallue à Warloy-Baillon)

Belvédères de nature

- ★ A - Sainte Colette à Corbie
- ★ B - Camp de César à Chipilly

Pressions anthropiques sur le patrimoine naturel de la vallée de la Somme

- Habitat léger de loisirs



Groupe **audicé**
1:100 000
Plan de situation sur format A3 sans réduction de taille

Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016
Source du fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : ADUGA - IDN - ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2016

Éléments à retenir au sujet du diagnostic paysager et urbain :

- Un paysage marqué par **3 unités paysagères principales** orientées d'Ouest en Est : Basse vallée de l'Ancre, Boucles de la Haute Somme et plateau du Santerre ; La Basse Vallée de l'Ancre se découvre par l'axe de la D929 rectiligne. Les boucles de la Haute Somme sont constituées d'une riche mosaïque de paysages. Le plateau du Santerre est la terre des grands horizons où l'impact des éléments verticaux prend une signification forte (éoliennes, hangars agricoles récents, lignes aériennes électriques) ;
- Un intérêt dans la préservation **des particularités paysagères locales** : Tour de village pour la valorisation du tourisme vert et des déplacements doux (Marcelcave, Baizieux), rideaux picards permettant de freiner l'érosion des sols, larris comme témoins des anciennes pratiques de pâturage et d'intérêt écologique (milieux ouverts calcicoles riches en biodiversité) ;
- **Un territoire vallonné créant une richesse visuelle forte.** Des belvédères naturels majeurs de territoire : point de vue de Sainte Colette à Corbie et du Camp de César à Chipilly. Deux belvédères liés à la mémoire de la grande guerre : mémorial de Villers-Bretonneux et mémorial du Hamel ;
- Des **implantations de village majoritairement dans les vallées** (à 65%) ;
- Des **formes urbaines en noyau dominantes** ;
- Des **enjeux de sécurité majeurs sur la D1029** rectiligne ou deux bourgs sont traversés : Villers-Bretonneux et Lamotte-Warfusée ; Fouilloy et Corbie forment un tissu urbain unifié dans le contexte duquel la D1 présente un trafic important, des trottoirs parfois très réduits ;
- **Un territoire riche en patrimoine.** Un enjeu lié à l'évolution du classement des mémoriaux de la grande guerre et perspectives des Villers-Bretonneux et Le Hamel : un soin qualitatif à apporter à la transition paysagère des franges urbaines connexes ;
- Un des plus gros enjeux lié au patrimoine naturel est de s'attaquer au **problème du mitage du paysage des vallées humides de l'Ancre et de la Somme par l'habitat léger de loisirs**. Il s'agira aussi de concilier intelligemment la qualité paysagère des villages picards aux larges bandes enherbées avec la desserte des arrêts ferroviaires et gares. Ribemont-sur-Ancre montre sur ce point un exemple réussi dans la partie centrale du village.



TOURISME

1. CADRAGE : DÉFINITIONS ET CONTEXTE

1.1. DÉFINITIONS

L'INSEE définit le tourisme de la manière suivante : « *Le tourisme comprend **les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel** [...], à des fins de loisirs, pour affaires, et pour autres motifs [...]* ».

Ainsi, la notion de tourisme se limite aux voyages et séjours, ce qui signifie qu'un touriste passe au moins une nuit sur son lieu de visite.

Du point de vue de l'INSEE, le tourisme se distingue donc des loisirs : les activités de loisirs ne supposent pas de séjourner en dehors de chez soi.

Néanmoins, il semble intéressant d'**élargir la définition aux « excursionnistes »**, c'est-à-dire les personnes qui visitent le territoire sur la journée ou la demi-journée, et qui ont des attentes assez proches de celles des touristes : se divertir, se restaurer, se déplacer etc...

La thématique abordée dans le diagnostic est donc celle du tourisme au sens large du terme.

1.2. CONTEXTE RÉGIONAL ET DÉPARTEMENTAL

A. L'économie touristique des Hauts-de-France en quelques chiffres

En mars 2017, l'INSEE a publié une brochure intitulée « *Le Tourisme dans les Hauts-de-France : un secteur dynamique et en croissance pour l'emploi* », qui permet de faire le point sur le secteur au sein de la nouvelle Région.

Cette publication indique les chiffres suivants à l'échelle des Haut-de-France :

- **50 000 emplois** générés par la présence de touristes sur le territoire en 2013 (le tourisme représente 70 000 emplois si l'on prend en compte les professionnels en charge d'activités de transport ou de préparation de voyages),
- 13 000 emplois dans la restauration, 11 000 dans l'hébergement, 6 300 dans les activités de sports et loisirs, 5 300 dans les activités culturelles,
- **2,4% de l'emploi régional**, soit autant que l'industrie agro-alimentaire,
- **2% de croissance de l'emploi touristique entre 2011 et 2013**, soit le 4^{ème} meilleur taux parmi les régions françaises.

A l'échelle de la nouvelle région, le tourisme représente donc un secteur d'activité significatif en termes d'emploi, et qui était dynamique jusqu'en 2013.

B. Contexte départemental

D'après la publication citée précédemment, le Département de la Somme compte quant à lui 5 580 emplois directement liés au tourisme. Les deux activités qui emploient le plus sont l'hébergement (1 600 emplois), et la restauration (1 400 emplois).

Par ailleurs, la dynamique départementale est moins bonne que la moyenne régionale : l'emploi touristique a reculé de 1,4% entre 2011 et 2013, et 4,9% entre 2009 et 2013.

Comme le montre la carte suivante, la Somme comprend plusieurs attractions touristiques phares, susceptibles de générer des flux touristiques.



Les 3 formes de tourisme sont présentes dans le Département :

- **Le tourisme vert**, dont l'attraction phare est la baie de Somme. Les hortillonnages d'Amiens constituent également un site très fréquenté,
- **Le tourisme culturel**, dont l'attraction phare est la cathédrale d'Amiens (640 000 visiteurs en 2012),
- **Le tourisme de mémoire**, avec notamment le Circuit du Souvenir,

Source : Conseil Départemental de la Somme

Entre les sites liés à la mémoire de la Grande Guerre, et les sites d'Amiens, le contexte touristique du Val de Somme est relativement dense.

C. Evolution de la fréquentation des principaux lieux touristiques

Le tableau suivant permet d'observer la fluctuation du nombre de visiteurs après 2012, sur une série de sites sélectionnés soit pour leur proximité géographique avec la CCVDS, soit qu'ils représentent un type d'activité également présent sur le territoire :

	2013	2014	2015	2016
Centre d'interprétation de Thiepval	145 514	214 146	169 460	-
Historial de la Grande Guerre (Péronne)	75 420	113 659	80 775	72 242
Musée Somme 1916 (Albert)	56 786	89 834	69 106	-
Hortillonnages	108 098	116 252	131 648	126 826
Cathédrale d'Amiens	637 333	655 932	692 981	545 401
Parc ornithologique du Marquenterre	170 557	165 680	168 785	151 108

Concernant les 3 premières lignes, consacrées à des sites de mémoire de la Grande Guerre, on peut constater des fluctuations importantes :

- Les 3 sites ont connu un spectaculaire bond de fréquentation entre 2013 et 2014, grâce au centenaire de la Grande Guerre, qui a mis cette thématique en lumière en France et dans le monde,
- En 2015, les 3 sites ont connu une retombée de la fréquentation, tout en restant au-dessus du niveau de 2013,
- Pour 2016, les chiffres du centre d'interprétation de Thiepval et du Musée Somme 2016 ne sont pas connus, mais pour l'Historial de Péronne, la fréquentation a de nouveau diminué pour atteindre un niveau inférieur à celui de 2013.

Le trait frappant de ces évolutions est leur caractère très fluctuant, en fonction de l'actualité des commémorations. On peut légitimement supposer que 2018 représentera un nouveau pic avant un retour au calme pour les années suivantes.

Concernant le tourisme de mémoire, un élément de contexte important est le **projet d'inscription au patrimoine mondial de l'humanité des « sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale (front ouest) »**. Le Val de Somme est directement concerné par ce projet : plus de détails sont présentés ci-après dans la partie « Tourisme de Mémoire ».

Pour les quatrième et cinquième lignes, qui concernent **les 2 sites emblématiques d'Amiens** (la cathédrale et les hortillonnages), **la dynamique était très positive jusqu'en 2015**. En 2016, la fréquentation de ces sites a marqué le pas (surtout celle de la cathédrale, avec – 147 000 visiteurs) dans un contexte national difficile (attentats de 2015 et 2016).

Enfin, le Parc Ornithologique du Marquenterre est un site éloigné géographiquement du Val de Somme, mais représente un site phare en matière de tourisme vert dans le Département de la Somme. Il a connu une très légère baisse de fréquentation entre 2013 et 2015, puis une baisse plus forte en 2016.

A la lumière de ces différentes observations, aucune tendance uniforme ne se dégage :

- pour les sites de mémoire, la fréquentation est très fluctuante et fortement liée au contexte,
- les sites phares d'Amiens étaient sur une dynamique positive avant 2016, qui a marqué un coup d'arrêt,
- le Parc Ornithologique du Marquenterre a connu une évolution relativement neutre avant 2016, qui a aussi marqué un recul.

1.3. CONTEXTE LOCAL : LA POLITIQUE TOURISTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SOMME

Avant 2014, la politique touristique locale était animée par une structure associative réunissant la Communauté de Communes du Val de Somme et celle de Bocage Hallue.

En 2014, une étude stratégique portant sur le développement touristique et sur la réorganisation de la compétence tourisme sur les Communautés de Communes du Val de Somme et de Bocage Hallue a été réalisée par le bureau d'études ARTELIA. Cette dernière dégageait à la fois des enjeux de développement, et un plan d'actions.

Les enjeux de développement mis en avant concernaient :

- d'abord les flux d'excursions de loisirs de proximité à la journée (pour lesquels le territoire est attractif),
- la captation des flux itinérants, de proximité, ou de longue distance (tourisme fluvial notamment),
- le développement des courts séjours touristiques,
- le développement des sites à fort potentiel, à savoir pour le Val de Somme : Corbie (offre culturelle et patrimoniale), la vallée de la Somme (en lien avec le grand projet du Département), Villers-Bretonneux (pour la clientèle australienne).

Le plan d'actions proposé s'organisait autour de 4 axes :

- Axe A : Développer de nouvelles offres de loisirs,
- Axe B : Développer et coordonner l'offre de sites à fort potentiel pour les séjournant,
- Axe C : Faire connaître et mettre en marche les offres du territoire,
- Axe D : Repenser les outils d'accueil et d'information des visiteurs.

La même année, la CCVDS a pris la compétence Tourisme, et créé un Office de Tourisme communautaire (politique portée en régie).

Aujourd'hui, le territoire a adopté une identité touristique : « Val de Somme – terres d'histoires à partager ». Cette identité se décline en 4 volets :

- Patrimoine bâti
- Histoire et Mémoire
- Loisirs natures
- Terroirs.



Visite guide de l'abbatiale Saint-Pierre de Corbie



Un pêcheur sur la Somme

source : valdesomme-tourisme.com





Éléments de contexte à retenir

A l'échelle des Hauts-de-France, le tourisme représente un secteur d'activité non négligeable (entre 50 000 et 70 000 emplois, selon les activités prises en compte) et dynamique.

A l'échelle de la Somme, la même dynamique n'est pas observée, puisque l'emploi touristique a décliné entre 2009 et 2013. Pourtant, le Département peut s'appuyer sur des sites phares dans 3 domaines : le tourisme vert (avec notamment la baie de Somme), le tourisme culturel (avec Amiens notamment), le tourisme de mémoire (circuit du souvenir, démarche d'inscription sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale au Patrimoine Mondial de l'Humanité).

Entre Amiens et le Circuit du Souvenir, la CCVDS bénéficie d'un environnement touristique relativement dense. Pour tirer parti de cette situation, une étude stratégique a été réalisée en 2014, tandis que la Communauté de Communes a pris la compétence Tourisme (création d'un Office de Tourisme communautaire) la même année.

2. LES POINTS D'INTÉRÊT TOURISTIQUES DANS LE VAL DE SOMME

2.1. PATRIMOINE BÂTI

A. Rappel du diagnostic paysager et patrimonial

Le diagnostic patrimonial et paysager a permis de mettre en avant la richesse de la CCVDS en termes de patrimoine bâti.

En effet, ont été recensés dans le Val de Somme :

- 9 bâtiments inscrits ou classés,
- environ 70 bâtiments remarquables non protégés (maisons, fermes, mairies, églises etc...),
- 10 éléments de patrimoine industriel non protégés,
- environ 90 éléments de patrimoine rural : calvaires, chapelles, pigeonniers, monuments aux morts, places vertes remarquables, mares historiques, arbres remarquables etc...

Par ailleurs, au-delà du patrimoine bâti au sens strict, le Val de Somme est caractérisé par des paysages, des ambiances, qui lui sont propres et qui ont une valeur patrimoniale. Ces derniers découlent de l'implantation des villages dans le relief, de leur forme urbaine (généralement en village-noyau, mais aussi en village-rue en fond de vallée...), des matériaux et techniques de construction utilisés (torchis avec pans de bois, briques, parfois alliées avec de la pierre calcaire locale...).

L'ensemble de ces éléments sont déclinés dans le volet paysager et patrimonial du diagnostic.



De gauche à droite : église de la Neuville à Corbie, ancienne filature de laines peignées à Ribemont-sur-Ancre, église de la reconstruction à Sully-le-Sec, et maison Meulière à Marcelcave.



Rouges barres à Lahousoye.

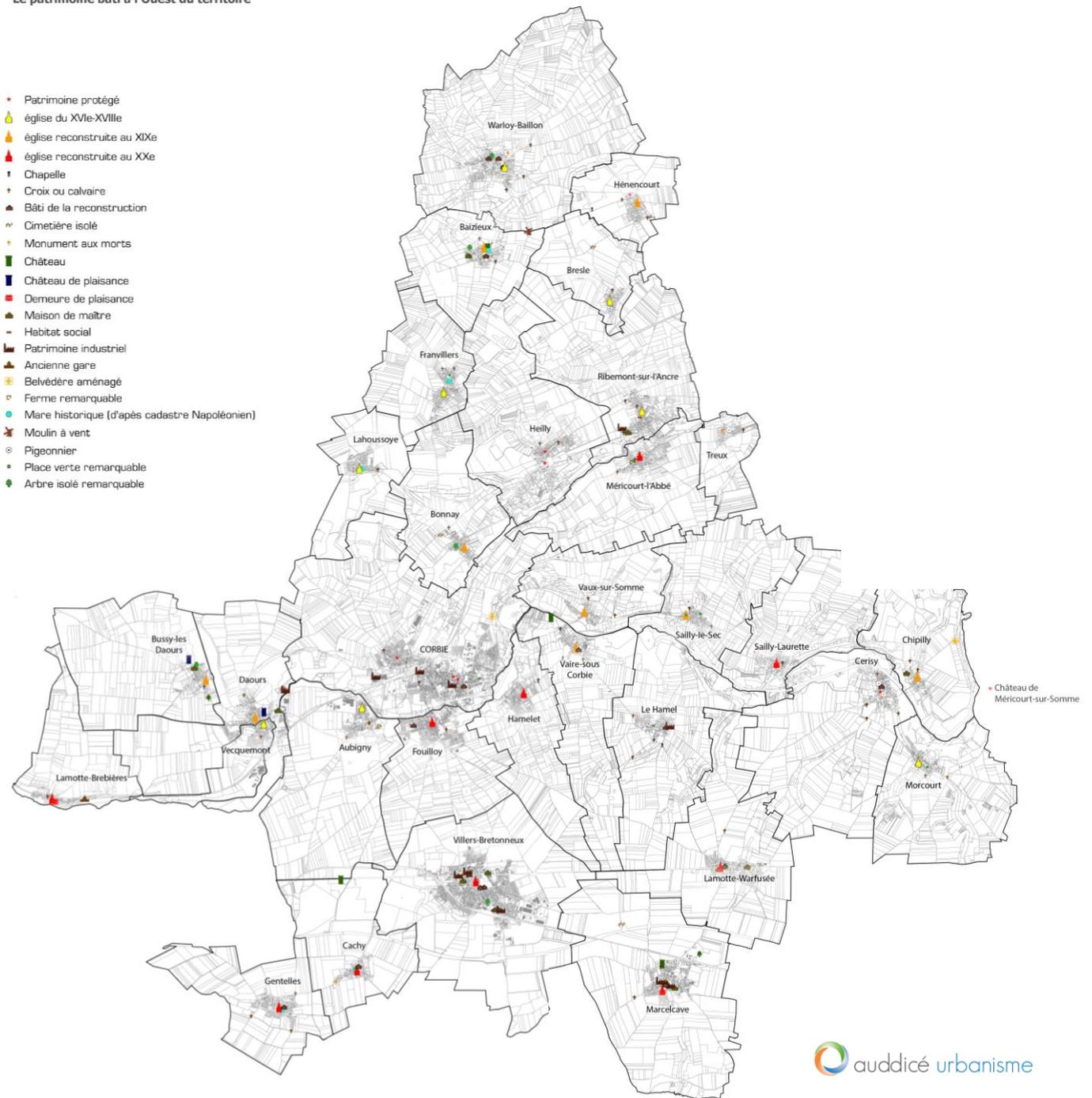


Ossature bois apparente à Warloy-Baillon

Communauté de communes du Val de Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le patrimoine bâti à l'Ouest du territoire



B. Mise en valeur touristique du patrimoine bâti

Il n'existe pas de lien automatique entre les éléments de patrimoine évoqués ci-dessus et le développement du tourisme. Si les monuments protégés présentent en général un aspect monumental, spectaculaire qui suscite la curiosité et peut déclencher une visite, ils demeurent peu attractifs et peu visibles sans une action de mise en valeur. Le lien entre patrimoine et tourisme est encore moins évident pour le patrimoine moins spectaculaire.

Pour être en capacité mettre en valeur son patrimoine, la CCVDS s'est attachée les services d'un animateur du patrimoine.

Les actions de mise en valeur menées sont :

- Des visites guidées de plusieurs monuments (abbatiale Saint-Pierre de Corbie, église Notre-Dame de la Neuville de Corbie notamment),
- Un circuit d'interprétation touristique à Corbie,
- Des évènements ponctuels, comme l'espace médiéval sur le parvis de l'abbatiale lors de la fête dans rue à Corbie (voir image ci-contre),
- Des circuits de randonnées qui s'appuient sur les éléments de patrimoine (exemple ci-contre),
- La mise en place d'une signalétique patrimoniale sur l'ensemble du territoire, entre 2017 et 2020. Cette dernière prendra la forme de panneaux, et doit permettre de rendre visible et valoriser le patrimoine du territoire, aussi bien pour les habitants que pour les visiteurs.



Retour d'atelier : les difficultés de la mise en valeur du patrimoine industriel

A l'heure actuelle, le patrimoine industriel du Val de Somme (hérité d'activités textiles, dont le développement a marqué l'histoire du territoire) ne fait l'objet d'aucune mise en valeur touristique.

Il y a une douzaine d'années environ, l'idée de créer une route de textile pour faire découvrir ce patrimoine a émergé. Néanmoins elle ne s'est pas concrétisée, et le patrimoine industriel a tendance à disparaître. A titre d'exemple, les machines-outils de la filature de Ribemont ont été ferraiillées.

Cet exemple illustre à la fois la complexité de ces sujets pour les collectivités locales (sachant que le patrimoine est parfois privé, parfois en mauvais état...), et lien qui peut exister entre conservation et mise en valeur. En l'occurrence, l'absence de mise en valeur tend à favoriser la disparition du patrimoine industriel.

2.2. TOURISME MÉMORIEL ET HISTORIQUE

A. Les sites de mémoire liés à la Grande Guerre

La CCVDS accueille de nombreux sites de mémoire liés à la Grande Guerre. Néanmoins, ils n'ont pas tous le même rayonnement.

- **Mémorial National Australien de Villers-Bretonneux**

Le Mémorial National Australien de Villers-Bretonneux (qui est situé sur le ban communal de Fouilloy) est le site de mémoire du Val de Somme qui jouit de la plus grande notoriété. En effet, il s'agit du principal monument érigé à la mémoire des Australiens ayant participé à la Grande Guerre. Il a été inauguré en 1938.

Tous les ans, une commémoration importante s'y déroule : l'ANZAC DAY (le 25 avril). En 2015, 6 000 participants étaient présents. Ils étaient 8 000 en 2018.

De plus, **le gouvernement australien a décidé la construction d'un vaste centre d'interprétation (centre John Monash) sur le site**, pour retracer l'histoire de l'engagement australien dans le conflit. **Ce centre a ouvert le 25 avril 2018.** La surface de plancher du centre est de 1000 m². L'objectif affiché par le gouvernement australien est ambitieux : 100 000 visiteurs par an (un chiffre inférieur à la fréquentation du centre d'interprétation de Thiepval, mais supérieur à celui de l'historial de Péronne).



Source : *somme14-18.com*



Source : *le Courrier Picard*



Source : *le Courrier Picard*

Le site occupe une position relativement excentrée au sein du circuit du souvenir proposé par le Département :



Source : somme14-18.com

Néanmoins, ce constat doit être nuancé par le fait que **Villers-Bretonneux constitue une extrémité et un site majeur du chemin du souvenir australien.**

Enfin, ce mémorial est un des sites majeurs de la démarche d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO (voir plus bas), ce qui renforce encore son importance.

- **Mémorial Australien – Le Hamel**

Ce second site est également un lieu de mémoire important pour l'Australie. Implanté sur les hauteurs de Le Hamel, ce mémorial fait également partie du chemin de mémoire Australien. Beaucoup plus récent que celui de Villers-Bretonneux (inauguration en 1998), il présente une esthétique très différente, moins monumentale et plus intégrée au paysage.



La présence de ces deux mémoriaux australiens fait du Val de Somme une étape importante pour ce public spécifique.

- **Le Musée Franco-Australien de Villers-Bretonneux**

En plus des deux mémoriaux cités précédemment, il existe un Musée Franco-Australien à Villers-Bretonneux. Ce dernier a fait l'objet d'une rénovation au cours de l'année 2016, achevée en avril 2017. Il se situe dans l'école Victoria, construite dans les années 1920 avec l'aide des Australiens.

Entre 2014 et 2016, sa fréquentation annuelle a varié entre 13 000 et 15 000 visiteurs par an. Néanmoins, il est probable que le musée bénéficie de la construction du Centre John Monash, avec la visibilité et le flux de visiteurs que ce dernier va apporter.

- **Cimetières militaires britanniques**

Par ailleurs, le Val de Somme compte une vingtaine de cimetières britanniques sur son territoire, comme le montre la carte de synthèse affichée à la fin de ce chapitre.

B. La démarche UNESCO et ses conséquences potentielles

■ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

Le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'humanité des « sites funéraires et mémoriels de la première guerre mondiale (front ouest) » est une initiative franco-belge lancée en 2011.

Elle est aujourd'hui portée par :

- les départements français situés sur la ligne de front (fédérés au sein de l'association des Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre), l'Etat français, des collectivités locales, des associations...
- les régions flamande et wallonne,
- les pays ayant participé au conflit, et les structures gestionnaires des sites.

Les objectifs affichés par ce projet sont multiples :

- **Symbolique** : hommage aux soldats tués dans le conflit (sans distinction nationale, ethnique, sociale ou religieuse), reconnaissance des territoires victime du conflit, valorisation des démarches funéraires des années 20 – 30,
- **Culturel et éducatif** : consolider l'humanité autour des notions de paix et d'union, sensibiliser l'humanité à la thématique de la Grande Guerre, porter une médiation vis-à-vis des jeunes,
- **Patrimonial** : identifier les sites funéraires et mémoriels les plus représentatifs du front occidental, identifier périmètres alentour à sauvegarder (sans scléroser l'ensemble du territoire), doter les sites d'une protection au niveau national, intégrer les sites et leurs périmètres de protection dans les documents d'urbanisme,
- **Aménagement** : créer des zones d'interprétation, participer au développement du territoire, mettre les sites leur environnement en réseau avec les autres atouts du territoire, pérenniser les investissements,
- **Touristique** : valoriser une destination unique à l'échelle du front occidental, mettre les sites de mémoire en réseau, sensibiliser de nouveaux publics à la thématique, accompagner et pérenniser la mémoire vivante, créer/maintenir des liens avec divers acteurs.
- **Economique** : accroître le nombre de touristes (30% en 5 ans), maintenir la fréquentation touristique, contribuer au développement économique et accroître les retombées sur le territoire, ouvrir le territoire à l'international.

Le dossier a essuyé un échec à l'été 2018. La démarche est toujours en cours.

La question des périmètres de protection touche directement l'aménagement du territoire, et donc le PLUi. Le projet envisage trois types de zone :

- Zone cœur : parcelle du site candidat,
- Zone tampon : périmètre de protection,
- Zone d'interprétation : bassin économique lié au site.

Ce système de zones permet de définir les échelles pertinentes pour protéger chaque site. En revanche, les zones n'ont pas de valeur juridique : elles sont donc secondées par **des mesures de protection au niveau**

national, comme le classement des sites au titre de la loi Paysage de 1930, ou des monuments historiques.

■ **CONSÉQUENCES DU PROJET DANS LE VAL DE SOMME**

Dans le Val de Somme, le site candidat est le Mémorial National Australien de Villers-Bretonneux, accompagné du mémorial de Le Hamel. Le dossier de candidature met en avant ses atouts, qui sont les suivants :

- il s'agit de l'unique mémorial national australien du front,
- il présente une esthétique et une mise en scène paysagère remarquables,
- sa symbolique est forte : incarnation des disparus et de la mémoire nationale australienne,
- le site présente une authenticité et une intégrité préservées,
- le Mémorial de Le Hamel se trouve à proximité immédiate.

Si la procédure de classement aboutit, le site devrait bénéficier d'une forte visibilité, ce qui devrait stimuler sa fréquentation touristique.

Le dossier indique également les pressions et facteurs susceptibles d'affecter l'élément :

- **La proximité des zones commerciales et économiques de Villers-Bretonneux, Fouilloy et Glisy.** Le dossier indique : « *Un aménagement poussif ou dans des matériaux non neutres peuvent nuire à la lecture du site* ». Aussi, « *Les évolutions de cette zone [zone économique de Villers-Bretonneux], de même que la zone commerciale d'Amiens Métropole (Jules Verne) ou celle éventuelle au Nord de Villers-Bretonneux, nécessitent une attention, dans le respect du site, visée par la démarche de classement* ».
- **L'atteinte au paysage agricole avec la disparition des rideaux picards :** « *ceux-ci constituent un élément clef du paysage, marquant une pratique agricole forte du territoire, striant les différents niveaux et accentuant la dimension monumentale du mémorial national et du cimetière le précédent* ».

Les zones de protection définies sont les suivantes :

- Zone cœur : site du mémorial lui-même,
- Zone tampon : vaste espace s'étendant de Le Hamel à Glisy, en passant par Fouilloy, Villers-Bretonneux, Aubigny, Cachy et Blangy-Tronville (voir ci-après, procédure de classement du site au titre de la loi paysage de 1930),
- Zone d'interprétation : Communauté de Communes du Val de Somme et Communauté d'Agglomération d'Amiens.

A ce titre, un site classé a été créé autour des monuments de Villers-Bretonneux et Le Hamel, comme indiqué précédemment (voir partie paysage et patrimoine du diagnostic).

C. Autres points d'intérêt historiques

■ LE CENTRE ARCHÉOLOGIQUE DÉPARTEMENTAL

La commune de Ribemont-sur-Ancre présente la particularité d'abriter un important patrimoine archéologique celte et gallo-romain. Les vestiges ont été étudiés à partir des années 1960. Depuis, plusieurs phases de fouilles et plusieurs découvertes se sont succédées. Au début des années 1990, un centre d'étude est créé dans le village (avec l'appui du Conseil Général) pour héberger les équipes de fouille. La dernière campagne de fouille a eu lieu en 2003.

Le centre est donc historiquement une structure scientifique. Cependant, il a progressivement développé des pratiques de médiation scientifique en direction du public. Ainsi, un espace d'exposition a été aménagé au début des années 2000. Par ailleurs il accueille, au fur et à mesure de ses évolutions, de plus en plus de collections.

En 2017, le centre archéologique départemental intègre l'Etablissement Public de Coopération Culturelle qui gère les sites de Samara et de la Citadelle de Doullens. Cette nouvelle organisation doit notamment lui permettre de renforcer encore ses activités en matière de médiation scientifique.

Si, jusqu'à maintenant le site accueillait des événements ouverts au public et pouvait être visité par des groupes sur rendez-vous, une étape supplémentaire est franchie en 2017 : le site de fouille a été végétalisé et pourra être visité librement à l'aide d'une signalétique adaptée.

Le centre archéologique départemental fait donc partie des points d'intérêt touristique du Val de Somme.



Source : www.centre-archéologie.somme.fr

■ MUSÉE DES AMIS DU VIEUX CORBIE

Ce musée est porté par une structure associative. Il s'agit donc d'un équipement d'envergure restreinte : ouvert en période estivale uniquement (l'après-midi, du mardi au samedi).



Source : www.valdesomme-tourisme.com



Retour d'atelier : le Val de Somme, un territoire riche de curiosités historiques

Lors de l'atelier consacré au patrimoine et au tourisme, les participants ont insisté sur le fait que la richesse historique du Val de Somme ne se limite pas aux grands monuments commémoratifs de la Grande Guerre.

Le territoire abrite des raretés comme, à titre d'exemple :

- des monuments commémorant la guerre de 1870 (à Hénencourt par exemple), qui sont relativement rares,
- des tombes de Zouaves (à Chipilly notamment),
- l'un des seuls monuments commémorant la Grande Guerre figurant un cheval (à Chipilly).

L'Office du Tourisme s'efforce de mettre en valeur ces nombreux témoins du passé.

D. Synthèse histoire et mémoire

Sur le plan du tourisme historique et de de mémoire, Villers-Bretonneux et Le Hamel font du Val de Somme un lieu incontournable pour les Australiens : ces communes accueillent 2 mémoriaux importants, bientôt accompagnés d'un grand centre d'interprétation, et un musée dont la rénovation vient de se terminer.

Par ailleurs, avec une vingtaine de cimetières britanniques, la CCVDS accueille de nombreux lieux de mémoire liés à la Grande Guerre.

Pour autant, les points d'intérêt du Val de Somme ne résument pas au patrimoine de la Grande Guerre. Le centre archéologique de Ribemont-sur-Ancre est un équipement original, qui a développé au fur et à mesure des années son offre de médiation scientifique. Enfin, on peut signaler le musée associatif de Corbie.

Communauté de Communes du Val de Somme

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Synthèse : Histoire et Mémoire

- Communauté de Communes du Val de Somme
- Limites communales

Cimetière britanniques :

- 1 : Adelaide Cemetery
- 2 : Aubigny British Cemetery
- 3 : Beacon Cemetery
- 4 : Bonnay Communal Cemetery Extension
- 5 : Cerisy-Gailly French National Cemetery
- 6 : Chipilly Communal Cemetery
- 7 : Corbie Communal Cemetery
- 8 : Crucifix Corner Cemetery
- 9 : Daours Communal Cemetery Extension
- 10 : Dive Copsé British Cemetery
- 11 : Fouilloy Communal Cemetery
- 12 : Franvillers Communal Cemetery Extension
- 13 : Gentelles Communal Cemetery
- 14 : Heilly Station Cemetery
- 15 : La Neuville British Cemetery
- 16 : La Neuville Communal Cemetery
- 17 : Mericourt-l'Abbe Communal Cemetery Extension
- 18 : Ribemont Communal Cemetery Extension
- 19 : Villers-Bretonneux Military Cemetery And Memorial
- 20 : Warloy-Bailion Communal Cemetery
- 21 : Wood Cemetery

Points d'intérêt touristique :

- Musée
- Mémoriaux de la Grande Guerre

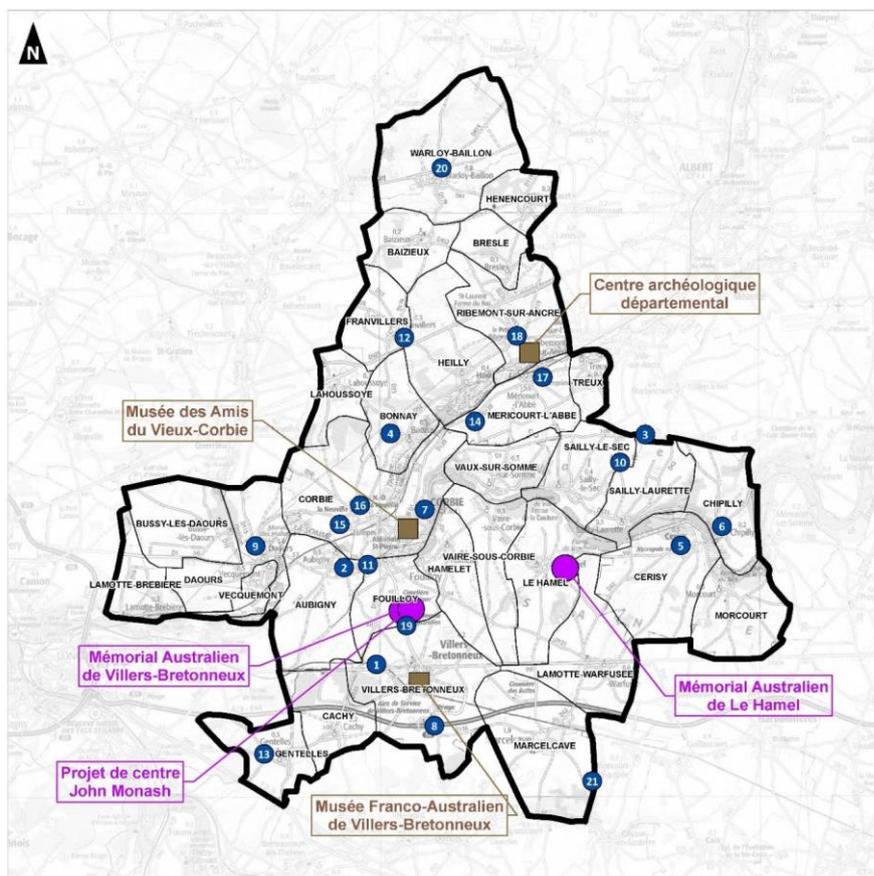


1:100 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Félicitation : audicé urbanisme, 2017
Source de fond de carte : IGN, SCAN102
Source de données : Communes80 - IGN - audicé urbanisme, 2017



2.3. TOURISME VERT

A. Circuits de randonnée pédestre

La carte suivante représente les circuits de randonnée pédestre proposés par le Département et la Communauté de Communes :



Il apparaît donc que les 5 circuits proposés se concentrent dans et autour de la vallée de la Somme, et de l'Hallue pour l'un d'entre eux.

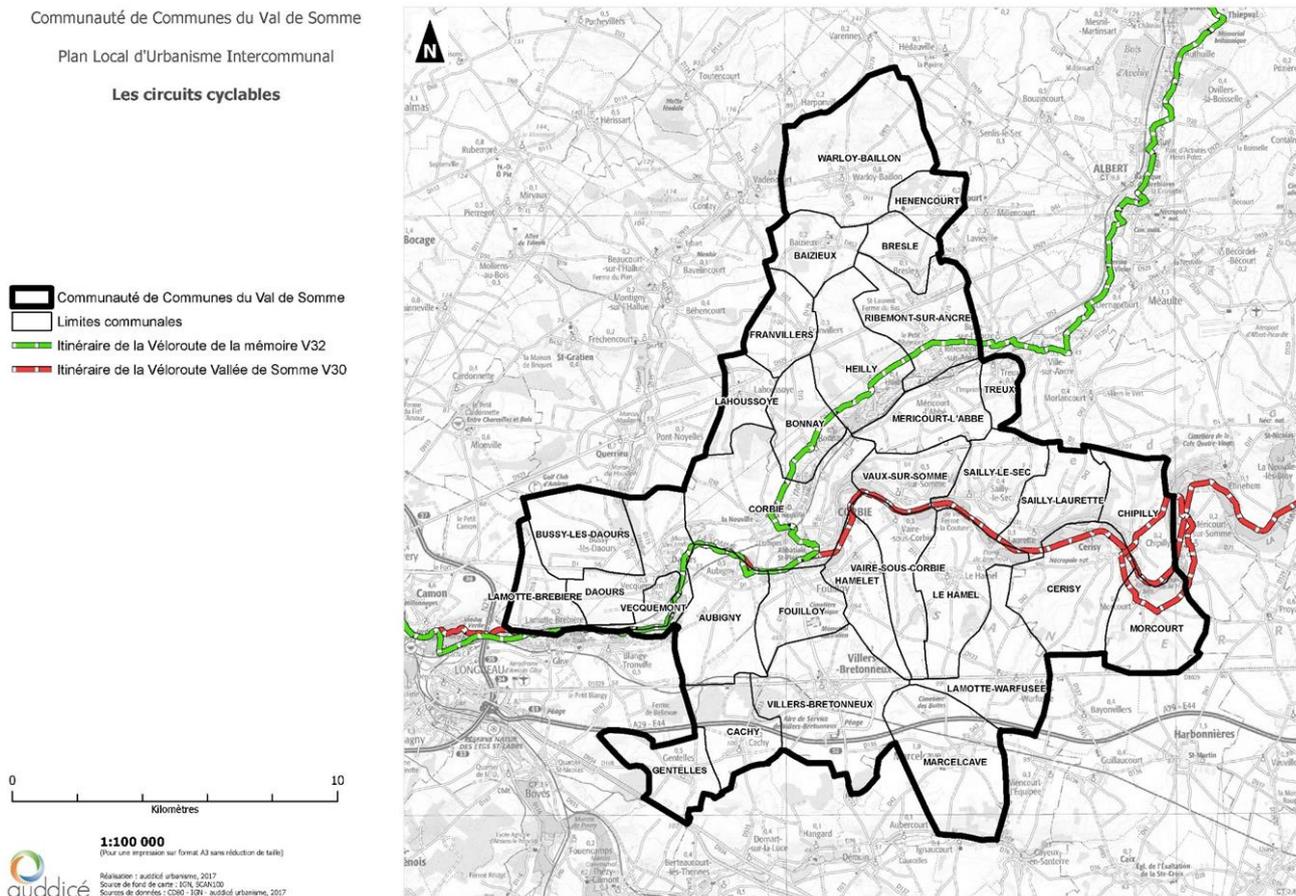
Si la vallée de la Somme constitue incontestablement le « site à fort potentiel » (expression tirée de l'étude de stratégie touristique réalisée par ARTELIA) du territoire en termes de tourisme vert, le potentiel de la CCVDS en termes de promenade et randonnée dépasse ce secteur et les 5 itinéraires proposés.

En effet, les points d'intérêt pouvant justifier un parcours de promenade sont effectivement nombreux : certains villages présentent une organisation originale (exemples : Baizieux, qui est un village belvédère, Bonnay, qui est implanté perpendiculairement à l'Ancre, Heilly, qui était organisé de manière à faire apparaître une perspective vers l'ancien château...), d'autres accueillent du patrimoine du bâti remarquable, du patrimoine rural (chapelles, calvaires, pigeonniers, places vertes remarquables, mares historiques, etc...).

Le Plan Département des Itinéraires de Promenade et de Randonnée recense 196 kilomètres de chemins à préserver sur le territoire, à comparer aux 55 kilomètres que recouvrent les itinéraires de randonnée présentés sur la carte précédente.

B. Les circuits cyclos

Comme le montre la carte suivante, le Val de Somme est traversé par deux circuits cyclos majeurs : la véloroute de la Mémoire et la véloroute de la Somme.



La véloroute de la Mémoire relie Amiens à Arras, en passant par Corbie et Albert. Cela représente un parcours de 90 kilomètres, jalonné de lieux de mémoire majeurs : Basilique Notre-Dame de Brebières, musée Somme 1916, mémorial de Thiepval, Tour d'Ulster... Les mémoriaux de Villers-Bretonneux et Le Hamel ne se trouvent pas directement sur le parcours, mais à proximité et sont mis en avant dans la communication qui est réalisée autour de la véloroute.

La véloroute de la Vallée de la Somme relie Péronne à Saint-Valéry-sur-Somme, sur un parcours de 120 kilomètres. Elle mise en valeur dans le cadre du Grand Projet Vallée de la Somme avec l'aménagement de maisons de la vallée, et de belvédères (voir ci-après, Grand Projet vallée de la Somme).

La Plateforme Nationale des Fréquentations a installé 4 compteurs de fréquentation sur la CCVDS, tous au bord de la Somme. En 2015, les fréquentations mesurées étaient les suivantes :

	Total annuel	Moyenne jour sur l'année	Moyenne jour sur mai - juin	Moyenne jour sur juillet - août
Sailly-Laurette	8 973	25	15	49
Corbie	16 367	45	72	56
Fouilloy	27 681	76	120	92
Lamotte-Brebière	31 257	86	128	110

Les écarts de fréquentation suggèrent en premier lieu **qu'une part importante des usagers ne font pas le parcours en entier**, mais empruntent seulement un tronçon, pour **une pratique qui relève plus du loisir que du tourisme au sens strict** (voir première partie, définitions).

Ensuite, sur l'ensemble de l'année, la fréquentation augmente au fur et mesure que l'on s'approche d'Amiens, ce qui semble indiquer que **des habitants de la métropole fréquentent le Val de Somme pour leurs loisirs, le territoire faisant office de « poumon vert » pour l'agglomération**.

Enfin, si l'on regarde les fréquentations sur mai – juin (période propice à la pratique du vélo, mais hors grandes vacances) et juillet – août (période des congés d'été), on observe des situations contrastées :

- A Sailly-Laurette, la véloroute est plus fréquentée en été qu'au printemps : cela suggère une pratique touristique relativement importante par rapport à la pratique « loisirs »,
- Dans les trois autres cas, c'est l'inverse : la fréquentation est plus importante hors vacances d'été. Cela suggère au contraire que la pratique « loisirs » est prédominante par rapport au flux proprement touristique.

Au total, les fréquentations observées sont relativement importantes, surtout si l'on considère qu'il s'agit de moyennes journalières tous jours de la semaine confondus. **La présence des 2 véloroutes constitue donc un atout touristique important pour la CCVDS.**

De plus Corbie constitue le point de rencontre des deux véloroutes, un positionnement stratégique à valoriser pour capter les flux de cyclistes.



La Véloroute de la Somme à Corbie



Retour d'atelier au sujet de l'importance des accroches entre les véloroutes et le reste du territoire

Lors de l'atelier consacré au patrimoine et au tourisme, une sortie de terrain a été réalisée dans la commune de Cerisy. Parmi les points abordés, l'importance de l'accroche entre la véloroute et le village.

Il pourrait être intéressant de baliser un parcours cyclable dans la commune permettant de visiter les éléments remarquables de la commune et de rejoindre Chipilly par la route afin de réaliser une boucle de découverte.

C. La vallée de la Somme et sa mise en valeur

■ LE GRAND PROJET VALLÉE DE LA SOMME

Le Département a décidé de faire de la mise en valeur de la Somme l'un des axes forts de sa stratégie de développement touristique.

Le « Grand Projet Vallée de la Somme » se compose de 3 volets :

- **La véloroute de la Somme**, évoquée précédemment,
- **Le parcours des belvédères**. Il s'agit de 30 points de vue aménagés, dont 3 se trouvent dans le Val de Somme. 2 de ces belvédères sont à Corbie (1 au sommet de la falaise Sainte-Colette, et 1 au niveau des étangs de la Barette, à proximité immédiate de la véloroute), et 1 est situé à Chipilly (belvédère du Camp César).
- **Les maisons de la vallée**. Le principe est de réhabiliter les anciennes maisons éclésières afin d'en faire des lieux d'accueil touristiques (la journée, mais également la nuit avec une offre d'hébergement) positionnés le long de la véloroute.

L'une de ces maisons éclésières est ouverte à Lamotte-Brebière. Une seconde est en projet à Corbie : le Département mène des discussions avec un porteur de projet privé.



Le belvédère du Camp César à Chipilly

*Maison éclésièrre de Lamotte-Brebière
Source : www.valdesomme-tourisme.com*

■ LE TOURISME FLUVIAL

La mise en valeur de la vallée de la Somme passe également par le développement du tourisme fluvial.

Dans ce domaine, **Corbie a des atouts à faire valoir** :

- La proximité entre les quais et le centre-ville, qui en fait une halte attractive pour les touristes de passage, qui souhaitent avoir facilement accès à une offre de commerces et services,
- Une situation à mi-chemin entre Péronne et Saint-Valéry.

2.4. MISE EN AVANT DES PRODUITS LOCAUX

En plus des grands types d'offres touristiques citées auparavant, l'office de tourisme intercommunal met en avant les produits locaux. Les points d'intérêt touristique dans ce domaine sont :

- Le Pavé de Corbie, et le Carolus, deux pâtisseries locales produites par un maître pâtissier corbéen,
- Les bières de la brasserie artisanale Picardennes, installée à Corbie.

Par ailleurs, on trouve dans le Val de Somme des boutiques à la ferme, proposant des produits du terroir (à Ribemont-sur-Ancre et Vaire-sous-Corbie).

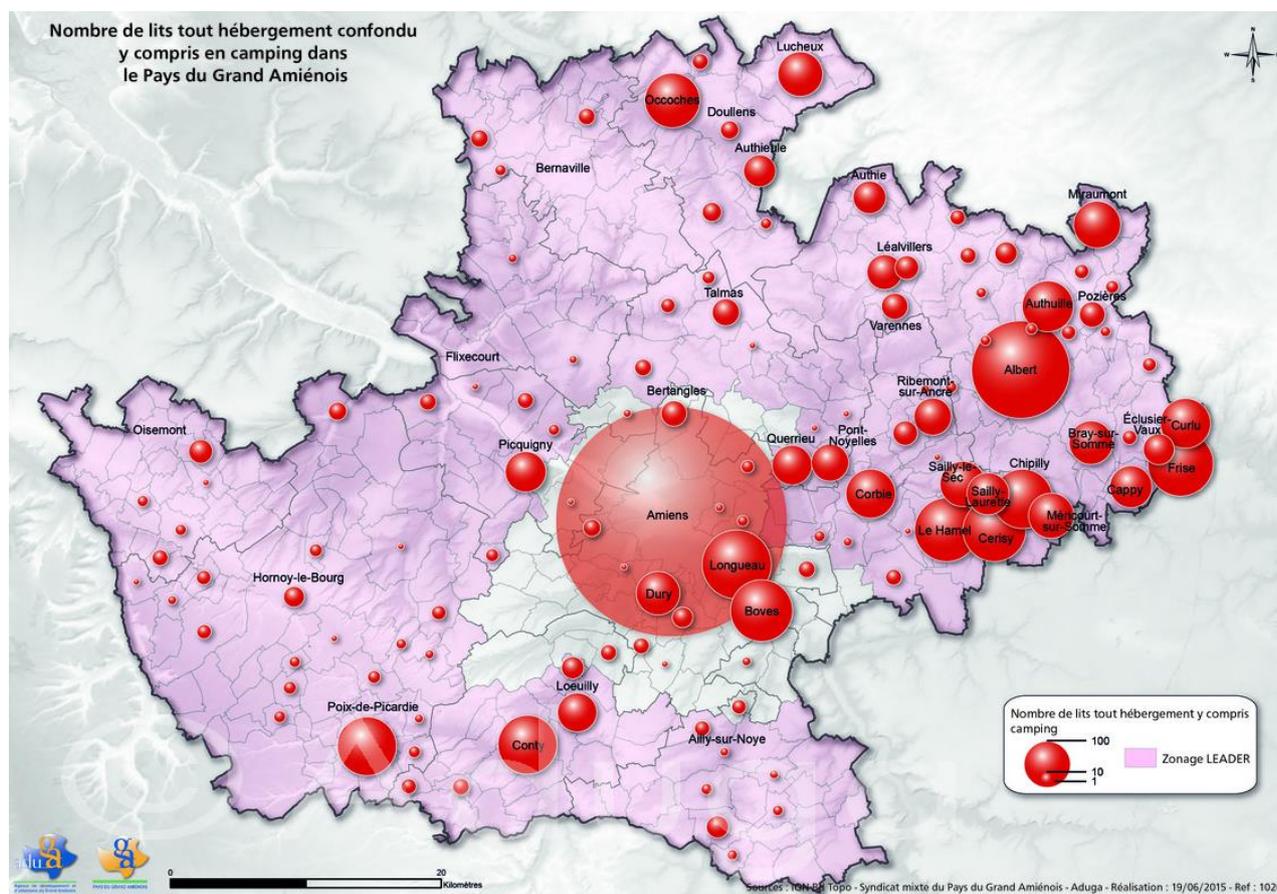
Le diagnostic agricole a permis de recenser les projets de diversification agricole, dont les projets de vente à la ferme, qui répondent à la fois à une recherche d'authenticité des touristes, et à un besoin de diversifier leurs activités des agriculteurs.

3. L'ACCUEIL DES TOURISTES : HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

3.1. UNE OFFRE D'HÉBERGEMENT LIMITÉE MAIS EN DÉVELOPPEMENT

A. L'offre d'hébergement touristique à l'échelle du Grand Amiénois

La carte suivante permet de replacer l'offre d'hébergement de la CCDS dans le contexte du Grand Amiénois :



On peut ainsi faire les observations suivantes :

- de manière générale, le Val de Somme se situe dans un secteur où l'offre d'hébergement touristique est relativement importante : la moitié Nord-Est du Grand Amiénois apparaît comme bien équipée en hébergement touristique, à l'inverse de la moitié Sud-Ouest, où l'offre est très restreinte,
- les campings dans la vallée de la Somme représentent une offre non négligeable. Aucune autre vallée du Grand Amiénois ne présente de caractéristiques comparables. Néanmoins, comme expliqué par la suite, la particularité de ces campings est d'être portés d'abord sur l'offre résidentielle, et très peu sur l'offre de passage,
- Corbie ressort comme le principal site d'hébergement hors camping. On peut noter, néanmoins, que d'autres villes proposent une offre plus importante à proximité : Amiens (qui domine largement le Pays), Albert, Longueau et Boves.

B. L'offre d'hébergement touristique dans le Val de Somme

La carte exposée en page suivante représente l'offre touristique présente au sein de la CCVDS.

Les caractéristiques principales de cette offre sont les suivantes :

- **L'importance de l'offre de camping dans la vallée de la Somme** (principalement) **et de l'Ancre** (un camping à Ribemont-sur-Ancre), déjà apparente à l'échelle du Pays. Ce tourisme est d'abord un tourisme vert (pratique de la pêche, de la randonnée, et d'autres activités de plein air), généré par les espaces naturels exceptionnels du Val de Somme. Néanmoins, ces campings présentent une spécificité importante : **une majorité d'emplacements résidentiels** (638), et une minorité d'emplacements de passage (124).

Ainsi, la pratique du camping dans le Val de Somme est beaucoup plus le fait d'une clientèle d'habités, qui reviennent chaque année, et à la saison, plutôt que celui de touristes de passage.

- **La relative faiblesse de l'offre hôtelière.** Seules 2 communes disposent d'hôtels : Corbie (14 chambres), et Heilly (6 chambres),
- **Une offre diffuse de chambres d'hôtes et de meublés touristiques** (gîtes ruraux notamment). En volume, ces hébergements restent peu nombreux : 10 chambres en meublés touristiques, et 22 en chambres d'hôtes.
- La présence de **2 gîtes de groupe**, à Sailly-le-Sec et Ribemont-sur-Ancre.

C. Dynamiques à l'œuvre : création de meublés touristiques et de chambres d'hôte, classement des hôtels

Le tableau suivant permet d'observer l'évolution de l'offre d'hébergement touristique entre 2015 et 2016 :

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2016	
	Nombre d'établissements	Nombre de lits	Nombre d'établissements	Nombre de lits
Hôtellerie classée	0	0	2	28
Hôtellerie non classée	3	42	1	12
Chambres d'hôtes	5	30	9	44
Meublés touristiques	7	26	10	38
Hébergements de groupe	2	41	2	41
TOTAL	17	139	24	163

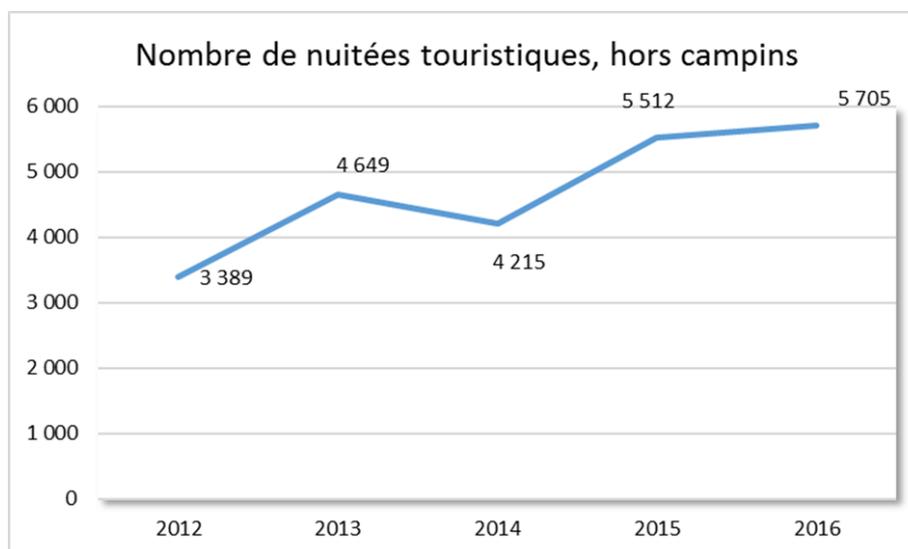
Source : office du tourisme

Le nombre d'établissements est en hausse, grâce à la création de chambres d'hôtes (+4 établissements, +14 lits) et de meublés touristiques (+3 établissements, +12 lits).

Par ailleurs, 2 hôtels ont été classés en 2016, alors qu'aucun établissement n'était classé auparavant.

Ces chiffres font donc apparaître une dynamique positive.

Ce dynamisme s'observe également dans l'évolution du nombre de nuitées touristiques (hors camping) :



Source données : office du tourisme

En effet, le nombre de nuitées a progressé de presque 50% entre 2012 et 2016.

Il convient de noter que le diagnostic agricole a permis de recenser les projets de diversification agricole, et notamment la création d'hébergements touristiques.



Retour d'atelier au sujet des courts séjours et de l'hôtellerie

Lors de l'atelier consacré au patrimoine et au tourisme, l'un des enjeux mis en avant est la capacité pour le Val de Somme de retenir les touristes sur de courts séjours. En effet, à l'heure actuelle de nombreux touristes (qui visitent les lieux de mémoire notamment) passent sur la journée uniquement.

L'un des points faibles du Val de Somme est l'absence d'hôtel de capacité conséquente. En effet, les autocaristes ont besoin de pouvoir loger 60 personnes dans le même hôtel, ce qui est actuellement impossible au sein de la CCVDS.

Parmi les pistes de réflexions explorées jusqu'à présent, on trouve la possibilité d'implanter un hôtel sur la zone d'activités de Villers-Bretonneux : il serait à la fois proche des curiosités touristiques du Val de Somme, et de l'autoroute, ce qui permettrait de viser à la fois une clientèle touristique et une clientèle de professionnels.

Des prospections commerciales doivent permettre de vérifier la faisabilité d'un tel projet, en répondant aux diverses questions qu'il soulève : une implantation près de l'autoroute répondra-t-elle aux attentes de la clientèle touristique ? Existe-t-il un potentiel pour une offre concurrente à celles de Longueau, Boves, et Dury pour la clientèle professionnelle ?

D. Les résidences secondaires : un phénomène limité, et en déclin

Les deux cartes présentées à la suite permettent de constater :

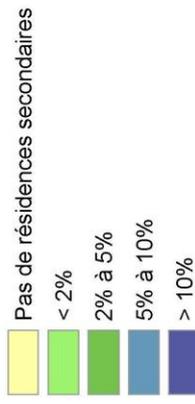
- Que la présence de résidences secondaires un phénomène limité à quelques communes de la Vallée de la Somme : Cerisy, Chipilly, Sailly-Laurette, Vaux-sur-Somme.
- Que le nombre de résidences secondaires est en recul dans la plupart des communes de la CCVDS. Cette évolution permet la remise sur le marché de logements, et donc l'accueil de nouveaux ménages résidants sans construction neuve.

Part communale du nombre de résidences secondaires recensées à l'échelle intercommunale en 2013

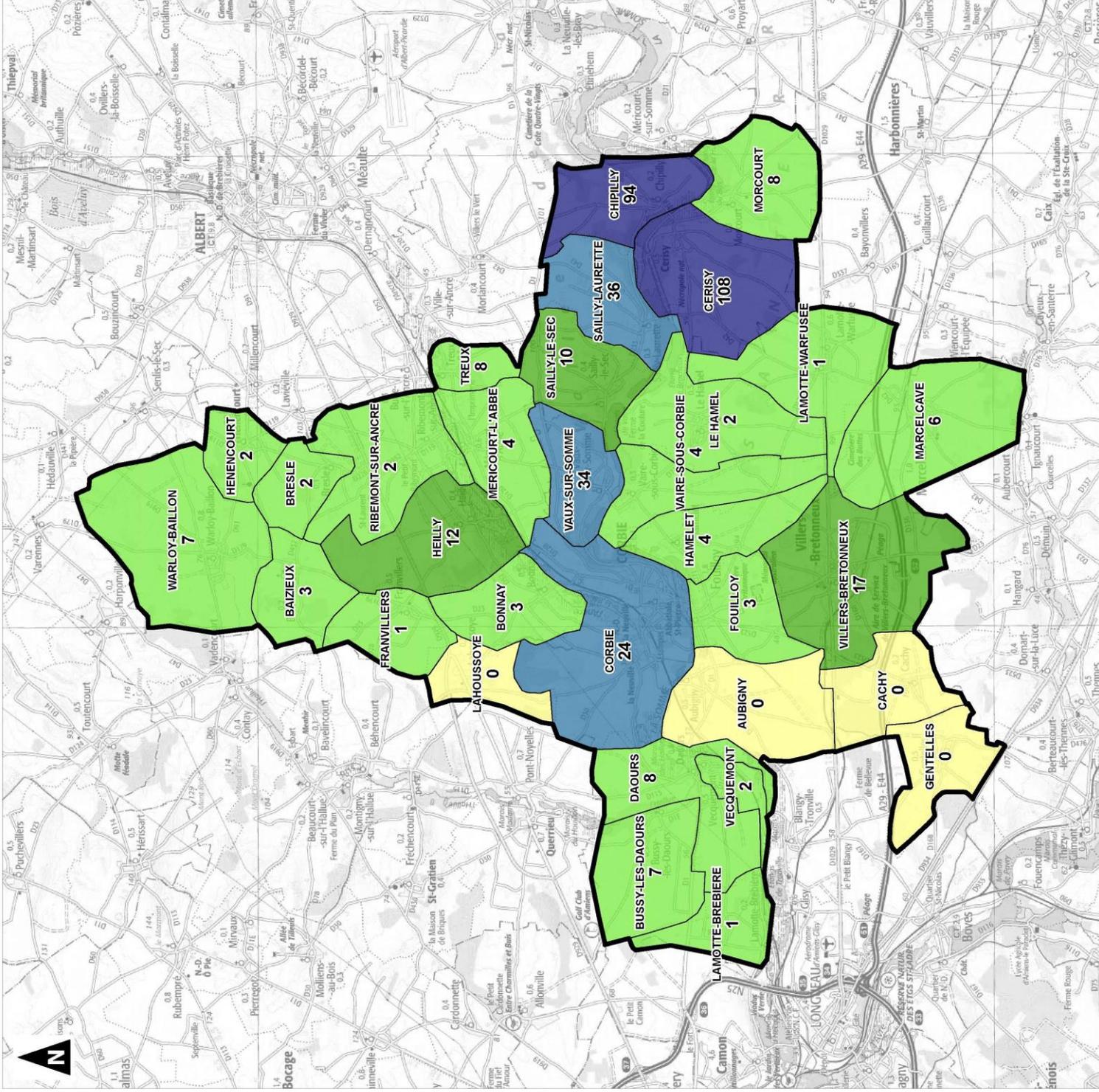
▭ Communauté de Communes du Val de Somme

▭ Limites communales

Part communale du nombre de résidences secondaires recensées à l'échelle intercommunale en 2013 :



⊗ Nombre de résidences secondaires en 2013



1:100 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

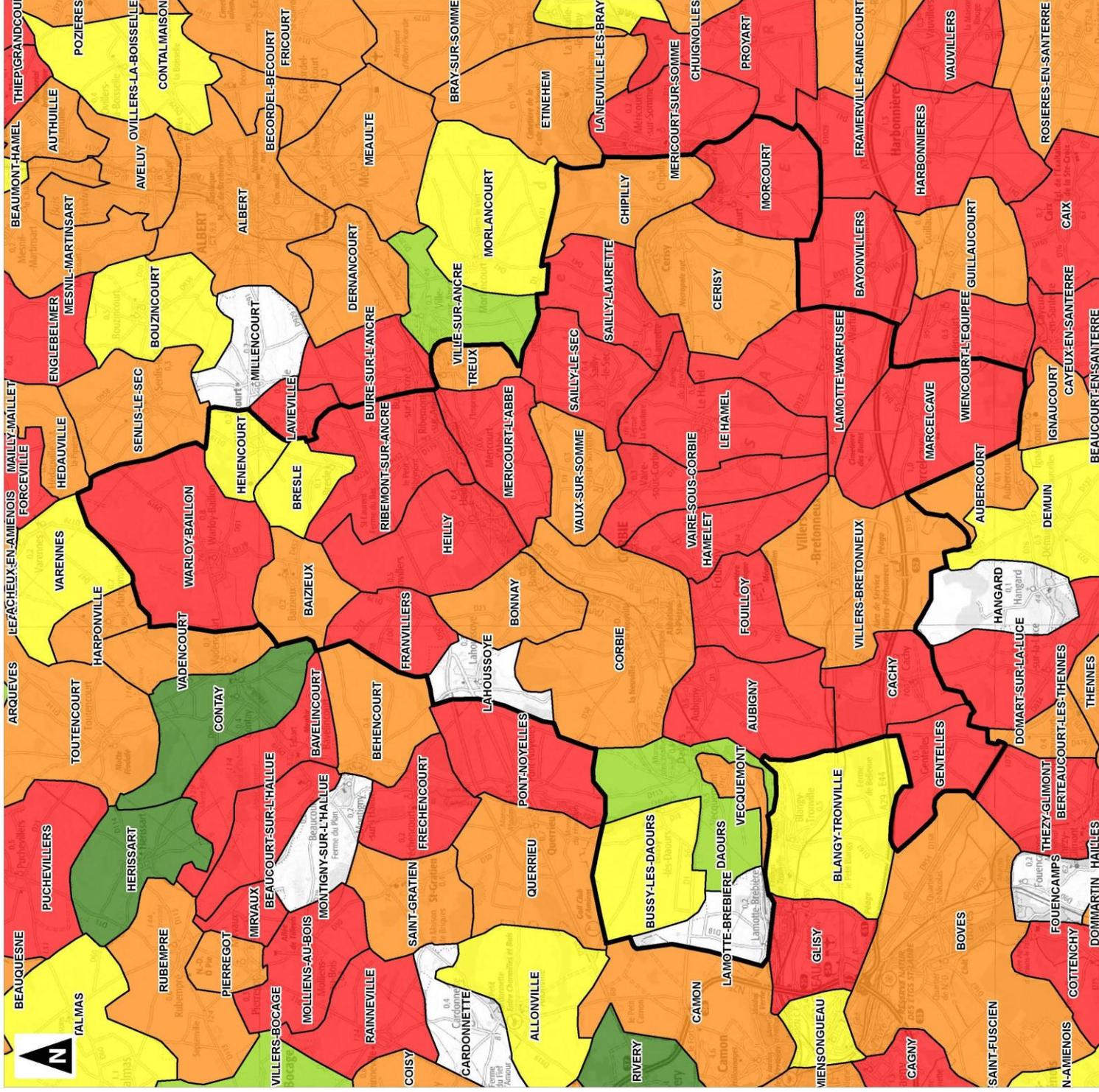
Evolution du nombre de résidences secondaires entre 1999 et 2013

Communauté de Communes du Val de Somme

Limites communales

Evolution du nombre de résidences secondaires entre 1999 et 2013 :

- > - 50%
- 50% à 0%
- 0% à 50%
- 50% à 100%
- > 100%



1:100 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

3.2. UNE OFFRE DE RESTAURATION LIMITÉE

L'offre de restauration est décrite sur la carte présentée en page suivante.

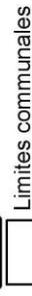
Elle compte 10 établissements, dont 4 à Corbie.

La principale faiblesse relevée en matière de restauration provient moins du nombre d'établissement que des horaires d'ouverture. En effet, les restaurants ne sont pas ouverts le soir, faute de clientèle. Le défi pour le secteur est d'engager un cercle vertueux où la hausse de la demande justifierait une ouverture en soirée, ce qui permettrait de capter la clientèle qui pour l'instant se rabat sur les territoires voisins.

L'offre de restauration

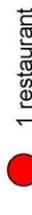


Communauté de Communes du Val de Somme



Limites communales

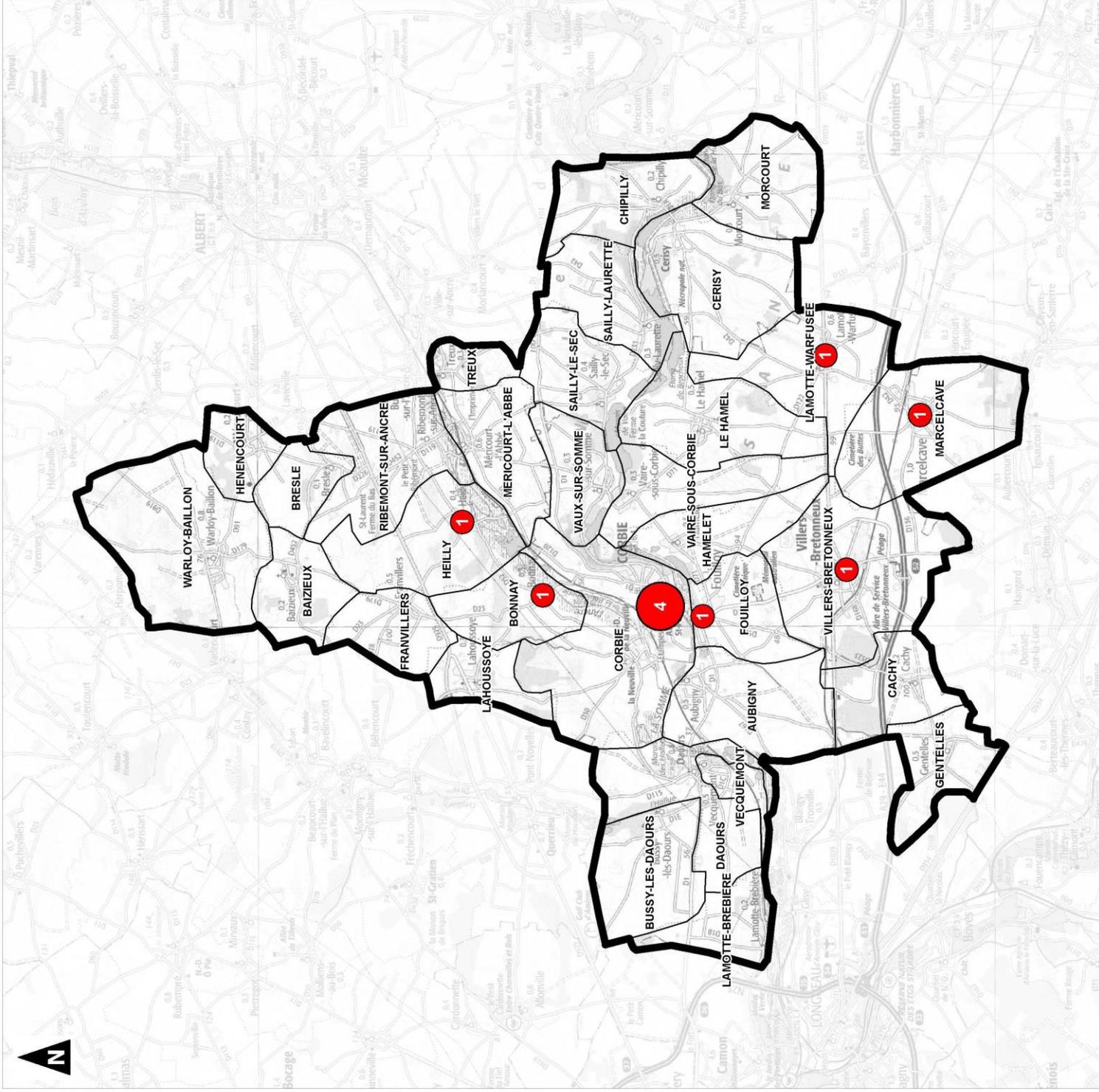
Nombre de restaurants par commune :



1 restaurant



4 restaurants



1:100 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : auddicé urbanisme, 2017

Source de fond de carte : IGN, SCAN100

Sources de données : Office du tourisme du Val de Somme - IGN - auddicé urbanisme, 2017



4. SYNTHÈSE

Comme sur d'autres thématiques, le Val de Somme ne présente pas en matière de tourisme de centralité très marquée.

Pourtant, Corbie présente des atouts significatifs :

- un patrimoine bâti important,
- la jonction des deux véloroutes, qui fait de la commune une étape potentielle avant Amiens,
- un potentiel en matière de tourisme fluvial,
- l'offre d'hébergement la plus étoffée, notamment en termes d'hôtellerie,
- l'offre de restauration la plus importante, même si l'absence d'ouverture en soirée est inconvenient important,
- une offre de commerces et services plus importante qu'ailleurs (voir volet Equipements, commerces, services),
- une bonne accessibilité ferroviaire (voir volet mobilité).

Cependant, Villers-Bretonneux apparaît comme le cœur du territoire en matière de tourisme de mémoire, avec le Mémorial National Australien (prochainement accompagné d'un vaste centre d'interprétation), le musée franco-australien, et une tradition forte d'accueil et d'échange avec les australiens.

D'autre part, la vallée de la Somme apparaît comme le site majeur du territoire en matière de tourisme vert avec les itinéraires de randonnée, la véloroute, les campings, les lieux de pêche notamment.

La vallée de l'Ancre présente également des potentialités en matière de tourisme, pour l'instant moins mises en avant que celles de la vallée de la Somme. En effet elle présente plusieurs atouts : la véloroute de la mémoire, le centre archéologique départemental de Ribemont-sur-Ancre, le camping de Ribemont-sur-Ancre, le village de caractère d'Heilly avec son hôtel et son restaurant...

Enfin, la CCVDS présente d'importantes richesses en matière de patrimoine bâti et de paysages au-delà des communes les plus peuplées et des vallées. Une signalétique patrimoniale est en cours de mise en place (2017 – 2020) pour mieux mettre en valeur ces richesses. A l'heure actuelle, les tours de villes et chemins ruraux qui permettraient de découvrir de patrimoine et ces paysages ruraux sont peu mis en valeur au travers d'itinéraires de randonnée.

FONCIER

1. CADRAGE : DÉFINITIONS ET CONTEXTE

1.1. LA NOTION DE FONCIER, ET LES ENJEUX QUI L'ENTOURENT

A. Le Foncier, qu'est-ce-que c'est ?

En tant que support, notamment des activités, **le foncier constitue la matière première de l'aménagement du territoire**. Par conséquent, maîtriser le foncier est essentiel pour maîtriser le devenir du territoire.

Le foncier est une ressource qui n'est pas forcément rare, mais qui peut faire l'objet d'**usages concurrents** : usages urbains (habitat, économie, équipements), accueil d'infrastructures, usages agricoles... Il accueille également des milieux naturels. **Sans régulation, certains usages peuvent prendre le pas sur les autres.**

Avec un PLUi, la CCVDS va pouvoir maîtriser le foncier en établissant un projet d'aménagement et de développement durables et en fixant les règles générales d'utilisation des sols.

B. Renouvellement Urbain, Consommation Foncière, Extension urbaine... de quoi parle-t-on ?

Depuis une quinzaine d'années, le législateur français porte une attention de plus en plus forte au traitement du foncier dans les documents d'urbanisme (voir contexte réglementaire). Ainsi plusieurs notions, qui seront structurantes pour l'élaboration du PLUi, sont apparues autour du foncier :

- **L'étalement urbain** : il s'agit d'un phénomène observable à l'échelle nationale, qui consiste en une expansion rapide des espaces urbains au détriment des espaces agricoles, naturels et forestiers. Permis par l'existence d'infrastructures de transport de qualité, l'étalement urbain est intimement lié à un éloignement progressif entre lieu de résidence et lieu de travail. Il a provoqué l'apparition de « campagnes urbaines », c'est-à-dire d'espaces dont la physionomie est rurale (quoi qu'en forte mutation avec une progression des espaces bâtis), mais qui présentent une forte interdépendance avec les centres d'emploi urbains. Avec l'étalement urbain, les agglomérations françaises deviennent plus vastes, et moins denses.
- **L'extension urbaine** : on parle d'extension urbaine quand une opération d'aménagement ou de construction (à vocation économique, habitat, équipement ou autre) est réalisée en dehors de l'enveloppe urbaine existante ou « partie actuellement urbanisée » (expression du code de l'urbanisme). La partie actuellement urbanisée est un ensemble de parcelles bâties (au moins 5 en général), contiguës ou faiblement éloignées les unes des autres (50 m au maximum), qui ne sont pas concernées par des enjeux particuliers (risques, enjeux agricoles, enjeux écologiques...) ¹³. Construire à l'extérieur de ce groupe de parcelles déjà bâties revient à réaliser une extension urbaine. L'extension urbaine a pour conséquence d'étendre la surface d'une ville ou d'un village, au détriment d'espaces à vocation agricole, ou d'espaces naturels.

¹³ L'extrait d'une plaquette réalisée par les services déconcentrés de l'Etat du Calvados, et consacrée à la définition de la Partie Actuellement Urbanisée est annexée au présent rapport

- **La consommation foncière, ou artificialisation des sols** : on parle de consommation foncière quand un terrain naturel ou agricole est aménagé pour installer une fonction urbaine (le terrain est artificialisé). La consommation foncière a pour conséquence de diminuer les surfaces agricoles et naturelles. Elle est différente de l'extension urbaine dans la mesure où il est possible de consommer des espaces situés à l'intérieur de l'enveloppe d'une ville ou d'un village (on parle alors de « dent creuse » : exemple, champ ou pâture de taille modérée et entouré de constructions).

Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

- **Le renouvellement urbain** : il consiste à réutiliser un terrain déjà urbanisé pour un nouvel usage. L'exemple le plus courant est le recyclage d'une friche (de toute nature, y compris les îlots d'habitat dégradé) pour créer un nouvel espace urbain. Ce mode de développement ne requiert aucune consommation foncière.

C. Les enjeux liés au foncier

De manière générale, les enjeux liés au foncier sont :

- de permettre le développement des territoires,
- de préserver la capacité agricole des territoires,
- de préserver les espaces naturels et forestiers. En effet, les extensions urbaines non maîtrisées s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels,
- de maintenir les fonctions de gestion hydraulique des sols,
- d'éviter la banalisation des paysages.

Le diagnostic du PLUi doit permettre de décliner et de préciser les enjeux qui concernent plus spécifiquement la CCVDS.

1.2. GRANDES TENDANCES ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

A. Quelques chiffres clés

Le renforcement du cadre réglementaire (voir ci-après) émane de constats jugés alarmants par le législateur à l'échelle nationale. Voici quelques chiffres clefs qui illustrent les tendances récentes (*source : Commissariat général au Développement Durable*) :

- Entre 2006 et 2012, 405 000 ha sont consommés, soit **une progression des espaces artificialisés de 8,9%**. Dans le même temps, **la population n'a progressé que de 3,3%** ;
- Entre 2006 et 2012, 67 500 ha ont été consommés chaque année, soit 185 ha par jour. A ce rythme, l'équivalent d'un département serait consommé tous les 10 ans à peu près ;
- La consommation foncière se fait **d'abord au détriment des espaces agricoles**. Ainsi, entre 2000 et 2006, 90% des espaces artificialisés étaient auparavant occupés par l'agriculture ;

- Selon Agreste (outil de statistique, évaluation et prospective agricole du ministère de l'Agriculture), en cinquante ans, la surface agricole utile (SAU) a ainsi diminué de 20 %, passant de 36 millions d'hectares en 1960 à 28 millions en 2010.

Le Pays du Grand Amiénois n'est pas resté à l'écart de ces tendances, comme le montrent les chiffres suivants (extraits du SCoT du Grand Amiénois – Rapport de Présentation, page 264) :

- **2 363 ha urbanisés entre 2001 et 2010**, principalement dans des territoires ruraux, et pour réaliser de l'habitat,
- **Une urbanisation qui s'accélère** : 263 ha par an entre 2001 et 2010, contre 95 ha par an entre 1992 et 2001.

B. Une législation de plus en plus abondante

Depuis 2000, l'Etat a légiféré pour mettre la lutte contre l'étalement urbain au cœur des politiques d'aménagement du territoire :

- **Loi du 13 décembre 2000 Solidarité et Renouveau Urbain**

La loi SRU a créé 2 nouveaux documents d'urbanisme, le SCoT et le PLU (à la place des Schémas Directeurs, et des Plans d'Occupation des Sols), et enjoint ces 2 documents d'assurer :

« L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable. »

(Source : Titre 1^{er}, section 1, article 1^{er}, A. II de la loi SRU)

Si ces dispositions ont été complétées et modifiées depuis, c'est à partir de la loi SRU qu'il appartient aux documents d'urbanisme de maîtriser le développement des espaces urbains.

- **Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement**

Cette loi, qui est également appelée « loi Grenelle II », a introduit la notion « d'utilisation économe de l'espace ». Ainsi, la loi impose désormais aux PLU de fournir une analyse de la consommation foncière passée, et de fixer des objectifs de consommation économe pour l'avenir.

Ainsi, l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme dispose que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi fixe « [...] **les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** ».

- **Loi du 27 juillet 2013 de Modernisation de l'Agriculture et de Pêche**

Ce texte réaffirme la nécessité de lutter contre le "gaspiillage" des terres agricoles. Pour cela le texte prévoit notamment la mise en place dans chaque département d'une commission spécialisée (la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles) chargée de donner un avis avant toute réduction de zone agricole.

- **Loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové**

Pour répondre à la crise du logement en préservant les espaces naturels et agricoles, la loi instaure 3 mesures :

- **Identification des potentiels de densification des zones déjà urbanisées :**

l'article L.151-4 du code l'urbanisme dispose à présent que le rapport de présentation du PLUi « [...] *analyse [...] la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.* »

- **Contrôle renforcé de l'ouverture à urbanisation des zones « 2AU » de plus de 9 ans**, avec la nécessité de réviser le PLU, sauf si des acquisitions foncières significatives ont été réalisées par la Commune ou l'EPCI.
- **Renforcement du rôle des Commissions Départementales de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)**, en augmentant les cas de consultation obligatoire.

• **Loi du 13 octobre 2014 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt**

Le texte a pour objectif de permettre aux secteurs agroalimentaires et forestiers de relever le défi de la compétitivité au niveau international et de contribuer au développement productif de la France tout en respectant l'environnement.

Afin de limiter l'artificialisation des terres les CDCEA deviennent les CDPENAF "Commissions Départementales de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers", et elles sont consultées sur toute réduction des espaces agricoles, naturels ou forestiers. Ces commissions sont présidées par le Préfet et associent des représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des professions agricole et forestière, des chambres d'agriculture et des organismes nationaux à vocation agricole et rurale, des propriétaires fonciers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement et des fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs.

Au fil des évolutions législatives, la philosophie des documents d'urbanisme en matière de foncier a été largement modifiée : alors que les POS permettaient de larges ouvertures à l'urbanisation dans une logique de réserve foncière, les PLU récents permettent des ouvertures à l'urbanisation calées sur un besoin précisément établi. Par conséquent, les documents d'urbanisme ont une durée de vie plus courte : ils sont destinés à évoluer si les besoins évoluent.

1.3. UN USAGE DU FONCIER ENCADRÉ PAR LE SCOT

Le SCoT définit un ensemble de prescriptions pour l'usage du foncier. **Il est important de noter que ces prescriptions ne s'appliquent pas de manière stricte, mais de manière souple, en prenant en compte le contexte local. En effet, le lien entretenu entre le PLUi et le SCoT est un lien de compatibilité (et non de conformité).**

Fiche objectif A : adopter une consommation foncière raisonnée

A1 : réduire l'empreinte spatiale du développement urbain

Prescription 1.1 : Investir prioritairement les espaces urbanisés : Les espaces « déjà urbanisés » représentent les dents creuses, friches, terrains densifiables, bâtiments pouvant être rénovés/étendus, biens sans maître...

Ambitions de renouvellement urbain et de renforcement des espaces déjà urbanisés

	Part consacrée au renouvellement urbain	
Cœur d'agglomération	50 %	
Territoire aggloméré	30 %	
Couronne amiénoise	20 %	← Lamotte-Brebière, Bussy-les-Daours, Cachy, Gentelles
Pôles majeurs	35 %	← Corbie - Fouilloy
Pôles intermédiaires	35 %	← Villers-Bretonneux
Pôles de proximité	20 %	
Pôles relais et bourgs	15 %	← Daours, Marcelcave, Heilly, Méricourt-l'Abbé
Communes rurales	10 %	← Autres communes

Source : SCOT, DOO page 33

Prescription 1.2 : Organiser les développements urbains dans une logique de confortement de l'enveloppe urbaine :

- Redéfinir les limites à l'urbanisation et veiller au maintien de coupures d'urbanisation¹⁴ ;
- Urbaniser au contact des espaces déjà urbanisés et proscrire les développements linéaires ;
- Réguler les extensions en dehors des centralités.

¹⁴ Les coupures d'urbanisation ne sont pas précisément définies par le SCoT. On parle généralement d'un espace supérieur à 50 m entre deux parcelles bâties, mais le contexte local (enjeux paysagers notamment) doit être pris en considération.

A2 : optimiser la ressource foncière

Prescription 2.1 : Produire un habitat plus dense

Surface moyenne maximale des terrains à usage d'habitat pavillonnaire

	Taille moyenne maximale	
Cœur d'agglomération	400 m ²	
Territoire aggloméré	400 m ²	
Couronne amiénoise	600 m ²	← Lamotte-Brebière, Bussy-les-Daours, Cachy, Gentelles
Pôles majeurs	500 m ²	← Corbie - Fouilloy
Pôles intermédiaires	600 m ²	← Villers-Bretonneux
Pôles de proximité, pôles relais et bourgs	600 m ²	← Daours, Marcelcave, Heilly, Méricourt-l'Abbé
Communes rurales	700 m ²	← Autres communes

Densités brutes recherchées

	Densités minimales	
Cœur d'agglomération	50 logements/ha	
Territoire aggloméré	30 logements/ha	
Couronne amiénoise	15 logements/ha	← Lamotte-Brebière, Bussy-les-Daours, Cachy, Gentelles
Pôles majeurs	25 logements/ha	← Corbie - Fouilloy
Pôles intermédiaires	20 logements/ha	← Villers-Bretonneux
Pôles de proximité, pôles relais et bourgs	15 logements/ha	← Daours, Marcelcave, Heilly, Méricourt-l'Abbé
Communes rurales	13 logements/ha	← Autres communes

Prescription 2.2 : Rationaliser la consommation foncière à vocation économique et commerciale

Pour ce faire, les communes et intercommunalités devront :

- Justifier l'inscription de nouveaux développements dans les documents de planification au regard d'un projet d'ensemble qualitatif,
- Optimiser l'utilisation du foncier dédié,
- Mutualiser les équipements et les espaces de stationnement et de stockage,
- Améliorer la qualité urbaine des opérations,
- Requalifier les sites existants.

Prescription 2.3 : Stimuler la mixité d'usages

Pour ce faire, les communes et intercommunalités devront :

- Maintenir les activités économiques et de services au cœur des villes, bourgs et villages
- Permettre le changement d'usage du bâti existant
- Aménager des quartiers plurifonctionnels



Éléments de cadrage à retenir

Le foncier est la matière première de l'aménagement. Le PLUi est un outil essentiel de maîtrise du foncier, puisque c'est lui qui définit le droit des sols.

Depuis une quinzaine d'années, plusieurs lois ont été édictées afin de maîtriser l'étalement urbain, c'est-à-dire le développement d'une ville vaste et peu dense au détriment des espaces agricoles et naturels.

Ainsi le PLUi doit :

- réaliser un historique de la consommation foncière sur le territoire (Rapport de Présentation),
- analyser les capacités de densification des tissus déjà urbanisés (Rapport de Présentation),
- fixer un objectif chiffré de modération de la consommation foncière (Projet d'Aménagement et de Développement Durables),
- prendre et exposer des mesures qui favorisent la densification des espaces déjà urbanisés et limitent la consommation foncière.

Le PLUi devra également être compatible avec les prescriptions du SCoT, la notion de compatibilité impliquant une application souple de la règle.

Schéma de synthèse : échelle de mobilisation du foncier, du plus simple à justifier dans le cadre du PLUi, au plus difficile à justifier

Elaboration d'un projet de territoire (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), avec notamment :

- Une ambition démographique
- La définition d'un besoin de logements supplémentaires pour réaliser cette ambition
- La répartition de ce besoin dans l'espace dans le cadre d'une stratégie de développement qui définit le rôle de chaque commune (polarités notamment)



Objectif de production = X logements à positionner sur du foncier

Renouvellement urbain = développement sans consommation foncière

Y compris reprise sur le parc vacant



Comblement des dents creuses = consommation foncière sans extension urbaine



Impossibilité d'atteindre les objectifs de constructions en renouvellement et comblement des dents creuses = extension urbaine justifiable



Autres extensions non justifiables

Objectif restant = X - Y



Objectif restant = X - Y - Z



Uniquement si objectif restant (X - Y - Z) supérieur à 0



2. ANALYSE DE L'OCCUPATION DU SOL ET DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

Les analyses présentées à la suite s'appuient sur un mode d'occupation du sol géré par l'ADUGA. Il s'agit d'une donnée produite par photo-interprétation, qui permet de connaître et de suivre au cours du temps l'occupation du sol. Le dernier millésime disponible est 2010.

Pour les besoins du PLUi, Auddicé Urbanisme a procédé à une mise à jour de la donnée, en se concentrant sur l'évolution de la tache urbaine. Cette mise à jour s'appuie notamment sur les données recueillies auprès des élus lors des 32 entretiens de diagnostic effectués en début d'étude (automne 2016).

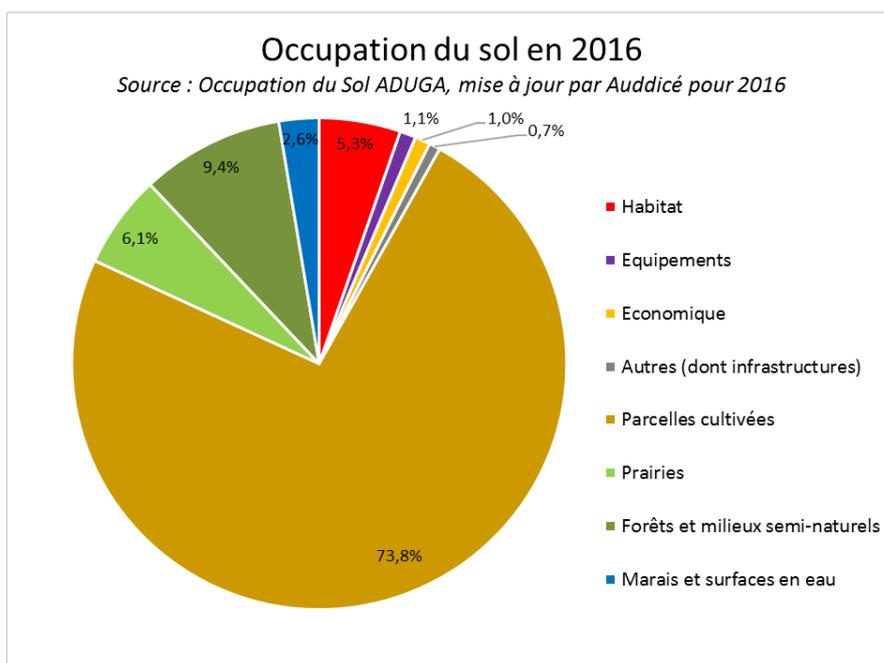
La méthodologie adoptée pousse à émettre une réserve sur la connaissance des transferts au sein des espaces non urbanisés entre 2010 et 2016. En effet, si les espaces urbanisés ont fait l'objet d'une mise à jour exhaustive appuyée à la fois sur un recensement avec les élus en entretien, et une vérification sur photographie aérienne, les espaces non urbanisés (parcelles cultivées, prairies, forêts et espaces semi-naturels, marais et surface en eau) n'ont pas fait l'objet du même travail. Ainsi, les transferts entre prairies et parcelles cultivées (retournements de prairies notamment), ou entre prairies et espaces semi-naturels (prairies laissées en friches) réalisés entre 2010 et 2016 n'apparaissent pas dans les données. Cette réserve méthodologique n'est pas de nature à remettre en cause les grands constats réalisés à la suite, notamment sur la quantité d'espaces nouvellement urbanisés, et sur la vocation de ces derniers.

2.1. L'OCCUPATION DU SOL EN 2016 : UN TERRITOIRE AGRICOLE

Comme le montre le graphique, l'occupation du sol de la CCVDS est largement dominée par les espaces agricoles. En effet, on compte 73,8% de terres cultivées, auxquelles il faut ajouter 6,1% de pâtures ou de prairies (qui peuvent avoir un usage agricole ou un usage de loisirs). C'est donc près de 80% de la surface du territoire qui est consacrée à l'agriculture.

Les forêts, milieux naturels ou semi-naturels, marais et surfaces en eau occupent quant à eux 12% du territoire.

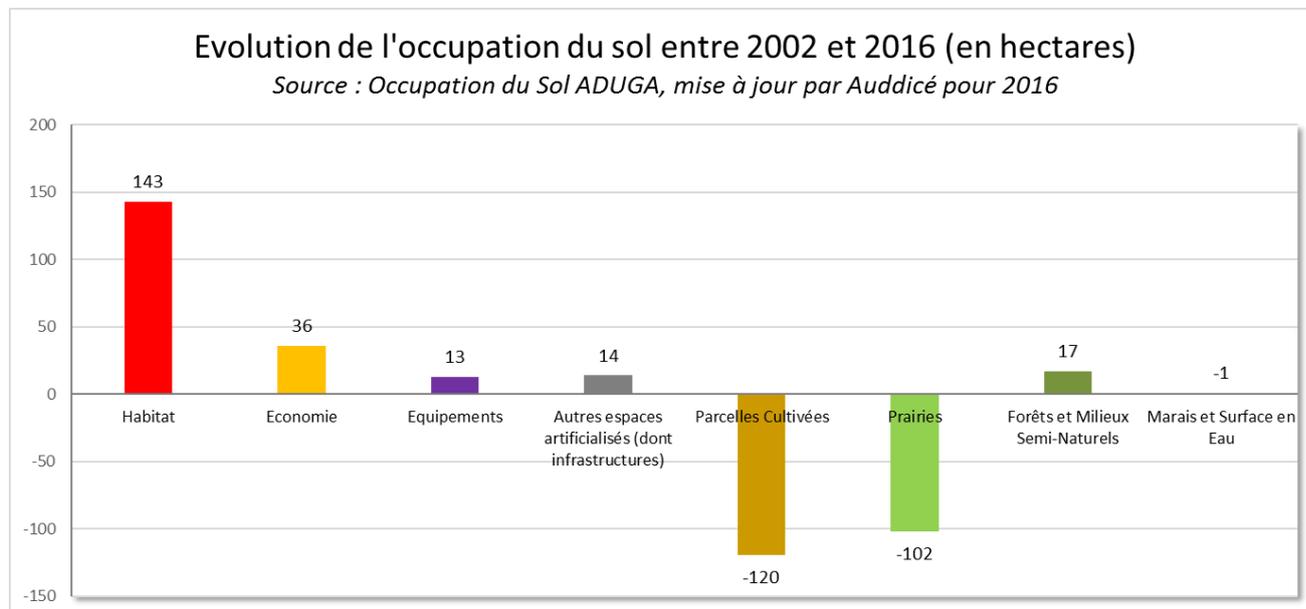
Les espaces artificialisés occupent 8,1% de la surface intercommunale (dont 5,3% pour l'habitat ou les espaces mixtes à vocation habitat). Cela représente 1 758 ha.



2.2. TENDANCES D'ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL SUR LA PÉRIODE 2002 – 2016 : UN TERRITOIRE QUI S'URBANISE FORTEMENT

A. Une urbanisation importante, principalement à vocation habitat, et au détriment des espaces agricoles

Le graphique suivant présente l'évolution des différentes catégories d'occupation du sol présentées auparavant sur la période 2002 – 2016 :



- **206 ha urbanisés, dont 143 ha pour produire de l'habitat**

Il apparaît que **les espaces urbains ont progressé de 206 ha, ce qui représente une hausse de 12%**.

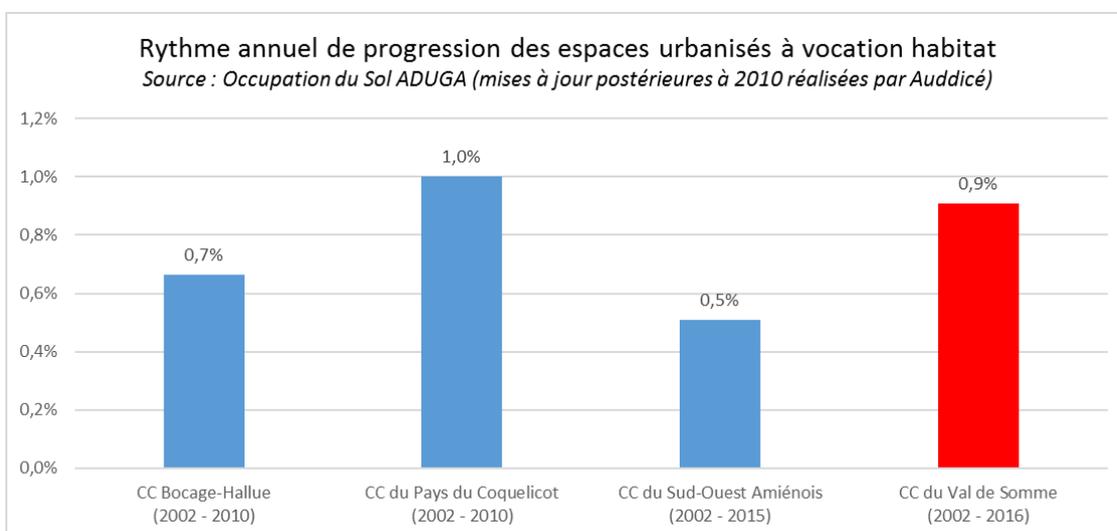
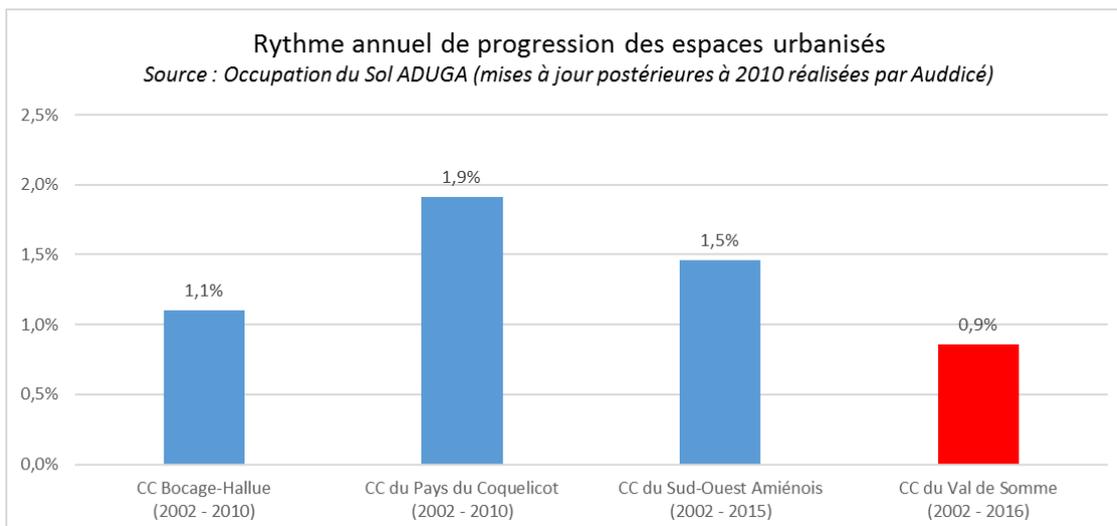
A titre de comparaison, la surface totale des zones urbaines dans le PLUi actuel de Villers-Bretonneux s'élève à 188 ha. **L'urbanisation observée entre 2002 et 2016 est donc importante.**

La première destination des nouveaux espaces urbanisés est l'habitat : 143 ha (soit 10 ha par an environ), loin devant l'économie (36 ha)¹⁵, les équipements (13 ha), et les autres espaces artificialisés dont infrastructures (14 ha).

Cette importance de l'urbanisation à vocation habitat **reflète le fonctionnement de plus en plus « périurbain » du territoire**, qui transparaît nettement sur d'autres thématiques (démographie, développement économique, mobilité). En effet, la CCVDS développe fortement sa fonction habitat.

Les deux graphiques présentés à la suite permettent de comparer le rythme d'urbanisation dans le Val de Somme à celui d'autres territoires du Grand Amiénois qui élaborent également un PLUi, et qui ont donc fait le point sur les tendances en termes d'urbanisation (ces démarches ont été entamées avant le 1^{er} janvier 2017, c'est donc l'ancien périmètre des intercommunalités qui était en vigueur). Le premier présente un rythme de progression annuel de l'ensemble des espaces urbanisés (toutes vocations confondues), tandis que le second se concentre sur l'habitat.

¹⁵ Il convient de noter que dans ce traitement, les bâtiments agricoles sont intégrés aux espaces à vocation économique.



Il ressort du premier graphique que la CCVDS présente le rythme d'urbanisation global le plus faible parmi les 4 EPCI étudiés. En revanche, le Val de Somme se retrouve second (juste derrière le Pays du Coquelicot), si l'on ne considère que les espaces urbanisés à vocation habitat.

Cette situation découle à la fois d'un développement dynamique de l'habitat dans le Val de Somme (voir la partie du diagnostic qui est consacrée à la démographie et à l'habitat), et d'une urbanisation modérée dans les autres domaines : absence de nouvelle infrastructure majeure depuis 2002 (en effet, l'autoroute A29 est antérieure à cette date), et urbanisation à vocation économique modérée.

L'importance de la consommation foncière à vocation habitat peut se mesurer en comparant le rythme observé au sein de la CCVDS à l'objectif fixé par le SCoT en la matière. En effet, ce dernier ambitionne de limiter la consommation foncière à vocation habitat à 1000 ha en 20 ans. En poursuivant au rythme 2002 – 2016 (10 ha par an) pendant 20 ans, la CCVDS atteindrait une consommation de 200 ha. Cela représente 20% de l'enveloppe totale du Pays, alors que parallèlement la CCVDS n'est supposée réaliser que 6,7% des nouveaux logements sur la même période (2 140 sur les 32 000 visés). Ainsi, **une poursuite de la tendance passée serait incompatible avec le SCoT.**

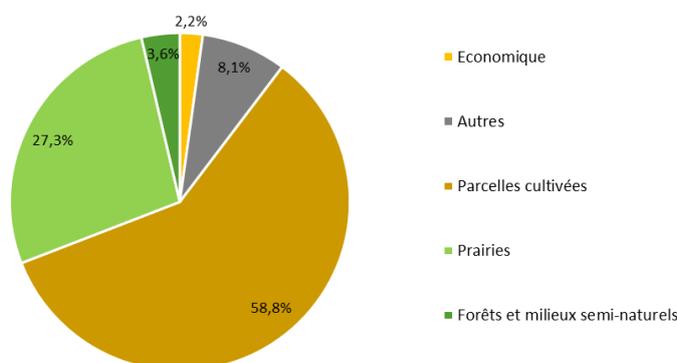
Pourtant, le PLH montrait que le Val de Somme s'était caractérisé sur 1999/2008 par une densité brute de 8,8 logements par hectare, soit la deuxième densité la plus élevée derrière Amiens Métropole, ce qui allait dans le bon sens, mais qui semble encore insuffisant.

Les 36 ha urbanisés pour le développement économiques représentent une augmentation modérée. La principale zone à vocation économique qui s'est développée sur la période étudiée à celle de Villers-Bretonneux (c'est également sur cette zone que se trouve le potentiel foncier le plus important pour les développements à venir : voir la partie du diagnostic consacrée au développement économique). Des développements ont également eu lieu à Aubigny (site Nestlé Purina) et Corbie (zone industrielle située au Nord). Il convient de noter sur ce point qu'au sein des zones d'activités, seuls les espaces effectivement occupés par des activités économiques sont considérés comme urbanisés, et non les espaces disponibles mais encore occupés l'agriculture.

Les équipements et les infrastructures ont mobilisé des surfaces limitées (13 et 14 ha respectivement). La faiblesse du poste infrastructure est due à l'absence de grand projet sur la période étudiée (en effet, la construction de l'autoroute A29 est antérieure à 2002).

- **Une urbanisation qui mobilise d'abord des espaces agricoles**

Types de foncier consommés pour créer de l'habitat
Source : Occupation du Sol ADUGA, mise à jour par Auddicé pour 2016

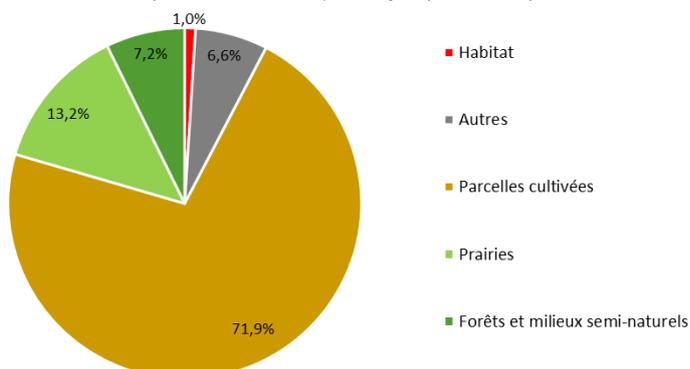


Les 2 graphiques ci-contre indiquent quel type d'espace a été mobilisé pour créer de nouveaux espaces à vocation habitat d'une part, et de nouveaux espaces à vocation économique d'autre part.

Dans les 2 cas, la mobilisation de parcelles cultivées est majoritaire. Néanmoins, la mobilisation de prairies est 2 fois plus importante pour l'habitat que pour les activités économiques (27,3% contre 13,2%).

Cette différence est liée au fait que l'habitat se développe d'abord dans le prolongement immédiat des tissus urbains existants, qui sont parfois constitués d'un reliquat de structure bocagère, tandis que les activités économiques se développent plus à l'extérieur des espaces urbanisés, dans des espaces dominés par les cultures.

Types de foncier consommés pour créer des activités économiques
Source : Occupation du Sol ADUGA, mise à jour par Auddicé pour 2016



La consommation de forêts et d'espaces semi-naturels est minoritaire. On note toutefois qu'elle est plus importante pour créer des espaces à vocation économique (7,2% contre 3,6%).

En plus de leur rôle de support aux activités d'élevage, les prairies procurent divers services que leur disparition remet en cause : gestion des eaux pluviales et des ruissellements, qualités paysagères et transition entre espace agricole et espace à vocation habitat, continuités écologiques.

- **222 ha d'espaces agricoles disparus**

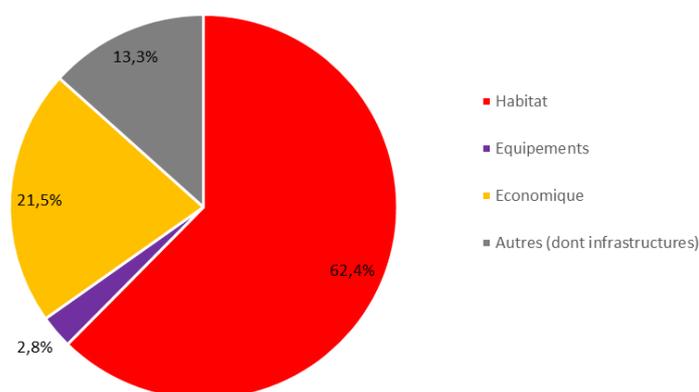
Les parcelles cultivées ont reculé 120 ha, et les prairies de 102 ha.

On peut noter que, quand bien même les parcelles cultivées constituent de loin le type d'espaces le plus mobilisé pour l'urbanisation (confer graphiques précédents), les prairies ont également fortement reculé. Cela signifie que le recul des prairies est dû à la fois à l'urbanisation, au retournement d'un certain nombre d'entre elles, et à l'abandon d'un certain nombre (elles deviennent alors des friches et passent dans la catégorie « Forêts et milieux semi-naturels »).

Afin d'éclaircir ces transferts, les deux graphiques suivants représentent le devenir des parcelles cultivées et des prairies supprimées entre 2002 et 2016 :

Comme indiqué plus haut, les transferts entre parcelles cultivées, prairies, et forêts et espaces semi-naturels ne sont pas totalement connus. Les tendances évoquées ci-dessous ont pu s'atténuer, ou au contraire s'intensifier depuis 2010, sans que cela n'apparaisse dans les données.

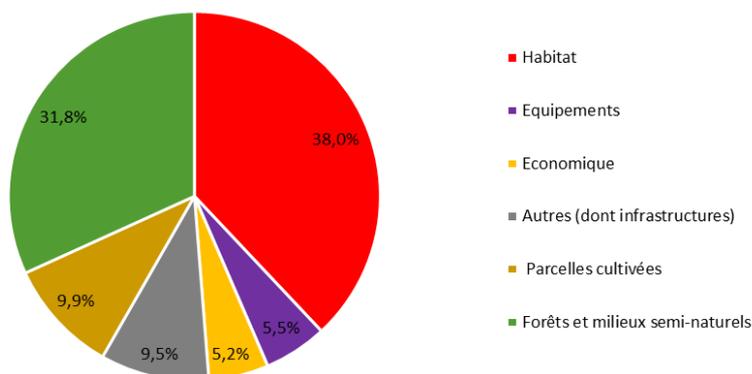
Le devenir des parcelles cultivées supprimées entre 2002 et 2016
Source : Occupation du Sol ADUGA, mise à jour par Auddicé pour 2016



Ces deux graphiques font apparaître des situations très différentes.

Le recul des parcelles cultivées est entièrement dû à l'urbanisation, et principalement à l'urbanisation à vocation habitat : 135 ha de terres cultivées ont été urbanisées. En revanche, donnée qui n'apparaît pas sur le graphique, les terres cultivées ont progressé de 10 ha sur les prairies, et de 5 ha sur les forêts et espaces semi-naturels.

Le devenir des prairies supprimées entre 2002 et 2016
Source : Occupation du Sol ADUGA, mise à jour par Auddicé pour 2016



A l'inverse, la disparition des prairies est due à 58% à l'urbanisation. Plus précisément, 32% des prairies supprimées sont devenues des forêts et espaces semi-naturels, et 10% des parcelles cultivées.

Ces constats font échos au diagnostic agricole, qui décrit une activité d'élevage comme en perte. La valeur économique des prairies et pâtures décroît, certaines d'entre elles sont donc retournées ou laissées à l'abandon.

Sur la période étudiée, et avec les données actuellement disponibles (*voir réserve méthodologique pour les dernières années*), les dispositifs européens visant à limiter les retournements de pâtures, ou à inciter financièrement les exploitants à conserver leurs pâtures ne semblent pas suffisants pour contrebalancer la perte de valeur économique de ces espaces.

Comme indiqué auparavant, la disparition des prairies et pâtures pourrait présenter des inconvénients majeurs pour la biodiversité, la gestion des eaux pluviales, la qualité paysagère du territoire, la transition entre espace agricole et espace urbain.



Retour d'atelier sur l'urbanisation d'espaces agricoles

Au cours de l'atelier consacré au foncier, certains participants ont noté que la vente d'espaces agricoles en terrains à bâtir constituait un complément de revenus pour certains agriculteurs. Ce complément est particulièrement crucial pour les exploitants qui arrivent à l'âge de la retraite et qui verront leurs revenus diminuer drastiquement.

Ainsi, la vente de terre agricoles pour l'urbanisation fait partie intégrante de l'économie agricole actuelle, d'où un lien ambivalent entre urbanisation et agriculture. Si l'urbanisation est néfaste à l'agriculture sur le long terme (puisque'elle réduit son support et sa matière première), elle constitue une béquille de cette activité à court terme.

Le rôle de la vente de terrains constructibles en tant que revenus pour les propriétaires est par ailleurs une dimension des dynamiques d'urbanisation qui ne se limite pas aux agriculteurs. Dans le cadre du PLUi, la prise en compte de ces préoccupations est bornée par la notion d'intérêt général, qui n'est pas la somme des intérêts individuels.

B. Analyse spatiale : une tendance à la dépoliarisation

La carte suivante représente les surfaces urbanisées dans chaque commune entre 2002 et 2016, et leur répartition entre l'habitat, l'économie (qui comprend les bâtiments agricoles), et les autres types d'espaces (dont les infrastructures).

Il apparaît sur cette carte que **Villers-Bretonneux est la commune qui a connu la plus forte urbanisation sur la période étudiée** : 49 ha, dont 29 à vocation habitat, et 18,5 à vocation économique (et 1,5 pour la catégorie autres).

Corbie vient ensuite, avec 26 ha, dont 18,4 à vocation habitat. La commune de Fouilloy s'est quant à elle urbanisée à hauteur de 6,5 ha (principalement à vocation habitat).

Ainsi, l'urbanisation a été plus forte à Villers-Bretonneux (que le SCoT définit comme un pôle intermédiaire) qu'à Corbie – Fouilloy (que le SCoT définit comme un pôle majeur). Cette différence est due au développement de la zone d'activités intercommunale du Val de Somme à Villers-Bretonneux, mais aussi à un développement à vocation habitat très marqué dans cette commune.

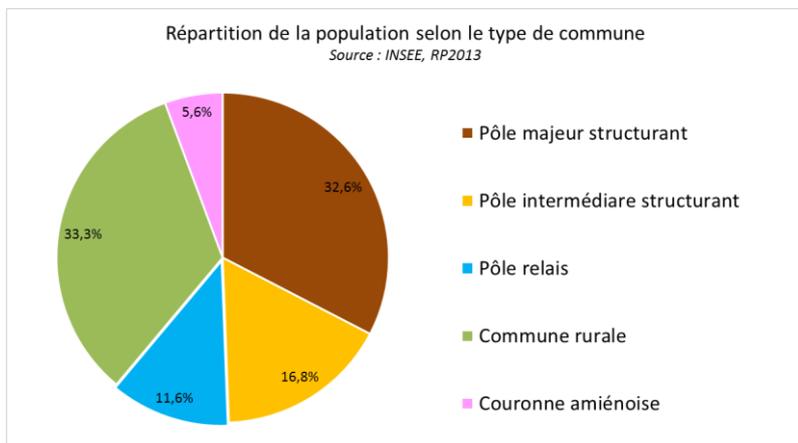
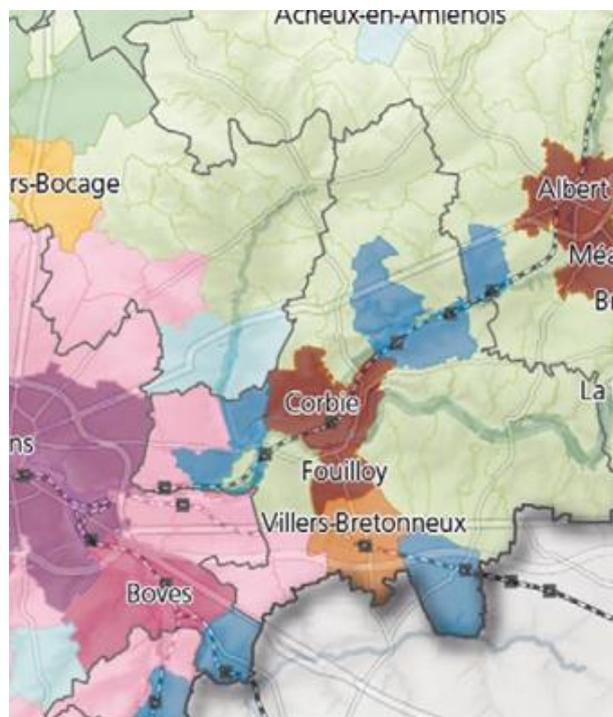
Concernant les pôles relais transport en commun, on observe des disparités :

- à Marcelcave 10,4 ha ont été urbanisés, uniquement pour produire de l'habitat,
- à Méricourt-l'Abbé, l'urbanisation a été d'une ampleur similaire (9,4 ha), mais a comporté une part d'espaces à vocation d'équipement,
- à Daours, 5,7 ha ont été urbanisés, avec une mixité habitat / équipements,
- à Heilly, 3,5 ha, principalement à vocation habitat, ont été urbanisés.

En dehors de ces pôles, on observe :

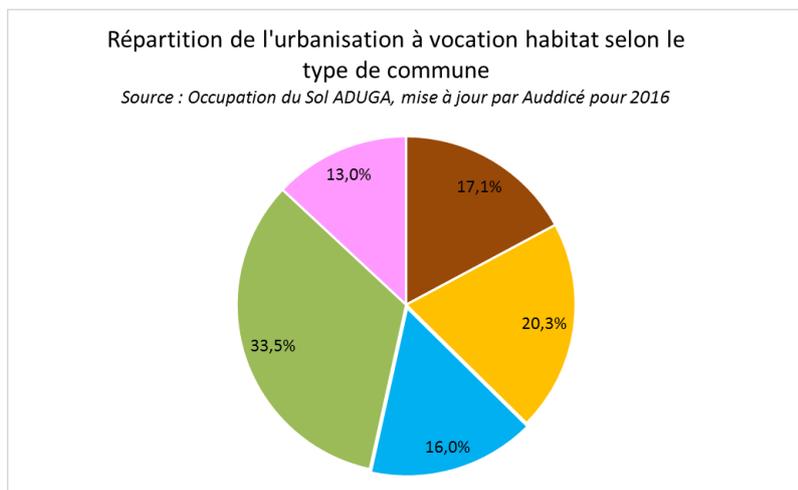
- **Une urbanisation à vocation habitat diffuse** : de nombreuses communes ont vu leur tissu urbain à vocation habitat s'étendre, en particulier dans le Sud du territoire (Gentelles, Cachy, Lamotte-Warfusée), mais également à l'Ouest (Bussy-les-Daours, Lahoussoye) et au Nord (Warloy-Baillon, Ribemont-sur-Ancre). A l'est l'urbanisation a été plus modérée.
- **Une urbanisation à vocation économique peu développée en dehors de Villers-Bretonneux**, à la notable exception d'Aubigny (site Nestlé Purina). Dans les autres communes, les créations de bâtiments d'activités restent généralement dans le domaine de l'agriculture.
- **Une urbanisation pour les autres motifs peu développée.**

Ce qui apparaît sur la carte précédente, c'est une tendance à la dépoliarisation, qui se fait au détriment du pôle majeur. Cela concerne l'urbanisation à vocation habitat (le premier motif d'urbanisation). Effet, les deux graphiques suivants permettent de comparer la répartition actuelle de la population entre les différents types de communes au sens du SCoT, et la répartition des nouveaux espaces urbains à vocation habitat.



Si les communes rurales représentent 1 tiers de la CCVDS aussi bien en termes de population que d'urbanisation à vocation habitat, on observe des décalages importants pour les autres types de communes.

La couronne amiénoise a accueilli des nouvelles zones urbaines à vocation habitat particulièrement importante (13%) au regard de son poids en population (5,6%). Cela traduit la pression foncière qui s'exerce sur ce secteur.

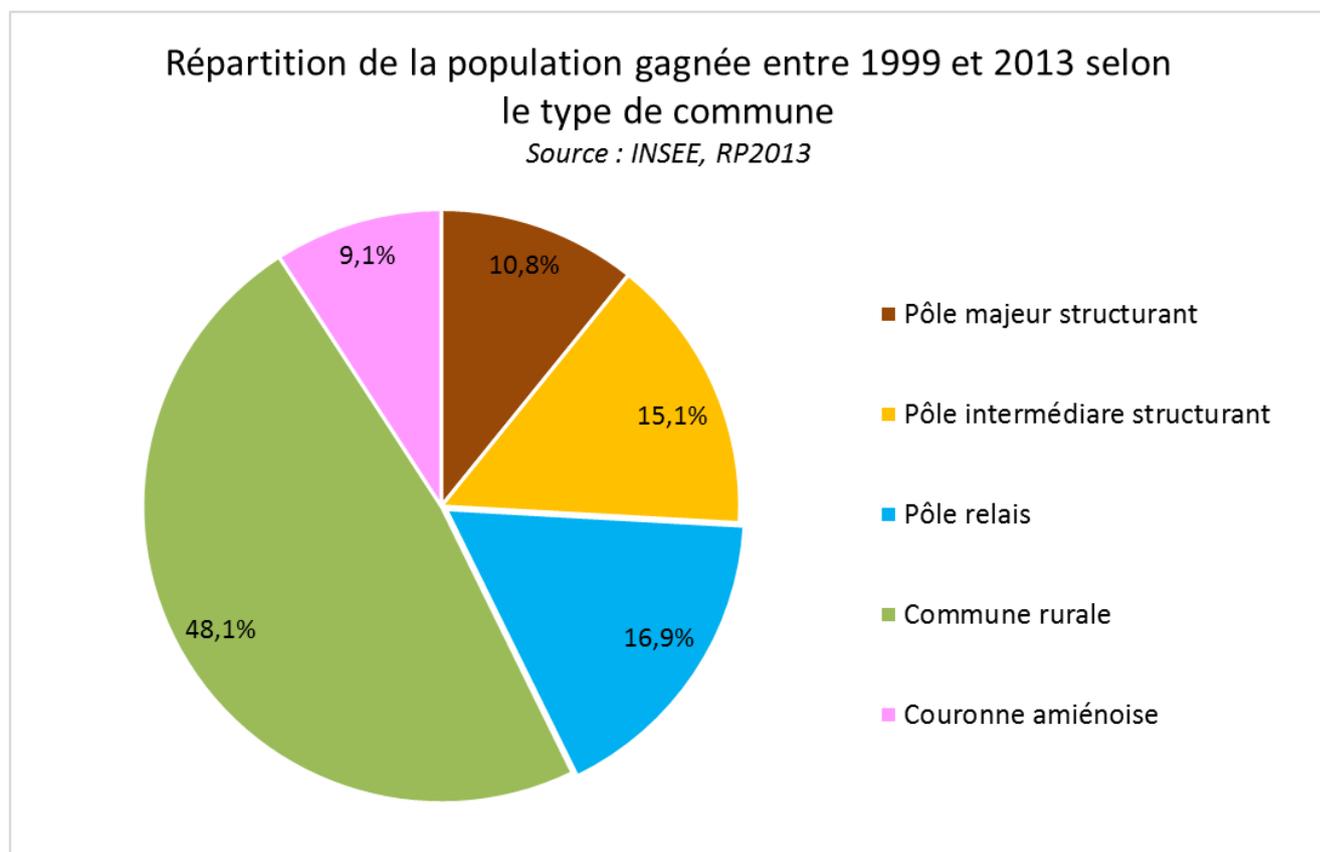


Les pôles relais et intermédiaires ont accueilli respectivement 16% et 20% des nouvelles surfaces dédiées à l'habitat, ce qui traduit un certain dynamisme.

Au final, seul le pôle majeur a accueilli relativement peu de nouvelles zones urbaines à vocation habitat, compte tenu de son poids important en population. On peut dans ce cadre parler de dépoliarisation.

Cette évolution peut s'expliquer de plusieurs manières : **un coup d'arrêt à la construction à Corbie suite aux inondations de 2001** (avec l'élaboration du PPRi, et les années d'incertitude qu'elle a représenté), mais aussi **une surabondance de foncier bon marché dans les autres communes** (confer le diagnostic du premier PLH, qui faisait le constat de l'importance des zones à urbaniser disponibles sur le territoire de la Communauté de Communes).

Toujours est-il que cette tendance au niveau du foncier se traduit dans la répartition de la population gagnée, comme expliqué dans le volet démographie du diagnostic (voir graphique suivant).



Cette tendance semble aller à l'encontre de l'objectif 1.2 du SCoT : « Intensifier le développement dans les pôles structurants au profit de l'espace rural ». Ce dernier vise notamment à pérenniser le réseau des pôles existant dans le Grand Amiénois « en en faisant les lieux d'accueil privilégiés d'un développement résidentiel, économique et commercial équilibré ».

Dans, ce contexte, le premier PLH de la CCVDS a déjà posé le principe que les pôles définis par le SCoT doivent au moins conserver leur poids relatif dans le parc de logements du territoire.

Le premier bilan du PLH s'est attaché à analyser la localisation des permis de construire, hors communes au RNU. Sur les 132 permis de construire recensés, 49% étaient localisés sur le pôle majeur, 23% sur le pôle intermédiaire, 8% sur les pôles relais transport en commun, et 21% sur les communes rurales (hors RNU). Considérant que les communes non couvertes par un document d'urbanisme ne sont pas prises en compte, la fin de la dépoliarisation visée par le PLH n'est pas marquée.

C. Un lien entre consommation foncière à vocation habitat et croissance de population distendu

La carte suivante permet de comparer rythme de consommation foncière à vocation habitat (moyenne sur la période 2002 – 2016) et le rythme de croissance de la population (moyenne sur la période 1999 – 2013).

Cette carte fait apparaître une corrélation entre ces deux rythmes (consommation foncière et croissance de population). En effet, aucune commune ne présente à la fois une consommation foncière élevée (disque rouge) et un recul démographique (aplat bleu). D'autre part, **dans 19 cas sur 32 les 2 indicateurs coïncident** (6 communes présentent des valeurs fortes dans les 2 cas, 8 des valeurs intermédiaires, et 5 des valeurs faibles).

Cependant cette corrélation est faible. Dans 13 cas sur 32, on observe un décalage entre les 2 indicateurs, avec 2 types de situations qui se dégagent :

- Les communes qui couplent croissance démographique forte ou modérée et urbanisation faible (7 cas). Elles ont pu bénéficier du comblement de dents creuses, qui n'apparaissent pas comme des extensions dans les données (exemple de Bresle), et/ou de la remise sur le marché de résidences secondaires (communes de l'Est). Le même effet peut être obtenu en remettant des logements vacants, sur le marché, mais un tel phénomène ne s'est pas observé ces dernières années dans le Val de Somme (la vacance augmente – voir volet habitat du diagnostic),
- Les communes qui couplent consommation modérée et déclin de la population, ou consommation forte et croissance modérée de la population (6 cas). Dans cette configuration, l'afflux de population entraîné par les constructions neuves est contrebalancé par des tendances inverses comme l'augmentation de la vacance, ou la diminution du nombre de personnes occupant le parc existant (décès, séparation, départ des enfants qui ont grandi...).

Au final, cette grande diversité de cas démontre que lien entre la création de nouveaux logements et la croissance démographique est indirect. En effet, les mouvements ont lieu dans le parc existant (évolution de la vacance, changements de situation des ménages habitant déjà la commune), qui doivent être pris en compte pour faire évoluer l'offre de logements. Ainsi, les volets démographie et habitat prouvent qu'entre 1999 et 2013, le nombre de familles a stagné, alors que la grande majorité de l'offre neuve (pavillons) produite sur la même période était destinée à ce public (voir volet habitat du diagnostic). Cela démontre aussi que l'aspect qualitatif (localisation, taille, prix, prestation, mode d'occupation des logements...) de la production de logements est au moins aussi important que son aspect quantitatif.

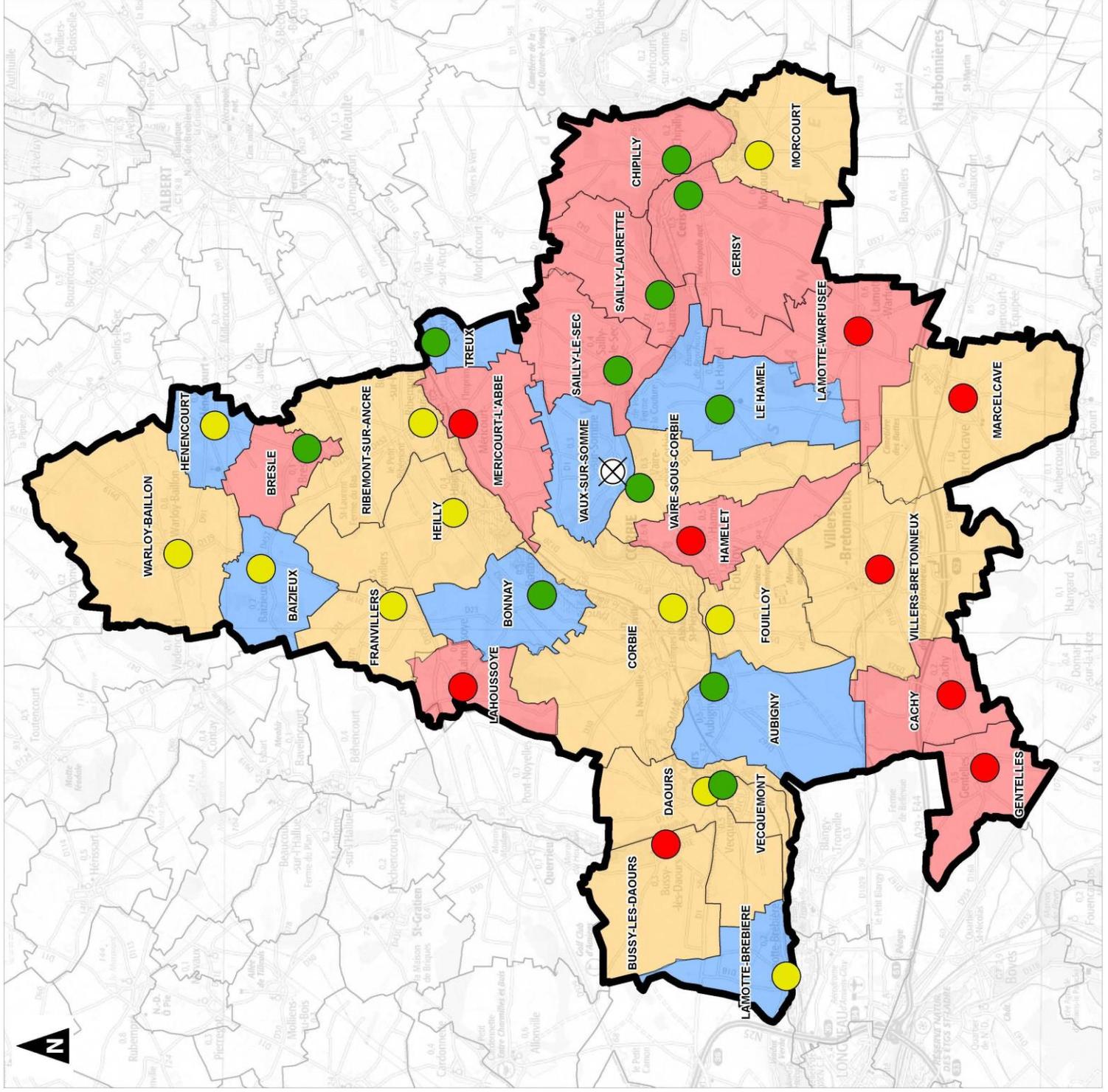
Communauté de Communes du Val de Somme
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Evolution moyenne annuelle de la tâche urbaine à vocation d'habitat (2002 - 2016) et de la population (1999 - 2013)

-  Communauté de Communes du Val de Somme
-  Limites communales
- Evolution moyenne annuelle de la tâche urbaine à vocation d'habitat (entre 2002 et 2016) :**
-  Consommation foncière nulle
-  Consommation foncière faible (< 0,5%)
-  Consommation foncière modérée (0,5% à 1%)
-  Forte consommation foncière (> 1%)

Evolution moyenne annuelle de la population (entre 1999 et 2013) :

-  < 0%
-  0% à 1,25%
-  > 1,25%



1:90 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audits urbanisme, 2017
Sources de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : ADU/GA - IGN - audits urbanisme, 2017

D. Des extensions de moyenne ou grande taille plutôt qu'un mitage de l'espace

La carte suivante représente l'évolution de la tâche urbaine entre 2002 et 2016. Elle fait apparaître plusieurs types d'extensions :

- La création d'infrastructures : un seul cas est observé sur la période, il s'agit du contournement de Lahousoye – Pont-Noyelles – Querrieu sur la D 929,
- La création de nouveaux quartiers relativement vastes, qu'ils soient à vocation habitat ou à vocation économique. On peut observer ces quartiers au Nord de Corbie, ou au Nord et à l'Est de Villers-Bretonneux.

Il est intéressant de noter que d'autres communes ont vu la création d'extensions de taille plus modeste sans être négligeable, comme Daours, Hamelet, Méricourt-l'Abbé, Ribemont-sur-Ancre, Lahousoye, Gentelles, Cachy, Marcelcave.

- Des extensions de petite taille, d'ailleurs presque invisibles à l'échelle de la CCVDS, réparties sur l'ensemble de l'intercommunalité. On peut noter qu'un certain nombre d'entre elles sont positionnées en entrée ou en sortie de village, et s'apparente à une extension linéaire le long des voies.

Certaines de ces extensions se développent sur les reliquats bocagers qui entourent encore certains villages, ce qui a pour conséquence une disparition de certaines prairies. Comme expliqué auparavant, cette tendance peut avoir des incidences négatives sur plusieurs points : paysage, biodiversité, ou encore gestion des eaux pluviales.

Le tableau suivant permet d'observer la distribution des surfaces consommées selon la taille des extensions :

Surface des terrains	Ensemble des extensions			
	Moins d'1 ha	Entre 1 et 3 ha	Plus de 3 ha	Total
Nombre de terrains	57	46	14	117
% du nombre de terrains urbanisés	48,7%	39,3%	12%	100%
Surface totale urbanisée	25,2	76	104,9	206,1
% de la surface urbanisée totale	12,2%	36,9%	50,9%	100%

Il ressort de ce tableau que la tâche urbaine s'est principalement étendue par des adjonctions de plus de trois hectares (50,9% de la surface nouvellement urbanisée). Viennent ensuite les secteurs dont la taille est comprise entre 1 et 3 ha (36,9% en termes de surface).

Les petites extensions de moins d'un hectare représentent un peu moins de la moitié des extensions en nombre, mais restent marginales en termes de surfaces (25 ha urbanisés sous cette forme, soit 12% du total).

Ainsi, l'urbanisation du Val de Somme se fait d'abord par des opérations structurées, de taille moyenne ou grande. Le « mitage » (urbanisation par des constructions isolées) n'est pas inexistant (57 extensions de moins d'1 ha), mais il ne constitue pas le mode de développement dominant.

Ce second tableau se concentre sur les extensions à vocation habitat :

Surface des terrains urbanisés	Extensions à vocation habitat			
	Moins d'1 ha	Entre 1 et 3 ha	Plus de 3 ha	Total
Nombre de terrains	47	28	12	87
% du nombre de terrains urbanisés	54 %	32 %	14 %	100%
Surface totale urbanisée	18,1 ha	46,6 ha	78,8 ha	143,5 ha
% de la surface urbanisée totale	13 %	32 %	55 %	100%

Les chiffres ne diffèrent pas fortement de la tendance générale : les 143 ha mobilisés pour l'habitat sont « partis » principalement via des opérations relativement importantes : 12 opérations importantes ont permis de mobiliser 78,8 ha, soit 55% du total.

28 opérations mobilisant entre 1 et 3 ha ont permis de mobiliser 46,6 ha, soit un tiers du total. Les petites opérations ne représentent que 18,1 ha (13% du total).

Ce constat s'explique en partie pour des raisons méthodologiques : en effet, le comblement de certaines dents creuses n'est pas visible dans le mode d'occupation du sol, ce qui conduit mécaniquement à une sous-estimation de cette catégorie (surtout pour les opérations réalisées dans l'enveloppe des villages).

Cependant l'importance des opérations de plus de 3 ha est l'indice d'un marché relativement structuré : au sein de la CCVDS, la pression foncière et les niveaux de prix sont assez élevés pour intéresser des aménageurs, qui proposent des lots libres en lotissement. En termes de surfaces concernées, il s'agit du principal mode de mobilisation du foncier à vocation habitat.

Il convient de nuancer cette analyse en précisant que, sur la période 2003 – 2014, 1091 logements des 1405 logements mis en chantier étaient des logements individuels purs (permis de construire individuel), soit un taux 77,6 %. Ainsi, le marché local est peu fréquenté par les promoteurs, et dominé par les constructeurs de maisons individuelles.

Le tableau suivant permet d'observer quelle proportion des extensions habitat s'est réalisée dans des petites ou des grandes opérations au sein de chaque groupe de communes :

	Répartition de la surface urbanisée à vocation habitat selon la taille des opération		
	Moins d'1 ha	Entre 1 et 3 ha	Plus de 3 ha
Pôle majeur structurant	7%	39%	54%
Pôle intermédiaire structurant	10%	0%	90%
Pôles relais transport en commun	8%	15%	76%
Couronne amiénoise	5%	53%	42%
Communes rurales	22%	49%	29%
Total	13%	32%	55%

Il apparaît que la part des petites opérations est plus importante dans les communes rurales qu'ailleurs (22% alors que les autres types communes sont à 10% ou moins).

Inversement, le pôle intermédiaire et les pôles relais sont nettement dominés par les opérations de 3 ha (90 et 76%).

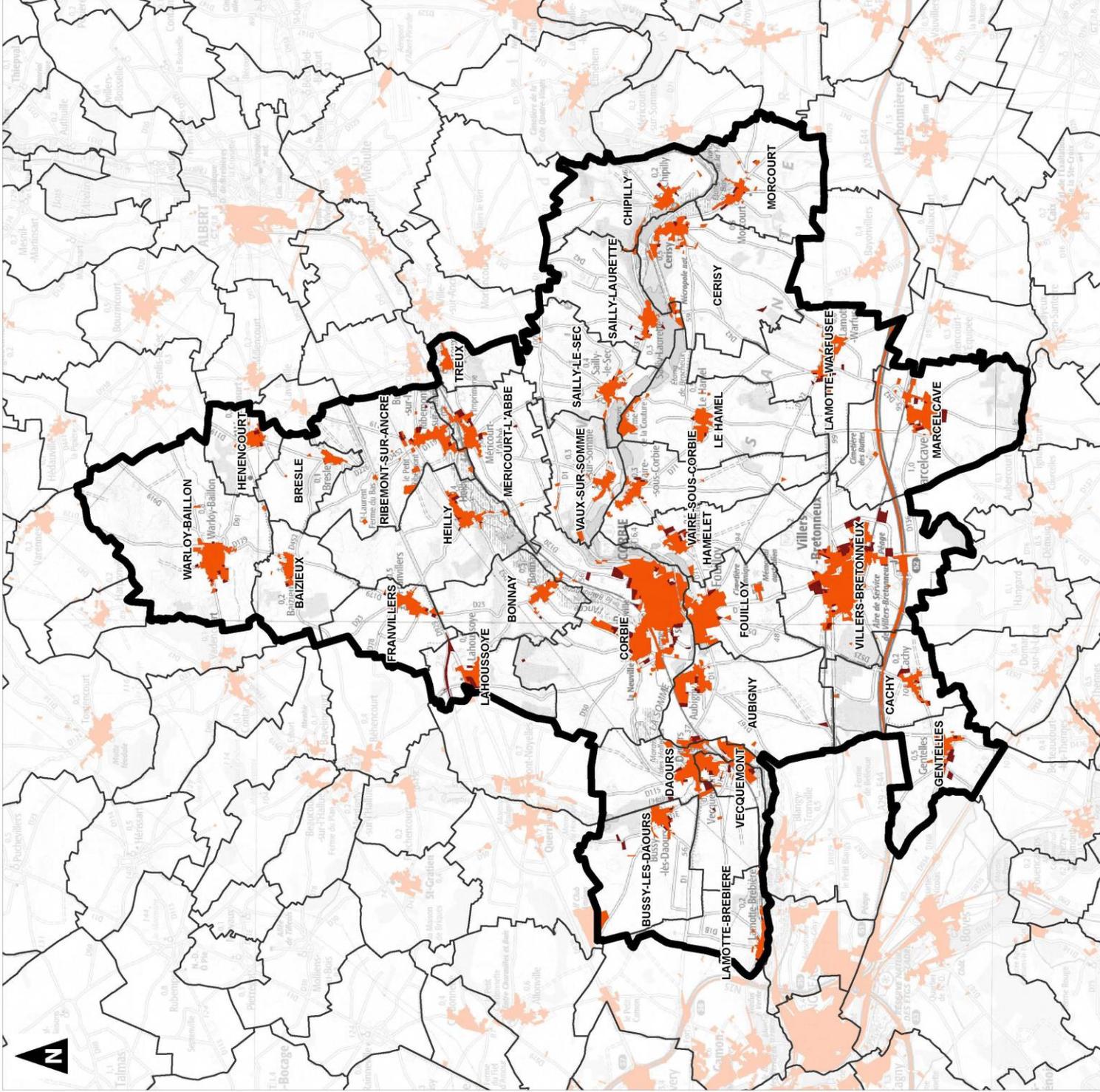
Dans le pôle majeur et dans la couronne amiénoise la répartition entre opérations de 1 à 3 ha et de plus de 3 ha est plus équilibrée (à l'avantage des opérations moyennes pour la couronne amiénoise, et des grandes opérations pour le pôle majeur).

Au final, la domination du « couple » lotisseurs – constructeurs de maisons individuelles sur le marché local a des conséquences qui dépassent la thématique foncière :

- Sur la thématique habitat, avec la production d'une offre de pavillons peu diversifiée (en termes de prix notamment) à destination des familles (qui paraît de plus en plus en décalage avec les évolutions démographiques – voir le volet démographie et habitat du diagnostic),
- Sur le paysage, avec des produits standardisés, qui mènent à une certaine banalisation des villes et villages.

Evolution des espaces urbanisés entre 2002 et 2016

-  Communauté de Communes du Val de Somme
-  Limites communales
-  Espaces urbanisés en 2002
-  Espaces urbanisés en 2016



1:100 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : audicid urbanisme, 2017
Sources de fond de carte : IGN, SCAN100
Sources de données : ADJUGA - IEN - audicid urbanisme, 2017 - IFEN



A retenir sur l'occupation du sol et son évolution

Le territoire de la CCVDS est principalement occupé par des espaces à vocation agricole (73,8% de parcelles cultivées, 6,1% de prairies ou pâtures).

Cependant, ce territoire s'urbanise rapidement : 206 ha ont été mobilisés pour réaliser de l'habitat (143 ha), des activités économiques (36 ha), des équipements (13 ha), des infrastructures ou d'autres espaces urbanisés (14 ha) entre 2002 et 2016.

Cela représente une progression des espaces urbanisés de 12 %.

Cette urbanisation s'est faite principalement au détriment d'espaces agricoles (parcelles cultivées en premier lieu). Les prairies connaissent un déclin marqué, dû à l'urbanisation, mais aussi au déclin de l'élevage (prairies laissées en friches ou retournées).

Pour ce qui est de l'habitat, le rythme d'urbanisation observé entre 2002 et 2016 (10 ha par an), et ne paraît pas compatible avec les objectifs du SCoT. La tendance spatiale, avec une urbanisation diffuse profitant peu au pôle majeur, paraît également en décalage avec les objectifs du SCoT (qui visent à appuyer les développements à venir sur le réseau des pôles existants).

Une comparaison entre rythme d'urbanisation à vocation habitat et croissance de la population montre que le lien entre l'un et l'autre est assez distendu. Une urbanisation importante n'est pas forcément synonyme de croissance de la population forte et inversement, ce qui tend à démontrer que la mobilisation de foncier pour réaliser des opérations neuves n'est pas le seul levier du développement du territoire.

L'analyse de l'évolution de la tâche urbaine montre que les nouveaux secteurs urbanisés sont en général relativement vastes : la moitié des 206 ha urbanisés l'ont été via des extensions de plus de 3 ha. Pour ce qui est de l'habitat, il s'agit d'un indice d'un marché où les lotisseurs sont très actifs. Ce mode de développement présente l'avantage d'être plus organisé que le mitage, mais il peut aussi déboucher sur la production d'une offre très standardisée (aussi bien en termes de type de logement, qu'en termes de qualité urbaine et paysagère) et difficilement maîtrisable quand elle n'est pas encadrée par le territoire.



Retour d'atelier : comment se développer en consommant moins de foncier ?

L'atelier de diagnostic dédié au foncier était consacré à trois thématiques :

- Le cadre réglementaire (voir première partie du présent document),
- Les principaux constats sur l'occupation du sol et son évolution (voir seconde partie du présent document),
- L'exploration de la question suivante : comment se développer en consommant moins de foncier ?

Sur ce dernier point, 3 pistes ont été explorées : appliquer une densité pertinente, choisir l'emplacement des constructions neuves, et favoriser le renouvellement urbain.

Ces travaux seront approfondis au cours des prochaines phases d'élaboration du PLUi, notamment pour mieux cerner le potentiel de construction en renouvellement urbain et en dent creuse.

Actuellement, 22 ha d'opportunités de renouvellement urbain (friches et foncier mutable), ainsi que 330 dents creuses ont été repérées. Cependant, il s'agit de simples opportunités dont la pertinence doit encore être étudiée pour déterminer le potentiel réel.

Un travail appelé « diagnostic foncier », réalisé à la charnière du diagnostic et de la phase projet, sera consacré à affiner ce potentiel (le diagnostic foncier est présenté en annexe du rapport de présentation). Les friches complexes seront traités par un groupe de travail spécifique « Renouvellement Urbain ».

3. ANNEXE : LA DEFINITION DE LA PARTIE ACTUELLEMENT URBANISEE D'APRES LES SERVICES DE L'ETAT

LA DEFINITION DES PARTIES ACTUELLEMENT URBANISEES DES COMMUNES

Cette notion n'étant pas définie par la loi, c'est la **jurisprudence** qui permet de la prédire.

Les critères à **combinaison** pour déterminer si un terrain est situé dans une partie actuellement urbanisée de la commune sont :

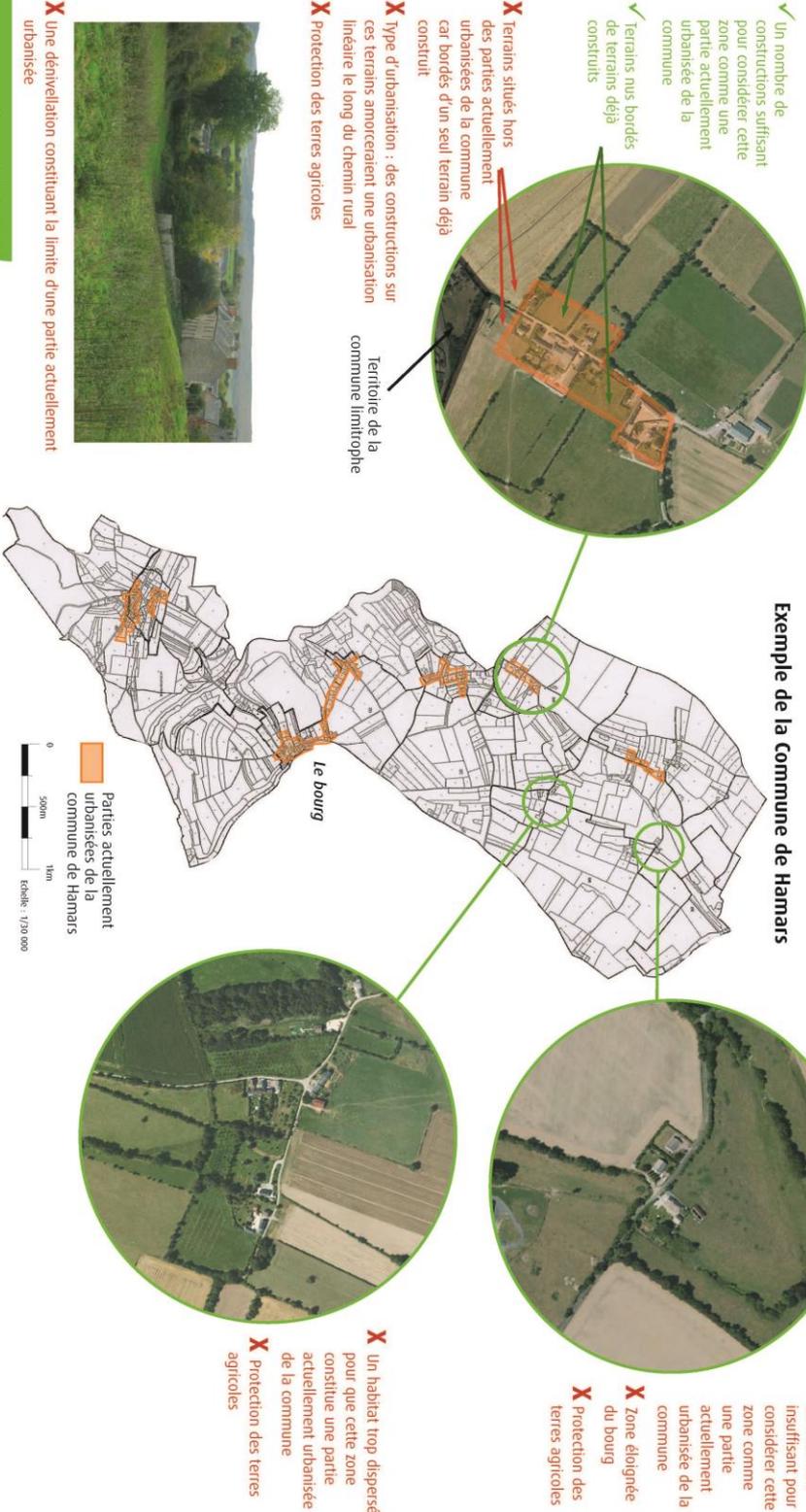
- ✓ le nombre de constructions déjà existantes dans la zone considérée qui doit être "suffisant"
- ✓ la contiguïté ou la proximité immédiate du bourg ou d'un hameau
- ✓ l'existence de terrains voisins déjà construits
- ✓ la desserte par les équipements
- ✓ la protection de l'activité agricole
- ✓ le type d'urbanisation et d'habitat du secteur (habitat groupé ou dispersé)
- ✓ la géographie des lieux et la présence d'une coupure naturelle ou artificielle (cours d'eau, dénivellation, voie importante)

PRÉCISIONS

L'identification des parties actuellement urbanisées d'une commune est effectuée :

- à partir d'une "vision photographique" du bâti dont les limites peuvent être marquées par une voie, un mur, un cours d'eau, la végétation
- au regard des constructions du seul territoire de la commune, même en limite du territoire communal

Exemple de la Commune de Hamars



✓ Un nombre de constructions suffisant pour considérer cette zone comme une partie actuellement urbanisée de la commune

✓ Terrains nus bordés de terrains déjà construits

✗ Terrains situés hors des parties actuellement urbanisées de la commune car bordés d'un seul terrain déjà construit

✗ Type d'urbanisation : des constructions sur ces terrains amoindrent une urbanisation linéaire le long du chemin rural

✗ Protection des terres agricoles

Territoire de la commune limitrophe



✗ Une dénivellation constituant la limite d'une partie actuellement urbanisée



✗ Un habitat trop dispersé pour que cette zone constitue une partie actuellement urbanisée de la commune

✗ Protection des terres agricoles

✗ Un nombre de constructions insuffisant pour considérer cette zone comme une partie actuellement urbanisée de la commune

✗ Zone éloignée du bourg

✗ Protection des terres agricoles